

J
103
H72
1968/69

Canada. Parlement.
Sénat. Comité permanent
des finances nationales,
1968/69.
Délibérations.

F5
DATE
A1

NAME - NOM

William R. ...

Date Loaned

Date Loaned			

CAT. NO. 1138

J

103

H72

1968/69

F5

A1



Première session de la vingt-huitième législature

1968

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

Fascicule 1

Première séance sur le budget

déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1969.

SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 1968

TÉMOINS:

Conseil du Trésor: MM. S. S. Reisman, secrétaire, et S. Cloutier, secrétaire
adjoint, Division des programmes

Addition: Procès-verbal du 10 octobre 1968.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard
Vice-président: L'honorable H. de M. Molson

Les honorables sénateurs:

Aird	Hays
Aseltine	Isnor
Beaubien (<i>Bedford</i>)	Kinley
Beaubien (<i>Provencher</i>)	Leonard
Bélisle	MacKenzie
Benidickson	Méthot
Burchill	Molson
Choquette	O'Leary (<i>Antigonish-Guysborough</i>)
Connolly (<i>Halifax-Nord</i>)	Paterson
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Pearson
Croll	Phillips
Denis	Quart
Desruisseaux	Rattenbury
Dessureault	Roebuck
Everett	Savoie
Farris	Smith (<i>Queens-Shelburne</i>)
Gélinas	Thorvaldson
Giguère	Vaillancourt
Grosart	Welch
Haig	Willis
Hayden	Zuzyk—(42).

Membres d'office: Flynn et Martin.

SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 1968

TÉMOINS:

Conseil du Trésor: MM. S. Trelman, secrétaire et S. Cloutier, secrétaire adjoint, Division des programmes

Addition: Procès-verbal du 10 octobre 1968.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi, 1^{er} octobre 1968:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*):

Que le Comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires et le budget révisé des dépenses, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires et le budget révisé des dépenses qui seront présentées au Sénat;

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des témoins, de faire produire des dossiers et des documents, de faire imprimer le compte rendu de ses délibérations à l'égard desdites prévisions budgétaires et du budget révisé des dépenses et de siéger durant les ajournements du Sénat; et

Que les dossiers recueillis et les témoignages entendus au cours de la dernière session au sujet des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, soient déferés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 10 octobre 1968.

(1)

Conformément au Règlement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Présents: Les sénateurs Aseltine, Beaubien (*Bedford*), Croll, Desruisseaux, Flynn, Grosart, Hays, Isnor, Kinley, Leonard, Méthot, Molson, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Paterson, Rattenbury, Smith (*Queens-Shelburne*) et Willis (17).

Sur proposition, le sénateur Leonard est élu président.

Sur proposition, le sénateur Molson est élu président suppléant.

Après discussion et sur proposition, un comité de direction composé des sénateurs Leonard (*président*), Beaubien (*Bedford*), Haig, Molson et Smith (*Queens-Shelburne*) (5) est constitué.

Après discussion, il est convenu que le Comité se réunira quand ce sera possible, chaque semaine, le jeudi à 10 heures du matin.

Il est convenu d'écrire à tous les sénateurs pour les inviter à présenter leurs propositions ou leurs questions au président qui les transmettra au comité de direction.

Après discussion, il est convenu que le comité de direction examinera la possibilité d'étudier le budget d'un ministère en particulier.

Il est décidé d'inclure ce compte-rendu dans les procès-verbaux du Comité imprimés les premiers.

A 10 heures et 25 minutes du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson.

Le JEUDI 17 octobre 1968.

(2)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 10 heures du matin.

Présents: MM. les sénateurs Leonard (*président*), Beaubien (*Bedford*), Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Flynn, Giguère, Grosart, Haig, Isnor, Kinley, MacKensie, Méthot, Molson, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*), Pearson, Rattenbury, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson et Yuzyk (19).

Le budget et le budget révisé présentés au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, sont examinés.

Les témoins suivants sont entendus:

Conseil du Trésor:

Le secrétaire, M. S. S. Reisman.

Le secrétaire adjoint, Direction des programmes, M. S. Cloutier.

Il est convenu de reporter l'examen des programmes fédéraux-provinciaux jusqu'à ce que l'auditeur général soit présent au Comité.

M. Reisman se charge de répondre ultérieurement à un certain nombre de questions inscrites aujourd'hui.

A 11 heures et 25 minutes du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à une nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson.

LE SÉNAT

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 17 octobre 1968

Le Comité permanent des finances, auquel a été soumis le budget présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin, sous la présidence du sénateur **T. D'Arcy Leonard** (président).

Le président: Messieurs, il est 10 heures. Nous sommes en nombre. La réunion d'aujourd'hui a pour but de prendre connaissance du budget révisé pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969. Le premier budget a été présenté au Comité plus tôt cette année. Au cours de plusieurs réunions, le premier budget a été examiné puis le Parlement a été dissous et un nouveau a été élu. Au cours de la présente session, le budget révisé a été déposé et présenté à notre Comité.

En outre, probablement depuis la dernière réunion de notre Comité, il y a eu un changement dans le personnel du Conseil du Trésor à la suite du changement de Parlement. M. George Davidson a rempli les fonctions de secrétaire pendant de nombreuses années et nous le connaissons bien. Il nous a été d'un grand secours. Il était un de nos principaux témoins en ce qui a trait au budget et aux questions financières relatives au budget. Vous n'ignorez pas que M. Davidson a été nommé président de la Société Radio-Canada.

M. S. S. Reisman remplace M. Davidson au poste de secrétaire du Conseil du Trésor. M. Reisman est ici aujourd'hui. C'est la première fois qu'il est présent au Comité en qualité de secrétaire du Conseil du Trésor, mais il est très probable qu'au cours de sa longue carrière au sein de la Fonction publique, il a comparu devant notre Comité ou un autre à un moment donné. De toute façon, je souhaite la bienvenue à M. Reisman en votre nom et je l'assure de notre collaboration. D'autre part, je suis convaincu qu'il nous apportera des renseignements très utiles.

M. Reisman est accompagné de M. Cloutier, le secrétaire adjoint du Conseil du Trésor; il s'est déjà présenté devant notre Comité en d'autres occasions. M. Glashan nous revient aussi. Je ne me souviens pas du titre exact de M. Glashan, mais il est fait fonctionnaire supérieur au Conseil du Trésor.

Je ne crois pas qu'il y ait de question préliminaire autre que d'accueillir ces messieurs et, si vous le voulez bien, je vais demander à M. Reisman de nous entretenir sur le budget révisé. Il veut sans doute en traiter de façon générale, mais il est à notre disposition pour toute question.

Y a-t-il quelque chose à ajouter avant que M. Reisman commence? Monsieur Reisman, voulez-vous nous entretenir de ce sujet?

M. S. S. Reisman (secrétaire du Conseil du Trésor): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Je fais figure de nouveau participant. Tout comme vous l'avez indiqué, non seulement le budget a-t-il été révisé, mais le secrétariat du Conseil a aussi été transformé. J'ai cependant la conviction qu'au fur et à mesure que nous avancerons, je saisirai mieux ce que vous désirez connaître, monsieur le président, et j'essaierai, avec l'aide de mon personnel, et j'aurai sûrement besoin de cette aide, d'éclaircir toutes les questions qui le nécessiteront. Nous le ferons du mieux que nous le pourrons.

La façon de procéder à propos des prévisions budgétaires est assez spéciale cette année. A ma connaissance, il n'est arrivé qu'une fois auparavant qu'on ait établi deux budgets distincts. Souvenons-nous qu'au cours de février et du début de mars, le pays a connu certaines difficultés financières, surtout sur le plan international. A cette époque, M. Sharp, qui était alors ministre des Finances, a fait une déclaration annonçant certaines mesures importantes qui seraient prises à cet

égard, notamment une nouvelle réduction des dépenses, du moins dans les secteurs où il était possible de le faire.

Il s'est engagé à établir un budget révisé le plus tôt possible, mais les événements que vous connaissez très bien ont fait que ce « plus tôt possible » s'est produit il y a quelques semaines seulement. Les budgets révisés établis par l'honorable C. M. Drury ont permis de tenir compte de la réduction d'environ 80 millions de dollars des dépenses facultatives, et de mettre à jour certains changements survenus entre mars et septembre dans les dépenses qui ne sont pas soumises au vote parlementaire, mais prévues dans les statuts. Il a aussi soumis certains autres changements destinés à mettre à jour les décisions budgétaires autres que les changements statutaires et que ceux qui proviennent des réductions.

En réalité, je crois que le budget révisé de cette année comprend certains changements qui, en temps normal, feraient partie d'un budget supplémentaire. Cela ne signifie pas, bien sûr, qu'il n'y aura pas de budget supplémentaire, mais il est à espérer que le budget supplémentaire sera plus modéré que normalement.

Je ne sais pas jusqu'à quel point vous désirez que j'élabore ce sujet. Peut-être devrais-je mentionner que le budget révisé est considérablement supérieur au budget original. De façon générale, les augmentations sont survenues dans les dépenses obligatoires, en grande partie dans les secteurs des programmes conjoints, ou des programmes facultatifs comme nous les appelons parfois, qui intéressent le gouvernement fédéral et les provinces dans les secteurs des services hospitaliers et de diagnostic, de l'instruction postsecondaire et du Régime d'assistance publique du Canada. Ce sont ces domaines qui ont été l'objet d'augmentations importantes et diverses. Il y a aussi certains accroissements importants des frais de service de la dette publique, par suite de la hausse des taux d'intérêt. Deux points importants qui n'étaient pas compris dans le premier budget ont occupé une place importante dans le budget révisé; ces points relèvent encore des questions statutaires. Il s'agit premièrement de l'élection qui, comme vous le savez, a coûté assez cher et, deuxièmement, des premiers frais aux termes des programmes d'assistance médicale de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Il a fallu effectuer d'impor-

tants paiements au cours de la présente année financière.

Le sénateur Pearson: Pourriez-vous nous donner le montant du budget révisé?

M. Reisman: Sénateur Pearson, les détails de ces dépenses sont contenus dans le livre du budget. Les frais du programme d'assistance médicale sont de l'ordre de 35 millions de dollars pour l'année financière 1968-1969. Quant à l'élection, je crois que le montant s'élève à un peu plus de 14 millions de dollars.

Le président: Peut-être que le sénateur Pearson aimerait connaître la répartition entre les deux provinces.

Le sénateur Pearson: Oui.

Le président: Pourriez-vous le faire?

M. Reisman: Le livre du budget ne donne pas la répartition entre les provinces, mais je vais obtenir ce renseignement et le présenter au Comité.

Le président: C'est bien.

Le sénateur MacKenzie: Puis-je poser une question? Savez-vous si les provinces et le gouvernement fédéral en sont venus à un accord à propos de la formule 1-S partageant à 50 p. 100 le coût de l'instruction supérieure ou postuniversitaire? Je veux dire, monsieur, qu'il existe un certain nombre de sujets qui peuvent ou non faire partie de l'enseignement postsecondaire en général et j'ai constaté dans les provinces et ici aussi, que non seulement la chose était très difficile à établir mais, à ma connaissance, qu'on n'avait pu s'entendre à ce sujet.

M. Reisman: Vous avez tout à fait raison, monsieur MacKenzie, d'indiquer que la question de savoir ce qui serait compris ou non dans ce programme qui donne droit aux provinces à des paiements fédéraux pour des programmes qu'elles régissent elles-mêmes est un problème complexe et qu'il y a eu une longue période de négociations et de discussions là-dessus. Je crois cependant que l'on peut dire que ces consultations ont abouti et que leurs résultats ont été compris dans les règlements qui expliquent très clairement et avec grande précision ce qui peut ou non être inclus dans les allocations versées en vertu de ce programme.

Je n'ai pas d'exemplaire des règlements en mains mais, si vous le désirez, monsieur, je puis en mettre un à votre disposition ou si vous aimeriez poursuivre la discussion ou compléter vos renseignements sur la solution de ce problème...

Le sénateur MacKenzie: Je vous serais reconnaissant de me communiquer ces renseignements. J'ai une autre question. On a laissé entendre que les cours fédérales envisagent de transformer cet accord ou de la réviser. Je suppose que vous n'êtes pas encore en position de développer cette idée.

M. Reisman: Non. Je crois que la façon habituelle de procéder au sein de comités de ce genre, lorsqu'il s'agit de politiques, est d'entendre le témoignage d'un ministre de la Couronne. Peut-être puis-je ajouter, et ceci est du domaine public, que le premier ministre et d'autres ministres de la Couronne ont fait mention du fait que ces programmes facultatifs coûtent au gouvernement fédéral et aux provinces plus qu'on n'avait prévu au début et qu'il serait souhaitable de discuter de ces programmes. Des discussions auront sans aucun doute lieu, mais je ne peux pas en dire beaucoup plus.

Le sénateur MacKenzie: Pourriez-vous, pour les dossiers, nous donner, afin qu'il figure au compte rendu, le coût estimatif de ce programme pour l'année financière en cours?

M. Reisman: Oui, je le puis.

Le sénateur MacKenzie: Je n'en ai pas besoin tout de suite.

M. Reisman: Je puis vous le fournir. En ce qui concerne les paiements en espèces versés par le Secrétariat d'État aux provinces pour 1968-1969, le montant est de 227 millions de dollars.

Le sénateur MacKenzie: Il y a aussi les transferts d'impôts.

M. Reisman: Il y a aussi les unités d'impôt.

Le sénateur Pearson: Les unités d'impôt?

M. Reisman: La part fédérale du coût de l'enseignement postsecondaire en vertu de ce programme est établie de diverses façons. Premièrement, il y a des unités d'impôt qui sont mises à la disposition des provinces et qui procurent un revenu considérable.

Cependant, si les unités d'impôt ne fournissent pas le montant prescrit par la loi, qui est à peu près équivalent à la moitié du coût de l'enseignement postsecondaire, le Secrétariat

d'État compense par un paiement en espèces afin de hausser l'aide totale à une province en particulier à un niveau d'environ 50 p. 100. Il existe donc une variété d'aides, le paiement en espèces n'en étant qu'une. Le budget ne comprend que les paiements en espèces.

Le sénateur MacKenzie: On ne peut y trouver les pertes du gouvernement fédéral sous forme d'unités d'impôt, qui sont assez importantes.

M. Reisman: Elles sont très importantes, selon la province.

Le sénateur MacKenzie: J'ai une autre question à poser. Ai-je raison de penser que, dans la mesure où le gouvernement fédéral est impliqué, cet argent remis sur une base de 50 p. 100 et sans conditions peut être utilisé à n'importe quelle fin par la province?

M. Reisman: Je préférerais réfléchir un moment là-dessus, monsieur, et je vous demande la permission de consulter mon personnel.

Le sénateur MacKenzie: Cet argent devrait être utilisé pour l'enseignement postsecondaire et je comprend qu'il s'agit d'un problème assez délicat à l'intérieur des provinces et des universités.

M. Reisman: Si vous permettez, sénateur MacKenzie, je crois que je peux l'exposer assez bien de la façon suivante: les paiements versés aux provinces sont basés sur des états vérifiés du coût dans la province en cause, de l'enseignement postsecondaire comme le définissent les règlements. Cela comprend les universités, les écoles de médecine et quelques instituts techniques postsecondaires, et ainsi de suite, et le paiement se fait en fonction des dépenses réellement faites par la province à cette fin. Cela signifie que la province reçoit ces fonds, en espèces ou sous forme d'unités d'impôt et ceux-ci font partie des revenus de la province.

Le sénateur MacKenzie: Les dépenses ont été faites l'année précédente, mais la province n'est pas obligée d'y mettre ses 50 p. 100. Voyez-vous, une partie des dépenses effectuées par les universités provient des frais de scolarité et de dotations de sorte que, même si techniquement et normalement la contribution de 50 p. 100 du gouvernement fédéral devrait y être imputée, et j'espère que la chose se produit dans la plupart des cas, je crois que c'est de l'argent libre après qu'il a été versé et mis à la disposition des provinces.

Le sénateur Croll: Si je vous comprend bien, il s'agit d'états vérifiés selon lesquels une certaine somme a été versée.

Le sénateur MacKenzie: Oui, ce sont des dépenses vérifiées ou des dépenses faites par l'établissement, mais les revenus de l'établissement ne proviennent pas seulement du gouvernement provincial et ce dernier n'a pas à évaluer la contribution fédérale. Il peut se fier à ce que les frais de scolarité et tout le reste sont additionnels.

Le président: Je crois que le cas particulier auquel pensait le sénateur MacKenzie se rapportait aux universités confessionnelles.

Le sénateur MacKenzie: Je sais pertinemment qu'un bon nombre de personnes dans plusieurs provinces se demandent réellement si cet arrangement ne soulage pas peut-être les provinces, à un degré plus ou moins grand, de leurs responsabilités dans ce domaine.

Le sénateur Croll: Vous voulez dire, en fait, que les provinces n'accordent aucun mérite au gouvernement fédéral pour les revenus qu'elles en reçoivent. C'est ce que vous dites en réalité, mais le gouvernement fédéral a toujours été une poire.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): J'aimerais poser une question à M. Riesman. Est-ce que les règlements stipulent qu'il faut tenir compte des sources de revenu des universités avant de calculer le 50 p. 100?

M. Riesman: C'est une question très précise, sénateur Connolly, et j'aimerais pouvoir y répondre de façon aussi précise. Je sais que les règlements donnent beaucoup d'indications sur la façon d'utiliser les frais de scolarité par les provinces dans le calcul du paiement fédéral. Il existe une formule assez compliquée et je me souviens que ces frais sont en fait déduits avant de calculer la part du gouvernement fédéral dans le programme, mais je crois que vous obtiendrez une réponse meilleure et plus précise quand un exemplaire des règlements sera présenté au Comité.

Je pourrais peut-être ajouter aussi que lorsque l'on entre dans la complexité des détails de n'importe quel programme qui relève d'un ministère du gouvernement fédéral, on est mieux servi par un témoin représentant le ministère en question. M. Steele occupe le poste de sous-secrétaire d'État et je crois qu'il est encore avec nous.

Le sénateur Croll: A propos des programmes facultatifs, vous avez mentionné le Régime d'assistance publique du Canada, l'aide médicale et l'enseignement.

M. Riesman: Et des services hospitaliers et de diagnostic.

Le sénateur Croll: Y a-t-il autre chose?

M. Riesman: Non, je crois que c'est à peu près tout.

Le sénateur Rattenbury: N'y a-t-il pas une exigence concernant les subventions pour l'enseignement, qui stipule que la formation technique soit donnée dans tous les bâtiments neufs?

M. Riesman: Il y a une distinction à apporter quant au genre de formation technique. Si la formation technique se donne dans un établissement postsecondaire, elle fait alors partie de ce programme. Mais vous n'ignorez pas que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'occupe d'importants autres programmes de formation professionnelle, de formation technique et d'autres genres de formation des adultes en vertu du programme de formation professionnelle des adultes.

Le sénateur Rattenbury: Mais ce sont des établissements séparés où l'on forme les pêcheurs et les gens de ce genre.

M. Riesman: Ou les gens qui désirent s'améliorer dans leur domaine. Il s'agit surtout d'établissements relevant des provinces.

Le sénateur Rattenbury: Et les écoles secondaires en construction?

M. Riesman: Elles ne sont pas admissibles à ce programme. Elles sont considérées comme des établissements secondaires plutôt que postsecondaires. Cependant, si l'on parle d'établissements comme le *Ryerson Institute*, à Toronto, ou l'*Eastern Ontario Institute of Technology*, ici à Ottawa, ceux-là sont admissibles.

Le président: Je vois que le sénateur Molson veut poser une question mais auparavant, monsieur Riesman, vous avez mentionné la somme de 227 millions de dollars pour les provinces, aux fins de l'enseignement postsecondaire. Cependant, le montant de la page 447 est de 275 millions de dollars. Peut-on réconcilier ces deux sommes?

M. Riesman: Oui, on le peut. La différence, de 48 millions je crois, se rapporte à la dernière année financière, alors que le programme a dépassé le coût prévu; un paiement d'ajustement sera nécessaire.

Le sénateur Molson: Avant de quitter ce sujet des contributions provinciales à l'enseignement postsecondaire, en plus des frais dont il a été question, puis-je aussi attirer votre attention sur la manière de traiter les dotations et les subventions de recherches, qui, toutes deux, jouent un rôle assez considé-

rable dans le budget de certaines universités. Ceux-ci sont importants comme autre source de revenus substantiels.

M. Reisman: Oui, monsieur le sénateur, je crois que la question des dotations et des revenus afférents est aussi abordée dans les règlements. Dans l'affirmative, nous en traitons dans les mémoires soumis; sinon nous vous fournirons les renseignements voulus dans un mémoire distinct.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): En ce qui concerne les subventions à la recherche, ne sont-elles pas payées directement à l'université plutôt qu'aux provinces?

M. Reisman: C'est juste, si vous pensez aux subventions de recherches qui sont distribuées en vertu du vaste programme du Conseil national de recherches. Dans ce cas, les paiements sont faits directement aux universités qui, de leur côté, les distribuent aux récipiendaires et aux diplômés qui font des recherches dans différentes disciplines. Je crois que vous constaterez que certains programmes dirigés par d'autres organismes ou ministères qui accordent des subventions de recherches sont aussi administrés de cette façon.

Le sénateur Grosart: Monsieur Reisman, j'ai toujours pensé que pour ces programmes à frais facultatifs, la contribution fédérale était ou est actuellement fondée sur l'apport effectif du Trésor provincial. Est-ce cela?

M. Reisman: Je crois que la situation n'est pas aussi simple que cela. La part fédérale est basée sur une formule prévue dans les règlements. Généralement parlant, je crois qu'on peut dire que votre interprétation est juste; mais c'est un peu plus compliqué que cela parce que les frais de scolarité comme les dotations et les subventions de recherches, sont traités d'une façon spéciale, et je doute que les provinces déboursent effectivement 50 p. 100 des dépenses, mais, c'est très près.

Le sénateur Grosart: Ces exigences pour les subventions aux écoles postsecondaires sont-elles exceptionnelles par rapport à la pratique générale?

M. Reisman: Non.

Le sénateur Thorvaldson: Monsieur le président, ceci se rattache, je pense, aux propos du sénateur. Le gouvernement fédéral, s'étant engagé dans ces différents programmes à frais

partagés dans les domaines de l'assistance publique et de l'aide aux universités, n'a-t-il aucune influence sur l'accroissement des fonds nécessaires à l'exécution par ces programmes?

Je pose cette question à cause des déclarations que l'on lit dans tous les quotidiens et que l'on entend à la radio de temps à autre; l'augmentation importante des dépenses prévues dans le budget révisé serait due en grande partie à ces programmes à frais partagés. Les frais de ces programmes sont-ils absolument illimités? Est-ce un fait que les fonds fédéraux s'envolent sans l'autorisation d'une loi parce que les fonds ne sont pas limités? Est-ce pour cela que les frais augmentent considérablement, apparemment sans le contrôle du Parlement?

M. Reisman: Je peux vous répondre sans détour. Ces programmes sont en effet à frais non limités et les lois qui régissent la participation fédérale à ces programmes indiquent la base sur laquelle le Gouvernement partagera les dépenses. Si vous les examinez bien, vous constaterez qu'ils sont à frais non limités, que le seul contrôle est celui que les provinces intéressées exercent elles-mêmes. Une fois les dépenses établies, vous appliquez la formule prévue par la loi et vous payez votre part. Je dois donc vous répondre qu'ils sont à frais partagés.

Le sénateur Thorvaldson: Alors, est-ce exact de dire que les impôts prélevés par le gouvernement du Canada et engagés dans ces programmes dépendent maintenant de lois adoptées à Queen's Park, en Colombie-Britannique, au Manitoba et ainsi de suite? Aurions-nous abandonné le principe du contrôle des deniers publics par le Parlement?

M. Reisman: Non monsieur, je ne crois pas que ce soit exact. Les dépenses effectués par le Gouvernement fédéral pour ces programmes sont régies par des lois adoptées par le Parlement du Canada. Tout en admettant que les lois ne mentionnent pas de chiffres précis ni ne posent de limites précises, elles établissent en fait la base de participation du gouvernement fédéral. Le Parlement qui a adopté ces lois, les a d'abord étudiées; c'est sur cette base que le Gouvernement fédéral accepte de participer aux programmes.

Le sénateur Thorvaldson: C'est bien vrai, mais puis-je signaler une chose. Vous l'avez d'ailleurs remarqué, je pense. Il reste que

notre contribution à ces programmes dépendait des dépenses plus ou moins élevées des provinces.

M. Reisman: C'est absolument vrai. Si vous prenez comme exemple l'enseignement post-secondaire, les chiffres de base sont les frais d'exploitation des universités et des établissements d'enseignement postsecondaire. Une formule s'applique à ceux-ci, peu importe le montant, et la part du gouvernement fédéral est basée sur les coûts admissibles selon la formule. Ces sommes peuvent s'élever très rapidement et, en fait, elles ont monté très vite, comme les chiffres l'indiquent.

Le sénateur Thorvaldson: Je voudrais qu'il soit entendu que je ne blâme personne d'autre que nous-mêmes. Je reconnais ce que nous, le Parlement, avons fait, et je me demande pourquoi nous l'avons fait.

Votre présence nous est très précieuse, je pense, car vous nous expliquez ces choses en détail. Tout semblait parfait lorsque nous avons adopté ces lois. Nous avons tous participé à leur adoption et accepté de participer à ces programmes. Je signale cependant que nous sommes ici dans un cercle vicieux dont nous ne voyons pas l'issue, et peut-être devrions-nous penser sérieusement où ces programmes nous conduiront.

Le sénateur Rattenbury: Une fois que les normes d'éducation se seront uniformisées partout au Canada, il se produira une espèce de ralentissement ou de nivellement, comparativement à l'augmentation de la population.

Le président: Cela dépendra si un plus fort pourcentage de la population fréquente alors les universités.

Le sénateur Croll: D'après ce que le sénateur Thorvaldson a dit, un des principaux débats en ce pays, depuis un certain temps en particulier, a porté sur l'assurance frais médicaux et sur ce qu'elle coûtera vraisemblablement; le Parlement a été saisi du problème. Il a aussi porté sur l'éducation et son coût probable, sur l'hospitalisation et toutes ces choses. Nous avons dû aborder ces problèmes et nous avons dit: «Ces choses s'imposent et nous en paierons le prix, pourvu que les provinces paient leur part.» La chose a été débattue à fond à maintes reprises, et la population comprend le problème.

Le sénateur Thorvaldson: Je suis pas mal de votre avis mais la question se pose: Avons-nous pris la bonne initiative?

Le sénateur Croll: Eh bien, votre parti a trempé dans cette affaire autant que le nôtre; nous avons eu chacun notre part là-dedans.

Le sénateur Grosart: Il y a quelques années on s'inquiétait du fait qu'il n'y eut aucune vérification fédérale dans le domaine des travaux d'hiver. Jusqu'à quel point le Gouvernement fédéral vérifie-t-il les chiffres présentés par les provinces quand celles-ci demandent une contribution fédérale égale?

M. Reisman: Voici une question à laquelle j'aimerais non seulement pouvoir répondre, mais à laquelle je devrais pouvoir répondre. Monsieur Max Henderson pourrait sûrement vous donner les détails précis à ce sujet.

Mon interprétation est la suivante: les normes de vérification varient selon les programmes. Dans certains cas l'auditeur général accepte les données provinciales; dans d'autres, il effectue sa propre vérification. Je crois que parfois cela est laissé à son jugement, et je croirais volontiers que s'il veut conduire lui-même une enquête, parce qu'il le juge bon, il peut le faire. Après la séance de ce Comité, je vérifierai cela, et si ma réponse est erronée, je la corrigerai.

Le président: Nous avons aussi l'habitude autrefois de faire comparaître M. Henderson avant la clôture de nos séances. Nous pouvons prendre note de la chose en prévision de sa visite.

Le sénateur Grosart: Oui, merci, ceci répond à ma question.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Nous avons discuté surtout d'un aspect particulier du budget, notamment cette question de l'éducation postsecondaire. Bien sûr, il y a beaucoup d'autres choses qui entrent en ligne de compte. Si nous avons fini sur ce point, peut-être M. Reisman aurait-il d'autres commentaires à faire sur le budget révisé en général.

M. Reisman: Je n'ai pas fini mes remarques préliminaires. Tout ce que je dois ajouter, à part les diminutions effectuées aux crédits compressibles et les augmentations dont nous avons parlé aux postes statutaires, il y a dans le budget des dépenses un certain nombre de changements quant aux exigences essentielles, totalisant \$33 millions pour lesquelles le Parlement sera appelé à voter les crédits nécessaires. Ces fonds comprennent—

peut-être devrai-je les énumérer parce qu'il n'y en a pas tellement.

Il y a dans le cas de la Société du crédit agricole une perte d'exploitation anticipée de 1.4 million de dollars pour l'année fiscale en cours.

Il y a un paiement de \$210,000 à la *United States Mint* pour la fabrication de pièces de monnaie afin de répondre à une amende accrue au Canada.

Il y a un moment additionnel devant être porté au fonds pour éventualités du Conseil du Trésor, pour des relèvements de traitements anticipés dans la Fonction publique, au montant de 25 millions de dollars résultant des négociations collectives.

Il y a aussi une addition de \$6,218,000 au montant primitif de la part du gouvernement dans les primes du régime d'assurance médicale-chirurgicale, vu que moins de provinces que prévu ont participé au programme d'assurance frais médicaux.

En considération de tous ces changements, le montant total du budget de 1968-69 atteint 10,671 millions, de dollars.

Si vous examinez le budget révisé des dépenses, vous constaterez qu'il y a un poste sur les prêts. Le budget ne prévoit pas tous les prêts et les avances, mais seulement ceux qui doivent recevoir l'approbation du Parlement; il y a là plusieurs postes considérables résultant surtout de nos engagements financiers sur le plan international, au sujet de l'aide internationale et il y en a un autre, d'importance considérable, relatif au programme international de soutien de la livre sterling. Le Canada est un des pays qui soutiennent la livre sterling.

C'est à peu près tout ce que je veux dire comme introduction générale. Peut-être pouvons-nous passer maintenant aux questions.

Le sénateur Thorvaldson: Puis-je poser une question au sujet de nos engagements financiers internationaux, y inclus notre soutien de la livre sterling et notre programme d'aide internationale?

Est-ce que les sommes requises à ces fins sont empruntées? Je pensais que l'aide internationale figurait au budget.

M. Reisman: Les deux hypothèses sont également vraies, sénateur Thorvaldson. Le gouvernement fédéral participe à de nombreux programmes d'aide internationale et quelques-uns de ces programmes prennent la forme d'octrois. Il va sans dire que ces programmes figurent au budget aux crédits ordinairement prévus pour les subventions. Il y a aussi d'autres programmes où il est question de prêts. Certains prêts se font au taux normal du marché et d'autres sont ce que nous appelons...

Le président: Ce sont des prêts en monnaie faible.

M. Reisman: Merci beaucoup, monsieur le président. En effet ce sont des prêts en monnaie faible.

Le sénateur Thorvaldson: Je croyais, à tort, que toutes ces sommes étaient empruntées, mais je constate maintenant qu'elles sont prévues dans le budget.

M. Reisman: C'est exact.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): L'aide à l'UNICEF est un don n'est-ce pas?

M. Reisman: Oui, l'aide à l'UNICEF serait un don. L'aide à la Caisse de développement des Nations Unies serait aussi un don. Mais la contribution, disons, à l'Association internationale de développement qui a des liens avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement est un prêt. Les chiffres que j'ai mentionnés ici pour la somme de 81 millions de dollars représentent en fait une contribution à l'Association internationale de développement, et c'est un prêt.

Le sénateur Thorvaldson: Pouvez-vous nous donner le montant total des prêts à ces organismes, comme l'Association internationale de développement? J'entends les montants consacrés à l'aide en général.

M. Reisman: Le montant total des prêts qui apparaissent au budget des dépenses, et qui doivent recevoir l'assentiment du Parlement, est de 684 millions. Si vous regardez à la page 577 du budget des dépenses, sous le titre de budget des prêts, placements et avances, vous verrez un montant de 106 millions de dollars pour l'année financière 1968-69, au poste du Bureau de l'aide extérieure, et c'est un prêt spécial d'assistance aux pays en voie de développement. Il y a ensuite une somme additionnelle dont nous avons parlé et qui apparaît aussi dans cette page pour le Ministère des Finances, au montant de quelque 187 millions de dollars.

Le montant total pour l'année fiscale en cours concernant l'aide et le développement se chiffre donc à 187 million de dollars.

Le sénateur Thorvaldson: Merci. Avez-vous des chiffres à l'égard du soutien de la livre sterling?

M. Reisman: Oui. Si je comprends bien votre question, vous demandez le montant des prêts consentis par le gouvernement du Canada pour soutenir la livre sterling. Le montant qui apparaît à la page 577 sous le titre prêts, placements et avances est de 107.3 millions. Ceci fait partie, puis-je dire, des engagements du Canada envers la Banque de

règlements internationaux. Des retraits peuvent en être effectués dans certaines circonstances. C'est une sorte de fonds d'appui.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): C'est une réserve.

M. Reisman: C'est une réserve. Merci beaucoup, sénateur Connolly. C'est exactement ça, c'est une réserve. Si ma mémoire est fidèle, il n'y a pas eu de retrait à ce poste et il n'y en aura qu'exceptionnellement.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Ces retraits sont effectués à un taux d'intérêt intéressant, n'est-ce pas? L'intérêt n'est-il pas en effet intéressant?

M. Reisman: C'est exact. Le programme lui-même a été élaboré par les pays participants. Ils ont réglementé minutieusement les retraits et les remboursements et le taux d'intérêt. C'est une formule assez compliquée. Je pourrais aussi dire qu'il ne s'agit pas d'une sortie de capital pour le Canada. Si retrait il y a, ce serait de notre réserve de devises internationales, et quand il est remboursé, la réserve de devises internationales se trouve réapprovisionnée.

Le sénateur Thorvaldson: N'est-ce pas là un prêt?

M. Reisman: C'est sûrement un prêt portant des taux d'intérêt établis. Il s'agit véritablement d'un appoint à d'autres techniques du maintien de la stabilité économique internationale. Il y a le Fonds monétaire international; il y a notre propre fonds de réserve et, occasionnellement, d'autres prêts suivant ces autres accords. Vous vous rappelez sans doute des difficultés auxquelles le Canada a eu à faire face en 1962 et quelques années plus tard. Nous avons alors effectué des retraits sur notre part du Fonds monétaire international. Nous avons emprunté du *Federal Reserve* des États-Unis, et d'autres pays nous ont aidé de multiples façons à surmonter ces difficultés selon les ententes internationales.

Le sénateur Pearson: Les retraits se font-ils au prorata des pays membres du Fonds monétaire international?

M. Reisman: Oui, monsieur.

Le sénateur Thorvaldson: Je voudrais simplement souligner le fait que lorsque nous avons connu des difficultés en 1962 et plus récemment encore, il ne pouvait être question de prélever un impôt sur le revenu, sauf naturellement pour le paiement des intérêts sur les prêts. Est-ce exact?

M. Reisman: C'est exact, monsieur.

Le sénateur Grosart: J'aimerais pouvoir poser trois questions d'intérêt général. Premièrement, quand vous faites mention d'une réduction de 80 millions de dollars pour cette année, d'où vient-elle?

M. Reisman: Le chiffre que j'ai cité était les 80 millions de réduction dans les dépenses compressibles, c'est-à-dire celles qui doivent être approuvées par le Parlement pour l'année financière en cours. C'était une coupure dans les crédits qui apparaissent aux budgets des ministères et des organismes. Si vous avez en mains le budget révisé, à la page 6 A et 6 C vous trouverez en détail la provenance de ces 80 millions par ministère et organisme.

Le sénateur Grosart: Quelle fut la diminution sur le budget des ministères?

M. Reisman: Un peu moins de 80 millions; quelque 79 millions.

Le sénateur Grosart: Je veux dire le montant que les ministères se proposaient de dépenser. Pouvez-vous nous en parler d'une façon générale?

M. Reisman: Prenons, par exemple, le ministère de l'Agriculture. Vous remarquerez que les crédits originaux pour l'année 1968-69 étaient de 278 millions de dollars et que la réduction annoncée le 6 mars était de 2.29 millions. Quant au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il y avait une réduction de 113 millions de dollars sur le budget original.

Le sénateur Grosart: Je ne comprends pas très bien. A la page 6 A, en ce qui concerne l'Agriculture, vous avez un montant de 278 millions de dollars, et le budget corrigé donne une somme de 255 millions. Ce sont les chiffres que vous avez donnés.

M. Reisman: C'est exact. Il y a deux ajustements qui doivent être faits au montant original de 278 millions de dollars. Le premier est de 2.2 millions émanant de la coupure en mars, et l'autre de 20.7 millions émanant de la réorganisation annoncée il y a plusieurs mois par le premier ministre. Je crois que ce qui vous concerne ici est le transfert de l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, du ministère de l'Agriculture au futur ministère des Affaires régionales qui a hérité du ministère de l'Agriculture dans cette affaire.

Le sénateur Grosart: Ainsi les chiffres figurant dans le budget ministériel et dans le budget révisé pour les ministères ne sont pas nécessairement comparables, dû au fait que les ministères ne comportent pas nécessairement les mêmes éléments. Est-ce exact?

M. Reisman: Cela est exact, monsieur. Ce que nous essayons de faire, aux pages 6A, 6B, 6C et 6D, c'est de définir précisément comment réconcilier le budget original et le budget révisé, à partir d'un certain nombre de facteurs. Cela provient, premièrement, la réduction du 80 millions de dollars; deuxièmement, la hausse dans les dépenses statutaires; troisièmement, les changements résultant de la réorganisation; quatrièmement, certains ajustements pour les dépenses obligatoires que le Gouvernement a décidé d'encourir, que je vous ai soulignées en détail, se chiffrant à 33 millions. Tout cela est contenu dans ces pages et vous permet de faire une réconciliation complète.

Le sénateur Grosart: Quels pourcentages du budget total sont fixes et compressibles, pour employer votre terme? Seulement les pourcentages. Je n'ai pas besoin de chiffres exacts.

M. Reisman: Je dirais qu'entre 60 et 65 p. 100 sont compressibles. Permettez-moi de vous donner les chiffres réels. Sur un total de 10.6 milliards de dollars, 4.8 milliards sont autorisés par statut et le reste, 5.7 milliards, nécessite le vote.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Vous aviez l'habitude de mettre ces chiffres sur des feuilles qui pouvaient être distribuées aux sénateurs quand les projets de loi de finances étaient à l'étude. Je pense que c'est une bonne habitude, car cela permet aux sénateurs de voir, premièrement, toutes les dépenses statutaires, deuxièmement, les dépenses compressibles et ensuite les montants par ministères. Je pense que c'était utile pour les sénateurs qui écoutaient un discours contenant par nécessité des chiffres ronds.

Le sénateur Grosart: J'espère que dans le ministère vous pourrez trouver un meilleur mot que «compressible», parce que la supposition naturelle est que les autres sont incompressibles. Ma dernière question est: auriez-vous la bonté d'établir le lien entre les chiffres du budget et aux besoins de fonds du Gouvernement cette année?

M. Reisman: Je crains de ne pas pouvoir faire cela pour vous. Ceci ne provient pas de notre budget des dépenses. Vu la façon dont les responsabilités sont réparties entre les organismes et les ministères, c'est du ministère des Finances que relève l'état de l'en-

caisse, le fonds du revenu consolidé, et je n'aurais pas ce renseignement. Si la chose vous intéresse, je suis certain que le ministère des Finances sera heureux de vous fournir un témoin qui donnera tous ces détails.

Le sénateur Grosart: C'est réellement le chiffre le plus important qu'une nation ait à considérer.

M. Reisman: C'est un chiffre important, monsieur, mais j'ai moi-même toujours pensé, même si c'est une opinion personnelle, que ce que vous dépensez et ne recouvrez pas est plus important que ce que vous avancez sous la forme d'un emprunt ou d'une avance, et sur lequel vous gagnez de l'intérêt et que vous recouvrez. L'état de l'encaisse reflète ces deux points, et l'état de l'encaisse est sans doute un élément très important de la gestion des finances publiques, parce que vous devez prélever de l'argent. Je ne sais pas si j'attribuerais une importance relative à ces points.

Le sénateur Thorvaldson: J'aimerais poser une question à ce sujet pendant que nous traitons des pages 6A, 6B, 6C et 6D. Sur chaque page, vous avez des réductions et des augmentations, et un des titres est «Résultant de la réorganisation». Pourriez-vous me dire brièvement ce que vous entendez par «réorganisation»?

M. Reisman: Nous entendons quelque chose de très précis. Vous vous souviendrez que le premier ministre a annoncé, il y a plusieurs mois, une réorganisation de base de l'appareil gouvernemental. Il annonça que le ministère de l'Industrie et le ministère du Commerce seraient fusionnés en un seul ministère; qu'il y aurait un nouveau ministère des Communications qui prendrait certains éléments et activités relevant auparavant d'autres ministères; qu'il y aurait certains transferts de fonctions d'un ministère à un autre, ainsi que le ministère des Forêts et du Développement rural serait séparé, les Forêts se joignant aux Pêcheries et le Développement rural devenant un élément du nouveau ministère des Affaires régionales. Quand nous employons ici l'expression «résultant de la réorganisation», nous nous référons explicitement et précisément à cette réorganisation annoncée par le premier ministre, pour laquelle un projet de loi combiné de réorganisation sera présenté au Parlement dans un avenir prochain.

Le sénateur MacKenzie: Quelle est la part que le gouvernement fédéral paie aux provinces à l'égard du programme Medicare?

M. Reisman: C'est 50 p. 100. Ceci est le chiffre magique dans le programme.

Le sénateur MacKenzie: Je suppose que les dépenses prévues cette année en Saskatchewan et en Colombie-Britannique sont, d'une certaine façon, de bonnes estimations étant donné que vous n'avez pas encore les chiffres exacts. Vous ne pourrez pas obtenir de chiffre exact avant la fin de l'année financière de ces provinces.

M. Reisman: Cette observation est juste. Dans certains cas, les estimations sont raisonnablement précises; dans d'autres, ce ne sont pas beaucoup plus que des estimations bien fondées.

Le sénateur MacKenzie: Dans les deux provinces, les services médicaux, sous une forme ou une autre, l'affectent. Il y a eu une extension en Colombie-Britannique. La Saskatchewan continue à peu près ce qui a été fait dans le passé, sauf qu'elle recevra une contribution fédérale.

M. Reisman: Vous avez tout à fait raison, monsieur. Parce que les dépenses prévues pour le régime *Medicare* relèvent de deux provinces qui ont une certaine expérience de ce programme, et parce que nous nous basons dans une très large mesure sur leurs soumissions, j'ose croire que ces chiffres sont raisonnablement justes.

Le sénateur MacKenzie: Plus tard, vous obtiendrez les chiffres exacts?

M. Reisman: Oui.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Monsieur Reisman, auriez-vous la bonté de détailler un peu plus cette dépense de 6 millions de dollars? Nous en sommes encore sur le régime *Medicare*.

M. Reisman: Comme vous le savez, en ce qui concerne le service public, le gouvernement fédéral paie une contribution aux primes d'assurance-groupe médicale-chirurgicale. C'est à peu près moitié-moitié; le fonctionnaire paie la moitié et le gouvernement la moitié.

Les arrangements qui ont découlé des négociations collectives sont que, lorsque le régime *Medicare* entrera en vigueur, le régime d'assurance-groupe médicale-chirurgicale du gouvernement sera aboli et, dans la mesure où cela se fera, le gouvernement fédéral ne sera plus tenu de verser des primes directement, puisque le fonctionnaire, comme tout autre citoyen, aura droit aux prestations aux termes du régime plus universel de *Medicare*.

Quand le budget original a été compilé, il a fallu juger dans quelle mesure le programme *Medicare* serait adopté par les diverses provinces. Effectivement, seulement deux

provinces avaient adopté ce régime lorsque nous avons préparé le budget révisé. Quand le budget original a été compilé, on croyait que plus de deux provinces l'adopteraient. Il s'ensuit donc que la contribution fédérale au régime d'assurance-groupe médicale-chirurgicale de la Fonction publique est plus considérable qu'on ne l'avait prévu, et c'est ce qui explique le chiffre de 6 millions.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je crois comprendre cette partie-là. Peut-être que ma question supplémentaire est plus importante. Ces 6 millions de dollars ont été dépensés, en d'autres mots, parce que le régime *Medicare* n'a pas connu l'ampleur prévue.

M. Reisman: Oui.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Alors, pour une période de, je ne sais plus combien de mois, il y a eu une réduction dans les primes de la Fonction publique et je suppose que c'est cette réduction des primes qui a donné ce chiffre que nous avons ici?

M. Reisman: Non, je ne le crois pas, monsieur. Je crois que c'est un chiffre différent. Expliqueriez-vous cela, monsieur Cloutier?

M. Cloutier: Tel que je me souviens des détails à ce sujet, les primes du régime médical-chirurgical sont examinées périodiquement pour remettre la caisse en équilibre actuariel, et les primes ont été haussées, il y a quelques années, de façon à remettre la caisse en équilibre actuariel. Il est arrivé qu'au printemps 1967, le fonds de ce régime a accusé un surplus appréciable et à ce point, nous retournons encore à l'hiver 1966-1967, on prévoyait que le régime *Medicare* entrerait en vigueur dans quelques mois. Les syndicats, qui ont participé à l'administration de ce régime, ont fait la remarque que réellement ce surplus provenait d'une contribution trop élevée de leurs membres et considérant l'éventuelle, je ne dirais pas «cession», mais «contraction», du régime médical-chirurgical avec l'entrée en vigueur de *Medicare*, l'excédent revenait aux employés qui avaient contribué à ce fonds, et au gouvernement.

Après consultation plutôt prolongée entre les syndicats et les représentants du gouvernement, il fut décidé de réduire les primes pour une période de cinq ou six mois, de façon à rétablir une balance raisonnable, ou au moins rétablir le fond à un niveau compatible avec les dépenses prévues.

Cette période s'est terminée à peu près à la date prévue pour l'inauguration du régime *Medicare*.

Si ce régime avait été complètement établi à ce moment-là, les taux seraient probablement demeurés au même niveau, parce que la protection que le régime chirurgical-médical aurait continué d'assurer aurait été inférieure et les primes auraient été moins élevées.

Mais, en fait, le régime *Medicare* n'est pas entré en vigueur et par conséquent, la protection alors offerte a dû être continuée et, à ce moment, les contributions versées par les employés et par le gouvernement ont été rehaussées mais, si je ne m'abuse, à un niveau un peu moins élevés qu'auparavant.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Un peu plus élevés.

M. Cloutier: Un peu plus élevés. C'est bien possible. Je ne m'en souviens pas très bien; mais le taux auquel il fut établi ou rétabli a été calculé de façon à maintenir l'équilibre actuariel de ce fonds.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je ne vois pas pourquoi vous n'étiez pas d'accord avec mon assertion que cette réduction de primes a été faite à ce moment-là en prévision des dépenses qui n'ont pas été encourues, ce qui signifie que ces six millions de dollars seront utilisés pour combler la différence de la prime diminuée pour cette période. C'est la raison d'être de cette mesure.

M. Cloutier: La diminution de la prime avait été calculée...

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): ...d'après l'encaisse à ce moment-là.

M. Cloutier: Mais pour écouler le surplus de caisse sur une période de cinq ou six mois, si je me souviens bien.

Le président: Et l'établir maintenant sur une base d'autofinancement.

M. Reisman: Vous avez ici un montant de 6.2 millions de dollars. Ce chiffre comprend peut-être un montant minime relatif au changement des primes, mais la majeure partie de ce montant, je dirais presque tout le montant, se rattache au fait que les paiements sont versés au régime collectif chirurgical-médical pour les employés de la Fonction publique habitant des provinces qui n'ont pas encore adopté le régime *Medicare*.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): J'admets cela. La partie principale de ces six millions n'est pas prévue pour l'autre fin qui a été mentionnée. Je ne le pensais pas, mais je ne savais pas quelle part y était réservée, c'est-à-dire la principale part.

M. Cloutier: Vous avez parfaitement raison, monsieur le sénateur.

Le sénateur Kinley: Voici une question au sujet de l'enseignement. Nous nous comparons parfois à d'autres pays quant au montant dépensé pour la recherche. Dans le budget dont nous parlons ce matin, on mentionne ce qui est versé aux universités. En fait, combien l'industrie fournit-elle ou contribue-t-elle à la recherche au Canada?

Je trouve que l'industrie en fait beaucoup, mais que sa part est incluse dans les versements d'impôt sur le revenu et traitée de cette façon. Serait-ce mentionné dans le budget? Savez-vous vraiment combien l'industrie contribue à la recherche?

M. Reisman: Vous avez raison, monsieur. Nous possédons les chiffres relativement aux dépenses que l'industrie fait pour la recherche et le développement, mais ces chiffres ne paraissent pas dans le budget.

Le sénateur Kinley: C'est une des particularités de l'impôt sur le revenu et cette contribution est dissimulée sans qu'on en attribue le mérite à qui de droit. Voilà le problème.

M. Reisman: Il y est fait mention, toutefois. Si vous voulez connaître les programmes organisés par le gouvernement fédéral à des fins de recherche et de développement dans l'industrie, vous en trouverez des indices dans ce budget. Par exemple, si vous parcourez les crédits du ministère de l'Industrie, vous trouverez qu'il existe au moins quatre programmes comprenant des déboursés en subventions ou en assistance à l'industrie pour encourager la recherche et le développement. Nous en avons la liste complète. Il existe aussi plusieurs autres programmes. Par exemple, l'Énergie atomique du Canada, Limitée, grâce à ses contrats, permet à l'industrie de poursuivre un niveau élevé de recherche et de développement aux frais du fédéral, parce que le contrat est payé par l'entremise d'un organisme fédéral. Cela devient assez compliqué à expliquer de vive voix, mais je crois que le Comité de recherche scientifique du sénateur Lamontagne a entendu beaucoup de témoignages à ce sujet.

Le sénateur Kinley: J'ai une certaine expérience dans ce domaine et je voulais que cela soit mentionné, afin que le public sache

ce que l'industrie contribue, en fait, à la recherche dans notre pays.

Il y a une autre question très intéressante concernant le régime *Medicare*. Tout le monde discute ce régime, mais personne ne semble savoir ce qu'il en coûtera au pays. Je pense que, si l'on s'en donne la peine, on trouvera que généralement dans l'industrie organisée au Canada, il existe des services sociaux équivalents au régime *Medicare* ou, dans certains cas, plus avantageux. Le régime *Medicare* s'applique aux nécessiteux et il se peut que ce fait nous conduise à un sujet bien courant: la politicaille. Après tout, il est question en général de passer du contrôle des compagnies d'assurance au contrôle du gouvernement, et nous allons finir par être tous dans le même bateau. Vous vous rendez compte que dans l'industrie, l'on est obligé d'aller à la recherche des affaires, mais avec le régime *Medicare*, ce n'est pas nécessaire. Quand on n'est pas obligé d'aller à la recherche des affaires, les dépenses devraient être moins fortes.

La seule application du régime *Medicare* que j'aie connue est celle de la Saskatchewan, où les deux méthodes ont été essayées, et il serait très intéressant de savoir quel en a été le résultat. Je crois, monsieur le président, qu'il serait bon d'obtenir une appréciation des frais supplémentaires que ce régime imposerait à la population du Canada. Pour moi, à moins que nos syndicats n'aient l'impression que tout surplus leur revient au lieu de revenir au pays, je dirais que cela ne nous inquiète pas trop, parce que nous ne pensons pas qu'il y ait une augmentation considérable de frais, et les personnes nécessiteuses du Canada non incluses actuellement dans le programme le seront alors. Il s'agit d'une nécessité urgente. Dans ce cas, monsieur le président, ne pourrions-nous pas, lors d'une prochaine assemblée, faire l'étude de ce régime *Medicare* afin de nous renseigner sur le coût éventuel de ce programme que le peuple canadien devra absorber au moyen d'impôts supplémentaires. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

M. Reisman: J'aurais une ou deux remarques à faire. D'abord, en ce qui concerne le budget de l'an prochain, qui sera probablement déposé en février, il y aura un crédit qui couvrira le coût du régime *Medicare* pour la prochaine année financière et qui paraît beaucoup plus intéressant, et qui sera, je l'espère, beaucoup plus complet que ce qui est actuellement à l'étude. Je dis cela parce qu'un plus grand nombre de provinces y participeront.

Le sénateur Kinley: Vous avez dit au commencement que vous avez ici trente-cinq millions de dollars.

M. Reisman: C'est juste.

Le sénateur Kinley: Dans votre budget?

M. Reisman: Cela ne concerne que deux provinces: la Colombie-Britannique et la Saskatchewan.

Le sénateur Kinley: Ce sont les deux provinces qui ont adhéré au régime?

M. Reisman: C'est bien cela. Quand nous serons rendus au budget de l'an prochain, nous aurons beaucoup plus de renseignements et j'imagine que le montant sera beaucoup plus élevé. Il est possible que votre Comité veuille examiner la question d'une façon plus détaillée à ce moment-là. Peut-être aussi serait-il en mesure de déterminer quels seront les frais d'administration du régime *Medicare*, comparativement à l'arrangement antérieur.

Le sénateur Kinley: Il serait intéressant de savoir combien la Colombie-Britannique et la Saskatchewan auront à payer, ainsi que de connaître le montant supplémentaire que l'industrie aura à déboursier. Merci.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser? Sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Je cède la parole au sénateur Isnor.

Le président: Nous ne voulons pas raccourcir la période des questions. Ce n'est que par courtoisie que j'attire votre attention sur le fait que le Comité permanent des transports et des communications a fixé l'heure de sa réunion dans cette salle à 11 h. 30 et que nous nous efforçons habituellement de satisfaire à sa demande. Il est entendu que le présent Comité est un comité permanent et que nous continuerons de discuter ces sujets.

Maintenant, le sénateur Grosart cède sa place au sénateur Isnor.

Le sénateur Isnor: Monsieur le président, étant donné l'intérêt général du public en ce qui a trait à notre déficit ou surplus net chaque année selon le cas, je me demande si nous pourrions inclure dans les procès-verbaux un tableau donnant les taux d'intérêt pour chaque année couvrant une période d'environ cinq ans et indiquant le coût net relativement à nos paiements nets.

M. Reisman: Je crois que nous pourrions vous fournir cela. Si je comprends bien, ce que vous voudriez avoir pour les cinq années écoulées, c'est le niveau de la dette publique et le total des paiements d'intérêt sur cette dette, sur quoi nous pourrions fonder ce que sera la moyenne du taux d'intérêt sur la dette publique. A moins d'erreur, ces chiffres sont publiés dans les comptes publics.

Le sénateur Isnor: Pour une année seulement.

M. Reisman: Pour une année à la fois, oui. Je ne vois pas qu'il y ait de difficulté à pro-

duire ces chiffres pour les cinq années. Nous les compilerons et les soumettrons au Comité.

Le sénateur Isnor: Pourrait-on nous les fournir lorsqu'ils seront prêts, monsieur le président? Ma deuxième requête portait sur des renseignements au sujet de l'augmentation de tous les traitements pour la même période.

Le président: Le montant global, monsieur le sénateur?

Le sénateur Isnor: Oui, le montant global des augmentations de traitements.

M. Reisman: Je veux m'assurer que je comprends bien votre question, sénateur Isnor. Je crois comprendre que vous désirez savoir quelle part des dépenses du fédéral a été réservée au paiement des traitements pour les cinq dernières années.

Le sénateur Isnor: Oui.

M. Reisman: Nous obtiendrons ce renseignement, monsieur le sénateur.

Le sénateur Isnor: Nous pourrions ainsi voir quelles sont les augmentations chaque année.

M. Reisman: Oui. Le taux des augmentations ne sera pas indiqué, mais les augmentations réelles seront mentionnées d'une année à l'autre.

Le sénateur Isnor: Les augmentations brutes.

M. Reisman: Oui, brutes.

Le président: Alors, il faudrait indiquer le nombre d'employés, sénateur Isnor.

Le sénateur Isnor: Bien, ce serait là un complément d'information.

Le président: Monsieur le sénateur, nous avons déjà chaque année dans le budget un tableau donnant l'effectif total et le total des traitements versés, et il s'agit de faire la relation entre les deux.

Le sénateur Isnor: Nous avons ces renseignements pour une seule année.

M. Reisman: Oui. Nous les obtiendrons pour les cinq années, monsieur le sénateur.

Le sénateur Isnor: Je vous remercie.

Le président: Merci, sénateur Isnor. Sénateur Grosart.

Le sénateur Grosart: J'aimerais savoir si M. Reisman sera présent à notre prochaine réunion.

Le président: Je ne peux pas prévoir s'il sera là pour notre prochaine assemblée, mais nous serions heureux de le recevoir en tout temps et nous verrons quels sont ses projets et quels sont les nôtres.

Le sénateur Grosart: Éventuellement, je voudrais lui poser des questions bien précises au sujet des crédits des ministères. Je pourrais peut-être commencer par le Centre national des arts. Il est digne de mention qu'il est un des huit services ou ministères qui demandent moins d'argent cette année. Il ne demande qu'un million. Quel a été jusqu'à présent le total des déboursés pour le Centre national des arts?

M. Reisman: Monsieur le sénateur, je préférerais prendre note de cette question et vous répondre par écrit. Je n'ai pas ce renseignement dans le moment et je ne crois pas que nous puissions trouver la réponse dans le budget de cette année, parce que les dépenses, comme vous le savez, ont été encourues sur une période de quatre ou cinq ans ou peut-être davantage. Je suis sûr que nous pourrions vous en fournir le détail. Si je me souviens bien, des renseignements détaillés sont parvenus à mon bureau il y a quelques jours.

M. Cloutier: Ces renseignements sont déjà à notre disposition.

M. Reisman: Nous avons ces renseignements.

Le sénateur Grosart: C'est ce chiffre d'un million de dollars qui me fait poser cette question, car il ne me renseigne pas suffisamment sur le Centre national des arts.

M. Reisman: Il ne semble pas exorbitant.

Le sénateur Grosart: Ma deuxième question a trait à la Société Radio-Canada. En ce qui a trait à sa manière de tenir ses livres, donnons-nous toujours un montant à la Société Radio-Canada pour payer l'arrérage d'intérêt sur de prétendus prêts?

M. Reisman: Oui, monsieur, nous le faisons.

Le sénateur Grosart: S'efforce-t-on de rendre la comptabilité de Radio-Canada un peu plus réaliste, lorsqu'il s'agit de ces prétendus prêts?

M. Reisman: Je ne veux pas faire d'observations sur le réalisme relatif des différentes méthodes de comptabilité, mais je puis vous assurer qu'une étude est en cours actuellement au sujet des méthodes de comptabilité et des procédés financiers utilisés pour l'administration du budget de la Société Radio-Canada.

Le sénateur Grosart: Y a-t-il une raison spéciale pour mettre à part les frais d'exploitation du Service et les frais d'immobilisations inclus dans le budget?

M. Reisman: Si je ne fais pas erreur, c'est exigé par le Parlement, mais à part cela, ce

sont des détails significatifs. S'il n'y avait pas de distinction, on nous poserait des questions comme celle-ci: Pouvez-vous nous dire combien d'argent est réservé pour les immobilisations et combien pour l'exploitation?

Le sénateur Grosart: Voilà une question précise, à savoir si ces prétendus prêts à la Société Radio-Canada doivent toujours être considérés comme des prêts. Cela me semble peu réaliste, étant donné qu'ils ne seront jamais remboursés. Ainsi se trouve soulevée tout la question de la présentation des crédits, parce que notre prédécesseur nous a répété maintes et maintes fois qu'un effort véritable a été fait pour que le budget soient plus faciles à comprendre du public en général. Je crois que c'est ce qui arrive.

Le président: Nous devrions peut-être faire revenir M. Davidson à titre, cette fois, de président de la Société Radio-Canada.

M. Reisman: J'allais dire qu'avec l'expérience qu'il a acquise comme secrétaire du Conseil, il va pouvoir exercer avec autorité ses fonctions de président de Radio-Canada et je suis certain que vous le trouveriez un témoin extrêmement intéressant en ce qui a trait à cette question en particulier.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Je sais d'avance que vous voulez que je remercie en votre nom M. Reisman et M. Davidson qui a dû nous quitter. Nous n'aurions pu trouver quelqu'un de plus compétent que M. Reisman pour le remplacer, et si celui-ci veut bien revenir lorsque nous aurons besoin de lui, il sera le bienvenu comme par le passé. Merci.

M. Reisman: Je vous remercie, monsieur le président.

La séance est levée.

M. Reisman: Vous obtiendrez ce résultat si vous le souhaitez. Je suis sûr que vous le ferez. Le sénateur Grosart: Vous pouvez nous dire si vous êtes sûr de la réussite de votre projet.

M. Reisman: Oui. Le taux des emprunts n'est pas trop élevé, mais les garanties sont assez bonnes. Les emprunts sont remboursés dans une période de 10 à 15 ans.

M. Reisman: Oui, monsieur le président. Vous obtiendrez ce résultat si vous le souhaitez. Je suis sûr que vous le ferez. Le sénateur Grosart: Vous pouvez nous dire si vous êtes sûr de la réussite de votre projet.

M. Reisman: Oui, monsieur le président. Vous obtiendrez ce résultat si vous le souhaitez. Je suis sûr que vous le ferez. Le sénateur Grosart: Vous pouvez nous dire si vous êtes sûr de la réussite de votre projet.

M. Reisman: Oui, monsieur le président. Vous obtiendrez ce résultat si vous le souhaitez. Je suis sûr que vous le ferez. Le sénateur Grosart: Vous pouvez nous dire si vous êtes sûr de la réussite de votre projet.

M. Reisman: Oui, monsieur le président. Vous obtiendrez ce résultat si vous le souhaitez. Je suis sûr que vous le ferez. Le sénateur Grosart: Vous pouvez nous dire si vous êtes sûr de la réussite de votre projet.

M. Reisman: Oui, monsieur le président. Vous obtiendrez ce résultat si vous le souhaitez. Je suis sûr que vous le ferez. Le sénateur Grosart: Vous pouvez nous dire si vous êtes sûr de la réussite de votre projet.

M. Reisman: Oui, monsieur le président. Vous obtiendrez ce résultat si vous le souhaitez. Je suis sûr que vous le ferez. Le sénateur Grosart: Vous pouvez nous dire si vous êtes sûr de la réussite de votre projet.

M. Reisman: Oui, monsieur le président. Vous obtiendrez ce résultat si vous le souhaitez. Je suis sûr que vous le ferez. Le sénateur Grosart: Vous pouvez nous dire si vous êtes sûr de la réussite de votre projet.



Première session de la vingt-huitième législature

1968

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES

Président: l'honorable T. D'Arcy Leonard

N° 2

SÉANCE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 1968

Le Comité examine les prévisions budgétaires, les prévisions révisées et les prévisions supplémentaires (A), dont le Parlement a été saisi pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1969.

TÉMOINS:

M. A. M. Henderson, auditeur général du Canada
M. H. E. Hayes, directeur au Bureau de l'auditeur général

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Vice-président: L'honorable H. de M. Molson

Les honorables sénateurs:

Aird	Isnor
Aseltine	Kinley
Beaubien (<i>Bedford</i>)	Leonard
Beaubien (<i>Provencher</i>)	MacKenzie
Bélisle	Méthot
Benidickson	Molson
Burchill	O'Leary (<i>Antigonish-</i> <i>Guysborough</i>)
Choquette	Paterson
Connolly (<i>Halifax-Nord</i>)	Pearson
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Phillips
Croll	Quart
Denis	Rattenbury
Desruisseaux	Roebuck
Dessureault	Savoie
Everett	Smith (<i>Queens-</i> <i>Shelburne</i>)
Farris	Thorvaldson
Gélinas	Vaillancourt
Giguère	Welch
Grosart	Willis
Haig	Zuzyk—(42).
Hayden	
Hays	

Membres d'office: Flynn et Martin.

SEANCE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 1968

Le Comité examine les prévisions budgétaires, les prévisions relatives à
les prévisions supplémentaires (A).
dans le Parlement a été ainsi pour l'exercice financier se terminant le
31 mars 1969.

TÉMOINS:

M. A. M. Henderson, auditeur général du Canada
M. H. E. Hayes, directeur en chef du Bureau de l'auditeur général

ROGER DUBAIE, M.S.N.C.
IMPRIMERIE DE LA REINE ET CONTROLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1968

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi, 1^{er} octobre 1968:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*):

Que le Comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires et le budget révisé des dépenses, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires et le budget révisé des dépenses qui seront présentées au Sénat;

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des témoins, de faire produire des dossiers et des documents, de faire imprimer le compte rendu de ses délibérations à l'égard desdites prévisions budgétaires et du budget révisé des dépenses et de siéger durant les adjournements du Sénat; et

Que les dossiers recueillis et les témoignages entendus au cours de la dernière session au sujet des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, soient déferés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 19 novembre 1968:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, et à faire rapport à ce sujet; et

Que le comité ait le pouvoir de convoquer des témoins, de faire produire des dossiers et des documents, de faire imprimer ses délibérations à l'égard dudit Budget supplémentaire (A).

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 21 novembre 1968

(3)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Leonard (*président*), Aseltine, Beau-bien (*Bedford*), Connolly (*Ottawa-Ouest*), Croll, Desruisseaux, Everett, Giguère, Grosart, Haig, Isnor, Molson, Roebuck, Thorvaldson, Welch et Willis—16.

Le Comité examine les prévisions budgétaires, les prévisions révisées et les prévisions supplémentaires (A), dont le Parlement a été saisi pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1969.

Le Comité entend les témoins suivants:

M. A. M. Henderson, auditeur général du Canada.

M. H. E. Hayes, directeur au Bureau de l'auditeur général.

Le Comité discute de plusieurs aspects des prévisions budgétaires, et notamment des programmes à frais partagés et du projet de nouvelle présentation des prévisions.

A 11 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson.

LE SÉNAT

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 21 novembre 1968

Le Comité permanent des finances, saisi des prévisions budgétaires déposées devant le Parlement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1969, se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Le sénateur T. D'Arcy Leonard (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Messieurs les sénateurs, il est 9 heures et demie du matin et nous avons le quorum. Nous allons commencer.

Je n'ai pas besoin de vous présenter notre témoin d'aujourd'hui. C'est M. A. M. Henderson, l'auditeur général, que l'on appelle aussi le «chien de garde» des fonds publics. Nous sommes heureux de le revoir. Ses fonctions consistent pour une grande part à présenter un rapport au gouvernement sur les dépenses publiques et les comptes publics, mais aussi à surveiller les prévisions budgétaires. Or ce dont nous sommes saisis actuellement, ce sont les Prévisions budgétaires et non pas les comptes publics. M. Henderson est accompagné de M. Harold Hayes, un de ses collaborateurs.

Vous voudrez bien noter que le Sénat nous a saisis cette semaine de la tranche A des Prévisions budgétaires supplémentaires. Ces prévisions s'ajoutent aux Prévisions révisées, que nous avons à examiner. Cependant, les Prévisions supplémentaires ne portent que sur une somme de \$84,000, ce qui n'est heureusement pas aussi gros que d'ordinaire.

Le sénateur Grosart: On n'a jamais vu un montant aussi faible.

Le président: En effet, il s'agit surtout des prévisions du greffier de la Chambre des communes, qui comptent pour \$81,000 dans le total de \$84,000. Nous n'avons encore aucune indication détaillée à ce sujet, mais je suis porté à croire qu'il s'agit d'un accroissement de personnel à la Chambre des communes, nécessité par le développement des travaux des comités parlementaires. Je pense que le Sénat devra en faire autant bientôt.

Et maintenant, si personne n'a autre chose à dire immédiatement, j'invite M. Henderson à prendre la parole.

M. A. M. Henderson (auditeur général): Je vous remercie, monsieur le président. Permettez-moi d'abord de vous présenter l'un de mes directeurs. M. Harold Hayes, C.A., qui a collaboré abondamment à la préparation des notes que j'ai à vous communiquer. Vous voudrez bien que je lui cède la parole pour répondre à certaines de vos questions.

J'ai donc de nouveau, honorables sénateurs, le plaisir de me trouver devant vous. Je note que votre Comité ne s'est réuni qu'une fois au cours de la présente session, et cela il y a plus d'un mois, le 17 octobre, je crois. Vous avez alors examiné les Prévisions principales de 1968-1969 et les Prévisions révisées de la même année, qui avaient été déposées le 25 septembre.

Le Comité des comptes publics de la Chambre des communes, pour sa part, ne s'est réuni que deux fois durant cette première session de la 28^e législature: la première fois le 7 novembre et la seconde fois mardi dernier, le 19 novembre. Vous apprendrez peut-être avec intérêt que, ce matin même, à onze heures, le comité de la Chambre des communes entendra le président du Conseil du Trésor présenter ses propositions nouvelles relatives aux Prévisions budgétaires. Il s'agit, vous le savez, de présenter les prévisions des ministères par programmes et activités, méthode qui remplacerait éventuellement la méthode actuelle, qui présente les prévisions par objets de dépenses.

Cela présente pour moi, naturellement, un très grand intérêt. Si le comité accepte les propositions du Conseil du Trésor, de nombreux changements devront intervenir dans les méthodes comptables et dans plusieurs des états financiers, puisque c'est la forme sous laquelle sont présentées les Prévisions qui détermine pour une très grande part la façon dont la comptabilité ultérieure des dépenses est présentée dans les Comptes publics.

Le président du Conseil du Trésor, je le suppose, fera prochainement une communication à votre Comité.

En ce qui concerne mon travail à moi, je dois vous signaler que mes rapports de 1966 et 1967 à la Chambre des communes n'ont pas encore été étudiés par le Comité des comptes publics des Communes. Ce comité a été saisi de nouveau des deux rapports, par la Chambre des communes, le 29 octobre. En ma qualité de conseiller de ce comité, la perspective d'étudier ces deux rapports à la fois me met dans tous les états. Le service que je dirige traverse des jours assez difficiles, non seulement du fait de l'ampleur de notre travail (lequel, notons-le, comprend la vérification des comptes de l'ONU dans le monde entier), mais aussi parce que nous sommes en train de préparer mon rapport de 1968 pour la Chambre des communes, ce qui nous occupera à plein temps au moins jusqu'à la mi-janvier et vraisemblablement plus longtemps encore.

Nous manquons toujours de personnel, comme vous le savez, et aux échelons supérieurs le manque est aigu. Trois de mes directeurs prendront leur retraite prochainement, ce qui n'améliore pas les choses. J'ai donc suggéré au Comité des comptes publics, au lieu de vouloir étudier non seulement certains paragraphes laissés de côté de mes rapports de 1964 et de 1965, mais aussi l'intégralité de mes rapports de 1966 et de 1967, j'ai suggéré, donc, que le comité réduise ses pertes en différant l'examen de mes rapports jusqu'à ce que je présente mon rapport de 1968 à la Chambre. Pour rendre la chose plus facile, j'ai promis de veiller particulièrement, dans le rapport de 1968, à renvoyer aux années précédentes dans le cas de toutes les situations qui remontent à 1964, 1965, 1966 ou 1967, de telle sorte que le comité, lorsqu'il discutera chacun des paragraphes de mon rapport de 1968, y trouvera un renvoi précis aux années précédentes.

Je ne leur ai pas caché que cette méthode ne leur permettrait pas d'étudier les situations qui se sont présentées une seule fois dans les années précédentes, à moins que le comité n'ait le temps de revenir sur mes rapports de ces années-là, mais qu'au moins ils auraient l'avantage de pouvoir entreprendre l'étude du prochain rapport dès son impression et sa présentation à la Chambre. Le Comité des comptes publics a décidé de procéder de cette façon. Il s'en tient donc pour l'instant à examiner le rapport de rappel que je lui ai remis le 7 novembre et qui regroupe la cinquantaine de recommandations formulées depuis deux ans par le comité et qui n'ont pas eu de suite ou n'ont pas donné lieu à des décisions concrètes.

Je vous présente toutes ces considérations préparatoires parce que je porte un intérêt particulier à l'étude que poursuit votre Comité en ce qui concerne les finances et la comptabilité de l'État, et aussi parce que, en

janvier dernier je crois, votre Comité a été saisi des comptes publics du Canada pour 1967. Le 27 mars, je crois, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre, au moment de proposer la deuxième lecture du projet de loi n° 7 sur les crédits, a rappelé qu'il restait un point important, soit l'étude du Rapport de l'auditeur général, lequel avait été déposé en même temps que le projet provisoire de Crédits supplémentaires et que les Prévisions principales. Il a fait observer que les Prévisions avaient été renvoyées au Comité permanent des finances mais que, pour une raison ou pour une autre, le Rapport de l'auditeur général ne l'avait pas été. A son avis, votre Comité a toute compétence pour étudier les Prévisions et le projet de loi de finances, afin de protéger l'argent des contribuables, et il estimait que votre Comité avait aussi un droit de regard sur l'utilisation que font de cet argent les ministères et les divers organismes du gouvernement, et pouvait exercer ce droit en se référant au rapport de l'auditeur général.

Apparemment, le rapport de l'auditeur général n'avait pas été renvoyé à un comité du Sénat depuis 1919. Le leader du gouvernement au Sénat a formulé le vœu que je sois invité à témoigner devant votre Comité des finances lorsque celui-ci pourrait aborder ce travail. Un mois après, ou environ, j'ai appris qu'un sénateur était mécontent de ce que mon rapport fût toujours adressé à la Chambre des communes, sans qu'il fût jamais question du Sénat ni de l'ensemble du Parlement. Je m'empresse de vous indiquer la raison de ce fait: c'est que le rapport est présenté en conformité des dispositions de l'article 70 de la loi sur l'administration financière; or cette loi, Partie VII, ne précise nulle part que l'auditeur général doive adresser son rapport au Sénat.

Je puis cependant vous dire que l'une des recommandations de 1966 du comité des comptes publics, que veulent réitérer les membres de ce comité (d'après une discussion qui s'est déroulée à la dernière réunion), souhaitait qu'une loi distincte du Parlement assure plus explicitement et d'une manière plus pratique l'indépendance de l'auditeur général. C'est de cette façon, me semble-t-il, que pourrait être rectifié le mandat de l'auditeur général. J'y veillerai, tout au long des discussions, lorsque sera étudié le présent projet, dont la préparation m'avait été confiée par le comité des comptes publics. Le projet a été établi en février 1967. J'espère que, le moment venu, il sera discuté ici, dans votre Comité.

Une question qui s'est posée à votre dernière réunion, et que sans doute vous voudrez discuter avec moi ce matin, porte sur les pro-

grammes à frais partagés. J'ai apporté quelques notes à ce sujet, et je serai heureux de répondre à vos questions. Auparavant, toutefois, je voudrais parler un peu de certains points qui se rattachent aux prévisions budgétaires, car ce sont les prévisions, bien sûr, qui vous intéressent le plus. Comme je l'ai déjà dit, vous préférerez sans doute examiner d'abord la forme et le contenu des prévisions et passer en revue les principes généraux qui inspirent les prévisions budgétaires et les dépenses de l'État, ainsi que la présentation qui en est faite au Parlement et à la population.

A mon avis, l'approbation du Parlement, comme toute approbation d'une dépense par celui sur qui elle retombe, doit intervenir avant la dépense et non pas après. L'importance de ce principe est démontrée par les discussions qui se déroulent actuellement au sein des divers comités de la Chambre des communes qui étudient les prévisions budgétaires. Vous pouvez vous reporter à cet égard aux recommandations restantes du comité des comptes publics que renferme l'Appendice I de mon rapport de 1967, que vous avez entre les mains. Au n° 54, au bas de la page 245, le comité estime qu'il est

... regrettable que les règlements du Parlement ne prévoient pas l'étude immédiate des prévisions de dépenses après que la Chambre en a été saisie, en sorte que la dépense proposée puisse être approuvée et qu'il n'y ait pas lieu de recourir autant au subside provisoire. Il est d'avis que les règlements pourraient et devraient être modifiés à cet égard afin non seulement de renforcer le contrôle parlementaire des fonds publics mais aussi de donner à l'Exécutif le mandat clair dont il a besoin dans l'exécution de ses lourdes responsabilités.

Cette recommandation est l'une des 50 ou environ qui n'ont eu aucune suite. Peut-être en auront-elles lorsque seront étudiées les nouvelles règles de la Chambre mais tel a été, en tout cas, le point de vue du comité.

Des prévisions budgétaires aussi considérables que celles de notre pays (je n'ai pas à vous dire qu'elles ont doublé et davantage depuis cinq ou six ans) devraient toujours, me semble-t-il, être soumises au Parlement avec la plus grande clarté possible. Il y a pour cela quatre raisons excellentes que je tiens à énoncer, et il y en a bien d'autres qui vous viendront à l'esprit à vous aussi.

La première relève du rapport direct qui existe entre les dépenses envisagées et les impôts qu'il est nécessaire de percevoir pour que ces dépenses soient possibles. La seconde raison réside dans la complexité des grands programmes de dépenses d'aujourd'hui et

dans celle des méthodes administratives qui entourent ces dépenses. La troisième, c'est l'accroissement constant de la pression du travail et l'accaparement du temps dont dispose le Parlement. Enfin, les parlementaires, en tant que représentants du peuple chargés d'étudier et d'approuver ces prévisions budgétaires, ne sont pas tous forcément habitués à l'interprétation des complications et conséquences financières qu'entraînent tant de vastes entreprises des États d'aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, il me semble que le pouvoir exécutif du gouvernement doit présenter ses prévisions de dépenses avec plus de clarté et de concision, et d'une manière aussi compréhensible que possible, toutes choses étant égales d'ailleurs. Je pense que vous voudrez tenir compte de cette considération lorsque vous jugerez les propositions du Conseil du Trésor visant à modifier la forme des prévisions budgétaires pour qu'elles soient désormais présentées par programmes et activités.

A maintes reprises, dans mes rapports avec la Chambre des communes, j'ai souligné l'importance de ce que je viens de vous dire, et particulièrement l'importance d'une présentation très claire des prévisions, afin que le Parlement soit mis en possession d'un maximum d'information; non pas d'un minimum, mais d'un maximum, pour exercer sa fonction de contrôle des dépenses publiques. Vous noterez peut-être avec intérêt, à cet égard, que deux recommandations du comité des comptes publics attendent depuis près de cinq ans que le pouvoir exécutif leur donne suite. L'une de ces recommandations voudrait que de brèves notices accompagnent soit les prévisions budgétaires dans leur ensemble, soit celles des divers services, afin d'expliquer tout accroissement important des effectifs.

Étant donné l'accroissement de l'effectif de nombreux services, dont j'ai déjà parlé—et vous savez que les traitements des fonctionnaires constituent l'un des secteurs les plus considérables des dépenses publiques d'aujourd'hui—je pense que de telles notices explicatives aideraient d'une façon appréciable les députés et les sénateurs à comprendre les raisons de l'accroissement considérable des dépenses de ce genre qui s'est produit ces dernières années. Le comité, dans son rapport, a demandé qu'une phrase ou deux au bas de la page explique toutes augmentations appréciables (mettons de 5 p. 100 ou davantage) du nombre des employés.

L'autre recommandation qu'a formulée le comité voudrait que les renseignements financiers nécessaires figurent dans le détail des prévisions des services en ce qui concerne les sociétés de la Couronne et autres organismes publics, afin les Communes et le Sénat se

trouvent renseignés sur les besoins financiers des organismes en question auxquels il doit être répondu par des crédits parlementaires. L'exemple classique, dont j'ai déjà parlé à votre Comité, c'est celui du chiffre global des prévisions de Radio-Canada, qui ne figurait qu'à un seul endroit dans les prévisions budgétaires. N'aurait-il pas été possible d'indiquer les catégories générales de dépenses, et même d'établir des comparaisons, afin que l'on pût savoir de quoi se composait ce total d'une centaine de millions de dollars?

Le président du Conseil du Trésor doit parler de cette question ce matin même devant le comité des comptes publics. Je ne sais pas s'il abordera la question de l'explication des accroissements de personnel, mais on me dit qu'il annoncera que désormais les sociétés de la Couronne fourniront les renseignements dont j'ai parlé lorsqu'elles demanderont un crédit au Parlement. C'est bien cela que nous avons souhaité au sein de votre Comité. Les choses se passeront comme à la banque. Il faut exposer d'abord la raison pour laquelle on veut emprunter, et détailler un peu l'utilisation, que l'on fera de l'argent. Donc, dans le cas des sociétés de la Couronne qui demanderont désormais des crédits, je puis espérer que le nouveau volume des prévisions budgétaires présentera les renseignements qui pourront être utiles. Il y aura au moins cela que nous aurons accompli.

Je voudrais signaler à votre attention des notes que j'ai jetées sur le papier au sujet des prévisions budgétaires dont parlaient mes deux derniers rapports annuels. On trouve les détails voulus dans ces rapports, mais je vais vous les résumer rapidement. Vous pourrez toujours vous reporter à mes notes si vous le jugez bon. Il s'agit de points qui ont une certaine importance pour toutes discussions sur le contrôle parlementaire des fonds publics.

Allons d'abord au paragraphe 48 de mon rapport de 1966. Monsieur le président, vous n'avez pas entre les mains celui de 1966. Le point dont il s'agit ne figure pas dans le rapport de 1967, parce qu'il n'y a pas eu d'élections cette année-là. Le rapport a trait au sujet extrêmement important des autorisations spéciales accordées par le gouverneur général. Le rapport de l'année prochaine fera sans doute état d'une de ces autorisations au titre des élections de 1968. Vous vous souvenez peut-être que l'article 28 de la loi sur l'administration financière contient des dispositions relatives aux dépenses qui doivent être faites d'urgence pendant la vacance du Parlement et qui ne sont prévues par aucune autre disposition législative. Le paragraphe 1 de cette loi est très explicite:

Si un paiement est requis d'urgence pour le bien public lorsque le Parlement

n'est pas en session et qu'il n'existe aucun autre crédit en vertu duquel on puisse faire le paiement,...

Dans cette note, j'ai montré de façon détaillée de quoi se compose le total de 920 millions de dollars environ qu'ont couvert cinq autorisations spéciales après la dissolution du Parlement, survenue le 8 septembre 1965, avant les élections de 1965.

Le Conseil du Trésor donna instructions aux ministères de veiller à ce que chaque crédit et chaque catégorie de paiements pût être étudié à part suivant les exigences de l'article 28 de la loi sur l'administration financière. Le Conseil du Trésor donna également instructions aux ministères de passer en revue les critiques formulées à ce sujet dans mes rapports depuis 1963, et d'en tenir compte. Les instructions générales du Conseil du Trésor se complétaient d'indications précises concernant les postes qu'il conviendrait de financer grâce à des autorisations spéciales ainsi que le montant qu'il conviendrait d'obtenir pour chacun de ces postes dans chacune des autorisations spéciales. Malheureusement, on n'a pas toujours suivi ces indications en établissant les demandes d'autorisations spéciales. J'énumère dans cette note divers postes qui ont été financés par autorisation spéciale et qui n'étaient pas des dépenses que le bien public réclamait d'urgence, au sens de l'article 28 de la loi. Par exemple, dans deux cas, les autorisations spéciales accordaient plus de \$4,100,000 à l'Énergie atomique du Canada, limitée, à titre d'avances pour le financement de certains travaux de construction. Or ces avances, non seulement n'étaient pas nécessaires, puisque des crédits supplémentaires intérimaires avaient déjà accordé plus de \$7,000,000, dont \$400,000 n'avaient pas encore été dépensés six mois plus tard. Ce problème, dans son ensemble, a été signalé pour la première fois en 1962. Le secrétaire du Conseil du Trésor, notre bon ami M. George Davidson, lorsqu'il témoigna devant le comité des comptes publics en 1965, promit d'étudier l'avantage qu'il pourrait y avoir à préciser la disposition de la loi sur l'administration financière concernant les autorisations spéciales du gouverneur général, afin d'en rendre le mode d'application plus facile à comprendre. Il déclara alors qu'il étudierait l'ensemble de la situation. Pourtant, une brève revue effectuée mardi a paru montrer que rien ne s'était fait encore. Le comité des comptes publics envisage la création d'un sous-comité qui chercherait à résoudre ce problème.

La loi dont il s'agit est très ancienne. Il n'y aurait peut-être pas de mal à ce qu'elle fasse l'objet d'une discussion serrée, en vue d'une bonne remise à jour.

Je voudrais vous parler maintenant du paragraphe 54 du rapport de 1967, que vous avez entre les mains. C'est que vous devrez étudier des propositions du Conseil du Trésor relatives à la nouvelle présentation des prévisions budgétaires, c'est-à-dire à leur présentation par programmes.

Le paragraphe 54 de mon rapport de 1967 a trait à la formule révisée de groupement des crédits. Il s'agit de propositions du Conseil du Trésor applicables aux prévisions principales de 1964-1965; elles ont été approuvées par le comité des comptes publics sous réserve de certaines retouches que j'avais indiquées et auxquelles le Conseil du Trésor avait consenti. Comme les exemples donnés le montrent dans ce cas, le groupement des crédits qui a été adopté est différent à un certain nombre d'égards du groupement qu'avait envisagé le comité.

Dans cette note, je continue à indiquer par le détail les différences les plus sensibles, tout en signalant des cas de transferts de fonds entre services. Ces transferts de fonds n'auraient pas été possibles si l'on avait conservé la manière antérieure de grouper les crédits. Il y a donc là un affaiblissement du pouvoir de contrôle du Parlement.

Le sénateur Grosart: Monsieur Henderson, que signifie dans ce contexte le mot «services», lorsque vous parlez de transferts entre services?

M. Henderson: L'armée, la marine et l'aviation; c'est au sujet des crédits de la Défense nationale, n'est-ce pas?

Le sénateur Grosart: Oui.

M. Henderson: Ces crédits dont je parle atteignent maintenant de telles proportions qu'en 1966-1967, ils constituaient environ 18 p. 100 de tout le budget fédéral.

En 1967, au paragraphe 55, j'ai parlé assez longuement des sommes votées pour les imprévus. La phraséologie de ces prévisions budgétaires a été modifiée au cours des ans. C'était auparavant le crédit n° 15 des Finances dont nous avons discuté à plusieurs occasions.

Dans les prévisions budgétaires que vous avez en main, il porte à présent le titre de crédit n° 15 du Conseil du Trésor; cette désignation vous est maintenant familière. Le but de ce crédit est de faire face à diverses petites dépenses quelquefois imprévues ou à parer à l'insuffisance de certains autres votes. Les principales raisons pour lesquelles il faut ajouter à des sommes déjà votées peuvent être des augmentations de salaires non prévues ou des nominations pour remplir des vacances plus tôt que prévu. Le Conseil du Trésor peut ainsi aviser les divers ministères de n'inclure dans leurs prévisions budgétaires que les dépenses prévisibles sans rien ajouter

pour les imprévus. Normalement, les sommes requises sont peu importantes, mais au cours des quatre dernières années elles ont été plus substantielles. En 1964-1965, il a fallu 46 millions de dollars de plus; en 1965-1966, 71 millions; en 1966-1967, 110 millions et en 1967-1968, 45 millions.

Le comité des comptes publics s'est inquiété que des sommes aussi importantes soient accordées à l'Exécutif pour combler l'insuffisance des crédits votés et, en mars 1967, a recommandé à la Chambre des communes que, sans vouloir modifier de quelque manière la façon de procéder du Conseil du Trésor en ce qui concerne le contrôle des dépenses des divers secteurs, les augmentations de salaires par exemple, chacun des ministères demande au Parlement des crédits supplémentaires en suivant la procédure habituelle afin d'en permettre l'étude et la discussion.

Je m'inquiète aussi de cette habitude d'autoriser des dépenses dépassant les crédits approuvés par le Parlement. En fait, le contrôle des dépenses par le Parlement en est ainsi réduit quand on autorise l'utilisation de revenus encaissés durant l'année en cours sans l'approbation du Parlement, lorsque les sommes reçues sont plus élevées que prévu.

On a cité bon nombre de cas, entre autres les crédits du ministère de la Défense nationale dont parlait le sénateur Grosart.

D'après le texte, on permettait de dépenser au cours de l'année le produit de la vente de vêtements aux troupes, le revenu provenant de l'aide accordée aux Nations-Unies et des sommes perçues en vertu des dispositions de la loi de la Défense nationale. Le total net de ces sommes à percevoir avait été estimé à 60 millions de dollars dans les prévisions budgétaires et son utilisation avait été autorisée. Cependant, le revenu total crédité à ce poste durant l'année, et qui avait été tout dépensé, dépassait cette somme; ainsi, les crédits accordés à ce Ministère avaient été augmentés d'autant.

Je suis toujours d'avis que pour assurer au Parlement le contrôle des dépenses en de tels cas, il faudrait que les prévisions budgétaires soient présentées sous trois titres: le total des dépenses prévues, les revenus anticipés et le crédit net autorisé.

Tout le monde semble d'accord sur ce point mais, malheureusement, rien n'a encore été fait en ce sens.

Le sénateur Everett: Monsieur Henderson, on donne ici un exemple concernant le ministère de la Défense; est-ce que cela ne s'applique qu'à un seul des trois sujets énumérés?

M. Henderson: Oui.

Monsieur le président, nous parlerons maintenant des programmes à coûts partagés.

J'ai ici des chiffres qui me permettront de répondre aux questions des membres et je serai heureux de le faire.

Pour revenir à la question du sénateur Everett, au bas de la page 23 du rapport de 1967, vous trouverez textuellement la désignation des crédits autorisés. Voulez-vous répéter la question?

Le sénateur Everett: Cela concerne les forces armées; je me demande si c'était là le revenu net des trois sujets mentionnés, les ventes au personnel militaire, l'aide accordée aux Nations-Unies et les autres revenus?

M. Henderson: Ils avaient obtenu l'autorisation de dépenser tout ce qu'ils pouvaient obtenir de ces trois sources.

Le sénateur Everett: Très bien.

M. Henderson: Et ainsi, ils dépassaient la somme qui avait d'abord été prévue; mais à cause de la confusion dans les termes, ils ont tout dépensé. Je crois toujours que dans un tel cas, ils devraient revenir devant la Chambre pour en discuter.

Le sénateur Everett: Vous avez dit qu'il s'agissait de \$1,300,000?

M. Henderson: Dans ce cas-ci, l'excédent était de \$1,309,000. Le montant n'est peut-être pas tellement très important, mais c'est une question de principe et, de plus, cela se produit aussi dans d'autres ministères dont celui des Affaires des anciens combattants.

Le sénateur Everett: Cela est donc le résultat de prévisions imprécises.

M. Henderson: En toute justice, je dois admettre qu'il est difficile de prévoir exactement un revenu; mais si l'on procédait de la façon que j'ai suggérée, il serait facile d'éviter ces choses.

Le sénateur Molson: Il doit en être de même pour les parcs nationaux?

M. Henderson: Oui. Nous allons maintenant passer aux programmes à coûts partagés. Si vous lisez le paragraphe 165 à la page 96 de mon rapport de 1967, vous trouverez là des choses qui vous intéresseront, surtout à la suite des discussions survenues lors de la venue des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor. Il y est question des programmes dont les coûts sont partagés entre le fédéral et les provinces; et j'attire d'abord votre attention sur le deuxième paragraphe où j'exprime mon opinion à ce sujet.

Dans notre rapport de 1966..., nous mentionnions qu'à notre avis, il serait utile, pour renseigner la Chambre, que soit dressé un état détaillé des nombreux programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, indiquant le montant de la participation du gouvernement fédéral et présenté sous une forme annuelle et

cumulative en même temps. Nous recommandions que cet état fasse partie d'un appendice des Comptes publics.

Rien n'a jamais été fait en ce sens parce que le comité des comptes publics ne s'y est jamais arrêté. Je le répète pourtant à chaque année. On devrait pouvoir trouver quelque part un résumé de tous ces programmes à coûts partagés. Vu cette lacune, je vais le donner ici et c'est le seul endroit où vous pourrez le trouver.

Vous remarquerez que si, en 1965-1966, il y avait 87 programmes de ce genre qui ont coûté \$916,037,000, en 1966-1967, il y en avait 97 qui ont coûté \$1,139,882,000. Vous pouvez vous demander ce qu'il adviendra en 1967-1968. C'est ce que nous recherchons actuellement et je puis vous dire qu'il y a 95 programmes qui ont coûté 1,328 millions de dollars. Il en coûte toujours de plus en plus.

À la page 97, vous trouverez une liste pour chacun des ministères concernés indiquant les programmes dont le coût dépasse 10 millions de dollars. C'est le groupe le plus important. Nous aurons une liste semblable pour 1967-1968 dans mon prochain rapport.

D'après des notes recueillies à la hâte, il y a environ 14 ministères, organismes ou sociétés de la Couronne qui dirigent la mise en œuvre de ces programmes. Vous aimeriez peut-être en connaître les noms et aussi le nombre de programmes qu'ils administrent. En fait, ces programmes sont de types divers; en certains cas, ils ne s'appliquent qu'à une seule province ou à cinq provinces; en d'autres cas, ils s'appliquent à toutes les provinces; enfin, il y en a dont le coût est déterminé à l'avance, où la part du fédéral est limitée à l'avance. Il y a aussi des cas où le coût est indéterminé comme vous l'a expliqué le ministre des Finances.

Maintenant, monsieur le président, je suis à votre disposition.

Cela vous donne peut-être un aperçu de la situation.

Le président: Je crois que le sénateur Grosart a une question à ce sujet.

Le sénateur Grosart: Combien y a-t-il de ces programmes à coût indéterminé dont parlait le ministre des Finances?

M. Henderson: En bref, sénateur Grosart, il y en a probablement six ou huit parmi les plus importants.

Le président: Avez-vous une idée du coût total de ces programmes que l'on pourrait trouver dans votre rapport de 1966-1967?

M. Henderson: Si vous regardez la liste à la page 97, vous y verrez entre autres que l'assurance-hospitalisation et les services de diagnostique sont passés de 318 millions de dol-

lars à approximativement 396 millions et, en 1968, il en coûtera plus de 400 millions.

Le président: Je crois qu'une bonne part du coût des centres de formation technique ou de recyclage est à frais partagés, n'est-ce pas?

M. Henderson: C'était environ 210 millions de dollars en 1966-1967; un peu moins en 1967-1968, soit 204 millions. Les paiements en vertu du Régime d'assistance publique du Canada n'ont commencé qu'en 1966-1967; c'est peut-être le pire de tous, le coût en a été de \$10,496,000 en 1966-1967, mais il s'éleva à 226 millions en 1967-1968.

Le sénateur Molson: Le retrait du Québec de ces programmes avec compensation fiscale fait que ces montants donnent une idée plus ou moins exacte, n'est-ce pas?

M. Henderson: Comme je l'explique dans le paragraphe qui suit l'énumération de ces sommes, les déboursés indiqués sont les coûts directs et ne comprennent pas les dépenses administratives du gouvernement fédéral. Les dépenses totales ne comprennent pas non plus les rabais de taxes ni les paiements de compensation.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je devrais savoir la réponse à cette question, mais ces programmes sont-ils pour la plupart statutaires ou budgétaires?

M. Henderson: La plupart sont statutaires, sénateur Connolly. C'est tout un problème pour le ministre qui voudrait en réduire le coût.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Oui.

M. Henderson: Il y a aussi un autre point important que vous aimeriez sans doute noter. Au poste du secrétariat d'État, il y a les études postsecondaires qui vont coûter cette année 108 millions de dollars.

Le sénateur Grosart: Monsieur Henderson, quel est le nombre de ces programmes importants où l'on ne retrouve pas dans la comptabilité fédérale les chiffres des comptabilités provinciales?

M. Henderson: Cela varie. En général, les ententes stipulent que le gouvernement du Canada effectuera les paiements après que l'auditeur de la province concernée aura signé et certifié l'exactitude de la réclamation. En d'autres cas, les fonctionnements du bureau de l'auditeur général se partagent la besogne et vont vérifier les moyens employés par l'auditeur de la province pour assurer le contrôle des dépenses. Il est rare que les paiements soient effectués sans aucun contrôle. L'élément fondamental est l'entente conclue avec le gouvernement canadien où une disposition prévoit que les livres pourront être examinés. Comme vous le savez, il en est ainsi du programme des travaux d'hiver.

Le sénateur Grosart: C'en est un auquel je pensais.

M. Henderson: Vous savez ce que j'ai dit à la Chambre à ce sujet. Nous en avons aussi discuté ici à ce Comité. L'aide aux chômeurs en est un autre exemple.

En ce qui concerne l'aide aux chômeurs, je répète depuis des années que la loi est tellement ambiguë qu'il nous est impossible d'en vérifier l'exactitude des paiements. Nous espérons toujours que l'on y remédiera. On commence justement, j'en parlerai dans mon rapport de cette année.

Je pourrais vous en donner une bonne idée si je devais parler du ministère de la Santé et du Bien-être. L'aide aux personnes âgées est vérifiée par les auditeurs des provinces, elle est aussi vérifiée par le ministère de la Santé et du Bien-être et ensuite par mon bureau; le contrôleur du Trésor n'a rien à y voir. Il en est de même pour les allocations aux aveugles et aux invalides ainsi que pour l'aide aux chômeurs. Les auditeurs des provinces voient à ce que les gouvernements provinciaux peuvent en retirer. Pour les allocations de bien-être, la situation est la même sauf que pour une raison ou pour une autre, le ministère de la Santé et du Bien-être ne s'en occupe pas. Trois d'entre nous vérifions les dépenses pour le développement physique et les sports; la même chose pour l'assurance-hospitalisation, la santé, pour les octrois aux arriérés mentaux et aux services d'assistance aux invalides ainsi que pour les soins aux aveugles.

Le président: Quelle serait alors la situation au sujet de l'assurance-santé?

M. Henderson: Cela dépendra des règlements. Je ne crois pas qu'il y ait quelque chose de fait encore à ce sujet.

Le sénateur Thorvaldson: Si je comprends bien, la somme de 143 millions de dollars pour l'aide aux chômeurs n'a rien à voir avec les fonds de l'assurance-chômage?

M. Henderson: C'est exact. C'est un problème difficile. Cette question est discutée longuement dans ce rapport, si cela vous intéresse. Vous constaterez qu'il y a un grand nombre de chômeurs chroniques incapables d'occuper un emploi. Nous avons là un problème très sérieux.

Le sénateur Thorvaldson: Ces dépenses ne sont pas mêlées à l'assurance-chômage régulière?

M. Henderson: C'est tout à fait distinct de l'administration des fonds de l'assurance-chômage.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Est-ce que le témoin pourrait nous dire à combien s'élève approximativement les fonds de l'assurance-chômage?

M. Henderson: Il faudrait obtenir les chiffres au 31 mars 1968 avec les ajustements nécessaires pour les mois suivants. Je n'ai rien de cela ici. Je n'ai que mon rapport de 1967 où l'on trouve tous les chiffres au 31 mars 1967. Il faudrait obtenir les chiffres à date. Il en a été question en Chambre, mais je ne me souviens pas exactement ce qui a été dit.

Le sénateur Grosart: Revenant encore à ma question de tantôt, croyez-vous qu'au cours des vérifications on est assuré d'une interprétation exacte des lois qui régissent les programmes à coûts partagés?

M. Henderson: Oui.

Le sénateur Grosart: Je pense surtout aux travaux d'hiver où l'on ne semble pas du tout être d'accord sur la légalité de certains projets. Je crois qu'en certains cas on a outrepassé de fort loin les limites permises.

M. Henderson: J'ai parlé de ces cas-là dans mon rapport à la Chambre. Au sujet de ces travaux d'hiver, à la suite de mes commentaires et des témoignages entendus par ce Comité, je crois que M. Jean Marchand a lui-même été entendu à cette occasion, ainsi que le sous-ministre, si je me souviens bien; un sérieux effort a été fait pour clarifier cette situation. Des progrès ont été accomplis, mais il en reste encore à faire. Des provinces ont présenté des réclamations pour certains travaux que le gouvernement fédéral peut difficilement accepter. J'en aurai plus long à dire à ce sujet dans mon prochain rapport à la Chambre. Au moins, nous avons fait le point et nous ne pouvons qu'espérer que l'on prenne les moyens nécessaires pour mettre fin à ces abus.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Dans le cas de ces programmes à frais partagés, est-ce que la seule protection des autorités fédérales se limite à la signature de l'auditeur de la province? Ou bien, est-ce que vous-même ou le contrôleur du Trésor ou vos hauts fonctionnaires effectuez vous-mêmes une vérification?

M. Henderson: Nous faisons nous-mêmes une vérification si l'entente intervenue nous en accorde le droit. Maintenant, cela est possible dans la plupart des cas; mais il reste encore quelques exceptions. Nous connaissons bien la façon de procéder des auditeurs des provinces. Je reste en contact étroit avec eux et, dans l'ensemble, je crois qu'ils font un excellent travail. Il y a actuellement un cas qui me préoccupe parce qu'il existe un malentendu quand au partage des responsabilités et il arrive que personne n'ose prendre l'initiative; cela est une cause de retards en certains cas. En général, il y a lieu d'être satisfait.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Alors, d'une façon générale, on peut affirmer que l'administration de ces programmes est entre les mains des autorités provinciales et qu'en fait, tout ce que le fédéral fait, c'est de payer sur réception de l'attestation de l'auditeur de la province.

M. Henderson: Oui.

Le président: Il y a peut-être d'autres questions à venir, mais en attendant je crois devoir attirer l'attention des membres de ce Comité que chacun doit avoir reçu une copie d'une nouvelle forme de présentation des prévisions budgétaires. Quelques-uns ont peut-être eu le temps de les étudier. Je suggère à tous de le faire et je crois qu'il conviendrait de consigner au procès-verbal que nous les avons reçues. Il serait à propos d'entendre les commentaires de M. Henderson à ce sujet.

Le sénateur Molson: Monsieur le président, peut-on savoir qui les a préparées?

M. Henderson: Au sujet de ces copies, les chiffres provenaient d'abord des ministères; vous avez celle du solliciteur général et celle du ministère des Affaires indiennes, je crois. Elles ont dû être préparées par les ministères sous la surveillance du Conseil du Trésor et en conformité avec les directives reçues de ce Conseil. C'est le Conseil du Trésor qui les a fait imprimer et distribuer pour que tous en prennent connaissance.

Le sénateur Molson: J'en suis fort déçu. J'en ai une ici qui vient du ministère du solliciteur général, je l'ai parcourue rapidement et il me semble que les chiffres indiquant les *mille* sont à la mauvaise place et que l'on indique des millions quand cela devrait être des *mille*.

M. Henderson: Je n'ai pas vu celle-là. Je ne l'ai reçue que jeudi et je n'ai pas eu grand temps pour l'étudier; je connais cependant ce projet depuis un certain temps.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Le Conseil du Trésor a certainement le droit de donner des directives quant à la forme de présentation des prévisions budgétaires. Je crois comprendre que vous ou le comité des comptes publics pouvez faire des recommandations et, si elles sont acceptées, alors en vertu de la loi sur l'administration financière il appartient au Conseil du Trésor d'effectuer les modifications désirées à la forme de présentation des prévisions budgétaires.

M. Henderson: Les ministres des Finances et les présidents du Conseil du Trésor ont toujours recherché l'approbation du comité des comptes publics quand ils désiraient modifier la manière de présenter les prévisions budgétaires. La dernière discussion à ce sujet a eu lieu en 1963 et le comité des comptes publics avait alors confié cette tâche à un

sous-comité; mais, c'est à cela que je faisais allusion plus tôt, il leur arrive ensuite de changer d'idée.

Ce qui me préoccupe, c'est de prévoir quelles explications pourraient satisfaire ceux qui doivent approuver ces crédits. Je crois qu'il y a là de très importants principes en jeu. Par exemple, j'ignore si vous avez la copie concernant le ministère des Affaires indiennes... ?

Le président: Non, je ne crois pas que nous les ayons, à moins que certains autres membres les aient. Je crois que nous avons seulement le solliciteur général et le département des Assurances.

Le sénateur Everett: Nous avons reçu les Affaires indiennes ce matin.

Le président: Je crois que certains membres ne les ont pas encore reçues, mais nous verrons à ce qu'ils les aient.

M. Henderson: En somme, monsieur le président, le programme pour les Indiens, tel qu'il est exposé ici, s'élève à 135 millions de dollars. La description de ce crédit de 135 millions de dollars est extrêmement longue et couvre environ un tiers de page. Les divers éléments sont désignés par six ou huit mots et sont séparés par des points-virgules.

Vous êtes intéressés à savoir quels renseignements additionnels vous sont fournis, quelles formes d'activité représentent ces 135 millions de dollars. Je n'ai rien pu trouver de plus que quatre titres laconiques: Administration; Développement; Éducation; Rentes et diverses pensions des Indiens (statutaires).

Je crois qu'il aurait été préférable d'inscrire le coût en regard de chacun. C'est beaucoup d'argent. Voici l'énumération:

Dépenses du programme, y compris dépenses pour bâtiments, travaux, terrains et équipements sur propriétés non fédérales;

Si ce montant était décomposé, ce serait plus satisfaisant.

Voici le suivant:

subventions et contributions;

Nous pourrions désirer plus de détails à ce sujet.

paiements spéciaux, y compris ceux spécifiés aux subdivisions du crédit dans le Budget des dépenses;

Et ainsi de suite. C'est un vaste assortiment de descriptions diverses. Si l'on procédait ainsi, vous seriez mieux en mesure de vous former une opinion et de poser des questions pertinentes au cours de la discussion.

Le président: En réalité, n'est-ce pas, vous dites qu'en réduisant le nombre des crédits on se trouve à laisser de côté des renseignements importants? Est-ce bien ce que vous dites en réalité?

M. Henderson: En deux mots, je crois qu'en présence d'un poste de 135 millions de dollars, vous voulez savoir à quoi ils serviront et vous voulez une décomposition convenable. Je me sentirais moi-même incapable d'approuver ces 135 millions de dollars sans savoir de quoi ce montant est formé.

Par suite de ce qu'il est proposé ici... Mais laissez-moi vous rappeler d'abord les antécédents. En 1963, quand le Conseil du Trésor s'est adressé au comité des comptes publics de la Chambre, il a dit notamment que la Commission Glassco avait fait observer que nous avions au Canada environ 450 crédits. On a jugé alors à propos d'en réduire le nombre, suivant la coutume britannique, et en 1963 par conséquent nous avons baissé à 236 crédits. La proposition actuelle vise à en retrancher une centaine d'autres. Le nombre sera réduit à 136 crédits et vous serez donc invités à approuver seulement 136 crédits.

Je suis tenu de m'en inquiéter, pour les membres de la Chambre des communes et aussi, je l'espère, pour les membres du Sénat, parce que je veux trouver la bonne solution. A première vue, cela ressemble à un amoindrissement du contrôle parlementaire. Êtes-vous disposés à consentir à ce que le Pouvoir exécutif vous prive de 100 occasions de discuter les dépenses et à permettre que l'argent soit groupé en 136 postes?

Je crois que c'est une question valable. Songez à l'ampleur des dépenses actuelles. Songez que cette réduction, de plus de 50 p. 100, surviendra alors que le budget révisé des dépenses, dépasse les 10 milliards de dollars pour 1968-1969, tandis qu'il totalisait 6 milliards de dollars pour 1962-1963, il y a six ans. C'est une augmentation d'environ 70 p. 100. Êtes-vous contents de voir le nombre des crédits baisser de 236 à 136? C'est vraiment là la question, n'est-ce pas?

Le sénateur Molson: M'a-t-on pas eu l'intention à un certain moment de présenter le Budget des dépenses sous une forme qui rendrait beaucoup plus facile de se rendre compte de la nature véritable des programmes appliqués et de la qualité de leur exécution? Est-ce que ce n'était pas là le but de la nouvelle présentation?

M. Henderson: C'était de fixer les responsabilités. Autrement dit, de tenir des hommes responsables.

Le président: Oui.

Le sénateur Molson: Oui.

M. Henderson: Je suis bien loin de m'opposer à ce concept.

Le sénateur Molson: Est-ce qu'on est en train de l'appliquer?

M. Henderson: On n'a pas commencé encore. Tout d'abord, une des premières

mesures à prendre pour établir cette responsabilité est de déléguer l'autorité de dépenser aux ministères, mais aucune mesure n'a été prise encore, pas plus là qu'en ce qui concerne la pré-vérification et le contrôle des engagements. Les ministères ont le personnel voulu, mais rien n'a été fait encore. Je crois qu'on a l'intention de le faire, mais un changement serait nécessaire dans la loi sur l'administration financière. C'est de cette manière qu'on va finalement réussir à fixer les responsabilités. Cela revêt une importance capitale pour moi car, naturellement, mon travail augmentera. On m'a déjà demandé d'étendre la portée de ma vérification externe, ce qui est tout à fait convenable. M. Davidson me l'avait déjà conseillé il y a quelques années et je me tiens prêt pour le jour où cela se produira. Mais il faudra que la loi sur l'administration financière soit modifiée, car elle impose au contrôleur du Trésor des responsabilités très précises en ce qui concerne la pré-vérification et le contrôle des engagements. Avant que cela ne soit fait, le ministère n'aura pas l'autorité requise.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Sous réserve des observations générales que vous avez faites, monsieur Henderson, croyez-vous, d'une manière générale, que l'idée de réduire le nombre des postes du Budget des dépenses, étant donné la somme croissante de travail que le Parlement doit accomplir...

M. Henderson: Excusez-moi, sénateur. Je n'ai pas compris vos derniers mots.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Étant donné la somme croissante de travail que le Parlement doit fournir, pensez-vous que la réduction du nombre des crédits du Budget des dépenses soit une bonne mesure?

M. Henderson: Je voudrais examiner de près ce qui va se passer avant de répondre à cette question. Nous avons cela, mais...

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): Je vous ai demandé si c'était une bonne mesure après avoir dit que je tenais compte des observations que vous aviez déjà faites sur l'importance d'obtenir plus de détails.

M. Henderson: Je crois que le sénateur Molson a touché juste en parlant de l'importance de fixer les responsabilités. Toutes ces mesures doivent jouer ensemble. Je crois qu'il y a place pour de très grandes améliorations dans la description des dépenses et dans l'établissement du Budget des dépenses, de façon à donner une information suffisante au Parlement. Quant à moi, je suis pour un maximum d'information, mais je veux être compris. Je ne parle pas de beaucoup de papier et de mots, mais d'un maximum de dévoilement. Cela s'impose en toute justice pour ceux qui ont la responsabilité d'approuver et qui, à

leur tour, doivent rendre compte aux contribuables.

Administrativement, cela peut rendre la tâche de l'exécutif beaucoup plus facile, mais je prétends que tel ne doit pas être l'objectif. Je crois que sa fonction est de servir le Parlement dans ce domaine.

Le sénateur Molson: Est-ce que certains ministères procèdent à la réorganisation qui sera nécessaire si on établit la chaîne de responsabilités dont nous parlons, comme je crois qu'on a l'intention de le faire? Je parle de la description des dépenses, des responsabilités et de tout le programme. Les ministères sont-ils actuellement à s'organiser pour cela?

M. Henderson: Ils le sont bien sûr. Je ne crois pas me tromper en disant qu'ils sont assez avancés. Plusieurs ministères ont retenu les services de conseillers financiers d'expérience comme l'a recommandé la Commission Glassco. On a fait venir de l'extérieur des conseillers en administration pour aider. Il y a de l'esprit de suite de ce côté.

Mais je voudrais aussi vous faire observer que cela coûte très cher. C'est une des raisons qui font que nos frais généraux, comme vous le savez et comme je le dis chaque année dans mes rapports, augmentent constamment. C'est une chose, à mon avis, qui doit retenir l'attention.

Comme vous le savez, j'ai dit l'an dernier:

Quand la Commission royale a terminé son travail en 1962-1963, on se souviendra que les frais administratifs généraux s'élevaient à environ un milliard de dollars.

Il s'agit là seulement des frais administratifs généraux, personnel et dépenses de bureau, rien de plus. C'est l'entretien ménager. J'ajoutais:

Le montant estimatif des mêmes frais pour 1967-1968...

et c'était l'an dernier seulement

...s'élève à 1,594 millions de dollars, une augmentation de près de 60 p. 100 en l'espace de cinq ans.

De plus, parce que je crois qu'il est important que le Parlement le sache, depuis quelques années j'utilise l'appendice 2 pour indiquer le nombre d'employés autorisés pour les ministères, les sociétés de la Couronne et d'autres organismes. J'ai fait observer que ce nombre avait augmenté de plus de 18,000 l'an dernier, ce qui a porté l'augmentation totale à près de 40,000 personnes.

Le sénateur Thorvaldson: Avez-vous dit 4,000 ou 40,000?

M. Henderson: Il y avait 40,000 personnes de plus sur la liste de paie depuis l'année terminée en 1963. Il me semble donc assez

difficile de dire d'où viendront les économies promises par la mise en œuvre de ces recommandations.

Le sénateur Thorvaldson: Quelle page citez-vous, monsieur Henderson?

M. Henderson: Je crois que cela se trouve aux pages 5 et 6 de mon rapport. Oui, c'est au bas de la page 5 et au sommet de la page 6, sous le titre «Constatations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement». Je présume qu'à la longue, dans une organisation semblable, l'argent sera récupéré. C'est l'objectif visé. Mais il faut dépenser de l'argent pour en économiser.

Le sénateur Molson: J'allais vous interroger à ce propos. Si ces changements sont apportés, y a-t-il des chances que les économies contrebalancent les frais additionnels encourus dans l'intervalle?

M. Henderson: Je ne crois pas que nous puissions le savoir, sénateur, avant que les années aient passé.

Le sénateur Molson: Je n'ai pas demandé si nous pouvions le savoir, mais si nous avions des chances.

M. Henderson: Oh, il y a toujours de l'espoir.

Le sénateur Isnor: Monsieur le président, me permettez-vous de revenir à une déclaration faite par M. Henderson au sujet des projets à frais partagés. Je suis d'accord avec lui: ces projets devraient sûrement figurer au Budget des dépenses. Je crois aussi que la responsabilité devrait appartenir à quelqu'un ayant l'autorité voulue pour approuver les projets comme conformes au programme fédéral-provincial avant qu'ils ne soient entrepris. Existe-t-il une responsabilité semblable à l'heure actuelle, monsieur Henderson?

M. Henderson: Il y a notre responsabilité ministérielle. Le ministre placé à la tête de chacun des ministères est responsable de ses programmes. Dans notre régime gouvernemental, avec nos principes de responsabilité ministérielle, vous avez la Société centrale d'hypothèques et de logement qui applique un programme, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, les Mesures d'urgence, et ainsi de suite.

Le sénateur Isnor: Non, ce ne sont pas les projets dont je parle.

M. Henderson: C'est l'ancien ministère du Travail?

Le sénateur Isnor: Pardon.

M. Henderson: C'est maintenant le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, n'est-ce pas? C'était auparavant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le président: Vous voulez dire qu'avant qu'un projet municipal quelconque puisse être mis à exécution, il faudrait qu'il reçoive une approbation précise du gouvernement fédéral?

Le sénateur Isnor: C'est exact, monsieur le président.

M. Henderson: C'est là une question qu'il est assez difficile pour moi de commenter, monsieur Isnor, car cela fait partie de la politique, mettons, du ministre responsable des négociations. Je crois que cela est tout à fait logique, mais il se peut que les provinces ne soient pas disposées à aller aussi loin. Je ne suis vraiment pas en mesure de vous aider beaucoup sur ce point.

Le président: Sur le terrain des faits, possède-t-il actuellement ce pouvoir discrétionnaire?

M. Henderson: Je le crois, car beaucoup de ces ententes sont régies par contrat entre les parties, un contrat d'application qui définit la vérification et aussi les pouvoirs des parties.

Le sénateur Isnor: Dans l'entreprise privée, il faut certainement que toute dépense à faire, quelle qu'en soit la nature, soit approuvée par quelqu'un.

M. Henderson: Dans le cas des programmes qui n'ont pas ou une doivent pas avoir une limite de dépense, la solution que vous cherchez consisterait peut-être à mettre ces mots entre parenthèses. On saurait ainsi en consultant le Budget des dépenses qu'il y a là une exigibilité éventuelle possible. Un dévoilement semblable pourrait être utile.

Le sénateur Isnor: C'est vrai, mais je songe que certaines provinces profitent de ces programmes...

M. Henderson: Oh, je suppose...

Le sénateur Isnor: ... et font des dépenses assez formidables en travaux d'hiver à frais partagés pour obvier au chômage. Je me demande s'il ne devrait pas exister là une responsabilité bien nette pour une province et en particulier pour le gouvernement fédéral. Cela est-il clair pour vous, monsieur le président? Je crois que vous êtes du même avis, qu'une certaine responsabilité devrait peser sur le gouvernement fédéral.

Le président: Il se peut que nous devrions poser les questions de ce genre aux ministres plutôt qu'à M. Henderson, qui peut parler seulement de ce qu'il constate une fois que l'argent a été dépensé.

Le sénateur Isnor: Je sais que M. Henderson a le talent de toucher exactement les points semblables.

M. Henderson: Peut-être M. Hayes pourrait-il nous expliquer comment certains de ces projets ont pris naissance.

M. H. E. Hayes (directeur, bureau de l'auditeur général): Le seul but du programme est de créer du travail et il appartient aux municipalités de concevoir des projets. L'initiative part donc de ce niveau. Par ses ententes avec les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral s'est engagé à payer sa part du coût de la main-d'œuvre, car le programme a pour but de stimuler l'emploi. En réalité, c'est un des domaines qui présentent un problème, car beaucoup de ceux qui sont inscrits sur la liste de paie de ces travaux n'étaient pas nécessairement des sans-travail et ne sont donc pas ceux que les travaux visaient à aider dans la municipalité. C'est ce problème que nous trouvons difficile. Quand nous portons cela à l'attention du ministère, celui-ci doit essayer de remédier à la situation, et l'on joue plus ou moins au chat et à la souris, un côté essayant de trouver le trou par où passer et l'autre côté essayant de boucher ce trou, mais nous ne savons rien avant que l'année soit finie. Par exemple, nous sommes en 1968-1969 et il nous faudra attendre en 1969-1970 pour avoir une idée des abus ou du coût réel des travaux exécutés pendant l'hiver précédent. Une estimation du coût est impossible parce que nous ne sommes pas au courant des circonstances dans les municipalités où ces travaux sont entrepris. C'est là la difficulté à laquelle nous nous heurtons; il n'existe aucun contrôle.

Le sénateur Isnor: Je vous suis jusque là. Je prétends toutefois qu'il faudrait une responsabilité quelconque; il faudrait qu'on puisse trouver celui qui donne l'approbation finale à ce projet.

M. Henderson: Il est parfois très difficile de répondre à toutes les questions. Cela se trouve dans l'entreprise privée, mais il est difficile de découvrir à quel endroit cela se passe dans l'administration fédérale.

Le sénateur Isnor: Alors c'est le mieux que nous puissions faire.

Le sénateur Thorvaldson: J'avais l'intention de poser une question sur l'expansion de la Fonction publique. Nous avons entendu dire tantôt qu'elle a augmenté d'environ 40,000 depuis cinq ans et je voulais demander à M. Henderson si elle continuait d'augmenter à cette cadence. Cependant, je crois avoir trouvé la réponse à cette question au bas de la page 5. J'allais demander à M. Henderson si cette augmentation avait cessé ou bien si elle continuait, et si l'augmentation continue, j'allais lui demander aussi si le taux d'augmentation est plus lent ou plus rapide qu'en 1962, 1963 et 1964. Je trouve ce passage au bas de la page 5:

A cet égard, l'appendice 2 fournit certaines explications en indiquant que l'effectif autorisé des ministères, des

sociétés de la Couronne et autres organismes, accusait, au 31 mars 1967, un excédent de 18,788 sur celui de l'année précédente.

J'en conclus que l'augmentation s'est peut-être continuée en 1967 et 1968. Est-ce exact?

M. Henderson: Je traite justement cette question dans mon prochain rapport à la Chambre. Si ma mémoire est fidèle, l'augmentation s'est continuée jusqu'au 31 mars 1968. Je crois que l'augmentation du nombre des employés des ministères est d'environ 10,000.

Le sénateur Everett: Je voudrais parler de la responsabilité. Vous avez mentionné Radio-Canada et le problème que pose le montant global mis dans le Budget des dépenses. Pourriez-vous nous dire si, en général, vous recevez des sociétés de la Couronne pour le Budget des dépenses plus de détails, moins de détails ou la même quantité de détails que dans le cas des prévisions budgétaires générales des ministères?

M. Henderson: Vous avez employé le verbe recevoir. Qui reçoit?

Le sénateur Everett: Pas vous, le Budget des dépenses. Si j'ai bien compris, nous nous inquiétons de la réduction du nombre des crédits sans qu'on fournisse plus de renseignements et de détails pour chacun. Je me demande si, à votre avis, la décomposition fournie par les sociétés de la Couronne est suffisante.

M. Henderson: Non. Il ne serait pas facile de réduire les détails en ce qui concerne Radio-Canada, car il n'y a qu'un seul chiffre sur cette page.

Le sénateur Everett: Je parle des autres sociétés de la Couronne. Sont-elles aussi mauvaises?

M. Henderson: Oui. En théorie, si une société de la Couronne doit se présenter au gouvernement pour obtenir un crédit, alors elle demande qu'on vote de l'argent pour combler son déficit et elle devrait révéler les raisons pour lesquelles elle veut cet argent, tout comme une entreprise doit faire auprès des banquiers quand elle veut emprunter de l'argent. Comme M. Hayes vient de me le faire observer, cela dépend beaucoup de la direction des sociétés. Vous constaterez que l'Office national du film donne plus de détails. Je crois qu'il a besoin de 8 ou 9 millions de dollars par année d'habitude. On se demande donc pourquoi les autres sociétés de la Couronne ne feraient pas de même.

Comme je l'ai mentionné, je crois que le ministre est disposé à dire ce matin que cela sera fait à l'avenir et qu'on indiquera les catégories générales des dépenses, ce qui rendra les comparaisons possibles.

Le sénateur Everett: Ce sont en réalité des entités distinctes, chacune ayant son propre personnel budgétaire et son propre personnel comptable.

M. Henderson: C'est exact.

Le sénateur Everett: Elles sont donc mieux en mesure que tout ministère ou toute branche du gouvernement de fournir des prévisions budgétaires détaillées, et elles devraient donner l'exemple aux ministères. Nous devrions pouvoir examiner les prévisions de Radio-Canada, de l'Office national du film et des autres sociétés de la Couronne et dire: «Voilà le modèle que chaque ministère en général devrait essayer d'imiter.»

M. Henderson: Vous avez absolument raison, monsieur Everett. En général, elles ont des personnels très compétents et sont libres d'une grande partie des entraves bureaucratiques dont souffrent les ministères. Quand elles préparent l'état de leurs besoins d'argent pour le Conseil du Trésor, elles le présentent sous une forme très détaillée.

Le sénateur Everett: Ne s'ensuit-il pas que le Parlement devrait presser vigoureusement les sociétés de la Couronne de fournir cette sorte de renseignements dans leurs prévisions budgétaires afin d'établir le genre de norme que tous les ministères devraient imiter?

M. Henderson: Je le crois. Je pense qu'en réalité toutes les sociétés de la Couronne devraient être assujetties à un examen parlementaire, peut-être devant un comité des crédits, afin qu'on puisse poser des questions à leur sujet. Nous aurons au moins obtenu un résultat si celles qui sont obligées de venir demander de l'argent pour combler leurs déficits doivent révéler leurs chiffres. Ce serait un progrès, sans compter que plusieurs de nos sociétés de la Couronne tireraient profit, je pense, des discussions d'un comité.

Le sénateur Everett: Si le Parlement exigeait plus de renseignements de ces sociétés, elles ont l'organisation et le personnel voulus pour les fournir très convenablement.

M. Henderson: Vous en trouverez la preuve dans le chapitre des sociétés de la Couronne, dans mon rapport de 1967, où sont montrées les affaires de toutes les sociétés de la Couronne. Je vérifie les comptes de presque chacune d'elles. Vous trouverez des explications très intéressantes sur chacune, les recettes, les raisons des baisses ou des augmentations de recettes, les résultats généraux et les dépenses. Dans l'ensemble, leurs états financiers et leur ventilation sont fort bons.

Le sénateur Everett: L'Office national du film excepté, vous êtes désappointé par la façon...

M. Henderson: Naturellement, elles donnent seulement ce qu'on leur demande et, dans

certain cas, elles se plaindront de ce qu'elles fournissent des renseignements dont profiteront les entreprises rivales. Cependant, je ne crois pas que le Parlement demande jamais à une société de la Couronne de déposer des renseignements qui compromettent l'intérêt national, ou la posture financière de la société. Il devrait être possible d'expliquer succinctement tel ou tel besoin d'argent.

Le sénateur Everett: Merci.

Le sénateur Molson: Je voudrais simplement demander à l'auditeur général pourquoi les sommes votées pour la route transcanadienne ne diminuent pas plus rapidement. Je croyais que les travaux étaient très avancés et, pourtant, je crois qu'il y a encore 45 millions de dollars cette année dans les crédits.

M. Henderson: C'est là une question particulière et il faudra que j'obtienne la réponse. Cependant, je peux dire qu'avec les travaux de ce genre le règlement des comptes est très long et qu'il peut y avoir litige autour de certaines sommes. Nous obtiendrons facilement ces renseignements et nous les enverrons à votre bureau.

Le sénateur Molson: Merci beaucoup. Il me reste à demander s'il serait possible de modifier le compte rendu en ce qui concerne une observation que j'ai faite tantôt en parlant des exemples de nouvelle présentation des prévisions de dépenses. J'ai parlé du service du Solliciteur général, tandis que j'aurais dû dire le département des Assurances.

Le président: Je pense que nous pouvons faire entrer cela clairement dans le compte rendu maintenant. C'est un cas où les comptes agréés l'emportent sur les avocats.

Le sénateur Molson: Je suis heureux d'entendre le président faire cet aveu.

Le président: Le sénateur Molson a constaté qu'à la page 7 de l'exemple fourni pour la révision des prévisions budgétaires du département des Assurances le tableau porte en titre la mention «En milliers de dollars», tandis que le premier poste, celui des salaires, semble ainsi indiquer que le département acquitte là une note de 212 millions de dollars, ce qui est manifestement inexact. Il en est de même dans tout le reste du tableau. Par conséquent, la mention «En milliers de dollars» ne devrait pas être là.

M. Henderson: On m'a donné seulement les Affaires indiennes.

Le président: Nous pouvons aussi bien porter cela nous-mêmes à leur attention.

Honorables sénateurs, les questions sont encore permises, mais M. Henderson doit être à une séance du comité des comptes publics vers 11 heures. A moins que quelqu'un ait un renseignement particulièrement important à

demander, il n'y aura plus de questions. Il pourra toujours revenir au besoin.

Le sénateur Isnor: M. Henderson a toujours des choses à nous apprendre.

Le président: Oui, et nous sommes toujours heureux de l'entendre. Avez-vous d'autres questions à poser?

Je voudrais inviter le président du Conseil du Trésor à notre prochaine séance. Il témoigne actuellement devant le comité des comptes publics au sujet des nouvelles présentations et je pense que nous devrions l'inviter à

se présenter devant nous. Cela vous convient-il?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Grosart: Me serait-il permis de demander si vous en êtes arrivés à une décision en ce qui concerne le projet d'appeler certains ministères pour une discussion détaillée?

Le président: Non, pas encore si j'ai bien compris.

Le Comité s'ajourne.



Première session de la vingt-huitième législature

1968

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 3

SÉANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 1968

Troisième séance sur le budget et le budget révisé,
déposés devant le Parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1969.

TÉMOINS:

*CONSEIL DU TRÉSOR: L'honorable Charles M. Drury, président.
S. S. Reisman, secrétaire.*

APPENDICE

«A»—Observations à l'usage de l'honorable C. M. Drury au Comité des
comptes publics de la Chambre des communes.



SENAT DU CANADA

DELIBERATIONS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Vice-président: L'honorable H. de M. Molson

Les honorables sénateurs:

Aird	Farris	Paterson
Aseltine	Gélinas	Pearson
Beaubien (<i>Bedford</i>)	Giguère	Phillips
Beaubien (<i>Provencher</i>)	Grosart	Quart
Bélisle	Haig	Rattenbury
Benidickson	Hayden	Roebuck
Burchill	Hays	Savoie
Choquette	Isnor	Smith (<i>Queens-</i> <i>Shelburne</i>)
Connolly (<i>Halifax-Nord</i>)	Kinley	Thorvaldson
Connolly (<i>Ottawa-Ouest</i>)	Leonard	Vaillancourt
Croll	MacKenzie	Welch
Denis	Méthot	Willis
Desruisseaux	Molson	Yuzyk—(42).
Dessureault	O'Leary (<i>Antigonish-</i> <i>Guysborough</i>)	
Everett		

Membres d'office: Flynn et Martin.

TÉMOINS:

CONSEIL DU TRÉSOR: L'honorable Charles M. Druy, président.
S. S. Reisman, secrétaire.

APPENDICE

—A—Observations à l'usage de l'honorable C. M. Druy au Comité des comptes publiés de la Chambre des communes.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 1^{er} octobre 1968:

«Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Provencher*):

Que le Comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires et le budget révisé des dépenses, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires et le budget révisé des dépenses qui seront présentées au Sénat;

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des témoins, de faire produire des dossiers et des documents, de faire imprimer le compte rendu de ses délibérations à l'égard desdites prévisions budgétaires et du budget révisé des dépenses et de siéger durant les ajournements du Sénat; et

Que les dossiers recueillis et les témoignages entendus au cours de la dernière session au sujet des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, soient déferés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

LE COMITÉ PERMANENT Le MERCREDI 27 novembre 1968
(4)

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit ce matin à 11 h. 30.

Présents: les honorables sénateurs Leonard (*président*), Aseltine, Burchill, Connolly (*Halifax-Nord*), Dessureault, Everett, Gélinas, Haig, Méthot, Molson, Pearson, Quart et Smith (*Queens-Shelburne*) (13).

La nouvelle forme proposée de présentation du Budget des dépenses, tel qu'elle est exposée dans les exemples présentés, fait l'objet d'une étude approfondie.

Les témoins suivants sont entendus:

Du Conseil du Trésor:

L'honorable Charles M. Drury, président, et M. R. S. Reisman, secrétaire.

Sur proposition, il est résolu d'imprimer en guise d'Appendice A les observations prononcées par l'honorable Drury devant le Comité des comptes publics de la Chambre des communes.

A midi et trente-cinq minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson.

Des voix: D'accord.

L'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor, Monsieur le président et honorables sénateurs, j'espère un grand plaisir à revenir à votre Comité. Si je puis en le permettre, l'après-midi, devant aux collègues, nous ne ce matin le ton d'une conférence éducative plutôt que celui d'une dépense de signature. Vous m'excuserez, je l'espère, et à certains moments, je semble parler un langage.

Comme avant-propos, je vous dirai que la Commission Glasser a fait des recommandations significatives et importantes en ce qui concerne la technique du contrôle financier et financier du gouvernement au sujet de la

LE SÉNAT

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 27 novembre 1968

Le Comité permanent des finances, chargé d'examiner le budget des dépenses présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, se réunit ce matin à 11 h. 30, sous la présidence de l'honorable sénateur T. D'Arcy Leonard.

Le président: Honorables sénateurs, je suis heureux d'accueillir en votre nom le président du Conseil du Trésor, l'honorable C. M. Drury, qui sera notre témoin d'aujourd'hui. Nous avons déjà entendu M. Drury à diverses reprises, mais à un titre différent. C'est la première fois que nous avons l'occasion de le recevoir depuis son accession à la fonction de président du Conseil du Trésor.

Nous continuerons l'examen du budget révisé des dépenses pour l'exercice 1968-1969, qui nous a été renvoyé par le Sénat. Tous les honorables sénateurs doivent avoir reçu des échantillons de la nouvelle présentation du budget des Affaires indiennes, du Solliciteur général et des Assurances. Vous avez peut-être aussi le texte de la déclaration que le ministre se propose de commenter. Si vous le désirez, je lui passerai la parole.

Des voix: D'accord.

L'honorable C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président et honorables sénateurs, j'éprouve un grand plaisir à revenir à votre Comité. Si je puis me le permettre, j'aimerais donner aux délibérations de ce matin le ton d'une conférence éducative plutôt que celui d'une déposition ordinaire. Vous m'excuserez, je l'espère, si à certains moments je semble poser au professeur.

Comme avant-propos, je vous dirai que la Commission Glassco a fait des recommandations significatives et importantes en vue de clarifier la technique du contrôle fiscal et financier du gouvernement au sein d'une divi-

sion exécutive, pour remplacer un système qui avait suffi en une période moins complexe et moins pressée.

Les changements proposés étaient tellement importants qu'il a fallu du temps pour les exécuter; c'est ce que nous sommes réellement en train de faire actuellement.

L'un des changements fondamentaux exige que les ministères et les organismes du gouvernement dressent un programme de leurs opérations, qui doit être suivi par la suite.

Autrefois, nous considérons un ministère comme une entité et ses opérations étaient réglées par le but normal de ses dépenses.

Bien qu'il soit peut-être intéressant d'apprendre qu'un ministère dépense plus d'électricité qu'un autre, il faut savoir à quel but l'électricité est employée pour juger intelligemment si la chose est nécessaire ou non. C'est pourquoi, au lieu d'examiner les dépenses de chaque ministère pour des objets d'usage courant, tels que l'électricité ou les crayons, nous avons demandé aux ministères d'attribuer à leurs divers programmes le coût exact de chacun. En examinant ensuite ces programmes, nous pourrions mieux en déterminer l'utilité et les résultats. Dans certains cas, on en constatera peut-être la futilité, ce qui permettra de les modifier ou de les abandonner, le cas échéant. C'est dans ce but que le budget des dépenses vous est présenté sous sa nouvelle forme.

Nous voulons ainsi présenter au Parlement, qui exerce le contrôle définitif, le tableau des opérations et des travaux d'un ministère, ou du gouvernement tout entier, dans l'exécution de programmes établis en vue d'objectifs déterminés, les méthodes adoptées à cette fin et les progrès réalisés. Le Parlement pourra ainsi mieux voir ce qui se fait et les moyens utilisés. D'autre part, les ministères eux-

mêmes pourront plus exactement analyser leurs propres résultats, ou leurs échecs par rapport au but visé.

Vous avez reçu des exemplaires d'un long exposé présenté au Comité des comptes publics de la Chambre des communes. On y explique d'une manière détaillée ce que j'ai tenté de vous esquisser brièvement et l'on y décrit la nouvelle formule proposée pour le budget des dépenses.

Monsieur le président, si vous voulez bien vous reporter à la page 12 de cet exposé, c'est de là que je commencerai mes explications. En même temps, veuillez jeter un coup d'œil sur le budget révisé du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice 1968-1969, qui est marqué «exemple seulement», car c'est celui-là que je discuterai.

Le président: Il serait peut-être utile d'imprimer cet exposé en appendice au compte rendu. Je ne pense pas que vous désiriez le lire au long. Si on me le permet, je suggère que l'exposé soit imprimé au long en appendice au compte rendu de nos délibérations d'aujourd'hui, ce qui permettra de poser les questions voulues sur chaque point en particulier.

Le sénateur Pearson: Je fais la proposition voulue.

Des voix: Adopté.

L'honorable M. Drury: Préférez-vous que je vous donne un résumé explicatif de cet exposé ou que je réponde à vos questions?

Le président: Veuillez continuer vos explications.

L'honorable M. Drury: Bref, nous avons graduellement organisé la comptabilité des ministères en fonction des divers programmes adoptés. Quelques-uns sont plus avancés que d'autres dans cette transformation. Nous avons commencé par quatre ministères: l'Agriculture, le Nord canadien et les Ressources nationales, les Transports et les Affaires des anciens combattants. Puis nous avons abordé cinq autres organismes: le Bureau fédéral de la statistique, les Affaires indiennes et le Nord canadien, dont vous avez le budget en mains, les Assurances, la Main-d'œuvre et l'Immigration, la Gendarmerie royale. Ces services ont réussi à présenter leurs budgets des dépenses, non seulement selon la formule classique du Livre bleu, mais aussi sous la nouvelle forme soumise à votre examen.

Nous espérons que pour l'exercice 1970-1971, tous les ministères pourront présenter leurs budgets des dépenses sous la forme proposée dans l'exposé, modifiée le cas échéant selon les propositions de votre Comité et du comité des comptes publics de la Chambre des communes.

Le sénateur Pearson: Les budgets des divers ministères seront-ils réunis en un seul volume, ou publiés séparément?

L'honorable M. Drury: C'est un point qui n'est pas encore réglé. Présentement, les budgets des divers ministères sont réunis en un seul volume. Celui qui désire examiner un poste en particulier doit feuilleter tout ce gros livre. Vu la présentation plus détaillée que comporte la formule proposée, le Livre bleu, relié en un seul volume comme aujourd'hui, sera beaucoup plus épais et plus dispendieux. On a examiné la question de la présentation du budget de chaque ministère en un volume séparé, ce qui serait plus commode pour ceux qui ne s'intéressent qu'à un seul ministère. Nous avons aussi examiné la question de réunir les budgets en un seul livre qui, tout en étant plus volumineux, serait tiré à un moins grand nombre d'exemplaires.

Il y a aussi la question des langues. Le budget des dépenses, à l'instar des nouveaux bills, devrait-il être publié dans les deux langues à la fois, ou séparément en anglais et en français? Les échantillons qui vous ont été présentés comportent des éditions distinctes pour l'anglais et pour le français. C'est là un point sur lequel nous aimerions connaître l'opinion de votre Comité, car ces publications sont destinées aux usagers et vous êtes du nombre de ceux-ci.

Le sénateur Aseltine: Je préfère certainement la formule proposée.

L'honorable M. Drury: Celle des brochures séparées?

Le sénateur Molson: A-t-on examiné le système des feuillets mobiles qui pourraient être contenus dans un relieur?

Le sénateur Pearson: Oui, chaque brochure pourrait être distincte, mais préparée de façon à être incluse dans un relieur à feuillets mobiles.

L'honorable M. Drury: Ce serait peut-être commode pour les députés, mais c'est une méthode très dispendieuse.

Le sénateur Molson: C'est vrai.

L'honorable M. Drury: L'emploi général des feuillets mobiles serait très coûteux. Toutefois, on pourrait poinçonner des trous dans chaque brochure et il serait alors loisible aux usagers de les réunir dans un relieur, à leurs propres frais.

Le président: C'est ce que nous faisons déjà dans bien des cas.

L'honorable M. Drury: Si vous examinez les échantillons, vous voyez à la page 3 un avant-propos descriptif des changements proposés, que j'ai tenté de vous expliquer. C'est un aperçu plus succinct et plus lucide du but visé.

A la page 5 de la brochure des Affaires indiennes, on offre pour la première fois une explication des buts du Ministère, qui font l'objet de quatre programmes différents.

Dans le cas du Budget des dépenses actuel, cette définition doit être donnée verbalement par le ministre à la Chambre ou au Comité. Dorénavant, chacun pourra lire l'énoncé des buts visés et les méthodes employées pour y arriver dans le budget de chaque ministère.

A la page 6, on trouvera l'esquisse du programme de l'administration. Mais ceci même présente un problème particulier. La description de l'administration du ministère et des buts du programme adopté que l'on trouve au bas de la page 6, pourrait évidemment s'appliquer à tous les ministères du gouvernement. Y aurait-il lieu alors de répéter 26 ou 28 fois la même chose dans le même volume? Nous n'avons pas encore tranché cette question.

Toutefois, bien que les buts visés ne concordent pas exactement avec le programme administratif, vous constaterez à la page 12 que le programme des Affaires indiennes, dont je m'occuperai principalement, y est décrit sous une forme narrative. On y a ajouté une explication du programme divisée en généralités et indiquant aussi les détails de l'exécution.

Les personnes qui ne voient que le budget imprimé auront ainsi une explication beaucoup plus complète des travaux des ministères qu'elles ne pourraient trouver dans le Libre bleu actuel qui n'est qu'une compilation de chiffres, sans explication.

En général, le programme de chaque ministère comporte un crédit sous chacun des

titres: administration, dépenses au compte du capital et subventions. C'est-à-dire qu'il y a un crédit particulier pour chacune de ces divisions. Ceci permet au Parlement de mieux saisir le coût d'un programme particulier et les éléments de ce coût.

Selon ce concept du budget établi pour chaque programme et de la comptabilité propre à chacun, il s'agira d'unités distinctes composées de ces trois éléments différents. L'opération qui suit logiquement consistera en l'établissement d'une structure rationnelle qui permettra de réunir en un seul crédit les trois éléments de chaque programme présentement indiqués séparément pour l'administration, les dépenses au compte du capital et les subventions. Le Parlement pourra ainsi examiner plus facilement les programmes de chaque ministère et en déterminer le coût et les députés seront en mesure de discuter les détails de chaque programme. Naturellement, le coût total d'un programme pourra encore être divisé dans tous ses détails, aux trois chapitres de l'administration, des dépenses au compte du capital et des subventions.

Simultanément nous proposons que les inscriptions qui ne font pas partie du budget des dépenses, telles que les prêts, les investissements et les avances, soient énumérées pour chaque programme. A la page 12, vous voyez que le programme des Affaires indiennes contient tous ces détails.

Le changement proposé à la structure du budget des dépenses aurait résulté en une diminution d'environ 100 postes divers, sur un total de 236, s'il avait été appliqué au Budget des dépenses de 1968-1969.

Le budget de chaque programme indique les diverses opérations qui sont des subdivisions du total, réparties selon les catégories ordinaires des dépenses d'exécution, des dépenses au compte du capital et des subventions, selon le cas, et le cas échéant, les inscriptions non budgétaires. En regard des dépenses d'exécution de chaque programme, on indique le nombre estimatif d'années-hommes de travail requises pour chaque opération. Ce nombre paraît au tableau du haut de la page 12, sous le titre «Opération». Le nombre d'années-hommes pour l'exercice 1968-1969 se divise en 705 pour l'administration, 769 pour le développement et 2,084 pour l'éducation. Ceci indique la répartition des efforts selon les diverses opérations de l'exécution du programme.

On ajoute aussi au montant estimatif des dépenses en espèces, pour chaque programme, la valeur des services obtenus du ministère intéressé lui-même ou des autres ministères.

Dans le cas du programme des Affaires indiennes décrit à la page 12 de l'échantillon de la nouvelle formule, la valeur des services obtenus des autres ministères comprend le logement fourni par le ministère des Travaux publics. Mais ceci ne représente que le prix du loyer des bureaux dont les Travaux publics ont la responsabilité. Le coût des logements spéciaux, tels que les laboratoires, les entrepôts, les écoles, les hôpitaux, et ainsi de suite, est compris dans le poste «logements fournis par le ministère». Il y a aussi les services de comptabilité et d'émission des chèques fournis par le Contrôleur du trésor; les contributions du gouvernement au fonds de pension des employés et au régime de pensions du Canada et à la Régie des rentes du Québec; la participation du gouvernement, à titre d'employeur, au paiement des primes d'assurance-groupe contre la maladie et les frais chirurgicaux; la participation du gouvernement à la caisse des indemnités d'accidents du travail; le transport en franchise du courrier du ministère par le service des Postes. L'addition de tous ces détails permettra au Parlement de se rendre compte du coût total de chacun des divers programmes.

Certains programmes reçoivent une plus forte proportion d'assistance des autres ministères, mais en ajoutant le coût de ces services nous obtenons un tableau plus exact de la valeur des ressources employées dans chaque cas. En outre, nous avons l'intention de présenter un tableau indiquant le coût total des dépenses ordinaires, subdivisé aux trois chapitres principaux de l'administration, des dépenses au compte du capital et des subventions. A cet égard, veuillez vous reporter à la page 14, qui est jusqu'à un certain point la répétition des détails indiqués dans le Livre bleu actuel, relativement à ces trois chefs de dépenses.

Plus bas, se trouve le tableau qui donne les détails de l'utilisation de la main-d'œuvre, c'est-à-dire le nombre d'années-hommes employées au cours de l'exercice. Cette répartition de la main-d'œuvre sur une période de trois années financières est aussi faite pour les trois principaux chefs de dépenses. Ceci me paraît beaucoup plus clair que le système actuel de tableaux indiquant le nombre d'em-

ployés de chaque classe au service du ministère, pour une période de deux années financières seulement.

Un détail important de ce tableau est le nombre d'employés permis à la fin de l'année courante et de la nouvelle année.

Maintenant, si l'on examine la page 15, on y trouve un échantillon de la nouvelle formule des crédits indiquant, sous le titre «opérations», le coût estimatif total de tous les programmes de construction ou d'achats, lorsque ce coût dépasse \$250,000, peu importe en quelle année la dépense a été faite. L'innovation introduite dans ce tableau se trouve dans le fait qu'on y indique le coût total de chaque article du programme et non pas seulement les dépenses courantes de ce chef.

Par exemple, le coût estimatif total du logement des Indiens y est indiqué de même que les dépenses proposées sous ce titre pour l'exercice 1968-1969. On peut ainsi constater les progrès réalisés et ce qu'il faudra encore faire pour terminer l'exécution de ce programme. Pour ce qui est du logement des Indiens, sous le titre «projets divers en voie d'exécution», on constate que ceux-ci sont presque terminés, mais que de nouveaux projets qui coûteront \$12,494,000 n'ont pas encore été commencés.

Sous le titre «éducation», on donne les renseignements qui permettent de juger des progrès réalisés dans le domaine éducatif.

Le sénateur Molson: Monsieur le président, d'après ce tableau, le montant des «nouveaux projets» paraît très considérable. J'imagine qu'on ne peut nous dire dans quelles régions ils seront exécutés. Il ne s'agit sans doute que de projets encore à l'étude et on ne peut faire davantage que de les classer sous ce titre. Est-ce exact?

L'honorable M. Drury: Tous ces renseignements sont disponibles, mais il faut choisir la méthode la plus satisfaisante de les présenter. On pourrait énumérer chaque détail des nouveaux projets, mais on augmenterait chaque fois le volume du document. Nous avons essayé de rester dans un juste milieu.

Je serais heureux de connaître l'opinion des usagers éventuels de ce document quant aux renseignements additionnels qu'ils désirent ou quant aux détails qu'ils jugent inutiles. Mais il ne faut pas oublier que l'addition de chaque nouveau détail dans ce volume imprimé en augmente le coût et en rend la consultation plus difficile.

Le ministre est évidemment au courant de tous les nouveaux projets et il peut fournir tous les renseignements demandés au Parlement par ses réponses à la Chambre ou au Comité.

Le président: Cette somme de \$1,250,000, sous le titre «éducation» s'ajoutera aux crédits de 1968-1969 et s'appliquera à l'année 1969-1970, n'est-ce pas? Elle a trait à des choses encore à l'étude et ne s'applique pas aux dépenses de l'année courante. Ai-je bien compris?

L'honorable M. Drury: Elle ne s'applique pas aux dépenses de l'année courante, c'est exact.

Le président: Le montant inscrit aux crédits de 1968-1969 sera dépensé au cours de l'exercice à l'exécution de nouveaux projets, en plus de ceux qui sont énumérés, mais vous ajoutez en réalité un renseignement au sujet de ce que vous anticipez pour 1969-1970, alors que le budget des dépenses indiquera les détails de certains nouveaux projets qui sont encore à l'étude et pour lesquels on ne fera pas de dépenses cette année.

L'honorable M. Drury: C'est bien cela.

Le sénateur Molson: Le ministre me paraît avoir raison quant à la limite où il y a lieu de s'arrêter. Je n'y ai aucune objection. Je disais simplement que certains nouveaux projets me paraissent bien considérables en regard du coût estimatif de programmes particuliers.

Le président: Pourvu que lors de la discussion des crédits au Comité, on puisse répondre à la question: «Quels sont les projets à l'étude dont vous estimez le coût de l'an prochain à \$1,500,000?» Il ne serait pas pratique d'énumérer tous ces détails qui s'appliqueront à l'exercice 1969-1970.

Le sénateur Molson: Vous avez parfaitement raison, monsieur le président.

L'honorable M. Drury: En tenant compte de cette distinction, je demande au Comité de passer à la page 16 où, entre les subventions et les contributions proposées pour chaque programme, sous le titre «programme indien», on trouve un exposé complet et détaillé de tous les montants et de l'utilisation de ces subventions et contributions.

Le sénateur Molson: Il serait difficile de laisser passer le premier article sans discussion. Quel est cet édifice «Skookum Jim Memorial Hall» à Whitehorse?

L'honorable M. Drury: On le mentionne simplement à titre d'exemple.

Le sénateur Molson: Merci.

L'honorable M. Drury: Je ne sais pas réellement de quoi il s'agit. Il semble que nous serons appelés à dépenser \$1,200 par année pendant quelque temps à ce sujet.

Je signalerai, bien que le Comité puisse être déjà au courant, la distinction que l'on fait entre les «subventions» et les «contributions». Dans le sens particulier que l'on donne à ces mots, une subvention est un paiement sans condition que le gouvernement fait pour donner suite à des fins autorisées par le Parlement au moyen d'une loi ou d'une mesure spéciale. Les contributions sont des paiements faits par le gouvernement à la suite de contrats ou d'accords conclus avec les provinces ou d'autres organismes et autorisés par le Parlement. Dans ces cas, la loi ne spécifie aucun montant particulier, mais autorise simplement le gouvernement à conclure un accord prévoyant certains paiements fixés par les termes même de l'accord. C'est la distinction que l'on fait entre les subventions et les contributions.

Le sénateur Gélinas: Me permettez-vous une question, monsieur le président? Sous le titre «Contributions», on voit le crédit: «Paiements en espèces pour l'assistance générale aux Indiens, \$15,000,000». Qu'entend-on par «assistance générale»?

L'honorable M. Drury: Quant à ce crédit et à celui qui le précède immédiatement, il existe diverses lois dont l'une en particulier autorise le gouvernement fédéral à conclure des arrangements avec les gouvernements provinciaux en vue de venir en aide financièrement aux Indiens. Le gouvernement fédéral en vient à une entente avec les gouvernements provinciaux quant aux termes qui régiront l'assistance donnée et administrée par les provinces. Il s'agit de l'argent nécessaire à l'exécution de ces accords.

Le sénateur Gélinas: Merci.

L'honorable M. Drury: Dans la plupart des cas, l'assistance est fournie directement aux

Indiens par la Division des affaires indiennes et le gouvernement fédéral en assume l'entière responsabilité. Dans d'autres cas, ce sont les provinces qui accordent l'assistance aux Indiens qui se trouvent dans leur territoire.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à cette description, mais je me ferai un grand plaisir de répondre à toutes les questions. Je répète qu'il s'agit là d'une proposition du Conseil du Trésor en vue de donner une nouvelle forme au Budget des dépenses et il n'y a là rien de dogmatique. On désire simplement donner aux membres de la Chambre des communes une description plus complète de l'utilisation des sommes d'argent demandées et des méthodes employées à cette fin. Si l'on peut nous proposer quelque amélioration à cette formule, nous en serons reconnaissants.

Le sénateur Aseltine: Je pense bien que la description sera plus claire et fournira plus de renseignements. Mais quel en sera l'effet dans les ministères? En résultera-t-il un plus haut degré d'efficacité?

L'honorable M. Drury: Oui, à deux points de vue. Dans les rares cas où on aurait l'intention d'embrouiller les membres du Parlement, la chose sera plus difficile, vu que la dépense est expliquée clairement et qu'il ne s'agira plus d'une foule de chiffres que l'on peut manipuler de toutes sortes de manières. Deuxièmement, et cela me paraît important, les fonctionnaires devront examiner les choses d'un point de vue différent; ils devront diriger leurs opérations vers un but général plutôt que de s'attarder à des détails insignifiants. Je pense qu'il en résultera un plus haut degré d'efficacité.

Le sénateur Molson: Monsieur le président, cette nouvelle méthode de comptabilité contribuera-t-elle à un plus haut degré de responsabilité des ministères? Avons-nous réalisé des progrès dans cette voie? Les ministères sont-ils disposés à accepter les responsabilités nouvelles résultant de ces changements?

L'honorable M. Drury: Nous sommes très avancés dans l'établissement de la nouvelle structure qui exigera à la fois les méthodes et la compétence personnelle requises par cette responsabilité. Cette nouvelle formule sera introduite simultanément avec une mesure présentée au Parlement en vue de la réorganisation des ministères. Le projet de réorganisation du gouvernement comportera l'autorité

nécessaire à l'introduction des nouvelles méthodes comptables qui sera déléguée aux ministères et nous espérons...

Le sénateur Molson: A-t-on fixé une date pour ce changement?

L'honorable M. Drury: Le bill sera présenté dès le début de la nouvelle année. La délégation de pouvoirs ne sera pas universelle, mais se fera graduellement à mesure que les ministères seront en mesure d'accepter leurs nouvelles responsabilités. Tous ne sont pas également prêts. Quelques-uns le sont plus que d'autres et nous commencerons par ceux qui sont plus en mesure d'accepter cette responsabilité, puis nous progresserons graduellement. Nous procéderons d'après la même méthode que l'on a adoptée pour la centralisation des achats dans un ministère distinct. Nous avons alors procédé pas à pas. Ceci demande plus de temps, mais on évite ainsi les erreurs et la confusion qui pourraient résulter de l'application universelle et simultanée de la mesure.

Le sénateur Pearson: Tous les ministères travaillent-ils présentement dans ce but?

L'honorable M. Drury: Oui et je suis heureux de constater que certains d'entre eux sont déjà prêts.

Le président: Monsieur le ministre, il est évident que nous aurons plus de renseignements qu'autrefois, du moins quant à leur volume, mais pourriez-vous nous indiquer ce qu'on a supprimé des renseignements qu'on nous fournit présentement? Nous le découvririons sans doute par une étude attentive, mais vous pouvez nous l'apprendre plus facilement. Quels sont les détails du Livre bleu actuel qui ont été omis des nouvelles brochures et qui ont ou n'ont pas une grande importance? Quelle variété de renseignements a-t-on éliminés?

L'honorable M. Drury: J'espère, monsieur le président, qu'on n'a omis rien d'important. Mais on a ajouté bien davantage. L'une des choses omises se trouvait à la page 196 du Livre bleu. Je ne sais pas si vous avez ce livre en main mais, au bas de la page 196, il y a un tableau que vous connaissez bien. Sous le titre «Administration centrale», on lit «Postes titularisés—Direction, sciences et professions». Puis vient une liste des fonctionnaires dressée par ordre de leurs traitements.

Ceci s'applique à toute l'administration. Je ne pense pas que ce soit un renseignement bien utile.

Plus loin, la moitié de la page 198 est employée par une liste semblable d'une autre division. La moitié aussi de la page 199 est remplie par des détails tels que: «1 fonctionnaire supérieur 2 (\$18,500-\$23,500); 3 (\$14,000-\$16,000); 11 (\$12,000-\$14,000)» et ainsi de suite.

A cette méthode, on substituera les tableaux de répartition de la main-d'œuvre aux divers programmes des ministères, ce qui aura quelque signification. Mais ces renseignements seront omis et ils occupent un grand nombre de lignes imprimées dans le Budget des dépenses. On économisera ainsi de l'espace et des frais d'impression tout en donnant des renseignements plus pertinents.

Le président: On supprimera ainsi un certain nombre de postes du budget. Le crédit demandé représentera probablement la même somme d'argent que les divers postes antérieurs, mais les renseignements autrefois compris dans trois, quatre ou cinq postes, seront dorénavant résumés en un seul, sauf qu'on nous donnera les détails que vous avez mentionnés. C'est-à-dire qu'on nous fournira plus de détails pour chaque poste qui réunit plusieurs crédits antérieurs.

L'honorable M. Drury: Le système des crédits n'était en réalité qu'un classement des comptes selon les buts des dépenses et on admettra qu'il ne signifiait pas grand-chose. Nous proposons de classer dorénavant les dépenses selon les programmes et les groupes acceptés des buts des dépenses. Il ne semble pas raisonnable d'insérer un crédit «Programme de l'administration du Nord canadien», puis un «Programme des Indiens» et un troisième «Programme du Nord», lorsque tous ont trait à l'administration. Nous préférons un crédit applicable à chaque programme individuel.

Le président: La forme de la présentation et les titres seront différents, mais on n'omettra aucun détail important que l'on fournissait antérieurement?

L'honorable M. Drury: Je ne le pense pas et j'espère que non.

Le président: Jusqu'à quel point utiliserez-vous la nouvelle formule pour le budget des dépenses de 1969-1970?

L'honorable M. Drury: Pour l'exercice 1969-1970, nous avons l'intention de présenter le Budget des dépenses sous la forme du Livre bleu ordinaire, avec certaines modifications peu importantes, et aussi d'après la nouvelle formule pour tous les ministères, de sorte que le Parlement aura à sa disposition les deux à la fois. L'année suivante nous n'utiliserons que la nouvelle formule et nous abandonnerons l'ancienne.

Le sénateur Burchill: Reste-t-il encore plusieurs recommandations du rapport Glassco auxquelles on n'a pas donné suite?

L'honorable M. Drury: Il n'en reste presque pas. Je dis «presque», car le nombre des conclusions auxquelles il n'a pas été donné suite, c'est-à-dire qu'on n'a ni acceptées, ni rejetées, ni modifiées, n'est que de 60 sur un total de 294. En dépit de toutes les allégations au contraire, les gouvernements successifs ont tous attaché une grande importance au rapport Glassco et à ses recommandations, je dirai même une importance extraordinaire en comparaison avec les rapports des autres commissions royales. En termes généraux, les conclusions du rapport Glassco ont été adoptées et appliquées ou sont en voie de l'être. Le cas présent en offre un exemple. Il nous a fallu du temps pour y arriver, mais enfin nous y avons réussi.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Je poserai une question à ce sujet. Quels ont été les résultats du rapport de la Commission Glassco? Comment se comparent-ils avec les résultats du rapport que la Commission Hoover a fait aux États-Unis il y a quelques années? Avons-nous adopté un plus grand nombre des recommandations de la Commission Glassco que les États-Unis l'ont fait de celles de la Commission Hoover? On nous a cité cette dernière comme un modèle pour le Canada et je me demande si nous avons fait mieux que nos amis les Américains ou si nos espérances ont été déçues?

L'honorable M. Drury: Je ne le sais pas.

M. S. S. Reisman (secrétaire du Conseil du Trésor): C'est là une question à laquelle nous ne pouvons répondre. Nous n'avons établi aucune comparaison entre les résultats de la Commission Glassco et ceux de la Commission Hoover. Tout ce que nous pouvons dire,

c'est qu'il ne reste guère de recommandations importantes du rapport Glassco auxquelles il n'a pas été donné suite ou qui ne soient pas à l'étude et, si les Américains sont aussi avancés que nous, il y a lieu de les en féliciter.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): C'est aussi ce que je pense. J'ai lu des commentaires sur la Commission Hoover, il y a quelque temps et j'en suis venu à la conclusion d'après les renseignements que je possède qu'elle n'a pas obtenu les changements que nous avons faits ici. C'est tout à fait à l'éloge de feu M. Glassco que ses recommandations aient été jugées tellement acceptables. Il est assez rare que les conclusions des commissions royales soient aussi bien reçues.

Le président: Monsieur le ministre, vous me permettez une digression pour vous signaler que certains sénateurs sont d'avis qu'on a dépensé trop d'argent à la réfection d'une salle de comités au-dessus de celle-ci. Le budget des dépenses de 1968-1969 attribuait un crédit de \$500,000 à l'amélioration de l'édifice central, ce qui comprenait bien des choses, j'imagine. Lorsque, en votre qualité de président du Conseil du Trésor, on vous propose une dépense de \$500,000 pour la rénovation de l'édifice central, par exemple, vous fournit-on les détails et le prix de la réfection d'une salle de comités du Sénat et pourriez-vous nous dire ce que cela coûtera?

L'honorable M. Drury: Je ne pense pas que le coût d'une telle entreprise soit imprimé dans la nouvelle formule. Il faudrait demander au ministre des Travaux publics la répartition exacte de ce montant.

Le président: Mais j'imagine que le Conseil du trésor devrait avoir ce renseignement avant d'approuver une telle dépense.

L'honorable M. Drury: On lui fournit une description générale des divers postes. Mais s'il fallait que le Conseil du Trésor s'arrête à

l'examen de tous les détails concernant chaque salle des édifices du gouvernement ou de ses agences, le budget des dépenses ne pourrait jamais être imprimé. C'est une responsabilité qui incombe aux divers ministères.

Le sénateur Molson: Je signalerai au ministre une erreur qui s'est glissée dans le budget des Assurances; le total indiqué est de \$1,000,467,000, et l'indication «en milliers de dollars» s'est glissée au mauvais endroit.

L'honorable M. Drury: Quelqu'un a déjà dit: «il ne s'agit que d'un million». Je ne voudrais pas être pris à un tel piège.

Le sénateur Molson: Mais il s'agit cette fois-ci d'un milliard.

L'honorable M. Drury: Ceci prouve l'utilité de l'examen de nos propositions par un comité qui peut apporter les corrections voulues. J'espère qu'on nous fera d'autres suggestions. C'est une chose importante.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Molson: La chose est de plus en plus importante.

Le président: Si vous n'avez pas d'autres questions, honorables sénateurs, je remercie en votre nom M. Drury, M. Reisman, M. Cloutier et les autres membres de leur personnel. Je vous suis reconnaissant, monsieur le ministre, d'être venu nous donner tous ces renseignements. Ils nous seront de la plus grande utilité dans l'examen du Budget des dépenses. Merci.

L'honorable M. Drury: Je serai heureux de savoir si vous jugez que nous avons trouvé la juste solution. Je suis enchanté de l'occasion qui m'a été donnée de venir vous donner ces explications.

Le président: Merci. La séance est ajournée.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE «A»

Observations à l'usage
de l'honorable C. M. Drury
Président du Conseil du Trésor
touchant une
forme révisée de présentation du
Budget des dépenses
Novembre 1968

Monsieur le Président, messieurs les membres du comité, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte d'être ici ce matin pour examiner succinctement avec le Comité des comptes publics les changements survenus dans la forme du budget des dépenses au cours des dernières années et pour vous présenter des propositions en vue de nouveaux changements destinés à aider le Parlement dans son examen des projets de dépenses du gouvernement.

En tant que membres du comité, vous n'ignorez assurément pas que la Loi sur l'administration financière confère au Conseil du Trésor, au nom du Conseil privé de la Reine pour le Canada, le pouvoir de traiter entre autres choses de questions relatives à la gestion financière, aux prévisions de dépenses, à l'examen des plans et des programmes de dépenses annuels et à plus long terme des ministères. Le Livre bleu du budget des dépenses reflète cette fonction.

Le budget des dépenses, dans un sens très strict, fournit une base à la gestion financière des services gouvernementaux. Parce que le Comité des comptes publics est très intéressé par cette fonction, on a coutume de demander son consentement au sujet de toute modification dans la présentation des prévisions des dépenses. Après avoir achevé ses délibérations, le Comité peut recommander à la Chambre des changements qui, au cours de son examen des dépenses gouvernementales, lui ont paru avantageux. Il fait aussi des recommandations à l'égard des changements qui lui sont soumis de temps en temps par le Conseil du Trésor.

Le Comité n'a pas traité de changements dans la forme des prévisions des dépenses depuis quelque temps. Je rappellerais aux membres qu'à la suite des délibérations du comité et 1963, le nombre de crédits figurant au Budget des dépenses a été ramené d'environ 550 à 200 postes, comme le recommandait le rapport du comité à la Chambre à cette époque. La raison primordiale de ce changement découlait de la nécessité de réunir sous une seule rubrique les divers éléments constitutifs d'un programme ministériel. Ce but, en général, a été atteint en instituant un crédit d'administration, un crédit d'immobilisations et un crédit de subventions pour chaque pro-

gramme ministériel. Ceci a entraîné une présentation plus rationnelle des activités au sein de chaque organisation ministérielle, mais ce n'était que le commencement de ce qui allait devenir une étude exhaustive de la meilleure façon de réaliser un contrôle ministériel plus efficace des opérations existantes, une évaluation et un contrôle améliorés du gouvernement à l'égard des programmes nouveaux ou en cours, et du moyen de fournir au Parlement des renseignements plus significatifs au sujet des dépenses publiques.

Dès lors, à la suite des recommandations faites par la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, le personnel du Conseil du Trésor s'est engagé dans une étude fondamentale de son rôle de contrôle des dépenses dans le cadre de ses fonctions en tant qu'organisme central de planification, en collaboration avec tous les ministères et départements. En conséquence, l'orientation du Conseil du Trésor s'est modifiée, selon l'optique de la commission royale, qui, à la place d'un organisme soucieux avant tout de contenir les dépenses, au moyen de systèmes de contrôle hautement centralisés et détaillés, envisageait un organisme planificateur tourné vers l'avenir, qui assure l'efficacité des programmes ministériels au moyen d'une analyse judicieuse des propositions de dépenses qui tiennent compte à la fois des variantes possibles et des objectifs du gouvernement. Dans la limite des restrictions imposées par le gouvernement, le Conseil du Trésor est alors en mesure de fixer les objectifs et de recommander une répartition des ressources sur la base des priorités et de la disponibilité des fonds prévue.

J'aimerais aborder maintenant un certain nombre de changements, les uns étant recommandés pour la préparation des prévisions budgétaires à l'avenir et les autres devant être incorporés dans le Livre bleu de 1969-70 actuellement en voie de préparation. Les membres du comité sont priés de noter que les changements maintenant apportés au Livre bleu sous sa forme actuelle, c'est-à-dire celui qui renfermera les prévisions budgétaires de 1969-70, relèvent de deux catégories: ceux qui concernent seulement la présentation; et ceux qui comportent un élément de contrôle.

Avant d'examiner les changements pour 1969-70, je tiens à mentionner que les prévisions révisées des dépenses pour 1968-69 qui ont été déposées à la Chambre le 25 septembre, traduisent un changement qui avait été introduit plus tôt cette année dans les prévisions initiales déposées le 12 février. Je fais allusion aux nouveaux articles courants de dépenses destinés à servir les besoins des méthodes de comptabilité interne et la présentation des comptes nationaux. Ce nouveau système a été élaboré grâce aux efforts d'un comité interministériel qui a été chargé d'établir les méthodes de codage qui seraient compatibles avec ces besoins, tout en conservant le niveau existant des renseignements devant être publiés dans le Livre bleu.

Le comité interministériel a fait des recommandations touchant le remaniement de la classification des articles courants, et cette restructuration a été approuvée par la suite par le Conseil du Trésor. Le nouveau système consiste en 13 articles courants à la place des 34 articles courants et spéciaux traditionnels qui ont figuré au budget des dépenses jusqu'à présent. Le nouveau système peut s'adapter à n'importe quelle classification d'articles que les ministères, séparément, adoptent à des fins internes, parce que chacun des 13 articles courants peut se subdiviser en articles de rapport, en articles économiques que les ministères peuvent utiliser aux fins de la comptabilité des dépenses et en vue de fournir les renseignements nécessaires à la présentation des dépenses dans le cadre des Comptes nationaux.

Quant au Livre bleu de 1969-70, nous aurions préféré vous faire part de ces propositions de changements plus tôt cette année, mais puisque les événements nous ont empêchés jusqu'ici de nous présenter devant vous, et puisqu'elles n'auraient pu être appliquées dans le Budget des dépenses de 1969-70, à moins que les instructions nécessaires n'aient été données aux ministères et départements du gouvernement avant septembre, le Conseil du Trésor a examiné ces changements très attentivement au début de l'été passé et a autorisé l'émission des instructions nécessaires.

Je suis persuadé que les membres du comité donneront leur consentement à ces changements qui sont destinés à rendre le Livre bleu des prévisions de dépenses plus instructif et à en faciliter l'étude par les membres du Parlement.

1. Numérotage des dépenses

Ayant expliqué brièvement le nouveau système de classification par article courant qui se trouve incorporé aux Prévisions révisées pour 1968-69, nous nous proposons de pousser plus loin l'application du système en groupant en des inscriptions d'une seule ligne, sous de

nouveaux titres descriptifs, les inscriptions qui figurent séparément dans ces prévisions. Par exemple, les postes «Frais de déplacement et de déménagement» et «Téléphone et télégraphe» qui sont tous deux indiqués comme article courant (2) dans les prévisions révisées seraient groupés sous la rubrique «transports et communications» comme article courant (2).

Ce changement allégera le Livre bleu de 27 pages. Cependant, les renseignements plus détaillés qui figuraient jusqu'ici dans les prévisions de dépenses, continueront à être disponibles au niveau ministériel et peuvent être fournis aux comités parlementaires ou à la Chambre pendant l'examen des dépenses.

2. Renseignements financiers de justification à l'égard de certaines sociétés de la Couronne

C'est maintenant l'habitude dans le budget des dépenses canadien de donner beaucoup moins de détails en ce qui concerne les crédits pourvoyant aux besoins des corporations de mandataire et de propriétaire de la Couronne qu'on en donne en ce qui concerne les besoins des ministères et des corporations de département. Cette façon de procéder résulte de l'attitude différente à l'égard du contrôle des dépenses qui, comme l'a prescrit le Parlement, doit exister entre le Conseil du Trésor et les sociétés de la Couronne. Il résulte aussi du fait que les budgets des sociétés de la Couronne doivent être déposés séparément à la Chambre des communes.

Comme vous ne l'ignorez pas, le Comité des comptes publics, a, ces dernières années, souscrit aux recommandations formulées par l'Auditeur général, à savoir que des renseignements financiers de justification soient fournis dans le budget des dépenses à l'égard des sociétés de la Couronne qui ont besoin d'une allocation de crédit. A la demande du Comité des comptes publics, le Conseil du Trésor a entrepris de conférer avec les directeurs de ces sociétés de la Couronne quant à la production de ces renseignements de justification. Plus tôt cette année, nous avons écrit à un certain nombre de Sociétés de la Couronne pour leur faire part des vues du Comité des comptes publics et nous leur avons demandé de rechercher quelle pourrait être pour elles la meilleure façon de répondre aux vœux exprimés par votre comité.

3. Suppression des échelles de traitements

Nous proposons de supprimer les diverses échelles de traitements qui figurent à présent dans les prévisions des dépenses et d'indiquer à la place les effectifs d'employés permanents à plein temps dans chaque grande catégorie d'occupation. La sorte de détail maintenant fournie n'est pas très significative puisqu'il y a des changements perpétuels dans les échel-

les de traitements au cours de l'année à la suite des révisions de traitement pour des raisons économiques et de la reclassification du personnel.

L'inclusion du nombre d'employés dans chaque catégorie devrait fournir une meilleure évaluation du genre de personnel chargé de la réalisation des objectifs de programmes particuliers.

Je me permettrais d'ajouter que ce changement réduirait d'environ 70 pages le Livre bleu actuel. Dans ce cas aussi, si des renseignements plus détaillés étaient nécessaires pendant l'examen des prévisions de dépenses, ils pourraient être fournis par les ministères intéressés. Nous proposons, évidemment, de conserver le tableau récapitulatif de l'utilisation et de la répartition de la main-d'œuvre qui figure maintenant à la fin du Livre bleu actuel.

4. Clarification des subventions et des contributions

Comme membres du comité, vous n'ignorez pas certainement que c'est un principe reconnu de la pratique parlementaire que c'est une prérogative du Parlement que d'accorder des subventions inconditionnelles. Ceci se traduit dans notre budget des dépenses dans des titres de crédit comme «*Subventions et contributions selon le détail des affectations dans le Budget des dépenses*».

Cependant, la situation est maintenant telle que nous ne faisons pas clairement la distinction entre les subventions inconditionnelles d'une part (comme la subvention aux scouts telle qu'elle figure à la page 445 des prévisions révisées pour (1968-1969) et les paiements faits par le Gouvernement fédéral en vue de réaliser des programmes déjà autorisés par la législation. Par exemple, la Loi sur la formation professionnelle des adultes a autorisé des paiements par le gouvernement à diverses fins, par exemple, en vue d'allocations de formation et d'aide en capital. Ces paiements sont effectués conformément à des accords conclus avec les provinces, en vertu de la loi. Ces accords exigent toujours la vérification des comptes présentés par les bénéficiaires des paiements. Les titres de crédit actuels, cependant, (comme le crédit 10, Main-d'œuvre et Immigration, page 304 du Budget révisé des dépenses pour 1968-69) ne permettent pas le transfert d'un excédent d'affectation pour combler une insuffisance qui pourrait survenir en vertu d'un accord différent. Ces excédents et ces insuffisances peuvent résulter de la difficulté de prévoir avec précision, au moment de l'impression du Budget des dépenses, les niveaux des dépenses prévues qui dépendent entièrement du degré de participation au programme en question. Pour réaliser un tel virement de

fonds, il est maintenant nécessaire d'inclure un poste dans les crédits supplémentaires, bien que le Parlement ait déjà autorisé la conclusion de l'accord et que les fonds suffisants peuvent être disponibles dans les limites du crédit envisagé globalement.

D'autre part, il arrive que le libellé d'un crédit autorise le virement entre contributions sans la nécessité de recourir à un crédit supplémentaire. Une illustration de ceci figure à la page 105 des prévisions révisées des dépenses pour 1968-1969 où le poste de crédit 50 pour l'Énergie, les Mines et les Ressources permet les transferts entre les 10 contributions qui sont actuellement énumérées conformément à la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux.

Nous proposons que des titres de crédit restrictifs soient utilisés seulement dans les cas où aucune autorisation parlementaire de la dépense n'existe et aucune comptabilité ni vérification n'est faite de la dépense en question. En vertu de cette modification, le Parlement conserverait son droit fondamental de déterminer les subventions qui sont des déboursés manifestement inconditionnels et le gouvernement aurait plus de souplesse à réaliser les vœux du Parlement et à effectuer les paiements requis à la suite d'accords autorisés en conformité des lois du Parlement. Évidemment, en aucun cas le total d'un crédit des prévisions de dépenses relatives à des subventions et des contributions, ne serait dépassé sans une nouvelle intervention parlementaire.

Ayant traité des changements pour les années financières 1968-1969 et 1969-1970, venons-en maintenant à d'autres changements recommandés pour les prévisions budgétaires de 1970-1971.

Le comité se rappellera que la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement recommandait que:

1. la forme du budget soit modifiée de façon à ce que les crédits indiquent clairement la destination des dépenses, que des renseignements justificatifs plus comparables et plus complets soient fournis et que les détails inutiles soient éliminés;
2. les prévisions budgétaires des ministères soient préparées en fonction des programmes et des secteurs d'activité et non seulement des articles courants de dépenses.

L'un des premiers pas faits par le gouvernement à la suite de la réception du rapport Glassco a été d'engager des conseillers en gestion à qui on a confié la tâche de proposer des méthodes de gestion financière et de contrôle des dépenses pour quatre ministères. Ces ministères étaient l'Agriculture, le Nord canadien et les Ressources nationales, les Trans-

ports et les Affaires des anciens combattants. A la suite de ces études, des propositions ont surgi pour changer la présentation des prévisions des dépenses de façon à mieux traduire les nouveaux concepts de gestion financière, conformément aux recommandations de la commission Glassco, et à fournir au Parlement la sorte de renseignements nécessaires à une étude et à une discussion judicieuses de l'activité gouvernementale.

Ultérieurement, cinq ministères et départements (le Bureau fédéral de la statistique, les Affaires indiennes et le Nord canadien, les Assurances, la Main-d'œuvre et l'Immigration et la Gandarmerie royale du Canada) ont soumis leur budget principal de dépenses de 1967-1968 sous la nouvelle forme suggérée, et également sous la forme traditionnelle. Après d'autres améliorations, et permettez-moi de dire ici que nous perfectionnons sans cesse le côté présentation de la nouvelle forme proposée, 26 ministères et départements ont été capables de soumettre leurs prévisions de dépenses pour 1968-1969 au Conseil du Trésor, à la fois sous la forme actuelle et la nouvelle forme proposée. Enfin, j'espère que pour les prévisions de dépenses de 1969-1970, la plupart des ministères et des départements seront en mesure de soumettre leurs prévisions des dépenses sous les deux formes.

Plusieurs imprimés ont été distribués, ce matin, pour illustrer les prévisions de dépenses de 1968-69 dans la nouvelle forme suggérée pour les ministères et départements des Assurances, des Affaires indiennes et du Nord canadien et du Solliciteur général. La forme actuelle des prévisions de dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a également été distribuée pour permettre la comparaison entre les deux formes. Vous pouvez, si vous le désirez, vous y référer tandis que j'expose brièvement la nouvelle forme proposée des prévisions de dépenses reflétant les changements que j'ai déjà mentionnés ainsi que plusieurs autres particularités nouvelles et supplémentaires.

Si les membres du comité veulent bien consulter l'exemplaire de la nouvelle présentation qu'on leur a remis à titre d'échantillon en ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ils trouveront au préambule en page 3 un aperçu général des particularités qu'on se propose d'y intégrer. Dans cette perspective, peut-être le comité me permettra-t-il de discuter plus en détail quelques-unes de ces nouvelles particularités.

a) Les honorables députés pourront lire à la page 5 un exposé des objectifs ministériels qui sont expliqués par rapport aux quatre programmes du ministère.

b) A la page 6, où commence un état détaillé du programme d'Administration, vous

noterez l'exposé des objectifs du programme, suivi d'un exposé descriptif du programme lui-même, résumé par rapport à ces objectifs. Le programme est fractionné en un certain nombre d'activités qui sont les moyens grâce auxquels les objectifs, tels qu'ils sont énoncés, seront réalisés. Cette méthode est destinée à aider les membres du Parlement à reconnaître le but du programme d'administration et par là même faciliter l'examen des dépenses proposées en vertu de ce programme.

Cette même méthode utilisée dans le cas de chacun des trois autres programmes se poursuit tout au long de l'exemplaire-spécimen (page 12, 20 et 30). A cet égard, je rappellerais au Comité que la forme actuelle des prévisions de dépenses ne comporte aucun exposé explicatif en ce qui concerne les ministères, pas plus d'ailleurs qu'en ce qui concerne un programme ni aucune activité quelconque.

c) En examinant la méthode des crédits figurant dans les prévisions actuelles de dépenses, j'ai rappelé au comité qu'il avait convenu en 1963 de réduire le nombre des crédits du Budget des dépenses de façon qu'en général, chaque programme ministériel comporte un seul crédit pour chacune des catégories administration, immobilisations et subventions. L'objet de cette modification a été de fournir au Parlement une meilleure évaluation du coût de n'importe quel programme donné et des éléments qui sont entrés dans sa composition.

En conformité des concepts de budgétisation par programme et de comptabilité par centre de responsabilité en vertu desquels chaque programme est considéré comme formant un tout, composé de ces trois éléments différents, nous proposons de réaliser la seconde phase logique de l'élaboration d'une méthode rationnelle de crédits et de grouper en un seul crédit les trois crédits actuellement indiqués pour chaque programme. Cela faciliterait aux membres du Parlement la tâche d'examiner chaque programme ministériel à la lumière de son coût global et fournirait aux membres une base solide en vue d'une discussion plus complète de chaque programme particulier. Le coût global de chaque programme continuerait, évidemment, à être subdivisé dans le détail des affectations en ses composantes principales, administration, immobilisations et subventions.

En plus de ceci, nous proposons également que les besoins non budgétaires (c'est-à-dire les prêts, placements et avances) soient indiqués avec le programme pertinent. Les pages 10, 12 et 13 de l'exemplaire-spécimen de la nouvelle forme de crédits pour les Affaires indiennes et le Nord canadien, illustrent comment la méthode appliquée se traduirait dans

les prévisions de dépenses à l'égard du programme des Affaires indiennes de ce ministère.

Cette modification de la méthode de présentation des crédits, si elle obtient l'agrément de votre comité, aurait entraîné une réduction d'environ 100 postes de crédit par rapport aux 236 existants, si nous l'avions appliquée aux prévisions des dépenses de 1968-1969.

d) Les prévisions de dépenses sont exposées dans le cas de chaque programme par secteur d'activité réparties selon les catégories habituelles des besoins d'exploitation, des besoins en immobilisations et des subventions, et, selon le cas, en besoins non budgétaires. En regard des besoins d'exploitation pour chacun d'eux, figure l'utilisation proposée en années-homme pour chaque secteur d'activité (pages 6, 12, 20 et 30 de l'exemplaire-spécimen).

L'indication de l'utilisation de la main-d'œuvre, de cette manière, devrait permettre aux membres de Parlement et au public de rattacher à une activité particulière plus efficacement qu'il n'est possible de le faire actuellement, le nombre d'employés affectés à cette activité.

e) Il y a aussi en plus des prévisions de besoins en liquidité pour chaque programme, la valeur des services fournis par le ministère lui-même ou par d'autres ministères.

Dans le cas du programme des Affaires indiennes illustré à la page 12 de l'exemplaire de la nouvelle forme, la valeur des services fournis par d'autres ministères comprend: les locaux fournis par les Travaux publics (ceci inclut seulement le coût des locaux de bureau dont le ministère des Travaux publics a la charge. Pour des locaux spécialisés tels que laboratoires, entrepôts, écoles, hôpitaux, etc. . . le coût est indiqué en regard de l'inscription «locaux fournis par le ministère»); les services de comptabilité d'émission de chèques fournis par le Contrôleur du Trésor; les contributions du gouvernement à titre d'employeur au Compte de pension de retraite, au compte du régime de pensions du Canada et au compte du régime des rentes du Québec; la participation du gouvernement, en qualité d'employeur, aux primes de l'assurance collective médicale-chirurgicale; la participation du gouvernement aux versements d'indemnités d'accidents de travail aux employés; et le transport de courrier en franchise par le ministère des Postes. Ceci doit aider les membres du Parlement à évaluer les coûts globaux des divers programmes.

Dans l'actuel Livre bleu, la valeur des services reçus à titre gratuit d'un autre ministère est fournie seulement pour l'ensemble du ministère. La page 196 de l'exemplaire spécimen de la forme actuelle que vous avez sous les yeux, illustre ce point.

f) Pour chaque programme, nous proposons de fournir un tableau qui indique le coût global du programme par article courant de dépenses, toujours fractionné en ses trois éléments principaux: administration, immobilisations et subventions (pages 7, 14, 23 et 32 de l'exemplaire de la nouvelle forme).

g) Des détails de la répartition de la main-d'œuvre parmi les grandes catégories d'occupations (et de son utilisation) sont indiqués pour chaque programme, comme le comité peut le constater aux pages 8, 14, 24 et 32 de l'exemplaire de la nouvelle formule des prévisions. L'utilisation globale des années-hommes figurant à la première colonne du tableau est naturellement identique au total indiqué en regard de l'état détaillé des secteurs d'activité du programme, dont je viens de parler. Une caractéristique importante de ce tableau est constituée par le chiffre admissible de l'effectif en fin d'année tant pour l'année courante que pour l'année prochaine. De plus, une comparaison sur trois années des effectifs en personnel est présentée au lieu d'une comparaison sur trois années seulement dans la forme actuelle. Le tableau récapitulatif de l'utilisation de la répartition de la main-d'œuvre figurant à la fin du Livre bleu actuel, sera évidemment retenu.

h) Les membres constateront aussi aux pages 15, 24 et 33 du spécimen de la nouvelle formule de prévisions des dépenses qu'un tableau distinct pour chaque programme indiquera chaque projet de construction et d'acquisition dont le coût global estimatif, quelle que soit l'année de la dépense, dépassera \$250,000.

i) En ayant présents à l'esprit les principes que j'ai exposés tout à l'heure relativement aux subventions et aux contributions, où j'ai résumé la distinction à faire entre les subventions inconditionnelles et les paiements effectués conformément à des accords, nous proposons que pour chaque programme, il y ait une énumération des subventions et des contributions à effectuer en vertu du programme. Un exemple de ceci figure à la page 26 de l'échantillon.

Ayant passé en revue les aspects essentiels du projet de nouvelle formule, il est évident, à mon sens, que la méthode des programmes appliquée à la présentation des prévisions de dépenses, est le concept fondamental qui se dégage. Peut-être pourrais-je me résumer en exposant ce qu'est un programme et ce qu'est un secteur d'activité. Un programme est un groupe de secteurs d'activité ministériels autorisés par des textes législatifs ou en vertu d'une autorisation émanant de textes législatifs, qui tendent à la réalisation d'un objectif précis. Les secteurs d'activité sont les divers moyens utilisés pour réaliser l'objectif. Dans

cette perspective, la structure des programmes doit être soigneusement conçue de façon à faciliter au gouvernement la tâche de prendre les décisions relatives à la répartition des ressources. Les programmes d'un ministère sont les rubriques sous lesquelles ce ministère formule sa demande de fonds et sous lesquelles on peut le mieux en justifier l'opportunité et en prévoir l'avantage.

Peut-être serait-il opportun, Monsieur le Président, de retracer brièvement maintenant, pour la gouverne du comité, le processus suivant lequel on prépare les prévisions de dépenses en vue de leur présentation au Parlement.

Ces dernières années, le Conseil du Trésor a élaboré une méthode en deux étapes en vue d'examiner les plans de dépenses des ministères. Primo, il y a l'examen, pendant les mois d'été, des prévisions ministérielles sur 5 ans des besoins en matière de budget des dépenses, d'après lesquelles on fixe les objectifs pour le prochain exercice financier; secundo, il y a l'examen habituel détaillé du budget des dépenses à la fin de l'automne et au début de l'hiver.

Pendant l'examen des prévisions de programme, le Conseil du Trésor examine ces renseignements dans le contexte des priorités globales du gouvernement et des plus récentes prévisions qu'on peut faire de l'ensemble des fonds dont on pourra vraisemblablement disposer tout au long de la période quinquennale. Cet examen est l'occasion fournie au Conseil du Trésor, après discussion et consultation avec les ministères, de fixer les objectifs financiers et de main-d'œuvre pour chaque programme, à l'égard du prochain exercice financier. Finalement, nous avançons qu'une fois le système mieux rodé, ce sera l'occasion pour le Conseil du Trésor de donner une large approbation de principe aux plans à long terme du ministère, dans le cas de chaque programme.

A la suite du réexamen des programmes, commence la seconde phase de la préparation et de la revue des prévisions de dépenses pour l'exercice financier subséquent. Avec l'approbation de principe de leurs plans dans le cas de chaque programme, et à la lumière des objectifs financiers et de main-d'œuvre qui ont été fixés pour chaque programme, les ministères sont priés d'élaborer leurs plans détaillés d'opération pour le prochain exercice financier, en établissant les buts reconnus pour chaque centre de responsabilité budgétaire et en répartissant les fonds nécessaires au sein de chaque programme pris séparément.

L'examen par le Conseil du Trésor des demandes relatives au budget principal des dépenses consiste en un examen des proposi-

tions ministérielles, et de leurs plans détaillés en vue de confirmer qu'ils restent dans la perspective des objectifs déjà approuvés et de la politique de dépenses du gouvernement pour le prochain exercice financier. De plus, le Conseil revoit par la même occasion l'établissement détaillé des coûts de revient effectué par les ministères au sujet des plans d'opération dans le cas de chaque programme pour la nouvelle année.

Le résultat de cette seconde phase est le Livre bleu du Budget des dépenses. Le Budget de 1969-70 sera évidemment publié sous la forme actuelle, en y intégrant les modifications que j'ai mentionnées précédemment. De plus, nous espérons être en mesure au printemps prochain de fournir aux comités parlementaires qui examineront les prévisions ministérielles de dépenses, des imprimés relatifs aux prévisions des dépenses semblables à ceux qu'on vous a distribués aujourd'hui. Nous croyons que ces imprimés permettront au comité de faire un examen mieux documenté des prévisions de dépenses ministérielles. J'ose espérer que les discussions de votre comité et l'examen des prévisions de dépenses par les comités parlementaires le printemps prochain feront naître des suggestions visant à apporter de nouvelles améliorations aux prévisions de dépenses pour 1970-71.

En 1970-71, les prévisions des dépenses seraient alors préparées et présentées au Parlement sous la nouvelle forme seulement. Nous aurions l'intention de les publier à la fois sous forme d'une opuscule pour ce qui est de chaque ministère et également sous forme d'un volume complet pour ce qui est des prévisions de l'ensemble des ministères et départements.

Je conclurai, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, en soulignant à nouveau ce que j'ai dit au début de mes observations. Le Livre bleu des prévisions de dépenses constitue le cadre du contrôle parlementaire et de l'examen des plans de dépenses des ministères. Les propositions dont je vous ai fait part, sont destinées, comme objectif principal, à vous faciliter la tâche dans l'exécution de vos fonctions en qualité de membres du Parlement et, en même temps, elles sont destinées à mieux répondre à la nécessité d'une administration gouvernementale plus efficace.

Je sais que les membres du comité voudront exprimer leurs vues et leurs réactions au sujet de ces propositions. Mes hauts fonctionnaires et moi-même sommes à votre disposition, et nous serions heureux de vous apporter toute l'aide qu'il nous serait possible de fournir.

Merci.



Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 4

SÉANCE DU JEUDI 27 FÉVRIER 1969

*Seule et unique séance sur le budget supplémentaire (B),
déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1969.*

TÉMOINS:

*Conseil du Trésor: M. S. S. Reisman, secrétaire, et M. J. G. Glashan,
directeur de la division des prévisions et des fournitures.*

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Grosart	McDonald
Benidickson	Hays	McLean
Bourget	Isnor	Nichol
Bourque	Irvine	Paterson
Desruisseaux	Kinley	Pearson
Dessureault	Laird	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Everett	Leonard	Phillips (<i>Prince</i>)
*Flynn	MacDonald (<i>Queens</i>)	O'Leary (<i>Antigonish-</i> <i>Guysborough</i>)
Fournier (<i>Madawaska-</i> <i>Restigouche</i>)	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Gélinas	Méthot	Sparrow
	Molson	Walker—(30).

(Quorum 7)

Membres d'office: Flynn et Martin

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 25 février 1969:

Le jeudi 27 février 1969
(7)

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent du Sénat sur les finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, et à faire rapport à ce sujet.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 27 février 1969

(7)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial des finances nationales se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Leonard (*président*), Beaubien, Bourque, Desruisseaux, Dessureault, Everett, Gelinas, Grosart, Irvine, Laird, McLean, Nichol, Pearson, Phillips (*Rigaud*), O'Leary (*Anti-Guys*), Sparrow et Walher—(17).

Le budget supplémentaire «B» pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969 est examiné et les témoins suivants sont entendus:

Du Conseil du Trésor: M. S. S. Reisman, secrétaire, et M. J. G. Glashan, directeur de la Division des prévisions et des fournitures.

Sur une motion, il est décidé de recommander l'approbation du budget supplémentaire «B», certains des postes qu'il contient devant toutefois être soumis à l'attention du Sénat.

L'honorable sénateur Everett demande que l'on examine la possibilité d'obtenir une liste des demandes supérieures à \$100,000 qui ont été refusées par le ministère du Revenu national.

M. Reisman s'engage à fournir une réponse au sénateur Everett.

M. Reisman s'engage à fournir une réponse à la question de l'honorable sénateur Grosart concernant les postes du budget supplémentaire «B» qui ont été désignés comme «Postes amendant la législation existante».

L'honorable sénateur Beaubien propose que le Comité enquête sur les méthodes fiscales du Fédéral et des États américains, et qu'il étudie les chiffres publiés à cet égard par l'Organisation de coopération économique.

La suggestion du sénateur Beaubien est soumise au Comité directeur pour examen.

A midi et 40 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 6 mars 1969, à 11 heures du matin.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson

LE SÉNAT

COMITÉ DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 27 février 1969

Le Comité des finances nationales, auquel a été déferé le budget budgétaire soumis au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, se réunit ce matin à 11 heures, sous la présidence du sénateur T. D'Arcy Leonard.

Le président: Honorables sénateurs, j'entends sonner 11 heures, et notre tradition est de commencer promptement. Nous sommes heureux d'accueillir à nouveau devant ce comité M. S. S. Reisman, secrétaire du Conseil du Trésor. Il est accompagné de M. J. G. Glashan et M. G. A. Berger, tous deux du Conseil du trésor.

Le Sénat a déferé au Comité les prévisions budgétaires pour 1969-1970 et le budget supplémentaire (B) de 1968-1969. Étant donné que la loi budgétaire basée sur les crédits supplémentaires nous parviendra selon toutes probabilités avant n'importe quel bill sur les prévisions budgétaires 1969-1970, je propose, si vous n'y voyez d'objection, que nous commençons par nous pencher aujourd'hui sur le budget supplémentaire (B). M. Reisman est disposé à le faire. Je crains que nous ne soyons pas en mesure de venir à bout, en une seule session, du budget supplémentaire (B) et des prévisions budgétaires pour 1969-1970, mais nous irons aussi loin que possible aujourd'hui, et nous reporterons probablement à jeudi prochain ce qui n'aura pu être achevé.

Vous convient-il de procéder de cette façon?

Les sénateurs: Oui.

Le président: Je pense que nous pourrions commencer par demander à M. Reisman s'il désire faire une déclaration préliminaire, ou s'il préfère attaquer le sujet à l'instant et commencer par le poste n° 1. Vous vous apercevrez probablement qu'un certain nombre de ces postes, particulièrement les postes à un dollar, tomberont dans un ou plusieurs cadres ou pourront exiger des renseignements distincts.

Monsieur Reisman, avez-vous une déclaration préliminaire à nous faire?

M. S. S. Reisman, secrétaire du Conseil du Trésor: Monsieur le président, j'ai effectivement une déclaration générale à faire, si tel est votre désir.

Le président: Si personne ne s'y oppose, nous passerons aux questions par la suite.

M. Reisman: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, le budget supplémentaire que vous avez sous les yeux constitue les prévisions budgétaires supplémentaires définitives pour l'année fiscale 1968-1969. Comme d'habitude, elles contiennent à la fois des postes budgétaires, des prêts, des investissements et des avances. La première de ces catégories, qui se chiffre à 152 millions de dollars, est légèrement inférieure aux montants indiqués pour les postes budgétaires lorsque les prévisions budgétaires principales pour 1969-1970 ont été présentées il y a quelques semaines. Ceci porte le total des prévisions budgétaires pour 1968-1969 à 10,823 millions de dollars.

Les prêts, les investissements et les avances compris dans ces crédits supplémentaires totalisent un peu plus de 70 millions de dollars. La différence entre ce montant et les 36 millions indiqués pour ces postes dans les prévisions principales pour 1969-1970 se répartit sur trois postes, dont la nécessité n'était pas apparue lorsqu'on a imprimé les prévisions budgétaires principales pour 1969-1970. Ces postes sont tout d'abord des prêts à l'*Eldorado Nuclear Limited* d'un montant global de 22 millions de dollars. Il s'agit ici d'un poste de repli, étant donné que les besoins de cette société pourront probablement être satisfaits par l'emprunt direct auprès d'instituts bancaires privés. Vous trouverez ce poste à la page 26 du budget supplémentaire (B).

Le second poste se compose de prêts d'un montant global de 6 millions de dollars destinés à subventionner les industries de pêche aux poissons de fond. On le trouvera également à la page 26. A un moment donné, il est apparu qu'un poste budgétaire serait nécessaire pour répondre à ce besoin, mais le gouvernement a estimé que ses objectifs dans ce domaine pourront être atteints au moyen de prêts plutôt que par des subventions.

Le sénateur Beaubien: Vous dites «prêts». Cet argent devra donc être remboursé?

M. Reisman: C'est exact, monsieur. Le prêt est considéré comme un investissement. Peut-être pourrai-je vous donner une explication plus complète par la suite, quand nous entrerons dans les détails; cependant, si vous le préférez, je puis interrompre mes remarques pour le faire dès maintenant.

Le président: Je propose que nous laissions M. Reisman terminer son exposé.

M. Reisman: Le troisième est un poste figurant à la page 28 et portant création d'un fonds tournant de 7 millions de dollars pour l'Imprimerie du gouvernement canadien. Ce poste n'est pas nouveau, car il remplacera la Caisse renouvelable actuelle, dont l'autorisation disparaîtra lors du vote du bill C-173, ayant trait à l'organisation gouvernementale. La nouvelle caisse renouvelable traduira le besoin d'un capital de travail accru. Il s'agit donc d'un chiffre un peu plus important que celui de l'ancienne caisse, qui arrive à expiration.

Je voudrais attirer l'attention du Comité, monsieur le président, sur un aspect nouveau de ces prévisions supplémentaires, à savoir les disponibilités provenant d'autres affectations précédemment approuvées par le Parlement pour répondre à d'autres besoins au sein du même ministère. Comme le savent messieurs les sénateurs, la coutume ancienne voulait que l'on vote des sommes additionnelles pour tous les besoins qui ne pouvaient pas être satisfaits par le même poste. C'est ainsi que j'attire votre attention sur le premier poste de ces crédits supplémentaires, le poste 10b pour l'Agriculture, à la page 2, dans lequel vous noterez que le besoin brut de \$1,216,400 a été complètement compensé par des disponibilités prélevées sur un autre poste de ce ministère. La somme de 1 dollar est évidemment nécessaire pour soumettre le poste au Parlement et pour en obtenir l'autorisation de transfert. Nous croyons que cette façon de procéder reflète plus fidèlement les besoins supplémentaires nets du gouvernement que la méthode des prévisions supplémentaires utilisée par le passé.

Comme je l'ai dit précédemment, monsieur le président, les besoins budgétaires de ces crédits supplémentaires totalisent approximativement 152 millions de dollars. Le Comité notera qu'environ les deux tiers de ce montant proviennent d'un seul poste, le poste des dépenses imprévues du Conseil du Trésor, qu'on trouve à la page 23. C'est évidemment une somme très importante. Elle représente notre estimation des exigences que devra satisfaire le Trésor à la suite de l'achèvement des négociations collectives actuellement en cours dans la Fonction publique. Comme il n'est pas possible, malgré tout le désir que nous en avons, d'évaluer ces besoins poste par poste, le gouvernement propose d'attribuer globalement les fonds à ce poste des obligations imprévues, des sommes étant prélevées sur ce poste pour suppléer aux postes des divers ministères et des divers organismes gouvernementaux lorsque leurs besoins auront été déterminés après la conclusion de chacune des diverses conventions collectives.

J'aimerais souligner, monsieur le président, un aspect inhabituel de cette façon de procéder. Encore une fois, on remarquera l'importance des montants en question; aussi, dans le processus des négociations paritaires, aucun employeur ne devrait-il accepter que la méthode de son comptable l'oblige à mener une course contre la montre. C'est pourquoi l'on propose que le Parlement en votant ce poste, le formule de façon à permettre le paiement de sommes dues pour l'année 1968-1969 ou pour des années précédentes, ainsi que leur maintien jusqu'au 30 avril

prochain dans les comptes publics pour 1968-1969 sous le titre du ministère ayant besoin de ces sommes, le solde non dépensé à cette date restant disponible pour des paiements de réajustements de salaires qui, vu la nécessité d'arrêter fin d'avril les écritures pour l'année 1968-1969, ne seraient pas répartis parmi les ministères. Je voudrais insister sur le fait que les paiements effectués sur ce poste se limiteraient à des montants dus pour services rendus en 1968-1969 ou au cours d'années antérieures.

Enfin, je dois encore ajouter que les sommes demandées pour ce vote des dépenses imprévues devront être affectées uniquement aux frais de révision de salaires à la suite des négociations collectives. D'autres besoins additionnels en matière de salaires sont prévus dans différents postes ministériels contenus dans ces prévisions budgétaires.

Et voilà, monsieur le président, c'est tout ce que j'avais à dire en guise d'introduction générale, mais je pense que les honorables sénateurs voudront poser certaines questions, auxquelles mon personnel et moi-même nous ferons un plaisir de répondre au mieux de nos possibilités. Si certaines de ces questions dépassent notre compétence, peut-être voudrez-vous inviter les divers ministères dont les prévisions budgétaires seraient en cause.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, mon premier commentaire sur le budget (B) sera pour féliciter le Conseil du Trésor d'avoir bien voulu jeter sur ces questions plus de lumière que par le passé. J'ajouterai toutefois que les précisions fournies sont encore insuffisantes. Il y a un grand nombre de postes à un dollar dans ces correctifs budgétaires; peut-être même forment-ils globalement le groupe de postes le plus nombreux du correctif budgétaire. J'admets que, dans la plupart des cas, il s'agit de transferts d'un poste à un autre à l'intérieur d'un même ministère.

L'épargne totale, si je puis m'exprimer ainsi (c'est-à-dire le montant qui ne doit pas être ajouté aux demandes de fonds de chacun des ministères) est d'environ 50 millions de dollars, et je félicite donc le Conseil du Trésor d'avoir trouvé ce montant dans le cadre des postes prévus. Pourrais-je demander à M. Reisman si la raison en est le fait que le Conseil du Trésor aurait dit aux ministères venant lui demander de l'argent: «Trouvez-en vous-même»

M. Reisman: Votre supposition est fort juste, monsieur le sénateur. De plus en plus, advenant une situation difficile, lorsque les ministères nous proposaient des dépenses qui n'avaient pas été prévues, nous leur avons dit d'examiner leurs livres comptables et de voir s'il n'y avait pas moyen de réduire, supprimer ou différer des dépenses, afin de trouver l'argent voulu pour ces autres choses plus urgentes. Je pense que ces postes de 1 dollar traduisent effectivement cette façon de procéder.

Le sénateur Grosart: Bien que nous ne puissions qu'y applaudir, cela me trouble également un peu, car si l'on jette un regard sur le passé, on en vient à se demander si une telle habitude adoptée jadis par

le Conseil du Trésor, n'aurait pas permis d'épargner des centaines de millions de dollars. Par exemple, pour l'Agriculture, le poste 65 semble avoir subi une réduction très considérable; et les postes 10b, 15b, 17b, 20b, 25b, 30b, et 35b représentent tous des cas dans lesquels l'argent a été prélevé sur le poste 65, lequel poste 65, selon les prévisions budgétaires initiales, était destiné à l'Office canadien des provendes.

Est-il exact de supposer que tout cet argent a été débloqué parce que les prévisions budgétaires initiales de l'Office canadien des provendes avaient été exagérées, ou est-ce parce qu'une situation nouvelle s'est produite entre-temps, rendant cet argent disponible? Je pense que ce n'est là qu'un des exemples de la situation que nous retrouvons constamment dans les prévisions budgétaires.

M. Reisman: Je ne saurais répondre à cette question de façon aussi détaillée que vous le voudriez. Ce que je puis vous dire, c'est que lorsque nous demandons aux ministères de trouver dans leurs postes budgétaires l'argent nécessaire à ces besoins urgents qui font l'objet de postes budgétaires supplémentaires, nous nous efforçons de laisser le ministère en question déterminer lui-même son ordre de priorité et décider sur quel poste il pourra le mieux, compte tenu de la situation totale, trouver l'argent nécessaire. De fait, certaines sommes encore disponibles ont pu être trouvées au poste de l'Office canadien des provendes. Vous avez demandé si, éventuellement, leur demande initiale avait été gonflée. J'en doute beaucoup.

D'après la note que je possède à ce sujet, les fonds sont disponibles dans le cadre du poste portant sur la portion 1968-1969 des nouvelles dépenses. On s'attend à ce que ces dépenses atteignent 18 millions de dollars, au lieu de \$21,600,000 inscrits à ce poste, parce que les récoltes de céréales fourragères dans l'Ontario ont été plus abondantes qu'on ne l'avait pensé, tandis que le nombre des animaux à nourrir est légèrement inférieur à celui qu'on avait prévu, de sorte qu'il a été possible de trouver certaines sommes à ce poste.

Le sénateur Grosart: Ceci soulève une question; les gens qui attendent avec un espoir grandissant les dépenses de l'Office canadien des provendes sont-ils pleinement conscients de cette diminution du budget accordé à leurs fins par le Parlement, et l'approuvent-ils?

Ceci me ramène à la question de la révélation, déjà posée. Une fois encore, je propose instamment que, même lors de la présentation des prévisions supplémentaires, certaines explications soient données. Peu importe que ce soit un feuillet photocopié, mais si j'avais à examiner sérieusement tous ces postes supplémentaires, je demanderais une explication pour chacun d'entre eux. Malheureusement, nous n'en avons pas le temps ce matin.

Par exemple, je trouve ici des postes où l'on voit un transfert d'argent inscrit au budget pour des transferts vers les provinces, et qui a été enlevé. Il y a le poste de l'aide à l'étranger.

Si j'examine par exemple le poste 1b à la page 6 du budget des Affaires extérieures, je vois que certaines sommes inscrites pour l'aide à l'étranger ont été transférées. Dans le poste 2b du ministère des Finances à la page 8, des sommes initialement prévues pour les subventions aux provinces ont été transférées pour un autre usage. Et puis encore à la page 8, au poste 15b, des sommes effectivement attribuées—et pas simplement prévues, puisqu'elles se rapportent ici à une loi des subsides—des sommes attribuées pour des dépenses concernant des commissions internationales et des dépenses internationales pour les provinces et les municipalités. Il s'agit du ministère des Pêcheries et des Forêts, poste 15b.

Ce que je vous suggère, monsieur Reisman, c'est qu'il serait utile à l'avenir que des explications nous soient fournies quant aux raisons pour lesquelles, lorsque les provinces nous disent qu'elles ont besoin de crédits supplémentaires, nous trouvons toujours des sommes disponibles sur les crédits attribués aux provinces, par transfert. Je ne dis pas qu'il y a quoi que ce soit d'abusif, mais je suis un grand partisan du principe de la publication des budgets par les entreprises commerciales, et je pense que ce principe est particulièrement applicable au gouvernement. Je sais qu'on s'efforce de donner plus de sens et de clarté aux prévisions budgétaires; c'est pourquoi, surtout lorsqu'il s'agit des postes à 1 dollar et des postes réservant une certaine somme en vertu de la loi sur l'Administration financière, pour chaque poste qui étend la portée d'une loi existante (et nous en avons des exemples ici), je demande instamment qu'on fournisse une explication et qu'on dise: «La loi actuelle ne prévoit pas ceci. Voici pour quelles raisons cela devrait être prévu...»

Je me permets de vous faire remarquer qu'il serait très utile de nous soumettre ne serait-ce qu'un feuillet photocopié expliquant ces raisons en détail, car, pour autant que je sache, les renseignements que vous êtes disposés à nous donner ici, nous ne pouvons les obtenir d'aucune autre source. J'aimerais examiner les postes un par un aujourd'hui et vous demander ces explications, mais il me semble qu'il serait plus rationnel que vous nous les fournissiez d'avance.

Le président: Dans ce cas, vous supprimez le Comité!

Le sénateur Grosart: Dans ce cas, nous aurions au contraire plus de sujets à discuter, monsieur le président.

M. Reisman: Si je fais un commentaire sur ce point, monsieur le président, c'est parce qu'il est évident que plus les documents disponibles sont nombreux, plus la présentation de ces suppléments budgétaires sera claire et lucide.

Dans ce livre noir préparé par le personnel du Conseil, j'ai une explication du moindre poste des crédits supplémentaires et en particulier ce que l'on appelle les postes à 1 dollar, qu'il s'agisse de transferts d'argent ou de modifications de la loi, de sorte que si les députés ou les honorables sénateurs dési-

rent des explications, nous puissions leur en donner, ou essayer de leur en donner, sur n'importe lequel de ces postes.

On nous a dit: «Pourquoi attendre que l'on pose des questions? Pourquoi ne pas fournir d'explications lors de la présentation des prévisions budgétaires ou au moment de leur étude en comité?» Il est évident qu'il n'y a en principe rien à objecter à cette suggestion, si ce n'est, je pense, le coût. Ce ne serait pas un coût très important, mais quand même un coût supplémentaire. Cela nécessiterait un travail de compilation, d'impression ou de polycopie, et de distribution, et cela ajouterait encore au volume de papiers qui inondent journallement les honorables sénateurs. Si le Comité examine cette suggestion et s'il la reprend à son compte, je suis certain que le Conseil du Trésor l'examinera avec beaucoup de sens critique, peut-être, mais également avec sympathie, dans le but d'essayer d'y satisfaire. Du moins, si tel est votre souhait. Mais cela nécessite des sommes supplémentaires. Cela nécessite du personnel et d'autres choses de ce genre, et nous essayons, tout au moins en ce qui concerne la paperasse, de nous en tenir au minimum. S'il faut que nous donnions le bon exemple aux ministères et aux sociétés de la Couronne, il faut que nous n'augmentions pas, nous non plus, le volume du matériel produit, à moins que cela ne soit souhaitable et nécessaire. C'est le seul commentaire que j'ai à faire à ce propos.

Le sénateur Grosart: Je voudrais poser d'autres questions, mais je m'abstiendrai pour l'instant.

Le président: Je donne la parole au sénateur Everett. Monsieur Grosart, nous nous souviendrons du point que vous avez soulevé.

Le sénateur Everett: Je voudrais me référer à votre déclaration sur le ministère de l'Agriculture. Je me trompe peut-être, mais j'ai le sentiment que, dans ce cas particulier, l'argent n'était pas nécessaire au ministère du fait des circonstances de la récolte et que, par conséquent, il a décidé de présenter un nouveau poste qui absorberait cet argent, étant donné qu'il a déjà été attribué, et c'est une philosophie qui m'intéresse. Je comprendrais que le Conseil du Trésor dise au ministère: «Voici donc une entreprise que vous proposez. Peut-être pourrez-vous trouver un projet à priorité moins urgente, pour transférer les sommes qui lui ont été affectées à ce projet nettement plus prioritaire auquel vous pensez.» Je comprendrais fort bien cela, mais ce qui me préoccupe, c'est le fait qu'une fois que le ministère a l'argent sans pouvoir l'utiliser, il invente purement et simplement un autre programme—j'exagère peut-être un peu, car il a probablement de nombreux programmes, mais quoi qu'il en soit, il tient absolument à éponger cet argent, advenne que pourra.

M. Reisman: Monsieur le président, c'est là une question excellente et très précise, à laquelle je veux m'efforcer de répondre. J'essaierai de la faire en expliquant comment fonctionne le système d'examen en ce qui concerne les propositions de dépenses, particulièrement en ce qui concerne les prévisions supplémentaires.

La chose s'est sûrement produite par le passé avec plus ou moins d'ampleur, mais je puis vous assurer que dans les circonstances actuelles toute proposition de dépenses, notamment s'il s'agit de dépenses supplémentaires qui n'avaient pas été prévues initialement, fait l'objet d'un examen très sévère, tant de la part du personnel du Conseil que de la part des ministres eux-mêmes, dans le cas de postes importants. Nombre de ces propositions sont rejetées, parce que leur urgence ou leur nécessité n'a pas été établie. Donc, ces propositions doivent d'abord subir ce premier examen. S'il se présente une demande ayant un caractère d'urgence particulier, ou s'il existe un besoin spécial, on en saisit le personnel du Conseil, puis les ministres du Conseil, non sans leur fournir la preuve d'un tel état de chose. C'est le premier examen.

Le second examen consiste à prier le ministère, s'il a convaincu le conseil du bien-fondé de sa demande, de citer un autre article du programme ayant une importance moindre. Il peut arriver qu'on s'arrête à une situation moins importante parce que, mettons, l'on a fait une estimation erronée des conditions de la récolte, ou d'autres circonstances, comme dans le poste que l'on a décrit, et il resterait alors certaines sommes à ce poste, dans la mesure où les conditions régnant sur les marchés n'auront pas été exactement prévues. Dans les cas où l'on a un poste urgent et un autre poste auquel il resterait autrement des sommes inemployées, il reste alors à savoir si, en tant que technique pour le traitement des crédits supplémentaires, ce procédé est utile pour le transfert, à ce poste nouveau et plus urgent, des sommes qui autrement auraient été inemployées. Voilà ce que l'on propose. Soyez assurés d'une chose: le fait qu'il reste à un poste donné certaines sommes qui autrement ne seraient pas, ou pas entièrement utilisées, n'est jamais considéré comme une raison suffisante pour approuver une proposition relative à une autre dépense.

Le sénateur Everett: Je suppose que si vous adoptez une attitude très sévère à l'égard des dépenses qui ne sont pas nécessaires, vous vous apercevrez sans doute qu'elles sont faites simplement pour utiliser l'argent, ou tout au moins qu'il existe une tendance à le faire. Je pense donc qu'à longue échéance il vaut mieux reconnaître que cet argent doit être utilisé de toute façon, puisqu'il leur a été attribué, et à condition que le nouveau poste ait une priorité suffisante. Est-ce là votre philosophie?

M. Reisman: Je pense en effet qu'on peut l'exprimer ainsi, monsieur.

Le président: Puis-je vous poser une question, monsieur Reisman? Parmi les postes à 1 dollar, y en a-t-il qui soient, en fait, des modifications légales?

M. Reisman: Oui, monsieur, il en est ainsi d'un certain nombre de ces postes à 1 dollar. Peut-être puis-je vous en donner un exemple. A la page 29, sous la rubrique «Prêts, investissements et avances», on trouve un certain nombre de postes pour la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il y a quatre postes à 1 dollar, dont le but est d'amender des articles de la loi correspondante, la Loi nationale

sur l'habitation. Vous constaterez que, dans chaque cas, la proposition aurait pour effet d'amender la loi nationale sur l'habitation en élevant les limites d'engagement d'un chiffre à un autre chiffre dans le cadre des différents articles de cette loi. Effectivement, ils amendent la loi, cela ne fait aucun doute.

Le sénateur Grosart: N'est-il pas exact, monsieur Reisman, que chacune de ces autorisations de transférer des sommes d'un poste à un autre constituant, en fait, un amendement de la Loi sur l'administration des finances?

M. Reisman: Je ne crois pas qu'il s'agisse de modifications à la Loi sur l'administration financière, mais plutôt de modifications à la Loi sur les subsides pour la période financière en cause, car ces prévisions budgétaires constituent de fait des mesures législatives. Lorsque le Parlement les adopte, chacun de ces postes constitue une mesure législative. Les postes de \$1, destinés à virer des affectations d'un poste à un autre, modifient une mesure législative contenue dans une loi antérieure sur les subsides, mais ne modifient pas la Loi sur l'administration financière.

Le sénateur Grosart: N'est-il pas également vrai qu'il y a infraction à la Loi sur l'administration financière en vertu de laquelle, si je ne m'abuse, est interdit le virement d'affectations d'un crédit à l'autre tandis qu'il est autorisé à l'intérieur d'un même crédit à l'autre constituant des modifications de la Loi sur l'administration financière.

Je désire vous poser la question suivante: en raison du très grand nombre d'exceptions à cette règle, diriez-vous que l'interdiction du transfert d'un crédit à l'autre est anachronique?

M. Reisman: Tout d'abord, il s'agit peut-être d'une façon d'envisager les choses, mais je ne vois pas comment ces postes de \$1 en vertu desquels s'effectue un transfert de fonds modifient la Loi sur l'administration financière. Comme vous le prétendez, on peut en conclure que cette disposition de la Loi sur l'administration financière exige des mesures rigoureuses, mais il ne s'agit pas d'une modification comme telle. A mon sens, du point de vue juridique, il s'agit d'une modification d'une Loi sur les subsides. Vous demandez ensuite si on peut en conclure que la disposition de la Loi sur l'administration financière n'a pas sa raison d'être. Il s'agit d'un point très intéressant qui soulève la question de savoir quelle latitude désire permettre le Parlement dans l'application de la Loi sur l'administration financière. Selon les nouvelles modalités de la présentation des prévisions budgétaires, qui doivent entrer en vigueur au début de l'année financière 1970-1971, on a proposé de réduire le nombre de crédits votés et d'établir des sous-crédits de manière à permettre les virements au sein d'un même crédit.

Le sénateur Grosart: Je crois savoir que c'est là l'un des buts envisagés par cette réforme.

M. Reisman: Ce qui réduirait la nécessité d'avoir à adopter ces postes au montant d'un dollar permettant le virement de fonds d'un poste à l'autre, étant

donné que les affectations visées par des crédits le seraient par des sous-crédits ou des activités, alors que des virements seraient autorisés en vertu des présentes dispositions de la Loi sur l'administration financière.

Le sénateur Everett: Dans le cadre du crédit?

M. Reisman: En effet, et je dois dire que lorsque ce point a été examiné par le Comité des comptes publics des communes, il y a eu un vif débat. Un certain nombre de députés étaient d'avis qu'il en résulterait une trop grande latitude, d'autres pas assez, un manque d'équilibre, si je ne m'abuse. Le comité a proposé certaines modifications aux mesures préconisées par le Ministère, notamment en exigeant un plus grand nombre de crédits. C'est là un compromis entre la latitude dans l'application de la loi et la nécessité de recourir de nouveau au Parlement pour obtenir l'autorisation.

Le sénateur Beaubien: Monsieur Reisman, il nous enchanterait beaucoup d'apprendre qu'on a réussi à épargner de l'argent aux contribuables dans un secteur quelconque. Il est très déprimant d'entendre dire qu'un ministère ne peut dépenser autant qu'il le voudrait et qu'un autre s'empare du solde et le dépense. Si on songe que le budget a augmenté de 15 p. 100 l'an dernier, de 14 p. 100 d'année précédente et qu'il a doublé depuis 10 ans, il semble inconcevable que nous ayons à adopter des crédits de plus en plus considérables, 105 millions pour être plus précis. Je me demande si on a tenté de faire des économies?

M. Reisman: Nous ne pouvons trouver l'argent que dépensent les provinces et les municipalités, et les organismes fédéraux trouvent difficilement l'argent dont ils ont besoin.

Le sénateur Beaubien: A-t-on tenté d'épargner de l'argent?

M. Reisman: Je me demande si je puis tenter de répondre à cette question, vu qu'il s'agit d'une ligne de conduite de première importance. Je crois toutefois pouvoir dévoiler certains renseignements qui ont rapport à votre question et qu'un fonctionnaire est autorisé à communiquer.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 1969-1970, les premières d'une année entière auxquelles je participe à titre de secrétaire du Conseil du Trésor, le montant total des demandes de crédits présentées par les ministères et organismes à la suite de la révision de leurs programmes dépassait de 1 milliard 500 millions le montant que représentait finalement le budget principal présenté au Parlement il y a quelques semaines. Il n'a pas été facile de réduire ces demandes de 1 milliard et demi. Je ne me hasarderai pas à dire si cette réduction était suffisante ou s'il était possible de faire davantage. Il s'agit là d'une question de ligne de conduite qui relève des ministres, et je suis sûr que si vous désirez approfondir ce point, ceux-ci pourront comparaître devant le Comité et répondre à vos questions.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, M. Reisman nous a donné un exemple au sujet des modifications. Parmi plusieurs autres, j'en signale une exceptionnelle qui figure à la page 16 du Budget (crédit 15B des Travaux publics) en vertu de laquelle on tente de faire exception à une disposition fondamentale de la loi.

... aucun contrat de construction dont le coût total est estimé à \$50,000 ou plus, à moins que l'entreprise n'apparaisse séparément au détail des affectations.

Selon cette disposition, il est interdit de passer des contrats de ce genre à moins que la dépense en question ne soit prévue au détail des affectations. Il est évident que dans le cas présent, la dépense en question ne figure pas au détail des affectations. Nous affirmons donc que nonobstant la très prudente disposition selon laquelle pareils contrats devraient être limités, ces postes doivent figurer au Budget.

Le président: Prétendez-vous que l'affectation de Labrador City ne figure pas au Budget?

Le sénateur Grosart: En effet.

Le président: Au présent Budget?

Le sénateur Grosart: Les affectations de Labrador City, Port Coquitlam et celles de Pinkney's Point, Sillery, etc. qui figurent à la page 17 dépassent le montant de \$50,000 visé par l'interdiction.

Le président: Elles figurent par contre au présent Budget, comme vous pouvez le constater.

Le sénateur Grosart: Non, je suppose, étant donné que ces montants figuraient au Budget principal, qu'il s'agit d'une disposition fondamentale, si je ne m'abuse, à laquelle nous voulons faire exception vu que les affectations en cause dépassent \$50,000. Est-ce exact?

M. Glashan: Non, monsieur, il s'agit de la même restriction à laquelle sont assujétis ces crédits du Budget principal. Il est nécessaire que soit inscrit au Budget tout poste dont le coût total dépasse \$50,000.

Le président: Peu importe que le poste figure au budget principal ou au budget supplémentaire. Si le montant visé dépasse \$50,000, il doit être inscrit à l'un ou à l'autre.

Le sénateur Grosart: Je le conçois clairement. On veut dire par budget n'importe lequel, non pas le budget principal.

M. Reisman: C'est exact.

Le président: Pour revenir à la modification statutaire, je crois comprendre qu'en ce qui a trait à la Loi nationale sur l'habitation, les crédits doivent

augmenter en proportion de la hausse du chiffre d'affaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, n'est-ce pas?

M. Reisman: C'est exact.

Le président: Un poste me semble être une modification statutaire et j'aimerais avoir une explication à ce sujet. Il s'agit du dernier poste à la page 4 relatif à l'Office canadien des aliments du bétail.

Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest...

Les mots suivants ont été insérés: «... en provenance d'autres régions.»

Veut-on dire que dans le statut cette aide n'était destinée qu'à certaines régions et qu'en vertu du présent poste elle est étendue à d'autres régions?

M. Reisman: C'est exact. Si je ne m'abuse, le statut premier était très large et ne restreignait pas les régions, mais par la suite la phraséologie des postes du budget a restreint le programme au transport des céréales de provende de l'Ouest vers l'est du Canada. Elle a été révisée en vue d'élargir le programme pour qu'il s'applique au transport des céréales pour d'autres raisons.

Si vous le désirez, je puis vous faire lecture d'un texte assez étendu qui explique ce point.

Le président: Je voudrais surtout savoir si la loi restreignait cette aide aux provinces de l'Ouest de sorte qu'en réalité le poste qui nous occupe modifie la loi en l'appliquant à plusieurs régions, ou si le poste initial restreignait le montant d'argent et la loi autorisait son application à d'autres régions.

M. Reisman: Je crois savoir que c'est votre deuxième interprétation qui est la bonne.

Le président: Il ne s'agit pas d'une modification de la loi mais du poste.

M. Reisman: Il s'agit d'une modification du crédit antérieur.

Le président: Je vous remercie.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, au sujet du même poste, on demande l'autorisation de ratifier des paiements déjà effectués. Je dirai seulement que j'aimerais voir ce genre d'explication au Livre blanc, et je crois qu'on devrait expliquer maintenant pourquoi il faut ratifier les paiements effectués en 1967-1968. Je ne mets pas en doute le bien-fondé de cette décision, mais j'aimerais qu'on m'éclaire sur ce point.

M. Reisman: C'est exactement ce qui s'est passé.

Le sénateur Grosart: Pouvez-vous nous donner cette explication?

M. Reisman: C'est exactement ce qui s'est passé. Dans le cas qui nous occupe, on a effectué des paiements qui n'avaient pas été autorisés en vertu d'un poste par suite d'une erreur, et on demande au Parlement d'autoriser légalement les paiements en question. C'est aussi simple que cela.

Le sénateur Walker: Sous la rubrique «Conseil du Trésor» à la page 23, crédit 5B, il y a la rubrique «Imprévus». Quelle proportion de ce crédit de 105 millions viserait les hausses prévues de traitements non encore accordées, compte tenu de la partie qui pourrait être rétroactive? Je pose cette question, car vous comprendrez la situation délicate dans laquelle se trouveraient les fonctionnaires s'ils découvraient qu'un montant de 105 millions a été prévu pour la hausse de leurs traitements et que la hausse en question n'a pas encore été établie. Si pareille situation se produisait, tout le monde voudrait se partager l'assiette au beurre, n'est-ce pas? Cela ne changerait pas grand-chose à la situation.

M. Reisman: Comme vous le savez, le Parlement a adopté il y a quelques années une loi prévoyant la négociation collective au sein de la Fonction publique...

Le sénateur Walker: Je suis au courant.

M. Reisman: La loi prévoit que le Conseil du Trésor fait fonction d'employeur dans le cadre de ces négociations collectives. A l'heure actuelle, le Conseil a entamé des négociations avec plus d'une vingtaine de syndicats, je devrais dire de groupes accrédités agents négociateurs en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. La plupart appartiennent à l'Alliance de la Fonction publique du Canada ou à l'Institut professionnel du Service public.

Nous avons signé de nombreuses conventions, et une certaine orientation commence à se dessiner. Les négociations ont porté sur des rajustements de traitements remontant à plusieurs années. C'est parce que le mécanisme de la négociation collective est tout nouveau dans la Fonction publique. La loi a prévu un calendrier de la période initiale des négociations et les conventions conclues jusqu'à maintenant qui prévoient dans certains cas des rétroactivités de traitement remontant jusqu'à la période financière de 1966 nous laissent entrevoir une certaine orientation dans ce domaine. La plupart des rétroactivités visent les années 1967 et 1968, années au cours desquelles les traitements n'ont pas été rajustés ou ne l'ont été que provisoirement.

Permettez-moi d'ajouter que le processus de la négociation n'a pas accompli les progrès rapides escomptés, en partie parce que l'accréditation des syndicats a pris plus de temps que ne le prévoyait la

loi. De fait, certains groupes n'ont pas encore été accrédités. Il existe des différends de juridiction au sein des divers groupes qui désirent représenter les catégories de fonctionnaires. Dans certains cas, les négociations sont très ardues et le règlement des nombreuses demandes touchant les traitements, avantages accessoires, conditions d'emploi prend parfois plusieurs mois.

Le crédit relatif aux imprévus a été calculé de manière à traduire au mieux de nos prévisions les résultats de ces négociations, en tenant compte de l'orientation qui semble se dessiner. Comme vous le savez, la moyenne des hausses de traitement a représenté un taux annuel de 5½, 6½ et même 7 p. 100. Il semble qu'il va en diminuant.

Ce n'est plus un secret pour les syndicats que le Conseil du Trésor tente par voie de négociation de diminuer ces taux d'augmentation. Ce qui se produit au sein de la Fonction publique, si on considère les principaux facteurs dont on doit tenir compte pour effectuer un rajustement approprié, ou lorsque l'employeur doit juger d'une proposition raisonnable à présenter lors de négociations collectives, on constate ce qui se produit au sein de l'entreprise privée dans le cas de groupes comparables. Je ne crois pas que les conventions que nous avons conclues aillent au delà des ententes intervenues au sein de l'entreprise privée. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'elles ne vont pas aussi loin que ces ententes, car cela ouvrirait la porte à une surenchère de la part des négociateurs.

Par contre, je puis vous dire que les négociateurs du Conseil du Trésor affichent autant d'intransigence que ceux de l'entreprise privée, de sorte qu'il s'écoule parfois beaucoup de temps avant la signature d'une convention.

Le sénateur Walker: Les négociateurs des fonctionnaires doivent retirer un certain appui moral du fait qu'on ait réservé ce montant de 105 millions au cas où leurs efforts seraient couronnés de succès. Ils peuvent s'attendre à des augmentations, n'est-ce pas?

M. Reisman: Je ne le crois pas. J'ai dit, sénateur Walker...

Le sénateur Walker: Ils sont au courant.

M. Reisman: Précisément, en inscrivant ce montant au crédit des imprévus plutôt qu'en le partageant entre divers ministères et organismes, nous lui avons laissé une certaine indétermination. Si nous avions partagé entre les divers ministères et organismes ces 105 millions qui représentent notre meilleure estimation des fonds nécessaires pour combler les dépenses de 1968-1969 et de la période antérieure, nous aurions fourni une cible de première grandeur aux

négoceurs des fonctionnaires, qui auraient su précisément quoi demander. Ce montant représente un nombre et un groupe indéterminés, et dévoile peu de renseignements aux diverses unités de négociation, ce qui est justement le but visé.

Le sénateur Walker: Il en résulte donc que chaque groupe tente d'emporter le morceau.

Le président: Je ne voudrais pas vous interrompre mais seulement mentionner que figurent encore sur la liste des orateurs des noms des sénateurs McLean, Everett, et Nichol. Désirez-vous poursuivre, sénateur Walker?

Le sénateur Walker: Non, car j'estime que M. Reisman a répondu à ma question.

Le sénateur McLean: A la page 26 du Budget supplémentaire (B) sous la rubrique générale «Prêts, placements et avances» figure sous le titre «Pêches et Forêts» le crédit L32b, ainsi conçu:

L32b—Prêts au cours de la présente année financière et des années subséquentes et selon les modalités et conditions prescrites par le Gouverneur en conseil, pour aider les conditionneurs de poisson de fond au Canada, qui, selon qu'il est établi par l'Office de soutien des prix des produits de la pêche, ne peuvent pas obtenir ailleurs les fonds nécessaires, à des conditions raisonnables, pour maintenir les prix du poisson entier, c'est-à-dire les prix demandés aux producteurs primaires, au niveau des prix de 1966-1968... \$6,000,000

S'agit-il d'un prêt ou d'une subvention? D'un prêt remboursé avec intérêt ou d'une subvention aux transformateurs? Comment s'explique cette aide dans le cadre du communiqué publié la semaine dernière par le ministère des Pêches relativement à l'industrie du poisson de fond sur la côte est?

M. Reisman: Si je comprends bien, ce montant de 6 millions vise à permettre à l'Office des prix des produits de la pêche d'acheter sur le marché du poisson de fond congelé et de le garder en réserve de manière qu'il atteigne un prix qui traduise plus fidèlement des coûts raisonnables et la situation qui prévalait sur le marché il y a une ou deux années.

Les honorables sénateurs ne sont pas sans savoir qu'il s'est produit une forte baisse du prix du poisson de fond, notamment des filets de morue, au détriment des pêcheurs de l'est du Canada, surtout de Terre-Neuve. Le plus étonnant, c'est que le prix de détail des filets congelés sur le marché principal a augmenté brusquement, ce qui laisse entendre que quelque chose ne tourne pas rond à l'étape première de la mise en marché. Bien que les pêcheurs et trans-

formateurs canadiens obtiennent pour le poisson de fond un prix moindre qu'il y a deux ans, les détaillants obtiennent beaucoup plus, ce qui laisse entendre que la méthode de mise en marché selon laquelle il existe un nombre considérable de fournisseurs pour un petit nombre de gros acheteurs a fait baisser les prix. J'estime également que la concurrence des pays européens a joué un certain rôle, ces pays offrant leurs produits à un moment propice pour les acheteurs et en baissant les prix, pour ensuite réaliser une marge plus importante sur leurs ventes.

Je crois savoir que le ministère des Pêches, après avoir examiné la situation et s'être demandé si l'industrie de la pêche serait mieux servie par une subvention directe, genre de soutien du revenu des pêcheurs, ou par une méthode selon laquelle le gouvernement interviendrait sur le marché en en retirant une partie des approvisionnements à un moment critique, a jugé, dans l'intérêt des contribuables et en vue de stimuler l'industrie, qu'il serait préférable d'enlever du marché des approvisionnements au moment de ces périodes critiques de manière que le prix atteigne un niveau plus raisonnable pour ensuite les remettre sur le marché.

Si tout va bien, ce montant de 6 millions sera affecté à l'achat de poisson qui sera remis sur le marché lorsque le prix aura grimpé. Dans ce cas, il n'y aura pas de perte. Dans le cas contraire, advenant que l'Office subisse une perte, le ministère des Pêcheries inscrira au Budget suivant un poste sous forme d'affectation pour combler cette perte. Nous espérons que cette dépense sera comblée et qu'elle ne touchera pas le contribuable.

On a demandé si cette aide portait intérêt. Je l'ignore, mais je vais demander à mes collègues si l'Office est censé comptabiliser son taux d'intérêt.

Il semble que oui. L'avance faite à un organisme du genre de l'Office est assujétie au coût d'un emprunt du Gouvernement pour l'émission d'obligations à moyen terme, plus un léger supplément pour combler les frais d'administration.

Le sénateur McLean: Vous n'êtes pas sans savoir que 90 p. 100 du poisson de fond congelé capturé sur la côte est est vendu aux États-Unis, n'est-ce pas?

M. Reisman: C'est exact.

Le sénateur McLean: A moins que la Norvège, la Pologne, le Groënland et l'Islande ne soient du même avis que le ministère des Pêcheries, celui-ci pourrait se trouver avec une quantité considérable de poisson sur les bras. J'en ai parlé aux agents du ministère. S'ils peuvent coopérer avec eux, c'est bien, mais dans

le cas contraire, les acheteurs américains diront peut-être: «Allez acheter votre poisson.» Ils pourraient acheter toute la production de la côte est. Un montant de \$6,000,000 me semble très peu, s'ils rencontrent des difficultés.

M. Reisman: Permettez-moi d'ajouter qu'une proportion considérable de la production canadienne de poisson de fond passe aux mains de conditionneurs qui eux-mêmes font partie d'une exploitation coordonnée et contrôlent beaucoup mieux les prix du marché. Une proportion plus restreinte de conditionneurs indépendants doivent se rendre sur la place du marché et affronter des achats à distance. Voilà pourquoi les \$6,000,000 serviront plus probablement à ces derniers achats qu'à ceux de la production entière.

La deuxième situation purement fantaisiste est celle qui consiste à intervenir au bon endroit au bon moment, car de petites interventions peuvent produire de grands effets. Je vous concède que beaucoup dépendra du comportement des fournisseurs d'outremer.

Le sénateur McLean: Merci.

M. Reisman: A mon avis, il est quelque peu évident qu'ils sont mécontents du prix et, dans un sens, le Canada en agissant ainsi prend les devants. Si on prévoit une collaboration, la hausse des prix pourrait être rapide et importante. La conclusion ne sera pas aussi satisfaisante si ces gens profitent simplement du fait que le Canada maintient ses prix.

Le sénateur McLean: Sur la côte est, vous comptez trois ou quatre grands producteurs: *Booth Bay Fisheries, Gorden-Pew Limited, O'Donnel-Usen Fisheries*. Ceux-ci livrent le poisson directement au détaillant américain. Il leur importe probablement peu de payer des frais d'inscription au Canada pour leur poisson. Voilà le point que vous devez surveiller. Ils peuvent vendre aux maisons américaines aux prix qu'ils veulent, car ce n'est qu'une écriture comptable et ils maîtrisent la vente au détail.

M. Reisman: J'espère que le ministère des Pêcheries examinera les procès-verbaux du Comité et en tirera quelques bonnes idées pour orienter ses démarches.

Le sénateur McLean: Je lui en ai parlé plusieurs fois déjà.

Le sénateur Everett: Au crédit 5b que M. le sénateur Walker a mentionné, je vois qu'une des raisons pour le traiter ainsi est de garder la dépense dans l'année financière où elle s'effectuera de fait. La Loi de l'impôt sur le revenu, comme je la comprends, ne permet pas de constituer des réserves en cas d'im-

prévu. Voyant que le gouvernement a maintenant décidé d'adopter cette méthode comptable, j'espère que vous parlerez au ministre des Finances pour lui demander si on a prévu une disposition semblable pour nous, pauvres hommes d'affaires!

J'espère, de plus, que la question naïve que je vais vous poser ne vous offensera pas. Le montant du prêt qui s'élevait à \$754,000,000 pour l'année, me semble une autorisation qu'on peut utiliser à volonté, par opposition au \$10 milliards du vrai budget des dépenses. Y a-t-il une déclaration qui montre la situation de ces prêts à une époque spéciale de l'année? Pouvons-nous voir à combien se montent la dépense et le remboursement et quel est l'état du prêt à un temps déterminé? Je pose cette question en me rendant compte de sa naïveté.

M. Reisman: C'est une question à laquelle je devrais pouvoir répondre. Je puis dire, en ce qui concerne le Conseil du Trésor, que nous ne publions pas dans le cours de l'année de rapport périodique donnant le montant du prêt ou celui des affectations. Le compte final apparaît après l'événement dans les Comptes publics. Le ministère des Finances publie de temps à autre des exposés sur les revenus et les dépenses en attirant l'attention sur les progrès extraordinaires. Certes, l'exposé du budget du ministre des Finances, et ces dernières années il en a publié plus d'un annuellement, contient une indication assez complète des événements. On trouve les renseignements tant dans le Livre blanc que dans le budget lui-même. Mais, je ne suis pas bien placé pour dire si ces exposés traitent la question que vous soulevez.

Le sénateur Everett: En effet, les prêts autorisés sont un actif dans le bilan du gouvernement canadien et nous devrions pouvoir trouver n'importe quand lequel de ces prêts est à recouvrer, quel est l'état du remboursement et à quelle distance nous nous trouvons du montant autorisé. Il me semble que les prêts contribuent aux forces inflationnistes. Je me demande justement s'il vaut la peine de présenter un exposé annuel des prêts consentis par le gouvernement canadien.

M. Reisman: Les Comptes publics contiennent cet exposé. Les Comptes publics du Canada incluent tous les détails dans leur rapport annuel. Je pensais que vous mentionniez les rapports périodiques qui paraissent au cours de l'année.

Le sénateur Everett: Non.

M. Reisman: On peut trouver ces renseignements dans les Comptes publics.

Le sénateur Everett: Je me suis protégé en disant que c'était probablement une question naïve.

Le sénateur Nichol: A la suite de M. le sénateur Beaubien, je voudrais poser une question d'ordre général à M. Reisman, pour savoir s'il est possible d'économiser de l'argent. De toutes les dépenses gouvernementales au Canada, j'ai l'impression qu'environ un tiers sont fédérales et environ deux-tiers sont provinciales et municipales en même temps. Ma première question: est-ce à peu près exact? Ma deuxième question, et je ne vous demande pas de discuter les méthodes de réglementation ou les techniques budgétaires d'autres niveaux du gouvernement du Canada: a-t-on des chiffres montrant les dépenses qu'ont faites les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, et dans le cas de l'affirmative, quel rapport y a-t-il entre ces montants? Si ces chiffres sont disponibles, comment le gouvernement fédéral, relativement à d'autres juridictions, se comporte-t-il, lorsqu'il s'agit de hausser les coûts? Je pose cette question dans un sens très large.

M. Reisman: Lorsque vous demandez, monsieur, si cette proportion d'un tiers à deux tiers est à peu près exacte, on peut répondre, je suppose, qu'au cours des cinquante dernières années, la situation a été instable. Je crois que si vous examinez cette période vous trouverez que le budget fédéral constituait alors une plus grande proportion du total que celle d'aujourd'hui. En réalité, je crois que les députés à tous les niveaux du gouvernement considéraient les affaires essentiellement provinciales et municipales comme plus urgentes, surtout dans le domaine de l'enseignement, de la santé et des voies publiques qui forment une partie croissante de tout le gâteau. A mon sens, voilà ce qui en explique l'instabilité. Si on me demandait de formuler une conjecture, je croirais que cette instabilité continuera dans les provinces et les municipalités qui voient s'élever sans cesse la proportion de leurs dépenses.

Pour répondre à votre question portant sur notre situation comparée à celle d'autres niveaux du gouvernement, je dirais que nous faisons mieux.

Le sénateur Nichol: Voilà pourquoi j'ai posé cette question.

M. Reisman: Nous faisons mieux, je crois, en fonction des taux annuels de hausse. Si vous examinez ces dernières années, ou la dernière décennie, vous constaterez qu'au niveau fédéral les taux de hausse annuelle des dépenses publiques sont plus restreints qu'au niveau des autres gouvernements. Les raisons en sont peut-être excellentes, mais en formulant cette déclaration et en utilisant le terme «mieux», je n'ai pas voulu vous en faire un reproche.

Le sénateur Nichol: Je parle de réalisation au point de vue statistique et non pas moral.

M. Reisman: Oui, au point de vue statistique.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, permettez-moi de consigner les crédits spécifiques du budget supplémentaire qui requièrent l'autorisation d'agir, malgré les dispositions d'une autre loi. Les voici:

Page	Ministère	Crédit
6	Affaires extérieures	1b
7	Affaires extérieures	15b
10	Affaires indiennes	5b
21	Transports	57b
21	Transports	60b
26	Finances	L27b
27	Affaires indiennes	L35b

Et voici les autorisations requises pour l'extension de l'objet des présentes lois:

Page	Ministère	Crédit
13	Main-d'œuvre et Immigration	15b
19	Approvisionnement et services	15b
23	Transports	5b
24	Conseil du Trésor	10b
25	Affaires des Anciens Combattants	30b
27	Revenu national	L83b

J'espère qu'au cours de nos délibérations, nous discuterons ces derniers crédits, mais je les consigne cette fois parce que vous, monsieur le président, avez demandé d'abord quelles autorisations étaient requises pour modifier de fait ou rejeter les dispositions des présents status.

Je voudrais interroger M. Reisman au sujet de la requête, à différents endroits du budget supplémentaire, d'autoriser une caisse automatiquement renouvelable. Je crois en connaître le but. Est-ce exact de dire que c'est une autorisation requise pour obtenir une exemption de la disposition générale suivant laquelle les fonds affectés à tout crédit doivent être retournés au Receveur général s'ils ne sont pas dépensés à la fin de l'année financière? Qu'il en soit ainsi ou non, selon les nouvelles perspectives du budget des dépenses, on veut permettre à chaque ministère une caisse automatiquement renouvelable dans le but, ai-je dit, de résoudre le problème de celui qui sollicite une aide pécuniaire d'un ministère. On lui dit souvent de faire parvenir sa demande vers la fin du onzième mois, parce que le ministère peut avoir encore quelque argent disponible et que c'est le meilleur moment pour en obtenir. A ce sujet, je me demande s'il ne serait pas sage de permettre à chaque ministère de constituer une caisse minimale automatiquement renouvelable.

M. Reisman: Monsieur, on se demande si la caisse automatiquement renouvelable n'est pas une méthode pour subvenir au manque de crédits adoptés?

Nous employons de plus en plus les caisses automatiquement renouvelables. A mon avis, monsieur le sénateur, vous avez raison de déclarer que c'est là une méthode qui nous apparaît plus utile qu'auparavant, mais je voudrais qu'on explique clairement pourquoi le Conseil du Trésor considère le système de caisses automatiquement renouvelables comme utile en certaines circonstances.

Nous encourageons l'usage des caisses automatiquement renouvelables seulement dans les activités qui peuvent faire leurs frais, ou bien le Conseil du Trésor encourage les ministères à diriger ces activités par autofinancement. La division des passeports du ministère des Affaires extérieures en est un bon exemple. Dans le passé, on demandait une affectation pour le personnel, l'équipement et autres choses dont ils ont besoin et qui constituent une dépense. Tous les droits perçus lors des émissions de passeports sont remis au Receveur général du Canada et reviennent dans le fonds du revenu consolidé. Eh bien, pendant quelques années nous avons encouragé le ministère des Affaires extérieures, mais nous en sommes venus à la conclusion, l'an passé, qu'il serait mieux de placer le Bureau des passeports sur un pied d'affaires. Combien en coûte-t-il pour diriger cette exploitation et quel droit peut-on exiger à l'émission des passeports? Après tout, pourquoi le contribuable paierait-il pour les gens qui veulent des passeports pour voyager? En effet, si les gens ont besoin de ce service, qu'ils paient un droit raisonnable.

Et c'est ce qu'on a réalisé et pour établir le service sur une bonne base commerciale, on lui accorde une caisse automatiquement renouvelable et on lui permet d'y placer des intrants en fonction des ventes et des services, et d'y puiser de l'argent pour payer le personnel, le loyer et les autres nécessités. Ce service aura une comptabilité que l'on rendra publique. Espérons qu'on définisse le budget des dépenses pour que le grand public et le parlement en particulier connaissent le fonctionnement du service. Perdez-vous de l'argent, en faites-vous, exploitez-vous efficacement et autres questions; voilà comment fonctionne la caisse automatiquement renouvelable.

Le sénateur Everett: Où apparaîtra la comptabilité lorsqu'on reconstituera la caisse?

M. Reisman: Nous proposons que le budget des dépenses annuelles comprenne des sections qui traitent de ces caisses automatiquement renouvelables pour lesquelles il existera un bilan, des profits et pertes et des travaux, de sorte que vous saurez exactement comment elles fonctionnent. Dans beaucoup d'autres cas, on pourrait instaurer ce système.

Nous sommes en tractations avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources relativement à leur service de cartographie qui produit des cartes géographiques et les offre au public ou aux industries qui en ont besoin. Nous avons encouragé les fonctionnaires à exploiter ce service aux frais de

l'usager et non à celui du contribuable. Voilà le but réel de la caisse automatiquement renouvelable et non pas celui d'éviter les erreurs.

Quand il s'agit d'erreurs, traditionnellement, le nombre d'erreurs à tous les ans a été de l'ordre de 2 p. 100. Voilà un sujet intéressant, car on aurait pu croire qu'en période de resserrement monétaire, lorsque les ministères et les agences sont très fermement talonnés, le nombre des erreurs a pu diminuer, mais nous trouvons qu'une proportion d'environ 2 p. 100 s'est maintenue.

Le sénateur Walker: Donc en principe, le parlement doit tenir les cordons de la bourse. Vous devez les relâcher avec beaucoup de circonspection.

Le sénateur Grosart: Comment appliquez-vous le principe au Crédit L 83 b à la page 27: «Revenu national.» Y vendent-ils des uniformes?

M. Reisman: Il existe un genre de caisse automatiquement renouvelable pour les achats en gros de matériel. On n'utilise pas cette caisse lorsqu'on espère ou on pense de régler les livres. Voilà ce qu'il faut faire pour faciliter à l'administration l'achat du matériel.

Le sénateur Grosart: C'est une autre catégorie de caisse automatiquement renouvelable.

M. Reisman: Oui.

Le sénateur Philips (Rigaud): Monsieur Reisman, je vous avertis en tant qu'avocat, que je vais vous poser une question insidieuse. En qualité d'employeur du Conseil du Trésor, pourriez-vous nous dire si le Conseil n'a jamais de remors de conscience d'être lié à des politiques financières et d'assumer la grave responsabilité de la tendance inflationniste de ce pays?

Le sénateur Walker: Dites-lui que c'est une bonne question?

M. Reisman: Je vais vous dire, monsieur, que mon personnel et moi, nous perdons beaucoup de sommeil, non pas à cause des remors de conscience, mais seulement parce que nous sentons parfois que nous n'avons pas eu autant de succès que nous en aurions escompté; cependant, nous essayons.

Le président: Je reviens aux questions de M. le sénateur Grosart à propos de certains crédits. A mon avis, puisqu'il est possible que le bill des subsides basé sur le budget supplémentaire parvienne au Sénat avant notre prochaine séance du Comité, je pense que nous devons rendre compte au Sénat de ce budget. Par conséquent, je me demande comment traiter ces crédits que vous avez mentionnés. Voulez-vous vous en remettre à M. Reisman pour qu'il nous fournisse l'explication des crédits que vous avez

mentionnés, ou voulez-vous simplement nous permettre de parler du bill des subsides en relation avec ceux-ci. Dans la mesure du possible, je voudrais que, suivant l'ordre du Sénat, nous rendions compte aujourd'hui de l'examen du budget des dépenses, que nous le recommandions au Sénat et que vous ajoutiez vos observations.

Le sénateur Grosart: J'ai deux réponses, monsieur le président. La première est que, si le comité de direction le juge bon, je serais bien content qu'on attire l'attention du Sénat sur des détails simplement en les mentionnant.

Le sénateur Walker: Pourquoi faire?

Le sénateur Grosart: Simplement pour indiquer l'existence d'«articles dérogatoires» et les autorisations d'étendre les objectifs des lois. Si vous jugez bon de les inclure dans le rapport du Comité.

Le président: Actuellement nous devrions faire plus. Nous devrions nous faire expliquer ces articles par le Conseil du Trésor; autrement, nous formulons une déclaration et nous la laissons tomber par après. Je propose que nous demandions à M. Reisman de nous procurer une explication écrite de chacun de ces crédits, et nous ferons rapport que nous y avons attiré l'attention et que nous avons reçu une explication du Conseil du Trésor; enfin, nous pourrions discuter l'exactitude de cette explication au moment des débats sur ce rapport ou sur le bill des subsides.

Le sénateur Grosart: Je suis tout à fait d'accord. J'attirais l'attention sur ces sujets après avoir suggéré qu'à l'avenir, nous devrions si possible avoir ces explications d'avance.

Le président: Pouvons-nous espérer que le Conseil du Trésor nous fournira le plus tôt possible un document portant sur les crédits que M. le sénateur Grosart a mentionnés?

M. Reisman: Oui, monsieur, nous le rédigerons et nous le remettrons aussi tôt que possible.

Le sénateur Philips (Rigaud): Puis-je poser une question au nom de M. le sénateur Gélinas qui a dû partir? Voulez-vous ouvrir à la page 8, crédit 46b, concernant le compte du fonds des changes \$553,393. M. le sénateur Gélinas voudrait savoir, monsieur Reisman, pourquoi ce délai entre le temps de la perte et la déclaration de celle-ci et de sa présentation au parlement pour en établir le montant d'une façon exacte.

M. Reisman: Je suis certain, monsieur, d'en avoir l'explication et je vous la lirai aussitôt que je l'aurai trouvée.

Le président: Tout en faisant vos recherches, monsieur Reisman, M. le sénateur Bourque pourrait peut-être poser sa question.

Le sénateur Bourque: Ma question porte sur le crédit 6b au bas de la page 23. Puisque ce crédit ne s'occupe que du \$1,614,637, il est une partie du total \$7,267,768.60. Ma principale question se rapporte à la page 24 où il est dit que les dettes contractées envers Sa Majesté doivent se défalquer comme un débit aux dépenses. Si je ne m'abuse, il s'agit d'une écriture comptable.

Le président: Nous en aurons la réponse lorsque M. Reisman sera prêt à aborder le sujet.

M. Reisman: Maintenant, monsieur, puis-je lire cette explication à M. le sénateur Philips (Rigaud)? Je ne suis pas certain qu'elle réponde d'une façon précise à votre question, mais elle apportera quelque lumière. Ce montant est requis pour rétablir le compte supplémentaire du Fonds des changes à la fin de 1966 au niveau de \$30,300,000 que le ministre des finances a fixé en coopération avec le comité des Comptes publics. Les profits de 1964 qui s'élèvent à \$1,449,000 et ceux de 1965 qui atteignent \$1,406,000 ont été reportés, dans le cours de 1966, au Fonds du revenu consolidé. La perte subie est de \$533,000, et le compte est descendu plus bas que le niveau convenu. On vise donc à rétablir le compte.

Le sénateur Philips (Rigaud): Je comprends. Merci beaucoup.

Le sénateur Beaubien: En d'autres termes, vous n'avez pas à rétablir le compte lorsqu'il y a un profit.

M. Reisman: C'est exact, monsieur.

Le président: Je ne sais pas si vous pouvez saisir la question de M. le sénateur Bourque.

Le sénateur Bourque: Je voulais simplement attirer l'attention de M. Reisman à la page 24, monsieur le président.

Le président: Oui. En réalité, on se demandait s'il ne s'agissait que d'articles de comptabilité.

Le sénateur Bourque: Ils se rapportent aux dettes contractées envers Sa Majesté que l'on doit défalquer comme un débit aux dépenses. A mon avis, ce sont des inscriptions qui s'élèvent à un total de \$1,614,636.17.

M. Reisman: A mon avis, monsieur, il faut une autorisation parlementaire pour défalquer ces dettes et ces réclamations, car le gouvernement ne peut annuler que des montants de \$1,000 chacun en vertu de l'article 23 de la Loi sur l'administration financière. La première catégorie de dettes de ce crédit sont celles que l'on contracte envers la Couronne, et, puisque ces crédits sont originalement autorisés

comme prêts, les montants défalqués doivent figurer comme débits budgétaires. Ceux-ci s'élèvent à environ \$1,614,000 et comprennent une liste de différents crédits. Essentiellement, ce sont des pertes, et parce que ce sont des pertes relatives aux crédits qui apparaissent d'abord comme des investissements, vous devez avoir une affectation pour les couvrir. Si la perte est inférieure à \$1,000, la Loi sur l'administration financière prévoit une disposition visant à l'apurer sans l'autorisation spéciale du parlement. Mais lorsqu'une perte dépasse ce montant, vous devez avoir l'autorisation du parlement pour indiquer l'apurement de la dette.

Le sénateur Bourque: Qu'avez-vous à dire sur le crédit (b): «Réclamations par Sa Majesté qui sont à retrancher et qui ne sont pas inscrites dans l'exposé de l'actif et du passif.» Ce sont de réelles dettes qui ne sont pas remboursées au gouvernement, si je comprends bien, n'est-ce pas?

M. Reisman: C'est exact.

Le sénateur Bourque: Il me semble que respectivement au revenu national, aux douanes et à l'accise, la somme de \$1,547,748 est plutôt élevée lorsque vous considérez que chacune se monte en moyenne à \$5,840. Peut-être y a-t-il un cas de \$100,000 et un autre de \$1,200, mais lorsque vous considérez que la moyenne est de \$5,840, cela me semble bien élevé. Lorsque le revenu national et les impôts totalisent \$3,918,070.37, la moyenne est de \$8,706.

M. Reisman: Oui?

Le sénateur Bourque: Il semble que nous perdons ainsi un fort montant. Il doit y avoir un moyen d'enrayer ces pertes, car, des crédits de \$8,706 nous semblent élevés. En général, la division de l'impôt sur le revenu est très occupée. Cela me semble une lourde perte. A quelques dollars près, voilà la moyenne.

Le président: A mon avis, monsieur le sénateur Bourque, on peut donc se demander comment se situent les crédits spéciaux des dettes ou des réclamations par rapport aux montants totaux. Je ne sais pas et M. Reisman le sait peut-être.

M. Reisman: Je peux fournir quelques détails, mais, vous savez, les cas de ce genre sont très nombreux. Permettez-moi de vous en communiquer quelques détails. Voyons, par exemple, le ministère du Revenu national, division de l'impôt. Morts sans propriété, 37 cas s'élevant à \$316,000. Introuvables—on ne peut trouver la partie qui assume l'obligation—94 cas atteignant \$284,000. Indigents—ils n'ont rien—51 cas totalisant \$357,000. Ne résidant plus au Canada, 35 cas s'élevant à \$366,000. Corporations inopérantes et sans avoir, 151 cas atteignant \$2,053,000. Corporations faillies non réhabilitées,

sans avoir, et curateurs réhabilités, 82 cas atteignant \$540,000.

Dans le tableau précédent se trouvent deux cas qui excèdent chacun \$200,000 avec d'autres détails et que je puis vous exposer si vous le désirez.

Alors, vous voyez qu'au recouvrement des impôts, soit dans le département de l'impôt sur le revenu, soit dans celui des douanes et de l'accise, il y a des milliers de cas qui sont trop difficiles à recouvrer, voilà pourquoi on les amortit.

Le sénateur Bourque: Si on examine le nombre de cas et leurs montants moyens, ils nous semblent plutôt élevés, mais, lorsque vous en connaissez l'explication, la situation est quelque peu différente.

Le sénateur Philips (Rigaud): Veut dire par là que le ministère du Revenu national fonctionne sur une base de plus-value et que l'émission des évaluations se fonde sur les comptes à recevoir, par opposition à l'argent comptant perçu au moment de l'émission?

M. Reisman: Non. A la dernière réunion du Conseil du Trésor, j'ai posé cette même question à mon personnel, et je vous confesse que je n'ai pas reçu de réponse complète. Si je ne me trompe, on m'a répondu, monsieur, que lorsqu'on émet l'évaluation, elle ne devient pas un compte à porter au crédit du Receveur général. Ceci ne s'effectue qu'après avoir fait une évaluation, avoir accepté l'obligation et avoir conclu des arrangements qui répartissent le paiement sur une période de temps.

Le sénateur Philips (Rigaud): Mais la loi prévoit que l'émission d'une évaluation constitue pour le contribuable une obligation juridique et que l'intérêt s'accumule à partir du moment de l'émission de cette évaluation. Vous ne pouvez avoir d'amortissement du compte à recevoir qu'en admettant l'existence d'une telle dette. La position est contradictoire. La Loi de l'impôt sur le revenu dit que l'émission de l'évaluation constitue une dette.

Mr. Reisman: La nature de la question, monsieur le président, indique avec évidence que l'honorable sénateur en sait beaucoup plus que moi sur ce sujet, alors je vous demanderai qu'on me dispense d'y répondre. Nous essaierons de vous obtenir une réponse des experts et de vous la communiquer par écrit.

Le sénateur Philips (Rigaud): Je voudrais proposer clairement que dans l'exposé du budget supplémentaire il existe, je crois, une divergence sur un point juridique concernant la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Reisman: Nous y jetterons un coup d'oeil, monsieur.

Le sénateur Everett: Il y a une autre question, monsieur le président. Peut-on obtenir une liste indiquant les réclamations que le ministère du Revenu national a amorties et qui dépassent le \$100,000 et les raisons de l'amortissement de ces réclamations.

Je sais que les renseignements sur l'impôt des individus ou des sociétés sont privilégiés. Cependant, je me demande si en vertu de la loi, les détails des réclamations amorties le seraient aussi?

M. Reisman: Je crois que vous voulez avoir des renseignements, au cas où ils ne seraient pas privilégiés, sur le nom de la compagnie ou de l'individu, ou simplement une sorte de résumé.

Le sénateur Everett: Je croyais qu'il serait intéressant d'examiner tous les montants supérieurs à \$100,000, dans le but d'en connaître le défaut et la cause des pertes. Si je ne m'abuse, il y avait une réclamation dans les centaines de mille. Je ne puis pas me rappeler le chiffre exact, mais c'était une réclamation plutôt substantielle et il y en avait peut-être une demi-douzaine au-dessus de \$100,000.

M. Reisman: Nous nous renseignons à ce sujet.

Il se peut que dans de tels cas vous préféreriez interroger directement le ministre ou les hauts fonctionnaires du ministère du Revenu national, mais nous y jetterons un coup d'œil et nous vous communiquerons, soit qu'à l'avis du ministère elle est privilégiée, soit dans le cas contraire, où et comment obtenir cette information.

Le sénateur Grosart: Puis-je formuler une observation? Si cette information est disponible, nous aimerions à en connaître les raisons. Par exemple, je crois que dans le cas que M. le sénateur Everett a mentionné, il s'agit d'une faillite. Nous aimerions à savoir pourquoi on l'a amortie.

M. Reisman: Très bien.

Le président: En ce qui concerne le Comité—et en prévoyant que nous n'aurons pas d'autre réunion avant que le bill des subsides basé sur ce budget parvienne au Sénat—voulons-nous exposer au Sénat que le Comité a étudié le projet de loi, que nous attirons son attention sur certains crédits qui mentionnent les statuts à titre d'exemption ou de modification, et que nous désirons des explications sur ces crédits? Croyez-vous que telle devrait être l'essence de notre rapport au Sénat? Êtes-vous satisfaits, ou avez-vous d'autres suggestions?

Des voix: D'accord.

Le président: Ainsi, il nous reste à examiner le budget principal des dépenses de 1969-1970, et à

moins qu'un membre du Comité veuille l'attaquer maintenant, je suggère que nous le laissions pour la prochaine séance. Dans cet ordre d'idée, normalement nous devons nous réunir jeudi prochain et, si nous commençons par l'étude de ce budget, M. Reisman ou les hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor devraient comparaître devant nous. Mais nous sommes souvent contrariés. Le Comité de la politique scientifique a demandé que M. Reisman compare devant lui jeudi prochain, mais M. Reisman ne peut être aux deux endroits à la fois. M. le sénateur Beaubien (Bedford) suggérerait à la Chambre l'autre soir, d'examiner non seulement le budget lui-même, mais aussi les effets économiques des dépenses que représente le budget, non seulement du point de vue de la pression exercée sur les prix et les coûts, mais aussi du point de vue du niveau d'imposition et de la question que soulevait M. le sénateur Nichol, sur l'augmentation des dépenses relatives aux autres organismes gouvernementaux du Canada et au niveau général d'imposition qui en résulte au Canada et aux niveaux d'imposition d'autres pays; mais, tout ce que je peux lui dire en ce moment, est que je suis en relation avec des témoins éventuels qui pourraient nous être utiles et que je vais tâcher de les faire comparaître devant vous en temps opportun.

Le sénateur Beaubien: A ce sujet, dois-je mettre aux voix une motion, monsieur le président?

Le président: Comme vous voudrez.

Le sénateur Beaubien: Je voudrais proposer que le Comité étudie davantage le niveau d'imposition des états de New York, de Massachussets, d'Illinois et de Californie et qu'il soit autorisé à examiner les chiffres pertinents que publie l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour que nous puissions comparer leurs impôts aux nôtres.

Dois-je ajouter quelque chose au sujet de l'appel des témoins et des séances pendant les ajournements du Sénat, monsieur le président?

Le président: Non, ce n'est pas nécessaire. Nous sommes autorisés à appeler les témoins et autres.

Le seul point qui me tracasse est de savoir quelle sorte de témoignage nous fourniront les états américains, car il sera question de leurs dépenses municipales. Vous avez mentionné l'état de New York. Pensez-vous que nous devrons en étudier les dépenses municipales?

Le sénateur Beaubien: J'avais pensé de nous limiter davantage à l'imposition fédérale et aux impôts d'état. Les impôts municipaux sont terriblement complexes, voilà pourquoi nous ne devrions étudier que ceux de l'état et ceux du fédéral.

Le président: Voilà pourquoi j'ai soulevé la question.

Le sénateur Beaubien: Nous n'aurons qu'une réponse partielle, mais si nous descendons au niveau de la taxe d'eau qu'imposent les villes, je ne crois pas que cela nous soit utile.

Des voix: D'accord.

Le président: Nous poursuivrons ces délibérations en examinant les renseignements que le président et

le Comité de direction obtiendront et qu'ils communiqueront au Comité en temps voulu.

A-t-on d'autres affaires à présenter avant que la réunion s'ajourne? S'il n'y a rien, je remercie à nouveau M. Reisman, M. Glashan et M. Berger de leur coopération. Nous nous attendons à les revoir devant nous en d'autres occasions.

La séance est levée.



Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 5

SÉANCE DU JEUDI 6 MARS 1969

Seule et unique séance sur le budget supplémentaire (B) révisé,
déposé devant le Parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1969, et

Première séance sur le budget
déposé devant le Parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1970.

TÉMOIN:

Conseil du Trésor: M. S. Cloutier, secrétaire adjoint.

APPENDICE:

«A»—Explications portant sur les crédits de \$1 et les crédits à voter pour
le budget supplémentaire (B), 1968-1969.

RAPPORT DU COMITÉ

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Leonard
Benidickson	MacDonald (<i>Queens</i>)
Bourget	*Martin
Bourque	Method
Desruisseaux	Molson
Dessureault	McDonald
Everett	McLean
*Flynn	Nichol
Fournier (<i>Madawaska-Restigouche</i>)	Paterson
Gelinas	Pearson
Grosart	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Hays	Phillips (<i>Prince</i>)
Isnor	O'Leary (<i>Antigonish-Guysborough</i>)
Irvine	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Kinley	Sparrow
Laird	Walker—(30)

**Membres d'office*: Flynn et Martin

(Quorum 7)

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mercredi 12 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent du Sénat sur les finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970 et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentées au Sénat; et

Que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin; et

Que le Comité soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mercredi 5 mars 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald:

Que le Comité permanent du Sénat sur les finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) révisé déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, et à faire rapport à ce sujet.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 6 mars 1969

(8)

Le Comité sénatorial des finances nationales se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin et entreprend l'étude du Budget supplémentaire révisé des dépenses (B) déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, et du Budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière finissant le 31 mars 1970.

Présents: Les honorables sénateurs Leonard (*président*), Beaubien, Bourque, Desruisseaux, Gélinas, Grosart, Isnor, Irvine, Laird, MacDonald (*Queens*), McDonald, McLean, Pearson, Phillips (*Rigaud*), O'Leary (*Antigonish-Guysborough*) et Walker, (16).

Aussi présents mais pas membres du Comité: Les honorables sénateurs Argue, Haig et Macdonald (*Cap-Breton*). (3)

Après délibération, *il est convenu* que l'honorable sénateur Phillips (*Rigaud*) soit nommé membre du sous-comité directeur et qu'il agisse comme *président suppléant* en l'absence du président.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Beaubien, *il est résolu* que le président soit autorisé à engager un aide à la recherche et de déterminer ses fonctions et sa rémunération.

Le Budget supplémentaire révisé des dépenses (B) est étudié.

Après explication du témoin, et sur proposition, *il est décidé* de faire rapport dudit Budget supplémentaire.

NOTE: Le texte intégral figure dans le Rapport du Comité qui suit immédiatement ce compte rendu.

Le Comité procède ensuite à l'examen du Budget des dépenses de 1969-1970.

Le président informe le Comité que M. George F. Davidson, président de Radio-Canada, sera le témoin à la prochaine réunion.

A midi et 20 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 13 mars 1969, à 9 h. 30 du matin.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson.

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 6 mars 1969

En vertu d'ordres du Sénat adoptés le mercredi 25 février et le mardi 5 mars 1969 respectivement, le comité des finances nationales du Sénat a été chargé d'étudier les dépenses prévues dans le budget supplémentaire (B) et le budget supplémentaire (B) révisé, déposés au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, et d'en faire rapport.

Le comité a étudié le budget supplémentaire (B) et le budget supplémentaire (B) révisé et il a entendu les témoignages du secrétaire du Conseil du Trésor ainsi que des membres de son personnel. Voici son rapport:

1. Il s'agit du budget des dépenses pour l'année financière 1968-1969 qui porte le total de toutes les prévisions budgétaires pour l'année à \$10,822,797,126 et le total de tous les prêts, placements et avances à \$754,918,126.
2. Le comité a constaté avec satisfaction que pour l'année courante le nombre ou le montant total des budgets supplémentaires ont été les moins considérables depuis bien des années. C'est un pas dans la bonne voie et nous espérons que l'on continuera dans ce sens.
3. Le budget supplémentaire (B) contenait plus de quarante (40) crédits de \$1 et le comité a demandé des explications au sujet de chacun d'eux. D'après les renseignements reçus, il semble que ces crédits se classent dans trois catégories:
 - a) Crédits autorisant le transfert de sommes à l'intérieur de crédits antérieurement approuvés par le Parlement.
 - b) Crédits autorisant le transfert de crédits antérieurement approuvés par le Parlement.
 - c) Crédits de nature législative.

Bien que le comité n'ait pas approuvé la généralisation de ces crédits de \$1, particulièrement dans le cas de ceux qui représentent des modifications statutaires, il a accepté les explications fournies au sujet de chacun des crédits que renferment le budget supplémentaire (B) et le budget supplémentaire (B) révisé. Ces explications seront annexées au compte rendu des délibérations du comité.

Le président,
T. D'ARCY LEONARD.

LE SÉNAT
COMITÉ DES FINANCES NATIONALES
TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 6 mars 1969.

Le Comité sénatorial des finances nationales, auquel a été renvoyé le Budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année finissant le 31 mars 1970, se réunit aujourd'hui, à 11 heures du matin.

Le sénateur T. D'Arcy Leonard (président), occupe le fauteuil.

Le président: Avant d'aborder le sujet principal de la présente réunion, nous avons quelques sujets domestiques à régler. En premier lieu, le sénateur Donald Smith ayant fait partie, pendant bien des années, du Comité des finances et de son sous-comité directeur, je propose que le sénateur Lazarus Phillips le remplace au sous-comité directeur, si vous le voulez bien.

Des hon. sénateurs: D'accord.

Le président: En second lieu, je n'assisterai pas aux trois prochaines séances. Je me suis permis de demander au sénateur Phillips (*Rigaud*) s'il consentirait à prendre l'intérim de la présidence pendant mon absence, et je prie le Comité de me dire s'il approuve cette invitation.

Des hon. sénateurs: D'accord.

Le président: Je vous remercie beaucoup, et vous aussi, sénateur Phillips, pour avoir accepté.

Je me demande depuis quelque temps si nous ne devrions pas engager un aide à la recherche pour le Comité. Étant donné le travail supplémentaire que nous effectuons, et la proposition du sénateur Beaubien adoptée la semaine dernière, nous voici engagés dans une étude du niveau de taxation, de sorte que je suis d'avis que nous avons davantage besoin d'un aide à la recherche. J'ai fait quelques enquêtes et pris des informations, et j'estime que nous ferions bien de songer à quelqu'un. Vu que je devrai m'absenter, j'aimerais pouvoir arrêter les conditions définitives d'engagement avant mon départ. Cela exigerait peut-être que vous me donniez toute latitude à cet égard, mais j'aimerais obtenir de vous, si cela vous agrée,

l'autorisation d'engager un aide à la recherche pour le Comité, aux conditions que déterminera le président du Comité.

Le sénateur Beaubien: J'en fais la proposition.

Des voix: Entendu.

Le président: Y a-t-il quelque objection? Ce ne sera pas pour bien longtemps, mais je crois qu'il nous faudrait quelqu'un pour travailler avec nous tant que nous serons occupés à ces études spéciales. Si la question n'est pas à débattre, est-ce votre bon plaisir d'adopter la motion?

Des hon. sénateurs: Adopté.

Le président: La semaine dernière, nous avons consenti à faire rapport au Sénat sur les crédits supplémentaires (B). Sur la proposition du sénateur Grosart, nous devons inclure un certain libellé relatif aux crédits de un dollar. Le rapport aurait déjà été déposé avec ce genre de libellé, le reste ne portant simplement que sur des chiffres:

Le budget supplémentaire (B) contenait plus de quarante (40) crédits de \$1, et le comité a demandé des explications au sujet de chacun d'eux. D'après les renseignements reçus . . .

et les voici sur la table maintenant, pour chacun des crédits de \$1 . . .

D'après les renseignements reçus, il semble que ces crédits se classent dans trois catégories:

a) Crédits autorisant le transfert de sommes à l'intérieur de crédits antérieurement approuvés par le Parlement.

b) Crédits autorisant le transfert de crédits antérieurement approuvés par le Parlement.

c) Crédits de nature législative. Bien que le comité n'ait pas approuvé la généralisation de ces crédits de \$1, particulièrement dans le cas de ceux qui représentent des modifications statutaires, il a accepté les explications fournies au sujet de chacun des crédits que renferme le budget supplémentaire (B).

C'était la forme du rapport tel que rédigé. Le rapport a été retenu parce qu'une modification a été apportée aux crédits supplémentaires, poste 12b, sous le titre «Normes de travail et prestations.» Le poste 12b, tel que rédigé dans les crédits supplémentaires, prévoyait certains versements d'indemnisation

aux employés de la Société de développement du Cap-Breton qui ont contracté la silicose par suite de leur emploi dans les mines de charbon qu'exploite actuellement la Société mais avant leur acquisition par cette dernière, comme s'ils avaient été atteints de la maladie après l'achat des charbonnages par la Société.

Le texte révisé, qui nous est parvenu cette semaine, porte, après le mot «société», les mots «et autres personnes». C'est la modification apportée cette semaine. Elle ne semble pas altérer particulièrement les principes énoncés dans ce poste. Le montant représente une responsabilité de l'ordre d'environ \$1 million de dollars répartis sur toute période requise pour les versements d'indemnisation. Il s'agit, naturellement, de la prise en charge de DOSCO, et le principe reste le même que lorsque nous avons été saisis de la question la semaine dernière. Il se peut toutefois que nous ayons besoin de nous faire expliquer davantage ce crédit avant de présenter notre rapport, parce que le Sénat nous a renvoyé hier le crédit révisé (B). Peut-être M. Cloutier aimerait-il ajouter un mot à cet égard.

M. S. Cloutier, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor: Subséquemment à la préparation et au dépôt des crédits supplémentaires (B), il devint évident que les gens visés par ce crédit n'étaient par tous présentement employés par DOSCO. Le nombre de personnes atteintes de silicose était de 81, et je crois qu'il n'en reste plus maintenant que 16 qui travaillent pour DOSCO; les 65 autres ne sont plus employées par elle, mais elles avaient contracté cette maladie pendant qu'elles travaillaient dans les mines appartenant antérieurement à DOSCO et exploitées par elle, de sorte que les autorités exigèrent que des paiements soient faits à toutes ces 81 personnes sous le régime de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'Etat.

Le sénateur Grosart: Je voudrais faire deux remarques. L'une porte sur le rapport. Je me demande, monsieur le président, si vous ne croyez pas qu'il serait sage d'ajouter les deux mots «comme réel» après «accepté» dans la déclaration portant que nous avons accepté l'explication des crédits de \$1. Il semble y avoir contradiction entre le qualificatif que vous avez employé et le mot «accepté». Je préférerais dire «reconnu comme réel» au lieu de «reconnu le principe».

Le président: Je m'en remets au Comité. Il se peut que nous ne croyions pas sage en pratique générale d'apporter des amendements statutaires par voie des crédits supplémentaires, mais quand nous avons scruté un poste particulier et sommes persuadés qu'il convient de le faire, nous devrions alors le déclarer, ou bien affirmer que nous ne croyons pas que cela convienne.

C'est pourquoi je dis que nous avons toujours nos réserves à l'égard de la pratique générale d'adopter des amendements statutaires du genre de ceux dont nous nous occupons présentement. Si cette explication ne suffit pas, nous devrions peut-être faire quelque chose de plus, mais le bill nous sera communiqué cet après-midi. Nous devrions soit voter pour l'adoption du bill en maintenant ce poste tel quel, soit déclarer que nous sommes contre. Pour ce qui est des postes en eux-mêmes, je crois que nous devrions nous prononcer net, les accepter ou ne pas les accepter.

Le sénateur Grosart: En ma qualité de membre du Comité, je me trouve dans la position difficile de ne pas avoir vu les explications des crédits de \$1. Comment puis-je dire que je les accepte si je n'en ai pas pris connaissance.

Le président: Je croyais avoir compris que la décision de la semaine dernière était que nous n'aurions pas à scruter toute cette cinquantaine de crédits. Nous laissons savoir que c'était une chose que nous n'aimions toujours pas en principe, mais si nous devons passer en revue chacun des crédits, eh! bien, les témoins étaient ici et ils sont encore présents.

Le sénateur Beaubien: Si le sénateur Grosart avait en main le petit bouquin noir contenant les explications, cela pourrait l'aider.

Le président: Il peut les avoir toutes. Il est aussi tout à fait libre de parler du rapport et de formuler ses propres opinions. J'estime que nous devrions exprimer de façon ou d'autre une opinion sur ce sujet.

Le sénateur Grosart: Je pense que vous en avez exprimé une, monsieur le président, et je n'y ai aucune objection, mais si j'ai proposé que nous ayons ces explications, c'était justement pour éviter de revoir tous les 50 en Comité, les uns après les autres. J'ai choisi un groupe que nous avons mis au compte rendu, et j'ai demandé d'avoir des explications.

Peut-être pourrions-nous maintenant les faire figurer en appendice à nos délibérations?

Le président: La solution me semble bonne. Vous agrée-t-il d'avoir les explications en appendice au compte rendu de la séance?

Des voix: D'accord.

Le président: Cela signifie simplement que nous avons accepté les explications et que nous n'irons pas plus loin.

Le sénateur Grosart: Cela me va, monsieur le président. Si j'ai soulevé cette question c'est parce qu'elle est revenue devant le Comité pendant des années. Les Communes viennent enfin de s'en occuper: elles la discute, et j'estime que le Comité doit avoir sa part de mérite pour la leur avoir signalée. Dans le rapport précédent du Comité et dans celui-ci je pense que nous aurons réussi à faire quelque chose si nous avons pu décider le Service public à examiner cette méthode. Peut-être pourrai-je faire observer en même . . .

Le président: Peut-être, mais permettez seulement que j'essaie de vider cette question. Aimerez-vous, en plus d'ajouter les explications en appendice au compte rendu de ce jour, en faire la déclaration dans l'ordre où nous avons accepté les explications qui ont été ajoutées à nos délibérations? Cela vous convient-il?

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, j'aimerais faire des commentaires sur le crédit 12b. Il va de soi que j'approuve le principe et ce qui résultera de 12b. Cependant, nous avons ce libellé-ci, «Autorisation, pendant la présente année financière et les années subséquentes, de verser des indemnités» et ainsi de suite. Il me semble que nous modifions ainsi une loi pour des années à venir. Je me demande pendant combien de temps ce crédit supplémentaire constituerait pour le Gouvernement une autorisation d'agir. Vous avez là un exemple. Peut-être serait-il bon que j'attire l'attention du Comité sur le passage suivant de la *Gazette du Canada*, Partie II, 26 février 1969. Il contient un rappel de la Loi des subsides n° 5 de 1955. Laissant de côté toutes formalités, je ne cite que ceci:

Sur avis conforme du ministre des Pêcheries et en vertu du crédit 540 de la Loi des subsides n° 5, 1955, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil . . .

Voici donc un cas où nous avons exactement le même genre de crédit, autorisé, dans le cas présent, depuis 14 ans. Dans l'intervalle, aucune modification de la Loi et aucun autre amendement pour le régulariser, sauf à le maintenir d'année en année. Or, le présent crédit est

exactement le même. Je demanderai à M. Cloutier de nous dire si c'est un bon principe.

En second lieu, dans un cas comme celui-ci, la Loi ne devrait-elle pas être modifiée régulièrement en vue d'y incorporer ce qui est de fait, depuis 14 ans, une modification de la Loi des subsides?

M. Cloutier: Je crois savoir que, lors de la révision des Statuts du Canada, ces divers amendements approuvés par le Parlement à l'égard des crédits de \$1, y sont incorporés.

D'autres part, je ne suis pas en mesure de donner au Comité l'assurance qu'il en est toujours ainsi. Le principe en vertu duquel ces crédits de \$1 sont inscrits au Budget des dépenses veut que cela ne change en rien la substance ou le principe ou l'objectif de la loi elle-même. C'est simple question d'en maintenir l'application à des cas particuliers ou, dans d'autres, détendre les limites spécifiées dans des mesures antérieures. C'est pour ces deux raisons qu'ils sont soumis au Parlement sous forme de crédits de \$1, et aussi parce que le seul autre moyen serait de les proposer au Parlement sous forme de bills séparés, ce qui imposerait aux deux Chambres trois lectures, un traitement particulier et ainsi de suite.

Étant donné le programme législatif assez chargé dont le Parlement est maintenant saisi, il s'agit là, en quelque sorte, d'une procédure tendant à obtenir plus facilement et en moins de temps l'approbation parlementaire.

Le sénateur Grosart: J'en conviens. Je ne suis pas opposé à tous les crédits de \$1. Je reviens à ma question de savoir si, au cours des 14 ans, on n'a pas trouvé le temps de régler ce cas particulier relatif à la Loi des subsides n° 5 de 1955. Si l'on n'en a pas eu le temps, n'aurait-on pas dû faire un effort en vue de modifier cette disposition pour qu'elle ne soit pas maintenue pendant 14 ans? Je ne suis pas avocat, mais je me demande dans quelle situation se trouverait un avocat si un client venait lui demander s'il est admissible sous le régime de la loi, et qu'après y avoir jeté un coup d'oeil l'avocat lui réponde que non.

M. Cloutier: Je ne puis que convenir que ce n'est assurément pas bien de maintenir une telle situation pendant 14 ans et qu'il serait préférable de faire adopter un amendement distinct à la Loi. Mais, comme je l'ai indiqué, c'est une question de temps.

Le président: Ce crédit particulier figure-t-il dans notre budget des dépenses de 1969-70? Je me demande si nous ne pourrions pas en faire mention spéciale.

Le sénateur Grosart: Mon rappel portait sur un arrêté en conseil publié, comme il se doit, dans la Partie II de la *Gazette du Canada*.

Le président: Il ne se trouve pas réellement dans nos crédits?

Le sénateur Grosart: Je m'en servais comme exemple d'un cas semblable à celui du crédit 12b.

Le président: Messieurs, est-il convenu que notre examen du Budget supplémentaire révisé (B) des dépenses est terminé, vu que nous avons discuté le rapport et les amendements qui lui ont été apportés? Cela vous agrée-t-il? Y a-t-il d'autres commentaires sur le Budget supplémentaire (B)?

Des hon. sénateurs: Adopté.

Le président: Nous passons maintenant au Budget principal des dépenses de 1969-70 dont c'est le premier examen par notre Comité. Nous avons avec nous M. S. Cloutier, secrétaire adjoint du Conseil du Trésor, et M. J. G. Glashan nous est revenu. Je suppose que vous désirez entendre M. Cloutier maintenant, puis continuer de la façon ordinaire.

Des voix: D'accord.

M. Cloutier: Monsieur le président et honorables sénateurs.

Le Budget des dépenses pour l'année 1969-70 se chiffre à \$11,858 millions. Les sommes normalement pas utilisées ramèneraient ces dépenses à un total un peu inférieur, soit environ \$11,670 millions, chiffre prévu par le ministre des Finances dans son discours du Budget d'octobre dernier. Les dépenses budgétaires de \$11,858 millions pour 1969-70 se comparent à celles de \$10,823 millions pour 1968-69. L'augmentation entre ces deux années est donc de \$1,029 millions. Cette majoration d'environ \$860 millions est due à des crédits statutaires, et le solde d'environ \$170 millions est imputable sur des crédits nécessitant des affectations annuelles.

Il est bon de rappeler que le ministre des Finances a dit en plusieurs occasions que les dépenses pouvaient facilement s'écarter de 1 p. cent en plus ou en moins du chiffre prévu de \$11,670 millions. A cet égard, je dois faire observer que pendant que ce Budget des dépenses était sous presse, les gouvernements provinciaux furent priés de nous fournir des prévisions plus au point de leurs dépenses faites en vertu du Plan d'assistance du Canada et de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, ainsi que pour l'éducation post-secondaire. Ces dernières prévisions confirment la validité du montant global inclus

dans le Budget des dépenses déposé aujourd'hui pour ces programmes. Il m'est impossible d'être plus précis dans cet exposé, vu que les trésoriers provinciaux n'ont pas tous présenté à leurs législatures leurs propres budgets des dépenses pour 1969-70.

Le besoin peut se faire sentir au cours de l'année, comme dans le passé, de crédits supplémentaires pour parer à des besoins urgents et imprévus. Ainsi que l'a déclaré le président du Conseil du Trésor lors du dépôt du Budget principal des dépenses de 1969-70 à la Chambre des communes, le Gouvernement tient à ce que, le cas échéant, de tels crédits supplémentaires soient maintenus à un minimum et restreints à des chiffres conformes à l'objectif déclaré d'un budget équilibré.

Le Budget des dépenses pourvoit aux déboursés requis en vertu de programmes pour lesquels l'autorité légale a déjà été accordée par des Lois spéciales du Parlement, tels que les vastes programmes déjà mentionnés, ainsi que pour l'assurance médicale et les frais de la dette publique, ou résultant d'accords formels conclus avec les provinces tels que ceux portant sur la formation des adultes à des métiers et sur le développement régional. Il convient de noter qu'en ce qui a trait à l'assurance médicale, les prévisions ont été fondées, comme cela a été mentionné dans le discours sur le budget, sur la participation de toutes les provinces pour l'année entière.

Outre ces débours, qu'on ne peut pas facilement prévoir, à court terme du moins, le Budget de 1969-70 pourvoit le Gouvernement des fonds dont il a besoin pour l'exécution de ses engagements courants de défense et qui sont l'expression de sa décision de donner priorité à plusieurs entreprises régionales spéciales dans le cadre général d'une restriction budgétaire.

Des allocations accrues ont été accordées à des programmes tendant à l'expansion efficace de l'économie, à des mesures qui contribuent à hausser le niveau de la technologie industrielle, de la recherche et du développement et de l'amélioration de la productivité, à des programmes de soutien de la recherche dans les universités, ainsi qu'à des programmes de recherches hydrauliques.

Le Budget pourvoit aussi à l'expansion de programmes essentiels au renforcement de l'unité nationale, à la réduction d'inégalités régionales, à l'amélioration de la situation des Indiens et des Esquimaux, et à l'expansion de notre aide à l'étranger.

Enfin, le Budget a pourvu à des besoins accrus du Parlement, et des fonds essentiels ont été prévus pour la protection des personnes et de la propriété, ainsi

que pour l'acquisition d'un satellite de communications et pour les opérations postales.

Un examen minutieux des besoins en main-d'œuvre des divers ministères et organismes de la Fonction publique a été effectué et il est apparu, comme on peut le voir à la page 476 du Budget des dépenses, que la répartition d'ensemble de la main-d'œuvre pour l'année 1969-1970 montre une diminution de 9,332 années-hommes par rapport aux niveaux autorisés pour l'année en cours. Le programme de restriction portant sur l'ensemble de la Fonction publique, annoncé en mars 1968 par le gouvernement, se poursuivra en 1969-1970.

Les considérations précédentes se reflètent dans les principaux éléments d'augmentation du budget des dépenses 1969-1970 par rapport à ceux de l'année en cours. Environ 83 p. 100 de l'augmentation globale comprend les besoins relatifs aux programmes autorisés par la législation en cours tels que :

En millions
de dollars

Assurance frais médicaux	\$335
Pensions de retraite — Civiles et Gendarmerie royale du Canada	154
Service de la dette publique.	130
Transferts fiscaux aux provinces	101
Paiements pour l'assurance-hospitalisation	65
Paiements pour l'enseignement post-secondaire	53
Pension de retraite — Défense	51
Régime d'assistance publique du Canada	48

Dans la catégorie de programmes pour lesquels des crédits annuels du Parlement sont nécessaires et qui représentent 6,185 millions de dollars, soit 52 p. 100 du total, les principaux éléments d'augmentation sont :

En millions
de dollars

Services de la Défense	\$ 51
Contributions à l'expansion économique régionale	46
Locaux du gouvernement fédéral	35
Formation professionnelle des adultes	34
Programmes de développement pour les Indiens, les Esquimaux et le Grand Nord	33
Aide extérieure (à l'exclusion des prêts)	18
Radiodiffusion	15
Subventions à la recherche scientifique et sociale	14
Services postaux	13
Aide à l'expansion industrielle	7
Programmes de recherches hydrauliques	5

Les montants précédents relatifs aux dépenses budgétaires ne comprennent pas les prêts, placements et avances sur le compte non budgétaire pour lesquels l'approbation du Parlement est également requise et

qui s'élèvent à 614 millions de dollars dans le budget des dépenses 1969-1970.

La somme correspondante dans les prévisions totales des dépenses pour 1968-1969 est de 755 millions de dollars. De même, les dépenses budgétaires énoncées aux alinéas précédents ne comprennent pas les prévisions des dépenses relatives aux paiements pour la sécurité de la vieillesse. Ces paiements que l'on évalue à 1,760 millions de dollars en 1969-1970, pour 1,581 millions de dollars en 1968-1969, sont portés à part des dépenses budgétaires prévues au budget comme imputation statutaire sur la Caisse de la sécurité de la vieillesse à laquelle sont crédités les impôts spéciaux perçus à cette fin.

Je devrais également signaler quelques changements qui ont été introduits dans la présentation du Livre bleu 1969-1970. Pour la première fois, nous donnons les détails des prévisions de dépenses des Sociétés de la Couronne. De plus, nous avons simplifié la présentation des détails sur la main-d'œuvre et introduit un nouveau système type de codification des dépenses.

Enfin, les honorables sénateurs auront maintenant reçu des exemplaires des livrets donnant les prévisions budgétaires pour 1969-1970 de chaque département ou ministère sous la forme que nous avons discutée la dernière fois que nous nous sommes présentés devant ce comité. Je suis certain que ces livrets vous seront utiles lorsque vous examinerez le budget des dépenses 1969-1970.

Monsieur le président, je serai heureux d'essayer de répondre à toutes les questions que voudront me poser les honorables sénateurs.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cloutier. Maintenant, qui veut commencer?

Le sénateur Pearson: Monsieur Cloutier, avez-vous une liste des ministères dont les prévisions budgétaires montrent cette année une diminution plutôt qu'une augmentation?

M. Cloutier: Vous pourriez trouver ce renseignement à la page 4 du Livre bleu qui donne la liste complète de tous les ministères et organismes et indique la différence entre les années 1968-1969 et 1969-1970. Les ministères et organismes qui montrent une diminution sont donnés ci-après. Le ministère de l'Agriculture montre une diminution de \$4,975,775, soit pratiquement 5 millions de dollars. L'Office canadien des produits montre une diminution de \$18,300; la Commission mixte internationale de \$2,400; le ministère des Pêches et Forêts de \$554,300. Les sommes nécessaires aux bureaux du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs ont diminué de \$72,500. Pour la Construction de défense (1951) Limitée, la diminution est de \$100,000; elle est de \$2,500 pour la Commission des relations de travail dans la fonction publique;

de \$13,884,500 pour le Directeur général des élections et le Commissaire à la représentation aura besoin de \$35,000 de moins au cours de la nouvelle année. Le ministère des Approvisionnement et Services a des prévisions de dépenses inférieures de \$4,323,190 à celles de l'année en cours et les Arsenaux canadiens montrent une diminution de \$200. La diminution est de \$7,010,300 pour le ministère des Transports, de \$10,231,746 pour la Commission canadienne des transports, de \$580,000 pour le Conseil des ports nationaux, de \$228,000 pour l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et de \$4,663,900 pour le ministère des Affaires des anciens combattants.

Le sénateur Pearson: Pouvez-vous me dire pourquoi il y a une diminution en ce qui concerne le ministère des Transports?

M. Cloutier: J'ai bien précisé que la diminution était une diminution budgétaire. L'expansion des aéroports de Montréal et de Toronto est financée par des prêts qui ont été approuvés ou qui sont maintenant soumis au Parlement dans le budget supplémentaire B pour 1968-1969.

Le sénateur Grosart: Monsieur Cloutier, sur les 335 millions de dollars prévus pour l'assurance frais médicaux, pouvez-vous nous donner la somme totale qui couvrirait les provinces ayant déjà annoncé leur participation?

M. Cloutier: Me permettriez-vous de donner ce renseignement par écrit? Je ne l'ai pas sous les yeux et ne m'en souviens pas. Je dois faire remarquer que ces 335 millions de dollars représentent simplement l'augmentation sur la provision totale de 35 millions de dollars prévue pour 1968-1969, de sorte que la provision totale dans le budget de 1969-1970 est de 370 millions de dollars.

Le sénateur Grosart: J'aimerais avoir ce renseignement qui peut être utile.

le président: Monsieur Cloutier, en plus de fournir ce renseignement au comité, pourriez-vous vous assurer qu'une copie est bien envoyée au Sénateur Grosart?

M. Cloutier: Certainement.

Le sénateur Grosart: Ma seconde question traite de la prévision de dépenses des programmes à frais partagés non limitatifs avec les provinces pour l'année dernière.

Le président: Vous voulez parler de 1968-1969?

Le sénateur Grosart: Oui car, de toute évidence, cette évaluation n'est possible que pour la présente année. Je veux dire qu'il m'intéresserait de savoir à combien cela pourrait se monter en 1969-1970 mais il n'est guère possible d'y arriver qu'en se basant sur le chiffre de 1968-1969.

M. Cloutier: J'ai sous les yeux les renseignements relatifs à ce qui est prévu pour 1969-1970. Je regrette de ne pas avoir les chiffres pour 1968-1969.

Le sénateur Grosart: Ce qui est «prévu» sera bien préférable.

M. Cloutier: Le coût total pour le gouvernement fédéral des trois programmes à frais partagés non limitatifs dont vous parlez s'élève à 2.7 milliards de dollars. Il se compose de la façon suivante: 882 millions de dollars pour l'assurance-hospitalisation; 495 millions de dollars pour le régime d'assurance publique du Canada et 628 millions de dollars pour l'enseignement post-secondaire. Ces paiements représentent les valeurs totales en espèces données aux provinces et composées en partie des paiements en espèces, en partie des abattements fiscaux. Aimerez-vous avoir de plus amples détails?

Le sénateur Grosart: Très certainement.

M. Cloutier: En ce qui concerne l'assurance-hospitalisation dont le total est de 882 millions de dollars—j'arrondis les chiffres—, il est prévu 625 millions de dollars pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le paiement en espèces prévu dans le budget du ministère des Finances s'élève à environ 65 millions de dollars et l'abattement fiscal relatif à ce programme s'élève à 195 millions de dollars. Le paiement en espèces apparaissant au chapitre ministère des Finances et l'abattement fiscal se rapportent à la province de Québec seulement en vertu de ce programme.

Le budget des dépenses indique que si le Régime d'assistance publique du Canada se voit attribuer une somme de 300 millions de dollars dans les prévisions budgétaires de la Santé nationale et du Bien-être social et de 145 ou 146 millions de dollars dans celles du ministère des Finances, toujours pour ce qui est du Québec, l'abattement fiscal relatif au Québec est de l'ordre de 54 à 55 millions de dollars.

Pour l'enseignement post-secondaire, les paiements à toutes les provinces se font sur la même base et le total, comme je l'ai indiqué ci-dessus, est de l'ordre de 628 millions de dollars. Les prévisions budgétaires du Secrétariat d'État comprennent une somme de 325 à 328 millions de dollars comme paiement en espèces et le montant de l'abattement fiscal et du paiement de péréquation est de l'ordre de 299 ou 300 millions de dollars. Une partie de ces 299 millions de dollars, celle

qui a trait au paiement de péréquation, apparaît dans le budget des dépenses et je crois me souvenir qu'il est de l'ordre de 21 ou 25 millions de dollars.

Le sénateur Grosart: Ce chiffre de 614 millions de dollars relatif aux prêts, placements et avances est-il le chiffre total de tous les frais, placements et avances?

M. Cloutier: Non, monsieur. J'aimerais faire remarquer que cela comprend seulement les prêts, placements et avances qui doivent être affectés tous les ans par le Parlement. Un certain nombre d'autres prêts sont faits en conformité de lois spécifiques. La loi autorisera le ministre des Finances à avancer de l'argent à divers organismes jusqu'à un certain maximum.

Le sénateur Grosart: A combien se montent-ils par rapport aux 614 millions de dollars?

M. Cloutier: Je crains de ne pas avoir ce renseignement, monsieur.

Le sénateur Grosart: Quels sont les organismes du gouvernement intéressés?

M. Cloutier: Il y a, par exemple, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Société du crédit agricole, des avances aux Chemins de fer nationaux du Canada.

Le sénateur Grosart: Et Air-Canada par l'intermédiaire des Chemins de fer nationaux du Canada?

M. Cloutier: Air Canada par l'intermédiaire des Chemins de fer Nationaux du Canada, c'est exact. Ce sont les plus importants. Je ne me souviens pas des autres pour le moment.

Le sénateur Grosart: Le chiffre de 614 millions de dollars n'est donc pas réaliste en ce qui concerne l'effet produit sur la situation de la circulation monétaire de l'État?

M. Cloutier: Non, monsieur.

Le sénateur Grosart: Comment le justifie-t-on? Où le trouve-t-on?

M. Cloutier: Dans les Comptes publics du Canada.

Le sénateur Grosart: Pas dans le Budget des dépenses?

M. Cloutier: Non, monsieur.

Le sénateur Grosart: Pourquoi? D'autres demandes statutaires s'y trouvent. Pourquoi celles-ci n'y sont-elles pas?

M. Cloutier: Je pense que la raison est d'ordre historique. Je ne puis y trouver aucune autre raison. Alors qu'il faut tenir compte des dépenses statutaires de nature budgétaire pour arriver au déficit ou à l'excédent global, celles-ci n'influent pas sur l'excédent et n'apparaissent pas. Nous espérons, au cours des prochaines années, améliorer notre présentation du budget des dépenses de telle sorte que nous pourrions également indiquer dans un seul document les prévisions aussi exactes que possible de ces prêts, comme nous le faisons pour les dépenses budgétaires statutaires.

Le sénateur Grosart: Ces postes influeraient-ils sur les besoins en espèces du gouvernement?

M. Cloutier: Oui.

Le sénateur Grosart: Qui deviennent de plus en plus un facteur important des finances publiques.

M. Cloutier: Vous avez entièrement raison, monsieur.

Le sénateur Grosart: Ne sont-ils pas totalisés quelque part en ce moment?

M. Cloutier: Si.

Le sénateur Grosart: Dans les comptes publics sont-ils totalisés en tant que tels ou faut-il examiner les divers organismes et institutions?

M. Cloutier: Je pense qu'ils se trouvent dans les documents budgétaires, lorsque le ministre des Finances indique ses besoins globaux en espèces.

Le sénateur Grosart: Dans les documents mais pas dans les Comptes publics à un endroit quelconque?

M. Cloutier: Je ne suis pas certain qu'ils paraissent à un endroit quelconque dans les Comptes publics.

Le sénateur Grosart: Vous nous avez donné le chiffre de la sortie pour le programme de la sécurité de la vieillesse. Comment cela se rattache-t-il aux recettes et quelle est la situation de la Caisse en ce moment?

M. Cloutier: Je ne pense pas pouvoir donner une réponse sur la situation de la Caisse en ce moment, mais vous trouverez les détails à la page 255 du Livre bleu. A propos, au cours des années précédentes, ce renseignement se trouvait au Sommaire. Cette année, le nombre d'entrées étant un peu plus élevé, nous avons dû mettre ce renseignement avec les données se rapportant au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à page 255. Les recettes n'y sont pas, je crois.

Le sénateur Grosart: C'était la question que je voulais poser. Comment ces chiffres se rattachent-ils à l'intrant? Il s'agit là de la sortie. Ce n'est pas un chiffre réaliste dans ce sens, bien qu'il soit à part de votre exposé budgétaire. Je voudrais savoir cela maintenant ou plus tard.

M. Cloutier: Pourrions-nous vous fournir ce renseignement?

Le sénateur Grosart: Quel est le bénéfice net ou la perte nette au cours de l'année?

M. Cloutier: Les recettes indiquées dans les documents budgétaires pour la sécurité de la vieillesse étaient de 1,625 millions de dollars pour 1968-1969. Le chiffre pour 1968-1969, indiqué à la page 1693 des Débats de la Chambre des communes du 22 octobre 1968, est de 1,625 millions de dollars. Cela se rattacherait aux dépenses estimatives de cette Caisse de 1,581 millions de dollars pour l'année 1968-1969, laissant apparaître pour cette année un excédent estimatif de quelque 44 millions de dollars.

Le sénateur Grosart: Quand vous nous donnerez ces autres chiffres, monsieur Cloutier, pourriez-vous également nous donner la situation actuelle de cette Caisse?

M. Cloutier: Nous essaierons, monsieur.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, l'autre soir, le ministre des Finances à Washington, a donné la situation d'autres nations industrielles occidentales en fonction d'un pourcentage du produit national brut qui est requis pour tous les gouvernements. En d'autres termes, il a dit que pour le Canada il était d'environ 35 p. 100 en ce moment. Nous avons également dans notre propre rapport un chiffre de 17.5, qui est une estimation du pourcentage du produit national brut pour tous les objectifs fédéraux. S'agit-il d'une hausse ou d'une baisse?

M. Cloutier: En fait, monsieur, parlant de mémoire, je n'ai pas les chiffres exacts sous les yeux, ce chiffre a été plutôt stationnaire au cours des dix dernières années. Je pense qu'au début des années 1960 il était d'environ 17. Il est descendu à quelque chose comme 15 vers 1964 et 1965. Il est remonté à 17 approximativement. Nous pourrions vous fournir cette comparaison, les faits réels et le pourcentage.

Le sénateur Grosart: Pourriez-vous également nous donner les sommes relativement aux provinces et aux municipalités? On en fait mention dans les prévisions budgétaires mais ce n'est pas très clair.

M. Cloutier: Cela pourrait demander un peu plus de temps. Si vous ne voyez pas d'inconvénient à recevoir ces renseignements en deux fois?

Le président: Nous obtiendrons certainement cela par nos chercheurs ou dans nos études. Dans l'interval, nous verrons ce que le Conseil du Trésor pourra faire.

M. Cloutier: Nous pourrions avoir à le faire en deux parties; de cette façon, vous n'auriez pas longtemps à attendre.

Le sénateur Grosart: C'est tout, monsieur le président.

Le président: La prochaine question, s'il vous plaît.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Monsieur Cloutier, comment le gouvernement traite-t-il de la question des prêts qui ne sont pas inclus dans les prévisions paraissant à la page 4? Lorsque vous avez ces dépenses, disons pour le Canadien-National ou Air Canada, le prêt est-il immédiatement compensé pas des comptes à recevoir et les comptes nationaux s'équilibrent-ils ainsi?

M. Cloutier: Les prêts au Canadien-National sont autorisés tous les ans par une loi du Parlement.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Lorsque nous parlons d'un budget équilibré d'environ 11 milliards de dollars et laissant pour le moment de côté la question de la Caisse de la sécurité de la vieillesse—en supposant qu'elle est plus ou moins en équilibre—mais traitant des prêts particuliers importants, ayant trait à la circulation monétaire, cet argent doit provenir d'emprunts du gouvernement, n'est-ce pas?

M. Cloutier: C'est exact.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Il provient d'emprunts du gouvernement. Nous avons une dette nationale. Constituent-ils simplement des créances irrécouvrables à recevoir qui ont entraîné une augmentation de notre dette nationale?

M. Cloutier: Je ne dirais pas que tous les prêts autorisés par la loi sont par définition irrécouvrables, mais aucun de ces prêts, avances ou placements ne sont pris en compte pour arriver à un chiffre budgétaire.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je m'en rends compte mais quand nous préparons, disons quand le comptable a son actif et son passif, à la page 1 d'un bilan et à la page 2 généralement les recettes et les dépenses, en fait nous traitons des recettes et des dépenses qui font partie du bilan normal en termes d'opérations commerciales. La Partie I constitue une

manière d'envisager le bilan par l'actif et le passif. Comment traitons-nous de la question des prêts qui ne sont pas au budget des dépenses?

M. Cloutier: Ils sont indiqués comme étant des comptes recevables.

Le sénateur Phillips (Rigaud): C'est là ce que j'ai demandé. Afin de balancer nos comptes nationaux.

M. Cloutier: Oui, exactement. Ils sont indiqués comme étant des comptes recevables.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Ainsi, vous avez une dette brute et une dette nette.

M. Cloutier: C'est exact.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Radions-nous parfois ces prêts?

M. Cloutier: Lorsque des prêts doivent être radiés, ils le sont soit directement de la dette nette ou des postes des prévisions budgétaires.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je comprends. Lorsque vous les radiez, vous les reportez dans les comptes au moyen d'une affectation budgétaire.

M. Cloutier: C'est exact, ou au moyen d'une radiation directe de la dette nette.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Ou au moyen d'une radiation directe.

M. Cloutier: C'est exact. Si je puis vous reporter au Budget supplémentaire (B), vous constaterez, à la page 24, qu'un poste est inclus sous la rubrique Conseil du Trésor. On y demande au Parlement l'autorisation de radier certaines dettes dues à la Couronne. Les montants qui doivent être radiés s'élèvent à \$1,614,000. Il s'agit de prêts qui sont devenus irrécouvrables et d'autres prêts qui sont indiqués sur le bilan.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Comme vous êtes là et que nous parlons de Budget supplémentaire, je voudrais poser brièvement une question à laquelle on a répondu ici, mais sous une forme que je ne comprends pas. Je suis un peu intrigué lorsqu'il est question dans le Budget supplémentaire des prêts radiés relativement à la Division des Douanes et de l'Accise et plus particulièrement de ceux qui le sont en vertu de la Loi de l'Impôt sur le revenu. Pour ce qui est de cette loi, on a expliqué qu'il s'agissait de montants cotisés à l'égard de contribuables et qui étaient irrécouvrables soit par suite de faillites, soit parce que les gens avaient quitté la province, etc. Je sais que selon la Loi de l'Impôt sur le revenu, une cote est automatiquement une dette du contribuable, pouvant

faire l'objet d'un appel. Cependant, j'ai toujours supposé que les cotes, dans leur totalité, qui s'élèvent parfois à des billions, ne constituaient pas des comptes recevables, contrebalancés par une réserve. Puisqu'il n'est pas tenu compte de ces biens dans les comptes, je ne pouvais pas comprendre comment dans le Budget supplémentaire vous pouvez radier de telles dettes. Un témoin précédent m'a également dit qu'il ne comprenait pas.

M. Cloutier: Le problème ici, monsieur, est que les comptes du Canada sont tenus d'après ce qu'on appelle la méthode modifiée de comptabilité de caisse.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je connais la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse, mais je n'ai pas entendu parler de la méthode modifiée de comptabilité de caisse.

M. Cloutier: C'est parce qu'il ne s'agit pas strictement de comptabilité de caisse. Quelques modifications ont été apportées à la méthode, de sorte qu'elle est devenue presque une méthode de comptabilité d'exercice, mais pas tout à fait. La principale caractéristique est que selon la méthode de comptabilité de caisse, nous inscrivons dans une année donnée tous les paiements jusqu'à la fin de cette année-là, puis nous arrêtons, tandis que selon la méthode modifiée, nous pouvons faire des paiements pendant le mois d'avril se rapportant aux opérations de l'année précédente et les imputer à cette année-là. Voilà ce en quoi consiste surtout la méthode modifiée de comptabilité de caisse.

Au Revenu national, le ministère doit tenir des registres relatifs aux montants dus par les contribuables. Ce sont-là les comptes recevables que vous mentionnez et qui comprennent la deuxième partie du crédit auquel je me reporte dans le Budget supplémentaire (B). Ces montants (lorsque les cotes sont établies par le Revenu national) sont inscrits par les fonctionnaires du rôle comme étant des comptes recevables, mais ils ne sont pas considérés comme étant un revenu avant qu'ils ne soient effectivement reçus. Lorsqu'ils le sont, ils deviennent un revenu, mais aussi longtemps qu'ils ne le sont pas, ils ne constituent qu'une inscription d'ordre relativement aux comptes du Canada et à la Loi sur l'administration financière. L'Article 70, je crois, autorise le Gouverneur en Conseil à radier les dettes irrécouvrables inférieures à \$1,000, mais ne mentionne rien quant à celles qui sont supérieures à ce montant. C'est la raison pour laquelle nous devons, chaque année, inclure dans le Budget une demande en vue d'être autorisés à radier, c'est-à-dire, si vous le voulez, à retrancher des registres d'ordre ces dettes irrécouvrables.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Si les dettes à l'égard des cotes des contribuables ne sont pas comprises dans le revenu de la Couronne à moins qu'elles soient

acquittées, comment pouvez-vous avoir un compte recevable, susceptible d'être radié? Vous dites en fait qu'il existe des écritures comptables au ministère du Revenu national relativement à ces cotes et que la loi opère ensuite de façon à ce qu'elles soient comprises dans les comptes nationaux.

Toutefois, vous n'avez, à aucun moment particulier, de dette due en ce qui a trait aux comptes nationaux et il m'est encore difficile de comprendre comment vous pouvez radier les dettes irrécouvrables selon la loi, lorsque le montant n'est ajouté au revenu national que lors de sa réception.

M. Cloutier: La radiation n'est pas effectuée à l'égard des comptes nationaux du Canada. Elle l'est pour ce qui concerne les registres d'ordre du ministère.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Les registres d'ordre du ministère se reflètent-ils dans nos prévisions budgétaires?

M. Cloutier: Non, monsieur.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Alors, comment peuvent-ils faire partie de notre Budget supplémentaire en raison de la radiation? Je ne veux pas causer d'ennuis, j'essaie seulement de comprendre cela.

M. Cloutier: Je me suis posé à peu près les mêmes questions lorsque j'ai été saisi de ce problème.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Vous voyez. Le témoin précédent a eu les mêmes problèmes.

M. Cloutier: Je m'efforce de vous fournir une explication que j'ai cherchée et obtenue. Si vous vous reportez au détail de ce poste, à la page 24, vous constaterez que le montant total radié est de \$7,267,000 et qu'il est formé de deux groupes (l'un, des dettes dues à Sa Majesté, qui doivent être radiées et imputées aux dépenses, au montant de \$1,614,000. Le montant voté est ce montant, \$1,614,000, mais rien n'est contenu dans le budget au sujet du solde, soit \$5,653,000. Pour en revenir à un problème que le sénateur Grosart a eu plusieurs fois, il s'agit là d'une question de législation, alors que la Loi sur l'administration financière prévoit la radiation de ces inscriptions d'ordre jusqu'à concurrence de \$1,000, sans mentionner d'autres dispositifs. Donc, plutôt que de conserver ces notes dans les registres éternellement, vous légiférez, au moyen des prévisions budgétaires, en vue de les radier.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je tiens simplement à vous dire que lorsque les programmes et les pressions à l'égard des prévisions budgétaires auront cessé, je désire me rendre, un de ces jours, au ministère des Finances pour obtenir des éclaircissements à ce sujet. Je dis cela très sérieusement, car je voudrais compren-

dre la méthode de comptabilité. C'est pour moi une question très difficile et très complexe.

M. Cloutier: Je suis certain que nous serons très heureux de vous fournir ces renseignements.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Comme question de fait, le témoin précédent a déclaré que lorsqu'il a d'abord été saisi de ce problème, il ne l'a pas compris.

Le président: J'aurais dû mentionner plus tôt que nous avons la liste des postes de plus de \$100 qui ont été radiés, contenant les circonstances particulières et les noms, depuis la semaine dernière, et qu'elle se trouve dans la documentation sur nos bureaux.

Nous ne devrions peut-être pas imprimer cette liste, mais dire simplement que ces renseignements sont entre les mains des membres du comité et qu'ils sont à la disposition de ceux qui voudraient en prendre connaissance. Ils contiennent toutes les circonstances relativement à chaque cas, lorsque le montant est supérieur à \$100,000.

Le sénateur Grosart: M. Cloutier pourrait-il les résumer pour nous, monsieur le président? Pourrait-il nous dire combien de faillites il y a, etc.?

M. Cloutier: Je pourrais le faire.

Le sénateur Grosart: Sans les noms.

M. Cloutier: De toute façon, je n'ai pas les noms. Les chiffres sont les suivants:

(7) Revenu national (Douanes)—

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	MINISTÈRE CONSEIL Crédit DU TRÉSOR (suite) Crédit 6b	
	Nombre	Somme
Catégorie		
Faillites	129	\$725,180.54
Abandon des affaires-point d'actif	131	805,082.30
Débitteur indigent	1	1,505.52
Débitteur à l'étranger	1	3,791.48
Débitteur décédé	1	2,066.39
Païement exécutoire de dettes difficiles à établir	2	10,121.93

(8) Revenu national (impôt)

Morts, sans succession	37	316,182.41
Introuvables	94	283,957.04
Indigent	51	357,636.04
Non domiciliés au Canada	35	366,523.41
Compagnies ne faisant plus affaires et sans actif	151	2,053,038.37
Compagnies en faillite non libérées, sans actif, syndics libérés	82	540,733.14

Le sénateur Grosart: Il existe plusieurs façons d'étudier l'impôt sur le revenu.

M. Cloutier: Oui. On peut se déclarer en faillite, déménager, devenir indigent, quitter le pays ou mourir. Il y a eu un cas de décès.

Le sénateur Desruisseaux: Dans les cas d'intérêt sur les prêts, calculez-vous également l'intérêt dans la comptabilité?

M. Cloutier: Oui, c'est là un compte recevable. Tous les prêts sont soumis aux conditions prévues par la loi qui les autorise. Certaines lois établissent le taux d'intérêt, alors que dans d'autres cas, c'est le Gouverneur en Conseil qui le détermine. Je crois qu'il peut exister des cas où le ministre des Finances fixe le taux d'intérêt. Il s'agit là de comptes recevables.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Aucun n'est relié au taux préférentiel ?

M. Cloutier: Un nombre croissant est relié aux taux courants payés par le gouvernement, plus un pourcentage ou une fraction pour défrayer les frais administratifs. Je crois que le Parlement étudie une loi (elle peut avoir été adoptée, mais je n'en suis pas certain) par laquelle le taux statutaire établi par une loi précédente serait supprimé afin de permettre au Gouverneur en Conseil d'établir un taux moins rigide.

Le sénateur Desruisseaux: Approximativement, quel pourcentage ou proportion serait visé par cette mesure?

Le président: Le taux courant?

Le sénateur Desruisseaux: Oui, seulement le pourcentage.

M. Cloutier: Je croirais, mais ce n'est qu'une opinion, que ce serait la majeure partie.

Le sénateur Desruisseaux: La majeure partie.

M. Cloutier: Oui, une bonne partie avait trait à la Corporation du crédit agricole. Il s'agit d'une loi que j'ai mentionnée et par laquelle la limite statutaire (qui, je crois, était de 5 p. 100) a été augmentée. Il se peut que le Parlement en soit maintenant saisi. La machinerie agricole est dans la même catégorie, je dirais, pratiquement la totalité.

Certains prêts en monnaie faible sont accordés aux pays en voie de développement et ce sont naturellement des prêts subventionnés.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Pour ce qui est des prêts qui ne sont pas compris dans les prévisions, que le sénateur Grosart a d'abord mentionnés et dont nous

nous sommes occupés, le ministère des Finances a-t-il adopté une politique uniforme pour déterminer quand et dans quelles mesures ils peuvent être radiés, ou le gouvernement établit-il une politique à l'égard de prêts particuliers?

M. Cloutier: Je regrette, monsieur, mais je ne le sais pas.

Le sénateur Grosart: Pourrais-je vous poser cette question: dans le rapport que notre comité fait au Sénat, nous prévoyons le pourcentage d'augmentation des dépenses chaque année. Par exemple, en 1967, le chiffre était de 13.7 et en 1968, de 14.2. Mon chiffre pour 1968-1969, et ce sont là mes propres calculs, est de 10.01 et pour 1969-1970, de 9.14.

Le président: Je pourrais dire ici qu'il s'agit de dépenses réelles et non de prévisions. Elles sont, par conséquent, différentes des modifications dans les prévisions et elles comprennent, naturellement, la Caisse de sécurité de la vieillesse.

Le sénateur Grosart: J'ai fait mes calculs en incluant la Caisse de sécurité de la vieillesse.

Le président: Pour 1967?

Le sénateur Grosart: Et pour 1970.

Le président: Supposons que les prévisions représentent les dépenses...

Le sénateur Grosart: Nous le supposons toujours.

Le président: Ce sont là des dépenses réelles, mais elles varient.

M. Cloutier: Les calculs rapides que j'ai faits sur le dos d'une enveloppe ce matin, en vérifiant la documentation que j'apportais avec moi, sont à l'effet que sur la base des prévisions totales, seule l'augmentation entre 1968-1969 et 1969-1970 est de 9.5 p. 100. Il s'agit d'une augmentation de plus de \$1 billion par rapport à \$10,823 millions. Cette augmentation générale d'environ \$1,030 million est partagée entre les postes statutaires et ceux qui feront l'objet d'un crédit. Ici encore, mes calculs rapides indiquent une augmentation à l'égard des postes statutaires, comme par exemple, les programmes à montants non fixés et tous les autres programmes statutaires, de l'ordre de 17.8 p. 100, alors que l'augmentation à l'égard des postes qui feront l'objet d'un crédit, qui sont plus facilement maniables, est de l'ordre de 2.8 p. 100 seulement.

Le sénateur Grosart: Ainsi, mon chiffre de 9.14 p. 100 représentant l'augmentation totale cette année est à peu près exact lorsque la Caisse de sécurité de la vieillesse est comprise.

M. Cloutier: Je n'ai pas fait ces calculs particuliers.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Les fonctionnaires du Conseil du Trésor peuvent venir comparaître à n'importe quel moment. Ils ont très bien collaboré. Néanmoins, nous sommes reconnaissants à MM. Cloutier et Glashan d'être venus ce matin.

Vous vous rappelez que j'ai dit au Sénat hier que lors de notre prochaine réunion, M. Davidson, maintenant directeur de la Société Radio-Canada, viendrait témoigner. Dans ce cas, nous nous occuperons des postes dans les Prévisions de 1969-70 ayant trait aux opérations de Radio-Canada. La semaine suivante est libre et le 27 mars, nous nous attendons à ce que le professeur Neufeld vienne témoigner, surtout au sujet de l'effet des dépenses sur l'économie du pays. Il parlera, par exemple, de l'effet de la demande totale et des pressions sur les prix et, probablement aussi, du niveau d'imposition et de son effet sur l'économie.

Le sénateur Argue a demandé si les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture pourraient venir témoigner. Si vous êtes d'accord, je crois que c'est une bonne idée. Peut-être qu'au lieu d'étudier toutes les prévisions de ce ministère, nous pourrions consacrer quelque temps à examiner certains aspects, comme par exemple, la Commission des produits laitiers et des bestiaux. Ce sera probablement après Pâques.

Le sénateur Pearson: Pourrions-nous étudier la question de FRED relativement à l'agriculture?

Le président: Si ceux qui sont intéressés nous le disent d'avance, nous prendrons les mesures nécessaires pour que des témoins soient prêts à nous communiquer les renseignements que nous voulons obtenir.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Étant donné que je suis un nouveau membre de ce comité, voudriez-vous

me dire si le comité a l'habitude d'avoir un représentant de chaque ministère pour traiter de questions particulières relatives aux prévisions, ou s'en occupe-t-il de façon générale?

Le président: Nous avons décidé dans le passé de ne pas examiner les prévisions particulières ni les ministères particuliers. Ce travail se fait dans les comités de la Chambre des communes. Les prévisions de chaque ministère sont confiées à un comité qui les étudie en détail. Il y aurait donc double emploi si nous le faisons aussi. nous les étudions dans leur généralité, mais nous pouvons, naturellement, toujours examiner un poste particulier relatif à un ministère donné. Il est à propos que nous examinions les dépenses de la Société Radio-Canada. Pour ce qui a trait aux questions relatives à l'agriculture, des fonctionnaires responsables viendront répondre aux questions que nous leur poserons sur des sujets particuliers. Notre étude s'effectue de façon très générale et elle va plus loin que de considérer simplement les chiffres. Elle peut s'étendre à toute la question visant l'économie.

Le secrétaire du comité, M. Jackson, vient d'attirer mon attention sur le fait que la semaine prochaine, nous réunirons à neuf heures trente au lieu de onze heures. M. Davidson, qui doit être notre témoin, a un rendez-vous plus tard dans la matinée. Je l'ai assuré, et je fais part de cela au président suppléant, qu'il serait parti d'ici à onze heures. Le comité des Transports et des Communications se réunit ordinairement à neuf heures trente le jeudi, mais j'ai pris les dispositions nécessaires avec le sénateur Thorvaldson, son président, afin que nous changions d'heures ce jour-là.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Vous m'initiez à un nouveau genre de clôture!

La séance est levée.

Finances nationales

APPENDICE «A»

EXPLICATIONS PORTANT SUR LES CRÉDITS DE \$1 ET LES CRÉDITS
À VOTER POUR LE BUDGET COMPLÉMENTAIRE

(B), 1968-1969

Présentées par le secrétaire du Conseil du Trésor à la demande du
Comité permanent du Sénat sur les finances nationales.

SOMMAIRE

A. Crédits de \$1

1. Crédits autorisant le transfert de sommes à l'intérieur de crédits antérieurement approuvés par le Parlement.
2. Crédits autorisant le transfert de crédits antérieurement approuvés par le Parlement.
3. Crédits de nature législative.

B. Crédits de plus de \$1

1. Crédits dont les fonds proviennent en partie de transferts entre crédits déjà votés par le Parlement.
2. Crédits dont certains éléments nécessitent un vote du Parlement.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget. Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Cette demande de fonds permettra de faire les travaux de réparation et d'entretien des routes provinciales et de faire les travaux de réparation et d'entretien des routes provinciales.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

CRÉDITS DE \$1 AUTORISANT LE TRANSFERT DE SOMMES À L'INTERIEUR DE CRÉDITS ANTÉRIEUREMENT APPROUVÉS PAR LE PARLEMENT.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

DÉTAILS

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Le budget des dépenses de 1967-68 est le premier à être préparé par le ministre des Finances en vertu de la Loi sur le budget.

Comité permanent

BUDGET MINISTÈRE CRÉDIT BUDGET MINISTÈRE CRÉDIT

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

Page 6

Crédit 50b

Explications:

Au moment où le Budget révisé de 1968-1969 a été établi, la dernière estimation disponible du tiers des dépenses de ce Conseil, qui constitue la part des frais partagés qu'assume le Canada, était de \$80,000. Il a maintenant été calculé que la part des frais de 1968-1969 à assumer par le Canada est de \$83,916.

Contrepartie:

Le montant supplémentaire demandé peut se prélever sur les parties du crédit qui vont être annulées, sous la rubrique «Divers autres projets», au titre des subventions à verser aux provinces pour la construction de barrages.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Page 7

Crédit 15b

Ce crédit complémentaire comprend trois demandes de fonds:

A) Versement à l'Institut international pour l'unification du droit privé—\$5,880

Explications:

Il s'agit ici de la quote-part du Canada à titre de membre de cet Institut dont le siège est à Rome. Le montant comprend deux versements d'année civile, dont l'un était dû le 1^{er} janvier 1968 et l'autre le 1^{er} janvier 1969.

Contrepartie:

Cette demande de fonds peut être satisfaite à même les fonds de ce crédit du budget révisé qui vont être annulés.

B) Versements au gouvernement des États-Unis pour des réclamations relatives à un barrage de goulet—\$374,500.

Explications:

Par suite d'un accord conclu avec les États-Unis par l'intermédiaire du Tribunal des réclamations concernant le lac Ontario, ce versement servira à régler toutes les réclamations faites par des citoyens des États-Unis au sujet des dommages qui auraient été causés à leur propriété par suite des changements de niveau des eaux nés de la construction d'un barrage de goulet en 1903-1904 dans la partie Prescott-Ogdensburg du fleuve Saint-Laurent. Un tribunal composé du Canada et des États-Unis a étudié ces réclamations durant un certain nombre d'années.

Dans le crédit 15 des Affaires extérieures du Budget principal révisé de 1968-1969, il figure un

montant de \$90,000 avec la mention «Versement au Tribunal des États-Unis et du Canada des réclamations concernant le lac Ontario» qui constitue la part du Canada des frais de ce tribunal. Ce montant va être annulé puisque les travaux de ce tribunal sont terminés.

Contrepartie:

Le montant total demandé peut se prélever sur les fonds de ce crédit qui vont être annulés.

C) Dons à certains pays pour marquer leur accession à l'indépendance

Explications:

Cette demande de fonds permettra de faire les dons habituels d'accession à l'indépendance à la Guyane et aux Barbades.

Contrepartie:

Le montant demandé peut s'obtenir entièrement des fonds de ce crédit qui vont être annulés.

PÊCHERIES ET FORÊTS

Page 9

Crédit 40b

Explications:

Aide à l'organisation du Festival de la forêt de la Colombie-Britannique.

Depuis 1966, le Festival de la forêt de Vancouver constitue une initiative majeure qui fait connaître le rôle extrêmement important de la forêt en Colombie-Britannique et au Canada.

L'un des éléments importants du Festival de 1967 a été le Congrès des diplômés en science forestière auquel ont assisté 33 diplômés en science forestière de 26 universités situées dans 16 pays du pourtour du Pacifique pour étudier les méthodes de recherche et d'exploitation de la forêt canadienne et pour s'entretenir avec les spécialistes des questions forestières. L'industrie forestière de la Colombie-Britannique, les étudiants et le Comité consultatif du Festival estiment que ce Congrès des diplômés a été un authentique succès. Le Conseil du Trésor a autorisé le Ministère à octroyer \$30,000 pour le paiement des frais de voyage aller-retour en Colombie-Britannique des diplômés du Congrès de 1967.

Le Comité consultatif du Festival projette de tenir un Congrès des diplômés chaque année dans le cadre du Festival de la forêt pour permettre aux diplômés des Facultés de sciences forestières du monde entier, de différentes régions chaque année, de se rendre au Canada à tour de rôle.

En 1968, le Festival va inviter environ 35 diplômés, dont certains seront de l'Europe septentrionale,

Finances nationales

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
--------	-----------	--------	--------	-----------	--------

certaines des États-Unis de l'Est et d'autres des quatre universités du Canada. Le Festival se chargera des frais de séjour de ces diplômés en Colombie-Britannique.

De retour dans leur pays, les diplômés vont faire connaître à plusieurs centaines de professeurs, étudiants et autres éléments du public les réalisations du Canada en matière de forestation et apporteront ainsi une aide à la forêt canadienne. C'est pourquoi il est proposé de verser une aide financière au Festival de la forêt d'un montant de \$15,000 à titre de contribution aux frais de voyage aller-retour par air à Vancouver des diplômés du Congrès de 1968.

Contrepartie:

Cette demande de fonds peut être satisfaite à même les fonds de ce crédit qui vont être annulés.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

Page 10

Crédit 20b

A) *Contributions pour la construction de salles communales—\$4,100*

Explications:

Ce montant est nécessaire pour régler une réclamation faite par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à l'égard des travaux effectués en 1967-1968. En application de l'accord financier conclu avec ce gouvernement, les versements que ce dernier fait pour la construction de salles communales sont remboursés par l'État fédéral d'après l'origine ethnique de la population locale.

Contrepartie:

Cette demande de fonds peut être satisfaite à même les crédits qui vont être annulés pour cause de non-utilisation.

B) *Contribution pour du matériel de lutte contre les incendies—\$27,600*

Explications:

Ces fonds sont nécessaires pour régler une réclamation présentée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la construction d'un poste d'incendie à Cambridge Bay. La cons-

truction a été réalisée durant la période terminée en 1968, suivant un accord qui prévoyait le partage du coût de cette installation avec l'État fédéral proportionnellement à la valeur des propriétés de l'État fédéral dans la localité par rapport à la valeur totale des propriétés ayant besoin d'une protection contre l'incendie.

Contrepartie:

Ces fonds peuvent se prélever sur de petites sommes de ce crédit qui vont être annulées.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

Page 11

Crédit 35b

Subvention à l'Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada — \$12,450

Le but de l'Association est de faire connaître les avantages et d'assurer la protection des parcs nationaux et provinciaux afin de les garder en bon état pour les générations futures. En collaboration avec l'Université de Calgary, l'Association a tenu une conférence ayant pour thème «Les parcs nationaux — aujourd'hui et demain».

La subvention correspond à la part de la Direction des parcs nationaux aux frais de la Conférence.

Subvention à la British Columbia Waterfowl Society — \$16,000

La société a demandé une aide financière pour de nouveaux aménagements au refuge Reifel des oiseaux aquatiques à proximité de Roberts Bank (C.-B.). Par suite de la construction d'un port en eau profonde à Roberts Bank et de la disparition subséquente des plans d'eau adjacents pour les oiseaux aquatiques, il est essentiel que le refuge Reifel soit préservé et qu'il s'y fasse de nouveaux aménagements pour que les oiseaux migratoires s'y arrêtent.

La British Columbia Waterfowl Society est une association à but non lucratif qui vit entièrement des dons du public et des subventions gouvernementales pour réaliser ses objectifs.

Contrepartie:

Ces fonds peuvent se prélever à même des éléments généraux du crédit qui vont être annulés.

Comité permanent

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
	TRAVAIL				
Page 12		Crédit 20b			
<i>Explications:</i>			En août 1967, le ministère des Postes a été avisé qu'aucun propriétaire de roulotte de la ville de Labrador City ne serait autorisé à vendre sa roulotte s'il quitte la ville et que, après cette date, la société Iron Ore of Canada ne permettrait plus qu'on achète des roulottes ni d'en installer d'autres sur ses propriétés afin que les roulottes actuelles disparaissent de la ville avec le temps.		
On se rappellera que le Parlement a autorisé l'application d'un programme prévoyant le versement d'une prime de \$500 par maison construite pendant les mois d'hiver. Ce programme est resté en vigueur durant plusieurs années et le dernier hiver a été celui de 1965-1966			La société Iron Ore of Canada ne veut vendre aucune de ses maisons à la Couronne et ne veut pas non plus conclure de contrat de construction pour la location. Il n'a pas été possible non plus de trouver des tiers qui seraient prêts à conclure une affaire de ce genre ou semblable. Il n'y a pas de maisons libres à louer.		
Ce crédit complémentaire est destiné à régler un montant de \$60,000 qui correspond aux réclamations restantes déjà approuvées aux termes de ce programme.			Le Conseil du trésor a accordé une autorisation de conclure un contrat pour la construction de deux maisons. Les travaux sont en cours et doivent être terminés avant le 31 mars 1969.		
<i>Contrepartie:</i>					
Ces \$60,000 peuvent être entièrement prélevés sur des éléments de ce crédit qui vont être annulés.					
	TRAVAUX PUBLICS				
Page 16		Crédit 15b			
A)	Terre-Neuve		B)	Colombie-Britannique	
<i>Labrador City – Maisons d'habitation pour les employés de l'État fédéral – \$80,000</i>			<i>Port Coquitlam – Immeuble public – Rajout et améliorations – \$108,000</i>		
<i>Travaux projetés</i>			<i>Travaux projetés</i>		
Construction d'une maison de quatre chambres à coucher et d'une autre de trois chambres à coucher à Labrador City (Terre-Neuve) sur des terrains qui vont être transmis sur titre à la Couronne par la société Iron Ore of Canada au prix de \$1 chacun.			Construction d'un rajout de 3,060 pieds carrés à l'immeuble public actuel de Port Coquitlam (Colombie-Britannique) et conditionnement de l'air de tout l'immeuble.		
<i>Montant total du coût estimatif \$80,000</i>			<i>Montant total du coût estimatif \$108,000</i>		
<i>Nécessité</i>			<i>Nécessité</i>		
Ces maisons vont servir à loger le maître de poste et le maître de poste adjoint et leur famille. Le prix de la maison de quatre chambres à coucher est estimé à \$45,000 et celui de la maison de trois chambres à coucher est estimé à \$35,000. Si l'on tient compte de la localisation et des difficultés d'obtenir la main-d'œuvre et les matériaux, les prix estimatifs sont justes et raisonnables.			Par suite d'une étude de la courbe de croissance de la population, le ministère des Postes a demandé qu'on augmente de 3,000 pieds carrés l'espace qu'il occupe dans l'immeuble pour que les opérations s'exécutent avec plus d'efficacité et que les besoins d'expansion pour les dix prochaines années soient satisfaits.		
Depuis qu'ils ont été nommés, ces deux employés et leur famille se sont logés dans des roulottes d'habitation. Le 1 ^{er} décembre 1967, la société Iron Ore of Canada a loué au maître de poste une maison unifamiliale simple de trois chambres à coucher au prix de \$154 par mois à la condition expresse qu'il en sorte le 1 ^{er} septembre 1968. Le maître de poste adjoint, dont la famille se compose de six personnes, est demeuré dans une roulotte d'habitation de 40 pieds sur 10 et dans des conditions difficiles.			Le projet comprend un rajout de 45 pieds sur 68, un agrandissement des installations de chargement à l'arrière de l'immeuble, des travaux de restauration pour joindre la nouvelle construction à l'ancienne et une installation de conditionnement de l'air pour l'ensemble de l'immeuble.		
			Un contrat pour ces travaux a été adjugé avec l'autorisation du Conseil du trésor.		
<i>Contrepartie:</i>			<i>Contrepartie:</i>		
Ces deux demandes de fonds peuvent être entièrement satisfaites à même les fonds de ce crédit qui vont être annulés par suite des délais normaux de construction d'autres projets.			Ces deux demandes de fonds peuvent être entièrement satisfaites à même les fonds de ce crédit qui vont être annulés par suite des délais normaux de construction d'autres projets.		

Finances nationales

BUDGET MINISTÈRE CRÉDIT BUDGET MINISTÈRE CRÉDIT

TRAVAUX PUBLICS

Page 17

Crédit 30b

Explications:

A) *Pinkney's Point (Nouvelle-Écosse) – réparation du quai \$75,000*

Ce quai a été gravement endommagé par le feu en décembre 1967. Vu que les résidents de la région auraient été privés de bonnes installations de quai, on est allé de l'avant avec les réparations et les dépenses ont été imputées au compte du remplacement des pertes par le feu autorisé par le Parlement dans ces circonstances.

Une enquête se fait actuellement pour voir si une action peut être engagée pour obtenir le remboursement de ces frais.

Contrepartie:

Les fonds peuvent s'obtenir des annulations prévues dans ce crédit.

Explications:

B) *Sillery (Québec) – Amélioration du havre – \$72,400*

Ce versement se fait conformément à la politique du ministère concernant les ports de plaisance qui prévoit qu'une aide soit accordée pour la construction de telles installations pour les touristes à la condition que les dépenses en capital par l'entrepreneur local soient égales ou supérieures aux dépenses du Fédéral.

Cette aide concerne le port de plaisance de Sillery (Québec) et le Club de Yacht de Québec. Les

travaux entrepris se composent de deux brise-lames et du dragage nécessaire.

Les dépenses totales du Fédéral se montent à \$238,630. L'investissement du Club de Yacht de Québec s'élève à \$260,000. De plus, le Club s'est engagé à investir une somme additionnelle de \$89,000 au cours des trois prochaines années.

Une aide semblable a été accordée dans plusieurs autres localités au Canada.

Contrepartie:

Cette demande de fonds peut être entièrement satisfaite à même des fonds de ce crédit qui seraient annulés.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Page 18

Crédit 1b

Explications:

Cette demande de fonds concerne un programme de bourses d'études supérieures qui s'adresse à des étudiants en sciences sociales. Essentiellement, ce programme prévoit dix bourses de \$2,500 chacune par année et comprend une disposition prévoyant un engagement de la part du bénéficiaire de prendre un emploi à la fin de ses études dans le ministère du Solliciteur général, la Commission des libérations conditionnelles ou le Service des pénitenciers et dont la durée est d'un an pour chaque année d'aide reçue.

Contrepartie:

Cette demande de fonds peut être entièrement satisfaite à même les fonds de ce crédit par suite d'un réaménagement des priorités.

CRÉDIT DE \$1 AUTORISANT DES TRANSFERTS DE FONDS COMPRIS DANS DES CRÉDITS DÉJÀ APPROUVÉS PAR LE PARLEMENT.

Comité permanent

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
	AGRICULTURE	
Page 2		10b

Explications:

Pour acquitter les sommes figurant dans des réclamations d'état d'avancement des travaux concernant la construction d'un immeuble de bureau et de laboratoire à Harrow (Ont.). La date d'achèvement des travaux a été très avancée.

En millions

Payé l'année précédente	\$ 0.3
Besoins en 1968-1969 (y compris le présent complément)	3.5
Montant estimatif reporté à 1969-1970 .	0.2
<hr/>	
Total	\$ 4.0

Contrepartie:

Le réaménagement des phases de construction de certains projets, notamment ceux de Laval et de Morden (Manitoba), permettra d'obtenir 1 million de dollars. On obtiendra aussi \$1.2 millions qui vont être annulés dans le crédit 65—Commission canadienne des aliments à bétail—Aide au transport des céréales fourragères de l'Ouest.

AGRICULTURE

Page 2	15b
--------	-----

Explications:

Les mauvaises conditions climatiques très répandues ont provoqué un excès d'humidité et des dommages importants par le gel et ont nécessité un plus grand nombre d'inspections de la récolte de 1968 dans les Prairies, ce qui a fait augmenter les dépenses de voyage et le nombre des inspecteurs.

Contrepartie:

Cette nouvelle demande de fonds de \$191,000 peut être entièrement satisfaite à même les fonds qui vont être annulés dans les crédits suivants:

- Crédit 20 — Animaux et produits d'animaux
- Crédit 45 — Hygiène vétérinaire — Subventions et contributions
- Crédit 65 — Aide au transport des céréales fourragères de l'Ouest

AGRICULTURE

Page 2	17b
--------	-----

Explications:

A) *Dédommagement du compte de stabilisation des produits agricoles—\$902,000*

Ce sous-crédit fournit les fonds nécessaires pour combler les pertes subies en vertu du programme

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
--------	-----------	--------

des achats et des ventes et pour acquitter les insuffisances des versements dus au titre des produits laitiers, des pommes de terre, de la laine et des betteraves à sucre. Chaque année, le budget principal des dépenses comprend un montant estimatif destiné à faire le plein du compte mais un programme de ce genre est, de sa nature, extrêmement difficile à évaluer d'avance avec exactitude. Il est donc habituel d'inclure dans le budget complémentaire un petit montant comme celui-ci qui correspond en fait à une sous-estimation des montants reportés de 1967-1968.

B) *Indemnités aux producteurs de betteraves à sucre—\$1,000,000*

En Ontario, le marché de la betterave à sucre a cessé d'exister plus tôt cette année parce que la seule raffinerie de betteraves à sucre, qui est située à Chatham, a fermé ses portes. On a jugé nécessaire de mettre sur pied un programme d'aide pour les fermiers de l'Ontario afin qu'ils puissent modifier la structure de leurs productions. L'aide à verser se calculera à raison de \$60 l'acre pour les 16,600 acres qui ont été cultivés en 1967.

Contrepartie:

Cette demande de fonds a été complètement satisfaite à même des fonds qui allaient être annulés dans ce crédit-ci et dans le crédit 65—Aide au transport des céréales fourragères de l'Ouest.

AGRICULTURE

Page 3	20b
--------	-----

Explication:

Ce sous-crédit fournit les fonds nécessaires pour acquitter les dépenses qu'entraîne la surveillance des paris sur les hippodromes. Les recettes, qui se calculent à raison de 0.5 p. 100 sur les montants pariés, font plus que compenser les dépenses.

Cette demande de fonds complémentaire est destinée à couvrir les dépenses nécessitées par suite de l'autorisation qu'ont reçu les hippodromes de Blue Bonnet, Rideau Carleton et Connaught Park de tenir un plus grand nombre de journées de course.

Contrepartie:

Le montant net des fonds demandés peut s'obtenir des fonds qui vont s'annuler dans le crédit 65—Aide au transport des céréales fourragères de l'Ouest.

BUDGET

MINISTÈRE

CRÉDIT

BUDGET

MINISTÈRE

CRÉDIT

AGRICULTURE

Page 3

25b

Explications:

Par suite d'un accord conclu avec les provinces, l'État fédéral acquitte, au titre de la première des deux subventions inscrites dans le budget des dépenses, 50 p. 100 des dépenses relatives à quatre activités admises de clubs 4-H. Il a été nécessaire d'augmenter le montant de ce premier article par suite de l'augmentation du nombre des clubs qui participent aux compétitions provinciales et aux cours de formation de chef et aussi par suite de dépenses imprévues concernant des projets spéciaux du Centenaire entrepris en 1967-1968 dont la réclamation n'a été présentée qu'en 1968-1969.

Le second article dans le budget des dépenses représente la moitié des contributions versées à ce Conseil qui est à la charge de l'État fédéral; l'autre moitié est versée par les provinces. La contribution a fait l'objet d'une nouvelle évaluation qui a donné \$23,000 comme résultat, au lieu de \$21,000.

Contrepartie:

Cette nouvelle demande de fonds est entièrement satisfaite à même des fonds annulés dans ce crédit-ci et dans les deux autres qui figurent dans le titre du crédit: Crédit 1—Administration du Ministère et Crédit 65—Aide au transport des céréales fourragères de l'Ouest.

AGRICULTURE

Page 3

30b

Explications:

Fonds nécessaires par suite de l'accélération de la construction de la station de décontamination et d'inspection de Port aux Basques, à Terre-Neuve. Le montant total du coût estimatif du projet est de \$1,021,800. On prévoit que les versements à effectuer en 1968-1969 seront de \$572,000.

Contrepartie:

La demande nette de nouveaux fonds qui est de \$108,000, peut être satisfaite à même les fonds qui seront annulés dans les crédits 50 et 51—Commission des grains du Canada et 65—Aide au transport des céréales fourragères de l'Ouest.

AGRICULTURE

Page 4

45b

Explications:

Le but de cette subvention est d'atténuer les pertes financières subies par les exploitants agricoles et de les amener à déclarer les cas présumés de rage.

L'accroissement des cas de rage dans l'année courante exigera des versements de \$56,000 de la part de l'État fédéral, dont \$21,000 ont été prévus dans le Budget des dépenses révisé. Ce chiffre se compare à la moyenne de \$31,000 pour les trois années précédentes.

Contrepartie:

Cette nouvelle demande de fonds peut être entièrement satisfaite à même les annulations prévues dans ce crédit.

AGRICULTURE

Page 4

65b

Explications:

Le libellé du crédit 65 du Budget des dépenses révisé de 1968-1969, Aide au transport des céréales fourragères de l'Ouest, limite les versements aux expéditions de céréales qui proviennent de l'Ouest canadien. La modification projetée étendrait l'autorisation de faire des versements concernant les céréales fourragères provenant d'autres régions.

Cette politique a été mise en vigueur en 1941 afin de permettre aux éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique d'augmenter leurs opérations. Au début, le programme prévoyait des subventions pour les frais de transport des céréales fourragères. En 1963, il a été étendu de façon à permettre de subventionner les frais d'entreposage. L'exécution du programme est confiée à la Commission canadienne des céréales fourragères qui a été créée en 1966 en application de la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme.

L'égalisation des prix des céréales fourragères s'obtient par le versement d'une partie considérable des frais de transport à partir de l'endroit où se trouve la source d'approvisionnement de base, surtout l'Ouest canadien, jusqu'aux localités de demande dans l'Est canadien et en Colombie-Britannique.

La loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme désigne comme «céréales fourragères» le blé, l'avoine, l'orge et tout autre céréale ou produits de céréale que le règlement désigne comme telle. Un règlement déjà adopté désigne comme céréale fourragère, en application de la Loi, le seigle, le maïs en grain, le son de blé, le gru rouge de blé, le gru blanc de blé, les criblures à bétail n° 1 et les céréales vivrières sur échantillon.

On se propose maintenant d'autoriser une aide au transport du blé produit en Ontario et expédié dans l'Est canadien ailleurs que dans l'Ontario et du maïs produit en Ontario et expédié ailleurs qu'en Ontario et au Québec et d'autoriser des versements égaux à la différence des frais de transport entraînés par les frais supplémentaires que nécessite le transport du maïs en grain importé, à partir du port de déchargement lorsqu'il n'est pas possible de décharger le maïs à Québec.

Comité permanent

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
--------	-----------	--------	--------	-----------	--------

Ce crédit couvre aussi le versement de \$99,288 qui a été effectué au cours de la dernière année financière pour l'expédition du blé et du maïs produits en Ontario au cours de l'année financière précédente.

Contrepartie:

Les fonds sont disponibles dans le crédit pour couvrir la fraction de 1968-1969 de ces nouvelles dépenses. On prévoit que les dépenses s'élèveront à \$18,000,000, au lieu des \$21,600,000 qui ont été votés, parce que la récolte de céréales fourragères a été plus considérable que prévue et que le nombre des bêtes à nourrir est inférieur au chiffre prévu.

montants pour les services téléphoniques et télégraphiques et pour l'impression du rapport annuel de 1966-1967 qui se fera à une date plus tardive que prévue.

Contrepartie:

Le montant total de cette nouvelle demande de crédit peut entièrement s'obtenir des annulations prévues dans le crédit 40 du budget du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources — programmes des eaux et de la coordination des ressources renouvelables, exécution, application et entretien.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMMUNICATIONS

Page 6

1b

Page 5

10b

*Explications:**Explications:*

Le Gouvernement a conclu un accord avec la société Canadien-National en vertu duquel la Couronne verse à la Société la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation et d'entretien de certaines installations de télécommunications dans le Grand-Nord. Le crédit 10 du Budget des dépenses révisé de 1968-1969 prévoit \$263,000 à cette fin. Les estimations les plus récentes que la Société a fait parvenir au Ministère indique qu'un versement additionnel de \$108,000 devra être fait en raison d'une diminution du montant des recettes provenant des systèmes et d'une augmentation des frais d'exploitation et d'entretien.

Contrepartie:

Cette demande de fonds est complètement compensée par les annulations de crédit prévues dans ce crédit-ci et dans le crédit 1 — Administration.

Les nouvelles demandes de fonds dans ce crédit ont trait aux éléments suivants:

- a) Allocations—
Frais imprévus par suite de l'augmentation des loyers à l'étranger et des allocations d'éducation.
- b) Frais de déménagement et de congé au pays—
Cette demande de fonds est provoquée par une augmentation imprévue des frais de transport des effets personnels et par une sous-estimation.
- c) Autres dépenses de voyage—
La part du Ministère des frais de la mission ministérielle en Amérique latine.
- d) Téléphone, télégrammes et autres services de communications—Des dépenses supplémentaires imprévues ont été faites durant l'année par suite de crises politiques comme celle de la Tchécoslovaquie.
- e) Fournitures de bureau, approvisionnement et équipement—
Fournitures supplémentaires pour le Bureau des passeports par suite d'une augmentation de 22 p. 100 des passeports délivrés.
Ce plus grand nombre de passeports délivrés produira une augmentation de \$240,000 dans les recettes du Bureau des passeports.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

Page 6

75b

Explications:

Le Budget des dépenses révisé de 1968-1969 ne prévoyait des fonds que pour une partie de l'année de fonctionnement en raison d'une incertitude à ce moment-là au sujet des attributions qui allaient être assumées par la Commission du charbon. Il est par conséquent nécessaire de demander des fonds pour que la Commission puisse terminer la présente année financière. En plus des salaires, on demande de petits

Contrepartie:

Le montant total de cette demande de fonds peut être couvert entièrement par les annulations prévues dans le crédit 15—cotisations, subventions, contributions et autres versements faits aux associations internationales.

Finances nationales

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
--------	-----------	--------	--------	-----------	--------

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Page 7 30b

Explication:

\$34,500 sont nécessaires pour payer la part du ministère des dépenses de voyage de la mission ministérielle en Amérique Latine et aussi pour couvrir une légère sous-estimation des dépenses de voyage du personnel travaillant à l'étranger. \$50,100 sont nécessaires pour payer les services de professionnels engagés par contrat, plutôt que recrutés pour étudier la révision des politiques. \$18,000 sont requis pour l'achat de divers articles et l'usage du téléphone à la suite de l'augmentation du personnel.

Contrepartie:

Ces sommes sont complètement compensées par des annulations prévues au crédit 35—Subvention pour assistance d'ordre économique, technique, éducatif et autre.

FINANCES

Page 8 2b

Explication:

Ce poste est nécessaire pour honorer la promesse faite par le Gouvernement de verser un montant égal aux dons faits à l'Institut par l'industrie privée ou provenant d'autres sources.

Contrepartie:

Ce poste est entièrement compensé par des annulations prévues du Crédit 15—Subventions aux provinces—à l'égard de biens fédéraux qui sont situés dans ces provinces là où une taxe sur les biens immobiliers a été imposée ou prélevée pour financer des services que les municipalités assurent ordinairement.

PÊCHES ET FORÊTS

Page 8 15b

Explication:

(A) A l'égard de la propagande relative aux méthodes de pêche et aux coopératives de production et de vente chez les pêcheurs.

Ce poste prévoit une aide aux universités pour le paiement des traitements et des dépenses de voyage du personnel de l'extérieur engagé à l'instruction des pêcheurs de la région qui leur est assignée.

On avait espéré être en mesure de réduire de \$185,000 à \$120,000 le montant de l'aide néces-

saire pour ce programme par rapport aux montants de 1967-1968 et 1966-1967, mais une revue de la situation nous a révélé qu'il était préférable de garder à ce programme la même portée qu'auparavant. Dans les circonstances, il a été décidé d'y consacrer \$65,000 de plus dans les crédits supplémentaires qu'en 1967-1968.

(B) Paiement d'une aide financière aux producteurs de poisson salé, pour les produits désignés par le gouverneur en conseil.

Ce poste est pour le paiement de 50 p. 100 du coût du sel utilisé par les producteurs de produits de poisson salé désignés.

Ce programme est maintenant discontinué et cet argent doit servir à payer les sommes réclamées au cours des années précédentes.

(C) Aide pour la construction de bâtiments de pêche.

Ce Crédit prévoit le paiement de subsides pour la construction de bâtiments de pêche modernes. On avait commencé à accorder ces subsides au cours de la Seconde Guerre mondiale en vertu de la Loi sur les mesures de guerre.

A la suite de la hausse des prix de la construction des navires et d'autres exigences imprévues, le coût réel de ces bâtiments est plus élevé qu'on ne l'avait prévu à l'adoption des crédits qui forment la base du total du Budget révisé de \$1,700,000. C'est pourquoi une somme supplémentaire de \$50,000 est nécessaire pour répondre aux besoins accrus et aux engagements pris en ce sens.

(D) Le programme d'aide aux pêcheurs est un moyen d'assurer contre les pertes, les bâtiments et les engins de pêche, y compris les casiers à homards. Il y a trois comptes différents:

a) compte des indemnités aux bâtiments de pêche.

b) compte des indemnités aux casiers à homards.

c) compte des indemnités aux engins fixes et installations à terre.

Comité permanent

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
--------	-----------	--------	--------	-----------	--------

Les deux derniers seulement sont déficitaires cette année. Le Ministère étudie présentement le cas des casiers à homard en vue de l'établir sur une base actuarielle convenable. Le plan d'aide pour les engins de pêche et les installations à terre est peu à peu supprimé à cause de sa rentabilité peu élevée; cependant, les programmes en vigueur seront observés.

Contrepartie:

Ces postes sont complètement compensés par des annulations prévues à d'autres postes du crédit n° 5—Gestion et expansion des pêches—Fonctionnement et Entretien, et du Crédit 10—Gestion et expansion des pêches—Construction.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Page 11 38b

Explication:

Comme le sous-entend le texte de ce crédit il est proposé d'accorder des moyens de paiement à terme afin de faciliter les ventes de blé et de farine aux pays en voie de développement à des taux d'intérêt non inférieurs à 2 p. 100 et comportant une échéance de dix ans. Une somme supplémentaire estimée à 1 million de dollars est nécessaire pour financer ces frais pour l'année financière en cours.

Contrepartie:

Ce poste pourrait être complètement compensé par des annulations prévues au crédit 10—Fonds pour faire progresser les possibilités technologiques des fabriques canadiennes au moyen de certains programmes de perfectionnement n'intéressant pas la défense.

TRAVAIL

Page 11 5b

Explication:

Ce poste est requis pour payer les dépenses faites au cours de l'année 1968-1969 par la Commission d'enquête industrielle, constituée, en vertu de l'article 56 de la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, par le décret en conseil 1968-385 du 29 février 1968, pour enquêter et faire rapport sur la nature et les conditions du différend ouvrier dans les ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec.

Contrepartie:

Ce poste peut être entièrement compensé par les annulations prévues au crédit 20—Subventions pour la recherche et le développement—Prestations d'aide de transition aux travailleurs des industries de l'automobile.

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Page 13 6b

Explication:

Paiements aux provinces en vertu du programme municipal de stimulation des travaux d'hiver: \$500,000.

Dans les prévisions budgétaires de 1967-1968, un montant de 25 millions de dollars avait été prévu pour payer la contribution du gouvernement fédéral au programme des travaux d'hiver dont il devait assumer 50 p. 100 du coût de la main-d'œuvre et même 60 p. 100 dans certaines régions.

Il ressort des rapports des provinces sur les sommes nécessaires pour la mise en oeuvre de ce programme pour l'année 1967, plus les réclamations approuvées pour des travaux exécutés au cours des hivers précédents, que le tout va atteindre un total de \$25,500,000.

Une nouvelle somme de \$500,000 est donc comprise dans ces crédits supplémentaires.

Contrepartie:

La somme demandée à ce poste peut être totalement compensée par des dépenses moindres faites au Crédit 5-Administration.

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Page 13 10b

Explication:

(A) Paiements en vertu d'accords conclus avec les provinces, en vue d'avances de capitaux au titre des installations de formation: \$19,700,000.

La décision de limiter à 80 millions de dollars les avances de capitaux a soulevé une vive controverse avec les provinces au sujet des réclamations non payées et des travaux prévus. Afin de résoudre en partie ce problème, le Ministère a proposé de modifier son programme de formation professionnelle et de transférer \$18,840,000 à l'avance de capitaux et de prélever \$2,110,000 sur l'ensemble de ce crédit.

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
--------	-----------	--------	--------	-----------	--------

(B) Paiements aux provinces—Paiements des montants relatifs aux engagements non remplis à l'égard de la formation technique: \$1,250,000.

Un poste des crédits supplémentaires (C) de 1967-1968 autorisait des paiements aux provinces, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la formation professionnelle des adultes, pour les dépenses faites au 31 juillet 1968, à l'égard de la formation professionnelle reliée à la suppression progressive de l'aide accordée en vertu des anciens accords sur la formation technique et professionnelle. Ce poste permettait d'effectuer les paiements requis au cours des années financières 1967-1968 et 1968-1969. A l'exception d'une somme de 3 millions de dollars, ce poste devenait périmé à la fin de l'année financière 1967-1968.

Ce crédit supplémentaire est nécessaire pour le paiement d'engagements non remplis en sus des 3 millions de dollars disponibles pour la présente année financière.

Contrepartie:

Ces deux postes peuvent être entièrement compensés par l'annulation d'un montant de \$2,109,999 provenant de ce crédit et par une réduction de \$18,840,000 des dépenses prévues au crédit 5: Subventions—Achats pour fins de formation en vertu de la Loi sur la formation professionnelle.

MAIN-D'OEUVRE ET IMMIGRATION

Page 14 25b

Explication:

En vertu de l'ancienne Loi sur l'aide pour la formation technique et professionnelle, des paiements pouvaient être faits aux provinces pour des travaux de recherche sur la formation de la main-d'œuvre. Quelques-uns de ces paiements ont été retenus jusqu'à ce que ces travaux, déjà approuvés, aient été complétés à la satisfaction du Ministre.

La Loi sur la formation professionnelle des adultes renferme une disposition semblable, mais elle ne permet pas de payer pour les engagements non remplis en vertu d'ententes antérieures.

Nous avons maintenant en main des réclamations pour la plupart des travaux en cours, mais nous croyons prudent de prévoir des crédits pour les réclamations de dernière heure pour les années financières 1968-1969 et 1969-1970. Les fonds nécessaires sont prévus dans le Budget révisé et la modification du texte du crédit est assurée par un poste d'un dollars.

(f) Divers besoins, y compris les frais additionnels attribuables à la non-participation de plusieurs provinces au programme d'assurance-santé pendant l'année 1968-1969:

202,000
\$1,880,000

Contrepartie:

Ce poste peut être totalement compensé par des annulations prévues au Crédit 41, Aide pour les enfants des familles d'immigrants et de colons.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Page 14 20b

Explication:

Une somme supplémentaire de \$1,880,000 est nécessaire pour les soins médicaux et l'hospitalisation des Indiens et des Esquimaux. Ce besoin additionnel résulte de:

a) L'augmentation du *per diem* des hôpitaux pour le traitement des cas de tuberculose ou de maladie mentale,

\$811,000.

b) Les primes de coassurance-hospitalisation en vigueur en Saskatchewan et en Alberta et qui n'étaient pas comprises dans les prévisions de 1968-1969,

\$357,000.

c) L'augmentation des honoraires professionnels,

\$352,000.

d) L'assurance médicale qui est entrée en vigueur en Saskatchewan le 1^{er} janvier 1969 et qui a nécessité un paiement à l'avance de

\$123,000.

e) Les frais de consultation non compris dans le premier Budget,

\$35,000.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Page 15 40b

Explication:

Cette subvention s'ajoute aux autres déjà accordés au Conseil canadien du Bien-être pour l'agrandissement de l'édifice occupé par leur bureau principal à Ottawa.

Comité permanent

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
				Nombre de	Coût
				projets	total
			Province		
			Ontario	7	\$ 60,000
			Québec	3	55,000
			Ile du Prince-Édouard ..	6	27,000
			Nouveau-Brunswick ...	4	18,000
			Terre-Neuve	17	215,000
			Nouvelle-Écosse	13	185,000
				<u>50</u>	<u>\$560,000</u>

Contrepartie:

Ce deuxième poste peut être totalement compensé par des annulations prévues au Crédit 10, Assurance-maladie et aide à la santé, Subventions à l'hygiène en général aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

La différence entre le coût total de ce programme (\$560,000) et ce montant supplémentaire (\$325,000) a été comblée dans le Budget révisé de 1968-1969.

TRAVAUX PUBLICS

Page 16 20b

Explication:

(A) *Contribution au coût de la construction d'un mur de soutènement sur la rivière Courtenay en Colombie-Britannique.*

La ville se charge d'entreprendre les travaux de réfection ou de remplacement des murs de soutènement endommagés par l'érosion. Le Ministère s'engage à payer 50 p. 100 du coût des travaux jusqu'à concurrence de \$75,000, mais il est convenu que le Ministère sera dégagé de toute responsabilité financière et autre lorsqu'une partie ou la totalité des travaux seront terminés ou lorsque la contribution de \$75,000 aura été dépensée, ou après le 31 mars 1975, selon le cas.

Normalement, la protection des rives de cette rivière ne relève pas du gouvernement fédéral; mais puisqu'en fait, celui-ci avait auparavant accepté cette responsabilité, il doit logiquement contribuer aux remplacements pourvu que là se termine la responsabilité du Ministère.

(B) *Programme de travaux maritimes particuliers.*

Tôt en 1968-1969, on s'est rendu compte de l'insuffisance des fonds disponibles pour les travaux qu'exigeaient les ports ou les ouvrages sur les rivières. Le Ministère a alors demandé au Conseil du trésor d'approuver une expansion du programme de travaux déjà prévu à la condition de compenser les frais nécessaires par des réductions d'autres postes des affectations approuvées pour 1968-1969. Cette proposition a été acceptée par le Conseil du trésor en juin et les travaux ont été entrepris. La somme requise s'élevait à \$325,000.

Contrepartie:

Ces deux postes peuvent être entièrement compensés par des annulations prévues de ce crédit des travaux effectués dans la région de Québec ayant été retardés par de violentes tempêtes.

TRAVAUX PUBLICS

Page 16 25b

Explication:

Ce poste est nécessaire pour le remplacement, la remise à neuf et en état de l'équipement suivant:

- (1) La remise à neuf de la drague n° 422 dans la région de l'Atlantique \$ 50,000
 - (2) Une remise en état complète du moteur de la drague n° 322 dans la région du Pacifique \$ 75,000
 - (3) Le remplacement d'un bulldozer hors d'usage 50,000
 - (4) Le remplacement d'une grue hors d'usage \$ 25,000
- \$200,000

Page 16 25b

Contrepartie:

Ce poste peut être totalement compensé par des annulations normales prévues au crédit 30, Travaux de génie dans les ports et les rivières—Construction.

Finances nationales

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
--------	-----------	--------	--------	-----------	--------

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Page 19 7b

Explication:

Ce poste est destiné au remboursement du fonds de roulement à deux égards:

(a) pour la perte subie lors de la vente de 24 livres de quartz naturel aux prix courant du marché, prix qui est bien inférieur à son prix d'achat en 1951;

(b) pour la valeur d'une quantité considérable d'hexachloréthane acquise en 1956 et 1959 et qui est maintenant détériorée au point qu'il ne serait plus économique de la retraiter. Ce produit se détériore au rythme de 1 p. 100 par année. La Corporation de disposition des biens de la Couronne est chargée de s'en débarrasser. Au 31 janvier 1969 la valeur totale du fonds de roulement était estimée à \$6,359,000.

Contrepartie:

Ces sommes seront entièrement compensées par des fonds qui deviendraient périmés au Crédit n° 5, «Approvisionnement—Administration», qui porte sur les services auparavant à la charge du ministère de la Production de défense.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Page 19 8b

Explication:

Comme c'est habituellement le cas des fonds de roulement, ce poste est destiné à rembourser les fonds affectés aux pertes d'inventaire, à la papeterie maintenant inutile et aux pièces de rechange conservées depuis très longtemps et qui sont maintenant désuètes. Ces pièces seront vendues par la Corporation de disposition des biens de la Couronne. La valeur de l'inventaire du fonds de roulement du Service des approvisionnements était estimée à \$4,409,000 au 31 janvier 1969.

Contrepartie:

Ce montant peut être entièrement compensé par des fonds qui deviendraient par ailleurs périmés au Crédit n° 5, «Approvisionnement—Administration», qui sert à payer les services auparavant à la charge du ministère de la Production de défense.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Page 19 16b

Explication:

Le Centre de traitement des données impute à ce compte tous ses frais de fonctionnement, facture les ministères pour le travail qu'il fait pour eux et crédite les reçus au fonds de roulement établi à cette fin par le Parlement.

Comme pour toutes activités de ce genre, il se produit des périodes où l'outillage n'est pas toujours utilisé à sa capacité maximale. Ce fut le cas de ce Centre en décembre 1967, après l'installation d'une deuxième calculatrice. Même si ces appareils ne sont pas toujours utilisés à leur pleine capacité, il faut régler les frais d'entretien. Dans de telles circonstances, il n'est pas rare d'enregistrer une perte à la fin d'une année au cours de laquelle la capacité de production a été augmentée.

Ce crédit supplémentaire vise à remettre \$128,600 au fonds de roulement, somme qui ne pourrait être reportée aux années suivantes et être progressivement amortie dans les factures des clients.

Contrepartie:

Ce montant peut être totalement compensé par l'annulation prévue, Crédit n° 5 «Approvisionnement», du compte des Approvisionnements et Services qui couvrait habituellement les services relevant auparavant du ministère de la Production de défense.

TRANSPORTS

Page 20 Crédit 3b

Explication:

Il est habituel de revoir périodiquement l'état des stocks des magasins et le matériel acheté à même les fonds de roulement de ce genre et d'inscrire au Budget les crédits destinés à ce fonds d'une valeur égale aux stocks et au matériel devenus désuets ou hors d'usage, perdus ou détruits.

Le dernier inventaire indiquait que la valeur du stock imputable au fonds devait être réduite de \$299,889. Une bonne partie de ce stock consistait en accessoires maintenant désuets parce que l'outillage auquel ils conviennent n'était plus utilisé.

Comité permanent

BUDGET MINISTÈRE CRÉDIT BUDGET MINISTÈRE CRÉDIT

Au dernier examen, la valeur du fonds de roulement, au 1^{er} novembre 1968, était estimée à \$10,440,255.

Contrepartie:

Ce montant peut être entièrement compensé par des fonds prévus au Crédit n^o 1 «Administration du ministère», qui autrement deviendraient périmés.

TRANSPORTS

Page 21 Crédit 40b

Explication:

On s'était engagé à consacrer une somme de trois millions de dollars à la construction et à la réparation d'aéroports locaux au cours de l'année 1965-1966, mais les dépenses ne se sont élevées qu'à \$2,064,529. Ainsi, même si les engagements n'ont pas dépassé la marge d'un million de dollars pour l'année, le retard dans l'exécution des travaux avait provoqué une accumulation momentanée des besoins de capitaux.

Contrepartie:

Ce poste peut être entièrement compensé par des annulations prévues à même ce crédit et au Crédit n^o 35, «Services aériens-Construction», y compris les aéroports nationaux.

TRANSPORTS

Page 21 Crédit 65b

Explication:

Un crédit est prévu pour le paiement de subsides pour le fonctionnement des services de transport maritime sur les deux côtes. Ces services sont exploités par des compagnies locales ou par des particuliers, sauf dans le cas du service de Terre-Neuve qui est assuré par les Chemins de fer nationaux. Chaque année, Le budget prévoit des affectations pour les subsides qui pourraient être nécessaires. Dans la plupart des cas, ces montants additionnels, comme en témoigne le présent Budget supplémentaire, sont le résultat d'augmentations de salaires approuvées au cours de l'année.

Contrepartie:

Le montant supplémentaire requis de \$1,241,796, peut être totalement compensé par des fonds qui seraient autrement périmés aux Crédits 50 et 55 qui portent sur les dépenses d'administration et les subsides pour le transport aérien au compte de la Commission canadienne des transports.

TRANSPORTS

Page 22 Crédit 75b

Explication:

Une somme est prévue dans ce crédit pour payer une partie du déficit de 1967 et le déficit total de l'année

1968 de l'administration du pont Jacques-Cartier dans le port de Montréal.

Ce Budget supplémentaire comprend une somme additionnelle de \$39,502 pour 1967 et de \$11,598 pour 1968.

Voici les dépenses et les revenus pour ces deux années:

Année	Dépenses	Revenu	Déficit
1967	\$695,415	\$129,313	\$ 566,102
1968	567,485	125,887	441,598
			<u>\$1,007,700</u>

Compris dans:

les affectations de 1967-1968	\$526,600		
le Budget révisé de 1968-1969	430,000		
le présent Budget supplément- taire	51,100	\$1,007,700	

Contrepartie:

Ce montant additionnel peut être entièrement compensé par des fonds qui deviendraient autrement périmés au Crédit n^o 80, «Montants prévus pour la construction de murs de soutènement le long de la rivière Saint-Charles à Québec».

TRANSPORTS

Page 23 Crédit 77b

Explication:

La somme demandée dans ce crédit supplémentaire est destinée à combler le déficit d'exploitation du port d'Halifax, ainsi que le déficit pour 1968 et le solde du déficit d'exploitation du port de Saint-Jean en 1967. C'est la première fois que le Parlement est appelé à combler un déficit dans l'exploitation du port d'Halifax. Un subside fut inscrit dans le crédit supplémentaire (C) pour 1967-1968, afin de combler le déficit d'exploitation du port de Saint-Jean. Les dépenses et les recettes impliquées dans les déficits figurent aux tableaux ci-dessous.

Contrepartie:

La somme peut être compensée entièrement par le montant prévu au crédit 80, lequel tomberait sans cela en annulation-affectation relative à l'érection d'un mur de retenue sur les bords de la rivière Saint-Charles à Québec.

Finances nationales

BUDGET	MINISTÈRE		BUDGET	MINISTÈRE		CRÉDIT
	1968			1967		
	Dépenses	Recettes	Déficit	Dépenses	Recettes	Déficit
Halifax	2,740,800	2,167,300	573,500			
Saint John . .	1,158,987	992,218	166,769	1,237,513	938,382	299,131
			<u>740,269</u>			<u>299,131</u>
Moins crédit alloué, 1967-68			—			<u>240,000</u>
Crédit supplémentaire requis			740,269			59,131

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Page 25

Crédit 30b

Explication:

Les crédits refundus portent une affectation pour les services médicaux assurés aux anciens combattants malades, d'après la supposition que des programmes de soins médicaux fournis par l'État se réaliseraient dans le cours de l'année financière. On comptait donc que la quote-part du fédéral à l'égard de ces frais médicaux serait imputée sur la somme affectée aux soins médicaux dans les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être. Du fait que seulement deux provinces ont inauguré un régime étatisé de services médicaux durant l'année financière, la diminution prévue des dépenses dans ce crédit ne s'est pas réalisée. On prévoit donc qu'un supplément de \$920,000 sera nécessaire, pour l'acquittement des frais médicaux subis pour les anciens combattants malades ou par eux.

Page 25

Crédit 35b

Explication:

Cette somme est requise pour la construction d'une aile nouvelle à l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue. Une

somme a été allouée pour ce projet dans le crédit de \$3,350,000 consigné dans les prévisions budgétaires refundues, mais les travaux avancent plus vite qu'on ne le prévoyait.

L'érection de la nouvelle aile a commencé en 1968 et on compte que l'entreprise sera achevée l'an prochain au coût approximatif de \$15,900,000, y compris l'aménagement de plusieurs services de base sur le terrain, tels que des canalisations d'égout supplémentaires, des systèmes d'avertisseurs d'incendie et le régallement, etc. On prévoit qu'un montant supplémentaire de \$750,000 sera requis pour la marche des travaux dans le reste de l'année. De ce chiffre global \$150,000 pourront être imputés sur le présent crédit.

Contrepartie:

La somme pourra être compensée entièrement par les annulations au Crédit 10—allocations aux anciens combattants.

CRÉDIT DE \$1 AUTORISANT DES TRANSFERTS DE FONDS COMPRIS DANS DES CRÉDITS DÉJÀ APPRouvÉS PAR LE PARLEMENT.

Comité permanent

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
--------	-----------	--------	--------	-----------	--------

TRAVAIL

Contrepartie;

PAGE 12

Crédit 12b

Les 4 millions de dollars requis pour l'acquisition de l'équipement proviendront, bien entendu, du produit de la vente à la tierce partie.

Explication:

Lorsque la Société de développement du Cap-Breton (Cape Breton Dev. Corp.) a acquis de la Dominion Steel and Coal Company les houillères du Cap-Breton, une indemnité était versée à 81 personnes atteintes de silicose, maladie provenant de leur travail dans les charbonnages. Le montant mensuel des indemnités accordées dans ces cas se montait à environ \$8,000. Antérieurement, la Commission des accidents du travail qui versait les indemnités en finançait le paiement au moyen de contributions annuelles réparties entre les établissements industriels. La DOSCO était de beaucoup le principal contributeur.

Depuis l'acquisition de l'entreprise par la Société de développement du Cap-Breton (Cape Breton Dev. Corp.), la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Ecosse n'obtient aucune recette de cette provenance pour le service des indemnités.

On recommande de regarder ces demandes d'indemnités comme partie intégrante du passif des houillères dont la Société de développement du Cap-Breton (Cap Breton Dev. Corp.) s'est portée acquéreuse, et de prendre en conséquence des mesures pour assumer les frais des indemnités présentes ou futures payées à l'égard d'une invalidité causée par la silicose. On évalue à \$1,100,000 les engagements imprévus résultant de ces demandes et les déboursés annuels se monteront à quelque \$90,000.

Note: Des modifications ont été apportées au texte de ce crédit par les crédits supplémentaires (B) (refoudus) déposés le 28 février 1969.

FOURNITURES ET SERVICES

Page 19

Crédit 15b

Explication:

L'objet du crédit, c'est de conférer au ministère l'autorisation de prendre de nouvelles dispositions au sujet de la location de son équipement d'ordinateur. Le ministère voudrait obtenir le pouvoir d'user de la faculté d'achat à l'égard de cet équipement que lui accorde le bail. Quand il détiendra le titre de propriété, le ministère vendra l'ordinateur à un tiers au même prix avec clause de relocation. L'appareil ne sera pas déplacé. On évalue à \$400,000 annuellement l'économie nette en frais d'exploitation que le ministère réalisera par cette opération.

TRANSPORTS

Page 21

Crédit 57b

Explication:

La Loi sur les chemins de fer limite à \$500,000 le montant de l'aide à accorder à l'égard d'une traverse à niveau. La somme est d'un million dans le cas des traverses à niveau à Dorval et à Dorion, étant donné qu'il y a une double voie ferrée à chacun de ces endroits.

La situation aux traverses en question est unique au Canada car les rues en cause sont traversées par deux lignes principales à voie double, parallèles à une grande route. Les deux traverses ont été marquées par une mauvaise série d'accidents et constituent une source de danger continu, malgré l'emploi des meilleurs appareils automatiques de protection ainsi que d'agents de police et de gardiens aux heures de pointe.

Le ministère de la voirie du Québec propose l'aménagement de croisées à niveau différent pour éliminer ces traverses à niveau et réclame des allocations plus généreuses de la Caisse des passages à niveau. L'exposé de la chose figure ci-dessous, au Crédit 60b.

On recommande, vu ces circonstances inusitées, de porter à \$1,600,000 le subside relatif à chacune de ces traverses, au lieu du million déjà approuvé.

TRANSPORTS

Page 21

Crédit 60b

Explication:

L'article 265 de la Loi sur les chemins de fer prévoit l'établissement d'une caisse des passages à niveau sur laquelle est imputée la part du Gouvernement fédéral quant à la reconstruction, l'amélioration ou l'élimination des passages à niveau.

La Loi sur les chemins de fer autorise l'allocation annuelle de 5 millions de dollars à la caisse des passages à niveau. En outre, depuis quelques années on ajoute 10 millions de dollars par année sous forme de crédits annuels.

TRANSPORTS (suite)

Page 21

Crédit 60b

Malgré le palier des engagements autorisé par le Parlement, la cadence à laquelle ces engagements peuvent se réaliser se limite au montant des fonds affectés à cette fin (5 millions de dollars par une disposition juridique et 10 millions de dollars par voie du budget annuel). D'après le chiffre des fonds présentement disponibles, il faudrait quatre ans pour épuiser les \$55,900,000 autorisés.

La Commission des transports du Canada est autorisée à imputer sur cette Caisse les frais de telles entreprises. En ce qui regarde les passages à niveau, le montant comprend 80 pour 100 du coût de l'entreprise ou \$500,000, le moindre montant des deux, selon le cas, et 80 pour 100 des frais de déplacement. Quand il s'agit de réaménager et d'améliorer une différence de niveau, le montant comprend 50 pour 100 du coût de l'entreprise ou \$250,000, le moindre montant des deux, selon le cas, ainsi que la moitié des frais de déplacement.

Le palier des engagements autorisé par le Parlement dans les prévisions budgétaires représente la valeur de la part globale du fédéral relativement aux ordonnances rendues par la Commission des transports du Canada, quant à l'approbation de l'aménagement de traverses à niveau et des demandes pendantes provenant des autorités de la voirie, et que l'on s'attend à voir étudier favorablement.

En 1968 (antérieurement à ces crédits supplémentaires), les engagements autorisés se montaient à \$44,967,000 (c'est-à-dire si tous les travaux achevaient demain, la caisse aurait à déboursier la somme mentionnée). Par suite de l'accroissement du nombre et de l'importance des demandes d'aide financière faites en vertu du présent programme, on demande d'étendre de \$7,000,000 à \$55,967,000 les pouvoirs en matière d'engagements financiers.

FINANCES

Page 26

Crédit L27b

Explication:

La Loi des prêts aux étudiants du Canada autorise le Gouvernement à garantir le remboursement du principal et à acquitter l'intérêt en matière de prêts accordés par des banques et des syndicats de crédit désignés, quand les emprunteurs sont des étudiants à plein temps. Ces prêts sont consentis en fonction de «certificats d'acceptabilité» émis par les autorités provinciales. La Loi fixe à \$1,000 le montant maximum prètable à un étudiant dans une année d'études, et à \$5,000 le montant maximum qu'un étudiant peut

emprunter pour la durée complète de ses études après le cours secondaire.

La demande à l'égard de prêts aux étudiants continue à s'accroître à la cadence de près de 25 pour 100 annuellement. Le montant maximum des prêts consentis par les provinces auxquels la Loi s'appliquera est fixé par elle pour chaque année. Le chiffre global primitif de 40 millions de dollars a été relevé en deux occasions. La dernière fois, le prêt global autorisé a été de 58 millions de dollars, soit la part de prêts alloués aux provinces à la base, plus \$11,600,000, somme désignée comme représentant 20 pour 100 des affectations de base pour prêts, dont l'allocation relève du ministre des Finances. La Loi autorise aussi la majoration annuelle des affectations de base pour prêts au prorata d'accroissement qu'accuse le groupe d'âge 18-24.

Sans le crédit en l'espèce, le montant global des affectations de base pour prêts serait de 69 millions de dollars pour l'année-prêts commençant en 1968.

D'après les indices provenant des provinces, des affectations de base au montant de 80 millions de dollars pour prêts seront requises pour l'année-prêts commençant en 1968, et une somme de 100 millions de dollars pour l'année-prêts commençant en 1969.

Ce crédit autorise les chiffres globaux en question et en accroîtrait le pourcentage que peut autoriser le ministre des Finances, à titre de pouvoirs supplémentaires en matière de prêts, de 20 à 21 pour 100 pour l'année-prêts 1968, et de 21 à 30 pour 100 pour l'année-prêts 1969. Il en résulterait les restrictions suivantes à l'égard du montant global de prêts:

pour l'année-prêts 1968—96,800,000 dollars

pour l'année-prêts 1969—130 millions de dollars.

AFFAIRES INDIENNES ET
DÉVELOPPEMENT DU NORD

Page 27

Crédit L35b

Explications:

Ces prêts sont accordés sous l'empire des dispositions de l'article 69 de la Loi sur les Indiens qui autorise l'octroi de prêts aux Indiens pour les aider à s'engager dans des entreprises commerciales. Le montant global de \$2,400,000 autorisé à cette fin a déjà été engagé et un supplément de \$250,000 est requis pour pourvoir aux demandes de prêts prévues pour le reste de l'année financière en cours. On prévoit que le gros de l'autorisation s'appliquera au programme d'aide aux pêcheurs de la Colombie-Britannique.

Comité permanent

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
--------	-----------	--------	--------	-----------	--------

TRANSPORTS

Page 29

Crédit L116b

Explication:

L'article 22 de la Loi nationale sur l'habitation sous sa forme modifiée autorise l'octroi de prêts par la Société centrale d'hypothèques et de logement au montant de \$4,600,000,000. Comme il est arrivé dans le passé, le présent crédit supplémentaire a pour objet d'autoriser l'octroi d'un supplément, lequel se monte à 600 millions de dollars, afin d'assurer les prêts dont on prévoit la nécessité jusqu'au 31 mars 1970.

Les engagements approuvés jusqu'au mois de décembre 1967 se montent à \$3,873,000. Une somme supplémentaire de 496 millions de dollars a été prêtée en 1968. On prévoit qu'on aura besoin d'environ 831 millions de dollars d'ici au 31 mars 1970. Le chiffre global de ces sommes est \$5,200,000,000, soit 600 millions de dollars de plus que le montant autorisé de \$4,600,000,000.

TRANSPORTS

Page 29

Crédit L117b

Explication:

L'article 36C de la Loi nationale sur l'habitation autorise des avances au chiffre de plus de 350 millions de dollars à la Société centrale d'hypothèques et de logement pour lui permettre d'accorder des prêts pour des projets d'habitations destinées aux étudiants.

Ce crédit supplémentaire vise à autoriser l'octroi d'un prêt supplémentaire de 125 millions de dollars pour répondre à la demande prévue en matière de projets de logements pour étudiants, d'ici au 31 mars 1970. Ces prêts vont aux provinces (ou à leurs agents), aux municipalités (ou à leurs agents), aux hôpitaux, aux commissions scolaires, aux universités ou collèges, aux sociétés coopératives ou aux sociétés de charité.

TRANSPORTS

Page 29

Crédit 118b

Explication:

La Loi nationale sur l'habitation autorise la Société centrale d'hypothèques et de logement à couvrir par une police d'assurance les prêts hypothécaires assurables en vertu des dispositions de cette loi. Le montant global de prêts à l'égard desquels une assurance peut être émise est fixé par l'article 13 de la loi, soit \$9,500,000,000.

Ce crédit a pour objet d'autoriser un montant supplémentaire de \$1,500,000,000 pour répondre à la demande prévue jusqu'au 31 mars 1970. Les prêts couverts par une assurance jusqu'à la fin de décembre 1967 se chiffraient par \$8,330,000,000, ainsi qu'un montant supplémentaire de \$1,100,000,000 en 1968. On prévoit qu'il faudra garantir par une assurance un montant additionnel de prêts de \$1,570,000,000 d'ici le 31 mars 1970. Le montant global des sommes déjà citées est 11 milliards de dollars, soit \$1,500,000,000 de plus que le montant global autorisé.

TRANSPORTS

Page 29

Crédit L119b

Explication:

Sous le régime de l'article 26 de la Loi nationale sur l'habitation, les engagements de la Société centrale d'hypothèques et de logement à l'égard des prêts garantis pour l'amélioration et l'agrandissement de logements ne doivent pas dépasser 500 millions de dollars. Les engagements en matière de prêts contractés jusqu'à la fin de l'année civile 1968 se montaient à 490 millions de dollars. On s'attend qu'un supplément de 60 millions de dollars sera requis d'ici au 31 mars 1970. Les montants cités atteignent le chiffre de 550 millions de dollars, soit 50 millions de dollars de plus que le montant global autorisé.

CONSEIL DU TRÉSOR

Page 23

Crédit 6b

Explication:

On demande l'autorisation du Parlement pour l'amortissement de ces dettes et réclamations, parce que, sous le régime de l'article 23 de la Loi sur l'administration financière, le Gouvernement ne peut annuler que des montants de pas plus de \$1,000 chacun.

(A) La première catégorie prévue dans le présent crédit comprend des dettes envers l'État. Étant donné que les montants en question ont été d'abord autorisés comme prêts, les sommes amorties doivent être inscrites comme postes budgétaires plutôt que sommes de \$1. Le chiffre global est \$1,614,636.17 et inclut:

(1) Affaires indiennes et Développement du Nord—30 montants minimes garantissant une aide recouvrable aux Indiens incapables de payer ce qu'ils devaient au ministère, et un montant de 130 mille dollars représentant le capital impayé d'un prêt accordé en 1931 au Centre récréatif de Banff, pour la construction d'un bâtiment pour le curling. L'établissement ne se révéla pas rentable et ne toucha pas assez de recettes pour couvrir les frais d'exploitation et le remboursement du prêt.

Finances nationales

BUDGET MINISTÈRE CRÉDIT BUDGET MINISTÈRE CRÉDIT

CONSEIL DU TRÉSOR (suite)

Page 23

Crédit 6b

En conséquence, on a vendu l'immeuble et appliqué le produit de la vente au remboursement du prêt, ce qui laisse un solde de \$130,000 pour fins d'amortissement. Les intérêts en souffrance à l'égard du prêt sont inclus sous la rubrique «créances», dans la partie B ci-dessous.

(2) Défense nationale—le montant de \$1,405,738.19 représente la moitié du principal en souffrance à la date du 31 décembre 1968, concernant les obligations non garanties de l'Oronoto émises pour le financement des services municipaux au camp de Gagetown. L'amortissement fait partie des dispositions nouvelles prises pour le paiement, à partir de 1969, de subventions de mode ordinaire aux autorités municipales, au lieu d'impôts pour services municipaux, plus une allocation de transition de valeur décroissante d'année en année, de 1969 à 1973.

(3) Affaires des anciens combattants—3 prêts mineurs irrécouvrables, accordés en vertu de la Loi sur les prêts aux anciens combattants.

B. Il n'est pas nécessaire de faire voter le montant de ces créances, parce qu'elles ont déjà été budgétées au cours des années passées, quant aux paiements en trop, ou représentent des recettes passées plutôt que des dépenses.

(1) Production pour la défense—une somme de \$1,000 qui représente un paiement en trop résultant de la difficulté de calculer le produit de l'impôt perçu au Royaume-Uni.

(2) Finances (Contrôleur du Trésor)—4 paiements excessifs versés par erreur pour pensions de retraite.

(3) Affaires indiennes et Développement du Nord—3 effets à recevoir irrécouvrables, y compris les arriérés d'intérêts au montant de \$63,981.68 au compte du centre récréatif de Banff mentionnés dans la partie A ci-dessus.

(4) Travail—montant représentant des paiements de rentes en trop et irrécouvrables.

(5) Main-d'oeuvre—\$14,585.93 en prêts pour aide à des étudiants durant la deuxième guerre mondiale.

(6) Défense nationale—8 montants de paiements excessifs en matière de pensions, de traitements et d'allocations.

(7) Revenu national (Douanes)—

Catégorie	Nombre	Somme
Faillites	129	\$725,180.54
Abandon des affaires — point d'actif	131	805,082.30
Débiteur indigent	1	1,505.52
Débiteur à l'étranger	1	3,791.48
Débiteur décédé	1	2,066.39
Paiement exécutoire de dettes difficiles à établir	2	10,121.93

(8) Revenu national (Impôt) —

Morts, sans succession	37	316,182.41
Introuvables	94	283,957.04
Indigents	51	357,636.00
Non domiciliés au Canada	35	366,523.41
Compagnies ne faisant plus affaires et sans actif	151	2,053,038.37
Compagnies en faillite non libérées, sans actif, syndics libérés	82	540,733.14

(9) Gendarmerie royale à cheval du Canada — 3 cas d'endommagement de voitures de police et frais médicaux nécessités; 1 cas de paiement en trop d'allocations.

(10) Transports — 3 cas de frais pour services et 1 cas de frais non autorisés faits par un employé qui avait besoin de soins psychiatriques.

POSTES DE PLUS D'UN DOLLAR DONT LE MONTANT EST COMBLÉ EN PARTIE PAR DES TRANSFERTS DE CRÉDITS DÉJÀ APPROUVÉS PAR LE PARLEMENT.

11 000
2 000 000

Comité permanent

BUDGET MINISTÈRE
 AGRICULTURE

Page 3 Crédit 35b

Le présent Budget supplémentaire prévoit deux postes:

(A) Contribution au Québec, conformément au régime provisoire d'assurance-récolte—\$1,200,000.

Explication:

Au moment de l'établissement du Budget des dépenses de 1968-1969, des paiements d'assurance-récolte avaient été inscrits au crédit statutaire en prévision de versements au Québec en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte. Mais il ne put être conclu d'accord aux termes de la Loi. Le ministre de l'Agriculture fut donc autorisé à conclure un accord avec la province de Québec portant paiement de 50 p. 100 des frais d'administration encourus du 6 juillet 1967 au 31 mars 1969 et de 25 p. 100 des primes versées à l'égard des récoltes assurées en 1968.

Contrepartie:

Bien que ce montant ne puisse être comblé qu'en partie par des annulations prévues dans le présent crédit, dans le crédit 1^{er}—Administration centrale et dans le crédit 65—Aide au transport des céréales fourragères de l'Ouest, il faut noter qu'un montant de 1.2 million de dollars pour des paiements d'assurance-récolte dans le crédit statutaire du Budget révisé de 1968-1969 tombera en dévolu par suite de la présente disposition.

(B) Indemnités versées pour les dégâts subis par les récoltes par suite des mesures prises pour combattre le nématode doré—\$180,000

Explication:

Des mesures furent prises dans l'exécution d'un programme d'extirpation du nématode doré, un parasite des pommes de terre et autres plantes, dans l'île de Vancouver. Il fut nécessaire de répandre des insecticides sur les terres à culture de plusieurs cultivateurs de pommes de terre et fleuristes. Il a été établi que dans certains cas, cette mesure a entraîné une diminution du rendement

BUDGET MINISTÈRE CRÉDIT

et de la qualité marchande des récoltes. Le montant demandé ici ira à des indemnités pour les effets du programme d'extirpation.

Contrepartie:

Ce montant est entièrement comblé par des annulations prévues dans le crédit 1^{er}—Administration centrale et le crédit 65—Aide au transport des céréales fourragères de l'Ouest.

FINANCES

Page 8 Crédit 30b

Explication:

Le besoin de fonds additionnels provient d'une production de pièces de monnaie beaucoup plus élevée que d'abord prévu. En outre, les opérations d'affinage de l'or ont été améliorées et produisent des revenus plus considérables, et les étuis de présentation des pièces d'or, commandés en 1967-1968, n'ont été reçus qu'en 1968-1969.

Les besoins supplémentaires en personnel se sont élevés à 9 postes à plein temps et 45 années-hommes pour emplois occasionnels.

Contrepartie:

Cette demande de fonds est comblée en partie par des annulations prévues dans le crédit 15—Subventions aux municipalités à l'égard de taxes sur les biens immobiliers imposées ou prélevées sur des biens fédéraux pour des services ordinairement assurés par les municipalités.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

Page 10 Crédit 5b

Deux demandes supplémentaires s'ajoutent à ce crédit:

(A) Paiements en espèces aux Indiens pour assistance générale—\$3,985,000

Explication:

On demande ce montant aux fins de pouvoir effectuer les paiements accrus de bien-être social et de soins aux enfants causés par:

	Bien-être social	Soins aux enfants	Assistance totale
a) Augmentation des taux provinciaux	\$ 900,000	\$ 739,000	\$1,639,000
b) Augmentation des soins donnés	848,000	313,000	1,161,000
c) Subventions aux bandes indiennes	242,000	—	242,000
d) Report	328,000	666,000	994,000
	<u>\$2,318,000</u>	<u>\$1,718,000</u>	<u>\$4,036,000</u>
Diminution dans d'autres programmes du présent crédit			<u>-51,000</u>
			<u>\$3,985,000</u>

Finances nationales

BUDGET MINISTÈRE CRÉDIT BUDGET MINISTÈRE CRÉDIT

Contrepartie:

Pour combler cette demande, on dispose de quelque \$2,800,000, comme suit:

Crédit 10—Affaires indiennes—Construction—\$200,000 provenant d'un réajustement des priorités entraînant l'annulation de petits projets.

Crédit 35—Programme de conservation—Fonctionnement et entretien—partie de \$350,000 en annulations prévues et \$50,000 provenant du remaniement du calendrier des publications.

Crédit 40—Conservation—Construction—\$1,650,000 provenant d'un réajustement des priorités entraînant la diminution des acquisitions de terrains, et \$550,000 en annulations dues à l'octroi tardif de contrats et à la mauvaise température.

(B) Instruction \$2,000,000.

Explication:

Ce montant est demandé aux fins de combler le report de comptes de frais d'instruction établis au nom d'élèves indiens, et par suite de l'augmentation des taux provinciaux dans le cas des frais d'instruction payés au nom des élèves indiens qui fréquentent les écoles non fédérales.

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Page 13

Crédit 15b

Explication:

Ce crédit comporte trois éléments:

a) Le programme des réfugiés tchécoslovaques, auquel aucuns crédits particuliers n'étaient affectés dans le Budget révisé des dépenses. On prévoit actuellement que dans son ensemble, le programme touchera quelque 11,800 personnes et coûtera environ \$11,000,000, dont \$8,600,000 en 1968-1969.

b) Les dépenses au titre de l'aide d'urgence aux immigrants ordinaires, qui ont été plus fortes que prévu. La dernière analyse indique qu'il faudra un montant supplémentaire de \$600,000.

c) On a ajouté le mot «recouvrable» au titre de ce crédit. Depuis de nombreuses années, le ministre accorde de l'aide aux immigrants, dans certains cas à titre recouvrable. Bien que l'on ait jugé que les termes actuels du crédit confèrent des pouvoirs suffisants, certains doutes ont vu le jour à ce sujet. Afin de rendre les pouvoirs abondamment explicites, on a ajouté ce mot.

Total—\$9,200,000

Contrepartie:

Le poste peut être comblé par 1) des annulations prévues dans le crédit 20—Elaboration de programmes—Administration (\$890,000) et 2) une diminution de \$2,110,000 du crédit 5—Cours de formation professionnelle en vertu de la Loi sur la formation professionnelle des adultes.

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Page 17

Crédit 10b

Explication:

(A) Contributions aux provinces \$6,000,000.

Ce poste représente des revendications provinciales impayées à l'égard des contributions fédérales aux termes de divers projets de l'ARDA.

Le Budget des dépenses de 1968-1969 prévoyait 18 millions de dollars pour des paiements aux provinces aux termes de la Convention fédérale-provinciale sur le redressement économique des régions rurales (1965-1970). Les revendications prévues des provinces dépassent de montant. On propose 6 millions de plus pour permettre le paiement de certaines des revendications impayées au cours de l'année même où elles sont autorisées, plutôt que de les reporter à 1969-1970.

(B) Autres paiements (ARDA) \$700,000.

Il s'agit de dépenses relatives aux travaux préliminaires de planification du projet de l'Île-du-Prince-Édouard pendant la période s'étendant du 1^{er} octobre 1968 au 31 mars 1969. Au moment d'établir les prévisions budgétaires de 1968-1969, on avait supposé qu'un accord FODER avec l'Île-du-Prince-Édouard serait conclu avant le 1^{er} octobre.

(C) Versements en conformité de conventions \$1.

Il s'agit ici d'un changement dans les termes qui doit permettre au ministre des Forêts et du Développement rural de signer ces ententes d'ici sa désignation comme ministre de l'Expansion économique régionale et d'établir une situation plus nette à l'égard d'une entente déjà inscrite à l'ancien crédit.

Contrepartie:

On peut combler en partie le montant demandé par des annulations prévues dans le présent crédit lui-même (\$2,750,000) et dans le crédit 5—Construction (\$140,000).

Comité permanent

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
Page 18	SECRETARIAT D'ÉTAT	Crédit 1b		d'État a été autorisé à poser tous les actes nécessaires à la terminaison des affaires de la Commission.	

Explication:

Dans ce crédit supplémentaire, on demande d'autoriser les affectations suivantes:

a) Des subventions relativement peu élevées à des organismes artistiques et culturels, savoir le Conseil canadien des arts populaires, le Conseil des arts de la province d'Ontario, L'Association des musées canadiens et les Conseils associés des arts.

b) Une subvention au montant de \$59,600 à l'Association des universités et collèges du Canada à titre d'aide financière à une étude de trois ans du financement de l'enseignement post-secondaire. Il s'agit ici de la troisième et dernière subvention à cette étude.

c) \$185,000 pour la création d'un groupe d'étude sur la télévision éducative qui conseillera le gouvernement en cette matière. On prévoit que les activités du groupe embrasseront une période de six mois se terminant le 30 juin prochain. On demande donc l'autorisation d'effectuer des paiements, au cours de la prochaine année financière, à même ces \$185,000.

d) \$190,000 pour les dépenses afférentes à la terminaison des affaires de la Commission du Centenaire. On se rappellera que cette Commission a cessé d'exister le 1^{er} avril et que le secrétaire

Contrepartie:

Pour combler le montant global de \$488,940, des transferts s'élevant à \$127,000 peuvent être effectués de fonds qui autrement tomberaient en dévolu dans le crédit 5—Citoyenneté—Administration, fonctionnement et entretien et dans le crédit 10—Bureau des traductions.

TRANSPORTS

Page 20	Crédit 20b
---------	------------

Explication:

a) Le poste de \$1,000,000 relatif aux ports terminus du service de bac a pour but d'améliorer les installations de stationnement et de distribution des billets à Borden (Île-du-Prince-Édouard) et à Cape Tormentine (Nouveau-Brunswick).

b) Le poste de \$750,000 relatif au bac d'automobiles comble les frais de construction accrus du «John Hamilton Grey» en conformité du contrat. Les travaux sont maintenant terminés.

Contrepartie:

Ces postes peuvent être entièrement comblés par des annulations prévues dans le crédit 10—Service de la marine—Construction.

Comité permanent

BUDGET

MINISTÈRE

CRÉDIT BUDGET

MINISTÈRE

CRÉDIT

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

Page 26

Crédit L3b

Explication:

Ces prêts sont requis aux fins de combler les besoins d'argent comptant de la société *Eldorado Nuclear Limited* d'ici au 31 mars 1970. La société n'aura pas un revenu en espèces suffisant pour pourvoir à sa propre exploitation et à ses besoins de capitaux. La raison en est qu'elle ne se propose pas de réaliser aucune vente d'uranium pour livraison immédiate, les prix actuels étant trop bas. Elle s'est plutôt proposée de négocier des contrats fermes de vente d'uranium pour livraison en 1972 ou 1973, et d'emprunter de l'argent en escomptant ces contrats à des taux raisonnables d'intérêt; en d'autres termes, la société *Eldorado* emprunterait du gouvernement ou d'autres institutions en utilisant ces contrats à terme comme garantie. Les modalités et conditions des emprunts devraient recevoir l'approbation du gouverneur en conseil.

Ce poste accordera aussi à la société *Eldorado Nuclear Limited* les pouvoirs nécessaires pour emprunter en son propre nom.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Page 28

Crédit L103b

Explication:

Le but de ce poste est d'accorder l'autorisation de consentir des prêts aux libérés sur parole pour leur aider à se réhabiliter. On veut aussi que soit autorisée la création d'un compte du Fonds du revenu consolidé auquel on créditerait les remboursements des prêts, qui pourraient alors servir à d'autres prêts. On demande également que le Ministre soit autorisé à ne pas réclamer le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un prêt si les circonstances l'indiquaient, dans le cas, par exemple, du décès d'un bénéficiaire.

Le pouvoir de consentir ces prêts est acquis au Ministre depuis 1963, mais non pas celui de reprêter les remboursements ni celui de ne pas réclamer quelque partie de ces prêts.

CONSEIL DU TRÉSOR

Page 24

Crédit 10b

Explication:

Ce crédit comprend trois demandes:

- a) *Frais supplémentaires du Régime d'assurance-groupe chirurgicale-médicale* - \$35,000

L'estimation première de \$12,918,000 prévoyait que les membres habitant la Colombie-

Britannique passeraient au régime d'assurance médicale de la Colombie-Britannique et n'auraient plus droit qu'à des prestations supplémentaires en vertu du Régime fédéral d'assurance-groupe chirurgicale-médicale, ce qui aurait entraîné une réduction des primes payables par le gouvernement à l'égard de ces personnes. Des dispositions furent prises en vue du prolongement temporaire du Régime d'assurance-groupe chirurgicale-médicale dans son entier à l'intention des habitants de la Colombie-Britannique et, bien que l'on ait d'abord prévu de maintenir ces dispositions que pendant quelques mois, on convint en octobre 1968 d'un autre prolongement temporaire du régime entier. Il en ressort que la contribution du gouvernement sera plus élevée que prévu.

- b) *Régimes de prestations pour les employés engagés sur place* - \$14,000

Ce sous-crédit affecte des fonds qui permettront aux personnes employées à l'étranger de recevoir des prestations de retraite et autres avantages semblables à ceux dont jouissent les employés visés par la Loi sur la pension du service public.

Un certain nombre de modifications ont été apportées au cours de l'année financière aux régimes inscrits au présent crédit, modifications qui ont entraîné la hausse des contributions du gouvernement:

1. Le 1^{er} août 1968, le Régime américain d'assurance a augmenté ses prestations, au coût estimatif pour nous de \$800.

2. Le 1^{er} janvier 1969, on a instauré un régime d'assurance-maladie à l'intention des employés américains engagés sur place, et la contribution du gouvernement doit être imputée au présent crédit, au montant estimatif de \$2,400. C'est ce point qui constitue la modification législative demandée dans ce crédit.

3. Le gouvernement canadien a ouvert plusieurs nouveaux bureaux aux États-Unis: il en résulte une augmentation du nombre de personnes participant aux régimes américains et des frais d'environ \$500.

4. En 1965, le Conseil du trésor a signifié son approbation de la politique d'acheter chaque année des crédits supplémentaires de pension pour ceux qui participent au Régime américain de pensions, pour autant que la contribution totale du gouvernement au cours de l'année financière ne dépasse pas la contribution totale des employés. Il serait conforme à cette politique de faire cette année un tel achat supplémentaire. Les données du régime de retraite indiquent que cette année la contribution des employés sera supé-

Finances nationales

BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT	BUDGET	MINISTÈRE	CRÉDIT
--------	-----------	--------	--------	-----------	--------

ture à celle du gouvernement, et il faut \$4,500 de plus pour accroître la contribution de ce dernier.

porté le revenu annuel maximum de contribution à \$7,800.

5. Une modification apportée au régime non contributoire a assuré certaines prestations supplémentaires aux personnes en résidence dans les pays où a sévi une inflation extrême. Il en a coûté environ \$1,000, en plus d'environ \$4,800 en paiements forfaitaires

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)
1968-1969

c) *Contributions patronales supplémentaires à la Caisse d'assurance-chômage* - \$155,000

Réponse à une question du sénateur Phillips (*Rigaud*) sur le traitement comptable des cotisations établies par le ministère du Revenu national en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les conséquences des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage à l'égard des niveaux de contribution et du gel de l'effectif ont été sous-estimées du montant supplémentaire qu'on demande ici. Les modifications à la loi ont

«Le ministère répond qu'une cotisation est inscrite comme effet à recevoir à compter du jour où elle est établie, nonobstant tout avis d'opposition ou d'appel, en conformité de l'article 51(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.»

IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

FINANCES NATIONALES

Budget supplémentaire: L'honorable LAZARUS PHILLIPS

N° 6

SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 1969

Ministère des Finances, Ottawa



Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président suppléant: L'honorable LAZARUS PHILLIPS

N° 6

SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 1969

Deuxième séance sur le budget

déposé devant le Parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1970.

TÉMOIN:

M. Geo. F. Davidson, président de la Société Radio-Canada.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Grosart	McDonald
Benidickson	Hays	McLean
Bourget	Isnor	Nichol
Bourque	Irvine	Paterson
Desruisseaux	Kinley	Pearson
Dessureault	Laird	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Everett	Leonard	Phillips (<i>Prince</i>)
*Flynn	MacDonald (<i>Queens</i>)	O'Leary (<i>Antigonish-</i> <i>Guysborough</i>)
Fournier (<i>Madawaska-</i> <i>Restigouche</i>)	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Gelinas	Methot	Sparrow
	Molson	Walker—(30).

*Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent du Sénat sur les finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970 et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentées au Sénat; et

Que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin; et

Que le Comité soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat.
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 13 mars, 1969

(9)

Le Comité permanent des finances nationales se réunit à 9 heures 30 du matin pour examiner le Budget des dépenses présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Présents: les honorables sénateurs Phillips (*Rigaud*), *président suppléant*, Desruisseaux, Grosart, Hays, Isnor, Irvine, Kinley, Laird, McLean, Pearson et Sparrow.—(11)

Présents, mais non membres du Comité: Les honorables sénateurs Haig et Smith. (2).

Le témoin suivant est entendu:

Société Radio-Canada: M. Geo. F. Davidson, président.

Il est proposé que, si possible, M. Davidson se présente de nouveau devant le Comité à une date ultérieure.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président suppléant.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 13 mars 1969

Le Comité permanent des finances nationales, auquel a été déferé le Budget des dépenses présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, se réunit aujourd'hui à 9 heures 30.

Le sénateur Lazarus Phillips (*président suppléant*) préside la séance.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, nous sommes en nombre et la séance est ouverte.

Comme vous le savez, en l'absence de notre président, le sénateur Leonard, et en l'absence du sénateur Hartland Molson, qui est vice-président, j'ai le privilège de présider cette séance. Étant donné que je le fais pour la première fois, je sollicite votre indulgence.

Nous avons pour témoin aujourd'hui un homme qui n'est pas inconnu sur la scène nationale, M. George S. Davidson, président de Radio-Canada. Je ne sais pas s'il faut le féliciter ou le plaindre de sa nomination. Il est accompagné de M. V.F. Davies, vice-président aux Finances de Radio-Canada, et de M. Ron Fraser.

Vous vous souvenez peut-être qu'à la dernière séance, le sénateur Leonard, notre président, a dit que M. Davidson serait obligé de nous quitter à cause d'un engagement important qu'il avait déjà pris pour 11 heures ce matin. C'est pourquoi je me suis hâté d'ouvrir la séance. Environ deux minutes avant 11 heures, j'ai peur que nous n'ayons recours à un procédé qui ressemblera fort à la clôture.

Honorables sénateurs, vous avez sous les yeux les prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, et je crois que vous trouverez à la page 355 la matière que nous devons discuter ce matin. Ceux d'entre vous qui ont reçu les plaquettes traitant séparément de chaque ministère trouveront les détails relatifs à la Société Radio-Canada à la page 46.

Monsieur Davidson, auriez-vous l'amabilité de vous joindre à nous? Nous serions maintenant prêts à vous entendre expliquer ces prévisions.

M. G.F. Davidson, président de la Société Radio-Canada: Monsieur le président et honorables sénateurs, c'est un plaisir et un privilège pour moi de paraître de nouveau devant le Comité sénatorial des finances après l'avoir fait déjà, comme vous l'avez dit monsieur le président, avec un titre différent. Je dois dire que j'ai paru il y a un an devant un comité spécial du Sénat chargé d'étudier les dispositions du bill relatif à la radiodiffusion que le Sénat était alors en train d'examiner.

Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis, je crois être devenu au courant des problèmes de la radiodiffusion, mais je ne suis pas sûr d'avoir trouvé les solutions des problèmes que nous rencontrons de temps en temps. De toute façon, je suis heureux de me présenter devant vous ce matin avec mes collègues pour vous donner un bref aperçu des besoins de la Société pour l'année 1969-1970. Nous répondrons de notre mieux aux questions que les membres du Comité voudront nous poser.

Je devrais peut-être vous prévenir que M. Laurent Picard, vice-président exécutif de la Société, qui a été nommé le même jour que moi, le 1^{er} février 1968, est en route pour se rendre ici et se joindra à moi pour répondre aux questions des membres du Comité.

Vous avez mentionné que le Livre bleu des prévisions budgétaires renferme certaines mentions des besoins de la Société Radio-Canada tels qu'approuvés par le Conseil du Trésor et tels que présentés à la Chambre par le gouvernement pour l'année 1969-1970. Si vous me le permettez, je voudrais faire de brèves observations sur un ou deux aspects de la façon dont le Budget des dépenses est maintenant présenté, car il s'agit d'une partie du travail accompli au cours du temps que j'ai passé comme secrétaire du Conseil du Trésor. Je crois que ceux des membres du Comité qui ont entendu mes témoignages au cours des années précédentes constateront qu'un à maintenant apporté certains des changements que j'avais annoncés au cours de mes témoignages précédents devant le Comité sénatorial des finances.

Les crédits du secrétariat d'État à la page 347 du Livre bleu renferment, sous une forme très abrégée, la phraséologie juridique qui paraîtra dans le bill des crédits destinés à couvrir les frais de fonctionnement

de Radio-Canada; ce sont les termes juridiques sur lesquels portera le vote du Parlement quand il approuvera notre budget d'exploitation. Comme vous le verrez, nos besoins seront cette année de 166 millions de dollars, dont le détail se trouve à la page 355, au regard de \$151,000,000 pour l'année qui se termine.

De plus, monsieur le président, mesdames et messieurs, vous trouverez à la page 446, au chapitre des «prêts, placements et avances» du cahier des prévisions budgétaires, un crédit portant le numéro L145. C'est le deuxième crédit qui devra être approuvé par le Parlement. Cela montre que nous aurons besoin d'emprunter 30 millions de dollars en 1969-1970, au regard de 25 millions au cours de la présente année.

Le président: A quelle page est-ce, monsieur Davidson?

M. Davidson: Au bas de la page 466, et vous verrez que le détail des emprunts requis se continue à la page 467.

Si vous vous donnez la peine de comparer la façon dont l'estimation des besoins d'emprunts est présentée cette année et la façon dont elle l'était les années précédentes, vous constaterez, je pense, que les prévisions budgétaires renferment maintenant beaucoup plus de détails, quant aux raisons des besoins d'exploitation et de capitaux d'emprunt, que lors de toute année précédente. Lors des années précédentes, le Livre bleu du Budget des dépenses ne présentait rien de plus aux membres du Parlement que le simple énoncé paraissant à la page 347, énoncé qui était répété sous le titre «Détail». Maintenant, si vous passez à la page 355, vous verrez au moins le commencement — et je dis que c'est un commencement seulement — de l'effort que nous sommes à déployer pour donner suite à certaines recommandations que nous a faites l'auditeur général; cela consiste à fractionner le budget d'exploitation de la Société au moins en un certain nombre de chapitres principaux, pour que vous puissiez commencer de discerner le squelette de l'ensemble des besoins de la Société du côté de l'exploitation.

Si vous voulez bien prendre un moment pour faire un saut en avant et jeter un coup d'oeil au bas de la page 466 et à la page 467, vous verrez encore sous le titre «Autres détails», que nous avons introduit là, pour la première fois, une ventilation qui est encore élémentaire, nous l'avouons, des besoins au compte capital, qui sont répartis en un certain nombre de catégories comme «Extension des services de radio-diffusion», «Additions et remplacements, installations fixes et mobiles», catégories dont chacune est à son tour divisée par les sous-titres «Télévision» et «Radio». Ensuite, «Dépenses ordinaires au compte capital et améliorations aux propriétés possédées»; et puis, ce qui est le plus important, «Consolidation des installations fixes et mobiles», où vous verrez que près de la moitié de notre budget d'immobilisations se trouve décomposée; ce sont là des dépenses nécessaires pour commencer la consolidation à Montréal en cours de l'année 1969-1970.

Honorables sénateurs, je promets que c'est la dernière fois que je vous demande de retourner en arrière.

Si vous voulez bien retourner à la page 355, vous verrez que nous avons essayé d'établir une distinction entre la réalisation et la distribution de nos émissions en utilisant diverses rubriques. Tout d'abord, il y a le coût réel de la réalisation des émissions. Ensuite, il y a le coût de leur distribution à travers le pays par l'entremise des réseaux; ce sont les frais de transmission par micro-ondes. Ensuite, il y a les frais de fonctionnement des postes; ce sont les frais de fonctionnement des postes locaux de Vancouver, Winnipeg, Halifax, etc. Ces postes reçoivent un certain nombre de leurs émissions par micro-ondes de Montréal et de Toronto, mais il leur faut eux-mêmes fonctionner, et ce sont les frais de fonctionnement des postes locaux qui sont rangés sous le titre «Transmission des postes». Le «Service international» est le service qui diffuse à 11 pays sur 26 fréquences différentes et dans une grande variété de langues: l'Europe, y compris l'Europe orientale, l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie. Auparavant, cela faisait l'objet d'un crédit distinct. Cette année, on l'a fait entrer dans le crédit principal de la Société Radio-Canada.

Je voudrais ensuite attirer votre attention sur le financement des emprunts pour immobilisations. Nous avons une entente, laquelle va sûrement inspirer des commentaires à certains membres du Comité, qui nous oblige à emprunter du gouvernement les fonds dont nous avons besoin pour nos immobilisations, et à rembourser ces emprunts de capital à même notre budget d'exploitation. C'est le jeu auquel se livrerait un chien en pourchassant sa queue autour d'un arbre, car pour rembourser au prêteur l'intérêt et le principal des fonds que nous empruntons, il faut que le prêteur nous accorde l'argent voulu dans le budget d'exploitation, qui se trouve accru d'autant; or, nos besoins de capital vont augmenter au cours des prochaines années. La consolidation de Montréal entraînera l'immobilisation de quelque 66 millions de dollars et sera suivie d'une consolidation semblable à Toronto, Vancouver, Winnipeg et Halifax. Par conséquent, les capitaux que nous aurons besoin d'emprunter vont aller en augmentant rapidement au cours des quelques prochaines années. Cela veut dire que le poste appelé «Financement des emprunts», y compris le remboursement du principal et de l'intérêt de ces emprunts, grossira par sauts et par bonds, et je vous assure, honorables sénateurs, que cela va entraîner une grave défiguration du budget d'exploitation de la Société au cours des quelques prochaines années.

Le président suppléant: Pour m'éclairer moi-même en premier lieu et peut-être aussi pour éclairer certains des autres honorables sénateurs présents, me permettez-vous de demander quel est le motif profond de la distinction faite entre «Financement des emprunts» et «Prêts, placement et avances», qui sont traités séparément. Je parle des 30 millions de dollars du poste «Prêts, placements et avances», qui sont distincts du financement des emprunts remboursables.

M. Davidson: Je parle des 30 millions de dollars d'emprunts. C'est ce que nous empruntons du gouvernement suivant un échéancier qui nous oblige à rembourser au cours d'un certain nombre d'années et

parce que nous emprunterons 30 millions de dollars l'an prochain après avoir emprunté 25 millions cette année, les paiements augmentent. On nous fait actuellement payer les taux d'intérêt du marché et, par conséquent, vous voyez que le financement des emprunts passe brusquement de 8 à 11 millions de dollars de 1968-1969 à 1969-1970.

Le président suppléant: Ces postes sont vraiment reliés?

M. Davidson: Oui, ils sont sûrement reliés. L'un d'eux est le montant requis pour amortir le total cumulatif des emprunts.

Nous avons ensuite un poste intitulé «Administration générale—Service technique», qui s'applique au siège administratif de la Société à Ottawa et au bureau technique centrale de la Société à Montréal. Vous voyez que le montant brut des dépenses, calculées sur une base qui comprend l'amortissement, passe de 190 millions de dollars cette année à 206.5 millions de dollars l'an prochain.

Etant donné que le Parlement n'accorde rien pour l'amortissement ou le remplacement éventuel, nous déduisons les frais d'amortissement. Nous déduisons enfin le montant que nous nous attendons de recevoir en recettes commerciales. Vous voyez que nous prévoyons une augmentation des recettes commerciales, lesquelles passeront de 29.8 à 31.1 millions de dollars au cours de cette période de deux ans. Nos frais de vente apparaissent au-dessus et il faut les soustraire des recettes pour obtenir le revenu net.

En résumé, monsieur, je dois dire que l'augmentation de nos besoins dans le budget d'exploitation pour l'année 1969-1970 a trois raisons principales. La première et la plus importante est l'augmentation des salaires et traitements, qui résulte, comme tous n'auront aucune peine à comprendre, de nos conventions collectives avec les syndicats. Il est certain que plus de 75 p. 100 du personnel de la Société Radio-Canada sont syndiqués, et nous affrontons le même problème que toute entreprise privée ou toute autre société de la Couronne affronte par suite de ces augmentations annuelles de la masse salariale. Si j'ai bonne mémoire, l'augmentation des salaires compte pour 8.3 millions de dollars dans l'augmentation de 14 millions de dollars que nos besoins révèlent pour 1969-1970.

Vous avez la deuxième grande augmentation clairement sous le nez. Si vous regardez le financement des emprunts pour immobilisations, vous verrez une augmentation de 3 millions de dollars qui, à notre point de vue, est tout à fait inévitable et à laquelle il faut pourvoir.

La dernière grosse augmentation est ce que nous appelons l'impact à retardement, c'est-à-dire l'application à toute l'année 1969-1970 des frais d'exploitation des nouvelles installations qui ont été mises en service au milieu de l'année 1968-1969. Pour citer un exemple particulier, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau poste de télévision à Charlottetown, dans l'île du Prince-Édouard, au milieu de l'année 1968-1969.

Parce que nous en avons fait l'acquisition au milieu de l'année 1968-1969, nous n'avons eu à prévoir dans notre budget de 1968-1969 que la moitié des frais d'exploitation de ce poste pour l'année 1968-1969. Cependant, le fait que nous avons fait l'acquisition de ce poste au milieu de l'année produit un impact à retardement, car il nous en coûtera deux fois plus pour exploiter ce poste pendant les 12 mois de 1969-1970, c'est-à-dire deux fois ce que nous avons dépensé en 1968-1969. C'est pourquoi la troisième grosse augmentation des dépenses provient de l'impact à retardement produit par les nouvelles installations mises en service en 1968-1969 qui n'avaient pas eu besoin d'un budget d'année entière cette année, mais qui auront besoin d'un budget d'année entière l'an prochain.

Le sénateur Isnor: Quel est ce montant?

M. Davidson: Je ne saurais vous citer le montant précis, mais le solde qui reste après les deux montants que j'ai déjà mentionnés est 3 millions de dollars, et presque tout ce montant de 3 millions de dollars est dû à ce que j'ai appelé l'impact à retardement. On me dit que le montant précis est de \$1,800,000. Cela veut dire que nous avons au-delà d'un millions de dollars d'augmentations diverses dont je pourrais vous citer un exemple particulier.

Quand le Centre national des arts ouvrira ses portes ici à Ottawa, il aura un orchestre. La Société traitera avec cet orchestre de la même façon qu'elle traite avec les autres orchestres du pays qui jouent de la musique sérieuse. Nous achèterons des concerts et des services à cet orchestre et nous avons prévu dans notre budget de l'année un montant d'environ \$100,000 en prévision de ces dépenses additionnelles.

Le sénateur Isnor: Fourniriez-vous plus de précisions sur vos recettes commerciales? Quelle augmentation prévoyez-vous obtenir de...

M. Davidson: De la réclame?

Le sénateur Isnor: Oui.

M. Davidson: Monsieur le sénateur, nous prévoyons que nos propres recettes passeront de \$29,773,000 en 1968-1969 à \$31,146,000 en 1969-1970. Ce sont là nos propres recettes. Vous n'aurez aucune peine à comprendre que l'ensemble du réseau de la Société Radio-Canada ne comprend pas seulement les postes que nous possédons et que nous exploitons, mais qu'il comprend aussi des postes du secteur privé qui sont affiliés à Radio-Canada. Quand nous vendons de la réclame sur tout notre réseau national, cette réclame est diffusée par ces postes aussi bien que par les nôtres. Il en résulte que le montant brut de nos recettes de réclame est de beaucoup supérieur à 31 millions de dollars. Il est d'environ 40 millions de dollars, si j'ai bonne mémoire, mais il faut en soustraire les paiements à faire aux postes affiliés et aux agences.

Le sénateur Haig: Vous achetez du temps de ces postes?

M. Davidson: Non, nous leur vendons du temps.

Le sénateur McLean: Si un poste local transmet une émission de Radio-Canada et si, en l'interrompant, il passe une réclame d'une demi-minute, est-ce que Radio-Canada obtient une partie du prix de cette réclame?

M. Davidson: S'il s'agit d'une réclame locale, c'est une vente locale faite par le poste local. Permettez-moi de préciser en disant que si nous passons sur le réseau une émission... J'en cherche une à titre d'exemple. Peut-être pourriez-vous trouver vous-mêmes un exemple, ce qui m'évitera l'embarras de mentionner moi-même une émission particulière.

Le sénateur Smith: L'émission de Don Messer est très populaire.

M. Davidson: Fort bien. Prenons Don Messer. Si nous vendons pour l'ensemble du réseau, cela veut dire qu'une agence nationale achète la commandite ou le temps de chaque poste qui diffusera cette émission dans le pays. Nous ferons à cet annonceur un prix fondé sur notre auditoire national. Étant donné qu'une partie de notre auditoire est attribuable à la participation des postes affiliés, ceux-ci ont droit à une partie du produit total de cette vente nationale. Ce sont les ventes nationales et non les ventes locales qui occasionnent un partage des recettes commerciales. Il nous faut donc soustraire les paiements à faire du montant brut pour obtenir le montant net que nous inscrivons dans les prévisions imprimées.

Le sénateur Grosart: Monsieur Davidson, il serait peut-être utile d'expliquer combien de postes vous possédez et exploitez vous-mêmes et combien vous avez de postes affiliés.

M. Davidson: Je devrais le savoir parfaitement. J'espère que j'obtiendrai de l'aide de mes collègues.

Le sénateur Grosart: Dans quelles villes avez-vous des postes qui vous appartiennent et que vous exploitez vous-mêmes?

M. Davidson: Si j'ai bonne mémoire, nous possédons et exploitons neuf ou onze postes. On me dit que nous en avons 14. En allant d'est en ouest, il y a un poste à Saint-Jean, Terre-Neuve, un à Corner Brook, Terre-Neuve, un nouveau poste maintenant à Charlottetown; un à Halifax; il n'y en a aucun au Nouveau-Brunswick—je parle maintenant des postes de télévision—un à Québec; un français à Montréal et un anglais à Montréal; un anglais et un français à Ottawa; un à Toronto; un à Winnipeg; et un poste de langue française à Saint-Boniface qui n'est pas relié au réseau mais qui est alimenté d'émissions enregistrées qui lui sont envoyées; il n'y en a aucun en Saskatchewan; il y en a un à Edmonton; et un à Vancouver.

Le sénateur Grosart: Combien de postes affiliés avez-vous?

M. Davidson: Je crois me souvenir que nous en avons 34, mais je voudrais m'assurer de l'exactitude de ce nombre. Nous avons 39 postes affiliés, dont 30 de langue anglaise et 9 de langue française.

Je ferais mieux de faire entrer des données précises au compte rendu. Nous possédons et exploitons 11 postes de télévision de langue anglaise et cinq de langue française, soit un total de 16 postes possédés et exploités par nous.

De plus, nous avons 76 postes auxiliaires. Ce sont des répéteurs de divers types qui ne font que recevoir et rediffuser des émissions conçues et réalisées ailleurs.

Le sénateur Grosart: Ils appartiennent entièrement à Radio-Canada.

M. Davidson: Ils appartiennent entièrement à Radio-Canada. En outre, il y a 39 postes affiliés, dont 30 de langue anglaise et 9 de langue française. Ces postes appartiennent au secteur privé et ont eux-mêmes 105 postes auxiliaires.

Dans le domaine de la radio, nous possédons et exploitons 25 postes de langue anglaise, six postes de langue française, sept postes FM et cinq postes à ondes courtes. Les postes de langue anglaise ont 163 unités auxiliaires qui étendent la portée de leurs émissions; les postes français ont 39 unités auxiliaires. Quant aux affiliés, nous avons 60 affiliés de langue anglaise et 33 de langue française. Il y a là un fait significatif à signaler: les 60 postes affiliés de langue anglaise n'ont qu'une seule unité auxiliaire et ceux de langue française n'en ont aucune, ce qui démontre que les postes de radio qui sont affiliés à nous sont essentiellement des postes locaux qui desservent une collectivité bien locale, tandis que nos propres postes de radio de langue française et de langue anglaise de même que les postes de télévision publics et privés ont tendance à s'efforcer de couvrir le plus de terrain possible au moyen d'unités auxiliaires, qui rediffusent de plus en plus loin.

Le sénateur Grosart: En moyenne, quelle proportion du temps des postes affiliés est occupée par des émissions fournies par Radio-Canada?

M. Davidson: De 40 à 50 p. 100, me dit M. Fraser, notre vice-président aux Affaires des compagnies. Cependant, cette proportion va jusqu'à 90 p. 100 et plus pour certains postes et descend pour d'autres jusqu'à 30 ou 40 p. 100. La proportion est de 75 à 80 p. 100 pour les postes de langue française et de moins de 50 p. 100 pour ceux de langue anglaise.

Le sénateur Grosart: Pourquoi les postes de langue française donnent-ils une plus forte proportion d'émissions de Radio-Canada?

M. Davidson: Parce que les postes de langue française ne peuvent pas s'approvisionner ailleurs, si je puis m'exprimer ainsi, ou bien n'ont que très peu d'autres fournisseurs dont les prix leur soient accessibles. Ils ne peuvent pas monter eux-mêmes des émissions, ce qui, comme vous le savez fort bien, coûte très cher. Ces

postes n'ont que peu d'autres sources de matériel pour la composition de leurs programmes. Ils n'ont pas cette avalanche de culture américaine qui est prête à déferler à l'intérieur de nos frontières.

Le président suppléant: Avez-vous dit «de culture»?

M. Davidson: J'ai dit «avalanche».

Le président suppléant: Je pensais que vous aviez dit «de culture».

M. Davidson: J'ai aussi dit «déferler», alors voilà deux termes péjoratifs contre un adjectif flatteur. Je ne veux pas dénigrer le matériel de programmation qui nous vient des Américains, car nous en utilisons nous-mêmes beaucoup et peut-être trop.

Le sénateur Grosart: Les cultures n'ont pas toutes la même valeur.

M. Davidson: Je peux vous dire que c'est un concurrent formidable du point de vue attrait et présentation, non seulement auprès des auditoires américains mais aussi auprès des auditoires canadiens. Je voudrais bien connaître un moyen d'immuniser nos auditoires canadiens de façon à réduire leur penchant pour le genre de programme américain que nous critiquons et condamnons disant qu'il ne vaut pas la peine de la présenter.

Le président suppléant: Nous pourrions peut-être avoir un fossé culturel comme on a des fossés militaires.

Le sénateur Grosart: Si vous le permettez, j'aimerais obtenir quelques faits de base. Je sais qu'il est difficile de fournir des chiffres précis, mais en moyenne combien d'auditeurs écoutent les postes dont vous êtes propriétaires et exploitants et combien écoutent les postes affiliés?

M. Davidson: Il faudra que nous vous trouvions cela, monsieur le sénateur. Je suis certain que cela se trouve dans notre rapport annuel et je vais demander à mes collègues de le vérifier et nous pourrions peut-être vous fournir la réponse avant la fin de la réunion.

Le sénateur Grosart: Merci. J'ai d'autres questions, monsieur le président, mais, pour le moment, je vais m'abstenir.

Le président suppléant: Je crois qu'autant vaudrait poser toutes vos questions, sénateur.

Le sénateur Grosart: J'allais transmettre à monsieur Davidson les vœux du sénateur Beaubien qui espérait bien le rencontrer ici aujourd'hui.

M. Davidson: Vous voudrez bien lui transmettre les miens, sénateur Grosart. Je peux seulement ajouter que j'aurais bien mieux aimé le rencontrer là où il se trouve maintenant que le rencontrer là où je me trouve maintenant! On me dit qu'il est en Jamaïque.

Le sénateur Grosart: Je le crois. Il regrette beaucoup de ne pouvoir être ici, car il désire, avec votre aide, rectifier quelques impressions.

M. Davidson: Je serais heureux de l'aider à corriger les impressions.

Le sénateur Grosart: Vous consentirez peut-être à parler un peu des questions qu'il a posées au Sénat.

M. Davidson: Oui, monsieur. Je sais qu'il a posé les questions et je soumetts très respectueusement que nous avons répondu aux questions.

Le sénateur Grosart: Je ne veux pas lui attribuer des paroles mais il laisse entendre que les réponses auraient pu être plus complètes. Ses demandes étaient peut-être très importantes.

M. Davidson: Je soumetts très respectueusement que nous avons répondu aux questions posées. Nous n'avons pas répondu aux questions qui n'ont pas été posées. Permettez que je cite comme exemple la première question, tirée du *Hansard* du Sénat pour le 5 mars 1969. Le sénateur Beaubien a dit:

Voici ma première question:

Pendant combien d'heures M. René Lévesque a-t-il pris la parole à Radio-Canada pendant l'année civile 1968?

Voici la réponse:

Seul, ou au cours de débats . . .

Ceci inclut des discussions en groupe.

M. Lévesque a occupé l'antenne des réseaux radio-phoniques de Radio-Canada pendant environ trois heures en tout au cours de l'année 1968.

Il a demandé combien d'heures et nous lui avons donné la réponse aussi précisément que possible. Nous ne lui avons pas donné ce qu'il nous reproche de ne pas lui avoir donné. Nous ne lui avons pas donné tous les détails qu'il est arrivé plus tard à vouloir. Je dis ceci avec le plus grand respect pour le sénateur Beaubien et je lui dirais le même chose s'il siégeait ici aujourd'hui. Plus loin, il dit ceci:

Honorables sénateurs, je ne suis pas satisfait de ces réponses.

Je reviendrai à ceci plus tard.

Il demande un compte rendu détaillé des passages de M. Lévesque à la radio ou à la télévision.

S'il avait demandé un compte rendu détaillé des occasions où Lévesque est passé à la radio ou à la télévision, nous lui aurions fourni un compte rendu détaillé. Quand il a demandé le nombre d'heures, nous lui

avons fourni le nombre d'heures et je soumetts très respectueusement que nous avons répondu à la question posée. Le sénateur Beaubien dit ensuite:

et je désire connaître les programmes où il a figuré.

S'il place cette question à l'ordre du jour et demande au cours de quels programmes M. Lévesque est passé, il est de notre devoir de fournir ce renseignement. Mais il n'est pas de notre devoir, et je dis ceci encore avec beaucoup de respect, de deviner ce que pensent les honorables membres du Sénat ou de la Chambre des communes et ainsi de dépasser les limites des questions posées.

Si vous me permettez de revenir aux autres questions posées, le sénateur Beaubien a dit:

Je demandais ensuite si M. René Lévesque avait été rémunéré. La réponse est non.

La question est simple et la réponse est directe, honnête et complète, il a continué ainsi:

Je demandais aussi s'il avait payé quoi que ce soit. La réponse est encore non.

La même chose est vraie de cela. Le Sénateur Beaubien a enchaîné ainsi:

Ensuite j'ai demandé cependant combien d'heures M. Lévesque avait paru à la télévision de Radio-Canada en 1968, et voici la réponse:

Seul, ou au cours de débats, M. Lévesque a occupé les écrans de télévision de Radio-Canada pendant environ quatre heures au cours de l'année 1968.

Je soumetts respectueusement que jusqu'ici personne ne peut douter que nous avons répondu franchement et complètement aux questions posées par le sénateur Beaubien.

On a dit que M. Lévesque ne lui avait rien versé et quand j'ai demandé si M. Lévesque ou ses bailleurs de fonds avaient versé quelque chose à Radio-Canada pour apparaître à la télévision, on m'a répondu qu'on ne lui avait rien demandé et que les programmes où il figurait n'étaient pas commandés.

Je crois qu'il s'est glissé un peu de confusion ici, car je me souviens que les dernières questions posées par le sénateur Beaubien concernaient le prix que nous aurions exigé du temps accordé si nous avions traité M. Lévesque comme un acheteur de temps pour sa réclame et si nous lui avions fixé un prix basé sur les taux commerciaux.

Le sénateur Grosart: Et s'il avait les fonds.

M. Davidson: Là-dessus notre réponse fut simplement ceci, et je la répète. Pendant nos propres émissions de nouvelles et nos émissions d'intérêt public, nous ne passons aucune réclame. Il n'existe rien de tel qu'un taux auquel on pourrait acheter du temps pendant nos émissions de nouvelles ou d'intérêt public et nous ne donnons aucune réponse pas conséquent à

cette question. Je ne peux pas établir d'équivalence par exemple vis-à-vis des taux commerciaux imposés pour une émission de divertissement à une agence de publicité ou une compagnie commerciale et nous dire que ce sont là les taux que nous appliquerions à une émission de nouvelles et d'intérêt public.

Nos émissions de nouvelles et d'intérêt public ne sont pas à vendre et nous ne réclamons pas d'argent relativement au temps des émissions de nouvelles et d'intérêt public. Nous traitons M. Lévesque à cet égard de la même façon que toute autre personne en vue.

Le sénateur Grosart: Au nom du sénateur Beaubien, je vous remercie beaucoup d'avoir fourni cette réponse pour le compte rendu. Monsieur le président, puis-je suggérer à M. Davidson, vu qu'il comprend la portée plus générale des questions du sénateur Beaubien, telle que le révèle cette reprise, de considérer la possibilité de répondre au deuxième ensemble de questions par voie d'un mémoire adressé au sénateur Beaubien?

M. Davidson: Il me ferait plaisir de faire plus que cela, sénateur Grosart. Il me ferait plaisir de fournir et de faire annexer aux délibérations de ce comité, si vous le voulez, un tableau donnant les autres détails demandés concernant les périodes de temps et les émissions. Il me faut dire que je ne pourrai que répéter ce que j'ai dit relativement à la possibilité d'imposer un taux commercial pour les périodes de temps où M. Lévesque est passé à la radio ou à la télévision de Radio-Canada.

Le sénateur Grosart: Voulez-vous annexer votre cédule de taux?

M. Davidson: Bien, c'est un document public. Je suis prêt à déposer à votre demande spéciale, comme partie des délibérations de ce comité, la cédule de nos taux commerciaux.

Le sénateur Grosart: Je crois que cela donnera satisfaction au sénateur Beaubien, car il voulait bien établir un rapport entre le temps accordé à M. Lévesque et le taux normal, et votre cédule contient une indication du prix de ce temps. Pas nécessairement pour cette portion de votre programme, mais du temps c'est du temps.

M. Davidson: Cela dépend entièrement de l'heure de la journée dont on parle, monsieur le sénateur, comme vous le savez bien, et de l'auditoire desservi par le poste, etc. Quant à moi, toutefois, je ne peux pas comprendre la cédule des taux. Si vous ou le sénateur Beaubien y arrivez, grand bien vous fassent les renseignements que la cédule des taux contient.

En passant, la cédule des taux n'est pas . . . il y a des foules de complications. L'une d'elles est la période de temps discutée, l'année civile 1968, pendant laquelle deux cédules de taux ont été en vigueur puisque notre cédule change. Elle change le premier septembre. Est-ce que vous voulez que nous produisions deux cédules de taux?

Le sénateur Grosart: L'une ou l'autre suffira, car je ne crois pas que la différence soit considérable.

M. Davidson: Il nous fera plaisir, sénateur Grosart, de déposer, en réponse à votre demande, la cédule des taux que nous utilisons depuis le premier septembre 1968.

Le sénateur Smith: Vous voulez dire plus que déposer, vous voulez la consigner au compte rendu.

M. Davidson: Je veux dire que je la déposerai auprès du secrétaire et si vous désirez l'imprimer comme partie des délibérations, cela fera l'affaire.

Le sénateur Hays: Relativement à cette question, vous pourriez indiquer quel pourcentage du temps absorbent les émissions d'intérêt public au cours de la journée.

M. Davidson: Peut-être pas au cours de la journée, sénateur Hays, mais au cours d'une période plus longue.

Le sénateur Hays: Je crois qu'il serait bon de le faire à ce moment-ci.

M. Davidson: J'aimerais seulement lire, si vous le permettez, monsieur le président, pour les porter au compte rendu...

Le président: Monsieur Davidson, avant que vous ne fassiez cela, quelques sénateurs voudraient poser des questions. Elles ont peut-être trait à ce que vous allez dire. Sénateur Hays?

Le sénateur Hays: Je n'avais que cette seule question.

Le président: Les sénateurs veulent-ils attendre que M. Davidson ait fini pour poser leurs questions?

Le sénateur Hays: J'ai d'autres questions.

Le président: Nous allons suspendre la période de questions pour que M. Davidson continue.

M. Davidson: Je voudrais vous donner, pour les porter au compte rendu, en très bref, les périodes de temps où M. Lévesque est passé à la radio et à la télévision. A la lecture de certains critiques, on a l'impression qu'il y est le matin, le midi et le soir.

Le premier février 1968, il est passé sept minutes et demie et de nouveau à la radio française le 9 avril neuf minutes et le 22 avril, trois minutes. Le 29 juin il a fait une apparition prolongée de quinze minutes; le 18 septembre il a parlé deux minutes et le 25 novembre quatre minutes, soit un total de quarante minutes et demie au cours des émissions d'intérêt public pendant l'année.

Le sénateur Haig: A-t-il paru seul ou comme membre d'un groupe?

M. Davidson: Je ne pourrais le dire avec certitude, sénateur Haig.

M. Fraser: Normalement, il ne s'agirait pas d'un groupe de discussion, mais d'une tranche de quatre ou cinq minutes de temps bien à lui.

M. Davidson: C'est probablement du temps passé avec un interviewer aux questions duquel il répondait et avec qui il partageait ce temps. Il a eu quarante minutes et demie au cours d'un an. Il a aussi figuré dans des émissions de nouvelles pendant quarante-huit minutes et dans des émissions d'intérêt public, ce qui fait un grand total d'une heure et vingt-sept minutes à la radio française.

On l'a entendu à la radio anglaise le 12 février pendant dix minutes, le 22 avril, pendant cinq minutes, le 14 octobre pendant cinq minutes, soit un total de vingt minutes aux affaires d'intérêt public, les trois fois à l'émission «*Five Nights a Week at This Time*», une émission locale de langue anglaise diffusée par notre poste local CBM à Montréal et non pas le réseau national.

Le sénateur Desruisseaux: Pour préciser, monsieur Davidson, lorsque vous dites qu'il y figurait, voulez-vous dire qu'il parlait effectivement à la télévision, ou parlez-vous du programme complet?

M. Davidson: Non, il paraissait en personne à l'écran, sénateur Desruisseaux. C'est ainsi que les choses se passent certainement si je ne m'abuse, aux émissions d'intérêt public. Je crois que cela est exact aussi des émissions de nouvelles, mais je n'en suis pas aussi certain. Mon mémoire fait état de présences de René Lévesque et j'interprète cela comme des périodes où il était effectivement devant les caméras et parlait lui-même, soit pendant une émission d'intérêt public ou au cours des actualités.

A la télévision française, on lui a consacré, le premier février 1968, toute une entrevue de trente minutes. Il est passé de nouveau le 12 février pendant sept minutes, le 13 mars pendant une minute et demie, le 22 avril pendant quatre minutes, le 9 juin pendant six minutes, le 31 juillet pendant six minutes, le 6 septembre pendant trois minutes et demie, le 24 septembre pendant quatre minutes et demie, le 15 octobre pendant trente minutes, à une entrevue d'une demi-heure, soit un total d'une heure, trente-deux minutes et demie au réseau français, au cours d'émissions sur les affaires d'intérêt public.

En plus, il a paru au cours d'émissions de nouvelles qui sont distinctes des émissions d'intérêt public, cette fois pour un total d'une heure, vingt et une minutes et demie.

Le sénateur Smith: En français?

M. Davidson: En français. Un total de deux heures, cinquante-quatre minutes à la télévision française. A la télévision anglaise, il est passé pendant deux minutes le 21 avril et pendant trente minutes le 15 octobre à l'émission «*20 Million Questions*», ce qui fait un total de trente-deux minutes aux Affaires Publiques.

Nous n'avons pas pu déterminer avec précision combien de temps lui a été accordé au cours d'émissions de nouvelles au réseau anglais. Vous connaissez bien le programme «20 Million questions», sénateur Haig, et la mention que je viens d'en faire vous fait voir ce que nous voulons dire lorsque nous disons qu'il a paru pendant trente minutes au cours d'une émission sur les affaires d'intérêt public. Il peut y avoir un interviewer ou un groupe.

Le sénateur Grosart: Serait-ce trop vous demander que de fournir comme appendice à nos délibérations, le nombre de minutes accordées, par exemple, aux ministres fédéraux venant du Québec, pour que nous puissions établir des comparaisons?

M. Davidson: Vous avez dit: serait-ce trop vous demander. Ce serait beaucoup demander, sénateur Grosart. Je voudrais toujours satisfaire les honorables sénateurs, mais si l'on me demande de fournir successivement le nombre de minutes accordées à tous les personnages politiques en vue du Canada, qu'ils soient ou non sujet de controverses, Radio-Canada aura besoin d'affectations plus élevées que ce que nous demandons actuellement.

Le sénateur Grosart: Ce n'est pas ce que je demandais, monsieur Davidson. Nous traitons d'un sujet précis qui a été abordé au Sénat. De fait, votre présence ici, si je comprends bien, résulte de la requête du sénateur qui a soulevé la question. Il me semble que cette comparaison lui permettrait de mieux saisir tous les aspects de la question.

Je vous laisse décider jusqu'où aller. J'ai restreint ma question délibérément aux ministres du Cabinet fédéral venant du Québec et je crois que cette comparaison permettrait au sénateur Beaubien de se former une opinion quant à la convenance de votre programmation à cet égard. Je change donc ma question et demande «voulez-vous le faire?»

M. Davidson: Je dois dire que j'hésiterais beaucoup à entreprendre cela à moins que ce ne soit le désir du comité comme tel. Par exemple, l'élection fédérale a eu lieu en 1968. Je sais très bien que, si nous fouillons nos dossiers et donnons des renseignements sur le nombre précis de minutes accordées à chaque ministre du cabinet fédéral de langue française pendant cette période, d'autres partis politiques voudront que nous fassions la même chose au sujet de leurs personnalités politiques en vue. Votre requête risque, à mon avis, de déclencher une réaction en chaîne.

Si le Comité du Sénat veut que je le fasse, je le ferai, et s'il me le demande, étant son obligé je le ferai. Mais je dois vous dire que je considère qu'il ne serait pas raisonnable de ma part de me rendre à cette demande sans faire savoir aux honorables membres du comité que j'ai de fortes réserves sur cette façon de procéder à l'égard d'un seul groupe particulier de personnalités publiques.

Le sénateur Grosart: Alors permettez que je vous demande de réfléchir à la suggestion que j'ai faite au nom du sénateur Beaubien et de répondre si, après réflexion, vous croyez que cela pourrait être utile, et je crois que cela pourrait être dans l'intérêt de Radio-Canada, mais je n'insisterai pas.

Le président suppléant: Si je comprends bien, M. Davidson décidera à sa discrétion comment il répondra à la question posée.

Le sénateur Hays: Est-ce que je peux poser quelques questions? Elles se rapportent à la position de la Société.

Je voudrais savoir quelles sont les projections quinquennales relatives aux frais de la Société Radio-Canada, c'est-à-dire les frais nets que devra absorber le contribuable, et aussi quels sont les frais de sociétés similaires. Je ne crois pas que ceci représente beaucoup de travail. Je pense aux sociétés de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, des États-Unis et du Japon. Aussi, à quelle cotisation par tête correspondent ces frais? Vos frais de fonctionnement ne sont pas loin de représenter annuellement \$8.50 par tête au Canada.

M. Davidson: \$7.90 ou deux point deux cents par jour par personne.

Le sénateur Hays: Tout dépend du fondement de votre comparaison.

M. Davidson: Je préfère ce fondement.

Le sénateur Hays: Il peut s'agir de quatre-vingts dollars en dix ans. Ces renseignements ne sont pas difficiles à obtenir. Alors, à votre avis, ou à l'avis de Radio-Canada, quelle cotisation un organisme de ce genre peut-il des contribuables?

M. Davidson: Sénateur Hays, nous nous ferons un plaisir de colliger les renseignements que nous possédons là-dessus. Relativement à la dernière partie de votre question, le Gouvernement a reçu des propositions sur le financement selon une formule qu'il étudie depuis quelque temps. La Commission Fowler a recommandé, comme l'ont fait un certain nombre d'autres comités, que l'on établisse à l'intention de Radio-Canada une formule qui lui assurerait un budget fixe pour une période de cinq ans. Ces dispositions ont été rayées du bill lors de son examen à la Chambre des communes. Les discussions se poursuivent et il me serait difficile, à mon avis, de révéler maintenant la cotisation par personne que ce financement selon une formule comporterait, car, si le Gouvernement a l'intention d'adopter cette loi, il va éventuellement exposer ses propres vues sur la question.

Le sénateur Hays: Les chiffres relatifs à la Grande-Bretagne, à la France, etc. nous donneraient une certaine indication.

M. Davidson: Ce n'est pas difficile d'obtenir les chiffres de la Grande-Bretagne, de la France, etc. Je me reporte tout simplement à nos propres prévisions de cinq ans. Le Conseil du trésor (à qui nous avons proposé la formule), n'a pas encore décidé ce qu'il entent faire concernant la publication des prévisions des dépenses requises des organismes et ministères individuels de l'Etat pour une période de cinq ans.

Le mieux que je puisse faire, je crois, est de vous donner des chiffres illustrant l'expression qu'a connue Radio-Canada au cours des quelques dernières années, et l'expansion, au cours d'une période semblable, des organismes de radiodiffusion des pays que vous avez mentionnés, ainsi que quelques renseignements quant à la façon dont ces pays financent leur radiodiffusion.

Cela vous donnera, je crois, une idée de ce que sera probablement l'expansion de Radio-Canada au cours des prochaines années et comment celle-ci se compare à celle de ces autres pays.

Toutefois, permettez-moi de vous dire que comparer les problèmes de Radio-Canada avec ceux, par exemple, du Royaume-Uni ou du Japon ou de la Nouvelle-Zélande revient à comparer un éléphant à un chat siamois.

Le sénateur Hays: Pas dans le paiement des dollars.

M. Davidson: Oui, monsieur, sauf votre respect, parce que nous devons couvrir un pays qui s'étend sur 4,000 milles, de l'Atlantique au Pacifique. Nous devons diffuser dans sept fuseaux horaires. Nous devons fournir des émissions de télévision en anglais et en français. Nous avons une échelle de rémunération beaucoup plus élevée, comme chacun sait très bien, qu'au Royaume-Uni, qu'en France, qu'en Nouvelle-Zélande ou que n'importe où ailleurs, exception faite des États-Unis. Nous produisons à tort ou à raison, de plus en plus d'émissions en couleurs, tandis qu'au Royaume-Uni, il n'y a pas, je crois, d'émissions en couleur, ou s'il y en a, il y en a très peu.

Il y a des éléments très importants de frais, inévitables dans les circonstances où nous sommes. Il y a le caractère bilingue de notre pays, qui nous impose des frais que n'ont pas pas à subir l'ORTF, en France, la *British Broadcasting Corporation*, l'Australie ou les États-Unis. Il faut considérer aussi que nous émettons dans sept fuseaux horaires différents. Aucun autre pays au monde n'est dans cette situation, sauf l'Union soviétique, celle de devoir émettre dans sept fuseaux horaires différents pour rejoindre toute sa population.

Nous possédons le plus long réseau de micro-ondes au monde. Nous devons avoir ce réseau pour apporter

les services de radiodiffusion à tous les habitants du Canada. Il y a d'énormes différences dans les salaires. Je ne mentionne pas cela pour me préparer une excuse, mais pour essayer d'illustrer à quel point ces chiffres sont relativement sans signification quand on veut comparer les frais d'exploitation d'un réseau de télévision au Japon, par exemple, avec ceux d'un réseau de télévision au Canada.

Un seul poste, ou deux postes au plus, en Nouvelle-Zélande, peuvent à la rigueur couvrir tout le territoire.

Le sénateur Hays: Il peut n'exister que deux postes, mais il n'y a que deux millions et demi d'habitants pour les financer.

M. Davidson: C'est exact, mais avoir deux postes en Nouvelle-Zélande, cela constitue une entreprise relativement économique en comparaison du nombre de postes qui sont nécessaires au Canada pour desservir plus de 21 millions de personnes réparties sur la moitié d'un continent.

Le sénateur Hays: Un dernier point. Les journaux ont un certain code d'éthique qui détermine ce qu'ils feront. Par exemple, certains journaux ne veulent pas publier de nouvelles concernant les suicides, entre autres. Radio-Canada a-t-il un code d'éthique et, si oui, jusqu'où la Société va-t-elle dans cette voie?

M. Davidson: Sénateur Hays, Radio-Canada a élaboré, au cours des années, ce que nous appelons des prises de position, sur une variété de questions relatives à la diffusion. Nous avons, par exemple, pris position sur les émissions controversables. Quels sont les principes qui régissent les émissions controversables? Cette prise de position sur les émissions controversables a été adoptée par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion il y a plusieurs années et a été publiée non pas à titre de directive, mais de guide à suivre au sujet des émissions controversables pour l'ensemble de la radiodiffusion, tant publique que privée.

Nous avons aussi, par exemple, pris position sur le bon goût dans les émissions et sur la violence dans les émissions pour enfants. Nous sommes en train d'examiner et de réviser toutes nos prises de position passées pour orienter nos directeurs de production dans des questions auxquelles vous pensez sans doute: les questions générales de bon goût, nos lignes de conduite et nos objectifs quant aux émissions d'affaires publiques.

Le sénateur Hays: Ces documents sont-ils secrets?

M. Davidson: Certains de ces documents, je crois savoir, ont déjà été déposés devant un comité parlementaire, à l'époque de la controverse dont était l'objet l'émission «Seven Days» en 1966.

Le sénateur Hays: Est-ce que cela concerne aussi les émissions américaines que nous captons?

M. Davidson: Oui, on le voulait.

Le sénateur Hays: Autant que l'Office national du film qui détermine que ceci peut être montré et que cela ne le peut pas?

M. Davidson: Non. Nous n'exerçons pas de censure. Toutefois, notre prise de position sur le bon goût s'appliquerait à la sélection d'une émission faite aux États-Unis. Par exemple, si en examinant une série pour enfants, produite aux États-Unis, que nous songeons à acheter, nous constatons que celle-ci viole les normes, énoncées que nous avons établies dans notre prise de position, nous appliquons ces normes et rejetons l'émission des États-Unis. Nous avons beaucoup modifié notre attitude à l'égard de la violence dans les émissions américaines, au cours des six derniers mois en particulier.

Le sénateur Hays: Et vous considérez que ce code d'éthique est une partie importante de votre fonction maintenant.

M. Davidson: Sénateur Hays, nous y attachons tant d'importance qu'à la suite de la recommandation que nous avons faite à titre de directeurs, au conseil d'administration de Radio-Canada, la Société nous a chargés de revoir et de mettre à jour toutes nos prises de position relatives aux émissions. La première de nos prises de position révisée sera présentée au conseil d'administration à Toronto, ce mois-ci. Nous continuerons ensuite à examiner et réviser progressivement toutes nos prises de position.

Le sénateur Hays: Par exemple, l'incident concernant Gordon Sinclair serait tout simplement un sujet tabou.

M. Davidson: D'après notre prise de position, oui.

Le sénateur Hays: Ces choses sont difficiles à traiter.

M. Davidson: Je les regrette autant ou même plus que n'importe qui, parce que je suis celui qui en reçoit tous les contre-coups. Mais une prise de positions relatives aux émissions qui établit les règles du bon goût applicables aux émissions de Radio-Canada est applicable à toutes les émissions dont nous assumons la responsabilité. Le régime de surveillance et de direction devrait nous permettre de saisir tout manquement au bon goût comme celui dont a parlé le sénateur Hays.

Le sénateur Haig: Cette émission n'a-t-elle pas été enregistrée?

M. Davidson: Je ne le sais pas.

Le sénateur Haig: Si elle était enregistrée, vous pourriez retrancher cette partie.

M. Davidson: Qu'elle soit enregistrée ou non, il serait difficile de retrancher cette partie. Comme vous le savez, ces entretiens sont des ensembles d'une durée de

quinze minutes. Mais si elle était enregistrée, il aurait été ou devrait avoir été possible d'éliminer complètement cet entretien, d'annuler l'entretien avec Elaine Tanner et d'y substituer un entretien avec une autre personnalité publique intéressante.

Le sénateur Grosart: N'avez-vous pas, effectivement, refusé de présenter une émission américaine hautement cotée, à cause de la violence qu'elle illustre?

M. Davidson: Oui. Dans notre examen des émissions des États-Unis, l'an dernier, nous en avons rejeté plusieurs que nous avons déjà présentées. Nous en avons supprimé une certaine à laquelle s'opposait vivement la collectivité allemande. Il s'agissait de l'émission «*Hogan's Heroes*». C'était l'an dernier. Nous avons abandonné une deuxième émission, «*High Chaparral*». Sans entrer davantage dans les précisions, nous avons examiné et rejeté un certain nombre de nouvelles émissions américaines parce qu'elles renfermaient beaucoup de violence. Je dois avouer que nous nous sommes fait jouer à l'égard d'une ou deux émissions que nous aurions rejetées si nous avions pu en voir toute la série. Mais on ne peut jamais voir toute une série. On ne voit qu'un certain nombre d'émissions pilotes. Vous prenez une décision d'après ce que vous pensez de la qualité de ces émissions-pilotes.

Le sénateur Grosart: Avez-vous parmi votre personnel, un sociologue qui vous recommande de rejeter ou d'accepter ces émissions?

M. Davidson: Il nous faudrait convoquer, pour consultation, un psychologue ou un sociologue pour trancher les cas difficiles. En réalité, nous serions disposés à le faire.

Avant de laisser ce genre de questions, vous admettez, j'en suis convaincu, que pour ce qui concerne la violence, notre principale difficulté a trait aux émissions que nous importons des États-Unis, pas tellement aux émissions produites au Canada.

Le sénateur McLean: Monsieur Davidson, d'après vos remarques et la liste des postes de télévision de Radio-Canada qui fonctionnent d'un bout à l'autre du pays, je crois comprendre qu'il y a deux postes à Terre-Neuve, un à Halifax et un dans l'Île du Prince-Édouard, de même qu'un autre en voie de construction, mais qu'il n'y en a pas au Nouveau-Brunswick. Pourquoi n'y a-t-il pas de poste de télévision au Nouveau-Brunswick?

M. Davidson: Je sais quelles en sont les raisons, mais aucune n'est valable. Toutefois, je vous dis immédiatement que d'ici la fin du mois, nous prévoyons réaliser l'achat d'une propriété à Moncton. Nous avons maintenant une option sur cette propriété qui sera le premier centre de production, en français au début mais nous projetons aussi une production en anglais.

Le sénateur McLean: Le poste de Moncton rejoindra-t-il toute la région française du Nouveau-Brunswick?

M. Davidson: Avec un poste à Moncton et des postes de relais, nous pouvons atteindre toute la province.

Le sénateur McLean: C'est-à-dire le sud de la province.

M. Davidson: Pour ce qui concerne le français, la partie septentrionale de la province est desservie par les postes de relais de la rive sud. Mais ce serait notre intention (je ne peux vous préciser de date limite à cet égard) de nous servir de notre centre de production de Moncton comme poste central pour transmettre à toutes les collectivités d'expression française des Maritimes. Ce serait notre seul centre de production français des Maritimes, mais il y aura d'autres postes de relais à Halifax, à Yarmouth, à Boisdale et il y en a déjà un à Cheticamp. Le centre de production aurait pour but de seconder le réseau français en provenance de Montréal (que certains ont accusé d'avoir une orientation trop québécoise) en le complétant par des émissions produites aux Maritimes et traitant d'affaires particulières à cette région. Autrement dit, nous ajouterons une saveur acadienne à la saveur québécoise.

Le sénateur McLean: Je crois qu'on apprécierait aussi un poste d'expression anglaise dans le sud de la province.

M. Davidson: Nous avons demandé un permis pour établir un poste, que nous a refusé le Conseil de la Radio-Télévision canadienne. Le Conseil nous a suggéré de fournir les installations et, grâce à une entente ingénieuse, quoique très compliquée, qui a été mise au point, de présenter nos émissions par l'entremise des postes privés affiliés. Ce sont des postes qui nous sont affiliés. Ainsi, nous n'avons pas à posséder ni à exploiter de poste de télévision d'expression anglaise dans la province du Nouveau-Brunswick. Nous espérons pouvoir transformer l'établissement de Moncton en un centre combiné de production et de transmission de télévision française et anglaise.

Le sénateur McLean: Vous devriez quand même avoir recours à un poste local du sud de la province pour transmettre les émissions de Moncton, à moins que celles-ci ne couvrent toute la province?

M. Davidson: Elles passeraient par Moncton.

Le sénateur McLean: Quel rayon attendraient-elles?

M. Davidson: Vous pouvez ajouter des postes de retransmission dans diverses parties de la province et

transmettre de Moncton aux postes de retransmission et des postes de retransmission à n'importe quelle partie du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur McLean: Vous desserviriez Saint-Jean et la région environnante?

M. Davidson: Nous réalisons déjà des émissions de langue anglaise dans la région de Moncton, grâce au poste CHSJ qui est affilié à notre réseau. Aux endroits où nous avons un poste affilié, nous n'avons pas de poste de retransmission.

Le sénateur Smith: Permettez-moi d'ajouter un point auquel le sénateur McLean attache beaucoup d'importance. Je dois faire la même observation au sujet du poste de Saint-Jean. Je suis scandalisé (c'est le mot que je veux employer) du genre d'émissions de nouvelles qui viennent du poste CHSJ de Saint-Jean. Ayant eu l'occasion d'écouter les postes de Radio-Canada d'Halifax ou d'Ottawa, je suis tout simplement scandalisé du genre de nouvelles qui émanent de ce poste, affilié à votre réseau. Je crois qu'il y aurait lieu d'exiger que les émissions de nouvelles observent une certaine norme. J'y tiens énormément.

M. Davidson: Dans un cas de ce genre, nous ne sommes vraiment pas maîtres de la situation. Nous fournissons nos services par l'entremise de postes affiliés qui ont reçu un permis du Conseil de la Radio-Télévision Canadienne. Le Conseil accorde un permis à ces postes à la condition qu'ils s'engagent à accepter un certain nombre d'émissions de Radio-Canada. Nous négocions des ententes avec les postes affiliés. Il sont alors censés accepter les émissions que nous leur fournissons, lesquelles absorbent, comme l'a mentionné M. Fraser il y a un moment, de 40 à 50 p. 100 du temps dans le cas des postes d'expression anglaise. Mais nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard des émissions qu'ils mettent aux heures qui leur appartiennent. Nous accepterions cette critique à l'égard de toute émission de Radio-Canada entendue au poste de Saint-Jean, mais nous ne pouvons aucunement être tenus responsables des émissions locales.

Le sénateur Kinley: J'ai des questions fondamentales à poser. Nous connaissons les réponses, mais je veux qu'elles soient consignées au compte rendu pour qu'on apprécie mieux les qualités de votre service. Auparavant, je tiens à féliciter M. Davidson pour son travail à la fonction publique du Canada. Il est de la Nouvelle-Écosse et un bel exemple de ce que nous exportons dans le reste du Canada. Si vous étudiez l'histoire, vous constaterez qu'il y a beaucoup de sagesse dans la Nouvelle-Écosse. Nous ne deviendrons peut-être pas millionnaires là-bas, mais je crois que nous y vivons bien et avons une existence heureuse.

Maintenant, j'aimerais savoir combien le particulier paie pour les services de radio et de télévision au Canada?

M. Davidson: Ainsi que je l'ai dit à d'autres occasions, chaque Canadien paie 2 cents par jour.

Le sénateur Kinley: Mais quelle est la part de chacun? Vous avez dit 2 cents par jour, est-ce exact?

M. Davidson: C'est ce qu'il en coûte à chaque contribuable.

Le sénateur Kinley: Mais qu'est-ce que le particulier est tenu de payer directement pour votre service de radio et de télévision.

M. Davidson: Rien, à part de l'impôt général.

Le sénateur Kinley: Avez-vous déjà calculé combien cela coûtait par famille? Votre radio fonctionne du matin au soir. C'est le meilleur service dont dispose la maîtresse de maison pour agrémenter sa vie. J'aimerais savoir combien coûte à la population le service qu'elle reçoit.

M. Davidson: Notre calcul établit que le coût par personne est de l'ordre de \$8 par année. Le coût par famille est d'environ \$30 par année.

Le sénateur Kinley: Mais cet argent ne vous est pas versé directement. Il est versé sous forme d'impôts. Ainsi, le pauvre ne paie rien. Celui qui ne paie pas d'impôt ne paie rien pour ce service.

Je tiens à vous féliciter de votre programme du dimanche. Je crois qu'il est excellent, mais vous avez tort de diffuser des annonces commerciales le dimanche. Je crois que c'est une violation technique de la Loi sur l'observance du Jour du Seigneur. Nous savons que les provinces ont juridiction en ce qui concerne la loi et que le procureur général doit donner son assentiment avant qu'on puisse intenter des poursuites. C'est ce qui nous permet de contourner cette loi au Canada. Je crois important que nous n'ayons pas de ça le dimanche. Le dimanche, enfants et adultes en général sont à l'écoute. J'espère que l'incident de «*Seven Days*», qui a scandalisé tout le Canada, ne se répétera pas. Nous devons nous conduire décentement, en public au moins. On nous dit qu'il y a des lieux où les gens ne sont pas toujours décents, mais je crois que nous devrions être décents en public si possible, parce que nous devons prêcher d'exemple. La population du Canada a été vivement scandalisée par l'émission «*Seven Days*», qui passait, au surplus, le dimanche.

Je n'ai rien d'autre à dire, si ce n'est que je m'attends à ce que vous, qui venez de la Nouvelle-Ecosse, continuerez à nous fournir un aussi bon service que par le passé. Nous sommes heureux de vous voir ici pour la première fois.

Le sénateur Laird: Monsieur Davidson, l'avènement de la télévision éducative touchera-t-elle votre société à deux égards: premièrement, de la programmation et deuxièmement, des frais?

M. Davidson: Cela dépend, bien entendu, de ce que sera la décision finale concernant la programmation de la télévision éducative. D'après le Bill récemment présenté à l'autre Chambre, le Gouvernement semble se proposer d'établir une société distincte de la Couronne qui possédera ou fournira aux provinces les installations nécessaires pour diffuser leurs émissions scolaires. Je préfère, sénateur Laird, m'en tenir à l'expression d'émissions scolaires plutôt que d'émissions éducatives pour le moment, car la définition que renferme le bill dont a été saisie la Chambre des communes est assez précise, et semble indiquer que dans l'idée du Gouvernement, le nouvel organisme proposé devrait s'occuper exclusivement d'émissions scolaires comme telles. Si le Gouvernement décide d'établir une société distincte de la Couronne qui s'occupera exclusivement d'émissions scolaires ou qui fournira les installations connexes, je me demande si Radio-Canada doit continuer à fournir les installations pour les émissions scolaires et à augmenter l'argent qu'elle dépense à cet égard, soit plus d'un million de dollars par année alors que des centaines d'heures sont destinées aux émissions officielles dans les salles de classe des différentes provinces du Canada. Il serait regrettable de supprimer ce service aux provinces, mais en même temps, il serait difficile de justifier la continuation d'un service parallèle, si le gouvernement décide de confier les émissions scolaires à un autre organisme. Cela influera sur notre propre attitude, parce que, entre autres choses, si nous devons supprimer les émissions scolaires de notre programmation demain, nous aurions quelque difficulté à assurer que 55 p. 100 de nos émissions soient de teneur canadienne. Cette décision aurait donc sur notre situation, à titre de société, des conséquences assez importantes que nous essayons présentement d'évaluer à la lumière de la nouvelle mesure législative du Gouvernement.

Le sénateur Desruisseaux: Monsieur Davidson, dans le passé, on a critiqué le nombre d'employés que la Société Radio-Canada comptait à certains endroits et mis en question leur utilité. A la page 355, nous voyons que ce nombre augmente toujours. J'aimerais connaître vos vues à ce sujet.

M. Davidson: Sénateur Desruisseaux, permettez-moi d'attirer votre attention . . .

Le sénateur Desruisseaux: C'est à gauche de la page 355.

M. Davidson: Sénateur Desruisseaux, ces chiffres indiquent que, même si le nombre d'emplois que nous appelons postes officiels des cadres a augmenté de 19, le total des années-homme a diminué de 267. Cela signifie en réalité que nous pouvons avoir à établir un certain nombre d'emplois pendant des périodes de pointe, mais en engageant un homme pour quatre mois, il faut trois de ces postes pour constituer une année-homme. Par conséquent, suivant ces chiffres, notre utilisation globale de main-d'oeuvre va diminuer, et non augmenter.

Le sénateur Desruisseaux: Pour beaucoup?

M. Davidson: Il s'agit de 267 années-homme. Ne sachant pas précisément combien d'employés sont saisonniers, je ne peux vraiment pas répondre à cette question. Je dois vous dire en toute franchise que nous avons considéré qu'il était de notre devoir de nous conformer à la propre ligne de conduite du Gouvernement concernant l'effectif de notre organisme et de maintenir le gel de nos postes. Notre effectif est moins considérable aujourd'hui qu'il l'était il y a un an et il n'augmentera pas l'an prochain, sauf dans la mesure où l'acquisition d'une station de télévision à Charlotte-town et l'acquisition d'une station de télévision d'expression française à Moncton nous obligeront à ajouter des emplois supplémentaires. Je crois pouvoir affirmer que nous tenons bien compte de notre effectif. Nous sommes très sensibles à la critique qui nous arrive constamment de toutes parts portant que la Société Radio-Canada a trop de personnel. Je vous fais grâce de toutes les raisons qui contribuent en partie à justifier notre préoccupation continuelle pour cet effectif.

J'ai eu une expérience frappante à ce sujet hier. J'ai rencontré mes fonctionnaires hier pour déterminer le nombre d'employés nécessaire au fonctionnement de notre nouvel établissement de Moncton. On m'a dit qu'il nous faudra un nombre supplémentaire d'employés en plus de ceux qui y sont déjà. Je m'inquiétais du nombre supplémentaire d'employés requis, mais je m'inquiétais davantage du fait que, lorsque le poste de Moncton commencera à fonctionner, il devra produire quatre heures et demi d'émissions locales par semaine (nouvelles, affaires publiques, reportages) tandis que les autres émissions viendront de Montréal pour être diffusées aux régions d'expression française.

Il est difficile d'ouvrir un poste et d'engager ensuite du personnel pour un temps de diffusions de quatre heures et demie par semaine (c'est tout ce que nous pouvons nous permettre en ce moment et tout ce que nous pouvons vraiment produire avec les talents, les ressources et le matériel disponibles), parce que cela signifie que nous devons employer des employés à plein temps pour pouvoir les obtenir. Les règles du syndicat nous obligent à engager un homme pour une journée de huit heures, par exemple, au lieu de l'employer deux ou trois heures par jour. Nous avons donc beaucoup trop de personnel pour ce que nous pourrions produire avec le même nombre d'hommes et de femmes au poste de Moncton si nous avions la capacité de produire toutes les émissions que nous voulions. Tel est le problème très réel que nous devons envisager à Charlottetown et partout ailleurs. Cela revient à dire, d'après une forme de logique redoutable, contre laquelle je m'inscris en faux, qu'il serait beaucoup plus utile et économique de produire toutes les émissions à Montréal et à Toronto et de les acheminer partout au pays. Nous rejetons cette idée, parce que le mandat qui nous est donné par la Loi sur la radiodiffusion nous oblige à mettre en valeur les ressources de production locales et à produire des émissions régionales et parce que nous devons répandre nos ressources de

production dans tout le pays, nous avons vraiment trop de main-d'œuvre, en raison des circonstances plus ou moins indépendantes de notre volonté.

Le sénateur Desruisseaux: Monsieur Davidson, avez-vous un moyen de comparer les opérations de Radio-Canada à des opérations semblables du Royaume-Uni ou des États-Unis? Si oui, il serait peut-être bon de consigner ce renseignement au compte rendu.

M. Davidson: Sénateur Desruisseaux, nous avons fait divers examens à cet égard, sûrement pour ce qui concerne le Royaume-Uni. Les niveaux de salaires sont inférieurs aux nôtres, mais nous avons des rapports indiquant, qu'exprimée en heures-homme, notre productivité par homme est supérieure à celle des réseaux du Royaume-Uni, de l'ORTF et des États-Unis. Cet examen a été fait par Stevenson et Kellogg, consultants en gestion, au moment où la Commission Fowler examinait les opérations de Radio-Canada. Je me reporte à la dernière fois où la Commission Fowler s'est réunie. Je n'ai pas vu les rapports-mêmes, mais j'ai demandé ce renseignement à la suite d'une discussion qui s'est engagée à la dernière réunion de notre Conseil d'administration. Je crois savoir que le rapport de Stevenson et Kellogg indique, pour ce qui concerne les heures-homme de productivité, que notre efficacité se compare favorablement à celle des réseaux américains, britanniques et français. Je devrai voir ce rapport moi-même avant d'assumer la responsabilité de cette affirmation. Je veux vous préciser, à vous et aux autres membres du comité que je ne fais que rapporter ce qui, d'après ce qu'on m'a dit, est la conclusion à laquelle on vient dans le rapport de Stevenson et Kellogg.

Le président suppléant: Monsieur Davidson, nous avons promis de vous laisser partir à 11 heures, mais afin de compléter le compte rendu, j'aimerais vous poser une question, dans le même ordre d'idée que celle du sénateur Desruisseaux, quoique un peu différente.

Vous n'avez peut-être pas les documents en ce moment, mais accepteriez-vous de préparer une cédule de comparaison entre les opérations de Radio-Canada et celles des trois réseaux américains, à savoir, la NBC, le *Columbia Broadcasting System* et l'ABC, où figureaient les frais généraux par rapport aux revenus? Je reconnais que nous avons des problèmes spéciaux au Canada, que vous venez de mentionner, et tout Canadien en tiendra pleinement compte dans l'analyse de ces chiffres.

Je crois qu'il serait très utile que vous fassiez cette comparaison, comme vous avez eu l'amabilité de le faire l'an dernier, et comme on peut voir à la page 355 du Budget. Pour ma part, monsieur Davidson, je m'intéresse particulièrement au rapport qui existe entre les frais et les revenus en général. Dans la mesure où vous le pouvez, j'aimerais que vous analysiez, non pas les revenus, mais les frais, suivant un mode de comparaison raisonnable. Je ne vous demande pas officiellement de le faire, mais vous rendriez un grand service au comité en lui fournissant une telle échelle de comparaison.

Désirez-vous poser une question, sénateur Isnor? Je vous rappelle que nous devons ajourner sous peu.

Le sénateur Isnor: Je me rends compte que nous devons laisser M. Davidson partir à 11 heures. Monsieur Davidson vous avez parlé de revenus de publicité accrus. Avez-vous tenu compte des conséquences qu'aura sur les téléspectateurs l'acquisition de ce revenu accru?

M. Davidson: Je n'ai pas très bien saisi votre question, sénateur.

Le sénateur Isnor: On se plaint beaucoup aujourd'hui au sujet des postes privés qui diffusent trop de réclames et réduisent ainsi l'intérêt que peut avoir une émission. Et voilà que vous vous proposez d'augmenter vos affaires...

M. Davidson: Le revenu vient en grande partie d'une augmentation des taux qui résulte du plus grand nombre de téléspectateurs et de l'augmentation générale des frais.

Je signale que le règlement du CRTC permet jusqu'à six minutes de réclame par demi-heure au cours d'une même émission. Je crois que les postes privés, dans bien des cas, vont jusqu'à la limite et ont jusqu'à six minutes de publicité par émission d'une demi-heure. Nous n'allons pas jusque là. Par comparaison en moyenne, nos réclames ne dépassent jamais quatre minutes par demi-heure.

Le sénateur Grosart: Avant que nous ajournions monsieur le Président...

Le sénateur Isnor: J'aimerais qu'on continue cette discussion.

Le président: Je regrette, mais nous n'en avons pas le temps aujourd'hui.

Le sénateur Isnor: Le sénateur Grosart est intervenu avec ses questions précédemment et...

Le sénateur Grosart: J'allais proposer, parce que nous n'avons pas touché au détail du Budget (pour des raisons compréhensibles), que nous demandions à M. Davidson et ses collègues de revenir en temps opportun. Je dis cela parce que c'est la première fois que nous avons entrepris d'examiner en détail le Budget d'un ministère ou d'un organisme. A mon avis, ce serait une négligence de la part du comité de ne pas le faire. J'espère que les dispositions peuvent être prises pour que M. Davidson revienne afin que nous puissions examiner des questions aussi importantes que le financement des prêts de capitaux, etc.

Le président: Sur cette entente, pouvons-nous ajourner nos délibérations pour aujourd'hui?

Des voix: Assentiment.

Le comité s'ajourne.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969



Première session de la vingt-huitième législature
1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président suppléant: L'honorable LAZARUS PHILLIPS

Fascicule 7

SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 1969

Seule et unique séance sur le Bill C-172,
intitulé:

“Loi modifiant la Loi sur l'administration financière”.

TÉMOINS:

Bureau du Trésor: M. W. B. Brittain, secrétaire assistant adjoint.
M. E. W. Jay, conseiller de la direction financière.

RAPPORT DU COMITÉ

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, OTTAWA, 1969

COMITÉ PERMANENT (Sénat) DES FINANCES NATIONALES

Président· L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Hays	McLean
Benidickson	Isnor	Nichol
Bourget	Irvine	Paterson
Bourque	Kinley	Pearson
Desruisseaux	Laird	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Dessureault	Leonard	Phillips (<i>Prince</i>)
Everett	MacDonald (<i>Queens</i>)	O'Leary (<i>Antigonish-</i> <i>Guysborough</i>)
*Flynn	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Fournier (<i>Madawaska-</i> <i>Restigouche</i>)	Methot	Sparrow
Gelinas	Molson	Walker—(30).
Grosart	McDonald	

**Membres d'office*· Flynn et Martin

(Quorum 7)

SEANCE DU MERCREDI 28 MARS 1968

Seule et unique séance sur le Bill C-172

intitulé:

"Loi modifiant la loi sur l'administration financière"

TÉMOINS

M. le Président, M. W. B. Lindsay, secrétaire adjoint.

M. E. W. Jackson, conseiller de la direction financière.

RAPPORT DU COMITÉ

LE MINISTRE DE LA REVENUE ET DES DOUANES

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, 26 mars 1969:

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Bourque, tendant à la deuxième lecture du Bill C-172, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'administration financière".

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., que le bill soit déféré au Comité permanent du Sénat sur les finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

W. B. Hissman, secrétaire assistant adjoint.

E. W. Jay, conseiller de la direction financière.

Il est décidé, sur avis de la table ronde, de faire rapport du bill aux sénateurs.

A 4 h. 35 de l'après-midi le Sénat adjourne jusqu'à la prochaine convention du Sénat.

ATTESTE

Le secrétaire du Comité
Frank A. Jackson.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 26 mars 1969.

(10)

A 3 h. 30 de l'après-midi de ce jour, le Comité permanent du Sénat sur la finance nationale se réunit pour étudier le bill qui suit:

Bill C-172 intitulé "Loi modifiant la Loi sur l'administration financière".

Présents: L'honorable sénateur Lazarus Phillips (*président intérimaire*), Beaubien, Bourque, Desruisseaux, Dessureault, Flynn, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hays, Isnor, Irvine, Kinley, Laird, McLean, Pearson, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*) et Sparrow. (16)

Aussi présents, mais pas du Comité: Les honorables sénateurs Burchill et Haig. (2)

Aussi présent: E. Russell Hopkins, légiste et conseiller parlementaire.

Les témoins suivants sont entendus:

Bureau du Trésor:

W. B. Brittain, secrétaire assistant adjoint.

E. W. Jay, conseiller de la direction financière.

Il est résolu, sur motion, de faire rapport du bill sans amendement.

A 4 h. 35 de l'après-midi le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,

Frank A. Jackson.

RAPPORT DU COMITÉ

MERCREDI, 26 mars 1969

Le Comité permanent du Sénat des finances nationales, auquel a été déféré le Bill C-172, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur l'administration financière", a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 27 février 1969 étudié ledit bill et il en fait maintenant rapport sans amendements.

Président suppléant,

LAZARUS PHILLIPS.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA FINANCE NATIONALE

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 26 mars 1969

Le Comité sénatorial permanent de la finance nationale, à qui a été renvoyé le bill C-172, intitulé Loi sur l'administration financière, se réunit ce jour à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le sénateur Lazarus Phillips (président intérimaire) occupe le fauteuil.

Le président intérimaire: Nous sommes réunis ici pour étudier le bill C-172 tendant à modifier la Loi sur l'administration financière. Je suis averti par M. Hopkins, notre légiste et conseiller parlementaire, qu'il y avait un amendement fait à l'autre endroit à ce bill. Une copie de cet amendement est maintenant distribuée à tous les honorables sénateurs. Le bill, avec cet amendement, constitue la loi que nous avons présentement.

Nous avons le plaisir d'avoir avec nous deux représentants de la Section de l'amélioration financière du Bureau du Trésor, M. W. Brittain secrétaire assistant adjoint, et M. Eric Jay, conseiller de l'administration financière.

En suivant notre procédure ordinaire, voulez-vous, monsieur Brittain, être assez bon de nous piloter dans le labyrinthe de ce bill.

M. W. B. Brittain (secrétaire assistant adjoint, Service de l'amélioration de la direction, Bureau du Travail: Je ferai de mon mieux.

Le président intérimaire: Merci beaucoup. Peut-être voudriez-vous nous indiquer les articles fondamentaux qui s'imposent à notre attention.

M. Brittain: Voulez-vous que je parcoure ce bill article par article ?

Le président intérimaire: Non. Nous aimerions que vous nous donniez une idée générale et la philosophie de ce qui est derrière les changements qui sont faits. Puis vous pourriez peut-être nous indiquer les articles majeurs et répondre aux questions que les honorables sénateurs pourront vous poser.

M. Brittain: Le but principal de cet amendement peut être décrit comme étant l'une des plus fondamentales recommandations faites par la Commission royale sur l'organisation gouvernementale qui doit transférer aux ministères la responsabilité dans le domaine de l'administration financière, ou de rendre les ministères plus pleinement responsables de l'administration financière de leurs propres affaires, de confier la pleine responsabilité aux ministères ou à leurs sous-ministres, de sorte qu'ils auront non seulement l'habileté et la liberté d'administrer effectivement, mais aussi être tenus pleinement responsables de l'administration financière de leurs ministères.

Cela est accompli par l'amendement majeur proposé dans le bill qui concerne le transfert aux ministères des affaires de pré-vérifications et de contrôle des engagements, et l'abolition de l'office de contrôleur du Trésor.

Avec l'abolition de l'office de contrôleur du Trésor, les aspects de contrôle de cette position sont transférés aux ministères. Ce que je pourrais appeler les aspects de service de cette position sont transférés au ministère de l'Approvisionnement et des services où le poste de Receveur général assume ces responsabilités particulières antérieurement détenues par le contrôleur du Trésor.

Le président intérimaire: Qui sera le Receveur général ?

M. Brittain: Le Receveur général sera le ministre de l'Approvisionnement et des Services, et le sous-Receveur général sera le sous-ministre de l'Approvisionnement et des Services, et des dispositions pour ces postes sont prévues dans le bill du ministère de l'Approvisionnement et des Services plutôt que dans ce bill-ci.

Les fonctions du Receveur général sont, cela va de soi, définies dans ce bill et dans la Loi de l'administration financière.

Il y a deux autres effets qu'à mon sens je devrais mentionner au sujet du transfert de la responsabilité aux ministères. Le transfert a pour effet de réduire ou de se débarrasser de la fragmentation

de contrôle qui existe actuellement entre les ministères et l'organisme central. Il a un grand potentiel pour la réduction du coût grâce à l'élimination ou l'éradication de la duplication de services.

Les fonctions de contrôle dont j'ai parlé sont, dans une grande mesure, des doubles entre le contrôleur du Trésor et les ministères. Je parle en ce moment de la présente vérification et du contrôle des engagements. Inévitablement, les ministères seront concernés par les comptes qu'ils préparent pour paiement et qui ont été adéquatement vérifiés avant d'être envoyés à cette fin. Le rôle du contrôleur est donc de vérifier une fois de plus le travail que le ministère a fait. C'est de fait une autre vérification, une vérification extérieure, de la propre fonction de vérification du ministère ou vérification fonctionnelle.

C'est là, je crois, le principal changement ou principal amendement proposé dans le bill.

Le président intérimaire: Permettez que je vous pose une question avant que les sénateurs le fassent eux-mêmes. Nous parlons de plus efficace contrôle de dépenses dans la certification subséquente à l'engagement d'une telle dépense, ou dans le processus avons-nous révisé le procédé avant que les engagements soient pris par les divers départements, nonobstant le fait qu'il peut y avoir des affectations de fonds? me fais-je bien comprendre?

M. Brittain: Je le crois, monsieur. Les systèmes de gestion financière dans les ministères du Gouvernement ont été bien rigoureusement vérifiés dans leur ensemble depuis que le rapport Glassco a été publié, et nous avons l'impression que cette réforme administrative a atteint le stage où le genre de chose proposée dans ce bill peut être apporté. Cet amendement suggère spécialement que les ministères peuvent vérifier leurs propres comptes et s'assurer qu'il n'y a pas eu violation de la Loi des subsides, qu'ils sont conformes à la Loi sur les subsides, et qu'il convient qu'ils soient payés, sans la nécessité pour quelque autre bureau de faire pratiquement la même chose avant le paiement du compte.

Le président intérimaire: De sorte que c'est réellement un contrôle de paiement après l'engagement de la dépense?

M. Brittain: Très positivement, monsieur le président.

Le sénateur Pearson: Dois-je comprendre que, ayant pratiquement absorbé le rapport

Glassco dans ces ministères, vous êtes en position d'effectuer vous-même votre propre financement sans autre personnel?

M. Brittain: Sur cette question de personnel, il y a eu, depuis la publication du rapport Glassco, une très significative construction du personnel de la gestion financière dans les ministères. C'est une construction de force et une très considérable tendance à la hausse en qualité et calibre. De fait, au début, il a fallu nécessairement aller chercher au dehors les fonctionnaires séniors des finances de la plupart des ministères.

Le sénateur Pearson: A la suite de ce bill, il ne faudra pas augmenter maintenant le personnel?

M. Brittain: Non monsieur, ce sera l'inverse. Il y aura réduction dans la mesure où il y a maintenant duplication dans ce procédé de vérification.

Le sénateur Pearson: Je vois. Dans les divers ministères, vous voulez dire.

M. Brittain: C'est exact.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Quand ces transferts seront effectués, y aura-t-il quelque épargne dans le coût de l'administration pour les contribuables canadiens?

M. Brittain: Il y aura de très considérables épargnes annuelles, non pas seulement des épargnes pour un temps, mais des épargnes qui, essentiellement, seront réalisées d'année en année par la réduction du personnel requis. Il nous est tout à fait impossible en ce moment de déterminer la quantité de ces épargnes. Il ne nous sera pas possible de déterminer cela tant que nous n'aurons pas terminé l'étude maintenant en marche dans chaque ministère. Il est inévitable cependant que les épargnes seront très substantielles.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Prévoyez-vous quelques mises à pied dans l'administration?

M. Brittain: C'est une question à laquelle il est très difficile de répondre, parce que nous ignorons le nombre de ceux avec qui nous avons à faire. Comme vous savez, il y a en ce moment un gel sur les ministères du Gouvernement; il se produit une très considérable usure parmi les employés gouvernementaux par résignations, retraites et autres choses de ce genre.

Le président intérimaire: Ce gel est-il sous forme de guerre froide entre le personnel et le Gouvernement?

M. Brittain: C'est un gel au personnel, dois-je dire. Il existe en ce moment un grand nombre de positions qui deviendront surplus. Y aura-t-il un grand nombre de mises à pied, c'est là une question à laquelle je ne puis répondre; c'est une chose théorique en ce moment. Quoi qu'il en soit, la même question a été posée au président du Bureau du Trésor, et sa réponse était qu'il espérait qu'il serait possible d'absorber un personnel autrement redondant par le procédé que j'ai mentionné, l'attribution à d'autres ministères.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Pouvez-vous réaliser des épargnes sans recourir à des mises à pied?

M. Brittain: Oui, monsieur, vous pouvez avoir des épargnes sans mises à pied. Si vous avez, par exemple, une position de comptable au ministère de l'Agriculture, et s'il y a, au bureau du contrôleur du Trésor, une position devenue redondante à la suite de ce transfert, et que cette personne puisse remplir la position dans le ministère de l'Agriculture, nous pouvons radier cette position et cet employé ne pourra pas être renvoyé.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Mais quand vous en retranchez un comme ça, cette position est toujours là.

Le président intérimaire: Mais celui qui a été retranché peut être dû à l'âge normal de la retraite qui a été atteint, par exemple.

M. Brittain: Je parlais d'un poste qui pourrait exister concurremment au ministère de l'Agriculture, par exemple. Ainsi que le président l'a dit, il peut y avoir eu une retraite, un décès, un transfert ou quelque chose comme ça qui crée une position vacante. Nous transférons alors l'homme de la position dans le bureau du contrôleur.

Le président intérimaire: D'autres questions?

Le sénateur Hays: Voulez-vous prendre un exemple et le piloter complètement sous le régime de la nouvelle loi et de l'ancienne loi, pour que nous puissions voir quelle est la différence?

M. Brittain: Un exemple?

M. le président intérimaire: Je crois que le sénateur voudrait un exemple particulier de ceci.

M. Brittain: Au sujet de la pré-vérification ou de toute la chose?

M. le sénateur Hays: De toute la chose... je veux dire lorsque vous passez par le Bureau du Trésor.

M. Brittain: Monsieur le président, j'aurais besoin d'une question plus précise que ça. Je ne cherche pas à éviter la question de l'honorable sénateur, mais il y a tant de différentes choses comprises dans les amendements qui ne sont pas reliées entre elles.

Le sénateur Hays: Je voudrais avoir une simple chose. Pouvez-vous me donner un exemple sous le nouvel arrangement, où vous pourriez le piloter jusqu'au paiement?

M. Brittain: Prenons par exemple l'entrée dans un contrat pour l'achat de marchandises. A ce moment-là, le contrôleur du Trésor a la responsabilité de l'engagement de contrôle et de pré-vérification. La responsabilité pour l'engagement de contrôle passe au département si ce bill est adopté et si cette mesure législative est décrétée. Alors, le ministère a la responsabilité quand il contracte un engagement. Dans ce cas, ce peut être un hôpital à Inuvik, et cela ferait une entrée de \$200 dans leur registre de contrôle pour quelque fourniture. Cette commande finit par une entrée, et un ordre d'achat est émis au fournisseur. Les marchandises sont reçues et, dans le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Service de comptabilité et de finance examinera la facture reçue et s'assurera qu'elle a été proprement remplie, qu'il y a une indication que la marchandise a été reçue conformément au contrat, que le paiement sera conforme à la loi, et un nombre d'autres procédures dans la méthode de pré-vérification telles que l'exactitude arithmétique et la conformité avec toutes les règles ministérielles qui peuvent s'appliquer. Une réquisition de chèque serait alors préparée et signée dans le ministère, puis envoyée au Receveur général pour émission de chèque. Celui-ci déterminerait si la réquisition a été signée par un fonctionnaire autorisé à cette fin. Si tel est le cas, il émet un chèque au fournisseur. En conséquence, il y aura dans ce ministère une opération de vérification qui sera menée par...

Le sénateur Hays: Nous sommes toujours dans le ministère de la Santé national et du Bien-être social?

M. Brittain: Oui . . . par un groupe de gens opérant indépendamment de la ligne d'opération du ministère, et faisant rapport au sous-ministre ou au sous-ministre adjoint vérifiant le travail des gens de la ligne d'opération, pour s'assurer qu'ils font un travail effectif. En conséquence, l'Auditeur général examine les dépenses et autres transactions dans un ministère.

M. Hopkins: Indépendamment?

M. Brittain: Oui, indépendamment.

Le sénateur Hays: Combien coûte l'émission d'un chèque de \$5?

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): \$10.

Le sénateur Beaubien: Au moins!

M. Brittain: Je ne pourrais pas dire combien cela coûte.

Le sénateur Hays: Quand j'achète quelque chose je regarde la facture, fais un chèque et le poste. Nous avons, certes, quelques vérifications de cette chose. Y en avait-il davantage sous le vieux système?

M. Brittain: Il y en avait davantage sous le vieux système. Nous parlons maintenant de délégation d'autorité, de transfert de responsabilité pour la pré-vérification. Cette délégation descend la ligne dans les ministères à mesure qu'ils deviennent capables de prendre ce genre de responsabilité. Je pense que la question est très bonne, mais j'hésite à y répondre parce que je n'ai pas un chiffre précis, mais je comprends parfaitement ce que vous voulez dire. Le coût d'émission d'un chèque de \$5 peut être très élevé. Ceci réduira certainement le coût d'un chèque pareil, quel que soit son coût actuel.

Le sénateur Hays: Comment s'y prenait-on sous l'ancien système?

M. Brittain: Sous l'ancien système, nous devons considérer essentiellement le rôle du contrôleur du Trésor. Il a un personnel de quelque 5,400 fonctionnaires dont 1,100 sont employés dans le contrôle de pré-vérification et engagement. Bien

de ces gens sont à Ottawa, mais ils sont disséminés dans tous le pays dans des bureaux régionaux du contrôleur du Trésor. Si vous revenez à notre exemple du contrat de fourniture de denrées et services, par lequel, sous le vieux système, l'hôpital d'Inuvik marquerait cet engagement dans ses registres d'engagement—ce qu'il faisait quand même sous le vieux système, parce que tout comptable respectable tiendra des registres écrits, qu'ils soient ou non tenus par la loi—l'ordre d'achat de denrées devra être certifié par le bureau du contrôleur du Trésor avant de pouvoir être émis en faveur d'un fournisseur, puis, quand il vient au point d'être émis au fournisseur après réception de la marchandise, le même bureau du contrôleur vérifiera le compte avant l'émission du chèque, le ministère ayant déjà vérifié le même compte essentiellement à la même fin. Ainsi, nous nous défaisons de cette mesure.

Le sénateur Hays: Oui, je vois. Je ne tiens pas à embarrasser le ministère parce que je sais qu'il a beaucoup de travail à faire, mais si possible, monsieur le président, je voudrais savoir quel est le coût d'émission d'un chèque.

Le président intérimaire: Je sais comme vous, sénateur, d'après l'expérience acquise avec l'opération de compagnies importantes, que le coût d'émission d'un chèque est parfois en excès de la valeur nominale du chèque.

Le sénateur Hays: Considérons alors un chèque de \$100,000, alors, si cela aide davantage. Je suis toujours intéressé à savoir combien il coûte et aussi le temps qu'il faut pour l'émettre.

M. Brittain: Je dois dire que j'apprécie pleinement l'intérêt de l'honorable sénateur dans ce sujet parce que le coût de papier à procéder nous donne bien du souci à nous tous, mais déterminer le coût d'émission d'un chèque serait bien difficile. Les chèques servent à bien des fins différentes. Ils sont émis dans bien des circonstances différentes. Par exemple, le coût d'émission d'un chèque reçu à Inuvik pour des denrées et services pourrait être bien différent du coût d'un chèque pour paiement d'une chose que je prends en fourniture ici à Ottawa. Il y a une différence dans le coût d'émission d'un chèque couvrant un large contrat pour le ministère de la Défense nationale qui pourrait aller dans les millions de dollars, et le coût d'émission d'un chèque d'appointements par exemple. Je crois que le renseignement, à moins qu'il ne soit obtenu pour tous les différents genres de chèques, n'aurait guère de sens.

Le sénateur Hays: Que devient le facteur temps?

M. Brittain: Je ne puis pas déterminer la quantité de temps en comparant la présente situation à la nouvelle. Je ne puis que dire que le facteur temps devrait être réduit. Et le facteur temps varie avec la géographie et la nature du paiement. Par exemple, avant qu'une réquisition puisse être faite pour un chèque, car pour plusieurs très forts paiements une vérification du coût d'ensemble doit être faite pour assurer que le montant soit comme il doit être. Cela oblige à aller dans une usine de fournisseur, une usine de fabricant, à voir ses livres, ses registres de coût, et ainsi de suite.

Le président intérimaire: Cela répond-il à votre question?

Le sénateur Hays: Non, mais il faudra que je me satisfasse. Je suis toujours curieux, parce que cela est la raison de tout ce bill, d'avoir quelques points de vérification des facteurs temps et coût. Je pensais qu'il serait bon de savoir ce que seraient les épargnes.

Le sénateur Kinley: Qu'est-ce qui est inclus dans le coût d'émettre un chèque? C'est administrer le compte.

M. Brittain: Je crois que l'honorable sénateur a réellement répondu à sa question.

Le sénateur Kinley: Je demandais le registre. Je le savais.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): M. Brittain a indiqué que le ministre de l'Approvisionnement et des Services remplacerait le contrôleur du Trésor et qu'il y aurait un sous-ministre du Service. Avait-il l'intention de dire ça? Y aura-t-il aussi un sous-ministre du Service?

M. Brittain: C'est exact.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Il y aura donc deux sous-ministres.

Le sénateur Flynn: Pourquoi l'autorité est-elle donnée au sous-ministre de l'Approvisionnement et des Services d'agir comme Receveur général et non au ministre du Revenu national, par exemple?

M. Brittain: Le ministre des Finances est maintenant Receveur général. La fonction de Receveur général à présent est essentiellement de recevoir

l'argent public et de le mettre en banque. Les fonctions additionnelles qui seront remplies par lui et qui sont proposées par le bill sont plutôt nombreuses et sont toutes de la nature d'un service.

Je devrais expliquer que la base de la fonction de service dans le ministère de l'Approvisionnement et des Services serait la présente fonction de contrôleur du Trésor. Si tout honorable sénateur avait vu fonctionner son ordinateur il comprendrait que c'est une opération géante ayant un pouvoir énorme. Il peut fournir aux ministères un très vaste champ de données dont la plupart découle directement de la fonction de service dans le sens de fournir des rapports de gestion et tous genres de rapports financiers et de comptabilité, aussi bien que du matériel de comptes fiscaux et de préparation de comptes publics.

Le président intérimaire: Cela signifiera-t-il que le ministre des Finances rejette son titre actuel de Receveur général?

M. Brittain: Oui, monsieur le président, il le fait, comme le fait le sous-receveur général qui est sous-ministre des Finances.

Le sénateur Flynn: En résumé, l'équipement du ministère de l'Approvisionnement et des Services est celui dans lequel le Receveur général doit opérer; Est-ce cela?

M. Brittain: Non.

Le sénateur Isnor: Ai-je bien compris que le témoin a dit qu'il faudra maintenant un vérificateur interne aussi bien qu'un externe?

M. Brittain: Je crois que j'ai dit dans mon sommaire que nous aurons besoin de vérifications internes, et qu'il existe une vérification externe chez l'Auditeur général.

Le sénateur Isnor: Vous êtes vous servi du terme "extérieur"?

M. Brittain: A l'extérieur de chaque ministère.

Le sénateur Desruisseaux: C'est conforme à la recommandation du rapport Glassco.

M. Brittain: C'est conforme directement avec le rapport Glassco, pratiquement mot pour mot.

Le sénateur Kinley: Cela met plus de responsabilité sur le sous-ministre, n'est-ce pas?

M. Brittain: Oui, cela le fait certainement.

Le sénateur Kinley: Je crois que cela paraît bon.

M. Brittain: Je crois que c'est exact.

Le président intérimaire: Voulez-vous procéder. Nous pouvons avoir équisé cet aspect du bill. Avez-vous en gros quelques autres aspects du bill que vous voudriez expliquer ?

Le sénateur Desruisseaux: Cela s'applique-t-il aux bills privés, par exemple, du Sénat, quant aux frais ?

Le sénateur Flynn: Cela regarde le Sénat.

M. Brittain: Monsieur le président, il y a une autre révision du bill qui, à mon sens, est significatif. Elle a trait aux charges arrangées de services qui rendront possible de garder les charges rendues par les ministères du Gouvernement plus ou moins courantes, si c'est la politique du Gouvernement. Actuellement, cette responsabilité ou tout ce champ de charges pour services est plutôt fragmenté. Il y a des droits concrétisés et une législation qu'il est très difficile de modifier pour des raisons patentes. Les droits et charges pour services sont établis par le gouverneur en conseil et les ministères. Il n'y a pas d'assurance, sous le présent système, qu'ils soient devancés ou au moins examinés régulièrement, qu'il y ait responsabilité de la direction ministérielle dans tout ce domaine. Le but de l'amendement dans ce bill est de s'efforcer de corriger cette situation. On a l'intention d'appliquer les pleines charges là où le Gouvernement considère qu'il y a lieu. Parfois, le Gouvernement considère qu'il ne convient pas d'appliquer, mais la politique veut que les pleins frais soient perçus lorsque des services sont rendus. L'amendement permettra donc au Conseil du Trésor d'exiger des ministères qu'ils renvoient et devancent continuellement leurs charges et de rentrer dans les pleins frais à moins que la politique du Gouvernement ne soit contraire. Cela n'augmentera pas seulement les revenus mais réduira aussi les frais administratifs d'opérer un changement disons dans les frais de stationnement à un aéroport, lequel peut être très embarrassant sous le régime de la présente loi. Maintenant, ces frais de stationnement peuvent être modifiés plus rapidement, avec moins de paperasse, moins de temps requis et moins de gens engagés aux divers niveaux du Gouvernement.

Le président intérimaire: Appartient-il au Gouvernement de pourvoir au paiement d'avance de bills et, par là, de bénéficier, comme le font les marchands, ou bien est-ce la pratique de ne pas le faire ?

M. Brittain: Le paiement d'avance de bills ?

Le président intérimaire: Avec bénéfices correspondant en dollars à l'État ?

Le sénateur Kinley: C'est selon le contrat.

Le président intérimaire: Il n'y a pas toujours contrat quand vous achetez des marchandises, mais il y a provision dans les affaires privées, soit par usage soit par termes de facture, pour paiement d'avance. Je me demande si un ministère du Gouvernement qui, après affectation de fonds, peut avoir de l'argent en banque, peut ou ne peut pas se prévaloir de termes de paiement d'avance. Tenant compte de l'énorme somme d'argent dépensé, je pensais qu'il pourrait être intéressant de savoir si un tel moyen était pris.

M. Brittain: Généralement, l'article 32 de la loi telle que maintenant rédigée requiert qu'aucun paiement ne doit être effectué pour l'exécution de travaux ou la fourniture de marchandises ou de services, que ce soit en vertu d'un contrat ou non, à moins qu'il ne soit certifié que le travail a été accompli, les marchandises fournies ou les services rendus, selon le cas.

Le président intérimaire: Je crois que c'est là un très important amendement.

L'article 32 b) stipule cependant que, lorsqu'un paiement doit être fait avant l'achèvement du travail, la fourniture de marchandises ou de services, selon le cas, le paiement se fait conformément au contrat.

Le sénateur Flynn: Cela se rattache-t-il à l'émission de lettres patentes, de passeports et autres choses ?

Le président intérimaire: Oui. Ce n'est toutefois pas ma question. Je me demande si le Gouvernement profite de la même source de revenus que les hommes d'affaire, dans le secteur privé de notre économie, c'est-à-dire de crédit pour payer d'avance. J'ai l'impression que l'État ne profite pas de l'opportunité, alors que les marchands le font généralement.

M. Brittain: Oui.

Le président intérimaire: Les greffiers de la Chambre des communes et du Sénat ont-ils aux fins de ce bill, statut de sous-ministres ? Cela est-il compris dans les termes de contrôle ?

M. Brittain: Comme je comprends la situation que vous décrivez, je dirai que, exception faite de l'article 32 b) de la loi, un tel paiement d'avance serait contraire à la loi.

Le président intérimaire: Je vous invite en tout cas à considérer cette situation, car je crois qu'avec les centaines de millions de dollars qui sont dépensés il y aurait là une source de revenus pour l'État, dont les autres profitent.

M. Brittain: Il y avait un cas dont les détails, malheureusement, m'échappent en ce moment, mais qui illustre bien le point que je vous soumetts. C'était une situation dans laquelle de l'argent était transféré au compte des États-Unis pour paiement d'avance. Je crois que le paiement était pour un avion. Le Gouvernement obtint bonne valeur sous forme d'intérêt qu'il reçut de l'argent. Le Receveur général fit une observation sur ceci et, bien que je ne puis me souvenir de tous les détails ou même de l'année, je me souviens très bien que le ministère du Gouvernement fut pris à partie pour cette pratique. Je doute que cela se soit produit une autre fois.

Le président intérimaire: Je ne vois pas pourquoi l'État aurait été pris à partie pour chercher à épargner de l'argent.

Le sénateur Desruisseaux: Pour ce qui est de la Partie VIII B, aux pages 11 et 12, du bill, et particulièrement l'article 88H 2) cela veut-il dire que vous enverriez des comptes recevables à des agences de perception qui consentiraient à agir et à poursuivre au nom du Gouvernement ?

M. Brittain: Si je pouvais parler de l'objectif principal premièrement de cet amendement projeté qui, de fait, s'ajouterait à la loi, ce serait pour céder à des sous-entrepreneurs et fournisseurs de l'entrepreneur principal le droit de l'État de poursuivre en cas de faillite de l'entrepreneur principal, ce qui n'était pas possible dans le passé. C'est le but principal de cet amendement proposé.

Le sénateur Desruisseaux: Cela ne veut pas dire que vous pourriez vendre vos comptes recevables à une agence de perception ?

M. Brittain: Non, monsieur, cela ne veut pas dire cela.

Le sénateur Desruisseaux: Merci.

Le sénateur Kinley: Cela protège-t-il le sous-entrepreneur ?

M. Brittain: Oui monsieur. Cela lui confère une protection qu'il n'avait pas auparavant. C'est un peu analogue à la loi provinciale sur les droits de rétention des mécaniciens.

Le sénateur Kinley: Je sais, mais on trouve cela dans tout contrat du Gouvernement. Ils doivent payer leurs dettes avant que vous les payez.

M. Brittain: Cela est en rapport avec les cautionnements; cet article traite des cautionnements de paiements de travail et de matériaux.

Le sénateur Kinley: Oui.

M. Brittain: Et manifestement le contrat est passé entre l'État et l'entrepreneur principal qui, à son tour, passe des contrats avec ses sous-entrepreneurs et pas avec l'État.

Le sénateur Kinley: Mais l'État lui dit qu'il doit payer ses sous-entrepreneurs avant qu'il ne le paye lui-même. Il doit envoyer à l'État un certificat. Je sais que parfois ils viennent vous demander de signer, que c'est payé quand ce ne l'est pas, de façon qu'ils puissent toucher l'argent et vous le rendre après.

M. Brittain: Oui. Cependant, l'entrepreneur principal peut entrer en faillite sans avoir payé en entier ce qu'il doit à ses sous-entrepreneurs et fournisseurs. Le cautionnement est la protection qui est ensuite disponible pour s'appliquer à cette situation.

Le sénateur Kinley: Cela va-t-il prévaloir contre un droit de rétention de la banque? La banque a un droit de rétention contre l'entrepreneur.

M. Brittain: Je suis peiné, mais je me demande si le sénateur ne pourrait pas amplifier sa question.

Le sénateur Kinley: La plupart d'entre eux ont un droit de rétention en vertu de l'article 88. De sorte que s'ils deviennent failli et ne peuvent pas payer ces droits, que faites-vous alors? Ne protégez-vous pas le compte intégral contre les sous-entrepreneurs et les entrepreneurs? Je crois que le Gouvernement le fait, n'est-ce pas?

M. Brittain: Le cautionnement les protège.

Le sénateur Kinley: Le cautionnement de service—le cautionnement qu'ils enregistrent pour la terminaison du travail.

M. Brittain: Ca c'est un cautionnement de rendement. C'est un paiement de cautionnement de travail et de matériaux destiné à protéger le sous-entrepreneur et le fournisseur. Il sert spécialement à cette fin.

Le sénateur Kinley: Je crois que cela suffit maintenant.

Le président intérimaire: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Kinley: Quel est au juste cet amendement?

Le président intérimaire: Monsieur Brittain, voulez-vous être assez bon d'expliquer l'amendement voté dans l'autre endroit et qui met à jour le bill.

M. Brittain: L'amendement n'en est pas un de substance, monsieur le président. Le texte qui avait été proposé était tel que des membres de l'autre endroit étaient d'avis qu'il ne décrivait pas adéquatement la situation et proposèrent que cela soit fait. Par conséquent, le texte additionnel fut ajouté à l'article existant de la loi pour comprendre "ou payable en vertu de tout autre arrangement contractuel antérieur à la fin de cette année," vu qu'il y a des engagements ou paiements survenant de situations autres que travaux effectués, marchandises ou services reçus dans cette année financière.

Un exemple qui a été employé antérieurement est le cas d'un contrat d'écrivain où, en pratique, un versement de 25 p. 100 est requis—je crois que c'est bien cela—lors de la signature du contrat, et cela n'a pas été fait en vertu de la loi telle qu'elle est rédigée maintenant, de sorte que dans ce petit domaine où un acompte est reçu dans la période de 30 jours qui suit la fin de l'année fiscale où nous pouvons accroître ces dépenses—c'est un genre et nous pouvons en trouver un ou deux autres—il ne peut être payé, de sorte que cette partie de la loi était rédigée de telle façon que cela n'est pas possible. La Chambre comprit que l'amendement ne décrivait pas la situation adéquatement et qu'il laissait un doute, de sorte qu'il fut modifié sous cette forme.

Le sénateur Flynn: Et il est maintenant inclus?

Le président intérimaire: Il est maintenant inclus dans le bill.

Le sénateur Flynn: Dans le texte nous avons celui de l'amendement incorporé, mais je ne puis trouver où il est.

Le président intérimaire: Il est à la page 9, article 35, lignes 13 et 14.

Le sénateur Flynn: L'addition que nous avons comporte "tel que voté par la Chambre des communes".

M. E. Russell Hopkins, légiste et conseiller parlementaire: Les copies que nous avons distribuées étaient pour première lecture.

Le sénateur Flynn: Celle-ci est donc correcte?

M. Hopkins: Si elle est "telle que votée par la Chambre des communes" oui.

Le sénateur Flynn: Il y a une virgule au lieu du mot "ou" à la ligne 4:

pour des travaux accomplis, des marchandises reçues ou des services rendus.

Dans l'amendement distribué cela se lit:

payable pour des travaux accomplis ou des marchandises reçues ou des services rendus.

Il y a une virgule dans le texte au lieu du mot "ou".

M. Hopkins: C'est correct, sénateur Flynn, si vous avez le bill "tel qu'adopté par la Chambre des communes".

Le sénateur Flynn: Alors, nous n'avons pas besoin de ça du tout?

M. Hopkins: Non, pas maintenant.

Le sénateur Flynn: Cela sert seulement à nous confondre.

Le sénateur Kinley: En ce qui a trait à:

"année financière" désigne la période commençant le premier avril d'une année et se terminant le trente et un mars de l'année suivante; cette question fut posée à la Chambre: A quelle heure du jour?

M. Brittain: A minuit, monsieur.

Le sénateur Kinley: Certain? Un jour signifie un jour, assurément.

Le président intérimaire: Honorables sénateurs, êtes-vous prêts au vote?

Des voix: Adopté.

Le président intérimaire: Dois-je faire rapport du bill sans amendement?

Des voix: Adopté.

Le Comité s'ajourne.



Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président suppléant: L'honorable LAZARUS PHILLIPS

Fascicule 8

SÉANCE DU JEUDI 27 MARS 1969

Troisième séance sur le budget

déposé devant le Parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1970

TÉMOIN:

M. E. P. Neufeld, professeur d'économique, Université de Toronto.

APPENDICE:

«A»—Déclaration de M. le professeur Neufeld, y compris les tableaux
I à V inclusivement.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs

Beaubien	Grosart	McDonald
Benidickson	Hays	McLean
Bourget	Isnor	Nichol
Bourque	Irvine	Paterson
Desruisseaux	Kinley	Pearson
Dessureault	Laird	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Everett	Leonard	Phillips (<i>Prince</i>)
*Flynn	MacDonald (<i>Queens</i>)	O'Leary (<i>Antigonish-</i> <i>Guysborough</i>)
Fournier (<i>Madawaska-</i> <i>Restigouche</i>)	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Gelinas	Methot	Sparrow
	Molson	Walker—(30).

*Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

Fascicule 8

SÉANCE DU JEUDI 27 MARS 1970

Troisième séance sur le budget
déposé devant le Parlement pour l'année financière
se terminant le 31 mars 1970

TÉMOIN:

M. E. P. Nault, professeur d'économique, Université de Toronto

APPENDICE

«A»—Déclaration de M. le professeur Nault, y compris les tableaux
I à V inclusivement.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent du Sénat sur les finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970 et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentées au Sénat; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin; et

Que le comité soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 27 mars 1969
(11)

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable sénateur Phillips, pour étudier la question suivante:

Le *budget des dépenses* déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Présents: Les honorables sénateurs Phillips (*Rigaud*) *président suppléant*, Beaubien, Bourque, Desruisseaux, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hays, Isnor, Irvine, Laird, McLean, Nichol, Pearson, O'Leary (*Antigonish-Guysborough*) et Sparrow (14).

Le témoin suivant est entendu:

M. E. P. Neufeld, professeur d'économie, Université de Toronto.

Sur une motion,

Il est décidé: Que la déclaration de M. le professeur Neufeld soit imprimée à titre d'Appendice «A» au compte rendu des délibérations du Comité.

Il est proposé que M. le professeur Neufeld revienne plus tard afin de poursuivre son témoignage.

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 27 mars 1969

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été déposé le budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence du sénateur Lazarus Phillips (*président suppléant*).

Le président suppléant: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Comme vous le savez, en l'absence de notre sympathique et compétent président, le sénateur Leonard, je fais office de président suppléant. Avant de quitter Ottawa, il y a quelque temps, le sénateur Leonard avait communiqué avec M. le professeur E. P. Neufeld, du département d'économie politique de l'Université de Toronto. On estimait que le prestige dont jouit M. le professeur Neufeld dans le monde universitaire est tel que son point de vue et ses observations sur certaines questions ayant trait au budget des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1970 et dont nous sommes saisis nous seraient d'une grande utilité. M. le professeur Neufeld est des nôtres ce matin.

Auriez-vous l'amabilité, monsieur le professeur, de commenter les aspects particuliers du budget des dépenses en ce qui concerne ses effets sur certains segments de l'économie et lesquels, à votre avis, exigent une étude spéciale? Merci.

Le professeur E. P. Neufeld, professeur d'économie, Université de Toronto: Honorables sénateurs, c'est un honneur pour moi que de comparaître devant le Comité des finances nationales du Sénat. Le président du Comité, le sénateur Leonard, m'a demandé d'étudier en particulier l'effet des dépenses projetées du gouvernement fédéral sur les divers aspects de l'économie, y compris la demande totale, les pressions exercées sur les prix et les coûts et le niveau des impôts. Je le ferai volontiers. Je me rends compte, toutefois, que la question exige beaucoup plus d'attention que je n'ai pu y accorder dans le bref délai qui m'a été imparti.

Il me semble que du point de vue économique, les dépenses des gouvernements devraient être évaluées de deux façons: leurs répercussions sur l'ambiance économique cyclique à courte échéance, y compris surtout l'emploi et les niveaux des prix ou l'inflation; puis, leurs répercussions sur le rendement ou la productivité à long terme ou le niveau moyen d'existence de la nation. Je formulerai donc mes commentaires en conséquence.

Le budget principal des dépenses du gouvernement fédéral pour l'année financière de 1969-1970 se chiffre par un total de 11,858 millions de dollars, soit 9.5 p. 100 de plus que celui de l'année financière de 1968-1969—année où les dépenses se sont accrues d'environ 9 p. 100. L'augmentation annuelle moyenne pendant les huit années financières de 1961-1962 à 1968-1969 a été d'environ 10.4 p. 100; par conséquent, l'augmentation envisagée pour 1969-1970 est non seulement plus élevée que celle de 1968-1969, mais n'est guère plus faible que l'augmentation annuelle moyenne depuis que l'expansion de l'économie s'est amorcée, au printemps de 1961. En même temps, le gouvernement a réitéré son intention de réaliser un budget équilibré en 1969-1970, comparativement à un déficit estimatif d'environ 700 millions en 1968-1969 et à des déficits d'importance variable en chacune des années de la phase actuelle d'expansion économique.

Si nous examinons la statistique sur la base des Comptes nationaux, qui convient mieux à des fins économiques, le tableau est à peu près le même pour 1969-1970—un excédent prévu d'environ 250 millions de dollars comparativement à un déficit d'environ 400 millions de dollars en 1968-1969, soit un écart d'environ 700 millions de dollars. Nous pouvons donc en conclure que les comptes budgétaires pour 1969-1970 semblent comporter un élément déflationniste assez important, mais que cet élément proviendra non pas d'un ralentissement du rythme des dépenses mais de la majoration des recettes fiscales. La question qui se pose actuellement c'est de savoir si cette tendance est celle qui convient. Afin de répondre à cette question, il faut d'abord examiner les conditions économiques actuelles qui règnent au Canada.

A mon sens, il y a actuellement un élément de preuve statistique qui est pertinent à notre discussion, savoir le taux du chômage en Ontario. Le graphique 1, le premier des graphiques qui figurent à la fin du mémoire, révèle ce taux pour la période de 1953 à janvier 1969. C'est là le dernier chiffre relatif au chômage en Ontario. Il est à noter qu'il s'est produit une baisse relativement soutenue du chômage en Ontario depuis mai 1968, alors qu'il s'établissait à 4.1 p. 100. Une autre baisse sensible s'est produite en janvier 1969 alors que le chiffre est passé à 2.7 p. 100 de 3.3 p. 100 qu'il était en décembre 1968. En outre, le chiffre de janvier, qui était de 2.7 p. 100, avait presque atteint le taux annuel moyen le plus bas de la période de 1961-1968 qui était de 2.5 p. 100. Si nous

laissons de côté pour le moment toute prévision quant au maintien de ce faible taux de chômage et de ce taux élevé d'emploi en Ontario, région qui comprend environ 37 p. 100 de l'effectif ouvrier du Canada, cela signifie que cette province est, pour la première fois depuis 1966, revenue à la plénitude relative de l'emploi. Cela signifie en outre que toute accélération soudaine du rythme des dépenses nationales globales qui se produirait dans le secteur public ou dans le secteur privé ou dans les deux à la fois, menacerait de provoquer le retour de l'inflation provoquée par la demande. Étant donné que l'inflation provoquée par la pression sur les coûts semble encore causer des préoccupations, le risque de voir les deux forces se conjurer n'est pas vu d'un très bon œil par ceux qui sont chargés de juguler l'inflation. N'oublions pas qu'en février 1969, l'indice des prix de gros au Canada accusait une augmentation de 4.4 p. 100 comparativement à l'année précédente et les prix à la consommation, une augmentation de 3.7 p. 100 et que les nouveaux taux de salaires négociés au cours du dernier trimestre de 1968 équivalaient à une augmentation annuelle de 7.5 p. 100. Voilà une indication de l'ampleur de la tendance inflationniste qui s'est fait sentir dernièrement. Il est vrai que ces deux derniers chiffres, l'augmentation des prix à la consommation et l'augmentation des taux de salaires, laissent supposer un léger fléchissement des forces relatives aux prix et au coûts, mais ce fléchissement n'est que très faible.

Quelles sont alors les prévisions en ce qui concerne le maintien du taux élevé de l'embauche qui existait en Ontario en janvier? Il est à noter que les chiffres de février pour l'ensemble du Canada étaient aussi fermes que ceux de janvier. A mon avis, tout indique que l'expansion économique se poursuivra. Examinons d'abord les dépenses au chapitre du capital. Depuis 1953, la construction domiciliaire—pour n'aborder qu'un élément important des dépenses au chapitre du capital—représentait, en moyenne environ 4.4 p. 100 du PNB, mais en 1966, 1967 et 1968, les chiffres étaient de 3.7, 3.8 et 4.1 p. 100; par conséquent la tendance semble favoriser l'expansion. En outre, les mises en chantier atteignent des chiffres sans précédent. La même situation existe en ce qui concerne les dépenses au chapitre du capital des entreprises commerciales, et les données relatives aux investissements—qui seront publiées dans une couple de semaines—accuseront vraisemblablement une certaine expansion pour 1969. Il est peu probable que la forte augmentation des exportations qui s'est produite en 1968 se répète en 1969, mais, en revanche, il se peut que le déficit commercial plus considérable qui s'est amorcé vers la fin du premier semestre de 1968 et qui tendait à la déflation, ait perdu son erre d'aller. Il semble que le taux des épargnes des consommateurs ait quelque peu baissé en 1968, mais il est encore relativement élevé et ne laisse aucunement prévoir de réduction importante dans les dépenses des consommateurs. Les stocks non plus n'étaient pas excessifs en fin de 1968 et une certaine expansion est à prévoir à ce chapitre en 1969.

Or, que cela signifie-t-il? A mon sens, le gouvernement doit supposer, en établissant ses politiques, que l'expansion économique se maintiendra à un niveau élevé en 1969. Il est vrai que le ralentissement des exportations et le fait que la capacité industrielle semble suffisante, ce qui tend à ralentir les programmes de dépenses en immobilisations, peut maintenir cette expansion à un rythme régulier. Mais actuellement le chômage étant très faible dans une grande partie du pays et les poussées inflationnistes se faisant encore sentir alors que dans certains secteurs importants une nouvelle expansion est imminente, il serait peu sage de compromettre tant soit peu la nature déflationniste des prévisions de recettes et de dépenses du gouvernement fédéral pour 1969-1970.

Quoi qu'il en soit, il y a lieu de reconnaître que le problème que pose le chômage régional revêt une certaine gravité au Canada et il semble, tout dernièrement, s'être aggravé. J'aimerais pendant quelques instants me reporter au graphique II qui révèle les taux de chômage dans le Québec et l'Ontario, proportionnellement au taux de chômage national. En janvier 1969, le taux du chômage en Ontario n'était que de 63 p. 100 du taux national, chiffre le plus bas depuis au moins quinze ans si l'on se fonde sur les données moyennes annuelles. Dans le Québec, l'expérience est très différente. Dans cette province, le taux du chômage était de 51 p. 100 plus élevé que le taux national en janvier 1969, chiffre le plus élevé depuis une quinzaine d'années si nous nous fondons sur les données moyennes annuelles. Je dis quinze années parce que je n'ai pas remonté plus loin. Je me reporte à cette importante constatation afin de démontrer que le Canada continue à faire face, en 1969, à un grave problème de chômage régional qui ne peut être résolu grâce à une politique fiscale et monétaire expansionniste au niveau national. Toute tentative de ce genre aggraverait sûrement l'inflation dans les régions du Canada où l'embauche est élevée. Ici j'ouvre une parenthèse pour dire qu'à mon avis cet état de choses, qui a surgi dernièrement, constitue l'un des plus graves problèmes qui se posent à ceux qui sont chargés de l'élaboration des politiques au pays en 1969.

Le président suppléant: J'en conviens. A en juger par ce qui se passe à l'échelle nationale, il est impossible d'adopter une politique d'application générale à tout le pays. Ce qui serait utile au Québec, selon le graphique II, serait nuisible à l'Ontario, si l'on se reporte au graphique I.

Le professeur Neufeld: Je désirerais maintenant commenter certaines questions à longue échéance relativement au niveau des dépenses gouvernementales. Le graphique III révèle les dépenses à l'échelon fédéral, provincial et municipal à l'égard des marchandises et des services en proportion du Produit national brut; le graphique IV révèle les dépenses fédérales en proportion des dépenses totales des gouvernements à l'égard des marchandises et des services.

L'examen de ces deux graphiques révèle les points suivants: a) en 1967 et 1968, les dépenses des gouvernements à l'égard des marchandises et des services représentaient environ 20 p. 100 du PNB, chiffre-record pour les années de l'après-guerre; b) les dépenses du gouvernement fédéral ont baissé d'une façon régulière proportionnellement au PNB jusqu'en ces derniers temps; elles s'établissaient à 6.6 p. 100 au cours du troisième trimestre de 1968, tandis que les dépenses provinciales et municipales, qui s'établissaient à 13.2 p. 100 du PNB au cours du troisième trimestre de 1968, ont plus que contrebalancé la baisse des dépenses fédérales; c) les dépenses du gouvernement fédéral représentaient environ 34 p. 100 du total des dépenses des gouvernements pour des marchandises et des services en 1968, comparativement à 46 p. 100 il y a à peine dix ans.

Ces tendances soulèvent la question de savoir si les niveaux élevés des dépenses gouvernementales et les niveaux d'imposition qui les accompagnent suscitent des problèmes en ce qui concerne la prospérité économique à long terme. Vraisemblablement, les augmentations des dépenses gouvernementales sont destinées à la réalisation d'objectifs tant sociaux qu'économiques. Dans certains cas, la réalisation d'objectifs sociaux pourrait venir en conflit avec les objectifs économiques et une contrepartie appropriée doit être recherchée comme, par exemple, lorsqu'on tente de créer de l'emploi régional en engageant des dépenses d'immobilisations dans les régions de productivité relativement faible; on atteint parfois les objectifs sociaux et économiques grâce aux mêmes dépenses, comme ce serait le cas si les dépenses pour l'instruction et la santé devaient améliorer le rendement de l'effectif ouvrier; dans d'autres cas, les dépenses gouvernementales peuvent contribuer simplement à la réalisation d'objectifs économiques.

Étant donné qu'il est raisonnable de supposer que certaines dépenses gouvernementales accroîtraient tandis que d'autres réduiraient la productivité nationale, tandis que certaines permettraient de réaliser des objectifs sociaux souhaitables, d'autres non, il n'est guère utile d'aborder la question des dépenses gouvernementales d'une façon doctrinaire. Il n'existe pas de critères simples pour déterminer si les dépenses des gouvernements sont trop élevées ou trop basses. Les comparaisons internationales ne sont guères utiles non plus, étant donné les conditions sociales et les arrangements institutionnels qui diffèrent grandement, mais le graphique V indique qu'au Canada les niveaux des impôts sont moins élevés que dans certains autres pays.

Si vous jetez un coup d'œil sur le graphique V, vous constaterez qu'il indique le total des paiements fiscaux en pourcentage du PNB pour divers pays, lesquels comprennent les impôts au niveau local ainsi qu'au niveau national. Vous verrez que le Canada est au bas de l'échelle en ce qui concerne le fardeau fiscal. D'autres pays que j'aurais pu inclure, notamment les

Pays-Bas et les pays scandinaves, figureraient au sommet de l'échelle, c'est-à-dire dans la gamme de 35 à 40 p. 100.

Le sénateur Desruisseaux: Puis-je demander d'où proviennent ces données statistiques, monsieur Neufeld?

Le professeur Neufeld: Elles sont tirées de documents publiés par l'OCDE, sauf celles qui ont trait au Canada et qui proviennent des Comptes nationaux (recettes et dépenses).

Il ne faut pas trop se fier à ces comparaisons à cause de certaines définitions des impôts dans les divers pays, mais à défaut de renseignements plus exacts, cela nous donne une idée raisonnable des niveaux relatifs des impôts et révèle qu'à cet égard le Canada ne s'écarte pas trop des autres pays.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Monsieur le professeur, pouvez-vous nous indiquer une couple de pays où ils sont plus élevés?

Le professeur Neufeld: Oui, par exemple la France...

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Pardon, je veux dire plus bas.

Le professeur Neufeld: Parmi ceux que j'ai étudiés—et j'en ai examinés seulement trois ou quatre autres en plus de ceux qui figurent ici—aucun d'entre eux n'était plus bas.

Le sénateur Hays: Monsieur le professeur, lorsque M. Deutsch a comparé devant le Comité au nom du Conseil économique, il nous a fourni une série différente de chiffres—et il n'y a pas très longtemps de cela. Je crois que le chiffre pour le Canada était de 34 p. 100 et celui des États-Unis de 26 p. 100 malgré la guerre du Vietnam.

Le professeur Neufeld: Il s'agit ici des chiffres de 1966. J'ignore quelle serait la situation maintenant; je ne me rappelle pas non plus exactement la définition d'«impôt» que M. Deutsch a utilisée. Depuis 1966, il y a eu des modifications fiscales; un certain nombre de majorations fiscales se sont produites au niveau provincial, certaines d'entre elles tout dernièrement. En outre, certains impôts supplémentaires sur le revenu des particuliers ont été appliqués. Je ne suis pas certain de l'année à laquelle M. Deutsch se reportait. Pour ma part, j'ai utilisé les chiffres de 1966, car je n'ai pu me procurer des données statistiques pour les pays européens postérieurement à cette date.

Le sénateur Hays: Je crois qu'il s'agissait du Quatrième rapport du Conseil économique.

Le professeur Neufeld: Je ne me rappelle pas exactement la nature des données statistiques qu'il a utili-

sées. Celles que j'ai employées étaient simplement le total des impôts prélevés au niveau fédéral, au niveau provincial ou d'État et au niveau local, en proportion du PNB.

Le sénateur Hays: C'est à cela que vous l'avez rattaché?

Le professeur Neufeld: Oui.

Le sénateur Beaubien: Quel a été le PNB pour, mettons, 1966, 1967 et 1968? Avez-vous ces chiffres?

Le professeur Neufeld: Au Canada?

Le sénateur Beaubien: Oui.

Le professeur Neufeld: En 1966, il était de 58,120 millions de dollars; en 1967, de 62,068 millions et au cours du premier trimestre de 1968, de 65,088 millions, au cours du deuxième trimestre, de 66,288 millions et au cours du troisième trimestre, de 67,628 millions.

Le sénateur Beaubien: Par conséquent, la moyenne, en 1968, pourrait être d'environ 67 milliards, n'est-ce pas?

Le professeur Neufeld: Oui. Ce qui me préoccupe au sujet du gouvernement . . .

Le président suppléant: Excusez-moi, monsieur le professeur. Ce qui m'inquiète au sujet du graphique V, lorsque vous avez parlé du pourcentage des impôts du Canada qui s'établissait à 26 p. 100 du Produit national brut, je crois que vous avez mentionné que le chiffre en 1966 était d'environ 68 milliards.

Le professeur Neufeld: 58 milliards de dollars.

Le président suppléant: Par conséquent, si vous prenez 26 p. 100 de 58 milliards, le chiffre qui paraît dans votre graphique, et si vous le comparez aux crédits fédéraux, provinciaux et municipaux, il me semble que le niveau des impôts serait beaucoup plus considérable que le chiffre total de 26 p. 100 qui figure dans votre graphique.

Le professeur Neufeld: Vous vous reportez maintenant au budget des dépenses de 1968-1969, tandis que les niveaux des impôts utilisés en 1966, en termes absolus, étaient beaucoup plus bas qu'ils ne le sont cette année.

Le président suppléant: Vous avez dit que le pourcentage pourrait descendre jusqu'à 26 p. 100 de 58 milliards de dollars?

Le professeur Neufeld: Oui, en 1966.

Le président suppléant: Merci.

Le professeur Neufeld: Ce qui me préoccupe au sujet des dépenses gouvernementales, c'est que même si elles accaparent une partie importante de la production nationale, les divers paliers de gouvernement au Canada ne semblent avoir fait que très peu de progrès afin de déterminer si la nation en a pour son argent. L'inefficacité ou le gaspillage en ce qui concerne les dépenses gouvernementales peuvent revêtir deux formes. D'abord—et j'inclus ici quelque chose qui ne l'est pas dans le mémoire—il y a le gaspillage dans l'exécution de projets ou de procédures spécifiques du genre qui préoccupe l'Auditeur général; puis, il y a le gaspillage qui découle des avantages économiques et sociaux insuffisants que l'on tire de programmes donnés. Le premier est important et justifie pleinement l'Auditeur général lorsqu'il propose qu'une étude portant sur la gestion devrait être entreprise afin de déterminer les motifs pour lesquels un tel gaspillage persiste, mais vraisemblablement c'est le second qui coûte le plus cher à la nation.

Le moment est venu pour que les gouvernements sortent de l'âge de pierre pour ce qui est de mesurer et d'analyser les avantages économiques et sociaux qui découlent des dépenses gouvernementales et d'établir une liste rationnelle des priorités. Prenons un exemple au hasard: Quelle preuve y a-t-il que le présent régime d'allocations familiales au Canada est le système le plus efficace afin de réaliser les objectifs sociaux visés? Et qui pis est, qui sait ce que sont les objectifs sociaux que le système est censé atteindre?

En l'absence de renseignements circonstanciés sur les objectifs des principaux programmes de dépenses gouvernementales et sur les critères qui permettent d'en mesurer le rendement, il est à craindre que la nation ne gère pas comme elle le devrait ses maigres ressources dans le secteur gouvernemental. L'augmentation soutenue du chiffre relatif des dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi que l'existence de programmes conjoints fédéraux-provinciaux, démontrent la nécessité d'établir, à tous les niveaux de gouvernement, des critères relatifs au rendement de tous les programmes de dépenses des gouvernements.

Je vais résumer ma thèse ainsi qu'il suit:

- (1) Étant donné la récente baisse du chômage en Ontario, il est sage de se tenir sur le qui-vive contre les poussées inflationnistes provoquées par la demande.
- (2) Une telle possibilité est très inquiétante, vu que les poussées inflationnistes provoquées par l'augmentation des coûts découlant de l'expansion antérieure se font encore sentir.
- (3) Une analyse de l'économie secteur par secteur semble indiquer que l'expansion économique va dominer l'année 1969.
- (4) Étant donné les considérations qui précèdent il convient que la politique fiscale fasse preuve de modération.

(5) L'excédent envisagé par le gouvernement, sur la base des Comptes nationaux pour 1969-1970, à la suite du déficit enregistré en 1968-1969, constitue un pas dans la voie de la modération. Toutefois, cela semble attribuable à l'augmentation des recettes et non pas à une réduction importante des dépenses. J'aimerais à ajouter que je ne suis pas sûr dans quelle mesure les dépenses sur la base des Comptes nationaux vont diminuer en 1969-1970. Jusqu'à quel point l'excédent sera-t-il attribuable à l'augmentation des recettes plutôt qu'à la diminution des dépenses? Mes suppositions sont peut-être erronées à cet égard et il semble, à l'heure actuelle, que toutes les mesures qu'on a prises pour comprimer les dépenses soient motivées, mais étant donné les erreurs importantes faites lorsqu'on a établi les prévisions des dépenses de 1968-1969, un élément d'incertitude persiste quant à la fiabilité des prévisions gouvernementales.

(6) Il s'est produit une augmentation soutenue absolue et relative dans le total des dépenses des gouvernements au Canada, mais la proportion des dépenses du gouvernement fédéral accusait une tendance à la diminution.

(7) L'énormité même des dépenses des gouvernements fait qu'il est essentiel de comprendre et de mesurer leurs répercussions économiques et sociales afin de déterminer si ce secteur utilise sagement les ressources de la nation.

(8) A l'heure actuelle, on a peine à croire que le secteur public répartit ses ressources de façon à réaliser le maximum d'avantages sociaux et économiques.

Le président suppléant: Merci, professeur Neufeld. Pour entamer la discussion, j'aimerais vous poser deux questions. Les membres du Comité auront ainsi l'occasion d'assimiler votre très important mémoire avant de vous interroger.

Premièrement, croyez-vous qu'il devrait y avoir une limite statutaire de la dette nationale? Deuxièmement, est-il possible de restreindre juridiquement la dépense nationale en fonction du produit national brut?

Le professeur Neufeld: A mon sens, il serait fort peu utile d'astreindre une limite à la dette nationale, et ce pour deux raisons. Tout d'abord, il faudrait supposer qu'il existe un nouveau approprié de dépenses administratives financées par la dette. En deuxième lieu, le Parlement consentirait ainsi à s'imposer une exigence avant de prendre toute décision relative aux dépenses.

Le président suppléant: Permettez-moi de vous interrompre brièvement. J'aurais dû préfacier mes remarques en disant: sauf en cas de guerre ou d'urgence nationale décrétée par le Parlement, ces deux restrictions devraient s'appliquer.

Le professeur Neufeld: Quant à déterminer d'avance le montant de la dette, je trouve que ce n'est pas un

critère bien fondé, au point de vue économique, pour régir l'activité gouvernementale. Il faut admettre que seul le gouvernement peut agir dans certains secteurs, dont quelques-uns revêtent une importance capitale pour l'expansion économique du pays. Je préférerais une démarche qui tente d'apprécier les avantages découlant des dépenses administratives, de les comparer avec ceux que procurerait la cession de pareilles ressources au secteur privé. Autrement, c'est préjuger la question, à mon avis, que de fixer une limite au montant de la dette nationale.

Les mêmes arguments d'ordre général s'appliquent à la restriction des dépenses administratives en fonction du produit national brut. On suppose que l'activité gouvernementale, au-delà d'un certain point, prend des proportions excessives. Mon objection découle du fait qu'un tel critère, soit un pourcentage donné de la production, ne me semble reposer sur aucun fondement objectif. Ainsi, le secteur public, à l'heure actuelle, peut paraître trop vaste ou trop limité. Les économistes ont tendance à croire, je pense, qu'il faut comparer ce que le pays retire de la dépense administrative par rapport à l'attribution hypothétique de ressources identiques au secteur privé; on peut alors établir s'il y a lieu d'accroître l'apport gouvernemental. Pareil examen des projets et programmes arrêtés par le gouvernement donnerait naissance à des solutions objectives.

Le sénateur Hays: Mettons que la dette nationale soit autour de 16 milliards—je peux me tromper—quel pourcentage de la dépense fédérale s'emploie à l'atténuer, maintenant et il y a quatre ou cinq ans? Tenez-vous ces renseignements? Dans quelle mesure importe-t-il d'acquitter le surplus? Quelles ont été les tendances inflationnistes au fil des ans? S'il s'agissait d'un état de faits statique, il n'y aurait pas lieu de se préoccuper du pourcentage.

Le professeur Neufeld: Sauf erreur, pour 1969-1970, on prévoit que les frais imputés à la dette nationale s'établiront à \$1,604,000,000 contre \$11,858,000,000 pour la dépense globale.

Le sénateur Hays: Donc, environ 10 p. 100?

Le professeur Neufeld: Oui; la proportion s'accroît en raison de la baisse des taux d'intérêt, je pense.

Le sénateur Hays: Ne décroissait-elle pas, à un moment donné?

Le professeur Neufeld: Ce fut le cas, en effet, pour bien des années. Au terme de la Seconde Guerre mondiale...

Le sénateur Hays: Et ces huit dernières années?

Le professeur Neufeld: Je n'ai pas établi la comparaison, alors je l'ignore.

Le sénateur Hays: Sur 58 milliards, en 1966, un tel pourcentage nous donnerait 7 milliards.

Le professeur Neufeld: En 1968-1969, les chiffres correspondants étaient \$1,474,000,000 et \$10,826,000,000. Je n'ai pas calculé quel pourcentage c'est, mais longtemps il a baissé. J'ignore au juste, toutefois, ce qui s'est produit depuis quelques années.

Le sénateur Hays: Selon vous, à quel point d'inflation devient-elle excessive pour le pays?

Le professeur Neufeld: Faites-vous allusion à l'allure de l'inflation ou de la hausse des prix?

Le sénateur Hays: Si l'on remonte en arrière, on s'aperçoit que l'inflation est une constante, sauf certaines années déflationnistes qui nous ont suscité bien des ennuis.

Le professeur Neufeld: J'estime que l'inflation a pris une allure excessive, depuis trois ou quatre ans, le taux étant bien au-delà de 3 p. 100 chaque année, y compris l'an dernier. Chose certaine, le Canada ne peut se permettre un taux d'inflation supérieur à celui des États-Unis. Or, depuis 1958, voilà justement ce qui s'est produit, quoique les deux taux soient sensiblement égaux depuis deux ans. Voilà une généralisation valable, soit que nous risquons gros si l'allure inflationniste au Canada dépasse toujours celle qui est relevée chez nos voisins.

Le sénateur Hays: Vous avez les chiffres exacts?

Le professeur Neufeld: Pour quelle période?

Le sénateur Hays: Celle que vous venez de mentionner.

Le professeur Neufeld: De 1958 à 1968, sauf erreur, les prix en gros et à la consommation canadiens ont augmenté respectivement de 9 ou 9.5 p. 100 et d'environ 3 p. 100 de plus qu'aux États-Unis. En égard à l'allure annuelle de la hausse des prix, il me semble que nous devrions adopter une politique visant à maintenir le taux d'inflation au-dessous de 3 p. 100 l'an.

Le sénateur Hays: Selon vous, quel taux d'inflation nous conserverait notre compétitivité sur les marchés étrangers? Nous sommes en assez bonne posture en ce moment, à titre de l'un des plus importants exportateurs de biens et services au monde.

Le professeur Neufeld: Ce qui importe, à mon avis, c'est de ne pas permettre que notre allure inflationniste dépasse celle de nos principaux associés commerciaux. Or, cette dernière décennie, notre taux d'inflation s'est comparé favorablement à celui de la plupart des pays de l'Europe occidentale, sauf que, depuis un an ou deux, il s'est révélé supérieur à celui d'un bon nombre de pays européens. Autrement dit,

les choses en sont désormais au point qu'il nous faut nous inquiéter de l'allure prise par l'inflation chez nous.

Le sénateur Hays: Une dernière question, monsieur le président. Dans quelle mesure les traitements et salaires contribuent-ils à l'accroissement des dépenses sur les plans fédéral, provincial et municipal?

Le professeur Neufeld: Les chiffres que j'ai consultés se rapportaient aux majorations de salaires négociées en 1968 dans les principaux contrats. Il ne s'agit donc pas du seul secteur public. On voit alors que les salaires et traitements avaient augmenté d'environ 7.5 p. 100 en 1968.

Le sénateur Hays: Pour l'ensemble des secteurs public et privé?

Le professeur Neufeld: Sans pouvoir l'affirmer catégoriquement, je dirai qu'il s'agit uniquement du secteur public.

Le sénateur Hays: Les salaires ne sont-ils accrus davantage dans le secteur privé qu'au sein de l'Administration?

Le professeur Neufeld: En l'absence de données comparatives, c'est-à-dire que je n'ai pas consulté les chiffres relatifs au secteur privé, je ne puis l'affirmer avec certitude. D'ordinaire, toutefois, le secteur public accuse un certain retard sur le secteur privé.

Le sénateur Hays: Monsieur le président, le Comité pourrait-il obtenir des renseignements tels que la majoration procentuelle des salaires et traitements dans les deux secteurs en question?

Le président suppléant: Vous aimeriez tenir ces renseignements?

Le sénateur Hays: Oui, s'il y a moyen.

Le président suppléant: Je l'imagine. Si le Comité demande au professeur d'établir une telle comparaison, il pourrait l'annexer dès que possible à ses comptes rendus. Est-ce entendu, honorables sénateurs?

Le sénateur Hays: J'espère qu'avant la fin de la présente réunion, la présidence entendra une motion visant à faire figurer en annexe au compte rendu le rapport du professeur Neufeld. Si pareille motion est adoptée, par conséquent, ces renseignements viendraient compléter son mémoire.

Le président suppléant: Nous avons omis quelque chose, je pense. Ne faudrait-il pas, sénateur Hays, couvrir une période donnée ou un certain nombre d'années?

Le sénateur Hays: Nous pourrions remonter jusqu'à 1961, année de l'expansion.

Le président suppléant: Il m'est justement revenu que nous n'avions pas fixé de période quelconque. Donc, ce serait de 1961 à 1968?

Le sénateur Beaubien: Professeur Neufeld, à la page 5, alinéa c), de votre mémoire, il est dit qu'en 1968, les dépenses du gouvernement fédéral s'établissaient à quelque 34 p. 100 de toute la dépense gouvernementale en biens et services. Celle-ci englobe-t-elle, par exemple, les prêts que le gouvernement consent à Radio-Canada?

Le professeur Neufeld: Non, les prêts en sont exclus. On aurait pu, aux fins de comparaison, y faire entrer les paiements de transfert. Toutefois, j'ai cru qu'il serait plus utile d'envisager la chose sous cet angle. La même tendance se manifeste, je pense, si l'on ajoute les paiements de transfert, les prêts et les avances aux dépenses en biens et services.

Le sénateur Beaubien: Professeur Neufeld, si le gouvernement prête, que sais-je, trente millions de dollars à Radio-Canada, c'est une dépense, au fond, car il ne sera jamais remboursé. C'est inscrit sous une autre rubrique, pour quelle raison, je l'ignore. Le tableau V fait voir l'ensemble des recettes fiscales au Canada en fonction du produit national brut. Cela comprend-il les impôts perçus par les provinces?

Le professeur Neufeld: Oui.

Le sénateur Beaubien: Professeur Neufeld, n'est-ce pas que les dépenses du gouvernement fédéral n'ont jamais atteint moins de 20 p. 100 du produit national brut?

Le professeur Neufeld: Une explication s'impose ici; ce n'est pas tout à fait exact. Le tableau IV a trait à la dépense fédérale en biens et services par rapport à l'ensemble de la dépense administrative, tandis que le tableau III indique la dépense fédérale en biens et services en fonction du produit national brut; à ce propos, le pourcentage le plus récent est un peu au-dessus de 6.5 p. 100.

Le sénateur Beaubien: Vous estimez que le produit national brut atteindra quelque 67 milliards cette année. Or, le gouvernement fédéral prévoit dépenser 13 milliards, soit environ 20 p. 100. Vous comptez ce qu'il verse aux provinces, n'est-ce pas?

Le professeur Neufeld: Non, je le répète, le tableau III ne tient compte que des dépenses en biens et services sur la base des comptes nationaux.

Le sénateur Beaubien: Il ne s'agit donc pas de la dépense administrative globale.

Le professeur Neufeld: Si l'on veut connaître l'incidence de l'activité gouvernementale sur la demande de production ou l'inflation, on doit se limiter, par

exemple, aux dépenses en biens et services. A un autre point de vue, il faudrait peut-être envisager toutes les dépenses administratives. Pour ce qui est des répercussions de la dépense fédérale sur l'économie nationale, compte particulièrement tenu de l'inflation et de l'emploi, le chiffre pertinent est alors celui des dépenses en biens et services. Permettez-moi de vous expliquer maintenant le tableau V.

Le président suppléant: Puis-je vous interrompre, afin d'approfondir la question soulevée par le sénateur Beaubien. Il est indéniable que le niveau de taxation dépend des tendances inflationnistes ou déflationnistes, selon le cas; par conséquent, le budget dans l'ensemble a une influence directe sur l'inflation, tandis que vous vous limitez, dans votre optique, aux seuls biens et services.

Le professeur Neufeld: En un sens, j'ai envisagé ces deux points de vue. Par exemple, le tableau V fait voir l'ensemble des recettes fiscales par rapport au produit national brut. On peut alors se faire une idée du fardeau fiscal national.

Le sénateur Beaubien: Professeur Neufeld, selon le tableau V, les dépenses à tous les paliers administratifs atteindraient 26 p. 100 du produit national brut, n'est-ce pas?

Le professeur Neufeld: Oui, pour 1966.

Le sénateur Beaubien: Grosso modo, la dépense fédérale se chiffrera, cette année, à 20 p. 100 du produit national brut. Vous affirmez aussi, à la page 5 de votre mémoire, que la dépense fédérale répondrait pour 34 p. 100 de la dépense administrative globale. Donc, si cette dépense est à la fois 20 p. 100 du produit national brut et 34 p. 100 de l'ensemble des dépenses administratives, comment en arrivez-vous au chiffre de 26 p. 100?

Le professeur Neufeld: Voilà. En 1968-1969, suivant une extrapolation raisonnable du produit national brut, la dépense totale, soit 10.8 milliards, ne faisait pas 20 p. 100 du produit national brut.

Le président suppléant: Mais pas beaucoup moins. Quel a été le produit national brut en 1968?

Le sénateur Beaubien: Vous avez tenu compte du budget supplémentaire, des prêts, etc.?

Le professeur Neufeld: C'est bien le budget global, oui.

Le sénateur Beaubien: Y compris, par exemple, le prêt de 23 millions à Radio-Canada? Si cette dernière s'en sert pour se construire un immeuble de 27 étages sur un emplacement de dix acres situé sur la rue Dorchester, à Montréal, ne s'agit-il pas d'une dépense fédérale, selon vous?

Le professeur Neufeld: Nous devons préciser la nature du problème dont nous parlons. Si l'on se demande quelles sont les incidences possibles de la dépense administrative dans le contexte de l'économie nationale, laquelle subit également l'influence d'autres secteurs, alors on doit préciser ce que l'on entend par secteur public.

Le sénateur Beaubien: La démarche serait plus ou moins la même relativement aux autres sociétés de la Couronne.

Le professeur Neufeld: J'ai adopté la définition officielle et reconnue du secteur public. Il faut donc parler des dépenses en biens et services des diverses collectivités gouvernementales, à l'exclusion des crédits des sociétés de la Couronne, par exemple, qui sont rattachées, par définition, au secteur commercial.

Le sénateur Hays: Il y a peut-être moyen d'éclaircir la question, monsieur le président, si l'on connaît le pourcentage des dépenses effectuées par les provinces et les municipalités. On sait déjà que le gouvernement fédéral a dépensé 13 milliards.

Le professeur Neufeld: Nous n'avons pas en main les données provinciales.

Le sénateur Hays: Mais il vous les fallait pour établir vos pourcentages.

Le professeur Neufeld: J'ai beaucoup de ces chiffres par devant moi. J'aurais bien aimé savoir d'avance que la chose vous intéressait, car il m'aurait été facile de préparer d'autres données statistiques.

Les dépenses provinciales et municipales en biens et services figurent en fonction du produit national brut. Comme on le voit au tableau III, le pourcentage pour celles-ci est d'environ 13.5 p. 100 contre 6.5 p. 100 pour les dépenses fédérales en biens et services.

Le sénateur Beaubien: Le double, alors.

Le professeur Neufeld: Je souligne qu'il s'agit des dépenses en biens et services par rapport au produit national brut. Voilà qui importe. Je soutiens que c'est la meilleure façon d'envisager la chose.

Le sénateur Beaubien: Professeur Neufeld, nous nous intéressons davantage à ce que nous versons en impôts. Nous habitons, sous un régime fédéral, dans une province, dans une ville. En 1967, selon vous, les dépenses fédérales atteignaient, mettons, 7 p. 100 du produit national brut, qui était de 62 milliards, ce qui donne \$4,340,000,000. En fait, cette année-là, le gouvernement fédéral a dépensé trois fois plus, enfin, quelque 8 milliards, au lieu de 4 milliards, comme vous l'affirmez.

Le professeur Neufeld: J'ai ici les chiffres concernant les dépenses effectives du gouvernement fédéral pour les années antérieures.

Le sénateur Beaubien: Sur quelle base figurent-ils pour 1967?

Le professeur Neufeld: Sur la base des comptes nationaux, je tiens à le répéter.

Le sénateur Beaubien: Qu'entendez-vous par là?

Le professeur Neufeld: Les dépenses en biens et services.

Le sénateur Beaubien: C'est la dépense globale qui nous intéresse, à coup sûr. Est-ce de cela qu'il s'agit? Qu'est-ce que vous excluez? Quel était le budget, cette année-là, 8 milliards, peut-être?

Le professeur Neufeld: Nous ne pourrions pas préciser notre pensée à cet égard, je pense, si nous ne définissons pas les incidences de la dépense administrative dont nous discutons. S'il s'agit des effets par rapport à la demande de production, c'est-à-dire l'inflation, alors une seule définition peut s'employer. Par ailleurs, dans le cas des effets relatifs aux niveaux absolus de taxation, le fardeau fiscal, en quelque sorte, une autre définition s'impose.

J'ai voulu me concentrer sur les répercussions inflationnistes des dépenses de l'État. Pour ce, je soutiens ferme qu'il s'impose d'envisager l'effet de pareilles dépenses sur la demande de production nationale et partant, sur les biens et services.

Le sénateur Beaubien: Professeur Neufeld, vous vous répétez, je pense. Supposons que Radio-Canada exige un gros immeuble à Montréal au coût de 30 millions de dollars. N'est-il pas égal que le gouvernement fédéral dépense le même montant pour deux ou trois destroyers? Cela revient au même, en ce qui concerne l'économie. On y verse trente millions, qui se répercutent dans tous les secteurs; chaque région du Canada aura sa part du gâteau. Les gens très spécialisés en bénéficieront. L'édifice de 27 étages englobera tout un quadrilatère. Alors, qu'importe?

Le professeur Neufeld: Il convient de signaler que la définition du secteur public, telle qu'on l'entend pour l'établissement des comptes nationaux, est assez complexe. Je devrai vérifier si cette définition englobe effectivement Radio-Canada dans le secteur public. Les sociétés commerciales de la Couronne telles que Polymer et autres font partie du secteur privé, que je sache. Mais je ne saurais vous dire d'avance si, d'après leur définition, la Société Radio-Canada fait partie du secteur gouvernemental ou non.

Le sénateur Beaubien: La société Polymer fait de l'argent: elle n'entre donc pas dans le secteur gouvernemental.

Le sénateur Hays: Vous obtenez le produit national brut de tous les biens et services, à chaque niveau. Le montant total des programmes partagés qui s'adressent aux provinces est aussi calculé, et vos dépenses font partie des programmes partagés dans le domaine fédéral-provincial également: n'est-ce pas là votre façon de procéder pour calculer le produit national brut?

Le professeur Neufeld: Fondamentalement, la définition ou ma définition porte sur le secteur gouvernemental. Une grande partie est très claire. Si l'on aborde les à-côtés, par exemple dans le cas des sociétés de la Couronne, ce sont les statisticiens qui doivent décider s'ils doivent faire entrer une société de la Couronne à but lucratif dans le secteur privé; c'est comme cela que ça marche.

Le sénateur Beaubien: Dans le tableau n° 3, qui donne les dépenses gouvernementales comme proportion du produit national brut, quel est, d'après vous, le montant global des dépenses du gouvernement pour l'année 1966? Vous nous avez donné le produit national brut et nous l'avons.

Le professeur Neufeld: Le montant global des dépenses gouvernementales relatives aux biens et aux services ou bien avec d'autres dépenses comprises?

Le sénateur Beaubien: Tout ce que nous devons payer en impôts.

Le professeur Neufeld: Je répète que j'aurais aimé prévoir tout l'intérêt que vous portez à cette discussion car j'ai chez moi tous les chiffres à la portée de la main. Je regrette de ne pas les avoir ici.

Le sénateur Beaubien: Votre tableau n° 5 indique clairement que les montants versés sous forme d'impôts constituent une proportion du PNB.

Le professeur Neufeld: Je n'ai pas avec moi les notes qui donnent les chiffres en résumé. Il est bien difficile de prévoir la nature exacte des renseignements que vous aimeriez obtenir. Je regrette, encore une fois, de ne pas les avoir apportés avec moi.

Le président suppléant: Il est bien possible que nous vous invitons à revenir témoigner.

Le professeur Neufeld: Il me sera très facile de vous fournir les renseignements désirés.

Le sénateur Desruisseaux: Monsieur le président, le pourcentage auquel arrive le professeur Neufeld comprend-il les taxes scolaires qui sont parfois le double ou le triple des taxes municipales?

Le professeur Neufeld: Oui, monsieur.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Monsieur le président, puis-je m'adresser au professeur Neufeld directement?

Monsieur le professeur, je crois que vous avez témoigné devant le Comité spécial conjoint du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit à la consommation, en 1966, ou au début de 1967.

Le professeur Neufeld: C'est exact.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Avez-vous témoigné plus d'une fois?

Le professeur Neufeld: Une fois seulement.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Je me rappelle certaines de vos observations d'alors. Je remarque que votre façon d'aborder la question aujourd'hui est quelque peu différente et je comprends pourquoi: vous prenez en exemple la province de l'Ontario, du moins c'est l'une des raisons pour lesquelles vous utilisez cette province, pour appuyer le chiffre que vous citez, à savoir, le chiffre de 37 p. 100 de la population active comme vivant dans cette province.

Je passe maintenant à l'ensemble du pays et vous demande, par exemple, si vous pourriez faire une comparaison, sous forme d'énoncé général, entre trois facteurs depuis l'automne de 1966 jusqu'à présent. Je ne veux pas de chiffres mais un simple énoncé d'ordre général. Vous nous dites qu'il nous faut nous prémunir contre un retour manifeste de l'inflation par la demande. Je vous saurais gré de donner un peu plus de détails là-dessus. Vous avez dit que l'inflation par les prix est encore présente. J'aimerais vous voir comparer les deux, et, en troisième lieu, pourriez-vous nous dire combien, à votre avis, le chômage plutôt élevé pour l'ensemble du pays a contribué à mettre un frein à l'inflation par la demande puisque, vous le craignez, elle est peut-être à la hausse encore une fois.

Le professeur Neufeld: Tout d'abord, votre première question a trait à la déclaration que j'ai faite selon laquelle il semble qu'il puisse y avoir une nouvelle menace d'inflation par la demande. Si je dis cela c'est que, quand une partie importante du pays telle que l'Ontario en est rendue à un taux de chômage de 2.7 p. 100 et que nous nous rappelons que le taux annuel le plus bas a été de 2.5 p. 100 pour la période comprise entre 1961 et 1968, et lorsque nous nous rappelons aussi que, durant cette même période de 2.5 p. 100 au plus bas, nous avons eu beaucoup d'inflation, je crois qu'il est alors plausible de dire que ce taux de chômage de 2.7 p. 100 constitue un niveau d'embauchage relativement complet. Quand une nation atteint presque la plénitude de l'emploi, le mouvement des biens et des services disponibles commence à suffire difficilement à la tâche.

Le sénateur O'Leary (Antigonish-Guysborough): Ne voulez-vous pas parler d'une grande partie du pays plutôt que du pays lui-même?

Le professeur Neufeld: C'est exact; lorsqu'une grande partie du pays atteint ce niveau-là, la fourniture des biens est limitée par le manque de capacité de recharge et par le manque de population active.

Je soulève donc la question surtout parce que je crois qu'il s'agit là d'un fait récent, qui n'a pas encore été beaucoup remarqué. Cette forte baisse du chômage est survenue en janvier de cette année. En décembre, le chômage était encore de 3.3 p. 100 et il est tombé à 2.7 p. 100, et c'est pourquoi je dis qu'il est prudent, en 1969, de considérer si oui ou non nous devons faire face au problème de l'inflation par la demande. Quant à la deuxième question relative à l'inflation par les prix, et qui est encore présente, j'estime que mes propos actuels sont tout à fait conformes à ceux que j'ai tenus devant la Commission des prix sur ce sujet. Je crois que j'ai été l'un des premiers à signaler en public la gravité du problème de l'inflation par les prix et à recommander l'établissement de certains rouages qui serviraient à réexaminer la situation. Et voici que le gouvernement, plusieurs mois après, propose de mettre sur pied une commission des prix et des revenus destinée à résoudre si possible le problème de l'inflation susmentionnée.

Le président suppléant: Ne s'agit-il pas d'un comité consultatif qui servirait à faire des analyses mais qui n'aurait aucun pouvoir exécutif ou administratif?

Le professeur Neufeld: C'est juste.

Le président suppléant: Ce comité n'aurait donc aucun moyen de mettre un frein à la situation.

Le professeur Neufeld: Cela dépend de l'opinion qu'on se fait des causes de l'inflation précitée. Si elle est causée en partie parce qu'il n'y a pas d'opinion publique qui puisse influencer les mécanismes d'établissement des prix et les mécanismes d'établissement des salaires, on pourrait soutenir que la création d'une telle commission pourrait provoquer un meilleur rendement.

Le sénateur Hays: Voulez-vous dire que lorsqu'il y a très peu de chômeurs, les salaires montent de même que les prix, et que c'est là la cause de l'inflation?

Le professeur Neufeld: Quand nous parlons d'inflation par les prix, nous voulons dire qu'il est possible qu'il se produise quelque chose qui a tendance à faire monter les prix et que, par répercussion . . .

Le sénateur Hays: Mais vous parlez des salaires qui montent et des prix qui montent par la suite.

Le professeur Neufeld: Deux ou trois autres facteurs influencent les prix ainsi que les salaires. C'est pourquoi je préfère l'expression «qui fait monter les prix» plutôt que celle «qui fait monter les salaires». Les salaires ne sont pas le seul facteur qui cause l'augmentation des prix.

Le sénateur Hays: Voulez-vous dire alors que nous devrions avoir un certain pourcentage de chômeurs?

Le professeur Neufeld: Cela se rapporte à la troisième partie de la question qui a été posée, et, si vous le permettez, j'aimerais traiter tout d'abord de la deuxième partie. Vue que la hausse des taux de salaires relevant de contrats, vers la fin de l'année 1968, dépassait de beaucoup celle de la production, et vu qu'au cours des derniers mois l'augmentation des prix semble avoir amélioré les marges de profit, il me semble que nous n'ayons pu, à cette occasion, nous libérer des pressions des coûts sur les prix avant que ne se fasse sentir la pression de la demande sur les prix. C'est ce que je désirais faire ressortir.

Quant à la troisième partie de la question, à savoir si l'embauchage élevé à travers le pays réussira à contrôler l'inflation ou dans quelle mesure il y réussira, la réponse est loin d'être catégorique. Les économistes se sont évertués à déterminer le lien qui peut exister entre le chômage et l'inflation et ils ont trouvé qu'en général, les périodes où le chômage est élevé sont des périodes où il y a peu d'inflation et que les périodes où l'inflation est élevée sont des périodes où il y a peu de chômage. Toutefois, lorsque l'on veut plus de précision, et que l'on veut établir un taux d'inflation des prix qui soit compatible avec un taux quelconque de chômage, c'est alors qu'intervient un certain degré d'incertitude.

Prenons, par exemple, l'année 1968: le taux de chômage s'y est maintenu constamment à plus de 4 p. 100 par année; d'autre part, le taux d'inflation y a été d'environ 4 p. 100 par année, selon l'indice qu'on utilise; et l'un n'est guère la contrepartie de l'autre. Je crois qu'il serait vraiment regrettable pour notre pays d'être obligé de tolérer un taux de chômage, disons de 4 p. 100 et de continuer à avoir une inflation de 4 p. 100.

Ma seule réponse, monsieur, à la troisième partie de votre question c'est qu'il semble y avoir un rapport entre le chômage et l'inflation, et d'après les données les plus récentes, ce rapport semble très inquiétant pour le Canada car il en est résulté trop de chômage et une inflation trop élevée.

Le sénateur Pearson: Il existe deux régions distinctes: le Québec et les provinces Maritimes, d'une part, l'Ontario et l'Ouest du Canada, d'autre part. Dans l'Ontario et l'Ouest, l'embauchage est assez considérable, et l'inflation croît dans l'Ouest mais non dans l'Est du pays. C'est là le problème auquel le gouvernement fédéral doit faire face à cause de ces deux régions distinctes.

Le professeur Neufeld: Je devrais indiquer plus à fond pourquoi j'ai soulevé la question qui est esquissée dans le tableau II: c'est que, récemment, dans le Québec, le taux de chômage semble avoir augmenté comparativement au taux de chômage de l'ensemble du pays. Si j'ai soulevé cette question, c'est, plus précisément, non pas pour signaler que le chômage dans le Québec est plus élevé que la moyenne du pays, ce qui existe déjà depuis longtemps, mais plutôt parce que la situation en ce domaine a empiré. J'estime que si le chômage a augmenté et que si nous essayons de réduire l'économie à un taux de chômage aussi bas que par le passé, nous provoquerons probablement un problème d'inflation encore plus difficile que par le passé. J'ajoute que c'est là un fait nouveau qui ne remonte qu'à quelques mois. Cette aggravation qui s'est produite en janvier pour continuer en février n'avait vraiment pas existé avant ces deux mois. Je crois donc qu'il faut en tenir compte, en 1969.

Le sénateur Desruisseaux: Toutes les provinces Maritimes sont à peu près dans la même situation que le Québec en matière de chômage. Il s'agit de cinq des dix provinces, soit la moitié du Canada.

Le professeur Neufeld: C'est dans le Québec que la situation s'est le plus aggravée, au cours des derniers temps. C'est vrai que les provinces Maritimes ont toujours eu un taux de chômage plus élevé que le reste du pays, mais, toutefois, la situation du chômage, au cours de ces derniers mois, ne s'y est pas autant aggravée que dans le Québec, où une telle situation existe, malheureusement.

Le sénateur Hays: Existe-t-il des pourcentages qui peuvent nous permettre de nous rendre compte du pourcentage de la population, disons, par exemple, de Charlottetown, que l'on considère comme faisant partie de la population active par comparaison avec, par exemple, les villes de Victoria, Montréal ou Québec, c'est-à-dire dans les diverses régions où de telles disparités existent?

Le professeur Neufeld: Oui, nous avons des statistiques de cette sorte. On les désigne du nom de taux de participation, c'est-à-dire la proportion de la population de ces diverses régions qui est censée faire partie de la population active.

Le sénateur Hays: Il y a certainement disparité, sinon disparité, du moins une différence. Y a-t-il, à Charlottetown, un pourcentage des habitants faisant partie de la population active qui est plus élevé que dans les autres régions?

Le professeur Neufeld: C'est possible, mais je n'ai pas étudié ces chiffres. J'ai accepté comme définition celle que donne le ministère du Travail et j'ai ensuite pris la proportion de chômage de chaque région en tant que proportion de la population active ainsi définie. C'est vrai qu'en plus de cela, il est possible que

puisse varier la proportion de la population des diverses régions qui est définie comme faisant partie de la population active. Ces statistiques existent, mais je ne les ai pas examinées.

Le sénateur Hays: Cela renverserait tous les critères qui servent de fondement aux pourcentages, n'est-ce pas?

Le professeur Neufeld: Je ne le crois pas, car, puisque les statistiques relatives à la population active renferment essentiellement les personnes de certains groupes d'âge qui ont un emploi ou en désirent un...

Le sénateur Hays: Les femmes mariées entrent aussi dans ces statistiques n'est-ce pas?

Le professeur Neufeld: Oui. La définition est plus complexe que cela, mais essentiellement, elles en font partie. Puisque nous utilisons une définition commune de la population active d'un bout à l'autre du pays, je ne crois pas que cela affecte la conception que l'on peut se faire du chômage dans les diverses régions du Canada.

Le président suppléant: Auriez-vous l'obligeance, monsieur le professeur, de répondre à la question suivante? Lorsque je lis les rapports d'hommes de haute compétence, comme vous l'êtes vous-même, qui traitent de l'inflation dans ses relations avec les traitements, salaires et autres questions semblables, je ne vois pas, semble-t-il, qu'on insiste de façon plus particulière sur le montant ou salaire «net» qu'apportent les travailleurs à la maison. Autrement dit, certains de vos collègues, je ne parle pas de vous-même, semblent ne tenir aucun compte des conséquences des impôts. Lorsqu'il y a des augmentations de traitements ou de salaires, l'on suppose que ces augmentations ont une incidence sur la courbe de l'inflation ou de la déflation. Ce n'est que très rarement que, dans la discussion, je décèle une allusion au niveau actuel des impôts. Cet aspect existe-t-il dans les rapports sans que je m'en rende compte ou bien si c'est un aspect inexistant dans votre sphère de spécialisation?

Le professeur Neufeld: Je crois que cet aspect existe. Il est contenu implicitement dans l'une des observations que je fais dans le document. Par exemple, si l'on désire établir une relation entre les augmentations de revenus et les augmentations de dépenses, le chiffre utilisé souvent est le revenu personnel dont l'on peut disposer, et ce revenu dont l'on peut disposer c'est le revenu qui reste une fois les impôts enlevés. Pour me faire une idée de ce qui peut se produire vraisemblablement dans le domaine des dépenses pour la consommation, voici comment j'ai procédé: j'ai pris le taux d'épargnes personnelles comme proportion du revenu personnel dont l'on peut disposer, et ceci révélait qu'en 1968, bien qu'il y ait eu un léger déclin dans la proportion des épargnes par rapport au revenu personnel disponible, c'était encore un taux très élevé si

on le répartit sur un certain nombre d'années. Ceci me permet de conclure qu'en 1969, les dépenses de consommation demeureront probablement à un niveau comportant une augmentation normale car les épargnes sont déjà élevées et il est peu probable que les gens augmentent davantage leur taux d'épargne. C'est donc là un exemple où l'on tente de tenir compte du fait que les gens versent en impôts une partie de leurs revenus.

Le président suppléant: Vous avez mentionné que, dans la province de l'Ontario, le taux de chômage peu élevé est peut-être une cause des pressions inflationnaires: cette tendance n'est-elle pas contrecarrée par l'augmentation d'impôts dont il est question de la part de cette province et qui aura en même temps pour effet d'affecter le revenu net qu'apporte le travailleur à la maison?

Le professeur Neufeld: Oui. Si l'on jette un coup d'oeil sur l'année 1969, et si l'on examine les facteurs individuels qui contribueront à réduire l'inflation, je crois que la question que vous avez soulevée est très importante. En plus de ce mouvement en faveur d'un surplus des comptes nationaux au niveau fédéral, il y a eu aussi un mouvement vers la contrainte de la part des provinces. Ces deux initiatives auront pour effet de réduire les forces inflationnaires. J'estime que, dans ce sens-là, le budget de l'Ontario aura un effet très important.

Le sénateur Hays: Que dites-vous du secteur privé?

Le professeur Neufeld: Pour autant que je puisse en juger, le secteur privé va prendre de l'expansion, en 1969, c'est-à-dire que le secteur gouvernemental, en 1969, va travailler contre l'inflation alors que le secteur privé va travailler dans le sens de l'inflation: nous espérons que l'équilibre de ces deux forces sera de nature à éliminer les problèmes les plus difficiles en matière d'inflation.

Le sénateur Hays: A tous les niveaux de gouvernement, quel est le pourcentage de l'augmentation des dépenses due à l'éducation? Je suppose que ces chiffres sont disponibles?

Le professeur Neufeld: Ici encore, je dois dire que je n'ai pas tous ces chiffres présents à l'esprit mais il serait très facile d'obtenir la répartition des dépenses consacrées à l'éducation, à la voirie, et ainsi de suite. Il est clair comme de l'eau de roche que l'éducation a été l'un des domaines les plus onéreux en ce qui a trait à l'augmentation des dépenses, au cours de la période de l'après-guerre. Je me reporte de nouveau à mon argument antérieur selon lequel il n'est pas trop utile de penser aux niveaux de dépenses gouvernementales de façon trop dogmatique car vous devriez alors vous poser cette question: qu'advierait-il du pays si ces sommes n'avaient pas été dépensées en faveur de l'éducation?

Le président suppléant: Je crois que le sénateur Desruisseaux a une question à poser.

Le sénateur Desruisseaux: Monsieur le professeur Neufeld, tous vos raisonnements pourraient-ils être renversés par des échecs d'ordre psychologique, soit au Canada ou à l'étranger?

Le professeur Neufeld: En ce qui a trait à une prospérité vraisemblable?

Le sénateur Desruisseaux: Oui.

Le professeur Neufeld: Il faudrait se demander quelles sortes d'événements pourraient survenir pour produire des échecs d'ordre psychologique.

Le sénateur Desruisseaux: Prenons, par exemple, une baisse considérable à la Bourse ou la séparation possible, au Canada, si l'on ne considère que leurs effets psychologiques.

Le professeur Neufeld: J'estime que des événements imprévisibles pourraient survenir, y compris la menace de séparation, qui pourraient avoir des résultats néfastes pour l'économie et démolir mes projections.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, l'heure avance et j'aimerais vous faire une ou deux propositions. Le sénateur Hays a posé une question au professeur Neufeld et je propose que M. le professeur consulte d'autres documents qui lui permettront de compléter son rapport.

Le professeur Neufeld: Je vais essayer d'obtenir les renseignements demandés.

Le président suppléant: Je vous ai posé deux questions sur lesquelles je ne veux pas insister à contretemps, pour le moment. L'une de ces questions était celle-ci: pourquoi ne serait-il pas à souhaiter de plafonner notre dette nationale et d'imposer des limites, par statuts, aux crédits ou budgets des dépenses du gouvernement? Je ne vous demande pas les raisons pour lesquelles vous estimez que de telles limites imposées par statuts à la dette nationale semblent être de mise chez les législateurs américains alors que, d'après vous, elles ne le sont pas ici; je n'insiste pas là-dessus pour l'instant, mais j'aimerais que vous étudiez cet aspect du problème. Je pense que votre rapport serait plus complet si nous pouvions obtenir les renseignements sollicités par le sénateur Hays de même qu'une réponse aux deux questions que j'ai posées, à savoir une explication qui nous dirait pourquoi une situation qui paraît avantageuse pour les États-Unis ne le serait pas pour nous, et, enfin, pourquoi le PNB ne devrait pas être le critère qui sert à établir les dépenses du gouvernement.

Je vous dis bien franchement que j'insiste sur ce point afin que les honorables sénateurs aient au dossier

l'opinion éclairée et mûrement réfléchie d'un économiste éminent et fortement spécialisé. Comme profane, j'ai un point de vue opposé. J'estime que les pressions et les procédés démocratiques et parlementaires entraînent des dépenses qui mettent en danger les niveaux économiques du pays et qu'à moins de restrictions imposées par statuts, nous nous acheminons vers le désastre.

Le sénateur Hays: Pour faire suite à votre question, monsieur le président, selon laquelle les villes sont limitées à un montant de dettes—beaucoup d'entre elles à \$40 par personne—et ne peuvent dépasser cette somme, pourquoi cela s'applique-t-il aux villes et non pas au pays lui-même?

Le président suppléant: Cela servirait à justifier les restrictions pour le pays.

Avez-vous d'autres questions à poser, honorables sénateurs? Si vous n'en avez pas, quel'un pourrait-il présenter une proposition pour que l'exposé du professeur Neufeld, les tableaux annexés et les documents demandés par le sénateur McClean et par moi-même, qui nous parviendront de la part du professeur Neufeld en temps et lieu, une proposition, dis-je, pour que tout cela soit inscrit au compte rendu et fasse partie de nos délibérations? Voulez-vous présenter la proposition, sénateur McLean?

Le sénateur Beaubien: Serait-ce trop demander que d'inviter le professeur Neufeld à revenir? Tous ces documents exigent un certain temps pour que nous puissions les assimiler. Une autre visite du professeur Neufeld nous serait utile.

Le président suppléant: J'estime que nous avons ici un exemple du degré de confusion et de sagesse qui peut régner dans les discussions.

Le sénateur Beaubien: Nous réussirons peut-être, après le repas, à convaincre le professeur Neufeld de revenir.

Le président suppléant: La réponse possible c'est que nous devrions étudier ces documents avec grand soin. Des divergences de vues sont notoires sur des questions essentielles. Je puis vous dire en toute vérité, à titre de porte-parole, que malgré les divergences de vues évidentes dans un domaine aussi vaste, nous vous sommes des plus obligés, monsieur le professeur Neufeld, de nous avoir fait profiter de vos connaissances et de votre expérience en la matière et que nous espérons vous revoir auprès de nous.

Le professeur Neufeld: Je vous remercie.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE «A»

Répercussions des dépenses du gouvernement sur la vie économique

Déclaration présentée au Comité des finances nationales du Sénat du Canada par M. E. P. Neufeld, professeur en économie de l'université de Toronto.

Le 27 mars 1969

Le sénateur Hayry: Pour faire votre déclaration, monsieur le président, selon laquelle les dépenses de 240 par personne et ne peuvent dépasser cette limite, vous appliquez le principe de non-dépendance financière pour les dépenses gouvernementales. Le président répondit: Cela revient à justifier les dépenses gouvernementales par le fait que le gouvernement ne peut pas se financer par lui-même. Les dépenses gouvernementales sont financées par le contribuable. Le fait que le gouvernement ne peut pas se financer par lui-même est une question de principe. Si vous n'en avez pas décidé au moment de présenter une proposition pour qu'elle soit financée par le contribuable, les dépenses gouvernementales ne peuvent pas être financées par le contribuable. Le fait que le gouvernement ne peut pas se financer par lui-même est une question de principe. Si vous n'en avez pas décidé au moment de présenter une proposition pour qu'elle soit financée par le contribuable, les dépenses gouvernementales ne peuvent pas être financées par le contribuable.

Le président répondit: Cela revient à justifier les dépenses gouvernementales par le fait que le gouvernement ne peut pas se financer par lui-même. Les dépenses gouvernementales sont financées par le contribuable. Le fait que le gouvernement ne peut pas se financer par lui-même est une question de principe. Si vous n'en avez pas décidé au moment de présenter une proposition pour qu'elle soit financée par le contribuable, les dépenses gouvernementales ne peuvent pas être financées par le contribuable.

Le président répondit: Cela revient à justifier les dépenses gouvernementales par le fait que le gouvernement ne peut pas se financer par lui-même. Les dépenses gouvernementales sont financées par le contribuable. Le fait que le gouvernement ne peut pas se financer par lui-même est une question de principe. Si vous n'en avez pas décidé au moment de présenter une proposition pour qu'elle soit financée par le contribuable, les dépenses gouvernementales ne peuvent pas être financées par le contribuable.

Le président Neufeld et le professeur Neufeld ont discuté le projet que M. le professeur Neufeld a présenté au Comité des finances nationales. Le professeur Neufeld a déclaré qu'il n'y avait pas de lien entre les dépenses gouvernementales et la vie économique.

Le président Neufeld: Je suis en accord avec vous sur le fait que les dépenses gouvernementales ne peuvent pas être financées par le contribuable. Le fait que le gouvernement ne peut pas se financer par lui-même est une question de principe. Si vous n'en avez pas décidé au moment de présenter une proposition pour qu'elle soit financée par le contribuable, les dépenses gouvernementales ne peuvent pas être financées par le contribuable.

Le président Neufeld: Je suis en accord avec vous sur le fait que les dépenses gouvernementales ne peuvent pas être financées par le contribuable. Le fait que le gouvernement ne peut pas se financer par lui-même est une question de principe. Si vous n'en avez pas décidé au moment de présenter une proposition pour qu'elle soit financée par le contribuable, les dépenses gouvernementales ne peuvent pas être financées par le contribuable.

Le président Neufeld: Je suis en accord avec vous sur le fait que les dépenses gouvernementales ne peuvent pas être financées par le contribuable. Le fait que le gouvernement ne peut pas se financer par lui-même est une question de principe. Si vous n'en avez pas décidé au moment de présenter une proposition pour qu'elle soit financée par le contribuable, les dépenses gouvernementales ne peuvent pas être financées par le contribuable.

C'est un honneur pour moi de témoigner devant votre Comité, le Comité des finances nationales du Sénat. Votre président, le sénateur Leonard, m'a demandé de bien vouloir insister sur les répercussions qu'auront les dépenses proposées du gouvernement fédéral sur divers aspects de l'économie, y compris la demande globale, les pressions qui agissent sur les coûts et les prix, et le niveau de l'imposition. C'est avec plaisir que j'accède à sa demande. Cependant, le sujet mérite plus d'attention que je n'ai pu y accorder dans le bref délai prescrit.

Du point de vue économique, les dépenses du gouvernement, à mon sens, doivent s'étudier de deux façons: en fonction de leurs répercussions sur le milieu économique à court terme, cyclique, y compris en particulier, l'emploi et le niveau des prix; et en fonction de leurs répercussions sur l'efficacité ou la productivité à long terme ou sur le niveau moyen de vie du pays. C'est ainsi que je me propose d'aborder mon sujet.

Le budget principal du gouvernement fédéral pour l'année financière 1969-1970 se chiffre à 11,858 millions de dollars, soit 9.5 p. 100 de plus que le budget de l'année financière 1968-1969, alors que les dépenses avaient augmenté d'environ 9 p. 100. L'augmentation annuelle, en moyenne, pour les huit années financières comprises entre 1961-1962 et 1968-1969 a été de près de 10.4 p. 100, de sorte que l'augmentation envisagée pour l'année 1969-1970 est non seulement plus importante que celle de 1968-1969, mais pas tellement inférieure à l'augmentation moyenne qui se produit annuellement depuis le déclenchement de l'expansion économique au printemps de 1961. Par ailleurs, le gouvernement a réitéré son intention de réaliser un budget équilibré en 1969-1970, après un déficit estimé de près de 700 millions de dollars en 1968-1969 et des déficits plus ou moins importants à chacune des années de la phase actuelle de notre expansion économique. Si nous examinons ces chiffres en fonction des comptes nationaux, façon de procéder plus appropriée à une étude de l'économie, la même situation se dessine pour l'année 1969-1970, qui connaîtra un

surplus prévu d'environ 250 millions, comparativement à un déficit de près de 400 millions en 1968-1969, c'est-à-dire un revirement de près de 700 millions de dollars. Nous pouvons donc conclure que les comptes budgétaires de l'année 1969-1970 sont plutôt déflationnistes de nature, bien que leur influence en ce sens découle non d'une réduction des dépenses mais plutôt de l'augmentation des recettes fiscales. On peut se demander à ce point si pareille tendance est souhaitable. Avant de pouvoir répondre, il faut étudier les conditions économiques actuelles du Canada.

A mon avis, un certain élément statistique intéresse de façon particulière notre discussion, le taux du chômage en Ontario. Le tableau I donne ce taux pour la période qui va de l'année 1953 au mois de janvier 1969. Il est à remarquer que le chômage décline de façon relativement régulière en Ontario depuis le mois de mai 1968, alors qu'il accusait un taux de 4.1 p. 100. Cette diminution s'est accentuée en janvier pour atteindre 2.7 p. 100, de 3.3 p. 100 que le taux était en décembre 1968. De plus, le chiffre de 2.7 p. 100 que l'on donne pour le mois de janvier frisait le taux annuel moyen le plus bas de la période 1961-1968, c'est-à-dire 2.5 p. 100. Abstraction faite de toute prévision sur la durée du taux peu élevé de chômage et du taux élevé d'emploi en Ontario, région qui compte près de 37 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne, à première vue, il semblerait que cette province soit soudainement revenue à une situation de plein emploi, ou à peu près, pour la première fois depuis la fin de 1966. Ce revirement signifie que toute accélération soudaine des dépenses globales du pays, qu'elle provienne du secteur public ou privé ou des deux, nous placerait devant la possibilité d'un retour à l'inflation dirigée par la demande. Comme l'inflation dirigée par les prix semble encore poser des problèmes, la perspective d'une combinaison de ces deux forces n'est pas très gaie pour ceux dont la fonction consiste justement à enrayer cette inflation. On se souviendra qu'en février 1969, les prix de gros au Canada étaient de 4.4 p. 100 supérieurs et les prix à la consommation de 3.7 p. 100 supérieurs à ceux de l'année

dernière et que les nouveaux taux de rémunération négociés au cours du dernier trimestre de 1968 affichaient une augmentation de 7.5 p. 100 par année. Il est vrai que ces deux derniers chiffres reflètent un léger relâchement des pressions auxquelles sont soumis les prix et les prix de revient.

Quelles sont donc les perspectives quant à la durée du taux élevé de l'emploi, atteint en janvier, en Ontario? Les chiffres du mois de février qui s'appliquent à tout le Canada, précisons-le, sont tout aussi rassurants. Je suis porté à croire que cette expansion économique se poursuivra. Prenons tout d'abord les immobilisations. Depuis 1953, la construction domiciliaire a absorbé en moyenne près de 4.4 p. 100 du produit national brut, mais en 1966, 1967 et 1968, elle n'était que de 3.7, 3.8 et 4.1 p. 100. La tendance est donc à l'expansion. De plus, les mises en chantier atteignent un nombre sans précédent. La même chose peut se dire des immobilisations dans la construction non domiciliaire et dans les investissements futurs, bientôt divulgués, qui vont certainement annoncer une expansion pour 1969. L'augmentation exceptionnellement poussée des exportations en 1968 ne se répétera vraisemblablement pas en 1969, mais il se peut que la tendance déflationniste vers un plus grand déficit commercial, amorcée à la mi-1968, prenne bientôt fin. Alors que le taux des épargnes à la consommation semble avoir quelque peu baissé en 1968, celui-ci est encore relativement élevé et diminue toute chance de réduction importante dans les dépenses de consommation. Les inventaires n'étaient pas excessifs non plus à la fin de 1968 et on peut prévoir une certaine expansion en ce sens en 1969. A mon avis, le gouvernement doit actuellement prévoir une forte expansion économique en 1969. Il est vrai que le ralentissement des exportations et l'apparente absence de graves pénuries de la capacité industrielle, absence qui a tendance à modérer les plans de dépenses en immobilisations, peuvent assurer l'ordre de cette expansion. Mais à l'heure actuelle, compte tenu du taux de

chômage assez bas que connaissent d'importantes sections du pays, compte tenu, encore, des forces inflationnistes de l'expansion antérieure qui se font encore sentir, et compte tenu, enfin, des possibilités d'expansion plus poussée dans d'importants secteurs, il semblerait inapproprié de modifier de quelque façon la nature déflationniste du budget 1969-1970 des recettes et dépenses du gouvernement fédéral.

Il faut toutefois reconnaître que le problème du chômage régional demeure grave au Canada et semble même avoir empiré ces derniers temps. Le tableau II donne les taux de chômage du Québec et de l'Ontario, proportionnellement au taux national. En janvier 1969, le taux de chômage en Ontario n'était que de 63 p. 100 du taux national, et n'avait jamais été aussi bas depuis quinze ans (d'après les données de la moyenne annuelle). La situation est tout autre au Québec. Le taux de chômage dans cette province était de 51 p. 100 *supérieur* au taux national en janvier 1969, et atteignait un sommet jamais connu depuis quinze ans (d'après les données de la moyenne annuelle). Je mentionne ce fait important pour bien montrer que le Canada continuera à faire face, en 1969, à un grave problème de chômage régional et que celui-ci ne pourra se régler par une politique fiscale et monétaire à tendance expansionniste, au niveau national. On risque ainsi de créer de graves problèmes d'inflation dans les régions où l'emploi atteint un taux élevé.

Permettez-moi maintenant de parler de questions dont les répercussions sont de longue durée en ce qui concerne le niveau des dépenses du gouvernement. Le tableau III donne les dépenses fédérales, provinciales et municipales en fait de biens et de services, proportionnellement au produit national brut; le tableau IV donne les dépenses fédérales, proportionnellement à toutes les dépenses gouvernementales en fait de biens et de services. Voici quelques points à noter: a) En 1967 et 1968, les

dépenses du gouvernement en fait de biens et de services ont absorbé près de 20 p. 100 du produit national brut, chiffre sans précédent de l'après-guerre; b) les dépenses du gouvernement fédéral ont baissé de façon assez consistante, en proportion du produit national brut, et ont atteint 6.6 p. 100 au cours du dernier trimestre de 1968, tandis que les dépenses provinciales et municipales étaient à 13.2 p. 100 du produit national brut au cours du dernier trimestre de 1968, ce qui a plus ou moins équilibré la situation; c) les dépenses du gouvernement fédéral ont absorbé près de 34 p. 100 de toutes les dépenses du gouvernement en fait de biens et de services en 1968, comparativement à 46 p. 100 dix ans plus tôt.

Ces tendances nous portent à nous demander si les niveaux élevés des dépenses du gouvernement et leurs niveaux correspondants d'imposition nuiront à la prospérité économique à long terme. Il se peut que les augmentations de dépenses du gouvernement soient conformes aux objectifs sociaux et économiques. Dans certains cas, ces objectifs sociaux, une fois atteints, peuvent entrer en conflit avec les objectifs économiques, et, à ce moment, il y aurait lieu de rechercher un équilibre approprié, comme, par exemple, la création d'emplois régionaux au moyen de dépenses d'immobilisations dans les régions où la productivité est relativement basse; dans certains cas, la poursuite des objectifs sociaux et économiques est appuyée par les mêmes dépenses, par exemple, quand les dépenses en éducation et en hygiène contribuent à améliorer l'efficacité de la main-d'œuvre; dans d'autres cas, les dépenses du gouvernement ne visent que les objectifs économiques.

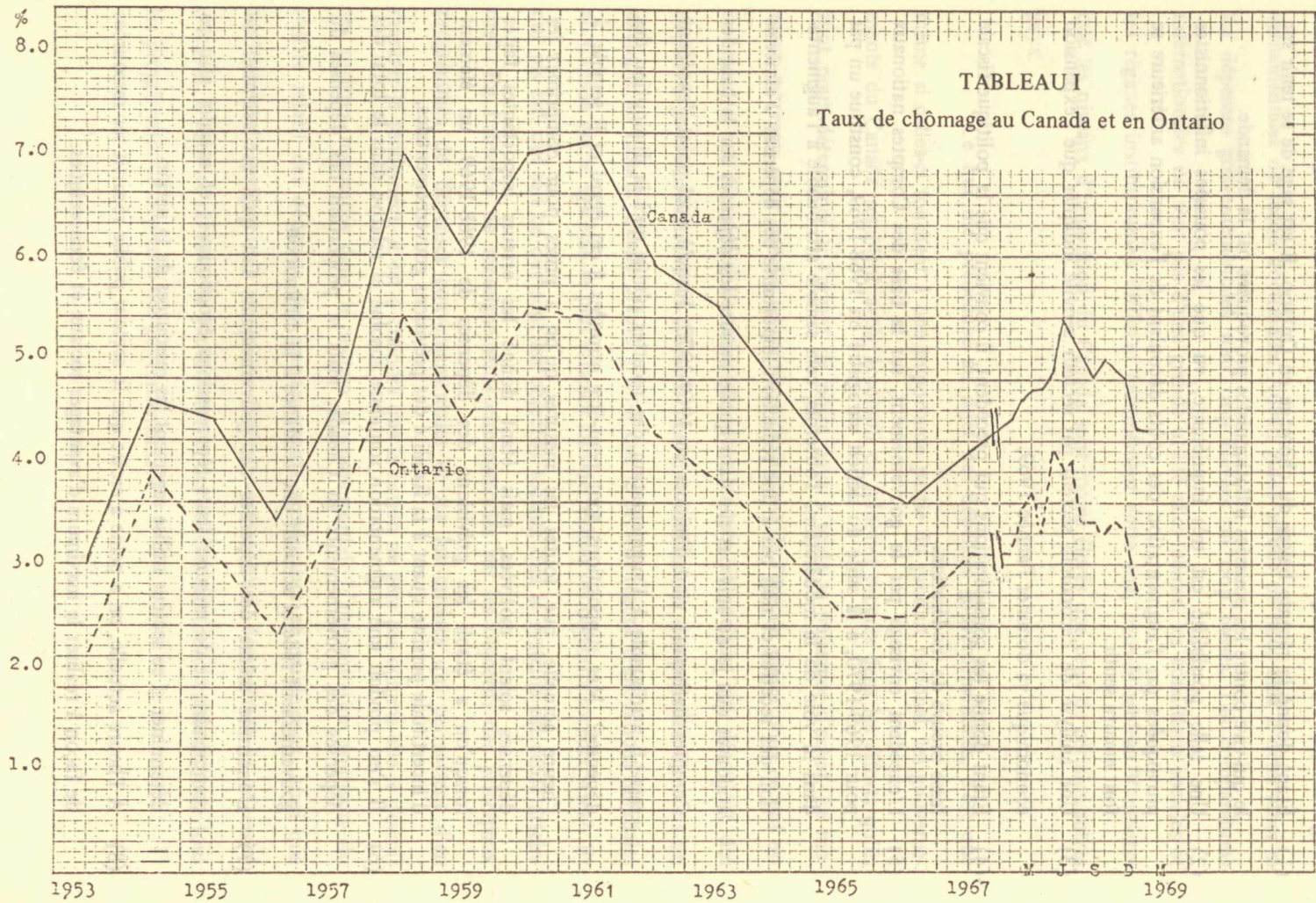
Comme il y a lieu de croire que certaines dépenses du gouvernement augmenteront, tandis que d'autres réduiront la productivité nationale, et que d'autres encore permettront d'atteindre des objectifs sociaux appropriés, contrairement à

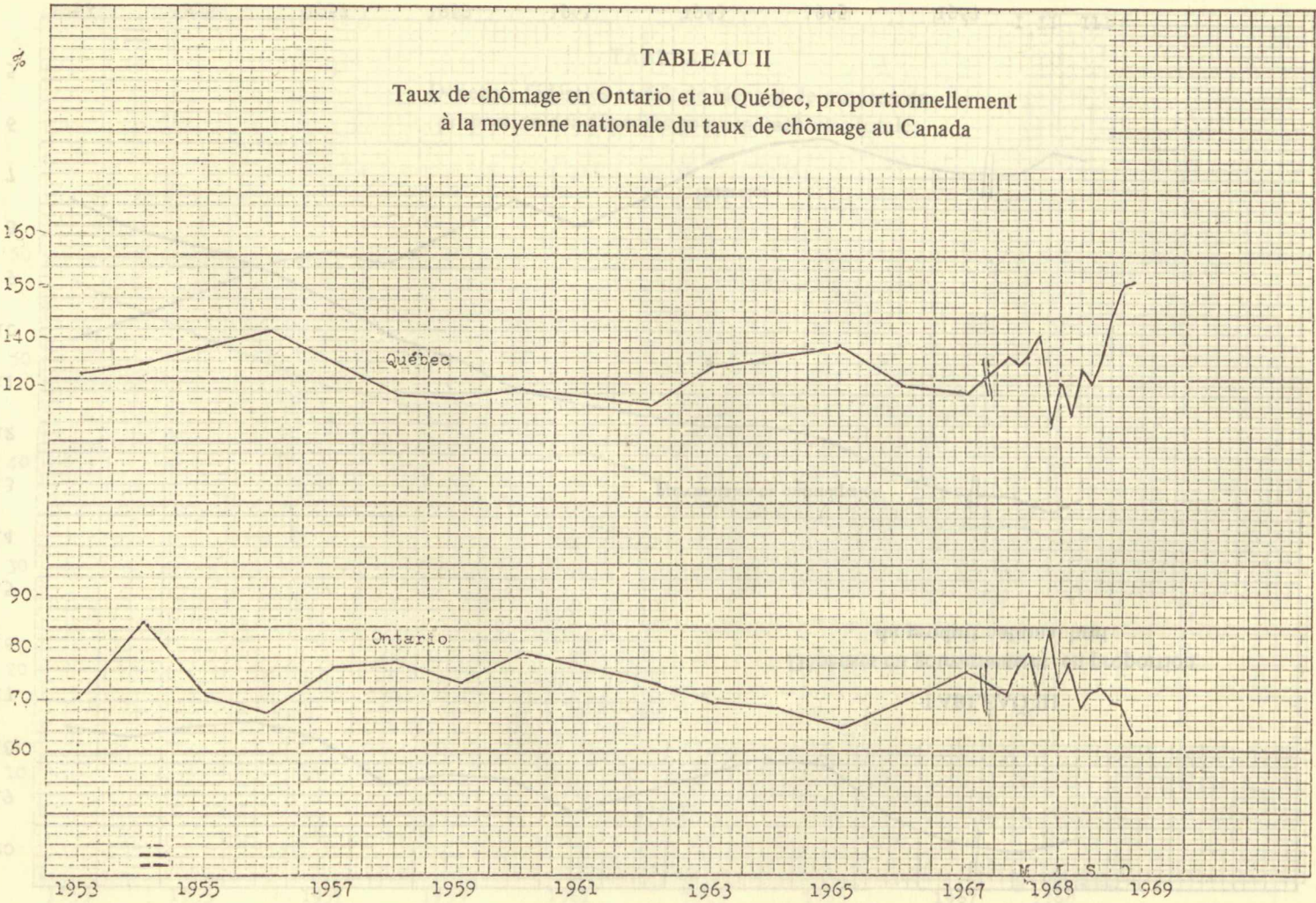
certaines autres, il est plus ou moins utile d'aborder la question des dépenses gouvernementales de façon doctrinaire. Aucun guide simple ne nous aide à déterminer si les dépenses gouvernementales sont trop élevées ou trop basses. Les comparaisons internationales ne sont pas d'une grande utilité elles-mêmes, les conditions sociales et les régimes institutionnels diffèrent énormément entre eux, mais le tableau V montre que les niveaux d'imposition du Canada sont moins élevés que ceux de certains autres pays.

Ce qui me préoccupe au sujet des dépenses gouvernementales, c'est que même si celles-ci touchent à une importante partie du produit national, les gouvernements du Canada semblent avoir accompli de minimes progrès dans les efforts qu'ils font pour déterminer si l'argent de notre pays a toute sa puissance d'achat. Le moment est venu pour que les gouvernements sortent de l'âge de pierre pour ce qui est de mesurer et d'analyser les avantages économiques et sociaux qui découlent des dépenses gouvernementales et d'établir une liste rationnelle des priorités. Prenons un exemple au hasard: Quelle preuve y a-t-il que le présent régime d'allocations familiales au Canada est le système le plus efficace afin de réaliser les objectifs sociaux visés? Et qui pis est, qui sait ce que sont les objectifs sociaux que le système est censé atteindre? En l'absence de renseignements circonstanciés sur les objectifs des principaux programmes de dépenses gouvernementales et sur les critères qui permettent d'en mesurer le rendement, il est à craindre que la nation ne gère pas comme elle le devrait ses maigres ressources dans le secteur gouvernemental. L'augmentation soutenue du chiffre relatif des dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi que l'existence de programmes conjoints fédéraux-provinciaux, démontrent la nécessité d'établir, à tous les niveaux de gouvernement, des critères relatifs au rendement de tous les programmes de dépenses des gouvernements.

Je vais résumer ma thèse ainsi qu'il suit:

- (1) Étant donné la récente baisse du chômage en Ontario, il est sage de se tenir sur le qui-vive contre les poussées inflationnistes provoquées par la demande.
- (2) Une telle possibilité est très inquiétante, vu que les poussées inflationnistes provoquées par l'augmentation des coûts découlant de l'expansion antérieure se font encore sentir.
- (3) Une analyse de l'économie secteur par secteur semble indiquer que l'expansion économique va dominer l'année 1969.
- (4) Étant donné les considérations qui précèdent, il convient que la politique fiscale fasse preuve de modération.
- (5) L'excédent envisagé par le gouvernement, sur la base des Comptes nationaux pour 1969-1970, à la suite du déficit enregistré en 1968-1969, constitue un pas dans la voie de la modération. Toutefois, cela semble attribuable à l'augmentation des recettes et non pas à une réduction importante des dépenses. J'aimerais à ajouter que je ne suis pas sûr dans quelle mesure les dépenses sur la base des Comptes nationaux vont diminuer en 1969-1970. Jusqu'à quel point l'excédent sera-t-il attribuable à l'augmentation des recettes plutôt qu'à la diminution des dépenses? Mes suppositions sont peut-être erronées à cet égard et il semble, à l'heure actuelle, que toutes les mesures qu'on a prises pour comprimer les dépenses soient motivées, mais étant donné les erreurs importantes faites lorsqu'on a établi les prévisions des dépenses de 1968-1969, un élément d'incertitude persiste quant à la fiabilité des prévisions gouvernementales.
- (6) Il s'est produit une augmentation soutenue absolue et relative dans le total des dépenses des gouvernements au Canada, mais la proportion des dépenses du gouvernement fédéral accusait une tendance à la diminution.
- (7) L'énormité même des dépenses des gouvernements fait qu'il est essentiel de comprendre et de mesurer leurs répercussions économiques et sociales afin de déterminer si ce secteur utilise sagement les ressources de la nation.
- (8) A l'heure actuelle, on a peine à croire que le secteur public répartit ses ressources de façon à réaliser le maximum d'avantages sociaux et économiques.





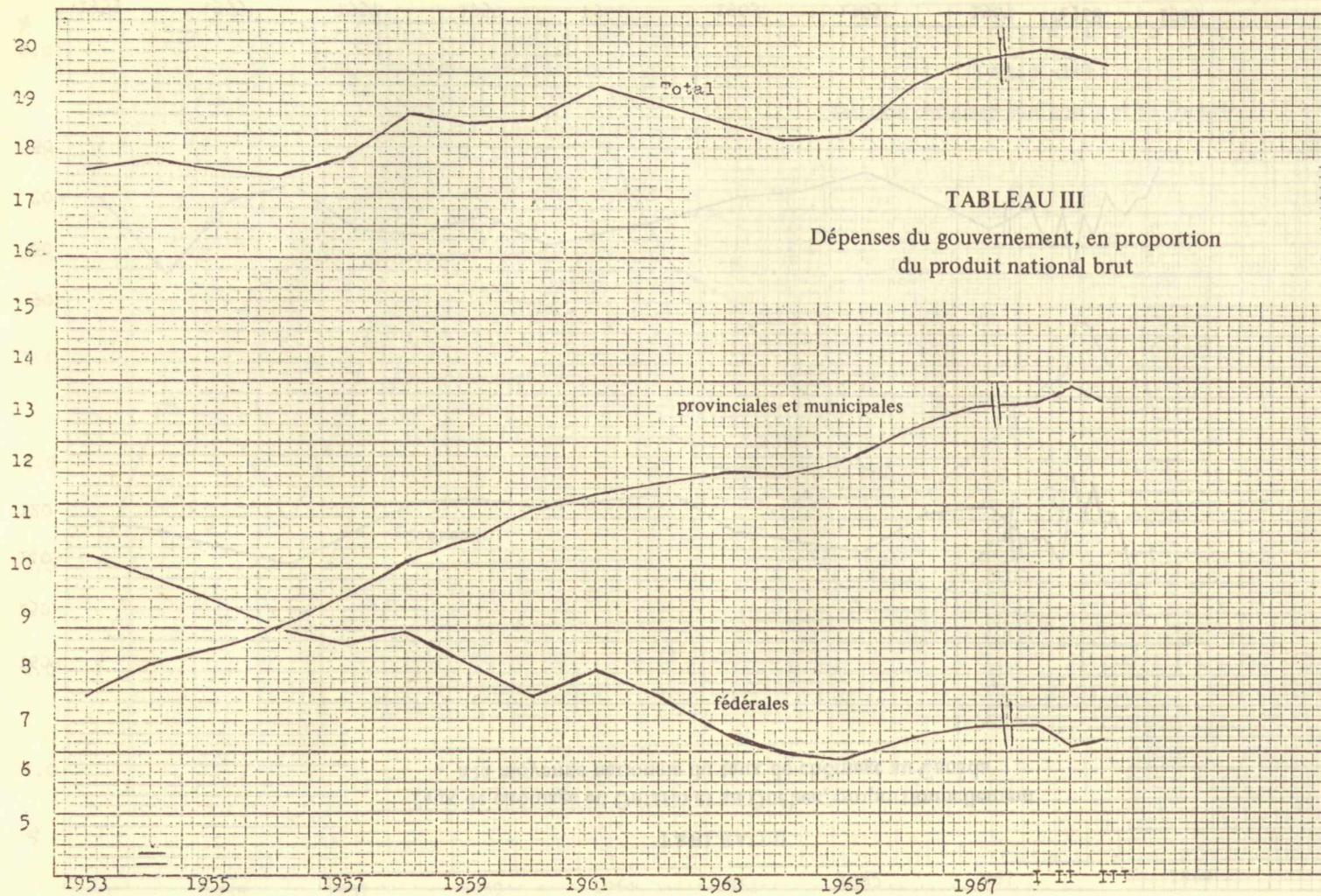


TABLEAU IV
Dépenses fédérales en fait de biens et de services, en proportion des dépenses gouvernementales totales

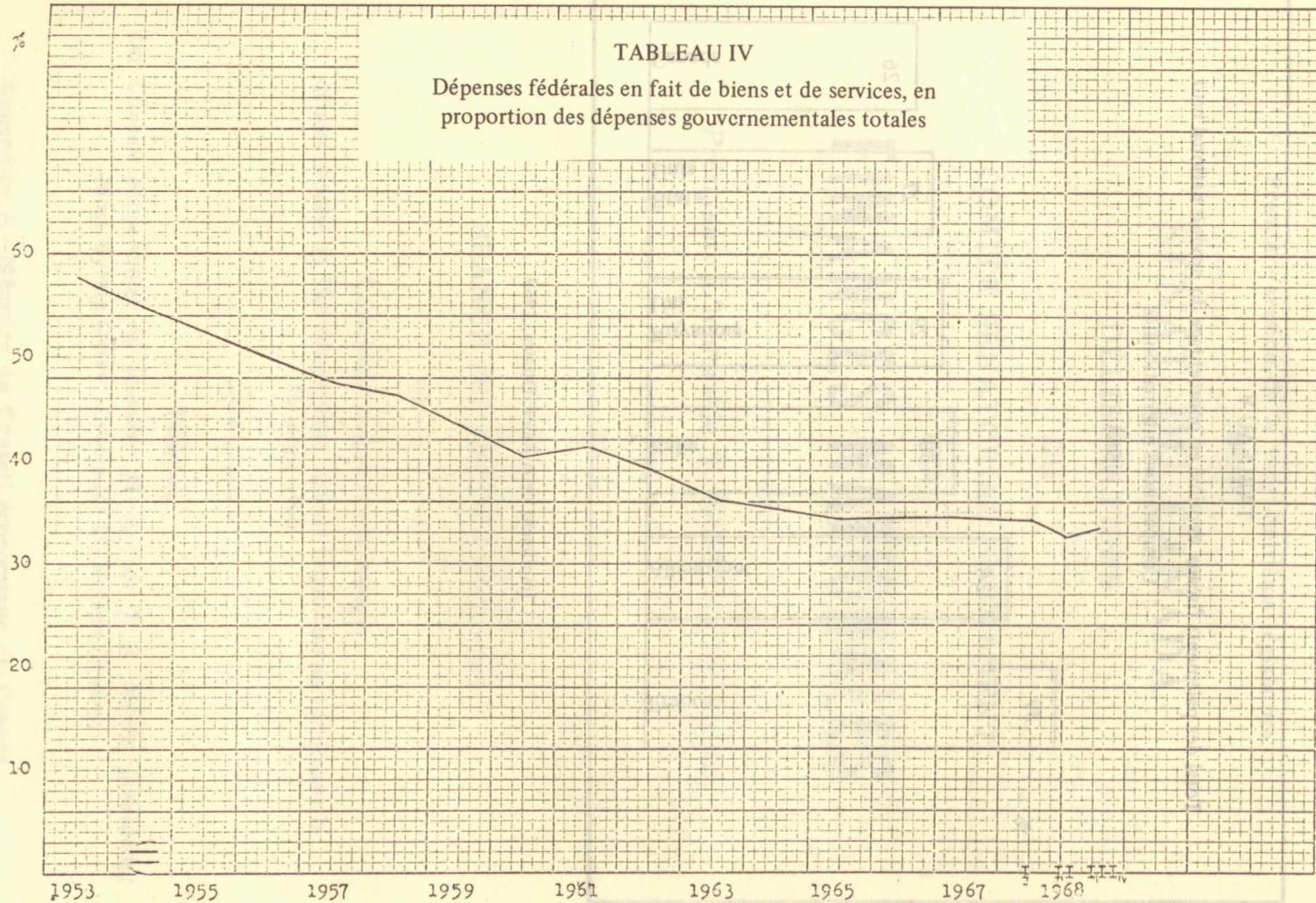
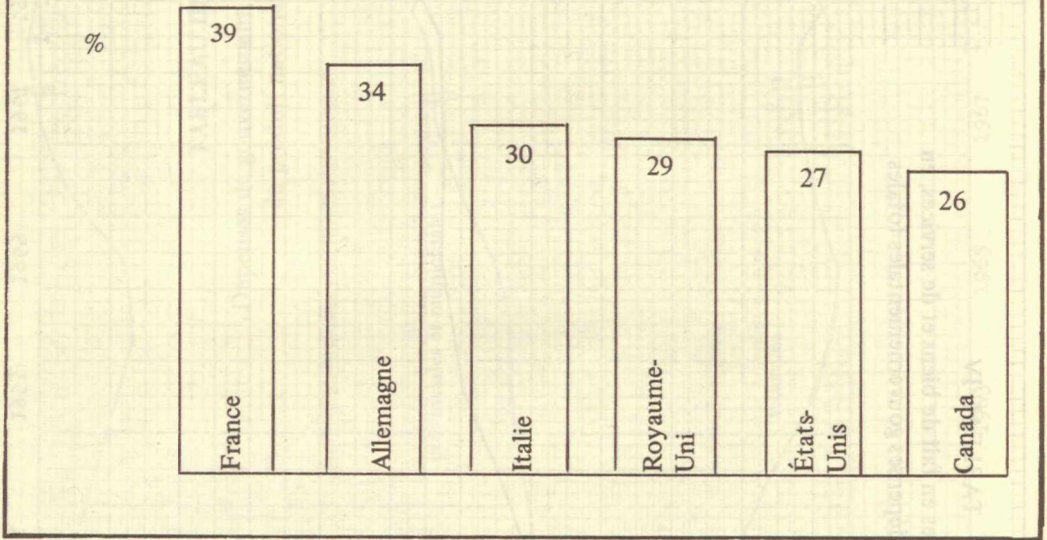


TABLEAU V

Total des paiements fiscaux exprimé en pourcentage du produit national brut

Comparaisons internationales

1966



L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969.



Première session de la vingt-huitième législature

1968-69

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 9

SÉANCE DU JEUDI 8 MAI 1969

Quatrième séance sur le budget

déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le
31 mars 1970

Témoins:

Du Conseil économique du Canada: M. Arthur J. R. Smith, président;
Mme Sylvia Ostry, directeur; M. Robert Crozier.

Appendice A—Mémoire du Conseil économique du Canada
Appendice B—Dépense globale de tous les échelons de gouvernement.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs

Beaubien	Grosart	McDonald
Benidickson	Hays	McLean
Bourget	Isnor	Nichol
Bourque	Irvine	Paterson
Desruisseaux	Kinley	Pearson
Dessureault	Laird	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Everett	Leonard	Phillips (<i>Prince</i>)
*Flynn	MacDonald (<i>Queens</i>)	O'Leary (<i>Antigonish-</i> <i>Guysborough</i>)
Fournier (<i>Madawaska-</i> <i>Restigouche</i>)	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Gélinas	Méthot	Sparrow
	Molson	Walker-(30).

*Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970 et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentées au Sénat; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin; et

Que le comité soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 8 mai 1969

(12)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à dix heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Leonard (*président*), Benidickson, Bourque, Dessureault, Flynn, Gélinas, Hays, Isnor, Irvine, Laird, MacDonald (*Queens*), McDonald, Paterson et Phillips (*Rigaud*). (14)

Aussi présents, mais non membres du Comité: Les honorables sénateurs Macdonald (*Cap-Breton*) et Urquhart. (2)

Également présent: M. E. Thomas Houston, adjoint de recherches.

Le président esquisse les grandes lignes du programme pour les semaines à venir:

Le 22 mai: Le professeur C. L. Forget, Université de Montréal.

Le 29 mai: Le professeur E. P. Neufeld, Université de Toronto.

Le 5 juin: L'hon. E. J. Benson, si possible.

Le 12 juin: Date prévue de la déposition du rapport du Comité sur le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Le Comité poursuit l'étude des budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Les témoins suivants sont entendus:

Du Conseil économique du Canada:

M. Arthur J. R. Smith, président;

Mme Sylvia Ostry, directrice;

M. Robert Crozier.

Le mémoire présenté par M. Smith et l'exposé des dépenses globales du gouvernement, à tous les niveaux, sont consignés au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui à titre d'appendices «A» et «B» respectivement.

A 12 h. 12, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

(12)

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à dix heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Leonard (président), Benoit, Bourque, Desjardins, Flynn, Gélinas, Hays, Lamont, Irvine, Laird, MacDonald (Quebec), McDonald, Pearson et Phillips (Répond). (14)

Aussi présents, mais non membres du Comité: Les honorables sénateurs MacDonald (Cap-Breton) et Uppinart. (2)

Également présent: M. E. Thomas Houston, adjoint de recherches.

Le président espère les grandes lignes du programme pour les semaines à venir.

Le 22 mai: Le professeur C. I. Forset, Université de Montréal.

Le 29 mai: Le professeur E. P. Neufeld, Université de Toronto.

Le 2 juin: L'hon. E. J. Benson, si possible.

Le 12 juin: Date prévue de la déposition du rapport du Comité sur le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Le Comité poursuit l'étude des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Les témoins suivants sont entendus:

Du Conseil économique du Canada:

M. Arthur J. R. Smith, président;

Mme Sylvia Ouy, directrice;

M. Robert Crozier.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 8 mai 1969

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été déferé le budget des dépenses présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, se réunit aujourd'hui, à 10 heures du matin, sous la présidence du sénateur T. D'Arcy Leonard.

Le président: Honorables sénateurs, il est 10 heures et nous avons le quorum. Avant d'entendre le témoin d'aujourd'hui, il y a une ou deux questions d'ordre interne que nous devons d'abord régler. M. George Davidson nous a fait parvenir les réponses aux questions que nous lui avons posées lors de sa comparution devant le Comité; on a distribué une copie de ces réponses à chacun des membres du Comité; aussi je ne pense pas qu'il soit nécessaire de les faire imprimer en appendice aux délibérations. Il suffira de les déposer et d'indiquer que les membres du Comité en ont reçu une copie chacun.

Comme vous le savez, il est probable que nous ne siégerons pas la semaine prochaine et, par conséquent, la séance qui devait avoir lieu a été remise à plus tard. Le professeur Forget de l'Université de Montréal comparaitra devant nous le jeudi 22 mai. Le professeur Neufeld sera entendu de nouveau le 29 mai. Ces témoins continueront l'étude des répercussions des dépenses du gouvernement sur l'économie du pays, ainsi que de toutes leurs autres répercussions économiques; c'est aussi le sujet qui sera traité aujourd'hui.

J'ai l'intention de demander soit au ministre des Finances, soit à l'un des membres de son cabinet de se faire entendre au Comité, le 5 juin. Je pense que nous devrions envisager la possibilité de déposer notre rapport au Sénat avant le 12 juin, car nous ne devons pas perdre de vue le programme des travaux du Parlement ni le fait qu'il serait souhaitable de présenter notre rapport avant les vacances d'été. Si l'un des membres du Comité a quelque chose à ajouter, qu'il prenne la parole.

Maintenant, honorables sénateurs, je suis heureux d'accueillir M. Arthur J.R. Smith, président du Conseil économique du Canada. Vous vous souviendrez qu'il succède à M. John Deutsch, qui était lui-même

fort bien connu des membres du présent Comité et d'autres comités du Sénat, et qui s'est révélé d'une grande assistance au Sénat non seulement lorsqu'il était président du Conseil économique mais au cours de sa carrière précédente. M. Smith a repris avec maîtrise les fonctions de M. Deutsch, et je suis heureux d'avoir l'occasion de l'accueillir à l'occasion de sa première déposition devant le Comité. Il est accompagné de Mme Sylvia Ostry qui, comme plusieurs d'entre vous s'en souviennent nous fut d'une grande assistance lors des séances du Comité spécial de la main-d'œuvre et de l'emploi. Mme Ostry et M. Deutsch avait tous deux collaboré au travail de ce comité.

Je vais laisser à M. Smith le soin de présenter les membres de son personnel qui l'accompagnent.

Vous avez tous reçu un exemplaire du mémoire; il se peut que vous ne l'ayez pas sous la main, mais M. Smith va nous le résumer, ou présenter sa déposition comme il l'entend. Si tout le monde est d'accord je vais maintenant lui demander de prendre la parole. M. Smith, vous avez la parole.

M. Arthur J.R. Smith, président du Conseil économique du Canada: Honorables sénateurs, je tiens avant tous à vous dire combien nous sommes heureux de nous faire entendre ici aujourd'hui. S'il nous est possible de vous aider tant soit peu dans l'accomplissement de vos très importantes fonctions nous ne pourrions que nous en réjouir. Votre président vous a déjà dit que Mme Ostry, qui vient d'être nommée à un poste de directeur du Conseil, m'accompagne aujourd'hui. Peut-être puis-je présenter mes autres collègues, MM. Robert Crozier et Peter Cornell, deux membres supérieurs fort expérimentés du personnel du Conseil, et M. Fred Belaire, secrétaire du Conseil.

Dans le mémoire que nous avons rédigé et que nous vous avons fait parvenir, nous avons tenté dès le début d'expliquer que la tâche confiée au Conseil économique du Canada consiste à étudier les questions et le mouvement économique à moyen et à long terme. Il n'est donc pas de notre ressort, ni vraiment de notre compétence, en ce qui a trait à la façon dont nous nous acquittons de nos fonctions et responsabilités aux termes de la Loi, d'étudier les Prévisions budgétaires et d'en faire l'appréciation. En

fait, je pense que notre expérience la plus directe en ce qui concerne les prévisions budgétaires nous vient de ce que nous devons nous-mêmes préparer un budget que nous devons faire approuver tout comme les autres ministères et organismes.

Aussi, compte tenu de cette situation, nous nous sommes appliqués dans notre mémoire à traiter de questions plus vastes, dans l'espoir de vous donner ainsi des renseignements qui vous seront utiles dans l'accomplissement de vos fonctions au sein du Comité. Je pense qu'il serait peut-être bon que je fasse quelques brèves remarques sur quelques-uns des points importants, des faits saillants de notre mémoire.

J'aimerais commencer par le chapitre qui traite des «*Objectifs à atteindre*» ainsi que du rôle et de l'appréciation des dépenses du gouvernement à cet égard. Certaines des questions traitées dans le mémoire, soit dit en passant, sont exposées dans une brochure de publication récente que j'ai reçue fort à propos avant hier. Cette brochure s'intitule *The Politics and Economics of Public Spending* (Politique et économique des dépenses publiques), par George Shultze; est une publication de la *Brookings Institution*, de Washington (D.C.). M. Shultze était directeur du Bureau du budget des États-Unis, du temps du président Johnson et je puis recommander ce livre aux membres du Comité pour la façon lucide et perspicace dont y sont traités les problèmes et les principes des dépenses des gouvernements et les techniques budgétaires complexes d'une économie moderne.

A mon avis, quatre grands rôles ou fonctions sont liés à la conduite des dépenses gouvernementales, la formulation des programmes de dépenses des gouvernements et l'appréciation du facteur dépenses dans le processus budgétaire.

L'une de ces fonctions est le *contrôle des dépenses*. Cette fonction consiste essentiellement à s'assurer que la conduite des dépenses se fait honnêtement et avec à-propos, que les dépenses engagées tiennent compte des restrictions et des dispositions des décisions qui ont été prises, que ces dépenses ont été autorisées et qu'elles ne dépassent pas les crédits prévus au budget; elle consiste aussi à s'assurer qu'il n'y a ni gaspillage ni gestion malhonnête. C'est là une fonction qui, chez nous comme dans les autres pays, a eu tendance à se développer très tôt dans la conduite des dépenses publiques. C'est une fonction qui exige une vigilance et un soin de tous les instants et nous avons, au cours des ans, créé des emplois et des services en vue de l'accomplissement de cette fonction. Je puis citer, par exemple, les dispositions prises pour la vérification des comptes, ainsi que les diverses sortes de dispositions de surveillance administrative au cœur même du gouvernement et dans les ministères. Bref, c'est une fonction qui a fait l'objet de beaucoup de soin et d'efforts. Pourtant, il est important de la remettre à l'étude de temps en temps, afin de s'assurer que les méthodes de surveillance continuent d'être efficaces. Ce fut l'un des rôles de la Commission Glassco,

comme vous vous en souvenez; tout récemment, l'Auditeur général a recommandé la tenue d'une autre analyse détaillée de cette fonction.

La deuxième fonction, dans le domaine des dépenses et de la conduite des dépenses, en est une de *gestion*. Elle remonte beaucoup moins loin dans l'histoire des dépenses gouvernementales. C'est surtout pendant la période d'après-guerre que nous en sommes venus à attacher une importance accrue à la nécessité d'une bonne gestion et administration des dépenses. A mesure que les ministères ont pris de l'importance, que les nombreuses entreprises du gouvernement sont devenues plus compliquées, que l'on a lancé de nouveaux programmes complexes de toutes sortes et élargi la portée des anciens, nous nous sommes de plus en plus rendus compte de la nécessité de disposer d'un mécanisme de gestion compétent pour la conduite des affaires publiques. Cette fonction consiste essentiellement à s'assurer que la conduite des dépenses est efficace, que les dépenses entreprises en vue de la réalisation de programmes approuvés le sont avec le maximum d'efficacité.

La troisième fonction consiste en la *planification* des dépenses et, dans ce domaine, nous sommes moins avancés. On pourrait même aller jusqu'à dire que nous n'en sommes encore qu'à nos premiers pas dans cette voie. C'est une fonction qui, en fait, consiste à élaborer les meilleurs moyens possibles d'atteindre certains objectifs, à choisir entre divers programmes en vue d'atteindre certains objectifs avec le maximum d'efficacité.

Vient, enfin, une quatrième fonction que l'on pourrait appeler la *mise au point et la définition des buts et objectifs*. Elle consiste essentiellement à répartir les ressources; elle traite des aspects généraux des programmes du gouvernement; elle consiste à décider de ce que nous attendons réellement de notre société. Autrement dit, c'est une fonction qui consiste à définir des objectifs souhaitables pour nos régimes économique, social et politique.

Comme je l'ai souligné plus tôt, la fonction contrôle est déjà bien établie et a fait l'objet d'une très grande attention. La fonction de gestion a pris de plus en plus d'importance. Les fonctions de planification et de définition des objectifs sont loin d'être aussi perfectionnées. Je pense qu'il est évident que la mise en place de services de planification, de préparation des programmes et de prévisions budgétaires, amorcée dans l'administration fédérale, tout comme dans bien des administrations provinciales du Canada, est une technique qui va permettre de mieux remplir ces deux dernières fonctions.

Je pense qu'il est juste de dire que, de toutes ces fonctions, c'est sur les fonctions de planification et de définition des buts et objectifs que nous devrions actuellement faire porter le gros de nos efforts. Je puis ajouter que ces deux dernières fonctions ont bien des choses en commun et qu'elles sont difficiles à exercer. Autrement dit, lorsque nous abordons le problème de la définition des objectifs et des moyens

de les réaliser, nous entrons dans un domaine compliqué et plein d'embûches. Bien des choses contribuent à ces problèmes et ces difficultés. Tout d'abord, la définition des objectifs et le choix des moyens se fondent sur des opinions et des points de vue au sujet des valeurs et sur le poids que l'on donne à ces valeurs; ce sont là des questions subtiles et compliquées, surtout dans notre société moderne. D'autre part, puisqu'il en est ainsi, il est souvent très difficile de tomber d'accord sur une méthode qui faciliterait une définition claire des objectifs et parfois des moyens à prendre pour les réaliser. Troisièmement, il existe évidemment des points contradictoires dans les objectifs, certaines incompatibilités. Il arrive parfois que nous ne puissions pas avoir tout ce que nous voudrions. En fait, nous nous rendons de plus en plus compte que notre société n'est pas aussi riche que le pensent certaines personnes qui supposent que nous disposons de ressources immenses nous permettant de satisfaire de très nombreux besoins. Nous sommes continuellement aux prises avec l'insuffisance de nos moyens par rapport aux objectifs que nous nous fixons. Il nous faut donc faire un choix, un choix difficile entre certains objectifs. A cause des incompatibilités, nous aurons moins d'une chose et plus d'une autre. Ce sont des choix très difficiles à faire qui s'offrent à nous.

Enfin, les choses se compliquent encore du fait que bien des objectifs ne sont pas vraiment des objectifs, mais plutôt des moyens d'obtenir quelque chose d'autre. Par-dessus tout cela, nous sommes aux prises avec une situation où les objectifs tout comme les moyens évoluent continuellement à mesure que nous en apprenons plus sur notre régime et sur la façon dont il fonctionne, et que les valeurs changent dans notre société.

Ainsi, il nous faut accorder bien plus d'attention aux questions de planification et de définition des objectifs, car c'est sur elles que doivent se fonder les programmes du gouvernement. Ce n'est pas chose facile. L'un des principes importants exposés dans le mémoire est qu'il s'agit ici d'un domaine où les experts, sans que ce soit eux qui définissent les objectifs de notre société, et il ne faut pas que ce soit eux qui le fassent, peuvent avoir un rôle très important à jouer en analysant la situation de façon à nous donner une meilleure compréhension de ce que la réalisation de certains objectifs peut nous coûter, de la façon dont on peut le mieux les réaliser et des ressources dont nous allons avoir besoin pour atteindre divers objectifs, par rapport aux ressources dont nous allons disposer pour les choses que nous désirons accomplir.

C'est là, comme je l'ai dit, le message contenu dans la première partie de notre mémoire. C'est aussi l'un des sujets traités dans le chapitre du Quatrième exposé annuel du Conseil sur les dépenses du gouvernement, que nous avons annexé à notre mémoire. Peut-être puis-je vous lire un paragraphe clé de ce document qui traite de bon nombre de ces questions. Dans son Quatrième exposé, le Conseil mentionne le fait que vers la fin de la longue période de grande

expansion que nous avons connue au cours de la décennie de 1960, il y a eu une augmentation rapide des dépenses gouvernementales qui a fait naître la possibilité que nos ressources soient exposées à des pressions excessives et qui pourrait amener, si la situation n'est pas redressée, une forte hausse des impôts. On a alors commencé à éprouver un sentiment de malaise et d'inquiétude devant cette augmentation des dépenses gouvernementales dans certains secteurs économiques. Je puis souligner ici que c'est un point sur lequel le Conseil a insisté dans son Quatrième exposé annuel paru en septembre 1967.

Le sénateur Benidickson: A quelle page de votre mémoire cela se trouve-t-il?

M. Smith: Je vais vous lire un paragraphe qui commence au bas de la page 11 du mémoire:

[Texte]

Cette situation a provoqué, au sujet de l'augmentation actuelle des dépenses gouvernementales, une inquiétude qui va grandissant et que partage le Conseil. Cependant, nous sommes d'avis qu'il faut placer les choses dans leur véritable contexte. Trop souvent, cette inquiétude se traduit tout simplement par des soupçons de gaspillage croissant de la part des ministères et organismes gouvernementaux, d'édification d'une bureaucratie excessive du genre décrit par Parkinson et d'un relâchement du contrôle administratif. Une vigilance et des efforts de tous les instants s'imposent pour éviter ce gaspillage, surtout dans des organismes aussi vastes que les gouvernements. Les départements du Trésor et de la vérification de nombreux gouvernements ont reconnu ce besoin et s'efforcent d'établir les rouages nécessaires à des vérifications plus soignées et plus minutieuses des dépenses gouvernementales. Toutefois, il y a eu moins de progrès dans la mise au point des méthodes et des rouages requis pour régler certaines questions beaucoup plus vastes, comme *l'établissement en détail des objectifs et de leur ordre de priorité de façon à en assurer la compatibilité, l'appréciation continue des effets et de l'efficacité des programmes gouvernementaux de plus en plus nombreux et diversifiés, au regard de leur coût, et enfin, une meilleure coordination entre les gouvernements au sujet de ces questions.* C'est dans ces domaines beaucoup plus importants que des améliorations sont tout particulièrement urgentes; elles le sont encore bien davantage dans une économie fonctionnant presque à plein rendement, alors que les conflits entre les différents objectifs ont tendance à s'aggraver et que s'accroissent les dangers pratiques d'une augmentation de l'instabilité.

Maintenant, si vous le permettez, je vais vous parler très brièvement d'un autre chapitre du mémoire intitulé «Tactique fiscale». Il commence au bas de la page 6. Dans le cycle budgétaire annuel de tout gouvernement, de fortes pressions se font générale-

ment sentir, lesquelles forcent son attention de façon presque irrésistible sur les affaires de l'année en cours, c'est-à-dire vers une politique financière à court terme. Ainsi, la politique fiscale de la période d'après-guerre a consisté principalement à essayer d'en faire un instrument devant servir à parer aux éléments d'instabilité à court terme de l'économie. Il s'agit ici d'éléments d'instabilité qui découlent, par exemple, de phénomènes comme les fluctuations d'inventaire.

Selon le Conseil, et c'est l'opinion que nous avons exposée dans le présent mémoire, opinion née de mûres réflexions, il nous faudrait réorienter nos dépenses vers une planification à long terme. Dans bien des domaines les réalisations qui s'imposent ne sont pas possibles en l'espace de quelques mois, ni même d'une année. Elles exigent beaucoup plus de temps et nous nous rendons chaque jour mieux compte, dans un domaine après l'autre, de la nécessité d'établir des programmes à long terme si nous voulons qu'ils donnent des résultats et qu'ils correspondent à certains des besoins changeants de notre mode d'existence. Je pense pouvoir dire en toute certitude qu'il est nécessaire que nous nous efforcions de mieux prévoir les grands problèmes économiques auxquels il faudra faire face à l'avenir dans presque tous les domaines.

Il existe de nombreux moyens d'adapter une politique à ce besoin d'établir des programmes gouvernementaux à moyen et à long terme. La planification à long terme des dépenses n'est qu'un de ces domaines qui exigent d'être étudiés soigneusement en vue de leur planification à long terme.

Le sénateur Isnor: Pourriez-vous nous en donner un exemple?

M. Smith: Permettez-moi de vous citer un exemple que vous pourrez retrouver dans l'extrait du Quatrième exposé annuel annexé au mémoire; il s'agit des dépenses dans le domaine de l'éducation. Nous n'arrivons pas à faire face aux fortes augmentations des dépenses dans le domaine de l'éducation aussi aisément qu'il eut été possible. Si nous avions su, il y a cinq ou dix ans, mieux prévoir quels allaient être les besoins dans ce domaine et nous préparer de diverses façon à augmenter graduellement le niveau de nos dépenses, nous ne serions pas actuellement aux prises avec d'aussi graves difficultés.

Laissez-moi vous donner un autre exemple cité dans le mémoire. Nous pouvons prévoir dès maintenant que d'ici dix ans la pollution va devenir un problème grave. C'est dès maintenant qu'il nous faudrait commencer à songer aux programmes de dépenses qu'il faudra engager pour faire face à ce problème afin d'éviter une crise grave au début ou vers le milieu de la décennie de 1970, époque où nous serons aux prises avec de gros problèmes de pollution qui nécessiteront de grosses dépenses supplémentaires auxquelles il sera difficile de faire face si nous ne nous y prenons pas d'avance.

Le sénateur Benidickson: Il y a aussi la question de l'assurance médicale.

M. Smith: C'est en effet un autre domaine où les dépenses auraient pu être prévues de sorte qu'il eut été possible d'amasser les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ce programme en imposant moins de contraintes à notre économie.

Il est un autre point dont je voulais vous parler dans le domaine de la politique fiscale. Nous estimons que, bien qu'une certaine souplesse s'impose toujours dans la politique fiscale afin de pouvoir modifier les programmes de dépenses et le taux d'imposition pour compenser certains éléments d'instabilité à court terme qui peuvent survenir, l'orientation de la politique budgétaire générale doit se faire, à notre avis, plus en fonction de l'expansion future et soutenue de notre économie et moins viser à simplement essayer de remédier à une instabilité économique momentanée. Nous avons proposé, toujours dans l'extrait du Quatrième exposé annexé à notre mémoire, d'accorder plus d'importance à cette tactique qu'on ne l'a fait dans le passé.

De plus, il faudrait aussi qu'il y ait une plus grande coordination entre les politiques budgétaires et les dépenses des divers gouvernements. C'est là une chose d'extrême importance dans le contexte canadien, comme vous pourrez le constater à la lecture des chiffres cités dans le graphique que nous avons tracé pour illustrer les dépenses des gouvernements et auquel je reviendrai plus tard. Au Canada, une très grande partie des dépenses gouvernementales sont faites par les gouvernements provinciaux et les municipalités, bien plus que dans beaucoup d'autres pays. Pour qu'il soit possible de mettre en œuvre de meilleurs programmes de dépenses à long terme et de suivre une meilleure politique budgétaire à longue échéance, il nous faudra assurer une meilleure coordination entre les divers niveaux de gouvernement en ce qui a trait à ces questions essentielles. Au cours des dernières années, nous nous sommes orientés dans cette direction dans un certain nombre de domaines. Plus récemment, comme vous le savez, on a décidé de rétablir le Comité de la structure fiscale, qui peut être amené à jouer un rôle utile et important dans l'établissement de ce genre de coordination essentielle.

J'aimerais maintenant vous parler brièvement du chapitre du mémoire intitulé «Certaines opinions du Conseil en matière de dépenses gouvernementales». Je vous ai déjà parlé de l'assez long extrait du Quatrième exposé annuel annexé à notre mémoire. Le Conseil économique s'est occupé des dépenses du gouvernement de bien des façons, parfois directement, parfois dans l'étude d'autres questions liées à des dépenses gouvernementales. Comme nous le faisons remarquer dans le mémoire, vous trouverez un peu partout dans les exposés du Conseil un certain nombre de questions dont vous voudrez peut-être discuter; il s'agit dans certains cas de questions bien spéciales:

[Texte]

comme la nécessité d'une croissance plus uniforme, à l'avenir, des dépenses publiques en construction, l'établissement de critères appropriés

pour les décisions gouvernementales en matière de salaires et de traitements, et la mise sur pied de nouveaux programmes (par exemple, de programmes visant la main-d'œuvre et le marché du travail). D'autres ont eu pour objet des questions d'ordre plus général, comme la nécessité d'améliorer les renseignements, les études ainsi que la compréhension par le public des questions financières et fiscales, comme préalables à l'établissement des budgets gouvernementaux; l'appréciation de certaines dépenses publiques dans le contexte général des répercussions régionales des politiques fédérales, et les contraintes financières particulièrement fortes auxquelles sont soumis les gouvernements municipaux par suite de l'expansion rapide des villes et des problèmes qui en résultent.

Enfin, j'ai pensé que je pourrais dire quelques mots sur le passage concernant les dépenses prévues du gouvernement, lequel commence à la page 8, monsieur le président. Je ne sais si vous tenez à ce que je présente maintenant les graphiques sur l'écran.

Le président: Quand vous voudrez.

M. Smith: A la fin du mémoire, il y a cinq tableaux. J'ai pensé qu'on pourrait peut-être les projeter sur l'écran. Je pourrai en dire quelques mots et peut-être voudrez-vous vous arrêter à les discuter pendant qu'on les projette, ou encore attendre la fin. Nous pourrions alors y revenir.

Le premier tableau présente un calcul du potentiel de rendement de l'économie canadienne. Il illustre notre idée de la capacité de production de notre économie si l'on utilisait, dans une proportion assez raisonnable et d'une manière assez efficace les ressources à sa disposition—en particulier ses ressources en main-d'œuvre et en capitaux. Le tableau montre que vers la fin des années cinquante et au début des années soixante, le rendement effectif de l'économie a démarré selon un processus assez uniforme en s'écartant davantage du potentiel de rendement. Au cours de cette période, notre économie a connu un ralentissement très marqué. Comme vous vous en souvenez, le chômage était très important, environ sept pour cent ou davantage, au cours des années 1960 et 1961. En outre, notre système comprenait également un vaste secteur où la capacité productive n'était pas utilisée au maximum.

Le sénateur Benidickson: Pourquoi? Quelles étaient, d'après vous, les causes de ce fléchissement?

M. Smith: Je dirais qu'elles sont très complexes, monsieur le Sénateur. Un des facteurs les plus importants est, je crois, le fait que, pendant cette période, l'économie des États-Unis a connu une expérience semblable. Dans notre contexte, au Canada, il n'est pas possible de faire beaucoup mieux que les États-Unis. Mais, au cours de cette période, nous n'avons pas même fait aussi bien que les États-Unis dans le domaine du chômage, puisqu'ils avaient moins de chômeurs. Ainsi, les facteurs supplémentaires au sein de l'économie canadienne ont également beaucoup contribué à la dépression.

A mon avis, la cause essentielle traduisait, en réalité, une insuffisance de la demande dans le système, et l'une des choses que j'allais signaler à propos des dépenses gouvernementales est que, lorsqu'un ralentissement de ce genre se fait sentir, les recettes du gouvernement augmentent, semble-t-il, très lentement. Cette tendance est fréquemment suivie, après un certain fléchissement, d'un ralentissement des dépenses gouvernementales pour les marchandises et les services. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé au cours de cette période. Par exemple, au début des années soixante, les dépenses ont augmenté moins rapidement que le rendement total de l'économie.

Par ailleurs, lorsque le rendement réel a démarré fermement, au cours de la grande expansion des années soixante, nous avons connu non seulement une expansion accélérée de l'ensemble du rendement et des revenus, car certaines de nos ressources augmentaient à un rythme accéléré—par exemple l'expansion de la main-d'œuvre a démarré à un rythme plus rapide au cours des années soixante—nous avons également rattrapé le temps perdu. Au cours de cette période, les recettes du gouvernement ont augmenté avec une extraordinaire rapidité. Ce phénomène est attribuable, en partie, au fait qu'une structure progressive de l'impôt sur le revenu permet aux recettes gouvernementales de croître plus rapidement que l'expansion totale du revenu ou du rendement de l'économie lorsque celles-ci progressent rapidement. C'est pourquoi les recettes gouvernementales ont augmenté avec une rapidité particulière. Vers le milieu des années soixante (encore une fois, vous le constatez, après un fléchissement important) les dépenses gouvernementales qui avaient crû plus rapidement qu'auparavant ont également connu une accélération marquée.

Je souligne que les calculs du potentiel de rendement doivent être effectués de manières diverses. Je ne voudrais pas que la courbe du graphique soit nécessairement considérée comme la courbe par excellence. Beaucoup de choses dépendent des hypothèses que nous utiliserons. Cependant, je crois que le concept de rendement potentiel est des plus importants. Il sert de fondement utile à l'élaboration d'une gamme entière de formules et de réalisations politiques dans notre système.

Le sénateur Phillips (Rigaud): L'emploi du mot «réel» dans le titre du graphique signifie-t-il que vous éliminez le facteur inflation à propos de la production nationale brute à l'heure actuelle?

M. Smith: Oui, ce sont là des chiffres constants en dollars.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Oui, j'étais préoccupé par le mot «réel».

Le président: Dr. Smith, quel taux de chômage utilisez-vous en calculant le potentiel? A-t-il un caractère historique ou optimal?

M. Smith: Je crois que ces chiffres ont été calculés en se fondant sur la proportion de trois pour cent. Peut-être ne reflétait-elle pas entièrement les circons-

tances particulières du passé, mais c'était le moyen terme que d'après le Conseil économique nous devons viser pendant un certain nombre d'années à l'avenir.

Le sénateur Benidickson: Un taux de chômage de trois pour cent. C'est à peu près celui du Royaume Uni.

M. Smith: Ma foi, le Royaume Uni, pendant presque toute la période d'après-guerre connaissait un taux de chômage très inférieur. En fait, au Royaume-Uni, lorsque le chômage dépasse deux pour cent on commence à s'inquiéter, mais il existe dans une certaine mesure des différences entre les définitions du chômage au Royaume-Uni et au Canada. La définition du Royaume-Uni cherche à vous donner un chiffre de chômage inférieur. Voici un exemple: je me souviens qu'ils n'ont pas dans le passé considéré comme chômeurs les gens qui cherchaient du travail pour la première fois sous prétexte qu'on n'est pas chômeur quand on n'a pas déjà obtenu un emploi. Est-ce juste, Madame Ostry?

Mme Sylvia Ostry, directrice du Conseil économique du Canada: Les statistiques sont fondées sur leur programme d'assurance-chômage qui excluraient un grand nombre de gens.

Le sénateur Benidickson: Quand nous utilisons un pourcentage à propos du chômage au Canada, est-on plus ou moins sur un pied d'égalité avec les États-Unis?

M. Smith: Oui, c'est vrai. On a fait des calculs pour essayer d'assimiler d'une manière logique les taux de chômage de l'Europe de l'Ouest et ceux de l'Amérique du Nord. Après ces redressements, il est toujours évident qu'au Royaume-Uni et dans la plupart des pays européens le chômage est uniformément plus bas que celui du Canada au cours de la période d'après-guerre. Il y a divers facteurs, dont certains sont saisonniers, qui expliquent partiellement cette différence. Si l'économie présente un grand nombre de variations saisonnières...

Le président: La mobilité, je suppose.

M. Smith: Ma foi, c'est un domaine qu'il nous faut apprendre à mieux connaître. Dans la mesure où nous pouvons l'évaluer au Canada, à partir des témoignages limités qui sont disponibles et qui ont été analysés, la mobilité tend à être un peu plus élevée au Canada qu'en Europe.

Le sénateur Phillips (Rigaud): En dépit du facteur linguistique.

M. Smith: Oui. Nous sommes un peuple mobile.

Le sénateur Hays: Dr. Smith, si les dépenses du gouvernement n'ont pas subi d'accélération au milieu et vers la fin des années soixante, le rendement réel serait plus différent? Était-ce un maximum?

M. Smith: Oui, il serait certes différent. Il est difficile de préciser en quoi, mais il aurait eu des conséquences.

Le sénateur Hays: A votre avis, aurait-il mieux valu ne pas les accélérer?

M. Smith: A mon avis, il faut tenir compte ici d'une série d'éléments différents. Je pourrais peut-être m'expliquer ainsi: à mon avis, l'accélération des dépenses en général et certains types de dépenses en particulier, par exemple, les frais de construction assumés par le gouvernement pendant la dernière partie des années 1965 et 1966, se sont présentés au moment où l'économie menaçait de trop exiger de ses ressources disponibles. A cette étape, l'accélération des dépenses gouvernementales constituait une situation indésirable. Rappelons cependant que l'accélération de l'ensemble de l'économie et des pressions de leur demande s'est produite de façon plutôt soudaine et inattendue. Même au milieu de 1965, aux États-Unis, et au Canada, on s'inquiétait un peu de notre ralentissement économique. Une des choses que personne n'a vu venir clairement et dont personne n'aurait bien des conséquences fut la décision des États-Unis de s'occuper à fond du Vietnam, décision prise au milieu de 1965 et qui a rapidement transformé la situation économique.

En 1967, par ailleurs, la situation présentait un certain ralentissement de l'économie. La hausse des dépenses gouvernementales effectuées à l'époque n'a peut-être pas été inutile pour empêcher la baisse du rendement et la piètre utilisation des ressources que nous aurions connues si la situation avait plus ressemblé à une récession qu'à un phénomène qui représentait, en fait, un processus de ralentissement plus souhaitable de l'expansion économique. En même temps, à cette étape, on a commencé à s'inquiéter de plus en plus, dans notre pays, de la rapidité excessive avec laquelle les dépenses gouvernementales augmentaient et, comme vous pouvez le constater d'après la référence qui figure dans notre examen de l'automne 1967, cette inquiétude était très répandue à l'époque.

Le sénateur Isnor: Quelle était la cause principale de cette augmentation des dépenses?

M. Smith: Je ne sais pas, mais les gouvernements ont décidé qu'ils voulaient dépenser plus d'argent.

Le sénateur Hays: L'éducation n'était-il pas responsable de la principale accélération?

M. Smith: L'éducation était certes un facteur essentiel: on a étendu la portée de nombreux programmes et cela s'est fait très rapidement. Tout cela s'effectuait, comme vous vous en souvenez, en même temps que les recettes gouvernementales augmentaient rapidement.

Le sénateur Bourque: Pourriez-vous nous dire ce que représente le dollar en 1969 et en 1957, s'il vous plaît? Vous avez parlé des dollars de 1957.

M. Smith: Je regrette, je n'ai pas ces chiffres ici. Je suppose que vous aimeriez connaître l'augmentation des prix qui s'est produite au cours de cette période. Si j'ai bonne mémoire, l'indice des prix au consommateur—bien qu'il soit important de se souvenir qu'aucun index n'est parfait à cet égard—approche maintenant de 24 pour cent (si je me souviens du chiffre mentionné ce matin à la radio) au dessus de la base de 1961. Il y aurait eu une augmentation des prix entre 1957 et 1961, mais elle n'aurait pas été aussi rapide. Il y a eu des augmentations de prix de plus de trois pour cent, si j'ai bonne mémoire, en 1958, mais les augmentations de prix ont subi un ralentissement en 1959, 1960 et 1961.

Le sénateur Bourque: D'environ 30 pour cent peut-être?

M. Smith: Ce pourrait être un chiffre de cet ordre. Si nous considérons le facteur de déflation du prix du produit national brut—c'est le plus complet de tous les indices de l'ensemble des prix—en 1969, il y a eu une expansion d'environ 27 pour cent par rapport à 1957. Il est très important de se souvenir que ces indices des prix comportent certains défauts. Par exemple, si nous considérons le facteur de déflation du produit national brut, certaines choses présentent des augmentations de prix injustifiées. Prenons un exemple. Dans le secteur de la construction de notre économie, ces statistiques permettent très difficilement d'évaluer le rendement de l'industrie de la construction et, par conséquent, le rendement est évalué d'après les investissements effectués sous forme de main-d'œuvre et de matériaux de construction. Puis, quand on a calculé le facteur de déflation, ce genre d'évaluation ne nous permet pas de tenir compte des augmentations de productivité de sorte qu'une grande partie de l'augmentation de productivité qui s'effectue dans cette industrie révèle une augmentation des prix. Ces données présentent certaines lacunes et la tendance générale des indices des prix est d'exagérer quelque peu le montant de l'augmentation des prix qui se manifeste en fait dans l'économie.

Je ne voudrais pas exagérer ce détail, mais cette tendance existe.

Le sénateur Phillips (Rigaud): En est-il de même pour les usines et le matériel?

M. Smith: Non. M. Crozier en sait plus long à ce sujet. Je crois pas qu'il y ait un problème dans ce domaine.

M. Robert Crozier, Conseil économique du Canada: Monsieur le président, dans la mesure où cette usine et ce matériel comprennent les frais de construction discutés par le docteur Smith, ce problème existe bel et bien.

M. Smith: Je songais aux machines et au matériel.

M. Crozier: Il n'existe pas à l'égard des machines et du matériel.

Le président: Docteur Smith, votre tableau arrête en 1964 pour le rendement réel. Avez-vous une idée de la suite de la courbe jusqu'à son aboutissement?

M. Smith: J'ai pensé que le tableau présenté ce matin allait encore augmenter les chiffres. Or, je n'ai pas constaté cette tendance. Ce qui s'est passé à peu près, c'est qu'en 1966, comme je l'ai mentionné, nous avons connu une expansion très rapide et le rendement réel s'est rapproché en accélérant de la limite du rendement potentiel. Puis, en 1967 et en 1968, il s'est écarté légèrement de cette limite comme le montre le dernier tracé sur ce tableau.

Le président: La situation s'est améliorée.

M. Smith: Nous nous sommes très rapprochés de la limite du potentiel.

Le sénateur Benidickson: Tout ce que vous m'avez dit aujourd'hui m'a impressionné. Cependant, le seul reproche que j'aurais peut-être à vous faire, c'est d'avoir répondu avec une certaine désinvolture, quand on vous a demandé la raison de cette accélération, que le gouvernement avait décidé de dépenser davantage. C'est peut-être vrai—pour certaines raisons.

M. Smith: Je ne voulais pas être désinvolte. C'est ce que fait le gouvernement.

Le sénateur Benidickson: A certaines époques, on doit essayer de fournir des emplois et de prévenir la récession ou les phénomènes de ce genre. C'était peut-être le cas et j'accepte votre opinion à ce sujet. Mais je crois que la situation était attribuable en grande partie à la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes très massifs que vous pourriez considérer en un sens comme politiques.

La question est la suivante. Je sais que lorsqu'il faut avaler quelque chose d'important, les gouvernements consultent la Banque du Canada et ainsi de suite. Jusqu'ici vous avez parlé après coup. Au sujet des importants phénomènes qui se sont produits, je me demande s'il arrive au gouvernement de vous consulter—c'est-à-dire votre Conseil, pour savoir s'ils peuvent être assimilés au cours d'une période raisonnable eu égard aux conseils que vous pouvez donner quant aux dépositions disponibles du point de vue commercial.

M. Smith: Non. Le Conseil économique devait être un organisme consultatif indépendant de la machine consultative régulière du gouvernement sur une base interne. Le gouvernement peut nous prendre à témoin de temps à autre s'il souhaite que le Conseil examine tel ou tel problème et fasse un rapport à ce sujet. Il l'a fait en deux occasions précises. Nous avons eu un rapport sur les prix, les coûts et les revenus, et il y en a un plus récent sur lequel nous travaillons encore au sujet des coalitions, des fusions des intérêts des consommateurs, des copyrights et des brevets. Mais nous ne faisons pas partie de la

machine consultative quotidienne. Nous avons cependant inclu dans les études du Conseil un certain nombre de remarques sur la manière d'envisager les dépenses du gouvernement en insistant sur la perspective la plus longue.

L'un des aspects principaux de cette perspective est que nous devons chercher à éviter une instabilité majeure—comme la lenteur de l'augmentation des dépenses du gouvernement au début des années 1960, la poussée soudaine du milieu des années soixante et, maintenant les grands efforts accomplis pour endiguer les dépenses de diverses manières. Si l'on réduit trop et trop longtemps ces dépenses, nous promettons probablement d'une manière ou d'une autre une nouvelle poussée. Le Conseil voulait dire: «envisager un terme plus long, essayer de faire en sorte que les dépenses du gouvernement s'effectuent plus uniment».

Mentionnons, entre autres facteurs qui ont le plus contribué à l'accélération du milieu des années soixante, les dépenses du gouvernement dans le domaine de la construction. Le gouvernement fédéral ne constitue pas un facteur essentiel des dépenses consacrées à la construction dans notre pays. Il n'est même pas un facteur aussi important dans le secteur gouvernemental que les provinces et les municipalités dont les dépenses en matière de construction sont bien supérieures à celles du gouvernement fédéral. Mais dans le cas du gouvernement fédéral, le niveau des dépenses consacrées à la construction était très bas au début des années soixante. On a vu ensuite une accélération considérable de la construction en 1965, 1966: des investissements privés ont alors connu une accélération semblable. Nous avons également connu un autre facteur, un facteur spécial s'exerçant dans le secteur gouvernemental. Il s'agissait de l'Expo et de l'année du Centenaire. Ces dépenses se sont également produites lorsque d'autres formes de construction prenaient une très grande importance.

En outre, nous sommes entrés dans une période dans laquelle je le répète, nous sommes devenus de plus en plus conscients de la nécessité d'affermir les dépenses dans certains secteurs très importants, dont l'éducation. C'est pourquoi, bon nombre de programmes ont entraîné un grand nombre de dépenses.

Notre contexte fiscal étant favorable, puisque nos recettes dans ce domaine étaient plus importantes car l'économie avait connu une expansion rapide, nous disposions aussi de ressources pour prendre des décisions sur l'expansion des programmes en vigueur ou sur l'introduction de nouveaux programmes.

Au cours de cette période, on a mis sur pied une nouvelle série importante de programmes dans le domaine de la main-d'œuvre, et les membres du Conseil ont recommandé qu'ils soient établis et appliqués très rapidement.

Il y a donc un très grand nombre de facteurs liés à cette expansion.

Le sénateur Benidickson: C'est ce que je voulais souligner: la réalité de ces augmentations très évidentes des dépenses à la suite de ces programmes. A mon avis, l'application de ces programmes au début des années soixante aurait été plus rapide avec une formation industrielle plus poussée dans les écoles.

M. Smith: Oui. Nous pourrions revenir là-dessus plus tard. L'un des autres facteurs fut la très rapide accélération des paiements de transfert comme vous le verrez dans l'un des tableaux suivants. Pourrions-nous voir le tableau suivant?

(projection du tableau numéro 2).

M. Smith: Ce tableau est tiré du Quatrième exposé annuel et s'étend sur les années 1967 et 1968. Il montre le pourcentage des dépenses gouvernementales par rapport au produit national brut. Les chiffres du bas représentent les dépenses provinciales et municipales consacrées aux marchandises et aux services en proportion du produit national brut. Vous constaterez une hausse graduelle de ces dépenses par rapport au produit national brut.

La section suivante, au-dessus de celle-ci, montre les dépenses fédérales consacrées aux marchandises et aux services en proportion du produit national brut. Vous constatez que ce fossé, cette bande tend à se rétrécir. Au début, au milieu et vers la fin des années cinquante, elle était plus large qu'elle l'est maintenant. En d'autres termes, les dépenses fédérales consacrées aux marchandises et aux services ont décliné en proportion du produit national brut.

Le sénateur Hays: Ces chiffres comprennent-ils les paiements de transfert?

M. Smith: Non. Les paiements de transfert effectués par tous les paliers du gouvernement au secteur privé sont exclus des deux parties inférieures du tableau qui figurent dans la partie supérieure. Vous constatez que les paiements de transfert ont augmenté très rapidement. Si vous revenez au début des années cinquante, ils sont beaucoup plus petits qu'aujourd'hui. En proportion du produit national brut, ils ont tendance à s'accroître. Vous constatez l'existence depuis un an ou deux d'une hausse des paiements de transfert en particulier et une stabilité plus grande des dépenses consacrées aux marchandises et aux services par les gouvernements.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Docteur Smith, j'ai examiné les rapports. Étant avocat, je ne suis pas spécialiste de la morne science économique.

M. Smith: Elle n'est plus aussi morne qu'elle l'était.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Y-a-t-il un moyen de fixer le point critique au-delà duquel les dépenses globales du gouvernement consacrées aux paiements de transfert ne devraient pas se rapporter au produit national brut? La question a-t-elle été étudiée par le Conseil?

M. Smith: Non, nous n'avons pas étudié cela. Il s'agissait d'une hypothèse. Peut-être que celle qui a produit les plus grandes répercussions et causé le plus d'émoi est l'hypothèse avancée par M. Colin Clark, un économiste australien qui a passé le plus clair de sa carrière au Royaume-Uni. Selon lui, un pays irait à la ruine si les dépenses gouvernementales s'élevaient au-dessus de 25 p. 100 du rendement global. Cette thèse a été mise à l'épreuve de bien des manières, mais elle est invraisemblable. Lorsque j'étais un jeune économiste sans expérience, l'une de mes premières tâches consista à étudier cette hypothèse et à l'évaluer; elle ne m'a pas fait grande impression.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Comme vous le savez, il existe une école de pensée voulant que le produit national brut, en tant que critère sur lequel nous nous fondons pour étudier certaines phases de notre vie politique, économique et sociale, ne soit qu'une norme trompeuse et illusoire utilisée à cet effet. Le Conseil économique est-il de cet avis, ou partage-t-il plutôt l'opinion à laquelle nous sommes tous habitués, c'est-à-dire qu'en traitant de cette question on étudie en premier lieu le produit national brut?

M. Smith: La majeure partie de nos travaux est fondée sur le produit national brut. Il s'agit d'une mesure de la production globale des marchandises et des services produits par notre économie. En contrepartie, on trouve les dépenses nationales brutes ou, si vous le préférez, la structure des dépenses, qui indique la façon dont les marchandises et les services produits sont achetés. Cette structure est également compatible avec les données relatives au revenu national, qui indiquent de quelle manière le revenu obtenu est réparti dans le système. Il s'agit donc d'un cadre de données statistiques qui sont compatibles et qui nous permettent très bien d'étudier à la fois notre économie et la manière dont elle fonctionne. Il est de toute évidence que vous ne pouvez pas vous confiner à ce cadre et qu'il vous faut étudier bon nombre d'autres données.

Notre système statistique est en évolution, de nouveaux genres de données sont à l'étude, et un grand nombre d'autres données statistiques détaillées doivent également être prises en ligne de compte. Ce procédé ne donne qu'un cadre général.

Le président: Il existe également à l'échelle internationale un certain rapport entre ces données, n'est-ce pas? Le produit national brut est utilisé par d'autres pays sur des données plus ou moins semblables, n'est-ce pas le cas?

M. Smith: En effet. Au cours des années d'après-guerre, on s'est évidemment efforcé de normaliser dans la mesure du possible le calcul du produit national brut afin de faciliter la comparaison à l'échelle internationale.

Le sénateur Hays: Lors de la dernière visite de M. Deutsch, ce dernier nous a fait connaître des données fort utiles, à mon avis. Il a proposé que si l'imposition devrait être rattachée à quelque chose, elle devrait l'être au produit national brut, et il nous a fourni des données concernant les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et ainsi de suite. Je crois que ces chiffres seraient d'une grande utilité pour le Comité, s'ils sont toujours disponibles, afin de voir s'il y a eu des changements.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Monsieur le président, me permettez-vous une remarque? En posant ma question, je n'avais pas l'intention de critiquer la position prise par le Conseil économique, à savoir que l'utilisation du produit national brut est pour le moment le meilleur moyen de résoudre le problème; je désirais simplement connaître la réaction du Conseil face à l'attaque de cette soi-disant attitude philosophique, menée par des économistes dans certains secteurs.

M. Smith: D'accord. Au sujet de ces comparaisons à l'échelle internationale, je suis d'avis que cela dépend de l'usage que vous voulez en faire. Parfois, certaines de ces comparaisons internationales sur diverses choses m'ennuient quelque peu, étant donné qu'il s'agit peut-être d'une tentative en vue d'atteindre un genre de structure idéale ou normalisée qui n'existe probablement pas à mon sens. Cela se produit parfois en ce qui a trait au gouvernement, dans le secteur gouvernemental touchant les dépenses ou les recettes fiscales du gouvernement, sous forme de comparaisons à l'échelle internationale.

Permettez-moi d'utiliser une illustration d'un genre différent. Lorsqu'il est question de dépenses pour l'habitation en fonction du produit national brut, on peut voir peut-être plus clairement que, à l'exemple de comparaisons internationales, il peut y avoir un grand nombre de raisons pour lesquelles ces dépenses devraient être différentes et non pas analogues. Supposons, par exemple, qu'il existe dans un pays une expansion extrêmement rapide du secteur domiciliaire qui peut exiger l'attribution d'importantes ressources à ce secteur au cours d'une période donnée, et un rythme très lent de l'activité domiciliaire dans un autre pays. Cela veut dire que vous n'ajoutez pas à la demande de la même façon. Dans un autre pays, il existe peut-être un grand nombre d'habitations de piètre qualité qui doivent être remplacées, ou une rapide expansion démographique, ou encore de rapides déplacements de population d'une région à l'autre du pays, ce qui exige une expansion de la construction domiciliaire dans divers endroits. Ces conditions n'existent peut-être pas dans un autre pays, et cela aura certains rapports sur les besoins en matière d'habitation.

Pareillement, il me semble qu'il existe dans le secteur gouvernemental des différences considérables entre les divers pays, en ce qui a trait aux décisions prises en matière d'initiatives collectives dans les gouvernements et celles qui sont laissées au secteur

privé. Il n'existe aucune structure idéale ou normalisée permettant de rendre obligatoirement significatives ces comparaisons à l'échelle internationale.

J'ai donc tendance à être sceptique quant aux comparaisons qui ont été faites en fonction de leur emploi.

Le sénateur Hays: Vous ne voulez pas nous donner des chiffres?

M. Smith: Je ne les ai pas.

Le président: Permettez-moi une simple remarque. Bien que je n'ai pas assisté à la dernière réunion, cette question a été déjà posée par le sénateur Hays et je me suis reporté au témoignage de M. Deutsch au cours duquel, ainsi que l'indique M. Hays, il a mentionné 32 p. 100 pour le Canada et 26.2 p. 100 pour les États-Unis, en 1966. J'ai ensuite demandé à la Banque du Canada s'il était possible d'obtenir quelques renseignements, et l'on m'a donné un mémorandum sur une feuille unique qui, en ce qui a trait au Canada, comprend les chiffres jusqu'en 1968. Il englobe les paiements transférés et comprend tous les paliers du gouvernement. La dernière comparaison indiquée dans ce document est apparemment la même, ou presque, que celle donnée par M. Deutsch, car elle cite 32.2 p. 100 pour le Canada en 1966 et 27.7 p. 100 pour les États-Unis au cours de la même année. Le mémorandum comporte également les données pour la Grande-Bretagne, la République fédérale allemande, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.

Il serait peut-être utile d'annexer ce mémorandum en appendice afin qu'il apparaisse dans les procès-verbaux imprimés.

(Voir l'appendice «B»)

Le sénateur Benidickson: Que sont ces chiffres? S'agit-il du pourcentage des impôts concernant le produit national brut?

Le président: Il s'agit des dépenses totales, y compris les paiements transférés, de tous les paliers du gouvernement; c'est-à-dire des trois paliers de gouvernement au Canada. Elles englobent les paiements transférés comme pourcentage du produit national brut, aux prix courants du marché. Il s'agit des dépenses, non des impôts.

Le sénateur Isnor: Monsieur Smith, je me demande si ce graphique donne une juste indication des dépenses des provinces en comparaison du gouvernement fédéral? Les paiements du gouvernement fédéral aux provinces sont-ils inclus?

M. Smith: Non. Ils ne sont pas inclus dans les dépenses fédérales pour marchandises et services. L'emploi de ces ressources par les provinces serait compris dans les dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux.

Le sénateur Isnor: Il s'agirait de fonds du gouvernement fédéral utilisés pour gonfler les chiffres dans les provinces.

M. Smith: En d'autres mots, le gouvernement fédéral transfère des fonds aux provinces et c'est au niveau provincial qu'ils sont utilisés pour des dépenses.

Le sénateur Isnor: Est-ce là une indication précise?

M. Smith: C'est la manière dont les comptes rendus généraux sont préparés à cette fin. On essaie d'obtenir en termes d'économie une évaluation initiale des activités des divers paliers de gouvernement qui revendiquent marchandises et services produits par l'économie. C'est d'ailleurs sur cette base que les gouvernements provinciaux et municipaux utilisant les fonds obtenus grâce aux paiements de transfert du gouvernement fédéral soumettent ces revendications. Les graphiques d'imposition indiquent cependant que les fonds sont réunis par le gouvernement fédéral plutôt que par les gouvernements provinciaux.

Le sénateur Benidickson: Monsieur Smith, je ne comprends pas très bien l'expression «paiements de transfert», dans le présent contexte. Nous avons toujours utilisé cette expression pour indiquer ce qui passe du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, mais dans le cas présent il s'agit de tous les niveaux de paiements de transfert du gouvernement au secteur privé.

M. Smith: Oui.

Le sénateur Benidickson: Qu'est-ce que cela comprend?

M. Smith: Cela comprend, par exemple, le paiement des intérêts. Cela englobe également les allocations familiales, les pensions de vieillesse et autres catégories pour lesquelles le gouvernement fédéral, en réalité, soutire les fonds de l'économie, ou disons plutôt que les gouvernements soutirent les fonds de l'économie, mais ne les utilisent pas pour acheter des marchandises et des services. Au lieu de cela, les fonds sont redistribués à quelqu'un d'autre afin d'être dépensés.

Le sénateur Hays: Soit, par exemple, les hôpitaux et l'éducation?

M. Smith: Non, cela ne s'appliquerait pas car dans ce cas, vous employez des personnes et achetez du matériel. Cela répond-il à votre question, monsieur le sénateur?

Le sénateur Benidickson: Oui. Il s'agit vraiment d'un cas où l'argent passe dans les poches du secteur privé.

M. Smith: Dans le *Livre des comptes nationaux*, rédigé par le Bureau fédéral de la statistique, se trouve un tableau qui indique certains des paiements de transfert en cause. Puis-je maintenant passer au graphique suivant?

Ce graphique démontre les excédents et les déficits du secteur gouvernemental, à l'échelle des comptes nationaux. Il les indique tout d'abord, sur la première illustration, pour tous les paliers de gouvernement, sans tenir compte des régimes de retraite du Canada et du Québec. La figure inférieure indique les excédents et les déficits, toujours pour tous les paliers de gouvernement, y compris les montants nets provenant des régimes de retraite du Canada et du Québec. Ce graphique donne une idée de la position financière du secteur gouvernemental et encore une fois, comme je l'ai souligné antérieurement, il est important d'englober l'ensemble des paliers de gouvernement lors de l'évaluation.

Dans le graphique inclus dans le mémoire vous remarquerez que les années sont indiquées, tandis que dans celui que vous voyez sur l'écran, les années ont été retranchées. Cela débute en 1961 à gauche, et vous remarquerez qu'à l'époque, en groupant tous les paliers de gouvernement, nous avions un déficit, fondé sur les comptes nationaux, d'environ 1 milliard de dollars (à l'exception des régimes de retraite). Ce déficit a été graduellement réduit et s'est transformé en excédent en 1965. Vous vous souviendrez qu'il s'agissait d'une période au cours de laquelle, comme je le disais plus tôt, nous avons commencé à connaître une rapide expansion pendant laquelle les revenus du gouvernement ont augmenté d'une façon particulièrement rapide. Au cours de cette période, l'effet global des changements dans les dépenses et l'imposition au sein du secteur gouvernemental devait produire un renversement du déficit à l'excédent. Il s'agissait d'un changement passablement important. Comme vous pouvez le voir, nous avons eu quelques petits déficits au cours des trois dernières années.

Dans la partie inférieure du graphique, vous pouvez voir que nous avons indiqué les effets des régimes de retraite du Canada et du Québec. Un certain nombre d'économistes jugent que lors de l'étude de la position financière des gouvernements, il est important de prendre ces données en ligne de compte car les primes sont plus ou moins comme des impôts. Il s'agit de fonds retirés qui, autrement, pourraient être dépensés dans le secteur privé. Ils sont en réalité répartis parmi les gouvernements provinciaux et sont disponibles pour leurs dépenses. En partant de ce principe, vous verrez qu'au cours des cinq dernières années nous avons enregistré un excédent, très modeste, jusqu'en 1968, année où nous avons atteint un excédent d'environ 800 millions de dollars, toujours selon les mêmes critères. En outre, et je dois ajouter cela car les économistes y accordent de plus en plus d'importance, cet excédent est survenu au moment où le niveau de chômage moyen était de 4 ¼ p. 100. Si ce chômage avait été légèrement moins élevé, le budget aurait bénéficié d'un excédent plus considérable que celui qui est indiqué. En d'autres mots, si nous avions été un peu plus près du rendement potentiel, l'excédent aurait été plus élevé; de la même façon, lorsque nous avons enregistré des déficits au début des années 1960, la situation aurait été différente s'il ne s'était pas produit un ralentissement dans l'économie. Les déficits ne se seraient pas réalisés, et nous aurions au contraire bénéficié d'excédents. Les gou-

vernements souffrent des ralentissements de l'économie, car ils ne touchent pas les revenus dont ils bénéficient généralement et ils doivent en même temps augmenter leurs dépenses. Diverses études permettent de croire que si nous avions fonctionné à presque plein rendement, avec la structure de taxation que nous avions à l'époque, nous aurions obtenu des excédents au lieu de déficits dans l'économie.

Le président: Pourriez-vous établir un rapport entre ces chiffres et leurs effets d'inflation et de déflation?

M. Smith: Je dirais qu'à l'heure actuelle, nous évoluons dans une économie soumise à une contrainte financière modérée. Je crois que cela convient aux circonstances, alors que nous faisons face à des augmentations de prix et de coûts soutenues et trop élevées.

Le sénateur Hays: Au haut de la page 14 de votre mémoire, je lis des mots extrêmement importants, où vous faites état de «coût contre bénéfices». Je pense à vos graphiques précédents, dans lesquels vous traitiez du coût de l'éducation. On a noté une accélération de ces frais, et il ne semble pas que la situation changera dans l'avenir immédiat. De fait, il se produira peut-être une nouvelle accélération attribuable en grande partie au rapport étudiants-professeurs.

Je ne connais pas les données actuelles, mais disons, par exemple, qu'il y a sept ou huit ans, lorsque l'éducation d'un enfant coûtait 250 dollars par année sur l'Île-du-Prince-Édouard et 500 dollars à Toronto, avons-nous gaspillé de l'argent à Toronto ou avons-nous fait preuve de discrimination à l'endroit de l'Île-du-Prince-Édouard, et ainsi de suite? Cette disparité devient plus considérable dans ce genre de rapport.

Le Conseil économique procède-t-il à des études ou entend-il proposer certaines lignes de conduite en ce qui a trait au mécanisme de ce genre de choses? Gaspillons-nous de l'argent? Retirons-nous quelque bénéfice de l'argent dépensé, lorsque nous employons un enseignant 190 jours par année et utilisons les installations durant la même période? Avons-nous le rapport sur ce que nous pouvons nous permettre de dépenser, et pourrions-nous réduire les frais de moitié en réduisant de moitié le rapport étudiants-professeurs, ce que nous avons fait dans certaines régions du Canada; cependant, dans d'autres régions du pays, cette disparité devient plus considérable là où s'exerce leur propre juridiction, là où certaines personnes encaissent pour elles-mêmes et où d'autres ne le font pas?

M. Smith: Je vais tâcher d'être bref à ce sujet. Nous nous sommes vivement inquiétés de l'éducation depuis la période initiale de nos travaux. Dans notre Deuxième rapport annuel, nous avons inséré un chapitre sur l'éducation comme facteur d'expansion économique. En nous fondant sur nos premières études, et cela a été confirmé par des travaux plus récents, nous avons découvert qu'au début des an-

nées 1960 le Canada, dans de nombreuses comparaisons à l'échelle internationale, ne faisait pas brillante figure dans le domaine de l'éducation. Par comparaison, nous étions loin en arrière des États-Unis. Voici cinquante ans, il n'existait pas une grande différence entre le niveau d'éducation moyen de la force ouvrière des deux pays. Toutefois, durant un demi-siècle, cet écart s'est élargi d'une manière soutenue. Nous avons fait des calculs approximatifs qui laissent supposer que cela a constitué un facteur d'une certaine importance dans la différence existant dans le niveau de vie et le niveau de productivité des deux pays. Conséquemment, nous avons remarqué qu'au cours de l'après-guerre, le rythme de croissance du nombre d'années moyen d'éducation de notre force ouvrière n'a pas été aussi rapide que dans un certain nombre d'autres pays. A titre d'exemple, la majorité des nations européennes ont fait de plus rapides progrès que le Canada en matière d'éducation durant la période d'après-guerre.

Nous avons appris que nous étions particulièrement en retard dans les niveaux supérieurs de l'éducation. Jusqu'à ce que certains de nos travaux soient connus, on ne se rendait pas non plus suffisamment compte qu'avant les années 1950, moins de la moitié des jeunes de 14 à 17 ans fréquentaient l'école. A l'heure actuelle, ce chiffre atteint 85 p. 100, et nous avons fait des progrès considérables en ce qui concerne les proportions d'inscriptions. Nous avions environ la moitié du nombre d'inscrits aux institutions supérieures comparativement aux États-Unis. Au fur et à mesure de la compilation des données, il est devenu évident que l'éducation jouait un rôle important dans l'expansion économique du pays, que nous retirerions probablement d'excellents bénéfices dans ce secteur, et qu'en raison de notre retard sur d'autres pays nous devons accélérer nos progrès en matière d'éducation.

Durant les années 1960, nous avons obtenu de tels résultats et le Canada a produit un effort énorme. Nous avons fourni un sérieux effort de rattrapage sur des choses que nous aurions dû faire auparavant, bien que le temps passé rende le rattrapage plus difficile. Durant la même époque, il nous a fallu faire des efforts pour accommoder une population écolière beaucoup plus considérable dans les plus jeunes groupes d'âges (environ la moitié de notre population est âgée de moins de 25 ans) et pour accommoder durant les années 1960 l'explosion des naissances de l'après-guerre, tout d'abord au niveau secondaire et maintenant au niveau universitaire.

Quant aux écarts que vous avez mentionnés en matière de compétence des enseignants, de dépenses par étudiant et ainsi de suite, nous avons étudié ces différentes questions et il est possible que nous en parlions dans le Sixième rapport annuel du Conseil qui sera publié, je l'espère, l'automne prochain, si ce travail est terminé, bien que nous n'ayons pas encore pris de décision définitive à cet égard. Toutefois, nous n'avons pas poussé ces travaux jusqu'aux analyses de coût-bénéfice ou de coût-efficacité. Nous nous efforçons en premier lieu de compiler tous les renseignements que nous possédons. Je serais porté à

croire que l'utilité première du Conseil consisterait à attirer de plus en plus l'attention sur les disparités dont vous avez fait état et qui sont, ainsi que vous l'avez mentionné, extrêmement marquées. J'entrevois ensuite la possibilité d'entreprendre certaines analyses, très importantes mais aussi très difficiles, sur le coût-bénéfice et le coût-efficacité; ces études sont faites par des personnes qui touchent de beaucoup plus près aux responsabilités en matière de partage des fonds et de décisions quant aux moyens de modifier le système, plus particulièrement dans les provinces. C'est en effet l'endroit où ces analyses de coût-efficacité devraient être menées, c'est-à-dire à proximité des programmes.

Le sénateur Hays: Allez-vous vous occuper de cela en ce qui a trait à l'imposition de ces services, car alors que 33 p. 100 de l'impôt foncier étaient réservés à l'éducation, il s'agit aujourd'hui de 72½ p. 100 de ce même impôt, auxquels s'ajoute un fort pourcentage des revenus courants des provinces? Si l'on considère le but recherché lors de leur établissement, ces coûts ne sont plus du tout réalistes. Le rapport semblait être 33 1/3 p. 100—66 2/3 p. 100, respectivement pour l'éducation et les autres services. Allez-vous étudier cette question, qui semble être un des grands problèmes urbains de l'heure?

M. Smith: Nous n'avons pas encore abordé cette question.

Le président: En réalité, il s'agit du problème de l'assiette d'imposition municipale qui est confinée à la propriété foncière, et du coût des services municipaux qui s'accroît rapidement et fausse le problème.

Le sénateur Hays: Et cela n'a jamais été conçu pour supporter cette charge.

Le président: Et notre constitution prévoit une séparation entre le gouvernement fédéral et le gouvernement municipal, avec la province entre les deux.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je crois, monsieur Smith, que le moment est tout indiqué pour poser ma question. Il est de toute évidence que dans le domaine de l'éducation, une projection portant sur de nombreuses années est souhaitable, et vous avez mentionné que le Conseil aborde ce travail par une élaboration en profondeur et à long terme plutôt que sur une base annuelle pour ce qui a trait aux budgets et ainsi de suite.

En lisant vos rapports et en vous écoutant, il y a un point fondamental qui m'ennuie. Dans une démocratie, nous soutenons le principe de «pas d'imposition sans représentation», et les politiques gouvernementales sont élaborées d'une année à l'autre, sur une base annuelle, en ce qui touche les impôts, taxes, dépenses et ainsi de suite. Si nous voulons vraiment réaliser un travail rationnel et être dirigés par un Conseil comme le vôtre (et j'en profite ici pour vous dire combien, en qualité de Canadien, je vous suis redevable pour la qualité et le sérieux de votre travail)...

M. Smith: Je vous remercie, monsieur le sénateur.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Une chose qui m'inquiète toujours, c'est qu'après mûre réflexion, le gouvernement au pouvoir mette un jour en œuvre un programme à long terme qui engendre des décisions statutaires liant les gouvernements suivants et les obligeant à lever des impôts au titre d'engagements préalables.

M. Smith: J'imagine qu'en régime démocratique il est très difficile de lier les gouvernements successifs. C'est une gymnastique politique qui dépasse ma compétence.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je faisais le lien entre les prévisions à long terme et les politiques à court terme.

M. Smith: Quant aux prévisions à long terme relativement aux évaluations, aux besoins et aux problèmes qui en découlent, nous sommes d'avis qu'il en faudrait davantage sous notre régime. Si l'on consulte la documentation, on est de plus en plus frappé par les retards qui se produisent. Pour vous donner un exemple, je lisais, la semaine dernière, un ouvrage qui, sur la foi d'une étude sérieuse, signalait qu'il avait fallu neuf ans, après la première prise de décision, pour mener à bonne fin un projet de réaménagement urbain.

Ça, c'est très long. Dans le cas de programmes d'envergure comme celui-là, il faut songer à l'exploitation des ressources au cours d'une période assez longue pour réaliser certains objectifs qui comportent des tâches de longue haleine.

Dans le domaine de l'habitation, par exemple, la crise du logement des deux dernières années dans quelques-unes de nos grandes villes remonte à une insuffisance de construction dès 1965 et 1966. Nous n'avons pas assez construit en prévision de cet accroissement rapide de la demande qui se dessinait déjà à ce moment-là. Une fois les crises graves installées, elles ne se règlent pas facilement. Il n'y a pas de tampon amortisseur quand ces situations se présentent à l'improviste. Il y a des situations semblables dans d'autres domaines.

La Commission Glassco a proposé au gouvernement fédéral d'établir et de publier des extrapolations quinquennales de ses dépenses. Au cours de notre première étude, nous avons fait nôtre cette suggestion, et l'avons reprise depuis. Ce n'est rien d'extraordinaire et cela se fait en d'autres pays, notamment, en Suède. Ces extrapolations forcent à réfléchir à l'évolution des dépenses et c'est très important.

Au gouvernement fédéral du moins, il y a un peu de progrès dans le domaine des prévisions quinquennales. Certaines provinces et certaines municipalités au Canada s'y intéressent également. Cependant, nous n'avons pas encore d'information périodique à ce sujet, bien qu'elle serait très utile dans un grand nombre de cas.

Vous êtes au courant que nous avons publié les projets quinquennaux d'investissements des grandes entreprises canadiennes. A l'heure actuelle, nous examinons la possibilité d'inclure dans notre étude de l'année prochaine les mêmes données relatives à un aussi grand nombre de gouvernements que possible, c'est-à-dire, aux administrations fédérale, provinciales, et peut-être aussi, municipales.

Il y a bien des facteurs qui militent en faveur de cette mesure. Si nous revenons au domaine des investissements, il serait extrêmement utile au gouvernement fédéral de faire connaître ses intentions. Ça ne l'engagerait pas nécessairement. Les circonstances sont susceptibles de changer. Chaque année, les prévisions pourraient être réexaminées, mises à jour et retenues. Mais l'information rendrait de grands services.

On favoriserait une meilleure utilisation des ressources si l'on mettait le secteur privé de l'économie au courant de certaines dépenses dont il doit tenir compte. L'expansion des installations portuaires et aéronautiques en est un exemple. Ces facteurs sont susceptibles d'influer sur les programmes et les réalisations de l'industrie privée qui serait amenée à coordonner avec l'activité gouvernementale l'emplacement et l'expansion de ses installations.

Le sénateur Hays: Lorsque j'étais chargé d'un ministère, ces idées me paraissaient pleines de bon sens, mais il est très difficile d'en faire l'application dans le domaine politique. Pour vous en donner un exemple amusant, j'allais construire une porcherie dans la zone de verdure et étaler le projet sur une période de cinq ans. Tous les directeurs d'hôpitaux clamaient: «Il va construire une porcherie alors qu'il nous faut des lits d'hôpital!» La question est de savoir: Qu'est-ce qui est le plus important? Le patient nous quitte pour l'autre monde si on ne lui donne pas à manger...

M. Smith: C'est très difficile, je le reconnais, mais j'espère que nous marquerons quand même des progrès.

Le sénateur Phillips (Rigaud): C'est extrêmement intéressant du point de vue des investissements. Est-il dans les limites de votre mandat d'établir des prévisions quinquennales des taux du change, aussi bien fixes que flottants, et en d'autres domaines semblables, notamment l'incitation aux investissements au moyen de subventions ou d'avantages fiscaux, en vue d'éclairer les portefeuillistes sur la ligne de conduite à adopter?

M. Smith: Bien, c'est une chose à analyser avec soin. En ce moment, nous n'avons pas de programme de recherche en la matière. Il serait cependant de la compétence du Conseil d'examiner la question. La difficulté, c'est qu'il y a un grand nombre de secteurs que les gens voudraient nous voir examiner et nous avons tâché d'établir une sorte de noyau central auquel nous rattachons un travail plus détaillé dans une diversité de domaines.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Au sujet des placements dans le domaine bancaire et au pays en général, il serait très intéressant d'avoir votre opinion et celle de vos collègues sur l'aspect dynamique des encouragements, s'il convient de les accélérer ou de les supprimer. Si nous avions des principes directeurs, au moins ceux qui détiennent les capitaux sauraient quoi faire.

M. Smith: Oui. Devons-nous passer au tableau suivant?

Le président: Oui.

M. Smith: Sautons, si vous le voulez bien, le bas du tableau n° 3, parce qu'il nous apporte peu de chose, et passons au tableau n° 4 qui inscrit les tendances des dépenses nationales. La première partie du tableau s'applique au gouvernement fédéral. Ici, je voudrais faire remarquer certains contrastes entre le domaine provincial-municipal et le domaine fédéral.

Prenez la toute dernière ligne du tableau n° 4 et vous verrez que les intérêts, les transferts et les subventions des gouvernements provinciaux et municipaux ont monté en flèche après 1960, surtout depuis 1964. Si vous passez à la partie supérieure du même tableau, à la ligne des «intérêts, transferts et subventions» du gouvernement fédéral, vous verrez que ces chiffres aussi ont grimpé et encore plus brusquement au cours des dernières années.

Ici, nous avons beaucoup de nouveaux virements de fonds et une augmentation considérable de ceux qui existaient déjà. Il s'est produit durant cette période, et c'est un secret de polichinelle, une augmentation sensible des taux d'intérêts, ce qui a occasionné une montée rapide des versements d'intérêts de tous les gouvernements.

Si vous jetez un second coup d'œil sur les «effets et services» au bas du tableau, vous verrez qu'après 1960 la ligne monte rapidement et constamment pour les gouvernements provinciaux-municipaux. Au niveau fédéral, il y a deux lignes pour les «effets et services». La ligne pointillée est pour la «Défense» et elle est restée stable. Il y a ensuite le coût des effets et services autres que ceux de la défense, et ici se reflète l'instabilité dont j'ai parlé plus tôt, la ligne horizontale des premières années après 1960 et l'escalade soudaine en 1965 et 1966, et puis une diminution du taux de croissance au cours des deux dernières années. La courbe du bas montre que les recettes et les dépenses totales des gouvernements provinciaux et municipaux ont monté très rapide-

ment et de façon régulière et soutenue, alors qu'à l'échelon fédéral il y a moins de constance, les dépenses s'accroissant d'abord à un rythme lent pour s'accélérer ensuite, et les recettes, par ailleurs, étant moins actives durant les périodes de marasme pour s'accélérer par la suite.

Le tableau n° 5 donne, à tous les échelons du gouvernement, une vue d'ensemble de la répartition des dépenses selon les secteurs principaux. En 1967, la tranche la plus importante est allée à l'éducation. A l'heure actuelle, environ un cinquième de tous les déboursés gouvernementaux vont à l'éducation. Le bien-être est aussi une catégorie importante, de même que la santé qui est un secteur en voie de rapide expansion.

Le sénateur Isnor: Quels sont les pourcentages?

M. Smith: La santé: 11.6 p. cent; le bien-être social, 14.5 p. cent; l'éducation 20.8 p. cent. Ces trois catégories sont groupées ensemble dans la partie supérieure du tableau. Ce sont des déboursés au titre des ressources humaines. Le tableau des dépenses gouvernementales est bien différent de ce qu'il était au début de notre histoire, alors qu'une très forte proportion des dépenses gouvernementales favorisaient les ressources physiques, les transports, etc. et que les ressources humaines étaient les cousines pauvres. Nous avons maintenant un profil de dépenses gouvernementales qui tient compte davantage de nos ressources humaines et de leur exploitation.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Quel est le pourcentage de l'intérêt sur la dette nette?

M. Smith: L'intérêt sur la dette nette est de 6.8 p. cent. Je fais aussi bien de vous donner tous les chiffres. Les transports 11.6 p. cent; la défense 8.7 p. cent, et la catégorie des «autres dépenses», qui est un fourre-tout, 26.1 p. cent.

J'ai parlé bien longtemps et je m'en excuse.

Le président: Pas du tout. Avez-vous d'autres questions à poser à M. Smith sur le mémoire ou sur les autres documents qu'il nous a distribués?

Le sénateur Phillips (Rigaud): J'aimerais à passer à une autre question. Nous n'avons pas abordé le problème du commerce extérieur et, en particulier, de son incidence sur les tendances inflationnistes qui ont cours en notre pays et auxquelles nous sommes sensibilisés de façon évidente. En embrassant la situation d'un coup d'œil, avec la compétence que vous avez et d'après vos extrapolations, croyez-vous que nous allons maintenir notre rang parmi les grands pays exportateurs du monde au cours des 20 prochaines années, ou voyez-vous des dangers qui menacent notre position?

M. Smith: Je vais parler très brièvement du tableau que nous avons eu jusqu'à présent. Un des facteurs principaux du ralentissement de notre économie durant les dernières années de 1950, c'est sans aucun doute le ralentissement de l'économie des États-Unis, lequel s'est traduit par un affaiblissement de la demande de nos produits d'exportation et un manque de vitalité dans d'autres secteurs. Pendant cette période, notre commerce d'exportation était loin d'être prospère et la situation se compliquait d'une position défavorable du dollar canadien dont nous avons été lents à nous rendre compte. Le taux élevé du change tendait à décourager les exportations et à encourager l'importation à un moment où il y avait ralentissement de notre économie. C'est alors que de façon assez maladroite nous avons dévalué le dollar canadien et sommes retournés à un taux fixe du change, et ce rajustement a sans aucun doute été un des facteurs importants du changement radical du tableau de nos exportations dans les années qui ont suivi 1960. En même temps, il y a eu plusieurs éléments à l'œuvre, par exemple, la situation plus ferme aux États-Unis, la croissance marquée des marchés internationaux et la demande mondiale dans bien des domaines.

Je pense qu'il y a eu aussi une attitude plus dynamique et confiante de la part de l'entreprise canadienne au sujet des possibilités d'exportation. A tout événement, la grande expansion qui s'est produite depuis 1961 est attribuable aux exportations qui en ont été le moteur. Un des traits les plus frappants de cette expansion a été le taux de croissance extraordinaire du volume des exportations de ce que le Bureau fédéral de la statistique désigne «produits finals non comestibles» qui sont des produits à un degré avancé de fabrication. J'ai oublié le chiffre, mais il doit maintenant être six fois ou davantage celui des exportations de 1960 et 1961. Pour la première fois de notre histoire, nous avons vraiment eu une vague d'exportation. Nos ventes à l'étranger de produits à un degré avancé de fabrication sont maintenant deux fois plus importantes que celles de nos produits agricoles. Qui l'aurait cru au début des années «soixante»? Elles dépassent nos exportations de produits forestiers et, si je ne m'abuse, elles dépasseront bientôt celles de produits minéraux. Ainsi, pour la première fois, le Canada est devenu, au sein des nations industrialisées, un grand pays exportateur d'articles fabriqués.

Certains facteurs spéciaux ont grandement contribué à cet état de choses. L'un d'entre eux, l'accord sur l'automobile, a provoqué une grande expansion de l'exportation de véhicules et de pièces ainsi qu'une hausse des importations. Les ententes avec les États-Unis sur le partage de la production de défense ont aussi facilité les choses. L'expansion de notre programme d'aide y a aussi contribué quelque peu. Toutefois, ces facteurs n'expliquent pas entièrement la hausse considérable de nos exportations d'articles fabriqués, la diversité des produits et la répartition très variée des destinataires. Une grande

partie est allée aux États-Unis, parce que c'est pour nous un marché proche et facile à envahir, mais il y a eu aussi une expansion importante en d'autres directions. Ces autres marchés ont constitué un facteur important et encourageant.

On s'inquiète de plus en plus au sujet de l'avenir proche et lointain et des moyens de conserver ces marchés. C'est là la question que vous posez. Nous du Conseil économique avons, à l'occasion, eu des soucis et des inquiétudes, mais au fond nous avons bien confiance de réussir. Je voudrais signaler qu'au cours de l'année dernière il s'est produit quelque chose de sensationnel et d'imprévu: dans l'industrie manufacturière canadienne, le prix de la main-d'œuvre à l'unité n'a enregistré qu'une faible augmentation sur les années précédentes, environ deux p. cent, alors qu'aux États-Unis, où précédemment l'augmentation du coût de la main-d'œuvre par unité avait été très lente, il y a eu une vive accélération. En 1968, au Canada, il s'est produit un essor soudain et très important de la productivité de nos industries manufacturières. Personne n'en connaît très bien la raison; mais cette situation semble indiquer que la position concurrentielle de l'industrie manufacturière canadienne sur les marchés mondiaux s'est maintenue, sinon améliorée, en 1968, et que c'est de nature à nous inspirer confiance en l'avenir. A l'occasion de mes déplacements à travers le pays, je cause avec les hommes d'affaires qui, pour une large part, ont le sentiment que nous occupons une position de concurrence sur le marché international. Il y a là une nouvelle attitude imprégnée d'une confiance toute nouvelle.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Avec la compétence qui est la vôtre et celle du Conseil et par suite de l'importance du commerce d'exportation et du fait que nous sommes sensibilisés à ce problème qui affecte toute l'économie, vous préoccupez-vous des problèmes de taux fixes ou flottants du change et des questions de politiques monétaires internationales, etc., ou ces questions se situent-elles en dehors de votre perspective? Seraient-elles plutôt du ressort de la Banque du Canada et du ministère des Finances?

M. Smith: Naturellement, ce sont la Banque du Canada et le ministère des Finances qui portent les grandes responsabilités en ce domaine. Ils disposent de ressources considérables pour l'étude de ces questions et pour se tenir au courant de ce qui se passe. En outre, ils participent à plein aux colloques internationaux de diverses sortes en ce domaine. Quant à nous, nous les étudions mais de façon plus générale. Nous avons publié des articles dans bon nombre de revues d'envergure internationale relativement à ces questions. Il est sûr que pour un pays comme le

Canada qui est très lié à la vie internationale et qui se mêle de plus en plus à un monde dont l'interdépendance s'accroît, la santé et la solidité du système monétaire international est un facteur d'extrême importance. S'il se produit des crises et des difficultés, nous pouvons en souffrir beaucoup au Canada.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je vous donne mon opinion pour ce qu'elle vaut. Un grand nombre de Canadiens, semble-t-il, seraient heureux que vous traitiez ce sujet plus à fond dans de futures publications par suite de son importance pour l'ensemble de notre économie.

M. Smith: Au Canada, nous pouvons, je pense, apporter une contribution utile au développement et à la saine évolution du système monétaire international; cependant, dans le monde actuel, nous ne sommes pas un facteur décisif. Je ne dis pas que nos contributions sont sans importance ou marginales. Quelquefois, elles peuvent être critiques et cruciales, mais nous ne sommes pas assez puissants ni assez compétents pour avoir une influence prépondérante et vraiment savoir si le système monétaire international s'oriente vers des difficultés majeures ou non. La situation restera indépendante de ce que nous ferons au Canada. Immédiatement après la guerre et les graves difficultés et bouleversements qu'elle avait engendrés, il y a eu des tentatives pour reconstruire le système monétaire international sur des bases plus solides et nous, au Canada, avons, à ce moment-là, joué un rôle capital dans l'établissement de nouveaux accords monétaires. Nous ne pouvons exercer la même influence aujourd'hui. Toutefois, ce que j'essaie de dire, c'est que ce que nous faisons est quand même important et qu'une personne du calibre du gouverneur de notre banque centrale, qui jouit d'une grande réputation internationale, peut jouer un rôle de premier plan.

Le sénateur Isnor: Monsieur le président, le sénateur Phillips a soulevé, à mon avis, une question très importante que j'aimerais à m'y attarder encore un peu. Nous partons de 1960 et allons jusqu'à 1967 et 1968. Il y a bien des années, environ 20 ans, j'étais membre d'un comité qui se préoccupait de l'exportation de matières premières. Aujourd'hui, nous nous intéressons à une autre sorte d'exportation, celle d'articles fabriqués ou finis. Il doit y avoir pour nous une différence dans la valeur en dollars. Serait-il possible de faire dresser un tableau montrant la valeur des exportations au cours des 10 dernières années?

M. Smith: Des principaux groupes de produits?

Le sénateur Isnor: Oui.

M. Smith: Oui, c'est possible.

Le sénateur Isnor: Je pense que ce serait une étude intéressante pour nous.

M. Smith: J'aimerais ajouter un mot, vous me le permettez? Mon intention, en soulignant l'importance des articles fabriqués, n'était pas de diminuer l'importance de nos exportations dans d'autres secteurs. Il faut que les exportations soient élevées dans tous les principaux secteurs de la production si nous voulons accroître l'efficacité de notre économie.

Le sénateur Hays: Comment la productivité actuelle du Canada se compare-t-elle à celle des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de divers autres pays? Au point de vue de sa valeur en dollars, je pense que nous occupons le quatrième rang parmi les pays exportateurs; le quatrième ou le cinquième; ai-je raison?

M. Smith: Je n'ai pas étudié les chiffres récemment. C'est de cet ordre. Je ne sais pas très bien ce que vous voulez dire par productivité. Voulez-vous dire les niveaux de productivité, par exemple, la production par personne ou par heure-homme?

Le sénateur Hays: La production.

M. Smith: Après avoir essayé de faire une comparaison aussi exacte que possible et en tenant compte du plus grand nombre de facteurs, dont les différences de prix, pour en arriver à la production réelle par ouvrier, nous estimons être de 20 p. cent en retard sur les États-Unis.

Le sénateur Hays: La Grande-Bretagne serait...

M. Smith: Au point de vue niveau, nous serions considérablement au-dessus de la Grande-Bretagne. J'ai oublié les chiffres exacts et ne les ai pas ici. Une étude spéciale que nous avons publiée récemment donne des comparaisons avec les pays étrangers, établies de façon systématique d'après les niveaux de l'année 1960. C'est une étude comparée des taux de croissance et de revenu. Je peux vous l'envoyer si vous le désirez.

Le sénateur Hays: Je vous en serais reconnaissant. Dans quels secteurs notre productivité se compare-t-elle, par exemple, dans le secteur de l'industrie automobile? La productivité doit être nivelée, n'est-ce pas?

M. Smith: Jusqu'ici, la préoccupation principale du conseil a été de se faire une idée juste du niveau d'ensemble de notre économie. Toutefois, nous savons, d'après les études que nous avons faites jusqu'ici de la fabrication, que dans le secteur in-

dustriel l'écart avec les États-Unis est considérable, plus considérable que pour l'ensemble de l'économie. C'est ce qui nous a encouragés à examiner l'influence possible du barème et de la spécialisation comme facteur modifiant cet écart. Il semble que nous ayons dans notre économie un secteur manufacturier beaucoup moins spécialisé que celui des États-Unis. Ce fait a une influence marquée sur cette différence.

Nous aimerions pousser nos travaux des prochaines années pour examiner, plus particulièrement, les principaux secteurs de l'économie et peut-être un jour des industries particulières—une tâche très compliquée à accomplir avec précision et exactitude. La productivité est une mesure très délicate à prendre avec précision.

Le sénateur Isnor: C'est un facteur très important dans les affaires.

M. Smith: C'est juste. C'est un des sujets cruciaux et fondamentaux de l'œuvre du Conseil depuis le début de nos travaux, et il continuera de l'être.

Le sénateur Isnor: Monsieur le président, ces tableaux sont très intéressants et nous donneront l'occasion de les étudier. Le tableau 5, le dernier, me surprend. Il porte sur les dépenses. Si nous avons un tableau portant sur quelques années en arrière pour faire une comparaison sur la différence des dépenses—l'éducation a été mentionnée assez souvent—une comparaison avec 1960, par exemple.

M. Smith: Vous demandez un tableau comparable pour 1960?

Le sénateur Isnor: Oui.

M. Smith: Je puis vous citer des chiffres maintenant. Je puis vous citer ceux de 1950, 1955, 1960.

Le président: 1960.

M. Smith: Ce sont: éducation, 14,6; bien-être social, 15; santé, 7,8; défense, 16,8; transports, 13,3; frais de la dette, 7,9; autres, 24,6.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Il est plutôt surprenant, en ce qui concerne les frais de la dette en 1960 comparativement à 1967.

M. Smith: Oui, c'est plutôt surprenant. J'aurais cru qu'ils augmenteraient par rapport au total. Une partie importante de la dette à long terme doit avoir diminué.

Le sénateur Hays: Lorsqu'une personne achète une obligation au Canada, le gouvernement sait qu'il doit rembourser 3 à 4 p. 100 sur une obligation de 100 dollars. A-t-on déjà songé au fait que cette mise de fonds dans le pays devrait être soumise à une échelle mobile croissant avec l'inflation, parce qu'à la vérité on dupe toute personne au Canada qui n'y pense pas.

M. Smith: Je ne comprends pas exactement ce que vous voulez dire.

Le sénateur Hays: Le gouvernement retire cela des gens, qui, au Canada, ne pensent pas à ce facteur.

M. Smith: Voulez-vous dire que le gouvernement devrait avoir une sorte d'échelle mobile automatique, de façon qu'une personne qui a acheté une obligation à 100 dollars s'apercevrait maintenant qu'elle peut la vendre \$105?

Le sénateur Hays: Les frais de la dette prouvent que pour la même dette, on ne doit payer que le même montant ou moins.

Le sénateur Phillips (Rigaud): C'est la dépréciation de l'obligation de 100 dollars que vous avez achetée il y a 20 ans.

M. Smith: Il y a eu en fait diverses expériences faites avec les «obligations de pouvoir d'achat». D'une façon générale, cependant, l'opinion a été émise que ce n'est probablement pas un instrument particulièrement efficace, parce qu'il y a le danger de saper la résistance à l'inflation si les détenteurs d'obligations n'ont rien à perdre dans ce système.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Nous le faisons pour les pensions de vieillesse maintenant et l'on a jugé nécessaire de le faire. Auparavant, les gens peinaient toute leur vie sachant qu'ils auraient une pension, puis ils constataient qu'elle n'avait plus que le tiers de sa valeur lorsqu'ils la touchaient.

Le président: Elle a été payée avec les dollars courant en tout temps—dollars courants lors du paiement et dollars courants lors du versement.

M. Smith: Il me semble qu'une bien meilleure méthode consiste à ralentir l'inflation pour l'enrayer.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Cela est un échappatoire.

Le président: Nous avons entendu le professeur Neufeld qui nous a cité des chiffres assez surprenants au sujet des récents changements des taux de chômage dans l'Ontario et le Québec, la proportion de la moyenne nationale de chômage. Ils indiquent que le taux de chômage au Québec accuse une hausse marquée depuis décembre 1968, au cours des derniers mois, pendant qu'il baisse en Ontario, de façon moins sensible, mais toutefois marquée. Ce qui soulève la question de la disparité régionale dans notre pays et ce qu'il y aurait lieu de se demander en matière de dépenses gouvernementales au sujet de leurs effets sur l'économie relativement à la disparité régionale. La question est importante.

M. Smith: Oui, la question est très importante. Permettez-mois d'en dire quelques mots. D'abord, d'une façon générale, la situation de la main-d'œuvre, de l'emploi et du chômage s'est détériorée dans le

Québec. Il n'y a eu qu'un très faible accroissement de l'emploi dans le Québec, l'année dernière. Si je me souviens bien, les chiffres indiquent un accroissement d'environ 2,000 dans l'emploi au Québec, comparativement à 100,000 en Ontario. Il y a donc eu une disparité très marquée de l'expansion de l'emploi dans les deux provinces, l'année dernière.

Il y a eu en 1968, si je me souviens bien, non seulement une hausse du chômage au Québec, mais également une détérioration plus marquée des taux de participation, ce qui laisse supposer un fléchissement général du marché du travail. Madame Ostry aurait sans doute quelques mots à dire à ce sujet.

Mme Ostry: C'est un domaine très compliqué et il serait peut-être dangereux de s'en tenir aux chiffres de quelques mois pour essayer d'en tirer des conclusions d'importance réelle. Les estimations recueillies doivent porter sur une plus longue période de temps.

Une certaine détérioration s'est sans doute manifestée, mais il y aurait lieu d'examiner certains facteurs que M. Smith a mentionnés—le rapport entre la participation et le chômage et d'autres facteurs, comme la proportion de personnes qui prolongent leurs études, ce qui modifierait la participation; les changements dans l'activité des femmes mariées de la province; le degré de participation accuse un retard énorme dans le Québec au regard des autres provinces. Beaucoup de facteurs vaudraient donc la peine d'être étudiés avant de tirer des conclusions définitives.

Le président: Avant de savoir quelle importance il faut accorder à ces chiffres.

M. Smith: Au sujet de votre question principale sur la réparation des dépenses par région, la cinquième Revue annuelle comprend une section sur l'accroissement régional des dépenses fédérales, page 150. Il y a discussion à ce propos, des comparaisons sont faites entre les différentes régions du Canada.

Entre autres difficultés, nous n'avions pas de bons renseignements, puis nous devions extraire certains renseignements assez péniblement. Il me semble que le gouvernement fédéral va de l'avant et que nous aurons maintenant plus régulièrement de meilleures données statistiques aux fins d'analyse.

Nous en sommes venus à la conclusion que rien ne laissait supposer très clairement que la répartition régionale des dépenses fédérales visant le développement avait été conçue précisément dans le but de restreindre les disparités régionales.

Les normes se dégageant des catégories exposées sur les fins des dépenses et les objectifs des dépenses ne nous ont pas indiqué, du moins pour 1964-1965, et avec une très grande précision que les programmes de dépense du gouvernement fédéral étaient utilisés de façon marquée pour restreindre les disparités régionales.

Le président: La planification et le développement dans ce domaine pourraient donc être plus poussés?

M. Smith: Oui.

Le sénateur Benidickson: Pourrait-on revenir sur la question des dépenses du gouvernement par rapport à l'inflation? Avez-vous dit que ni les dépenses ni les attitudes n'étaient satisfaisantes ou appropriées à nos besoins dans le climat d'inflation ou dans le contexte d'inflation?

M. Smith: J'ai dit que si nous nous reportons aux normes, comme nous l'avons fait, en 1967, à l'occasion du Quatrième exposé, aux normes des dépenses du gouvernement à cette période, il y a eu un certain malaise que le Conseil a partagé au sujet de l'accélération croissante des dépenses du gouvernement. Le Conseil s'inquiétait sur la tendance à la hausse trop rapide des dépenses du gouvernement. L'économie était alors dans une situation beaucoup plus près de la production potentielle et la pression des ressources disponibles pouvait s'accroître beaucoup plus rapidement. Dans notre situation actuelle, si nous subissions une autre poussée comme celle de la fin de 1965 et 1966 que nous n'avions pas prévue, un bond de la demande pour une raison quelconque, d'une source interne ou externe, nous serions maintenant beaucoup moins protégés contre l'inflation. Il y aurait lieu à ce stade, vu la situation d'ensemble du secteur public, de veiller à ne pas laisser les dépenses s'accroître trop rapidement. Si elles augmentaient rapidement à ce stade, il faudrait songer très sérieusement à la nécessité éventuelle de restreindre le pouvoir d'achat du secteur privé, afin de pouvoir répondre à la demande de ressources de la part du gouvernement sans que la demande globale des secteurs public et privé ne devienne trop forte.

Le sénateur Benidickson: Cela est tout à fait à l'opposé de ce qu'il me semblait vous avoir entendu dire, particulièrement après avoir entendu à la radio, ce matin, que le coût de la vie avait augmenté de 1.5 p. 100 en avril.

M. Smith: La difficulté ici, celle que le Conseil a signalée—et je reviens sur le sujet parce qu'il n'y a pas de réponse facile et simple à cette question, ce que je ne laisserai pas supposer—c'est que tout cadre d'une politique fiscale mise au point aujourd'hui aura ses répercussions les plus fortes dans un long délai, soit vers la fin de l'année ou même peut-être l'année prochaine. Ces choses prennent toujours beaucoup de temps. Nous devons donc toujours nous demander ce

que sera alors notre situation et quel effet nous désirerons alors. Nous avons donc demandé au Conseil qu'on accorde plus d'attention à l'orientation à plus longue portée et à la stabilité des cadres des politiques afin de ne pas toujours avoir à tenter des virages subits. Parce que, compte tenu des délais ordinaires, nous pouvons nous tromper une bonne partie du temps.

Le président: Monsieur Smith, je tiens à vous remercier ainsi que vos collègues d'abord au nom du Comité, pour l'excellent mémoire qui nous sera des plus utiles pour l'étude personnelle de ce qui est de notre compétence et pour notre compte rendu, aussi

pour votre témoignage si bien présenté, si clair et complet.

Des voix: Très bien! très bien!

M. Smith: Merci.

Le président: Nous vous sommes très reconnaissants. S'il n'y a pas d'autres questions, le Comité s'ajournera pour une semaine à compter de jeudi prochain.

La séance est levée.

AU COMITÉ PERMANENT DU SENAT DU CANADA

sur les finances nationales

Mai 1969

présenté par

M. Arthur J. R. Smith

président du Comité économique du Canada

APPENDICE AMÉMOIREAU COMITÉ PERMANENT DU SÉNAT DU CANADASUR LES FINANCES NATIONALES,MAI 1969

présenté par
M. Arthur J. R. Smith
président du Conseil économique du Canada

MÉMOIREAU COMITÉ PERMANENT DU SÉNAT DU CANADASUR LES FINANCES NATIONALES,MAI 1969

présenté par
M. Arthur J. R. Smith
président du Conseil économique du Canada

Le Conseil économique du Canada est heureux de l'occasion qui lui est offerte de témoigner devant le Comité du Sénat sur les finances nationales, et de l'aider dans son étude des prévisions budgétaires du Gouvernement du Canada. Le Conseil n'a ni l'autorité, ni la compétence requises pour passer des jugements de valeur et formuler des opinions au sujet de crédits particuliers demandés par le Gouvernement. Cependant, son travail peut ouvrir au Comité d'utiles perspectives pour la tâche qu'il accomplit dans l'exécution de son rôle de toute première importance relatif au budget de l'État.

Le Conseil économique a été créé par le Parlement, qui a voulu en faire une institution capable d'assurer le surcroît de renseignements et les conseils nécessaires à la réalisation des grands objectifs économiques et sociaux du pays. La tâche dont il a été ainsi chargé n'est pas facile, surtout dans un pays comme le Canada, où les disparités régionales sont grandes, où la prise des décisions privées est fortement décentralisée et où, aux termes de la constitution, les principaux pouvoirs en matière de politique économique sont répartis entre le gouvernement fédéral et les provinces. Toutefois, il s'est efforcé de fournir les renseignements et de faire les études voulus pour favoriser une meilleure compréhension de notre système économique et permettre aux responsables des décisions, dans plusieurs secteurs de l'économie, d'en arriver à une planification plus efficace.

Vers la réalisation d'objectifs nationaux

Dès sa création, le Conseil a tenté de préciser et, dans une certaine mesure, de quantifier les grands objectifs économiques et sociaux que mentionne sa Loi constitutive. Presque toutes les analyses présentées et les conclusions formulées dans ses Exposés annuels, ainsi que la plupart de ses autres travaux, ont été inspirés par l'intérêt fondamental qu'il portait à cinq objectifs

économiques et sociaux: le plein emploi, un niveau élevé et soutenu de croissance économique, une stabilité raisonnable des prix, une situation viable de la balance des paiements et une juste répartition des revenus croissants. Ce sont là essentiellement des objectifs de *rendement économique* que le Canada partage avec beaucoup d'autres pays industriels modernes.

L'attention que les pouvoirs publics accordent à ces objectifs et leur engagement à les réaliser sont de date assez récente au Canada. Par exemple, même en 1938, le gouvernement fédéral a rejeté ouvertement toute responsabilité à l'égard de la politique d'emploi. Par ailleurs, ce n'est qu'il y a un peu plus de 20 ans; soit en 1945, qu'il a décidé d'employer activement la politique financière à des fins de stabilisation. Cette décision est venue au cours de la planification de la reconstruction d'après-guerre, qu'il a entreprise vers la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'objectif d'un taux élevé de croissance économique est d'origine plus récente encore; il remonte à une dizaine d'années tout au plus.

Les frustrations et les problèmes provoqués par un chômage élevé et persistant, par la lenteur de la croissance vers la fin des années 1950 et le début des années 1960, ainsi que par la crise des devises et de la balance des paiements en 1961-1962, ont conduit à l'insertion de ces objectifs de rendement dans la Loi de 1963 établissant le Conseil économique du Canada. Par ces objectifs, nous visons à obtenir et à maintenir un fort rendement économique, de nature à assurer une croissance considérable et soutenue de nos ressources qui permettra de répondre aux besoins et aux aspirations de la population, ce qui est le but et l'objectif ultimes de notre société. Toutefois, pour y parvenir, il faudra faire une étude plus poussée et plus raffinée des objectifs nationaux et déplacer l'accent mis sur le maximum de production et de ressources disponibles pour le faire porter sur une meilleure utilisation de ces ressources sans cesse croissantes. Dans ce contexte, les objectifs de rendement devront être reconnus non pas comme des fins, mais comme des moyens de parvenir au progrès social et à une plus grande mesure de bien-être pour la population.

Les objectifs nationaux de rendement s'étant développés au cours des années, à partir de l'objectif élémentaire d'une viabilité de la balance des paiements, pour englober ceux d'une stabilité

des prix et d'un plein emploi et, finalement, déboucher sur la réalisation *simultanée* des cinq grands objectifs économiques et sociaux compris dans la loi sur le Conseil économique du Canada, le temps est aujourd'hui venu de formuler ce que nous pourrions appeler les *objectifs nationaux de réalisation*.

Les objectifs de réalisation qu'il serait possible d'établir sont très nombreux et très variés. Ils comprennent, par exemple, le relèvement du niveau d'instruction, l'amélioration du logement, l'élimination de la pauvreté, l'amélioration de la santé, le maintien de la sécurité nationale, une augmentation de l'aide aux pays étrangers, un meilleur équilibre régional, le relèvement du niveau de vie et un meilleur choix de produits pour le consommateur, la lutte contre la pollution ainsi que l'amélioration de la qualité de la vie dans notre société profondément transformée et de plus en plus urbanisée. Et cette liste est incomplète; il faut y ajouter des objectifs sociaux, culturels et politiques encore plus vastes.

Les aspirations matérielles et sociales de la population s'expriment par le jeu du marché et de la politique. Cependant, il faut qu'elles correspondent aux ressources dont dispose le pays.

Dans un pays démocratique comme le Canada, il n'appartient pas aux experts ni aux conseillers professionnels de prendre les grandes décisions en ce qui a trait à la répartition des ressources, ou encore d'établir des priorités entre les divers besoins à satisfaire. Ces décisions sont du ressort des gouvernements, des maisons d'affaires, des syndicats, des consommateurs et autres personnes ou groupes qui œuvrent à l'intérieur de notre système politique, économique et social. Toutefois, pour que les choix soient éclairés, il faut non seulement que les buts et objectifs soient fixés de façon aussi nette et logique que possible, mais que les décisions à prendre pour atteindre ces objectifs soient fondées sur un bon ensemble de renseignements, d'études et de conseils. En fait, dans notre société de plus en plus complexe, et à une époque où les besoins et les objectifs de cette société semblent devenir de plus en plus exigeants et ambitieux, au fur et à mesure que de rapides changements technologiques accroissent fortement les possibilités d'utilisation des ressources, la nécessité devient de plus en plus grande de renforcer les travaux d'analyse indispensables à la réalisation des objectifs nationaux. C'est pourquoi, nous devons nous arrêter davantage à ce qu'on

pourrait appeler «la recherche des objectifs», c'est-à-dire l'examen des ressources nécessaires pour atteindre les divers objectifs, par rapport à celles qui peuvent nous permettre de satisfaire nos ambitions et nos aspirations. Des estimations en ce sens (ne seraient-elles qu'approximatives) nous sont nécessaires, afin d'éviter un double danger, d'une part, celui de viser à un ensemble d'objectifs nationaux trop ambitieux dépassant peut-être la mesure de nos ressources disponibles et, d'autre part, celui de ne pas viser assez haut de crainte de dépasser nos capacités. Dans ce dernier cas, la sous-utilisation des ressources aboutirait à un gaspillage tragique; dans le premier cas, il y aurait des distorsions et des tensions non moins tragiques, de nature à perturber la société.

Aux États-Unis, des estimations de ce genre ont été entreprises par la National Planning Association, organisme de recherches privé à but non lucratif, grâce à l'initiative de feu Gerhard Colm. Au Canada, cependant, rien en ce sens n'a encore été fait.

Devant la difficulté de passer des jugements sur la multitude des programmes compris dans les prévisions budgétaires dont il est saisi, votre Comité désirera peut-être songer à la nécessité d'un tel mode d'appréciation des objectifs nationaux, et aux meilleurs moyens de l'établir. A ce sujet, permettez-nous de vous signaler une recommandation précise formulée récemment par le Joint Economic Committee du Congrès des États-Unis, priant instamment le Congrès, «avec l'appui des conseils de ses chefs, et l'administration d'entreprendre une vaste étude officielle des priorités et des objectifs nationaux en vue de l'élaboration de principes directeurs pour l'établissement des lois et de la politique des dépenses». De tels principes directeurs permettraient à votre Comité, ainsi qu'à beaucoup d'autres responsables de la prise des décisions, de formuler des jugements mieux éclairés au sujet d'autres combinaisons de priorités compatibles entre elles et avec les ressources disponibles du pays. Dans le cadre de vos responsabilités, cette méthode faciliterait grandement l'appréciation des dépenses gouvernementales, en fonction de leur rôle dans la poursuite des objectifs nationaux, ainsi qu'une estimation éventuelle des aspects plus généraux des politiques gouvernementales. Elle faciliterait également, dans le secteur privé de l'économie, la prise de bonnes décisions qui pourraient aussi être plus compatibles avec la réalisation des objectifs nationaux.

Au Canada, les gouvernements ont déjà pris des mesures en vue de combler certaines des lacunes qui existent dans la planification, l'examen et la coordination de leurs objectifs. A l'échelon fédéral, des groupes de travail ont, ces derniers temps, étudié les objectifs des programmes en matière de défense, d'affaires extérieures, de logement, de relations industrielles, d'agriculture, de santé et de bien-être social, ainsi qu'en matière de services d'information. Au niveau des relations fédérales-provinciales, il existe actuellement un certain nombre de comités qui se réunissent régulièrement et tentent de coordonner les projets des divers gouvernements. Étant donné notre régime constitutionnel, il s'agit là d'une question extrêmement importante. Le Comité du régime fiscal, que l'on vient de ranimer et qui possède un vaste mandat, pourrait être d'un apport très précieux à ce travail de coordination.

En outre, le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux adoptent actuellement la technique de la planification, de la programmation et de la budgétisation, y compris les modèles de simulation et l'analyse coûts-avantages, même si du point de vue de la planification, par opposition à la gestion et au contrôle, cette technique n'en est encore qu'à ses tout débuts. Cependant, l'inquiétude constante que suscite la croissance des dépenses gouvernementales, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, les demandes de plus en plus grandes d'une nouvelle formule de relations fiscales fédérales-provinciales, ainsi que la contestation de plus en plus grande du mode actuel d'affectation des ressources publiques et privées, sont autant de facteurs qui attestent du besoin constant d'une amélioration considérable des méthodes de planification.

Le potentiel de l'économie

Depuis sa création, le Conseil a toujours accordé beaucoup d'attention à la mise au point et à l'étude de mesures permettant de constater la capacité de l'économie d'accroître sa production de biens et de services. Actuellement, il est à réexaminer les estimations du potentiel de production présentées dans son *Quatrième Exposé annuel*, en se fondant sur une révision récente des Comptes nationaux. Dans cet Exposé, le Conseil estimait que les possibilités de croissance à moyen terme, c'est-à-dire jusqu'à 1975, du Canada étaient extrêmement grandes. Cependant, d'après des

renseignements plus récents, ce potentiel pourrait excéder quelque peu les chiffres qui figurent dans le Quatrième Exposé. En fait, le potentiel de croissance du Canada, pour ce qui est de la production globale, pourrait dépasser celui de tout autre pays industrialisé, sauf le Japon. Le graphique 1 (voir annexe), fondé sur les données du *Quatrième Exposé annuel*, présente une comparaison entre la tenue réelle et le potentiel de l'économie depuis 1955. Le potentiel de production, soit l'ensemble des biens et services que l'économie peut produire dans des conditions d'utilisation relativement complète et sans cesse plus efficace des ressources, constitue en fait les objectifs de rendement de l'économie. Ce graphique aide également à saisir l'énormité du coût qui peut résulter, lorsque dans une économie, la production se maintient longtemps trop en deçà du potentiel.

Dans son *Quatrième Exposé annuel*, le Conseil a estimé que la production réelle dans le secteur non agricole, en 1960 et 1961, avait été inférieure à son potentiel réel d'environ 6 à 7 p. 100. Au cours de ces deux années, non seulement le taux de chômage s'est-il élevé à environ 7 p. 100 de la main-d'œuvre, mais il y a eu également une forte sous-utilisation des installations de production existantes et, partant, un faible degré de productivité. Calculé en fonction du volume actuel de production, un écart de cette ampleur entre la production réelle et la production possible représenterait pour le pays une perte de l'ordre de 4 à 5 milliards de dollars par année, s'accumulant annuellement durant toute la durée de l'écart. Étant donné que la réalisation des objectifs nationaux dépend essentiellement des réserves de ressources disponibles pour atteindre ces objectifs, un gaspillage de ressources, d'une ampleur approchant même d'assez loin celle du début des années 1960, constitue manifestement une forte réduction des possibilités de relever le niveau et d'améliorer la qualité de la vie des citoyens.

Stratégie financière

D'après l'expérience passée, rien ne garantit, dans l'économie, une croissance de la production en rapport avec l'accroissement continu du potentiel. Il est indispensable que la demande globale augmente dans la même mesure que le potentiel de production, sans quoi des ressources

resteront inutilisées et il s'ensuivra un gaspillage et des pertes considérables pour le pays, sous forme de sous-production et de sous-emploi. D'autre part, si la croissance de la demande devient trop forte pour celle du potentiel de production, il en résultera une pression qui se traduira par une montée inflationniste des coûts et des prix. Le point crucial de l'ensemble des recommandations positives du Conseil est que les «grands leviers» que sont les politiques influant sur la demande, soit les politiques monétaires et fiscales, doivent toujours être «appliqués à bon escient». Par «à bon escient», le Conseil entend que ces politiques doivent viser essentiellement à maintenir constamment la croissance de la *demande finale* globale aussi rapprochée que possible de la *capacité croissante de production*. Par leur perception de revenus et leur dépenses, les gouvernements exercent une influence considérable sur la demande finale. Comme le dit le Conseil dans son *Quatrième Exposé annuel*:

«... En période de réalisation presque complète du potentiel de production, la stratégie fondamentale doit consister à assurer, à moyen terme, une croissance régulière et soutenue de la demande finale en rapport avec la croissance de ce potentiel. Elle doit éviter les renversements fréquents ou soudains des politiques sous l'effet des variations cycliques ou purement temporaires de la demande (comme celles qui résultent, par exemple, de la fluctuation des stocks). Bien entendu, surtout en période d'instabilité internationale et de changements d'ordre financier... il faut garder aux politiques monétaires et budgétaires une certaine flexibilité tactique. D'autre part, la *stratégie* générale exige que des modifications de nature à stimuler ou à restreindre sensiblement la croissance de la demande finale dans l'économie canadienne ne soient apportées aux politiques de la demande que dans les cas de profonds changements de la situation économique, indiquant nettement que l'économie est aux prises avec des tendances générales et persistantes soit à exercer des pressions excessives sur la capacité croissante de production, soit à demeurer trop en deçà de cette capacité.»

En résumé, toutes ces opinions soulignent la nécessité de formuler ces politiques en se plaçant dans une plus longue perspective de l'évolution et des possibilités de l'économie qu'on ne l'a fait dans le passé. De l'avis du Conseil, c'est là un point qu'il sera particulièrement important de ne pas perdre de vue au cours des dix prochaines années ou plus alors que, à cause d'une croissance extrêmement rapide de la main-d'œuvre, il deviendra exceptionnellement impérieux, aux fins de la politique, d'apprécier les tendances de la demande dans l'économie en fonction d'un taux très élevé de croissance à long terme du potentiel d'emploi et du potentiel de production.

Aperçu des dépenses gouvernementales

Du point de vue de l'appréciation de leurs répercussions sur l'économie, les dépenses gouvernementales sont habituellement divisées en deux grandes catégories. La première englobe les dépenses en biens et services, qui constituent en fait une utilisation directe de la production et des ressources nationales par les gouvernements et représentent une composante du produit national brut. La seconde catégorie comprend les dépenses en paiements de transfert, qui permettent de redistribuer les revenus d'un groupe de personnes à un autre (et comprennent certains éléments tels que l'intérêt sur la dette publique, les allocations familiales et autres prestations aux particuliers). Ces dépenses ne s'ajoutent pas directement au produit national brut mais, comme elles déplacent le revenu entre les citoyens, elles influent sur les tendances de la demande dans le secteur privé de l'économie.

Étant donné la nature du régime constitutionnel et gouvernemental du Canada, il est particulièrement important, dans notre pays, d'englober les dépenses de tous gouvernements, aux divers paliers, dans toute estimation économique des dépenses publiques. C'est pourquoi, au graphique 2, nous indiquons les dépenses en biens et services du gouvernement fédéral, ainsi que des gouvernements provinciaux et municipaux, en pourcentage du produit national brut (et distinguons également entre les dépenses en biens et services, et les paiements de transfert aux particuliers).

L'ensemble des dépenses gouvernementales en biens et services a augmenté environ au même rythme que le produit national brut global, de 1961 à 1968, mais la part de ces dépenses attribuable aux gouvernements provinciaux et municipaux a grandi elle aussi. En outre, de 1961 à 1968, le total des paiements de transfert a augmenté beaucoup plus rapidement que le produit national brut.

Bien entendu, les gouvernements doivent financer les deux catégories de dépenses et, en général, aucune distinction n'est faite, dans la perception des fonds, quant à la destination particulière des sommes recueillies. Cependant, les gouvernements ont le pouvoir de prélever plus ou moins que le montant requis ou tout juste ce qui leur est nécessaire pour acquitter toutes les formes de dépenses.

Le graphique 3 indique lequel des ces divers effets a résulté des opérations financières de tous les gouvernements. D'après la première partie du graphique, où sont exclues les répercussions des régimes de pension du Canada et du Québec, il est évident qu'en 1965 les gouvernements ont soustrait à l'économie plus d'argent qu'ils y en ont investi. Sur la même base de calculs, les trois années suivantes se sont soldées par des déficits puisque les dépenses globales ont excédé les revenus des trois gouvernements réunis. La deuxième partie illustre la position budgétaire nette, compte tenu des contributions aux régimes de pensions. La raison d'inclure ces contributions est que l'accumulation nette de fonds au compte des régimes de pensions réduit le pouvoir d'achat du secteur privé de l'économie. Autrement dit, les primes versées sont assimilables à un impôt sur le revenu et ont essentiellement les mêmes effets sur l'économie. La position budgétaire nette du secteur public, y compris le résultat des transactions au compte des régimes de pensions, a été excédentaire en 1966, en 1967 et en 1968, alors que l'excédent s'est établi à environ 800 millions. De plus, cet excédent aurait été sensiblement plus élevé si nous avions eu un rendement économique plus rapproché du potentiel, au lieu d'un chômage de près de 5 p. 100.

Les autres parties du tableau montrent séparément la position nette du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi que les sommes nettes accumulées aux caisses des régimes de pensions du Canada et du Québec.

Pour sa part, le graphique 4 permet de comparer les recettes et les dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, sur la base des Comptes nationaux.

Depuis le milieu des années 1950, il s'est produit un changement considérable dans les objectifs des dépenses gouvernementales. Les dépenses globales des gouvernements (y compris les paiements de transfert) qui, au moment de la guerre de Corée, s'établissaient au quart environ de la production nationale, sont passées à près du tiers en 1968: les augmentations ont été particulièrement fortes vers la fin des années 1950 ainsi que entre 1965 et 1968. Durant toute cette période, les dépenses pour la défense ont fléchi comme proportion de la production nationale, mais cette baisse a été plus que contrebalancée par des accroissements dans d'autres secteurs.

Le développement des ressources humaines a joué un rôle de plus en plus important dans les dépenses gouvernementales. Depuis 1955, le secteur où les dépenses gouvernementales ont augmenté le plus rapidement a été celui de l'enseignement et, au début des années 1960, il absorbait une plus forte proportion de la production nationale que tout autre service gouvernemental, y compris le bien-être et la défense (voir graphique 5). Cette augmentation a résulté d'un accroissement de la proportion des jeunes inscrits aux écoles secondaires ou de degré supérieur, d'une augmentation considérable de la population d'âge à fréquenter les écoles élémentaires et secondaires et, plus récemment, les universités, ainsi que d'une certaine amélioration de la qualité de l'enseignement au Canada.

Dans le secteur de la santé, les dépenses ont également augmenté par rapport à la production nationale, surtout vers la fin des années 1950 et au début des années 1960, par suite de l'établissement de régimes d'assurance-hospitalisation. Tout récemment, la hausse a connu une autre accélération rapide, provoquée par la montée des frais d'hospitalisation et l'expansion d'un certain nombre de services provinciaux, y compris l'inauguration de certains régimes d'assurance médicale.

Certaines opinions du Conseil au sujet des dépenses gouvernementales

Au cours de ses travaux, le Conseil économique du Canada a formulé diverses recommandations et conclusions au sujet des dépenses gouvernementales. Certaines ont porté sur des points particuliers, comme la nécessité d'une croissance plus uniforme, à l'avenir, des dépenses publiques en construction, l'établissement de critères appropriés pour les décisions gouvernementales en matière de salaires et de traitements, et la mise sur pied de nouveaux programmes (par exemple, de programmes visant la main-d'œuvre et le marché du travail). D'autres ont eu pour objet des questions d'ordre plus général, comme la nécessité d'améliorer les renseignements, les études ainsi que la compréhension par le public des questions financières et fiscales, comme préalables à l'établissement des budgets gouvernementaux; l'appréciation de certaines dépenses publiques dans le contexte général des répercussions régionales des politiques fédérales, et les contraintes financières particulièrement fortes auxquelles sont soumis les gouvernements municipaux par suite de l'expansion rapide des villes et des problèmes qui en résultent.

Dans son *Quatrième Exposé annuel*, publié en septembre 1967, le Conseil a consacré toute une section aux dépenses gouvernementales. Même si les faits sur lesquels le texte s'appuie datent maintenant quelque peu, le Conseil y a énoncé un certain nombre de principes de base qu'il croit d'une grande importance dans l'établissement et l'application des programmes et des politiques de dépenses des gouvernements. Nous reproduisons ci-dessous cette section intégralement, afin de présenter les vues du Conseil sur certaines questions qui peuvent se rattacher au mandat et au travail de votre Comité.

Dépenses gouvernementales

L'ensemble des dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, à toutes fins, y compris les paiements de transfert, se sont maintenues à l'équivalent du tiers environ de la production totale de biens et services de 1960 à 1965. Cependant, vers la fin de 1965, alors que l'économie privée atteignait sa pleine capacité, ces dépenses se sont accrues rapidement, et l'augmentation semble continuer en 1967 à un rythme dépassant de beaucoup celui du début des années '60. A ce sujet, il y a lieu de signaler qu'en 1965 et 1966, malgré une augmentation très considérable des dépenses militaires américaines par suite d'une participation de plus en plus active à la guerre du Vietnam, l'augmentation des dépenses gouvernementales a été plus forte au Canada qu'aux États-Unis. De 1963 à 1966, l'augmentation totale, à tous les échelons de gouvernement, a été d'environ 25 p. 100 aux États-Unis et de quelque 35 p. 100 au Canada. L'ensemble des dépenses non militaires représente actuellement près de 30 p. 100 du produit national brut au Canada, et seulement 20 p. 100 aux États-Unis. L'écart tient, en particulier, que le Canada consacre relativement plus d'argent à la sécurité sociale, au transport, aux intérêts sur la dette publique et aux subventions.

Au début des années '60, qui a été une période de croissance exceptionnelle de l'économie grâce à la mise en exploitation de ressources inutilisées, les recettes des gouvernements ont augmenté très considérablement, beaucoup plus que l'ensemble de la production et le revenu total du pays. Dans nos *Exposés* précédents, nous avons insisté sur ce phénomène et signalé en particulier l'accroissement rapide du rendement de l'impôt progressif sur le revenu en périodes de forte augmentation du revenu personnel. Maintenant que la sous-utilisation des ressources est à peu près entièrement résorbée, l'augmentation de la production et du revenu global, ainsi que celle des recettes gouvernementales aux taux actuels d'imposition, seront nécessairement plus modérées. Ainsi, en 1966 et 1967, les gouvernements ont vu leurs dépenses augmenter plus rapidement que leurs recettes aux taux actuels d'imposition. Des questions embarrassantes se posent donc au sujet de la possibilité de relever, peut-être même dans de fortes proportions, les impôts si les dépenses publiques continuent de croître à leur très grande rapidité actuelle, et de conflits de plus en plus grands quant à la répartition des ressources. Ces conflits pourraient conduire à de fortes hausses des prix et des coûts.

Cette situation a provoqué, au sujet de l'augmentation actuelle des dépenses gouvernementales, une inquiétude qui va grandissant et que partage le Conseil. Cependant, nous sommes d'avis qu'il faut placer les choses dans leur véritable contexte. Trop souvent, cette inquiétude se traduit tout simplement par des soupçons de gaspillage croissant de la part des ministères et organismes gouvernementaux, d'édification d'une bureaucratie excessive du genre décrit par Parkinson et d'un relâchement du contrôle administratif. Une vigilance et des efforts de tous les instants s'imposent pour éviter ce gaspillage, surtout dans des organismes aussi vastes que les gouvernements. Les départements du Trésor et de la vérification de nombreux gouvernements ont reconnu ce besoin et s'efforcent d'établir les rouages nécessaires à des vérifications plus soignées et plus minutieuses des dépenses gouvernementales. Toutefois, il y a eu moins de progrès dans la mise au point des méthodes et des rouages requis pour régler certaines questions beaucoup plus vastes, comme *l'établissement en détail des objectifs et de leur ordre de priorité de façon à en assurer la compatibilité, l'appréciation continue des effets et de l'efficacité des programmes gouvernementaux de plus en plus nombreux et diversifiés, au regard de leur coût, et enfin, une meilleure coordination entre les gouvernements au sujet de ces questions*. C'est dans ces domaines beaucoup plus importants que des améliorations sont tout particulièrement urgentes; elles le sont encore bien davantage dans une économie fonctionnant presque à plein rendement, alors que les conflits entre les différents objectifs ont tendance à s'aggraver et que s'accroissent les dangers pratiques d'une augmentation de l'instabilité.

Du fait que les dépenses gouvernementales peuvent contribuer de nombreuses façons importantes à faciliter un rapide développement économique et social du pays, par exemple, dans les domaines de l'éducation, de l'hygiène et du bien-être, des transports, de la mise en valeur des ressources et de l'amélioration de la qualité de la vie, et du fait que la rapide évolution économique et technologique tend à créer des problèmes vastes et complexes d'adaptation économique et sociale, auxquels les gouvernements doivent s'intéresser, nous sommes prêts à reconnaître que les dépenses globales des gouvernements continueront, et devront continuer, de s'accroître au rythme de l'expansion économique. De fait, nous prévoyons au chapitre 4 une certaine augmentation de l'importance relative du secteur gouvernemental d'ici 1970. Toutefois, nous tenons à bien préciser qu'à l'avenir il faudra centrer davantage l'attention sur certaines questions comme celle des rapports entre l'utilisation des ressources et les objectifs recherchés. Il faudra surveiller de près les rapports entre les mesures fiscales et budgétaires et les arrivées requises de capitaux étrangers. Il faudra aussi étudier avec non moins de soin les façons dont l'augmentation des dépenses gouvernementales pourra entraver, au détriment de l'ensemble de l'économie, les progrès nécessaires dans les domaines de l'habitation, des exportations et des investissements des entreprises.

Nous voyons surtout le besoin de mettre au point de meilleurs moyens de préciser les objets des programmes gouvernementaux de dépenses, d'apprécier les réalisations en fonction de ces objets et d'assurer plus de suite dans ces objets et dans la mise en œuvre des programmes. Nous estimons de la plus haute importance de vérifier et de réexaminer soigneusement les programmes actuels et projetés de dépenses en se posant dans chaque cas quatre questions :

- (1) A quelles fins doit servir le programme de dépenses et ce programme est-il le meilleur moyen d'atteindre les fins en cause?
- (2) Ces fins ou les résultats prévus du programme sont-ils de quelque façon incompatibles avec les fins et les résultats d'autres programmes et, dans le cas de l'affirmative, comment remédier à cette incompatibilité?
- (3) Quels seront les avantages du programme par rapport à son coût?
- (4) Quelles seront les répercussions sur l'ensemble de l'économie des divers changements apportés aux impôts ou aux dépenses au fur et à mesure que ces changements prendront effet dans une situation toujours changeante?

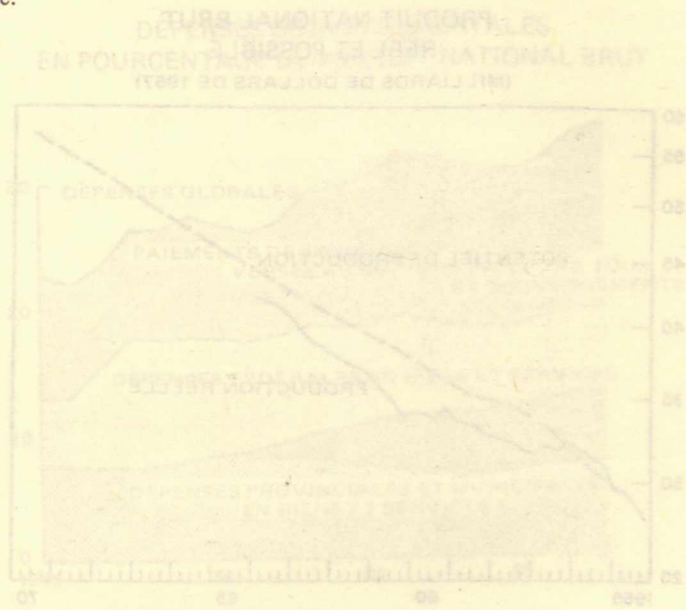
En tenant compte de ces questions, le Conseil approuve les premiers pas accomplis vers une meilleure planification budgétaire et une analyse plus efficace des méthodes. Cependant, nous croyons qu'il est possible d'améliorer notablement le processus gouvernemental de prise des décisions dans ce domaine, au moyen de travaux considérablement accrus et élargis de mise au point et de l'application de techniques permettant, par exemple:

- de planifier mieux, et à plus long terme, les dépenses gouvernementales, sur quoi nous avons fortement insisté dans nos *Exposés* précédents;
- d'établir systématiquement les plans, programmes et budgets, de façon à faciliter le choix des moyens d'atteindre le plus sûrement certains objectifs donnés;
- de mettre au point des méthodes d'analyse des coûts au regard des avantages d'un nombre croissant d'activités gouvernementales; et
- d'appliquer des méthodes nouvelles et de plus en plus perfectionnées afin de déterminer les répercussions relatives sur le régime économique de diverses modifications envisagées des dépenses et des impôts.

Cette étude systématique devra porter également sur la mise en œuvre de nouveaux programmes publics de dépenses ainsi que sur l'extension des programmes existants, en *temps opportun* et de façon *ordonnée*. Dans une économie où l'activité se rapproche toujours davantage de son plein potentiel, il est toujours à craindre que de fortes augmentations tardives des dépenses gouvernementales devenues urgentes, ne provoquent des perturbations et de l'instabilité. Par exemple, les besoins actuels dans le domaine de l'enseignement postsecondaire auraient pu être prévus il y a déjà quelque temps et les tensions causées par la récente augmentation rapide des dépenses dans ce domaine auraient pu être atténuées, si on avait commencé plus tôt et fait de façon plus ordonnée l'acquisition des installations et des ressources nécessaires. De même, il est déjà certain qu'il faudra, dans un avenir plus ou moins rapproché, affecter des ressources très considérables à la lutte contre la pollution de l'air et des eaux; il importe d'accumuler progressivement et de façon ordonnée les ressources requises, si l'on veut éviter plus tard le danger d'une escalade massive et soudaine des dépenses, au moment où les problèmes seront devenus très aigus et même critiques.

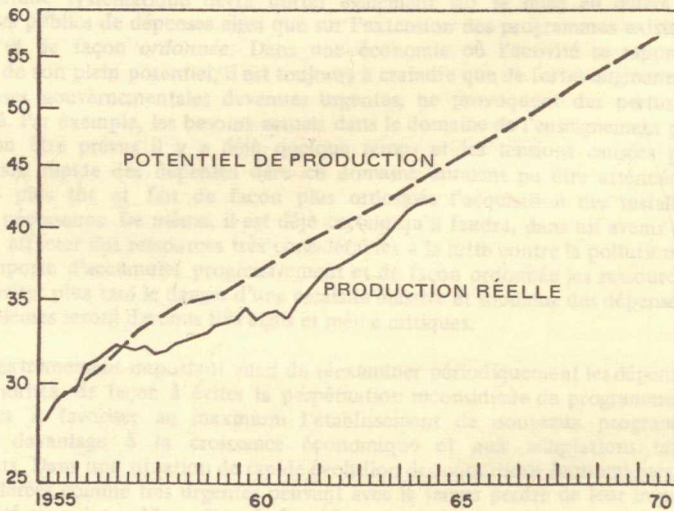
Il sera extrêmement important aussi de réexaminer périodiquement les dépenses du point de vue des priorités, de façon à éviter la perpétuation inconsidérée de programmes de dépenses existants et à favoriser au maximum l'établissement de nouveaux programmes pouvant contribuer davantage à la croissance économique et aux adaptations nécessaires aux changements. Dans une situation de rapide évolution des conditions économiques, des dépenses jadis considérées comme très urgentes peuvent avec le temps perdre de leur importance ou de leur actualité au point qu'il y a lieu de les réduire ou de les supprimer tout à fait. *A notre avis, une des plus hautes priorités doit être accordée à l'abandon des programmes et activités devenus désuets.* L'absence d'un régime efficace de révision des priorités, permettant de restreindre ou de mettre au rancart les programmes d'importance marginale et désuets, peut éventuellement conduire à la diminution ou à la restriction de tous les programmes, même de ceux qui, par leurs effets sur la croissance du pays et le bien-être de la population, sont très précieux pour l'ensemble de l'économie.

Enfin, la nécessité s'impose d'une plus grande mesure de collaboration et de coordination entre les trois paliers de gouvernement, en ce qui a trait aux questions mentionnées plus haut: le taux général de croissance des dépenses gouvernementales; l'appréciation des fins, du coût en fonction des avantages prévus et de la compatibilité des objets et des résultats des programmes; et l'établissement et la révision des ordres de priorité. Un premier pas a déjà été fait dans la voie de cette collaboration et de cette coordination par l'établissement d'un Comité du régime fiscal et par la tenue de certaines rencontres fédérales-provinciales. Il faudra, cependant, réexaminer régulièrement toutes ces questions en fonction des besoins et de la capacité de production de l'économie. Des échanges de renseignements statistiques et d'autres données objectives sont absolument indispensables à une collaboration efficace et à des révisions appropriées. A l'heure actuelle, ces échanges ne sont pas suffisants. Dans ce domaine, comme dans d'autres, il y a encore lieu d'améliorer sensiblement la situation au Canada. La réunion annuelle des ministres des Finances et des Trésoriers provinciaux nous semble offrir une belle occasion dont on pourrait immédiatement profiter pour examiner de façon constructive le genre d'administration financière, efficace et coordonnée, dont le besoin est urgent dans la situation actuelle et prévue de l'économie.



... afin de permettre d'apprécier l'impact des dépenses de capital sur le développement économique du Canada. Les données relatives à la production nationale brute sont présentées dans le graphique ci-dessous. On voit que la production réelle a augmenté de 10 milliards de dollars de 1955 à 1965, tandis que le potentiel de production a augmenté de 15 milliards de dollars de la même période. Cette différence de 5 milliards de dollars représente le potentiel de production non utilisé. On peut conclure que le Canada n'a pas pleinement exploité son potentiel de production pendant cette période.

GRAPHIQUE 1
**PRODUIT NATIONAL BRUT,
 RÉEL ET POSSIBLE**
 (MILLIARDS DE DOLLARS DE 1957)

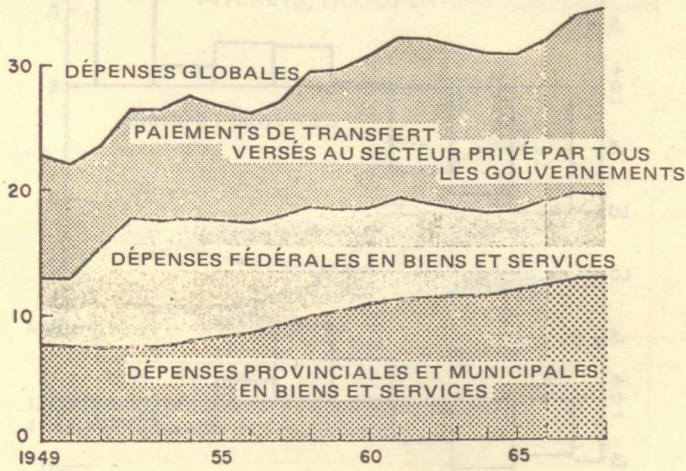


... de la production nationale brute. On voit que la production réelle a augmenté de 10 milliards de dollars de 1955 à 1965, tandis que le potentiel de production a augmenté de 15 milliards de dollars de la même période. Cette différence de 5 milliards de dollars représente le potentiel de production non utilisé. On peut conclure que le Canada n'a pas pleinement exploité son potentiel de production pendant cette période.

RECETTES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT
 EXCÉDENT OU DÉFICIT GOUVERNEMENTAL
 D'APRÈS LES COMPTES NATIONAUX
 (MILLIARDS DE DOLLARS)

GRAPHIQUE 2

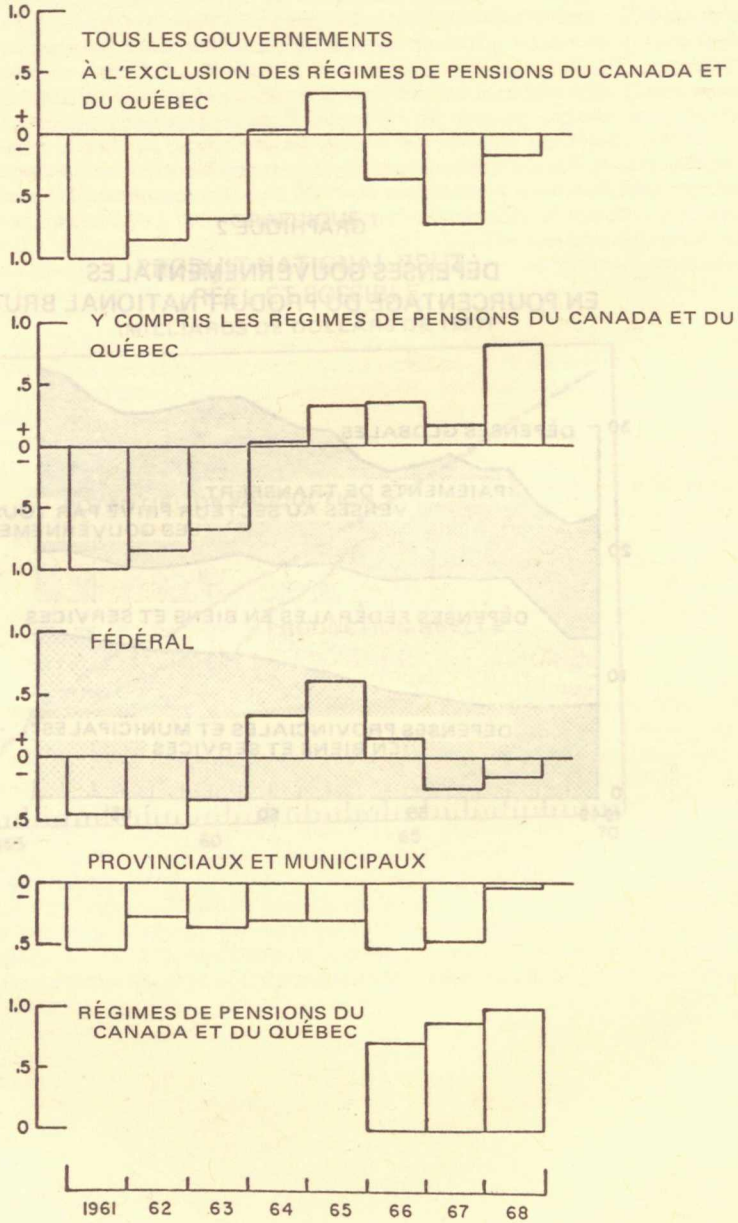
**DÉPENSES GOUVERNEMENTALES
EN POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT**



1. Comparaison des dépenses intersouvernementales, mais non les régimes de pensions du Canada et du Québec.

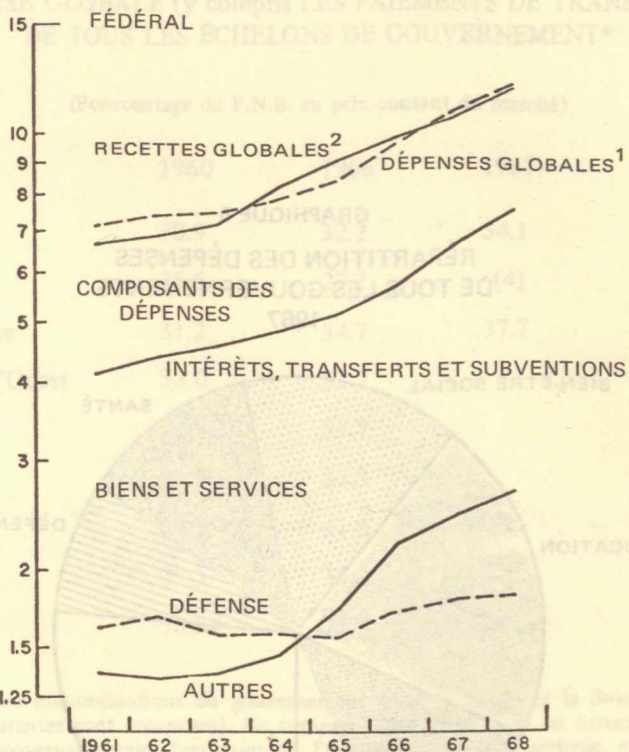
GRAPHIQUE 3

EXCÉDENT OU DÉFICIT GOUVERNEMENTAL
D'APRÈS LES COMPTES NATIONAUX
(MILLIARDS DE DOLLARS)



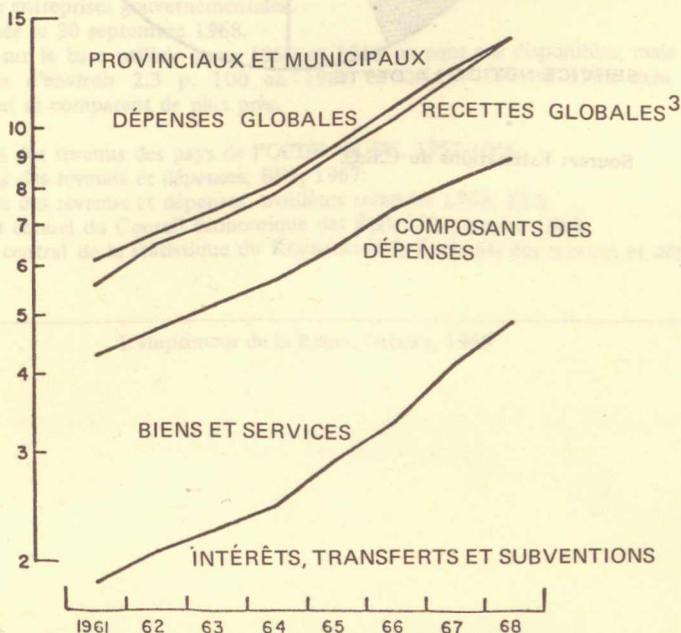
GRAPHIQUE 4

RECETTES ET DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS D'APRÈS LES COMPTES NATIONAUX (MILLIARDS DE DOLLARS)



1. Comprend les transferts intergouvernementaux.

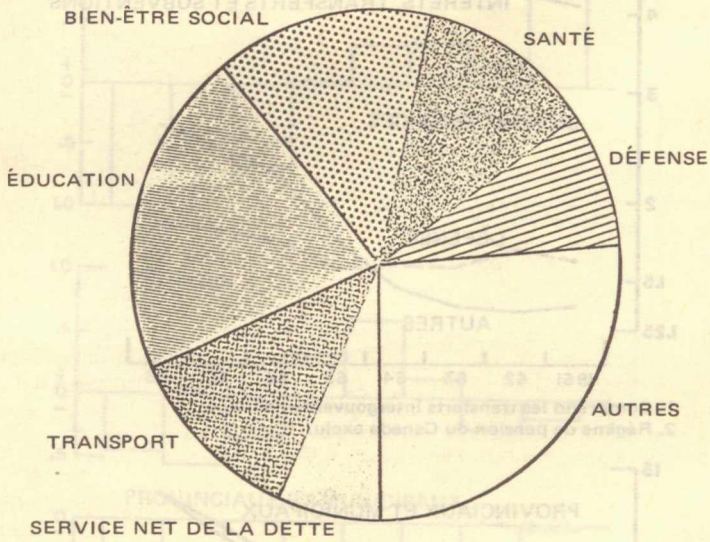
2. Régime de pension du Canada exclu.



3. Comprend les transferts intergouvernementaux, mais non les régimes de pension du Canada et du Québec.

GRAPHIQUE 5

RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE TOUS LES GOUVERNEMENTS
1967



Source: Estimations du C.E.C.

APPENDICE B
DÉPENSE GLOBALE (y compris LES PAIEMENTS DE TRANSFERT)
DE TOUS LES ÉCHELONS DE GOUVERNEMENT*

(Pourcentage du P.N.B. au prix courant du marché)

	1960	1966	1967	1968
Canada	30.9	32.2	34.1	34.7 ⁽³⁾
États-Unis ⁽¹⁾	26.6	27.7	(4)	(4)
Grande-Bretagne	31.2	34.7	37.7	
Allemagne de l'Ouest	33.0	37.2		
France	34.2	39.7		
Italie	31.4	35.3		
Pays-Bas ⁽²⁾	34.3	41.6		
Suède ⁽²⁾	29.5	35.2		
Suisse ⁽²⁾	18.8	21.5		

* Y compris les immobilisations du gouvernement (sauf la Suède et la Suisse dont seules les dépenses courantes sont comprises). Ne comprend pas les prêts ni les investissements dans les entreprises gouvernementales (par exemple, l'habitation, le crédit agricole, etc.). Les transferts d'un échelon de gouvernement à un autre sont éliminés.

(1) Comprend les immobilisations des entreprises gouvernementales.

(2) Comprend les entreprises gouvernementales.

(3) Année terminée le 30 septembre 1968.

(4) Les données sur la base utilisée pour 1960 et 1966 ne sont pas disponibles, mais il y a eu des augmentations d'environ 2.3 p. 100 en 1967 et 0.5 p. 100 en 1968 dans les données disponibles qui se comparent de plus près.

Sources: Éléments des revenus des pays de l'OCDE, OCDE, 1957-1966.

Éléments des revenus et dépenses, BFS, 1967.

Éléments des revenus et dépenses, troisième semestre 1968, BFS.

Rapport annuel du Conseil économique des États-Unis, janvier 1969.

Bureau central de la statistique du Royaume-Uni, Éléments des revenus et dépenses, 1968.

Le 14 mars 1969

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

Le professeur Claude E. Forgas, Département de l'économie,
 Université de Montréal.

APPENDICE

A—Mémorandum par le professeur Forgas.



Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 10

SÉANCE DU JEUDI 22 MAI 1969

Cinquième séance sur le budget déposé devant le Parlement pour l'année
financière se terminant le 31 mars 1970.

TÉMOIN:

Le professeur Claude E. Forget, Département de l'économie,
Université de Montréal.

APPENDICE:

«A»—Mémoire soumis par le professeur Forget.



Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

SÉNAT DU CANADA
Le président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Hays	McLean
Benidickson	Isnor	Nichol
Bourget	Irvine	Paterson
Bourque	Kinley	Pearson
Desruisseaux	Laird	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Dessureault	Leonard	Phillips (<i>Prince</i>)
Everett	MacDonald (<i>Queens</i>)	O'Leary (<i>Antigonish- Guysborough</i>)
*Flynn	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Fournier (<i>Madawaska- Restigouche</i>)	Méthot	Sparrow
Gélinas	Molson	Walker—(30).
Grosart	McDonald	

*Membres d'office: Flynn et Martin.

(Quorum 7)

SEANCE DU JEUDI 22 MAI 1969

Cinquième séance sur le budget déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

TÉMOIN:

Le professeur Claude E. Foray, Département de l'économie,
Université de Montréal.

APPENDICE:

A.—Mémoires soumis par le professeur Foray.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, 12 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent du Sénat sur les finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970 et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentées au Sénat; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin; et

Que le comité soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PROCÈS-VERBAL FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 22 mai 1969

(13)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit ce matin à 10 heures.

Présents: Les honorables sénateurs Leonard (*président*), Beaubien, Benidickson, Desruisseaux, Everett, Grosart, Isnor, Irvine, Kinley, Laird, MacDonald (*Queens*), Méthot, Molson, McDonald, McLean, Paterson, Phillips (*Rigaud*) et O'Leary (*Antigonish-Guysborough*)—(18).

Aussi présent: E. Thomas Houston, adjoint à la recherche.

Le Comité continue l'examen des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

Le témoin suivant est entendu:

Le professeur Claude E. Forget, Département d'économie, Université de Montréal.

Il est décidé,—Que le mémoire du professeur Forget soit imprimé à l'Appendice «A» du procès-verbal de ce jour.

A 11h 55 le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 22 mai 1969

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales saisi des prévisions budgétaires déposées devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, se réunit ce matin à 10 heures.

Le sénateur T. D'Arcy Leonard (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, il est 10 heures et nous avons le nombre. Nous avons l'honneur d'avoir avec nous aujourd'hui, comme témoin, le professeur Forget de l'Université de Montréal. Je pense qu'il vous plaira de posséder quelques renseignements sur sa carrière.

Le professeur Forget a étudié le droit à l'Université de Montréal et il a été reçu au Barreau en 1959. Il est allé ensuite à la *London School of Economics* où il s'est perfectionné, de 1959 à 1963, en économie et en finances publiques. Il a fait partie du personnel de la Commission Carter sur la fiscalité à titre d'adjoint à la recherche. La Commission a publié son étude sur la fiscalité internationale. Il a poursuivi d'autres études économiques à l'Université John Hopkins et il enseigne l'économie et les finances publiques à l'Université de Montréal depuis 1966. Il est sur le point de quitter pour occuper le poste d'économiste auprès de l'Association canadienne de planification du secteur privé et auprès du Comité du commerce canado-américain. Ces deux organismes vous sont connus, je crois; ils sont aussi importants qu'utiles.

J'aimerais ajouter à cette présentation que nous sommes heureux d'accueillir le professeur Forget. Il nous tarde de l'entendre traiter de ce sujet, particulièrement de l'aspect international de la fiscalité qui nous touche en tant que Canadiens et qui intéresse notre étude de l'incidence des dépenses de l'État sur l'économie canadienne.

Avec votre consentement, je prie le professeur Forget de prendre la parole. Il a présenté un mémoire dont un exemplaire est à la disposition de chaque sénateur. Peut-être vaudrait-il mieux qu'une motion soit présentée pour l'impression du mémoire au complet en

appendice au procès-verbal, l'interrogatoire, au besoin, pourra avoir lieu après, ou même durant la présentation du mémoire.

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

(Le texte du mémoire est imprimé à l'Appendice «A»)

M. Claude E. Forget (Département d'économie, Université de Montréal): Merci, monsieur le président et messieurs les sénateurs. Je veux tout d'abord exprimer ma gratitude d'avoir l'occasion de me faire entendre devant votre Comité. Je dois aussi m'excuser auprès de vous de n'avoir pu vous faire tenir à l'avance ce mémoire pour vous permettre d'en prendre connaissance avant ma comparution.

Le président: Oui. S'il survient, au cours de la lecture du document, des points qui demandent des explications, vous pourriez peut-être indiquer que vous répondrez aux questions.

Le professeur Forget: Il semble que l'on prend de plus en plus connaissance de la différence de l'impôt sur le revenu entre le Canada et les États-Unis, différence qui favorise ces derniers. Il importe donc d'étayer cette constatation de documents pertinents en ce qui concerne les contribuables de chacun de ces pays, qui sous d'autres rapports sont dans des situations analogues. Il importe également de replacer cette différence d'imposition dans son contexte pour comprendre au moins quelques-unes des raisons de cette évolution et entrevoir les remèdes possibles et plausibles. Il n'est peut-être pas nécessaire de dire qu'on ne saurait entrevoir que des remèdes partiels, vu que les circonstances et l'évolution des deux pays s'opposent au nivellement des différences, voire le rendent indésirable. Néanmoins, il n'est pas inopportun d'insister sur la taxation (définie de manière à englober les transferts aux particuliers), car elle constitue un domaine où, jusqu'à un certain point, les différences avec les États-Unis peuvent être exploitées à l'avantage du Canada, au lieu de les subir simplement.

Le Canada ne possède pas la masse de richesses des États-Unis, et de plus sa population est beaucoup moindre; ainsi son revenu par habitant est inférieur. Il n'est pas inapproprié de commencer par cette vérité connue de tous mais trop souvent oubliée. Toute tentative d'assurer le même niveau de services publics et collectifs dans les deux pays demanderait conséquemment plus de ressources au Canada qu'aux États-Unis. Au surplus, vu que certains services ne peuvent être assurés qu'à des frais plus élevés par habitant au Canada, en raison de la plus faible densité démographique, il est inévitable qu'un niveau comparable de services dans le secteur public entraîne une dépense relativement plus grande. Néanmoins, c'est précisément ce qui se passe depuis un certain temps.

Le tableau 1 fait voir clairement que la poursuite des objectifs combinés d'achats massifs de biens et de services d'une part, et de transferts aux particuliers de paiements comparativement généreux d'autre part, occasionne actuellement au Canada de plus grandes dépenses gouvernementales dans l'ensemble que ce n'a été le cas aux États-Unis. Néanmoins, ces chiffres n'exposent pas toute la situation. En effet, les achats du gouvernement américain comprennent des dépenses militaires élevées à cause de la guerre au Vietnam. La comparaison des dépenses du secteur civil dans les deux pays indiquerait que le Canada dépense relativement plus que les États-Unis. Comme autre constatation frappante qui ressort de cette comparaison, mentionnons le niveau relativement élevé des transferts de paiements aux particuliers au Canada; ces paiements représentent une dépense une fois et demie plus grande qu'aux États-Unis, les deux étant exprimées par rapport au produit national brut (P.N.B.).

Je vous fais remarquer, à propos du tableau 1, que les chiffres représentent les affectations de tous les gouvernements du Canada et des États-Unis. Il en est de même des chiffres sur les transferts de paiements aux particuliers qui ne se rapportent qu'aux prestations d'un régime de bien-être social ou de pension, quel qu'il soit, et non pas aux montants versés aux particuliers à titre d'intérêt sur les dettes publiques. Tous ces chiffres sont exprimés par rapport à la densité démographique et en devises courantes des pays respectifs.

Dans ce cas, on constate que les affectations aux biens et aux services, par habitant, sont nettement supérieures aux États-Unis qu'au Canada; mais c'est le contraire en ce qui concerne les transferts de paiements aux particuliers, lesquels sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis.

Le sénateur Desruisseaux: Quand vous parlez de transferts aux particuliers, est-ce que vous entendez les pensions de vieillesse? Qu'est-ce qui entre dans ces transferts?

Le professeur Forget: Ils représentent les paiements effectués à même la caisse du régime de pension de vieillesse, par exemple au Canada, et les allocations familiales, qui sont les deux principales affectations, ainsi que les prestations d'assurance-chômage. Aux États-Unis, ils représentent les prestations au titre les régimes de pension de vieillesse et d'assurance-invalidité des vieillards et des survivants, et les divers paiements versés en vertu des lois d'assistance sociale.

Le sénateur Everett: Le dernier paragraphe à la page 2 commence par cette phrase:

Le tableau 1 montre clairement que les objectifs concernant à la fois un niveau élevé d'achats publics de biens et de services et des versements de transferts relativement généreux aux particuliers dans notre pays ont entraîné une somme d'opérations gouvernementales plus importante qu'aux États-Unis.

Néanmoins, en faisant la somme des deux chiffres pour 1968, dépenses en biens et en services au Canada, et versements de transferts, j'arrive à un montant plus faible par habitant qu'aux États-Unis, et à environ le même pourcentage du produit national brut. Je ne parviens pas à concilier ces différences.

Le professeur Forget: Il est vrai qu'absolument parlant et exprimé en dollars, le chiffre est plus élevé aux États-Unis qu'ici, mais exprimé en pourcentage du produit national brut, réserve qu'il aurait fallu faire, je crois comprendre que la proportion est plus élevée.

Le sénateur Everett: Légèrement plus élevée au Canada qu'aux États-Unis?

Le professeur Forget: Oui.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Permettez-moi de me référer à la page 3, où vous mentionnez les dépenses pour les biens et services et où vous les comparez à celles des États-Unis. Est-ce qu'elles comprennent les affectations des États-Unis au Vietnam?

Le professeur Forget: Les dépenses des États-Unis pour les biens et les services comprennent toutes les affectations à la défense.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je présume que c'est ce qui explique le pourcentage élevé du produit national brut qu'elles représentent.

Le professeur Forget: Oui. Si les affectations à la défense des deux pays étaient ex-

clues des dépenses pour les biens et services, le chiffre au Canada, exprimé en dollars par habitant, serait inférieur à celui des États-Unis.

Le sénateur Everett: Pourriez-vous me dire approximativement quel était, en 1968, le produit national brut des États-Unis?

Le professeur Forget: Je peux vous donner le chiffre exact. J'ai apporté ces données avec moi. En 1968, le produit national brut des États-Unis s'établissait à 860.6 milliards de dollars; le produit national brut du Canada, la même année, s'élevait à 67.4 milliards.

Le sénateur Everett: Les dépenses pour le Vietnam, si j'ai bonne mémoire, étaient d'environ 15 milliards.

Le président: Elles s'élèvent à plus de cela.

Le professeur Forget: Elles s'élevaient à près de 30 milliards pour l'année en cause. Nous pourrions évidemment diviser ce montant par 200 millions de population pour obtenir le montant par habitant. Si j'étais fort en arithmétique, je pourrais vous donner la réponse.

Le sénateur Everett: Je me demande ce que serait ce chiffre exprimé en pourcentage du produit national brut.

Le professeur Forget: 30 milliards représentent environ 5 p. 100 du produit national brut, je crois. Ce serait effectivement moins de 5 p. 100.

Le président: Ce serait un peu moins, 4 p. 100.

Le sénateur Everett: 3 p. 100 du produit national brut affectés au Vietnam ramèneraient les affectations relatives aux biens et services à peu près au même niveau dans les deux pays.

Le professeur Forget: En termes du produit national brut, oui. La différence principale, bien entendu, réside dans les transferts de paiements aux particuliers; ils sont plus élevés au Canada, tant en chiffres absolus qu'en termes relatifs.

Le sénateur Everett: Si l'on fait abstraction du Vietnam et si l'on ne tient compte que des biens et services, le pourcentage du produit national brut est le même dans les deux pays, relativement parlant.

Le professeur Forget: A peu près.

Le sénateur Everett: Je pense que les chiffres se rapprocheraient raisonnablement. Par rapport à la population, le chiffre pour le Canada est inférieur de beaucoup à celui des États-Unis, néanmoins.

Le professeur Forget: Oui, mais si l'on exclut tout le budget de la défense des deux pays, la partie du budget global du gouvernement affecté aux dépenses non militaires

serait moindre aux États-Unis, exprimé en pourcentage du produit national brut et même en dollars.

Le président: J'espère, monsieur le professeur, que ces interruptions ne vous dérangent pas. Elles tirent les choses au clair.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Nous avons interrompu le témoins à propos de cette liste car nous n'avons pas eu l'occasion d'en prendre connaissance auparavant.

Le président: C'est juste. Pour avoir des explications.

Le professeur Forget: Si nous nous tournons maintenant à l'examen de la question du financement de ces programmes de services et de transferts, nous serons peut-être intéressés d'apprendre jusqu'à quel point la différence, déjà apparente dans l'importance relative du secteur public de l'économie canadienne, s'est atténuée ou s'est accrue par rapport au fardeau fiscal dont est frappé le revenu du secteur privé, c'est-à-dire, celui des particuliers et des familles.

L'examen sommaire de quelques données statistiques suffit pour établir de façon convaincante que la structure fiscale au Canada et aux États-Unis est de nature à amoindrir, au moyen de l'impôt sur le revenu des particuliers, le fardeau que constitue le secteur du gouvernement dont les dépenses sont les plus élevées au Canada. Les tableaux 5.3 et 5.11 de mon étude sur «Les comparaisons internationales des régimes fiscaux» publiés en 1967 pour la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, sont reproduits ici à l'Appendice «A». Je vous donnerai plus de détails par la suite. Nous constatons que le Canada, en 1961, avait fait un usage beaucoup plus restreint de l'impôt sur le revenu des particuliers que les États-Unis. La constatation demeure valide quant à l'importance relative d'une part, de la contribution aux recettes fiscales à tous les niveaux de gouvernement des deux pays: les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers représentaient de 21 à 22 p. 100 des recettes globales du fisc au Canada, au regard de 37 à 38 p. 100 aux États-Unis; et d'autre part, quant à l'importance par rapport à la vie économique en général: l'impôt sur le revenu des particuliers constituait de 4 à 5 p. 100 du produit national brut au Canada, contre 7 à 8 p. 100 aux États-Unis. L'étude susmentionnée et les chiffres indiqués se rapportent à la période 1955—1961. Néanmoins, l'évolution récente des deux pays n'a pas modifié la situation au point de la renverser, bien que l'écart ait été presque comblé. En 1966, l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada représentait 6.67 p. 100 du produit national brut et 25.75 p. 100 des recettes fiscales à tous les échelons d'administration publique.

L'importance relativement plus grande qu'on voudrait donner à l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada se trouve gênée par le niveau déjà élevé des autres taxes, comparativement aux États-Unis. Par exemple, durant la période 1955-1961, les «taxes sur les dépenses» au Canada figuraient pour 42 à 47 p. 100 de toutes les recettes fiscales, soit de 10 à 11 p. 100 du produit national brut; les chiffres correspondants aux États-Unis étaient de 25 à 26 et de 5 à 6 p. 100 respectivement.

Le président: Quand vous parlez de «taxes sur les dépenses», est-ce qu'il s'agit des taxes de vente?

Le professeur Forget: Oui, elles englobent l'ensemble des taxes de vente, les taxes d'accise, les droits douaniers, les licences, les permis, les droits d'immatriculation des véhicules motorisés et toutes les taxes dites indirectes.

Ces pourcentages étaient encore valables au Canada, il y a peu de temps, mais ils ont pris de l'importance aux États-Unis: ils s'établissaient, en 1966 respectivement à 45.5 p. 100 et 11.8 p. 100 au Canada, contre 8.8 p. 100 et 37.5 p. 100 aux États-Unis. Enfin, l'assiette de l'impôt sur les sociétés au Canada a toujours été comparable à celle des États-Unis.

Des règlements moins sévères sur l'amortissement aux États-Unis, surtout lorsque l'exemption de 7 p. 100 à l'égard des placements étant en vigueur, ont eu tendance à ramener le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices des sociétés à un niveau comparable, ou même inférieur, au taux effectif au Canada, malgré l'exemption que nous accordons à l'égard de la plus-value boursière. La similitude des taux effectifs d'imposition sur les bénéfices des sociétés ressort du fait que les deux gouvernements tirent de cette source de 4 à 5 p. 100 de leur produit national brut. En 1966, le pourcentage est tombé à 3.86 p. 100 au Canada, mais il demeurait encore à 4.5 aux États-Unis. Cette similitude entraîne pourtant des conséquences distinctes pour le gouvernement des deux pays: aux États-Unis, l'impôt sur les sociétés a contribué de 19 à 23 p. 100 des recettes du gouvernement durant la période 1955 - 1961 (pourcentage qui tenait encore en 1966, puisqu'il était de 19.4), alors qu'au Canada, il répondait aux besoins du gouvernement dans la proportion de 16 à 19 p. 100 seulement. Notons qu'en 1966, le pourcentage a fléchi à 14.5.

Cette argumentation fait abstraction des cotisations au titre de la sécurité sociale, en ce qui touche l'impôt sur le revenu des particuliers et l'ensemble des recettes fiscales du gouvernement. Durant la période 1955 - 1961, l'écart entre le Canada et les États-Unis était assez grand, et à l'avantage constant des res-

sortissants-bénéficiaires canadiens. Le tableau suivant résume assez bien l'évolution rapide de la situation à cet égard.

La partie supérieure du tableau fait ressortir jusqu'à quel point on compte sur l'impôt sur le revenu des particuliers et sur les cotisations à la sécurité sociale. Sous le titre *Pourcentage des recettes fiscales globales*, nous avons l'impôt sur le revenu des particuliers, les cotisations à la sécurité sociale, et le total de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations à la sécurité sociale, de façon à pouvoir en faire la comparaison pour les années 1956, 1961 et 1966, exprimés en pourcentage des recettes totales des gouvernements à tous les niveaux d'administration.

J'ajoute que ces données m'ont été fournies au moment où j'ai rédigé l'étude à laquelle j'ai fait allusion.

Nous constatons qu'en 1956, l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada, pris globalement, était inférieur à celui des États-Unis pour la même année. Il en était de même encore en 1961, malgré les augmentations décrétées de temps à autre. Même en 1966, le régime fiscal du Canada n'avait pas donné à l'impôt sur le revenu l'importance relative que lui accordait déjà les États-Unis en 1961.

En ce qui intéresse les cotisations à la sécurité sociale, l'écart est effectivement très grand. De fait, en 1956, le Canada ne puisait à cette source que 3.84 p. 100 de ses recettes totales contre 9.82 p. 100 aux États-Unis. Le pourcentage a augmenté de façon assez marquée aux États-Unis, et au Canada aussi, mais l'écart entre les deux pays n'a pas encore été comblé.

Les cotisations à la sécurité sociale comprennent au Canada les taxes et les surtaxes affectées à la caisse de l'assistance-vieillesse, de même que les cotisations des employés et des employeurs à la caisse de l'assurance-chômage, et depuis 1956, les cotisations aux régimes de pension du Canada et du Québec. Aux États-Unis, les taxes d'emploi et les impôts déduits à la source par l'employeur sont versés à la caisse de l'assurance-invalidité des vieillards et des survivants, et des versements analogues sont faits aux caisses d'assurance-chômage des divers États, et depuis 1968, la prime d'assurance-hospitalisation, je crois.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je regrette d'avoir à vous interrompre de nouveau, mais ne devrions-nous pas nous rappeler, en étudiant le tableau 2, que la société américaine jouit de plus d'aisance, et que nous ne devons pas simplement comparer les chiffres, mais encore les taux d'imposition? Ainsi au Canada, en 1961, l'impôt sur le revenu personnel, plus les cotisations à la sécurité sociale, s'élevaient à 28.07, contre 50.36 aux

États-Unis. Ce qui porterait à croire que les taux étaient beaucoup plus faibles au Canada qu'aux États-Unis. Si l'on considère, toutefois, le revenu par tête de population, cette conclusion serait injustifiée et injustifiable.

Le professeur Forget: Vous avez raison, monsieur le sénateur, mais ce n'est qu'un côté de la médaille. Dans la seconde partie, nous en examinerons le revers, soit le taux d'imposition sur le revenu.

Le sénateur Molson: L'entête au haut du tableau 2 est «*Pourcentage des recettes fiscales globales*» et on explique dans la note au bas du tableau que «les recettes fiscales globales ne comprennent pas les cotisations à la sécurité sociale.» Néanmoins, la deuxième ligne du tableau traite dans chaque cas, des cotisations à la sécurité sociale.

Le professeur Forget: C'est exact.

Le sénateur Molson: Je me demande si cela ne prête pas à confusion.

Le professeur Forget: Je ne crois pas. Ce qu'il faut retenir, c'est que le point de repère, pour ainsi dire, est la somme des recettes fiscales du gouvernement, exception faite des cotisations à la sécurité sociale, parce que c'est le secteur où les écarts se font le plus sentir d'un pays à l'autre, et parce que la somme des recettes fiscales constitue un point de repère plus stable que l'ensemble des recettes fiscales qui englobent les cotisations à la sécurité sociale. L'écart est peut-être moins marqué si l'on ne compare que les États-Unis et le Canada et cette méthode semble un peu arbitraire, mais signalons qu'il s'agit simplement d'établir un point de comparaison pour avoir une idée des ordres de grandeur. La méthode est beaucoup plus normale lorsqu'on compare la fiscalité au Canada et dans un autre pays, comme la Suède ou le Japon.

Le président: Je crois comprendre que le tableau vise à démontrer d'une part, à quel point chaque gouvernement compte sur tel impôt pour subvenir à ses besoins, et d'autre part, quel fardeau il fait porter à l'impôt sur le revenu par rapport aux taxes de vente, de manière à indiquer que le Canada compte moins, relativement parlant, que les États-Unis sur l'impôt sur le revenu pour ses recettes fiscales. Est-ce que c'est exact?

Le professeur Forget: C'est juste. La partie inférieure du tableau ne prête pas à fausse interprétation, car nous y comparons l'activité économique générale des deux pays, et la situation qui en ressort est peu différente.

Ainsi, nous constatons que pas un seul chiffre permet de dire, qu'en 1966, le Canada avait atteint ce fardeau fiscal imposé par le gouvernement américain à ses ressortissants cinq ans auparavant, en termes de l'impôt sur le revenu, ou des cotisations à la sécurité sociale.

Le sénateur Everett: Mais ne revenons-nous pas à l'argument du sénateur Phillips, savoir que pour justifier cette assertion, vous devez faire le rapport entre l'impôt sur le revenu des particuliers et le revenu personnel, alors que vous parlez ici de l'apport relatif des impôts sur les particuliers aux dépenses de l'État. Ce paragraphe semble traiter de conséquences de l'impôt personnel pour les particuliers. C'est une toute autre chose qu'on ne saurait déterminer par les données de votre tableau 1, car il faudrait les relier au revenu personnel ou au revenu par habitant.

Le professeur Forget: C'est vrai, mais il est vrai aussi que d'autres taxes sont en cause et qu'elles ont une incidence sur le revenu des Canadiens. L'expression prête peut-être à confusion. Retenons que la structure fiscale au Canada porte beaucoup moins sur l'impôt sur le revenu et sur les cotisations à la sécurité sociale. Il est certain que l'impôt sur les sociétés et les taxes de vente diminuent le revenu des familles. C'est un point que j'espère faire ressortir tantôt.

Pour résumer cette partie, disons que les Canadiens comptent sur des services publics étendus dont la qualité est au moins égale à ceux que procurent les États-Unis, et maintiennent, au surplus, des programmes onéreux de transferts aux particuliers. Pour subvenir aux dépenses qu'occasionnent ces services et ces transferts, il se sont chargés d'un très lourd fardeau de taxes sur les dépenses, et ils ont imposé aux sociétés un régime de taxation aussi élevé que permet la mobilité internationale des capitaux. Dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers, comme dans celui des cotisations à la sécurité sociale, ils se sont ménagés beaucoup plus que leurs homologues du sud, du moins dans l'ensemble. Les hausses récentes du taux de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations à la sécurité sociale, et en particulier les cotisations aux régimes de pension du Canada et du Québec, ont diminué l'écart entre la contribution de ces deux sources au Canada et aux États-Unis, sans toutefois le combler. Néanmoins, le Canada demeure moins riche que les États-Unis et la question est de savoir si on peut, sans danger, maintenir les taux de l'impôt sur le revenu au Canada, à moins d'apporter certaines compensations.

Dans la troisième partie, nous en arrivons à la question spécifique des barèmes de taux d'imposition. Il s'en dégagera une conclusion toute autre que celle à laquelle nous sommes arrivés jusqu'ici. La nature quasi-paradoxe de cette assertion apparaît clairement lorsqu'on se réfère à la partie pertinente du Rapport de la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité au Canada. Ce document, connu sous le nom de Rapport Carter, d'après son regretté président, tout en recommandant d'accroître l'importance relative et progressive de l'impôt sur le revenu personnel, faisait part de l'inquiétude de la Commission au sujet de la forte différence, de l'ordre de 20 à 25 p. 100 pour un grand nombre de contribuables, entre le fardeau des particuliers et des familles aux États-Unis et au Canada. Le montant des impôts a été calculé d'après les lois régissant l'impôt en 1966, et les taux ont été établis dans les deux pays à l'égard de catégories représentatives des contribuables. Les tableaux 11-1 et 11-2 ainsi que les tableaux H-1, H-5, H-8 et H-9, à l'appendice H, du volume III du Rapport Carter, sont reproduits ici à l'appendice B. Aucun changement d'importance en ce qui nous regarde, n'a été apporté à la structure depuis ce temps, ni dans l'un ni dans l'autre pays; il existe actuellement dans les deux pays un régime de surtaxes qui reflète la politique anticyclique actuelle, mais il n'a pas modifié fondamentalement la situation relative des contribuables de l'un ou de l'autre côté de la frontière.

Vient ensuite la nomenclature bien connue, je suppose, des différentes surtaxes imposées aux États-Unis et au Canada, en commençant par la surtaxe imposée aux États-Unis pour financer le coût de la guerre au Vietnam, soit 7½ p. 100 de l'impôt rajusté, à compter du 1^{er} avril 1968. Il y a également le changement de taux en application du programme de sécurité sociale aux États-Unis apporté au barème qui était en vigueur en 1966, et aussi, le prélèvement à la source depuis le 1^{er} janvier 1968 de la prime d'assurance-hospitalisation, et bien entendu, les diverses modifications apportées au Canada depuis le début de 1967.

Je cite un passage de l'appendice H du Rapport Carter:

Si les impôts sont moins élevés aux États-Unis, c'est en grande partie parce que le revenu imposable représente une portion moindre du revenu brut. Cette proportion plus petite provient à son tour de la possibilité de déduire certaines dépenses, telles que les intérêts sur les hypothèques, les impôts fonciers, les taxes de vente perçues par les États et par les municipalités et les impôts sur le revenu perçus par les États, ainsi que d'une définition bien plus large de ce qu'on peut

réclamer à titre de dons versés à des oeuvres de charités, de dépenses encourues en vue de gagner un revenu d'emploi et d'autres déductions.

Un autre avantage accordé par les lois des États-Unis aux contribuables mariés découle de la déclaration conjointe ce qui revient à payer deux fois l'impôt sur la moitié du revenu global.

À cet égard, la Commission royale d'enquête a décidé de ne pas accorder aux Canadiens les deux plus importants allègements qui ont contribué à la différence constatée, savoir le partage du revenu et l'exemption des intérêts hypothécaires. Les raisons de cette décision sont clairement exposées dans le rapport; il n'est pas nécessaire de les répéter ici.

Mentionnons les éléments de solution recommandés par la Commission:

1. Un barème de taux qui atténuerait la différence de l'impôt des ressortissants canadiens dont le revenu se situe entre \$8,000 et \$20,000, catégories où la différence, exprimée en pourcentage, était la plus grande.

2. Un barème de taux à l'intention des couples mariés qui rempliraient une déclaration conjointe, différent du barème de taux applicable au revenu des particuliers mais apte à produire le même effet de nivellement de la différence constatée entre le Canada et les États-Unis.

3. Éventuellement, une exemption fiscale à l'égard des taxes indirectes prélevées sur les dépenses des consommateurs.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Est-ce que vous pourriez nous expliquer cela, monsieur? Je ne comprends pas cette troisième proposition: «Éventuellement, une exemption fiscale à l'égard des taxes indirectes prélevées sur les dépenses des consommateurs.»

Le professeur Forge: Ils ont proposé qu'on accorde une exemption sur le revenu personnel pour les taxes de vente versées sur les biens de consommation. Cette exemption, dont l'effet serait de réduire l'impôt sur le revenu, équivaldrait à celle qu'accordent plusieurs États américains et, bien entendu, le gouvernement fédéral.

Le sénateur Beaubien: S'agit-il de la taxe de vente que l'on paie lors de l'achat, disons d'un réfrigérateur ou d'une automobile? Y a-t-il une taxe de vente aux États-Unis?

Le professeur Forge: Il y a, aux États-Unis, la taxe de vente au niveau du fabricant et au niveau du détaillant. Dans le premier cas, elle s'applique à un nombre restreint de

produits, comme les produits automobiles, les pneus et l'essence. Ces taxes sont en principe versées dans la caisse du trust des routes afin de financer le système routier entre les États. Il s'agit d'une taxe à assiette fiscale restreinte. Les taxes sur la vente au détail, au niveau fédéral aux États-Unis, ne s'appliquent qu'à ce qu'on appelle les articles de luxe, comme les valises, les produits cosmétiques, les bijoux, les montres, les réveille-matin et horloges, les appareils photographiques, l'équipement de sport et aussi les appareils ménagers électriques; cet impôt est de 5 ou de 10 p. 100 selon le degré de luxe de l'objet. Plusieurs États américains ont aussi, bien entendu, une taxe sur la vente au détail.

Le sénateur Beaubien: Alors que nous avons au Québec une taxe de 8 p. 100?

Le professeur Forget: C'est cela.

Le sénateur Beaubien: Nous avons aussi une taxe fédérale sur la vente, de 11 p. 100.

Le professeur Forget: Oui. Je ne me souviens pas exactement ce qu'on disait dans le rapport Carter sur les possibilités d'appliquer des exemptions fiscales, mais je suis presque sûr qu'il s'agissait de les appliquer aux impôts provinciaux; il serait cependant difficile d'en arriver à une entente entre les gouvernements, car c'est évidemment l'équivalent d'un transfert de revenus.

Avant de poursuivre, nous pourrions peut-être regarder les tableaux. J'avais tout d'abord l'intention de calculer différents impôts pour des groupes d'individus représentatifs, mais j'ai découvert qu'étant donné le peu de changements dans le domaine de l'imposition survenus dans les deux pays entre 1966 et 1969, la recherche n'en valait presque pas la peine car la situation serait demeurée exactement la même.

Nous constatons un très grand écart à l'appendice B qui est tiré du rapport.

Le président: Le titre est-il «appendice B, tableau 11-1», monsieur le professeur?

Le professeur Forget: C'est bien cela. Ces renseignements sont basés sur la compilation des impôts dans les deux pays pour une famille avec deux enfants dont le revenu est de 12,000 dollars; bien entendu, nous avons appliqué les taux d'imposition de 1966, mais la situation serait sensiblement la même aujourd'hui. La colonne de droite présente les différences, en pourcentages, et le total des impôts sur le revenu payé par deux familles dont la situation est semblable dans les deux pays. Nous voyons que les pourcentages sont assez élevés et les sommes d'argent assez importantes; les pourcentages varient de 15.4

à 25.9 p. 100 et les montants vont jusqu'à 600 dollars.

Les tableaux suivants donnent à peu près la même représentation pour différents niveaux de revenus. On constate que l'impôt sur le revenu d'un ménage dont le revenu est de 8,000 à 25,000 dollars est moins élevé aux États-Unis qu'au Canada. L'avant-dernière colonne de gauche représente l'assiette d'imposition d'un célibataire sans personnes à charge, avec les déductions normales, et indique une différence relativement faible. Les deux colonnes de droite indiquent évidemment des différences en pourcentage plus importantes étant donné qu'un couple peut jouir du partage des revenus, ce qui représente une différence considérable dans leur cadre d'imposition.

Le sénateur Desruisseaux: Monsieur le professeur, pourquoi les trois provinces de l'Ouest ont-elles été exclues au tableau B-1? En connaissez-vous la raison?

Le professeur Forget: Je crois qu'il s'agissait de compiler l'impôt uniquement pour les provinces qui prélevaient l'impôt sur le revenu selon le taux établi. Celles qui prélevaient l'impôt sur le revenu à un taux supérieur à l'abattement du gouvernement fédéral étaient exclues afin de simplifier le tableau, à l'exception de la Saskatchewan qui a été présentée à part. Je pense que les impôts dans ces provinces seraient encore plus élevés. Heureusement, M. Perry a compilé, dans le dernier numéro du *Canadian Tax Journal* du mois d'avril 1969, l'impôt des ménages dont le revenu annuel est de 5,200 dollars (il s'agit d'une famille de quatre membres dans tous les cas) ainsi que des ménages dont le revenu est de 10,400 et de 52,000 dollars. Il a calculé l'impôt d'une telle famille dans les différentes provinces. Nous constatons qu'il existe des différences à cet égard, et les provinces qui figurent au tableau, comme le Québec et le Manitoba, se situent aux extrémités opposées de la moyenne canadienne présentée dans le rapport Carter; mais évidemment les différences sont de loin plus importantes entre les États-Unis.

Le président: Nous verrons à ce que chaque membre du Comité reçoive un exemplaire du *Canadian Tax Journal*. L'article est de M. Perry, à la page 136.

le sénateur Beaubien: De 1969?

Le professeur Forget: Oui.

Le tableau B-3 du mémoire, qui est le tableau H-1 du rapport Carter, au volume III, indique les facteurs contribuant à la réduction des impôts aux États-Unis, car dans tous les cas les impôts canadiens et américains sont

calculés en fonction de l'assiette d'imposition de chaque pays. Nous avons quatre compilations qui démontrent ce que l'impôt aurait été si le contribuable canadien avait été soumis aux règles et aux taux applicables aux résidents des États-Unis et, inversement, si le contribuable américain avait été soumis aux règlements et aux taux canadiens.

Le président: Puis-je vous interrompre? Lorsque vous mentionnez 12,000 dollars aux États-Unis et 12,000 dollars au Canada, s'agit-il de 12,000 dollars américains aux États-Unis et de 12,000 dollars canadiens au Canada?

Le professeur Forget: Oui. Aucun ajustement n'a été fait à cet égard. Le fait que les salaires sont plus élevés aux États-Unis s'ajoute aussi aux inégalités.

La colonne de gauche du tableau H-1 indique qu'au Canada les exemptions permises s'élevaient à 3,478 dollars tandis qu'aux États-Unis elles atteignent 5,166 dollars. Le revenu imposable, qui est la différence entre le revenu brut et ces exemptions globales est évidemment élevé, étant donné qu'aux États-Unis le revenu imposable, aux termes des lois fiscales, atteint environ les trois quarts de ce qu'il est au Canada.

Le sénateur Everett: Que signifie exactement l'inscription à la seconde colonne: «Calcul de l'impôt aux États-Unis selon les taux canadiens de 1966». Est-ce pour mettre en évidence les exemptions?

Le professeur Forget: C'est pour mettre en évidence les exemptions et aussi le privilège de la déclaration conjointe. On a simplement appliqué au contribuable canadien de telle tranche de revenu les règlements fiscaux en vigueur aux États-Unis.

Le sénateur Everett: Et ce qui se passerait si ces derniers étaient appliqués?

Le professeur Forget: Oui. Par exemple, aux États-Unis, on peut déduire 975 dollars à titre d'intérêts hypothécaires, 700 dollars à titre d'impôts fonciers, 198 dollars à titre de taxes de vente perçues par l'État et 324 dollars à titre d'impôts sur le revenu perçus par la province ou l'État. Aucune déduction de ce genre n'est permise au Canada.

Le chiffre qui figure sous le revenu imposable indique l'impôt fédéral sur le revenu, soit 1,293 dollars au Canada et 943 dollars aux États-Unis.

Ce chiffre indique à peu près le même rapport que celui du revenu imposable, de sorte que la différence de l'impôt entre les contribuables canadiens et américains est attribuée avec raison aux différences de déductions, et

non aux différences entre les taux; ceux-ci entraînent en effet presque le même pourcentage d'impôt. L'impôt fédéral sur le revenu de 943 dollars reflète le privilège de la déclaration conjointe. Nous aurions pu l'indiquer à part, mais il entraîne évidemment une différence considérable. L'impôt de sécurité de vieillesse et tous les autres impôts canadiens sont ajoutés, ce qui explique la très grande différence entre les impôts des deux pays, atteignant respectivement 1,800 et 1,400 dollars.

On a utilisé la même méthode pour calculer le revenu imposable dans les colonnes de droite, mais avec les taux et les règlements fiscaux des États-Unis. On y obtient à peu près le même revenu imposable dans les deux cas, à peu près le même impôt fédéral sur le revenu, ce qui confirme notre conclusion que les taux ne sont pas la cause, pour ainsi dire, de cette différence; ce sont les règlements fiscaux.

Le tableau H-5 indique les impôts sur le revenu au Canada et aux États-Unis pour un contribuable marié, avec une femme et deux enfants, jouissant des déductions normales selon les divers échelons de revenu, en ajoutant, aux États-Unis les impôts des états et des municipalités, et, au Canada, les impôts de sécurité de vieillesse. Les différences réapparaissent mais à un autre niveau de l'échelle des revenus. Cela confirme encore une fois que l'impôt aux États-Unis est inférieur pour les gens dont le revenu est de 8,000 à 25,000 dollars. En réalité, il est toujours inférieur, mais en pourcentage, l'écart est plus marqué à cet échelon.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Les tableaux n'indiquent-ils pas de façon spectaculaire une cause de «l'exode des compétences» vers les États-Unis pour les individus dont le revenu est de cet ordre?

Le professeur Forget: C'est ce que nous avons voulu faire ressortir, que les gens de cette tranche de revenu étaient les plus susceptibles d'être attirés à l'étranger.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Et ce sont ceux qui avaient la plus grande compétence, j'imagine, au moins au sein du système économique.

Le sénateur Molson: Par contre, cette situation restreint la possibilité d'attirer au Canada les gens de cette tranche de revenu, à cause de cette même différence.

Le professeur Forget: Je suppose que ce pourrait être un obstacle important.

Le tableau H-8 indique l'impôt dans l'État où les impôts sont le plus élevés, l'État de New-York. Je suppose que cette comparaison

est plus valable qu'une comparaison avec l'Alabama ou un autre État, étant donné sa proximité. La différence demeure quand même à l'avantage du contribuable américain.

Les tableaux H-8 et H-9 reprennent cette comparaison, en ajoutant les cotisations de sécurité sociale et ainsi de suite. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'examiner ces tableaux en détail; il s'agit en gros, des mêmes situations.

Le sénateur Grosari: Pourquoi les impôts seraient-ils plus élevés dans l'État de New-York? Il me semble que c'est là une contradiction de la richesse relative du Canada et des États-Unis. Y a-t-il une raison pour laquelle l'impôt de l'État de New-York est plus élevé?

Le professeur Forget: Il ne me serait pas possible de répondre à cette question de façon sûre et certaine. Je suppose que d'une façon ou d'une autre la ville de New-York, étant donné ses lourdes charges d'assistance sociale, contribue à alourdir le fardeau fiscal; ce n'est toutefois qu'une raison qui me vient à l'esprit, car j'ignore vraiment pourquoi les impôts sont élevés. Si je puis retourner au texte de la page 10...

Le sénateur Beaubien: Monsieur le professeur, j'aimerais savoir ceci. Si le revenu d'une personne est de 15,000 dollars, par exemple, il est indiqué que le revenu imposable dans l'État de New-York est de 10,200 dollars. Où sont passés les 4,800 dollars? S'agit-il d'exemptions?

Le professeur Forget: Ce sont des déductions?

Le sénateur Beaubien: De quelle nature?

Le président: Des intérêts sur les hypothèques.

Le professeur Forget: Des exemptions personnelles de 800 dollars par personne et ainsi de suite.

Le sénateur McDonald: Les impôts fonciers sont déductibles.

Le professeur Forget: Les intérêts sur les hypothèques, les taxes municipales et des états sur les ventes.

Le président: Ce sont les impôts énumérés au tableau que nous avons déjà examiné.

Le professeur Forget: B-3.

Le président: Les diverses déductions et exemptions. Comme l'a déclaré le professeur Forget, ce sont les raisons qui expliquent la différence des impôts entre les deux pays, les déductions plutôt que les taux.

Le professeur Forget: Il existe bien sûr une petite différence dans l'admissibilité de certaines dépenses et de certains coûts, comme les frais médicaux, qui sont aussi indiqués au tableau. Ce n'est qu'un exemple. Il y a aussi les contributions aux œuvres de charité qui sous le régime canadien s'élèvent à 328 dollars, et selon le régime fiscal américain à 358 dollars, mais il s'agit évidemment d'une différence peu importante.

La Commission a reconnu elle-même que ces recommandations, tout en permettant de réduire ou même d'éliminer l'écart entre l'impôt au Canada et aux États-Unis, n'étaient pas, en général, suffisantes pour en arriver à ce que l'on pourrait appeler l'égalité totale entre les résidents de chaque pays. Les raisons indiquées au début de cet exposé laissent entendre que, vraisemblablement, il est impossible de réaliser cette égalité par le jeu des taux d'imposition. La commission n'a pas calculé ce qu'il en coûtera de réduire la progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les personnes de revenu moyen, soit de 8,000 à 20,000 dollars, mais, étant donné la très grande proportion du revenu global qui s'y trouve, on peut s'imaginer que le coût est très élevé, en termes de pertes de recettes fiscales. La conjoncture actuelle rend peu probable l'adoption de cette mesure.

Pour ma part, j'estime que si l'on n'examine pas d'un œil critique les dépenses de l'État, on pourra très difficilement alléger le fardeau fiscal relativement excessif des contribuables canadiens. Le niveau très élevé des versements de transfert au Canada est un des domaines qui exige une attention particulière. Dans leur application actuelle, les programmes de transferts forment une bonne partie du « fardeau excessif » d'impôts que l'on doit maintenir à un niveau élevé pour financer les transferts qui sont ensuite redistribués aux personnes dont on a d'abord perçu les impôts. Le programme d'allocations familiales mérite un examen soigné à cet égard. Le régime de pension de vieillesse pourrait aussi bénéficier d'une révision afin de refléter l'existence du régime de pension du Québec et celui du Canada. L'histoire des programmes d'assistance sociale de portée universelle au Canada est longue et honorable, mais il faudrait s'arrêter pour réfléchir au fait que les États-Unis ont mis sur pied, sous le nom de « Guerre à la pauvreté », un programme plus sélectif qui pourrait se montrer plus apte à résoudre le problème de l'insécurité économique que notre système, plus vaste, mais aussi plus vulnérable.

D'un autre côté, l'accent mis au Canada sur les versements de transfert est incompatible avec notre forte dépendance sur l'impôt indirect, pour lequel aucun allègement n'est

prévu, même aux niveaux inférieurs de l'échelle des revenus, au moyen de dégrèvements appropriés. Dans la situation actuelle, une réduction de l'impôt sur le revenu visant à réduire l'écart des impôts entre le Canada et les États-Unis et ainsi favoriser le contribuable à revenu moyen, devrait s'accompagner d'une hausse des impôts indirects. Au contraire, une réévaluation majeure des mesures d'assistance sociale de portée universelle en fonction de la sélection et de l'adoption de dégrèvements au titre d'impôts indirects pour les personnes à faible revenu semblerait beaucoup plus efficace pour alléger le fardeau fiscal.

IV—Conclusions: L'égalité d'imposition entre le Canada et les États-Unis est un rêve fantaisiste. Les besoins du public semblent avoir, marginalement, la première priorité et une réduction importante des achats de biens et services de la part du gouvernement ne semble pas prévisible. Et même si c'était le cas, il n'est pas certain qu'il soit nécessairement souhaitable de réduire les dépenses publiques au Canada au-dessous ou même au niveau de celles des États-Unis. Le niveau des services publics reflète les attitudes du public vis-à-vis d'un genre de société qui peut bien constituer, sous cet angle, un point d'attraction en soi. La nature n'a pas doté le Canada du climat du sud de la Californie, mais des avantages qui découlent du génie de l'homme peuvent compenser les autres désavantages. Personne ne saurait dire avec certitude qu'un plus haut niveau d'imposition est plus désavantageux ou qu'une forte activité gouvernementale est plus avantageuse à cet égard.

Toutes les sociétés évoluées assurent, à divers degrés, une redistribution des revenus au moyen de l'imposition et des dépenses du gouvernement. Il importe de plus en plus que cette redistribution se fasse avec un minimum de transferts inutiles de fonds entre les gouvernements et les citoyens. Il est peut-être temps que le Canada examine son système de redistribution des revenus afin de s'assurer que les gens qui ont besoin d'aide reçoivent toute l'aide nécessaire et que ceux qui n'en n'ont pas besoin n'en reçoivent pas.

Des voix: Bien dit.

Le président: Je vous remercie. Je suis sûr que vous avez des questions à poser. Monsieur le sénateur Grosart a une question.

Le sénateur Grosart: Lorsque vous recommandez une nouvelle orientation des programmes d'assistance sociale du Canada en abandonnant le principe de l'application universelle en faveur de la sélection, cela implique-t-il une analyse du revenu ou une constatation des besoins, ou existe-t-il d'autres façons de faire une sélection?

Le professeur Forget: C'est une question difficile. Vous n'ignorez pas qu'il y a eu beaucoup de discussions sur les systèmes d'impôts négatifs sur le revenu, et d'une certaine façon, ces programmes comprennent une constatation des besoins, mais pas au sens habituel du mot. S'il était possible de mettre au point un système de ce genre, sans structure bureaucratique trop encombrante et difficile à manier, ce serait une solution au problème. Il s'agit évidemment d'un aspect très technique dont je ne suis pas vraiment capable, à l'heure actuelle, de traiter.

Le sénateur Grosart: Le système canadien d'assistance sociale est généralement plus porté vers l'universalité que, par exemple, celui de la Suède ou des pays scandinaves, ou d'autres pays où l'on note un niveau élevé de versements de transfert au titre de l'assistance sociale.

Le professeur Forget: J'ai bien peur de ne pouvoir répondre à cette question. Il semble de portée beaucoup plus universelle au Canada même en comparaison avec la Suède, mais je peux bien me tromper. Je ne sais vraiment pas.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Au nom des sénateurs québécois, je voudrais vous dire combien nous sommes fiers que vous soyez originaire de notre province. Vous avez rédigé un exposé très instructif.

Le président: En tant que Canadiens, nous sommes fiers aussi.

Le sénateur Phillips (Rigaud): J'aimerais demander au professeur si, par hasard, notre premier ministre a vu cet exposé, à cause de la remarque visant la réduction des dépenses gouvernementales.

Le professeur Forget: C'est le contraire qui serait vrai.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je ne m'attends pas à une réponse, mais je voudrais poser une question. D'après votre expérience et vos antécédents, est-il possible d'obtenir actuellement au Canada des indications concernant l'exode des compétences, la migration des cadres supérieurs compétents, surtout vers les États-Unis, et ailleurs, au cours de la dernière décennie? Et, pour compléter cette question, existe-t-il des données disponibles sur le coût pour le pays de la formation de ces personnes, avant que nous les remplacions par des immigrants que nous devons aussi former? J'aimerais mettre ces chiffres en évidence pour pouvoir les comparer aux taux d'impôts sur le revenu.

Le professeur Forget: En ce qui concerne la première question, il existe une documenta-

tion très complète sur la migration du personnel spécialisé entre le Canada et les États-Unis; le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a publié, je crois, des études sur cette question de même que le Conseil économique du Canada.

Quant au coût global de la mobilité de la main-d'œuvre au Canada, il ne faut pas oublier qu'une partie de ce coût est compensé, et même plus que compensé, par les migrations au Canada en provenance des autres pays, et ce que nous perdons d'un côté, nous le gagnons, je pense, en partie ou même plus par la migration provenant des autres pays. Il est donc difficile d'évaluer la situation avec exactitude.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Possédez-vous des renseignements sur cette situation, non en termes monétaires, mais pour savoir s'il existe un mouvement en sens inverse?

Le professeur Forget: Je crois que l'affluence de personnes spécialisées nous a été favorable dans l'ensemble au Canada, en dépit des migrations aux États-Unis.

Le président: Je crois que nous demanderons à M. Hugessen, notre adjoint à la recherche, d'examiner les chiffres dont dispose le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et peut-être le Bureau fédéral de la statistique.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Et ils seraient incorporés à ceux-ci, monsieur le président?

Le président: Nous les préparerons pour la prochaine réunion.

Le sénateur McDonald: Je me demande si nous pourrions obtenir les chiffres pour le Canada et les États-Unis seulement, ainsi que le nombre total des immigrants. Je crois qu'il serait intéressant de connaître la situation qui existe entre le Canada et les États-Unis par rapport à celle du Canada avec le reste du monde.

Le président: Je pense que les chiffres l'indiqueront.

Le sénateur Molson: Les chiffres qui ont été publiés au cours des derniers jours à propos des nominations aux postes universitaires étaient très inquiétants. Au cours de la dernière année, le pourcentage de professeurs recrutés qui n'étaient pas canadiens était énorme, de l'ordre de 75 p. 100. Je ne sais pas si ces chiffres sont sûrs, mais ils m'ont fortement inquiété. Les chiffres publiés récemment sur les détenteurs de diplômes supérieurs, comme le doctorat, qui ont un emploi au

Canada ou qui sont incapables d'y trouver un emploi, reflètent un aspect de l'exode des compétences.

Le président: Nous allons retracer ces chiffres et nous les mettrons à votre disposition lors de la prochaine réunion.

Le professeur Forget: A propos de la question du sénateur Molson, je suis conscient de ce problème d'emploi dans les universités, et je sais qu'un mouvement a été mis sur pied par certains membres des facultés du Canada afin d'imposer un contingentement sur le nombre de non canadiens employés dans les universités canadiennes.

D'un autre côté, l'affluence de personnel spécialisé a curieusement été gêné, au cours des derniers mois, dans le cas des entreprises canado-américaines, ou des entreprises dont l'exploitation s'étend aux deux pays, ce qui a gêné le mouvement des cadres supérieurs entre les deux pays, étant donné les règlements et les lois américaines régissant l'immigration. Cette situation pose des difficultés là-bas.

Le sénateur Molson: C'est plutôt difficile parfois, et les détails sont longs.

Le sénateur Benidickson: Est-ce qu'il y a un rapport avec les obligations militaires des citoyens américains?

Le professeur Forget: La première moitié pourrait être liée à la situation politique aux États-Unis, la guerre du Viet-Nam, et ainsi de suite.

Pour ma part, je connais quelques individus qui pour cette raison, ont décidé, de quitter les États-Unis, des personnes possédant un doctorat, mais j'ignore cependant l'ampleur du mouvement. Bien sûr, d'un autre côté, les précautions ou les obstacles créés pour nuire à la migration des cadres, comme les cadres d'entreprises, provient des nouvelles lois relatives à l'immigration, tandis que le Canada perd sa position privilégié aux yeux du ministère de l'Immigration des États-Unis et se trouve sur un pied d'égalité avec le Pakistan, pour la première fois de son histoire.

Le sénateur Everett: Vous avez très bien plaidé votre cause; vous indiquez que le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers repose plus lourdement sur les épaules des Canadiens que sur celles des Américains. Il me semble toutefois nécessaire de connaître la charge fiscale globale, et la seule façon de le faire est d'examiner les dépenses du gouvernement par opposition à un aspect particulier de la fiscalité, l'impôt sur le revenu des particuliers.

Si nous examinons les dépenses gouvernementales à la page 3 de votre exposé, au tableau 1, nous constatons qu'en 1968, les dépenses des gouvernements au Canada, tant pour l'achat de biens et services que sous forme de transferts, atteignait 30.5 p. 100 du P.N.B., tandis qu'aux États-Unis, le chiffre atteignait 29.7 p. 100. Ces chiffres sont presque identiques, je crois, à 0.8 ou 1 p. 100 près. Mais, en termes monétaires, cet écart peut représenter plusieurs millions ou même des milliards; néanmoins, le pourcentage était presque le même. J'en conclus que s'il existe un tel écart de l'impôt sur le revenu des particuliers en faveur des États-Unis, il doit y avoir une différence aussi grande à l'écart des taxes sur les dépenses en faveur des Canadiens.

Le président: Des impôts sur les sociétés?

Le sénateur Everett: Je pars de la même hypothèse que le professeur, c'est-à-dire que les impôts sur les sociétés sont à peu près les mêmes dans les deux pays.

Le professeur Forget: Oui, ils le sont.

Le sénateur Everett: S'ils sont à peu près les mêmes, si le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers pèse davantage sur les Canadiens que sur les Américains, et si les dépenses des deux pays, en pourcentage du PNB, sont comparables, il me semble, en toute logique, que les taxes sur les dépenses doivent peser davantage sur les Américains. Peut-être que le fardeau n'est pas aussi lourd que l'indique votre exposé?

Le professeur Forget: Toute cette situation est paradoxale. Si l'on considère l'ensemble des recettes fiscales des gouvernements des deux pays, on s'aperçoit que le gouvernement canadien semble favorisé en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers. Le paradoxe réside en ce qu'il n'en n'est pas ainsi, lorsque l'on examine les taux d'imposition et l'impôt effectivement versé par les gens, et non le chiffre global.

Si l'on revient au total, les impôts sur le revenu des particuliers sont moins élevés en pourcentage, au Canada qu'aux États-Unis. Cela est compensé, non par un pourcentage inférieur des recettes en provenance des taxes sur les dépenses, mais par un pourcentage supérieur. C'est évidemment logique, car au Canada nous imposons une taxe sur les ventes des fabricants, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis, ou du moins, pas au même degré.

Nous pourrions peut-être examiner les tableaux qui ont été tirés de mon étude. Ils remontent à une période quelque peu éloignée, l'année la plus récente est 1961, mais les chiffres n'ont pas beaucoup changé au cours des sept dernières années.

Voici le tableau A-1 pour le Canada et le tableau A-2 pour les États-Unis. Nous avons ici les chiffres sur trois secteurs différents, trois séries de données. La première indique le montant absolu en millions de dollars canadiens et en milliards de dollars américains, et le détail de tous les différents impôts est présenté. La seconde série se rapporte aux mêmes chiffres, mais les présente en pourcentage des recettes fiscales globales, à l'exception des cotisations à la sécurité sociale pour les raisons que j'ai déjà mentionnées. La dernière série se rapporte aux impôts exprimés en pourcentage du P.N.B. Si nous examinons l'impôt sur le revenu des particuliers, à la première colonne de gauche, nous voyons, pour le Canada, des chiffres beaucoup moins élevés, qu'ils soient exprimés en pourcentage des recettes du gouvernement ou en pourcentage du P.N.B.

Le sénateur Everett: Le pourcentage du P.N.B. n'est donc pas une bonne norme de comparaison pour évaluer les impôts.

Le professeur Forget: C'est-à-dire qu'il l'est tout en ne l'étant pas. Tout dépend du genre de question que l'on pose. Il s'agit en réalité d'un agrégat et les agrégats tendent à minimiser les différences entre les individus qui le composent. Cela découle évidemment de ce qu'on compare la situation d'une famille dont le revenu est de 12,000 dollars à une famille d'un revenu de 6,000 dollars; c'est ce que nous avons fait dans la deuxième partie de l'exposé, mais le chiffre est quand même notable.

Le sénateur Everett: Cela indiquerait que le revenu des particuliers au Canada, exprimés en pourcentage du P.N.B. sont passablement inférieurs à ceux des États-Unis.

Le professeur Forget: Non. La différence entre le P.N.B. et le revenu des particuliers provient d'un certain nombre d'éléments dont l'un est l'imposition indirecte qui est plus élevée au Canada qu'aux États-Unis. Le pourcentage du P.N.B. que représente le revenu personnel serait quelque peu inférieur au Canada, mais pas tellement.

Comme nous pouvons le constater, l'ensemble des impôts indirects, ou «impôts sur les dépenses» comme on les appelle ici, atteint au Canada environ 11 p. 100 du P.N.B. au regard de 5 à 6 p. 100 du P.N.B. aux États-Unis. Vous pouvez le constater à la sixième colonne de droite du tableau A-2.

En passant, cela confirme le fait que l'imposition indirecte est beaucoup plus élevée au Canada qu'aux États-Unis. Ce qui est paradoxal ici, c'est que si nous considérons les agrégats, l'impôt sur le revenu personnel semble bien moindre au Canada; par contre, si nous regardons la liste rouge, la situation se trouve renversée.

Le président: Il faut tenir compte du mélange, ne croyez-vous pas? Il y aura probablement plus de gens d'un revenu de 12,000 dollars dans un pays que dans l'autre. Il y aura plus de sociétés avec des revenus importants dans un pays que dans l'autre, et, par conséquent, de plus fortes recettes seront produites à certains niveaux dans un pays que dans l'autre. C'est pourquoi il faut considérer le mélange. Son importance apparaît clairement, lorsqu'on s'efforce d'analyser ces chiffres.

Le sénateur Everett: Oui, si nous prenons les revenus personnels, par exemple, et que nous considérons le tableau où paraissent les revenus personnels dans toutes les tranches de revenus, à l'exception des trois tranches inférieures, la différence est en faveur des États-Unis.

Le professeur Forget: Elle est en faveur du Canada, jusqu'à la tranche de 8,000 dollars. Elle est légèrement en faveur du Canada, mais la plupart des contribuables, au Canada, appartiennent à ces tranches là.

Le sénateur Everett: Si nous nous référons au tableau B-2, nous constaterons un avantage pour le Canada jusqu'à la tranche de 5,000 dollars, mais ensuite cet avantage passe du côté des États-Unis.

Le professeur Forget: Oui.

Le sénateur Everett: Ma foi, il me semble que c'est une incongruité. Je ne parviens pas à comprendre.

Le président: La possibilité de la déclaration conjointe est un facteur important dans ce genre de tableaux. Entre mari et femme, le fait de diviser un revenu global de 12,000 dollars en deux revenus distincts de 6,000 dollars constitue un facteur important dans tout ce tableau.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Il en est de même en ce qui concerne les déductions.

Le président: Oui, et il faut également tenir compte des autres déductions.

Le professeur Forget: A part cela, il serait intéressant de savoir quelle est la proportion du revenu imposable au Canada qui provient des contribuables se trouvant dans les tranches d'imposition où l'impôt est effectivement plus faible au Canada. Je présume qu'il y a dans ce pays un pourcentage très important de personnes dont le revenu est inférieur à 8,000 dollars.

Le sénateur Everett: Il y en aurait certainement un plus grand pourcentage qu'aux États-Unis.

Le professeur Forget: Sans aucun doute.

Le sénateur Grosart: Dispose-t-on de chiffres faisant ressortir quel est, dans les deux pays, le pourcentage des contribuables dans chaque tranche de revenu? Le pourcentage du nombre?

Le professeur Forget: Non, il n'y a rien de ce genre dans ce document. Néanmoins, il serait très facile d'obtenir ces chiffres, mais je ne les ai pas ici, tout simplement.

Le président: Je vais demander à M. Hous-ton de voir ce qu'il peut obtenir dans ce domaine, monsieur le sénateur.

Le sénateur Laird: Professeur Forget, avez-vous fait une étude, ou vous êtes-vous formé une opinion, sur l'effet possible que pourrait avoir, sur les dépenses du gouvernement, un revenu annuel garanti, en songeant tout particulièrement à ces postes que vous appelez des transferts aux particuliers?

Le professeur Forget: Non, je n'ai fait aucune étude de ce genre. Je crois savoir, cependant, qu'elle a été entreprise par ailleurs. Je crois que le Conseil économique du Canada étudie cette question, et que d'autres organismes s'y intéressent également. Je me souviens vaguement que les Américains, qui ont mené les premières études sur ces questions, ont constaté que, dans leur cas, ce serait d'environ 3,000 dollars pour une famille de quatre personnes dans une petite ville. Évidemment, tout dépend du niveau où vous situez le seuil de subsistance, vous voyez ce que je veux dire, pour le revenu garanti; mais, à cette réserve près, il me semble qu'ils ont constaté que ce serait de 3,000 dollars pour une famille de quatre personnes vivant dans une petite ville, ou quelque chose du genre.

Le coût total aux États-Unis a été d'environ 11 milliards de dollars. Je pense que l'on pourrait admettre un dixième de cette somme, ou peut-être moins, pour le Canada, parce qu'ils ont à tenir compte de très graves problèmes dans certains États, par exemple, lorsqu'ils ont des problèmes démographiques avec les Noirs et lorsque, comparativement, leur tranche inférieure est légèrement plus élevée que la nôtre. Par conséquent, pour le Canada ce serait d'environ 1 milliard de dollars.

Le sénateur Grosart: Si c'était un milliard de dollars, comment cela se compare-t-il avec les paiements d'assistance sociale qui se trouveraient éliminés de ce fait?

Le professeur Forget: Je regrette de ne pas avoir amené l'étude de la Fondation fiscale canadienne sur les finances nationales pour l'année dernière, mais je crois me souvenir qu'il s'agissait de quelque chose comme 500 millions de dollars, ou plus de 500 millions, pour les allocations familiales seulement.

Le président: Cependant, on ignore quel pourcentage de cette somme se trouverait éliminé.

Le professeur Forget: Nous pourrions toutefois comparer ce milliard de dollars au total de tous les paiements d'assistance sociale qui se trouveraient éliminés.

Le sénateur Phillips (Rigaud): J'ai l'impression que le montant global des paiements d'assistance sociale serait d'environ 3.5 milliards de dollars.

Le professeur Forget: Je me souviens tout à coup que je possède peut-être quelques chiffres dans ce domaine. Pour l'ensemble des versements qui ont servi à calculer ces pourcentages, et je parle ici de données des comptes nationaux sur les versements effectués par les gouvernements à des individus, à tous les niveaux de gouvernement, le chiffre pour 1966 est de 5,047 millions de dollars; pour 1967, 6,223 millions; et pour 1968, 7,194 millions, ce qui est évidemment une somme assez importante pour le Canada.

Le président: Est-ce que cela répond à votre question, sénateur Laird?

Le sénateur Laird: Oui, monsieur le président.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Si l'on prend les dépenses municipales et provinciales, et si on effectue un calcul mental, on constate qu'elles sont approximativement égales aux chiffres nationaux, à trois milliards et demi.

Le sénateur Desruisseaux: Professeur Forget, dans la partie de votre document où vous parlez de l'incidence relative de la fiscalité sur le revenu des particuliers et des familles au Canada et aux États-Unis, il ne faudrait évidemment pas oublier qu'il existe un déséquilibre démographique. La population du Canada est d'environ un dixième de celle des États-Unis. Je me demande s'il ne serait pas possible de faire des extrapolations d'une telle étude comparative de la situation d'un autre pays d'à peu près les mêmes dimensions que le Canada.

Le professeur Forget: Ma foi, oui. Je l'ai fait pour l'étude publiée par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, mais en ne me cantonnant pas strictement à l'impôt sur le revenu personnel. Il s'agissait de considérer l'ensemble de la structure fiscale de 11 pays. Cela comprenait évidemment toute une série de données que je n'ai pas à l'esprit en ce moment. Mais ce travail a été fait, et on peut le consulter. Il faut cependant se souvenir que les dimensions du pays, en soi, ne sont peut-être pas tellement importantes, mais que ce qui est extrêmement important, par contre, ce sont les niveaux relatifs du revenu par habitant. Au premier abord, on s'attendrait, en considérant les pourcentages du pro-

duit national brut consacrés aux services publics dans divers pays, à ce que plus le revenu par habitant est élevé, plus la fraction qui sera versée au gouvernement sera élevée, du fait que les services publics sont quelque chose d'assez comparables aux articles de luxe, en ce sens que le besoin ou la demande pour ces services s'accroît à mesure que s'accroît le revenu. De ce point de vue, et si nous considérons les deux pays dont il a été question ici, on peut s'attendre à ce que la fraction du produit national brut absorbée par le gouvernement au Canada soit légèrement inférieure à ce qu'elle est aux États-Unis.

Le sénateur Desruisseaux: Pourrait-on communiquer ces renseignements à notre Comité?

Le président: Monsieur Desruisseaux, pourriez-vous me préciser si ce que vous demandez est quelque chose comme l'étude des 11 pays réalisée par le professeur Forget pour la Commission Carter?

Le sénateur Desruisseaux: Oui.

Le président: Avez-vous cela, professeur Forget?

Le professeur Forget: Oui, mais les données statistiques internationales nécessitent certains réajustements. Mon étude concerne 11 pays, mais elle se rapporte à 1961, et ce genre de choses vieillit très rapidement, de telle sorte qu'il faudrait une remise à jour.

Le président: Nous verrons ce que nous pourrions obtenir, M. Desruisseaux, et nous vous le communiquerons à une prochaine réunion.

Le sénateur Desruisseaux: Je voudrais également faire une remarque à propos de l'attitude du sénateur Molson à l'égard de la situation des professeurs non canadiens dans les universités canadiennes. Je sais que, lorsque nous recrutons certains talents à l'étranger, nous avons généralement de bonnes raisons pour le faire. Néanmoins, je voudrais savoir si l'on possède des renseignements sur la proportion de ceux qui, ayant ainsi été recrutés à l'étranger, adoptent par la suite la nationalité canadienne?

Le professeur Forget: Je dois avouer que vous me prenez de court. Vraiment, je ne le sais pas.

Le président: Monsieur Desruisseaux, nous verrons à ce sujet ce que pourra nous apprendre le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Je donne maintenant la parole au sénateur Beaubien.

Le sénateur Beaubien: Professeur Forget, dans le calcul du fardeau fiscal chez nous et aux États-Unis, avez-vous tenu compte des taxes scolaires?

Le professeur Forget: Dans certains cas oui, dans d'autres non. Mais dans ce cas précis, où nous considérons l'impôt sur le revenu personnel, il n'en a pas été tenu compte. Dans mon étude, j'ai tenu compte de ces taxes à la rubrique de l'impôt sur la propriété. C'est là que vous les trouverez.

Le sénateur Beaubien: Y a-t-il aux États-Unis le même genre d'assistance aux écoles que chez nous? Au Québec, les taxes scolaires ont quadruplé en huit ans, et constituent maintenant un poste très important. J'aimerais savoir si l'assistance aux écoles, aux États-Unis, est aussi importante?

Le professeur Forget: Je crois que oui.

Le sénateur Beaubien: Chez nous, évidemment, les municipalités paient pour les écoles.

Le professeur Forget: Ils ont toutes sortes de districts scolaires et de districts de voiries aux États-Unis, ainsi que toutes sortes de districts gouvernementaux locaux. Je suppose que les écoles bénéficient également de l'assistance des gouvernements provinciaux et, dans certains cas, du gouvernement fédéral lui-même, étant donné que ce dernier est engagé dans un programme de déségrégation. Il est évidemment très difficile de comparer l'impôt sur la propriété d'un pays à un autre, parce que les bases d'appréciation diffèrent très considérablement; en fait, elles varient même d'une ville à l'autre. Mais pour autant qu'on puisse le constater, les taxes sur la propriété foncière étaient environ les mêmes dans les deux pays au début des années 60. Ceci, bien sûr, est une constatation très générale; elle n'est peut-être pas vraie dans chacun des cas particuliers, mais elle reste cependant valable pour l'ensemble. En résumé, je devrais peut-être ajouter que c'est une question à laquelle il est très difficile de répondre.

Le sénateur Everett: Dans les tableaux A-1 et A-2 (je reviens ici à la question de l'impôt sur le revenu personnel) où nous voyons que cet impôt au Canada représente 5.60 p. 100 du produit national brut, et 8.45 p. 100 du produit national brut aux États-Unis, il me semble que cela fait ressortir une plus lourde charge fiscale aux États-Unis qu'au Canada. C'est la différence de niveau du revenu par habitant qui aboutit aux chiffres que vous nous avez cités pour démontrer l'avantage que les Américains ont par rapport aux Canadiens en matière d'impôt sur le revenu personnel. Mais la situation serait considérablement clarifiée pour moi si vous pouviez me dire s'il existe des différences similaires en matière d'impôt sur le revenu des sociétés. Dans ces tableaux, nous voyons que l'impôt sur le revenu des sociétés au Canada, exprimé en pourcentage du produit national brut, est de 4.27, tandis qu'aux États-Unis il est de 4.36. A ce point de vue, ils sont

pratiquement comparables. Mais si vous ventilez l'impôt sur le revenu des sociétés de la façon dont vous avez ventilé l'impôt sur le revenu personnel, constateriez-vous des différences notables entre l'impôt payé par les sociétés au Canada et celui qu'elles paient aux États-Unis, ou obtiendriez-vous des chiffres sensiblement comparables?

Le professeur Forget: Dans ce cas, monsieur, ma réponse est également oui et non. Tout dépend de l'intensité avec laquelle une société utilise son capital, et cela dépend évidemment dans une grande mesure des règlements adoptés dans les deux pays en matière d'amortissement. En 1963, et jusqu'à tout récemment, sauf pendant une brève période au cours de laquelle cette mesure a été suspendue aux États-Unis, les Américains bénéficiaient d'un crédit d'investissement de 7 p. 100. Cela signifie que toute société réalisant des investissements au cours d'une année donnée pouvait déduire de ses impôts 7 p. 100 du coût des investissements réalisés, et cela représentait évidemment une réduction considérable de l'impôt. Or ceci, s'ajoutant à la libéralisation de la période taxable et aux règlements en matière d'amortissement qui virent le jour en 1962 du simple fait de l'action administrative du Trésor américain, définissant une nouvelle série de durée taxable pour les avoirs des sociétés et les avoirs des fabricants, qui était considérablement plus courte que les périodes taxables utilisées pour calculer l'amortissement avant 1962 et, bien entendu, le *Tax Revenue Act* de 1964 aux États-Unis—la réduction fiscale Kennedy en 1964. L'ensemble de ces trois facteurs semblait devoir produire aux États-Unis un niveau d'impôt des sociétés inférieur à celui que paient effectivement les sociétés au Canada. C'était le renversement d'une situation qui avait duré pendant toute la période de l'après-guerre, et au cours de laquelle les taux réels de l'impôt payé par les sociétés américaines étaient plus élevés que les taux correspondant des sociétés canadiennes. Évidemment, nous savons qu'il a maintenant été annoncé que le crédit d'investissement de 7 p. 100 a été supprimé, mais je ne connais pas la date d'entrée en vigueur de cette suppression. Le résultat serait de rendre pratiquement comparables les taux d'imposition des sociétés dans les deux pays. Évidemment, les taux nominaux ont été comparables pendant bien des années, tout au moins en ce qui concerne les provinces centrales du Canada, à environ 52 p. 100. Mais évidemment ce qui nous intéresse ici c'est autre chose qu'un simple taux nominal. Au Canada, nous ne connaissons pas l'impôt sur la plus-value des capitaux. Compte tenu de tous ces facteurs, il n'y a donc pas de différence notable, pour autant

que je puisse voir, dans les taux réels d'imposition.

Le sénateur Everett: S'il en est ainsi, la raison véritable de l'incongruité serait imputable au fait que l'impôt sur le revenu personnel, par habitant, est généralement plus faible au Canada.

Le professeur Forget: Oui; non seulement il est plus faible, mais encore nous en avons ôté une bonne bouchée du fait que nous utilisons l'impôt indirect de façon bien plus intensive qu'on ne le fait aux États-Unis. Il n'y a aucun paradoxe ici, parce que l'ensemble des chiffres donne exactement le même résultat que le ferait un compte détaillé.

Le sénateur Everett: Pourtant, en général et du fait que nous avons un pourcentage bien plus élevé de contribuables à faible revenu au Canada, nous souffrons de cette incongruité.

Le sénateur Molson: Monsieur le président, nous avons parlé en termes assez généraux, et je crois qu'il serait bon de dire ceci: nous parlons de l'exode des cerveaux, des fiscalités relatives et de salaires relatifs. Un autre aspect de la différence fiscale au niveau des cadres supérieurs, où la différence entre les taux canadiens et les taux américains se fait le plus fortement sentir, c'est que les sociétés payent en fait davantage, souvent \$4,000 ou \$5,000 de plus par an, pour convaincre des candidats appropriés à venir travailler dans ce pays en l'absence de candidats valables ici, ce qui a évidemment des répercussions sur le coût de l'exploitation industrielle et commerciale ici.

Deuxièmement, cet argent est payé de façon à lui permettre de payer l'impôt sur le revenu. La société fait la dépense de ses frais supplémentaires, mais en réalité elle n'en tire pas un bénéfice approprié. Le bénéfice (ou tout au moins 50 p. 100 de celui-ci) va au gouvernement fédéral par le truchement de l'impôt.

Le sénateur Phillips (Rigaud): J'aimerais ajouter quelques mots à cette remarque. On semble tenir généralement pour acquis que les taux d'imposition dans les tranches inférieures, du fait qu'ils portent sur un nombre tellement important de contribuables, jouent un rôle très important dans cette question. Je pense que nous n'attachons pas assez d'importance au fait que ce sont les gens appartenant aux tranches intermédiaires qui fournissent l'emploi, en plus des investisseurs qui avancent le capital aventuré. En dernière analyse, c'est le capital aventuré plus les cerveaux dirigeants et la haute gestion qui fournissent l'emploi sur une base compétitive, si l'on a une économie compétitive. A moins de tenir compte de ces deux secteurs de la population, et de leur accorder une protection raisonna-

ble, on aboutit fatalement à une diminution de l'emploi. La grande majorité des gens qui ne paient pas d'impôt continueront à ne pas payer d'impôt, à la suite de quoi ils finiront par se trouver chômeurs.

Nous avons vu surgir cette même façon de penser à propos du paiement des droits de succession et des taxes foncières. On nous a dit que les taxes foncières étaient très élevées, et à l'une de nos réunions, le ministre nous a dit qu'il n'y avait pas à se faire de soucis à ce propos parce que cette taxe n'affecte que 5 p. 100 de la population; pas la grande masse du peuple. Ce dont on n'a pas tenu compte, c'est le fait que ce sont précisément les gens qui paient ce genre de taxe du fait de leur propriété foncière qui sont également ceux qui dans une grande mesure déterminent le niveau général de l'emploi au pays.

Par conséquent, lorsque nous voyons dans ces tableaux les taux d'impôt plus élevés qui frappent les gens des tranches de revenu intermédiaire, il ne s'agit pas seulement d'une disparité affectant ces gens; cela va beaucoup plus loin, cela touche au cœur même de notre économie nationale, pour les raisons que j'ai mentionnées.

Et je ne dis pas ceci sous forme de question; je l'exprime simplement sous forme d'une opinion, afin de remettre de l'équilibre dans un des points soulevés à l'instant par le sénateur Molson.

Le sénateur Benidickson: Je voudrais demander au sénateur Phillips s'il pourrait nous définir ce qu'il appelle les tranches intermédiaires de revenu.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je dirais qu'il s'agit du groupe à revenu moyen au Canada, qui est celui qui accorde son appui aux investisseurs et qui assure le niveau national de l'emploi, c'est-à-dire celui dont les revenus imposables se situent, en chiffres ronds, de \$20,000 à \$50,000.

Le sénateur Grosart: Monsieur le professeur, dans les tableaux A-1 et A-2 vous indiquez pour 1961, dans le dernier chiffre de chaque page, le pourcentage de revenu national brut représenté par les taxes, aux États-Unis et au Canada; 27.06 au Canada et 25.64 aux États-Unis, chiffres qui sont très comparables. Vous dites également, je pense que c'est à la page 10, qu'il faudrait que nous considérions d'un œil critique la tendance des dépenses gouvernementales.

Le comité a recommandé, en principe, que les dépenses totales de tous les gouvernements au Canada ne devraient, pour aucune année à l'avenir, dépasser le pourcentage d'accroissement du produit national brut. Pourriez-vous nous faire quelques commentaires sur cette recommandation en tant que principe en matière de dépenses gouverne-

mentales et d'imposition gouvernementale à l'avenir, en rapport avec votre thèse?

Le président: Je ne pense pas que nous soyons allés aussi loin que cela. Il me semble que nous avons dit que, lorsque cela se passe, vous allumez les clignotants rouges.

Le sénateur Grosart: Il me semble que c'était une recommandation faite en termes assez précis par le comité.

Le professeur Forget: Monsieur le sénateur, en ce qui concerne une règle de cette nature, j'aimerais que l'on fasse une distinction entre le court terme et le long terme. Il est évident qu'une règle comme celle à laquelle vous avez fait allusion...

Le sénateur Grosart: Disons un principe, plutôt qu'une règle.

Le sénateur Forget: Un tel principe me semble très sain, parce que dans le cas où, d'une année à l'autre, un gouvernement s'efforce d'augmenter la part qu'il prend du produit national brut, les risques d'inflation s'accroissent. Évidemment, si la situation est telle qu'elle fait, d'un tel appel des gouvernements aux ressources de la nation, une demande inflationnaire, je crois que nous avons là un bon critère à court terme.

Je supposerais qu'à long terme, lorsque le produit national brut du Canada s'accroît plus rapidement que la population, lorsque le revenu par habitant s'accroît dans une mesure notable, il se pourrait que la population canadienne souhaite avoir plus de services publics et moins de consommations privées. Personne ne peut se faire le porte-parole de l'ensemble de la population. C'est certainement ce qui s'est passé dans la plupart des pays occidentaux depuis le début du siècle. Et je pense qu'à la longue, cela s'est avéré un bien. Il y a eu des cas où cela a suscité des problèmes, du fait des augmentations plus élevées, mais celles-ci ont généralement eu lieu au début d'une guerre et ont été maintenues au même niveau lorsque la guerre a été terminée. A longue échéance, je ne suis pas sûr, mais en tant que critère à court terme pour jauger l'action du gouvernement, cela pourrait très bien ne pas être le cas.

Le sénateur Grosart: L'accroissement de 1961 à ce jour est, en chiffres ronds, de 27 p. 100 à 35 p. 100. Du point de vue de l'économie totale, un tel accroissement est-il sain ou viable?

Le professeur Forget: Il est très difficile de répondre d'une façon précise à une question exprimée en termes aussi généraux. Vous vous souviendrez peut-être qu'il y a quelques années, il a été longuement débattu pour savoir si 25 p. 100 du produit national brut ne devrait pas constituer une limite absolue; de nombreux pays ont cependant dépassé cette

limite, et n'ont pas fait faillite pour autant. On n'est jamais absolument certain. Il doit bien y avoir une limite quelque part, mais quant à vous dire où elle se situe, je regrette, je ne le puis. Il est certain que dans la période dont vous parlez comme d'une période d'accroissement rapide du produit national brut, lorsque les niveaux de la demande privée et de la demande à l'exportation sont élevés, il peut à certains moments n'avoir pas été très sage de la part des gouvernements de procéder aussi rapidement qu'ils l'ont fait, étant donné que d'autres facteurs de l'économie s'efforçaient également d'accroître leur propre part. Mais c'est là une question d'opportunité, qui n'affecte pas nos considérations de base.

Le sénateur Grosart: Nous touchons ici au problème des responsabilités qu'assume n'importe quel gouvernement en particulier dans le domaine des dépenses publiques. Y a-t-il une différence notable entre les responsabilités assumées par les gouvernements canadiens et celles qu'assument les gouvernements des États-Unis?

Le professeur Forget: Vous voulez dire du point de vue de ce rythme d'accroissement?

Le sénateur Grosart: Non, du point de vue des responsabilités qu'ils assument en matière de dépenses publiques. Aux États-Unis par exemple, le gouvernement fédéral assume une charge bien plus lourde en matière de routes que ne le fait notre propre gouvernement fédéral.

Le professeur Forget: Du point de vue de la répartition entre les différents niveaux de gouvernement? Je pense avoir les chiffres ici, tout au moins pour les dernières années. J'ai une ventilation qui indique que pour les gouvernements autres que le fédéral, le revenu est d'environ 35 à 38 p. 100 au Canada, contre 30 à 35 p. 100 aux États-Unis. Je répondrai donc qu'il semble que le gouvernement fédéral assume aux États-Unis une charge légèrement plus élevée, à savoir 65 p. 100 de l'ensemble des revenus gouvernementaux, contre 60 p. 100. Évidemment, il y a les paiements au titre de transferts, ce qui fait que le tableau des dépenses n'est pas exactement le même. Je ne sais pas exactement la différence que cela peut faire, étant donné que dans l'un et l'autre de nos pays, les paiements vont du gouvernement fédéral à ceux des États ou des provinces. Il est intéressant de noter que dans d'autres pays, nous avons tendance à considérer comme plus fortement centralisés que le nôtre, tout au moins du point de vue de l'impôt, la proportion de la totalité des impôts qui passe par le canal du Trésor fédéral est moindre. L'Allemagne occidentale, bien sûr, est un pays fédéral et l'on est surpris de voir l'importance du pourcentage des revenus de l'im-

pôt qui vont vers les Länder, parce que la plupart des taxes importantes sont payées au Trésor des Länder, plutôt qu'au Trésor fédéral.

Le sénateur Beaubien: Tenez-vous compte de l'abatement fait par le gouvernement fédéral en faveur des provinces?

Le professeur Forget: Oui.

Le sénateur Beaubien: Cela doit faire une grosse différence?

Le professeur Forget: Oui.

Le sénateur Grosart: Y a-t-il un rapport général, dans la comparaison entre nos deux pays, entre l'état de prospérité nationale, le revenu du produit national brut par habitant, et les charges totales assumées, pour le bien public, par le gouvernement?

Le professeur Forget: Oui, dans une assez large mesure il existe un rapport, mais il est bien évident que la dispersion, les moyennes, si je puis dire, sont très larges pour chaque niveau de revenu. Si nous considérons les statistiques des Nations Unies, qui portent sur environ 120 pays, on peut constater dans le pourcentage du produit national brut représenté dans chacun de ces pays par les dépenses gouvernementales une très nette progression de pourcentage à mesure que l'on remonte l'échelle des revenus, si je puis dire. Cela ne fait aucun doute. Il ne s'agit pas d'une ligne droite parce que dans le plus riche des pays, les États-Unis, le pourcentage pris par le gouvernement du produit national brut américain est plus faible que l'on pourrait s'y attendre si l'on se contentait simplement de projeter le pourcentage des niveaux de revenus pour chaque pays.

Le président: Je voudrais poser une question qui touche aux domaines dont nous avons parlé, bien que peut-être pas directement. Dans *The Economist* du 10 mai, on trouve à la page 31, dans un article sur les États-Unis, l'affirmation suivante:

Alors que l'économie américaine progresse sur la voie d'une possible expansion annuelle de la production de 4 p. 100, avec des prix qui se maintiennent raisonnablement stables, le système d'impôt fédéral engendre un accroissement d'environ 6 p. 100 par an du revenu de l'impôt...

En d'autres termes, même sans changer quoi que ce soit aux taux ou aux méthodes de taxation, l'accroissement du produit national brut suffit en soi à produire un accroissement de 6 p. 100 du revenu de l'impôt, alors que celui du produit national brut n'est que de 4 p. 100. Possédez-vous des renseignements sur ce point, ou pourriez-vous nous dire si la situation est comparable au Canada?

Le professeur Forget: Oui, je pense qu'elle est comparable, parce que ce phénomène est dû au niveau généralement plus élevé de prospérité et à des niveaux plus élevés de revenus, ce qui fait entrer les gens dans des tranches d'imposition de plus en plus élevées. Étant donné qu'en ce qui concerne les taux d'imposition, notre progression est essentiellement la même; le même phénomène se produirait chez nous.

Le sénateur Everett: Je voudrais reprendre le plaidoyer du sénateur Phillips (Rigaud) en faveur de gestion et des administrateurs au Canada. Je suppose que vous êtes d'accord, car à la page 11 vous parlez de mesures en faveur du contribuable à revenu moyen. Je suppose que vous parlez approximativement du même domaine?

Le professeur Forget: Oui.

Le sénateur Everett: Et vous poursuivez en ces termes:

Autrement, une réévaluation draconienne des mesures d'assistance universelle en vue de la sélectivité et de l'adoption de crédits fiscaux indirects pour les catégories de faibles revenus pourrait constituer un moyen beaucoup plus efficace de réduire les impôts.

Dans des pages précédentes de votre dossier, vous parlez d'examiner la sélectivité du programme de fonds de pensions et d'allocations familiales. Vous êtes-vous jamais donné la peine de calculer, ou possédez-vous des statistiques sur ce point, la quantité de revenus qui serait nécessaire pour mettre fin à ce déséquilibre entre les États-Unis et le Canada dans la mesure où il affecte le contribuable moyen, le niveau de revenu à l'échelon du cadre de gestion ou administrateur, et les sommes dont nous aurions besoin pour y parvenir?

Le professeur Forget: Non, je n'ai pas eu l'occasion de faire ces calculs.

Le sénateur Everett: S'agirait-il d'une somme importante?

Le professeur Forget: Je pense qu'il s'agirait d'un montant énorme, étant donné qu'il y a un revenu considérable. Il n'y a pas un très grand nombre de contribuables dans ces tranches d'imposition. Il y en a en termes relatifs, mais la majorité ne se trouve peut-être pas dans ces tranches. Dans la mesure où le revenu donne la masse du revenu taxable, il doit y avoir un assez joli morceau là. Étant donné l'ampleur de la différence de pourcentage, il doit s'agir de sommes très considérables. J'ai appris avec regret que la Commission Carter n'a pas mentionné de façon explicite le coût de cet aspect de la réforme du système fiscal qu'elle a suggéré, mais je pense qu'il doit être considérable. Si l'on dis-

posait de la ventilation par pourcentage de l'impôt sur le revenu dans toutes les tranches, alors bien sûr nous pourrions procéder à une estimation provisoire.

Le président: Désire-t-on poser d'autres questions?

Le sénateur Phillips (Rigaud): Professeur Forget, je suis le disciple du sénateur Grosart en ce qui concerne la restriction de dépenses nationales, compte tenu du produit national brut. Ma question est celle-ci: compte tenu de votre expérience, savez-vous si certains pays se sont efforcés de freiner et de diminuer leurs dépenses en fonction d'un critère quelconque, basé sur l'expérience de l'année fiscale antérieure, ou tous les gouvernements foncent-ils aveuglément, sans se préoccuper le moins du monde de l'expérience des années précédentes.

Le professeur Forget: Pour être très précis, je ne connais aucun exemple particulier du genre que vous avez mentionné, mais je suppose que les pays qui ont adopté un plan quadriennal ou quinquennal, et qui ont eu à prendre une décision en ce qui concerne les prévisions à l'égard de l'évolution du secteur public, comparé au secteur privé, doivent l'avoir fait.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Accorderiez-vous votre appui à une politique de ce genre? Je sais que nous entrons ici dans le domaine des considérations politiques, mais en nous confinant cependant aux concepts d'expertise les plus élevés. Ne pensez-vous pas que cela vaudrait la peine de tenter l'expérience au Canada et d'établir délibérément une règle pour une période de 5 ans (bien entendu, je ne parle pas d'une crise nationale, telle qu'une guerre par exemple) par laquelle le gouvernement se trouverait réellement forcé, par des lois, de gérer ses dépenses et d'équilibrer son budget en fonction du produit national brut de l'année précédente?

Le professeur Forget: Monsieur le sénateur, il existe aux États-Unis une règle qui atteint ce degré de rigidité, et qui fixe un plafond à la dette nationale. Mais ce n'est pas là un parallèle bienheureux, parce que ce plafond fixé à la dette nationale est relevé chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Par ailleurs, de quel œil le gouvernement envisagerait-il l'éventualité de s'engager publiquement, pour les cinq années à venir, sur une question de ce genre? Je l'ignore. Ce serait peut-être peu sage, s'il y avait une baisse énorme des exportations. Après tout, la prospérité que nous connaissons actuellement au Canada a été stimulée à un degré inconnu par la prospérité des États-Unis et cela n'est évidemment pas sans rapport avec les opérations militaires

et avec la mesure dans laquelle la production des États-Unis a été confiée à des usines canadiennes, et autres choses de ce genre. Comment pouvons-nous savoir si, une fois la question du Viet Nam réglée, nos exportations ne vont pas connaître une baisse ou piétiner, ce qui est presque aussi mauvais, et dans ce cas je pense que le gouvernement sera évidemment contraint de se préoccuper de la situation intérieure si cela signifiait une augmentation des dépenses gouvernementales.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Savez-vous si l'un ou l'autre des grands pays commerciaux du monde ont essayé de s'imposer une certaine forme de ligne de conduite?

Le professeur Forget: Le gouvernement suédois, pendant de longues années, pendant cette guerre dans laquelle la Suède n'a pas été directement impliquée, avait établi un budget de principe établi en fonction d'un certain nombre d'années, je ne sais plus si c'était cinq ans ou sept ans, et s'est efforcé d'équilibrer son budget sur l'ensemble de cette période. Il a dû y renoncer parce que, inévitablement, il aurait fallu prévoir ce que serait le niveau de toutes choses au cours des années à venir afin de faire fonctionner un tel système, et que si les prévisions ainsi faites sont erronées, ce qui est souvent le cas, tout le plan que l'on a minutieusement mis au point s'en trouve bouleversé et l'on s'en trouve en fin de compte au même point que si l'on n'avait pas eu de plan du tout.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je vous remercie.

Le sénateur Grosart: A propos de la remarque du sénateur Phillips, disant qu'il était mon disciple, je tiens à dire ici, pour la petite histoire, que je pense que nous sommes tous deux les disciples du sénateur Leonard.

Le président: Que Dieu vous aide. Désire-t-on poser d'autres questions? S'il n'y a pas d'autres questions, je suis certain d'exprimer notre opinion à tous en adressant de très chaleureux remerciements au professeur Forget. Il nous a été très utile et je suis certain que lorsque nous en viendrons à la rédaction de notre rapport, il nous sera extrêmement utile de posséder les notes de son intervention, qui constitueront une part très intéressante et utile de notre rapport. Je vous remercie infiniment.

Jeudi prochain, le professeur Neufeld reviendra parmi nous pour terminer l'examen qu'il avait commencé en mars. Il aura des précisions nouvelles à nous communiquer. Je suis certain que nous l'écouterons tous avec intérêt.

Le comité s'ajourne.

APPENDICE «A»

L'incidence relative de l'impôt sur le revenu des particuliers et des familles au Canada et aux États-Unis

I Introduction

On est, semble-t-il, de plus en plus conscient de la différence qui sépare, en matière d'impôt sur le revenu, les Canadiens et les Américains à l'avantage de ces derniers. C'est pourquoi il importe de présenter, à l'appui, des faits concernant les contribuables considérés dans chacun des deux pays ainsi que dans des situations semblables. Il est également important de placer cette différence fiscale dans son véritable contexte afin d'essayer de comprendre au moins certaines des raisons qui l'ont suscitée et d'imaginer, en quelque sorte, des remèdes possibles et utilisables. Il va peut-être sans dire qu'on peut seulement imaginer des remèdes partiels étant donné que les conjonctures et l'histoire des deux pays empêchent et rendent même inopportune l'annulation totale de leurs différences. Cependant, on n'a pas tort de mettre l'accent sur la fiscalité (dont la définition globale inclut les transferts aux particuliers) car elle constitue un domaine où, dans une certaine mesure, les différences d'avec les États-Unis peuvent être exploitées à l'avantage du Canada au lieu d'être simplement acceptées par celui-ci.

II Le contexte

Le Canada n'est pas aussi riche que les États-Unis et cela, non seulement, certes, en fonction de la somme totale des richesses, mais également de sa population beaucoup plus faible, c'est-à-dire aux termes de son

revenu par tête d'habitant. On n'a pas tort de commencer par énoncer cette vérité bien connue mais aussi fréquemment oubliée. Par conséquent, si l'on voulait fournir autant de services publics et d'installations collectives dans les deux pays, il faudrait faire un usage relativement plus important des ressources intérieures au Canada qu'aux États-Unis d'Amérique. En outre, comme certains services ne peuvent être assurés qu'à un coût plus élevé par tête d'habitant au Canada, à cause de la densité relativement plus faible de la population, il est inévitable qu'une proportion comparable d'installations dans le secteur public accroîtrait encore le coût relatif. Or, c'est bien ce qui est arrivé.

Le tableau I montre clairement que les objectifs concernant à la fois un niveau élevé d'achats publics de biens et de services et des versements de transfert relativement généreux aux particuliers dans notre pays ont entraîné une somme d'opérations gouvernementales plus importante qu'aux États-Unis. Cependant, ces chiffres sont au-dessous de la vérité dans la mesure où la totalité des achats ordinaires du gouvernement reflète actuellement les besoins d'un budget militaire important exigé par la guerre du Vietnam. Une comparaison des dépenses civiles dans les deux pays montrerait que le Canada dépense relativement plus que les États-Unis—en termes relatifs, bien entendu, et non pas absolus. Cette comparaison révèle un autre fait saillant: le niveau relativement élevé des transferts aux particuliers au Canada lorsque ces paiements représentent une dépense une fois et demie plus importante que la dépense comparable des États-Unis lorsqu'on les exprime toutes deux par rapport au produit national brut.

TABLEAU 1

IMPORTANCE COMPARATIVE DES DÉPENSES FINALES ET DES TRANSFERTS AUX PARTICULIERS DES GOUVERNEMENTS

	1966	1967	1968
CANADA			
Dépenses en biens et services			
a) par habitant.....	\$564	\$607	\$643
b) en % du P.N.B.....	19.4%	19.9%	19.8%
Transferts aux particuliers ²			
a) par habitant.....	\$252	\$305	\$347
b) en % du P.N.B.....	8.7%	10.0%	10.7%
ÉTATS-UNIS			
Dépenses en biens et services			
a) par habitant ²	\$783.6	\$895.9	\$980.4
b) en % P.N.B.....	20.8%	22.6%	22.9%
Transferts aux particuliers ¹			
a) par habitant.....	\$226	\$260	\$291
b) en % du P.N.B.....	6.0%	6.6%	6.8%

SOURCES: B.F.S., *Comptes nationaux—Revenus et Dépenses et Revue statistique*. U.S. Department of Commerce, *Survey of Current Business*.

NOTES 1 — Non compris l'intérêt sur la dette publique des gouvernements.

2 — Chiffres exprimés en dollars de chaque pays.

Si nous étudions maintenant comment sont financés ces services et ces programmes de transferts, nous découvrirons peut-être avec intérêt à quel point la différence déjà inhérente à l'importance relativement plus grande du secteur public dans l'économie canadienne a vu faiblir ou affermir son influence sur le fardeau fiscal imposé au revenu du secteur des particuliers (les personnes et les familles).

Un bref examen de quelques statistiques suffit à nous convaincre que la structure fiscale au Canada et aux États-Unis a permis de minimiser cette influence grâce aux impôts sur le revenu des particuliers du secteur gouvernemental, relativement plus coûteux au Canada. Les tableaux 5.3 et 5.11 de mon étude sur les comparaisons fiscales internationales publiées en 1967 pour la Commission royale d'enquête sur la fiscalité (reproduits ici à l'appendice A) montrent que le Canada avait beaucoup moins utilisé, en 1961, l'impôt sur le revenu des particuliers que ne l'avait fait les États-Unis. C'était vrai, compte tenu de l'importance relative des recettes de cet impôt par rapport au total des recettes fiscales de toutes les administrations de chacun des deux pays: les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers se montant à 21-22% de la totalité des recettes fiscales du Canada et à 37-38%

aux États-Unis, et compte tenu de l'importance de l'ensemble de leur activité économique—les impôts sur le revenu des particuliers se montant à 4-5% du produit national brut au Canada et à 7-8% aux États-Unis. L'étude mentionnée ci-dessus concerne la période 1955-1961, mais l'évolution récente des deux pays n'a pas altéré la situation au point de la renverser, bien que le fossé soit presque éliminé. En 1966, les recettes des impôts sur le revenu des particuliers au Canada représentaient 6.67% du produit national brut et 25.75% du total des recettes fiscales à tous les paliers du gouvernement. Cette augmentation de l'importance relative de l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada au cours des dernières années est cependant limitée par le niveau déjà élevé des autres impôts au Canada par rapport à ceux des États-Unis. Par exemple, au cours de la période 1955-1961, les impôts sur les frais de premier établissement au Canada s'élevaient à 42-47% de toutes les recettes fiscales du gouvernement et à 10-11% du produit national brut. Les chiffres correspondants pour les États-Unis étaient respectivement de 25-26% et de 5-6%. Plus récemment, ces pourcentages ont conservé leur validité pour le Canada, mais ils sont actuellement plus élevés au

États-Unis (ils sont respectivement de 45.5% et de 11.8% au Canada et de 8.8% et de 37.5% aux États-Unis pour 1966). Enfin, le fardeau de la fiscalité des sociétés au Canada approchait de près, au cours des années, ce qu'il était aux États-Unis. Les règles d'amortissement plus libérales aux États-Unis, en particulier lorsque le crédit d'investissement de 7% était en vigueur, ont contribué, au cours des années, à réduire les profits effectifs du taux de l'impôt sur les sociétés à un niveau très comparable ou même inférieur au taux réel au Canada, en dépit de l'exclusion des gains de capitaux dans notre pays. Une des preuves de la similitude des taux réels des impôts sur les profits des sociétés est fournie par le fait que dans les deux pays les gouvernements accumulent de la sorte, dans leurs trésors, entre 4 et 5% de leur produit national brut (en 1966 il était de 3.86% au Canada tandis qu'il était encore de 4.5% aux

États-Unis). Mais cette similitude a des répercussions très différentes sur les gouvernements de chacun des deux pays: alors que l'impôt sur le revenu des sociétés a fourni aux États-Unis entre 19 et 23% des recettes gouvernementales entre 1955 et 1961 (et 19.4% en 1966), il a seulement fourni aux gouvernements canadiens entre 16 et 19% de leurs besoins (et ce pourcentage a encore été réduit à 14.5% en 1966).

Dans l'exposé précédent, les cotisations de sécurité sociale n'étaient comprises ni dans les recettes provenant des impôts sur le revenu des particuliers ni dans l'ensemble des recettes fiscales du gouvernement. Entre 1955 et 1961, la différence entre le Canada et les États-Unis était très importante et avantageait constamment le bénéficiaire canadien résidant au Canada. Le tableau suivant constitue un bon résumé de l'évolution rapide de la situation à cet égard.

TABLEAU 2

RECOURS COMPARÉ À L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS ET AUX
COTISATIONS SOCIALES EXPRIMÉ EN POURCENTAGE DES RECETTES FISCALES
TOTALES¹

	1956		1961		1966	
	Canada	U.S.A.	Canada	U.S.A.	Canada	U.S.A.
Impôt sur le revenu, particuliers.....	21.33	36.41	22.61	37.28	25.75	
Cotisations sociales.....	3.84	9.82	5.41	13.08	9.40	21.6
Impôt sur le revenu des particuliers et cotisations sociales.....	25.17	46.23	28.07	50.36	35.15	
<i>En pourcentage du P.N.B.</i>						
Impôt sur le revenu, particuliers.....	5.11	8.02	5.80	8.45	6.67	
Cotisations sociales.....	0.92	2.16	1.39	2.97	2.46	5.1
Impôt sur le revenu des particuliers et cotisations sociales.....	6.03	10.18	7.19	11.42	9.13	

NOTE: ¹Les recettes fiscales totales ne comprennent pas les cotisations sociales.

On s'aperçoit ainsi qu'aucune évaluation individuelle ne permet d'affirmer qu'en 1966, le Canada a seulement rattrapé «l'effort fiscal» exigé des résidents américains par leurs gouvernements cinq ans auparavant. Et cela, malgré une augmentation rapide de l'ensemble des impôts sur le revenu des particuliers et des cotisations de sécurité sociale qui ont marqué le Canada au cours de cette période.

Pour résumer cet exposé, nous pouvons dire que les Canadiens s'attendent à ce qu'on leur fournisse des services publics d'un niveau élevé et au moins égal à ceux des États-Unis. En outre, ils soutiennent des programmes complets (et coûteux) de transferts aux personnes. Pour assumer le coût des services et des transferts, ils se sont imposé des impôts

extrêmement élevés sur les frais de premier établissement et une fiscalité sur les revenus des sociétés aussi importante que la mobilité internationale des capitaux le permet. Dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers (ainsi qu'à l'égard des cotisations de sécurité sociale) ils se sont accordé un traitement beaucoup plus favorable que leurs voi-

sins du Sud, au moins collectivement. Des modifications récentes du niveau de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations de sécurité sociale (en particulier les cotisations au Régime de pensions du Canada et du Québec) ont porté, au Canada, les cotisations évaluées en pourcentage et provenant des sources mentionnées à un niveau plus voisin de celui des États-Unis, mais non pas encore égal à celui-ci. Cependant, le Canada demeure moins riche que les États-Unis et l'on se demande si les niveaux actuels de l'impôt sur le revenu au Canada—sans parler des taxes capables de fournir des recettes de type américain—peuvent être maintenus sans dommage à moins d'introduire d'autres charges de compensation.

III Les différences concernant l'impôt sur le revenu des particuliers

Le caractère presque paradoxal des remarques précédentes apparaît lorsque nous nous référons à l'article approprié du rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité au Canada. Ce document qu'on appelle le rapport Carter, du nom de son regretté président, recommande bien l'augmentation de l'importance relative (et la progressivité) de l'impôt sur le revenu des particuliers mais s'inquiète également de la différence importante (de l'ordre de 20 à 25% pour de nombreux contribuables) concernant les impôts des individus et des familles entre les États-Unis et le Canada. Les impôts ont été calculés d'après les principes des lois fiscales et des taux de 1966 en vigueur dans les deux pays pour une gamme de formules d'impôt individuelles et typiques. Les tableaux 11-1 et 11-2, ainsi que les tableaux H-1, H-5, H-8, et H-9 de l'appendice H du volume 111 du rapport Carter ont été reproduits ici et constituent l'appendice B. Aucune modification structurelle importante pour notre objectif n'a eu lieu depuis cette date dans l'un ou dans l'autre pays; il y a d'ordinaire dans chacun des deux pays une liste de «surtaxes» qui reflète la politique anticyclique courante qui n'a pas essentiellement modifié le caractère relatif des formules fiscales de chaque côté de la frontière:

a) Depuis le 1^{er} avril 1968 une surtaxe a été ajoutée à l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis au taux de 7% de l'impôt redressé.

b) Les cotisations de sécurité sociale prévues par l'OASDI des États-Unis subissent une augmentation étalée sur un certain nombre d'années à partir du 1^{er} janvier 1968, date à laquelle le taux est passé de 1% des traitements à 3,8%, pour passer ensuite à 4,2% en 1969, à 4,6% en 1971 et à 5% en 1973. En même temps, le 1^{er} janvier 1968, un impôt sur l'assurance hospitalisation est entré en vigueur au

taux de 0,6% des traitements pour les cinq premières années. Il sera ensuite porté à 0,9% vers 1986.

c) Au Canada, à partir du 1^{er} janvier 1967, le maximum payable aux termes du programme de la sécurité de la vieillesse est passé de \$120 à \$240.

d) À partir du 1^{er} janvier 1968, une surtaxe temporaire de 3% valable pour 1968 et pour 1969 a été imposée au Canada eu égard à l'impôt fédéral sur le revenu. Depuis le 1^{er} janvier 1969, le gouvernement fédéral impose également une taxe de «progrès social» de 2% du revenu imposable, mais limitée à un maximum de \$120. Hormis ces changements (dont l'importance et l'orientation sont à peu près les mêmes dans les deux pays) et d'autres modifications mineures des impôts sur le revenu des États et des provinces, ce qu'on pouvait dire en 1966 demeure vrai aujourd'hui.

Pour citer l'appendice H du rapport Carter: Si les impôts sont moins élevés aux États-Unis, c'est en grande partie parce que le revenu imposable représente une portion moindre du revenu brut. Cette proportion plus petite provient à son tour de la possibilité de déduire certaines dépenses, telles que les intérêts sur les hypothèques, les impôts fonciers, les taxes de vente perçues par les États et par les municipalités et les impôts sur le revenu perçus par les États, ainsi que d'une définition bien plus large de ce qu'on peut réclamer à titre de dons versés à des œuvres de charité, de dépenses encourues en vue de gagner un revenu d'emploi et d'autres déductions.

Les lois américaines prévoient un autre avantage pour les contribuables mariés: la possibilité de remettre des déclarations mixtes (ce qui revient à payer deux fois l'impôt sur la moitié du revenu global).

Étant donné cette situation, la Commission royale d'enquête s'est prononcée contre l'extension au Canada des deux facteurs de cotisations individuelles les plus importants de la différence observée, à savoir le fractionnement de l'impôt et la déductibilité de l'intérêt hypothécaire. Ces décisions sont clairement expliquées dans le rapport et il n'est pas nécessaire d'en rappeler ici les raisons.⁽¹⁾

La solution recommandée par la Commission était la suivante:

1° Un tableau des taux servant à minimiser l'impôt différentiel pour les résidents canadiens dont les revenus s'échelonnent entre \$8,000 et \$20,000 lorsqu'on a constaté que la différence est particulièrement importante en pourcentage.

2° Un tableau des taux pour les couples mariés qui remettraient une déclaration différente du tableau des taux applicables au revenu des particuliers mais ayant aussi pour effet de réduire la différence entre le Canada et les États-Unis.

(1) Le *Rapport*, Tome III chapitre 10, "Unité Fiscale" et chapitre 8, page 47 sur la réduction de la différence entre le Canada et les États-Unis.

3° Par la suite, un crédit fiscal pour les impôts indirects levés sur les dépenses des consommateurs.

Le rapport lui-même l'admet: les recommandations ont beaucoup fait pour diminuer ou même, dans certains cas, pour éliminer la différence fiscale entre le Canada et les États-Unis. Mais elles ne suffisaient pas, en général, à établir ce qu'on pourrait appeler la parité fiscale complète entre les résidents de chaque pays. Pour les raisons indiquées au début de ce mémoire, aucun remaniement des tableaux des taux de fiscalité ne parviendra probablement à accomplir cette tâche impossible. La Commission n'a pas évalué le coût de la réduction de la progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les catégories de revenus moyens allant de \$8,000 à \$20,000, mais on peut deviner qu'étant donné la proportion très large du revenu total qu'on y trouve, le coût doit être certainement très important par rapport aux recettes fiscales. C'est pourquoi il a peu de chance d'être accepté dans la situation actuelle.

Personnellement je crois qu'à moins d'examiner d'un œil très critique les dépenses mentionnées par le budget gouvernemental, il y a bien peu de choses qu'on puisse faire pour soulager les contribuables canadiens de leur fardeau relativement excessif. L'importance relativement très élevée des transferts aux particuliers au Canada constitue un domaine particulièrement grave. Tels qu'ils fonctionnent actuellement, les programmes actuels de transferts impliquent un énorme surcroît du fardeau des impôts qu'il faut maintenir élevés pour financer les transferts qui sont ensuite remboursés aux personnes ayant commencé par payer des impôts. Le programme d'allocations familiales mérite un examen attentif à cet égard. La caisse de retraite de la vieillesse pourrait également bénéficier d'une révision qui tiendrait compte de l'existence du Régime de pensions du Canada et du Québec. Le bilan canadien des programmes d'assistance universelle est long et honorable et nous devons songer au fait que les États-Unis ont entrepris, sous le nom de «guerre à la pauvreté» l'élaboration d'un système plus sélectif qui pourrait constituer un moyen plus satisfaisant

que notre régime plus étendu, mais aussi plus étroit, de résoudre le problème de l'insécurité économique.

D'un autre point de vue, l'insistance canadienne sur les paiements de transferts est incongrue étant donné que nous nous fions également beaucoup à la fiscalité indirecte pour laquelle aucun allègement n'est prévu, même au bas de l'échelle des revenus, au moyen de crédits fiscaux appropriés. Dans le contexte actuel, une réduction de l'impôt sur le revenu destiné à réduire la différence fiscale entre le Canada et les États-Unis (et à favoriser ainsi les bénéficiaires des catégories moyennes de revenus) devrait être accompagnée d'une augmentation de la fiscalité indirecte. Autrement, une réévaluation draconienne des mesures d'assistance universelle en vue de la sélectivité et de l'adoption de crédits fiscaux indirects pour les catégories de faibles revenus pourrait constituer un moyen beaucoup plus efficace de réduire les impôts.

IV—*Conclusions*: La parité fiscale entre le Canada et les États-Unis est une illusion. Les besoins publics semblent avoir, à la lisière, la haute priorité et une réduction importante des achats publics de biens et de services ne paraît pas probable dans un avenir très prochain. Même s'il n'en était pas ainsi, il n'est pas forcément souhaitable de réduire les dépenses publiques au Canada pour qu'elles deviennent inférieures ou même égales à celles des États-Unis. Le niveau des services publics reflète les attitudes du public à l'égard d'un genre de société qui pourrait bien constituer, dans ce domaine, un foyer d'attention en soi. La nature n'a pas doté le Canada du climat de la Californie du Sud, mais les avantages qui viennent de l'homme peuvent compenser d'autres désavantages. Personne ne peut dire avec certitude si l'augmentation des impôts est plutôt un désavantage ou si un niveau élevé d'activité gouvernementale est plutôt un avantage, d'après cette conception.

Toutes les sociétés avancées redistribuent dans une certaine mesure leurs revenus grâce aux actions du gouvernement en matière d'impôts et de dépenses. Il est de plus en plus important d'effectuer cette répartition en évitant le plus possible de mêler inutilement les fonds des citoyens et ceux des gouvernements. Il est peut-être temps que le Canada révise ses rouages de redistribution du revenu pour s'assurer que ceux qui ont besoin d'aide en profitent autant que possible, et non pas ceux qui n'en ont pas besoin.

Professeur Claude E. Forget;
Département d'économie de
l'Université de Montréal.
Montréal, mai 1969.

	IMPÔTS SUR LE REVENU, LA FORTUNE ET LES PROPRIÉTÉS								IMPÔTS SUR LES INVESTISSEMENTS										IMPÔTS TOTAUX			
	IMPÔTS SUR LE REVENU				IMPÔTS DIVERS				Taxe de ventes générales	Impôt sur le tabac	Impôt sur l'alcool	Impôt sur les véhicules à moteur	Droits de douanes	Licences et droits de Timbres	Taxes d'accises diverses	Total	Dont les recettes des gouvernements (autre que le gouvernement central)	Administration générale	Dont les recettes des gouvernements (autre que le gouvernement central)	Cotisations de sécurité sociale	Impôts totaux plus S.S.C.	
	Individu	Sociétés	Non assurable	Total	Impôt sur la fortune	Impôt sur les propriétés	Impôt sur les donations et les héritages	Total														Dont les recettes des gouvernements (autre que le gouvernement central)
Chiffres absolus en millions de dollars canadiens																						
1955	29,984	18,871	—	48,855	—	11,196	1,182	61,233	13,701	3,090	2,079	3,480	4,899	585	773	5,885	20,791	10,999	82,024	24,700	7,828	89,852
1956	33,726	22,103	—	55,829	—	12,264	1,481	69,574	15,345	3,583	2,163	3,683	5,495	682	844	6,614	23,064	12,399	92,638	27,744	9,093	101,731
1957	37,374	22,559	—	59,933	—	13,665	1,711	75,309	17,157	4,027	2,273	3,824	6,204	735	868	6,825	24,756	13,505	100,065	30,662	9,650	109,715
1958	36,483	21,438	—	57,921	—	14,566	1,760	74,247	18,056	4,206	2,394	3,725	6,508	782	902	6,779	25,296	13,827	99,543	31,883	10,701	110,244
1959	38,713	18,670	—	57,383	—	15,674	1,680	74,737	19,376	4,444	2,526	3,857	6,851	925	946	6,782	26,331	14,799	101,068	34,175	11,018	112,086
1960	43,178	23,100	—	66,278	—	17,196	2,026	85,500	21,685	5,177	2,915	4,105	7,618	1,105	906	7,314	29,140	15,460	114,640	38,145	13,845	128,485
1961	43,951	22,666	—	66,617	—	18,863	2,397	87,877	23,689	5,431	3,063	4,191	8,131	982	955	7,280	30,033	17,327	117,910	41,016	15,423	133,333
En pourcentage des recettes totales de l'administration générale																						
1955	36.56	23.01	—	59.56	—	13.65	1.44	74.65	16.70	3.77	2.53	4.24	5.97	0.71	0.94	7.17	25.35	13.41	100.00	30.11	9.54	109.54
1956	36.41	23.86	—	60.27	—	13.24	1.60	75.10	16.56	3.87	2.33	3.98	5.93	0.74	0.91	7.14	24.90	13.38	100.00	29.95	9.82	109.82
1957	37.35	22.54	—	59.89	—	13.66	1.71	75.26	17.51	4.02	2.27	3.82	6.20	0.73	0.87	6.82	24.74	13.50	100.00	30.64	9.64	109.64
1958	36.65	21.54	—	58.19	—	14.63	1.77	74.59	18.14	4.23	2.40	3.74	6.54	0.79	0.91	6.81	25.41	13.89	100.00	32.03	10.75	110.75
1959	38.30	18.47	—	56.78	—	15.51	1.66	73.95	19.17	4.40	2.50	3.82	6.78	0.92	0.94	6.71	26.05	14.64	100.00	33.81	10.90	110.90
1960	37.66	20.15	—	57.81	—	15.00	1.77	74.58	18.92	4.52	2.54	3.58	6.65	0.96	0.79	6.38	25.42	14.36	100.00	33.27	12.08	112.08
1961	37.28	19.22	—	56.50	—	16.00	2.03	74.53	20.09	4.61	2.60	3.55	6.90	0.83	0.81	6.17	25.47	14.70	100.00	34.79	13.08	113.08
En pourcentage du produit national brut																						
1955	7.52	4.73	—	12.25	—	2.81	0.30	15.35	3.43	0.77	0.52	0.87	1.23	0.15	0.19	1.48	5.21	2.76	20.56	6.19	1.96	22.52
1956	8.02	5.26	—	13.28	—	2.92	0.35	16.55	3.65	0.85	0.51	0.88	1.31	0.16	0.20	1.57	5.49	2.95	22.04	6.60	2.16	24.20
1957	8.42	5.08	—	13.50	—	3.08	0.39	16.96	3.86	0.91	0.51	0.86	1.40	0.17	0.20	1.54	5.58	3.04	22.54	6.91	2.17	24.71
1958	8.17	4.80	—	12.98	—	3.26	0.39	16.44	4.05	0.84	0.54	0.83	1.46	0.18	0.20	1.52	5.67	3.10	22.30	7.14	2.40	24.70
1959	8.00	3.86	—	11.85	—	3.24	0.35	15.44	4.00	0.92	0.52	0.80	1.41	0.19	0.20	1.40	5.44	3.06	20.87	7.06	2.28	23.15
1960	8.56	4.58	—	13.14	—	3.41	0.40	16.95	4.30	1.03	0.58	0.81	1.51	0.22	0.18	1.45	5.78	3.26	22.73	7.56	2.74	25.47
1961	8.45	4.36	—	12.81	—	3.63	0.46	16.90	4.56	1.04	0.59	0.81	1.56	0.19	0.18	1.40	5.77	3.33	22.67	7.89	2.97	25.64

NOTE: Les totaux peuvent ne pas s'ajouter à cause des arrondissements.

TABLEAU 11-1

IMPÔT SUR LE REVENU PAYABLE PAR UNE FAMILLE DE DEUX ENFANTS ET GAGNANT \$12,000 AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA (Taux de 1966)

	États-Unis		Canada	Différence (%)
<u>Propriétaire de sa maison</u>				
État de New York.....\$	1,419	Saskatchewan.....	1,914	-25.9
Moyenne: États-Unis.....	1,318	Toutes provinces, sauf Saskatchewan, Manitoba et Québec	1,827	-27.9
<u>Contribuable moyen bénéficiant de déductions détaillées</u>				
État de New York.....	1,529	Saskatchewan.....	1,914	-20.1
Moyenne: États-Unis.....	1,409	Toutes provinces, sauf Saskatchewan, Manitoba et Québec.	1,827	-22.9
<u>Contribuable moyen bénéficiant de la déduction normale</u>				
État de New York.....	1,843	Saskatchewan.....	2,178	-15.4
Moyenne: États-Unis.....	1,634	Toutes provinces, sauf Saskatchewan, Manitoba et Québec	2,060	-20.7

NOTE: L'impôt sur le revenu comprend l'impôt provincial sur le revenu et l'impôt de la sécurité de la vieillesse au Canada, et l'impôt moyen sur le revenu des États et des municipalités aux États-Unis. Il ne comprend pas les cotisations obligatoires aux régimes de pensions publics dans les deux pays. Dans tous les cas, la différence procentuelle est fondée sur la base de l'impôt canadien.

SOURCES: Les mêmes qu'au tableau 10.

TABLEAU 11-2

DIFFÉRENCES PROCENTUELLES ENTRE L'IMPÔT SUR LE REVENU AMÉRICAIN ET CANADIEN

Revenu imposable	Différence: célibataires sans personne à charge et bénéficiant de la déduction normale	Différence: couples mariés sans personne à charge et bénéficiant de la déduction normale	Différence: famille de deux enfants et bénéficiant de déductions détaillées
\$ 1,500	76.5	—	—
2,500	34.8	249.0	—
3,500	16.2	55.4	13.4
5,000	5.2	11.6	18.4
6,500	1.5	1.8	-18.4
8,000	- 1.3	- 3.7	-17.3
10,000	- 4.7	-11.9	-19.1
12,000	- 5.6	-15.2	-22.9
15,000	- 6.5	-21.5	-27.3
25,000	- 2.4	-28.5	-36.6
40,000	4.5	-23.7	-35.0
70,000	7.2	-14.8	-28.1
100,000	8.5	-10.9	-26.7
200,000	5.3	- 6.6	-24.3

SOURCE: Livre blanc sur le Budget, 28 mai 1969.

NOTE: Les pourcentages du tableau sont calculés ainsi: un chiffre positif indique que l'impôt américain est supérieur à l'impôt canadien; un chiffre négatif indique que l'impôt américain est inférieur. Dans tous les cas, la base de la comparaison est l'impôt canadien payable sur le revenu indiqué. L'impôt américain comprend l'impôt moyen des États; l'impôt canadien ne comprend que l'impôt provincial canadien le plus faible. Les chiffres canadiens comprennent l'impôt de la sécurité de la vieillesse. Les cotisations obligatoires aux régimes de pensions publiques ne sont pas comprises dans les chiffres américains ni canadiens.

SOURCES: Les mêmes qu'au tableau 10.

TABLEAU H-1

COMPARAISON DES IMPÔTS SUR LE REVENU QUI SERAIENT À PAYER EN VERTU DE LA LOI DE L'IMPÔT DU CANADA ET DE CELLE DES ÉTATS-UNIS PAR UNE FAMILLE (PROPRIÉTAIRE D'UNE MAISON) FORMÉE DU MARI, DE L'ÉPOUSE ET DE DEUX ENFANTS, ET DONT LE REVENU SERAIT DE \$12,000

	Calcul de l'impôt canadien d'après les taux de 1966	Calcul de l'impôt des États-Unis d'après les taux de 1966 au Canada	Calcul de l'impôt des États-Unis d'après les taux d'impôt fédéral de 1966 et les taux de 1965 dans l'État de New York	Calcul de l'impôt des États-Unis d'après les taux d'impôt fédéral de 1966 et la moyenne de l'impôt sur le revenu perçu par tous les États en 1962
	en dollars			
Revenu.....	12,000	12,000	12,000	12,000
Déductions:				
Exemptions personnelles.....	2,600	2,400	2,400	2,400
Frais médicaux.....	136	211	211	211
Dons de charité.....	328	358	358	358
Primes versées à un régime d'épargne-retraite et cotisations versées à une caisse de retraite.....	335	—	—	—
Cotisations versées au régime de pensions du Canada.....	79	—	—	—
Intérêts sur les hypothèques.....	—	975	975	975
Impôts fonciers.....	—	700	700	700
Taxes de vente perçues par les provinces ou par les États.....	—	198	198	198
Impôt sur le revenu perçu par les provinces ou par les États.....	—	324	245	123
	3,478	5,166	5,087	4,965
REVENU IMPOSABLE.....	8,522	6,834	6,913	7,035
Impôt fédéral sur le revenu.....	1,293	943	1,173	1,196
Impôt de sécurité de la vieillesse.....	120	120	—	—
Impôt provincial sur le revenu.....	414	324	—	—
Impôt des États sur le revenu.....	—	—	245	123
TOTAL DES IMPÔTS SUR LE REVENU.....	1,827	1,387	1,418	1,319

REMARQUES:

1. On présume que les exemptions personnelles sont deux exemptions de \$1,000 et deux exemptions de \$300 pour le calcul de l'impôt canadien; et quatre exemptions de \$600 aux fins du calcul de l'impôt des États-Unis, pour lequel on suppose que des déclarations conjointes ont été remplies.
2. Dans le calcul de l'impôt canadien, on suppose que les frais médicaux et les dons de charité sont égaux à la moyenne de ceux réclamés en 1964 sous forme de déductions détaillées par tous les contribuables canadiens ayant des revenus de \$10,000 à \$15,000; on suppose que les primes versées à des régimes d'épargne-retraite et les cotisations versées à des régimes de retraite sont égales à la moyenne des sommes ainsi versées par tous les contribuables ayant un tel revenu. Ces chiffres moyens ont été multipliés par le rapport que représente \$12,000 sur le revenu moyen d'un échelon en cause pour qu'ils correspondent à un revenu de \$12,000. Les données proviennent du tableau 2 des *Statistiques de l'impôt de 1966: Statistiques de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 1964*, Ottawa; ministère du Revenu national, chiffres préliminaires. Dans le calcul de l'impôt des États-Unis, les frais médicaux et les dons de charité ont été évalués de la même manière, à partir des données des tableaux 13 et 14 des *Statistics of Income 1962: Individual Income Tax Returns*, Washington; Internal Revenue Service, 1965.

- On suppose que les intérêts sur les hypothèques et les impôts fonciers correspondent à ceux qui seraient payés par la famille si elle possédait une maison de \$25,000 grevée d'une hypothèque de \$15,000 portant intérêt à 6½ p. 100 et si les impôts fonciers sur la propriété étaient cotisés à \$70 par \$1,000 d'évaluation. Cette dernière est égale à 40 p. 100 de la valeur marchande.
- On suppose que les taxes provinciales de vente représentent les montants admis en déduction sans preuve à l'appui, tels qu'ils paraissent dans les tables des taxes de vente dont l'utilisation est facultative et qui se trouvent dans la formule de déclaration de revenu du gouvernement fédéral des États-Unis (formule 1040 pour 1965) pour un État prélevant une taxe de 5 p. 100 sur les ventes au détail.
- Si l'on effectue le calcul de l'impôt provincial d'après les méthodes des États-Unis et d'après les taux en vigueur au Canada en 1966, cet impôt est calculé comme étant 24 p. 100 de l'impôt initial du gouvernement fédéral sur le revenu imposable avant déduction de l'impôt provincial sur le revenu. L'impôt initial du gouvernement fédéral est l'impôt sur le revenu avant la déduction de l'abattement provincial de 24 p. 100 et de la diminution d'impôt de \$20 qui a été mise en application, en 1966.
- Les impôts sur le revenu de l'État de New York ont été calculés d'après les taux d'impôt en vigueur dans l'État de New York en 1965, sur le revenu imposable tel qu'il a été défini aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu, moins l'impôt de l'État de New York. La moyenne des impôts des États sur le revenu de 1962 a été évaluée de la manière illustrée au tableau H-2.

800'000	410'341	300'123	2'700	308'323	238'483	206'832	130	300'123
320'000	213'064	185'322	1'610	183'712	142'372	145'020	130	185'322
300'000	181'701	21'034	1'900	23'207	122'130	110'304	130	21'034
100'000	10'812	39'533	015	39'143	65'192	30'421	130	39'533
10'000	25'484	30'441	010	31'111	63'032	30'543	130	30'441
40'000	31'222	2'500	322	2'820	31'041	13'246	130	2'500
32'000	12'117	4'031	321	4'324	30'121	9'032	130	4'031
12'000	10'000	1'243	124	1'000	11'324	5'034	130	1'243
15'000	1'201	1'520	133	1'403	2'335	1'101	130	1'520
10'000	2'212	322	112	1'000	0'000	1'100	130	322
2'000	4'042	050	22	112	4'102	4'12	130	050
0'200	5'140	110	02	412	3'342	100	130	110
2'000	1'420	305	22	312	1'013	312	13	305
2'200	504	11	30	40	220	42	13	11
5'200	---	---	22	33	---	---	---	---
1'200	---	---	2	2	---	---	---	---

Impôts sur le revenu imposable

Impôts sur le revenu imposable

(L'Année 1966)
 MOYENNE DES IMPÔTS PROVINCIAUX EN VIGUEUR EN 1962
 AVANT D'ÊTRE DÉDUITS DE LA DÉDUCTION DE L'IMPÔT
 PROVINCIAL SUR LE REVENU IMPOSABLE ET LE COUT DE LA CONTRIBUTION
 PROVINCIALE

TABLEAU H-2

TABLEAU H-5

IMPÔTS SUR LE REVENU PAYABLES AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA PAR UN CONTRIBUABLE
MARIÉ AYANT 2 ENFANTS À CHARGE ET BÉNÉFICIAIRE DE DÉDUCTIONS DÉTAILLÉES
MOYENNES, SELON DIFFÉRENTES TRANCHES DE REVENU
(Taux de 1966)

<i>Impôts sur le revenu américains</i>					<i>Impôts sur le revenu canadiens</i>			
Revenu	Revenu imposable	Impôt sur le revenu fédéral	Impôt sur le revenu d'État et local	Total	Revenu imposable	Impôt sur le revenu	Impôt de la sécurité de la vieillesse	Total
\$ 1,500	—	—	3	3	—	—	—	—
2,500	—	—	23	23	—	—	—	—
3,500	264	37	39	76	530	45	21	67
5,000	1,480	292	56	348	1,912	218	76	294
6,500	2,749	410	68	478	3,345	466	120	586
8,000	4,048	629	86	715	4,706	745	120	865
10,000	5,778	958	107	1,065	6,638	1,196	120	1,316
12,000	7,507	1,286	123	1,409	8,522	1,707	120	1,827
15,000	10,099	1,842	154	1,996	11,354	2,624	120	2,744
25,000	18,774	4,037	247	4,284	20,751	6,638	120	6,758
40,000	31,585	8,498	388	8,886	34,991	13,546	120	13,666
70,000	56,494	20,441	676	21,117	63,653	29,242	120	29,362
100,000	79,815	33,233	912	34,145	92,155	46,451	120	46,571
200,000	157,491	81,924	1,640	83,564	185,720	110,304	120	100,424
350,000	273,964	162,755	3,010	165,765	325,248	212,986	120	213,106
600,000	470,247	300,153	5,206	305,359	559,482	396,635	120	396,755

NOTE: Le revenu imposable, pour ce qui est des deux pays, a été calculé en soustrayant du revenu la somme des exemptions personnelles autorisées (\$2,400 aux États-Unis et \$2,600 au Canada) et le total des déductions détaillées présentées aux tableaux H-3 et H-4. Tous les impôts, sauf les impôts des États américains et locaux, ont été calculés aux taux de 1966. Les impôts des États et locaux ont été pris comme étant les moyennes de 1966 présentées au tableau H-2. Dans le cas des États-Unis, on a supposé qu'une déclaration conjointe est remise. L'impôt sur le revenu canadien est l'impôt fédéral avant déduction de l'abattement provincial.

TABLEAU H-8

IMPÔTS SUR LE REVENU À PAYER DANS L'ÉTAT DE NEW YORK
PAR UN MARI ET SON ÉPOUSE AYANT DEUX ENFANTS À CHARGE
ET RÉCLAMANT DES DÉDUCTIONS DÉTAILLÉES

Revenu	Revenu imposable de l'État de New York	Impôt sur le revenu de l'État de New York	Revenu imposable par le gouvernement fédéral	Impôt fédéral sur le revenu	Total des impôts sur le revenu
\$ 1,500	—	—	—	—	—
2,500	—	—	—	—	—
3,500	303	—	303	42	42
5,000	1,536	11	1,525	219	230
6,500	2,817	50	2,767	413	463
8,000	4,134	100	4,034	621	721
10,000	5,885	179	5,706	944	1,123
12,000	7,630	273	7,357	1,256	1,529
15,000	10,253	443	9,810	1,778	2,221
25,000	19,021	1,237	17,784	3,760	4,997
40,000	31,973	2,532	29,441	7,662	10,194
70,000	57,170	5,052	52,118	18,123	23,175
100,000	80,727	7,408	73,319	29,545	36,953
200,000	159,131	15,248	143,883	72,943	88,191
350,000	276,974	27,032	249,942	145,939	172,971
600,000	475,453	46,880	428,573	270,981	317,861

REMARQUE: Pour l'État de New York, on a calculé le revenu imposable en soustrayant du revenu la somme des exemptions personnelles permises (\$2,600) et la moyenne de toutes les déductions détaillées moins les moyennes des impôts des États et des municipalités, telles qu'elles paraissent au tableau H-2. Afin de calculer l'impôt sur le revenu de l'État de New York, on s'est servi des taux et des dégrèvements de 1965. Dans le but de calculer l'impôt fédéral sur le revenu, on s'est servi des taux de 1966.

Imprimé par la Reine pour le Canada, Ottawa, 1966

Le professeur E. P. Neufeld, département de l'économie politique,
Université de Toronto.

APPENDICE:

A. — Mémoire soumis par le professeur Neufeld.

TABLEAU H-9

TOTAL DES IMPÔTS SUR LE REVENU ET DE SÉCURITÉ SOCIALE
 À PAYER AUX ÉTATS-UNIS ET TOTAL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU
 ET DES CONTRIBUTIONS AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
 À PAYER AU CANADA
 (Taux de 1966)

Revenu	Individu seul ne réclamant que les déductions uniformes		Contribuable marié, ayant deux enfants et réclamant des déductions détaillées	
	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada
\$ 1,500	153	67	66	16
2,500	372	232	128	34
3,500	605	446	223	119
5,000	937	770	558	373
6,500	1,306	1,097	751	665
8,000	1,643	1,463	992	944
10,000	2,126	2,019	1,342	1,395
12,000	2,718	2,664	1,686	1,906
15,000	3,765	3,809	2,273	2,823
25,000	8,254	8,254	4,561	6,837
40,000	16,607	15,699	9,163	13,745
70,000	35,119	32,589	21,394	29,441
100,000	55,575	51,034	34,422	46,650
200,000	126,287	119,729	83,841	110,503
350,000	232,657	230,924	165,765	213,106
600,000	409,853	428,369	305,359	396,755

REMARQUE: On suppose que le revenu se compose entièrement de salaires et de gages lorsqu'on calcule les contributions au Régime de pensions du Canada et les impôts de sécurité sociale des États-Unis. Les calculs se rapportant aux États-Unis comprennent la moyenne des impôts des États et des municipalités. L'impôt sur le revenu du Canada est l'impôt fédéral sur le revenu avant déduction de l'abattement pour l'impôt provincial. On a effectué tous les calculs, sauf le calcul des impôts des États et des municipalités des États-Unis, d'après les taux de 1966. Quant aux impôts des États et des municipalités des États-Unis, on suppose qu'ils sont les mêmes que les moyennes de 1962 qui paraissent au tableau H-2. Les contributions au Régime de pensions du Canada peuvent être déduites du revenu, il n'en est pas de même de l'impôt de sécurité sociale aux États-Unis.



Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES
FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 11

SÉANCE DU JEUDI 29 MAI 1969

Sixième séance sur le budget

déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1970

TÉMOIN:

Le professeur E. P. Neufeld, département de l'économie politique,
Université de Toronto.

APPENDICE:

«A»—Mémoire soumis par le professeur Neufeld.



SÉNAT DU CANADA

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs

Beaubien	Hays	Nichol
Benidickson	Isnor	Paterson
Bourget	Irvine	Pearson
Bourque	Kinley	Phillips (<i>Rigaud</i>)
Desruisseaux	Laird	Phillips (<i>Prince</i>)
Dessureault	Leonard	O'Leary (<i>Antigonish-</i>
Everett	MacDonald (<i>Queens</i>)	<i>Guysborough</i>)
*Flynn	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Fournier (<i>Madawaska-</i>	Méthot	Sparrow
<i>Restigouche</i>)	Molson	Walker—(30).
Gélinas	McDonald	
Grosart	McLean	

*Membres d'office: Flynn et Martin

(Quorum 7)

Le professeur E. P. Newfeld, département de l'économie politique, Université de Toronto.

APPENDICE:

>A—Mémoire soumis par le professeur Newfeld.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1969:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970 et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentées au Sénat; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin; et

Que le comité soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 12 février 1968:

Avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970 et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seraient présentées au Sénat; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin; et

Que le comité soit autorisé à séjourner à l'étranger pendant les ajournements du Sénat.

Le greffier du Sénat	Le greffier
Le sénateur Robert Fortin	Le sénateur Robert Fortin
Le sénateur Flynn	Le sénateur Flynn
Le sénateur McDonald	Le sénateur McDonald
Le sénateur Martin	Le sénateur Martin
Le sénateur Walker	Le sénateur Walker
Le sénateur Langlois	Le sénateur Langlois

Membres du Comité: Flynn et Martin

(Continued)

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 29 mai 1969.

(14)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin pour poursuivre l'étude suivante:

Les *prévisions budgétaires* déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Présents: Les honorables sénateurs Leonard (*président*), Beaubien, Bourque, Everett, Grosart, Hays, Isnor, Irvine, Kinley, Molson, McDonald, McLean et Phillips (*Rigaud*).— (13)

Présent, mais ne faisant pas partie du Comité: L'honorable sénateur Smith.—(1)

Aussi présent: M. E. Thomas Houston, assistant à la recherche.

Le président informe le Comité qu'aucune réunion n'est fixée pour la semaine prochaine, mais que le 12 juin, l'on s'attend au témoignage de M. R. B. Bryce.

Le témoin suivant est entendu:

Le professeur E. P. Neufeld, du Département d'économie politique, Université de Toronto.

Il est décidé—Que le mémoire du professeur Neufeld soit imprimé en appendice au compte rendu de ces délibérations.

A midi et 20 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 29 mai 1958.

(14)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin pour poursuivre l'étude suivante:

Les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

Présents: Les honorables sénateurs Leonard (président), Beaudin, Bourque, Everett, Grosart, Hays, Izner, Irvine, Kinley, Molson, McDonald, McLean et Phillips (Régard).— (13)

Présent, mais ne faisant pas partie du Comité: L'honorable sénateur Smith. —(1)

Aussi présent: M. E. Thomas Houston, assistant à la recherche.

Le président informe le Comité qu'aucune réunion n'est fixée pour la semaine prochaine, mais que le 13 juin, l'on s'attend au témoignage de M. R. B. Bryce.

Le témoin suivant est entendu:

Le professeur E. F. Newfeld, du Département d'économie politique, Université de Toronto.

Il est décidé—Que le mémoire du professeur Newfeld soit imprimé en appendice au compte rendu de ces délibérations.

A midi et 30 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvel avis du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,

Frank A. Jackson.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 29 mai 1969

Le comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel ont été renvoyés les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Le sénateur D'Arcy Leonard (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, avant d'appeler notre témoin je tiens à faire certaines précisions. Vous vous rappellerez que la semaine dernière trois questions découlant du témoignage de monsieur Forget nous ont été confiées pour que nous y donnions suite. La première se rapportait à des renseignements en provenance du ministère de la Main-d'œuvre sur ce qu'on appelle communément l'exode des compétences, ou du mouvement d'immigration et d'émigration au Canada. Monsieur Houston, qui représente notre assistant à la recherche, a fait un certain travail sur cette question; il en ressortira un document qui sera prêt la semaine prochaine et que publiera le Bureau fédéral de la Statistique. Ce document nous sera accessible. A ce sujet également, je pourrais attirer votre attention sur le fait que dans l'avis de cette semaine relatif aux publications du gouvernement, on trouve un article portant sur une étude spéciale préparée par le Conseil économique du Canada et traitant de l'immigration et l'émigration de la main-d'œuvre professionnelle et qualifiée au cours de l'après-guerre. A l'origine, ce travail a été publié au mois de juin 1965, mais il a fait l'objet d'une réimpression en 1969.

Le sénateur Phillips (Rigaud): L'a-t-on mis à jour?

Le président: Je suppose qu'il a été mis à jour lors de sa réimpression. Vous pourriez peut-être y avoir accès. En plus, nous faisons préparer un document qui visera cette information. Ensuite, nous devons obtenir des exemplaires de l'article du docteur Perry sur les différences fiscales entre les diverses villes au Canada, ces exemplaires ont été distribués à tous les membres du Comité.

Il y avait une troisième question à laquelle nous devons donner suite, soit une étude des

revenus par classes ou par sections de manière à indiquer le montant du revenu gagné ou reçu par diverses personnes. Cette étude aussi, est en voie de préparation; elle sera prête la semaine prochaine.

En outre, le sénateur Phillips (Rigaud) a porté à mon attention une très récente publication du Brookings Institute—une brochure ayant pour titre "Politics and Economics of Public Spending". J'en ai reçu un exemplaire et je suis en train de le lire. Je ne sais pas si nous pouvons obtenir d'autres exemplaires de la brochure; cependant, nous tenterons d'en obtenir pour les intéressés. Dès que j'aurai fini de lire l'exemplaire que j'ai en ma possession, je le ferai suivre.

Messieurs les honorables sénateurs, aucune réunion n'a été fixée pour la semaine prochaine. Je devrais m'en excuser. Je croyais que monsieur Bryce, du ministère des Finances, pourrait être des nôtres, mais il ne viendra que la semaine suivante. Le budget sera déposé le mardi soir et il sera occupé jusque-là et même pour les jours qui suivront. Il viendra cependant témoigner le jeudi 12 juin. D'après ce que nous avons fait et ce que peut renfermer le budget qui sera déposé la semaine prochaine, son témoignage devrait être très profitable et extrêmement intéressant. Je suis d'avis, même si je n'en ai pas parlé avec le comité directeur ni avec le comité plénier, que cela devrait mettre un terme à nos audiences publiques pour la présente session, et que nous devrions rédiger ou formuler un rapport dans l'intention de le présenter au Sénat avant la fin de la semaine suivante, soit au plus tard le 19 juin, en tenant compte de l'idée annoncée publiquement que la session pourrait se terminer le 27 juin. Je suppose qu'au cours de cette dernière semaine, nous aurons à examiner les bills des subsides et qu'en conséquence notre Comité devrait présenter son rapport sur les crédits avant ce temps-là. C'est ce que je pense; si certains honorables sénateurs ont des suggestions à faire à ce sujet, je serais heureux de les entendre. Honorables sénateurs, j'ai le plaisir de souhaiter de nouveau la bienvenue au professeur Neufeld; je n'ai pas cependant à vous le présenter encore une fois, car lorsqu'il est venu vous avez eu l'occasion de faire sa connaissance et de l'entendre. Vous vous

rappellerez qu'il nous semblait qu'il devrait nous revenir afin de traiter de certains points particuliers. A la fin de la réunion, le sénateur Beaubien faisait la remarque suivante :

Serait-ce abuser de la bonne volonté du professeur Neufeld que de lui demander de revenir? Il y a beaucoup de choses que nous devrions assimiler. S'il revenait, cela nous serait très utile.

Et le sénateur Phillips (Rigaud) proposait à peu près la même chose. Je crois qu'il existait des questions au sujet desquelles vous désiriez obtenir de plus amples renseignements.

Donc, sans plus de cérémonies, je demande au professeur Neufeld de vous adresser la parole. Il est conscient des questions auxquelles vous songez et je crois qu'il est maintenant en mesure d'y répondre.

Monsieur Neufeld, je vous cède la parole.

Le professeur E. P. Neufeld, professeur d'économie politique, Université de Toronto: Monsieur le président et honorables sénateurs, je suis très heureux en effet d'avoir l'occasion de discuter avec vous d'un secteur important de l'activité financière du gouvernement. Lors de notre dernière réunion certaines questions ont été posées et il y a eu quelques confusions parce que ma présentation ne visait pas toutes les recettes et toutes les dépenses publiques.

Afin qu'il n'y ait pas de confusion lors de discussions portant sur l'activité financière gouvernementale, je crois qu'il est très utile de distinguer de façon très claire entre les trois choses suivantes: d'abord, les recettes publiques et les dépenses publiques; ensuite, les recettes fiscales et les recettes non fiscales publiques; en troisième lieu, les dépenses publiques en biens et services et les transferts, subventions et aides gouvernementaux.

Le tableau I, qui figure dans le mémoire qui vous a été distribué, indique les diverses catégories de recettes publiques comme une proportion du produit national brut, aux prix du marché de 1952 à 1968,—toutes les recettes publiques comme une proportion du produit national brut de 1952 à 1968; le tableau II fait voir les diverses catégories de dépenses publiques sur la même base.

En examinant le tableau I, vous verrez de fait la distinction entre les recettes fiscales et les recettes non fiscales en ce qui concerne le gouvernement, et celles-ci sont exprimées comme une proportion de produit national brut; et lorsque nous parlons de «charge fiscale», nous devons immédiatement nous assurer que nous parlons variment d'impôt et non de recettes non fiscales. D'autre part, à certains fins il y aurait peut-être lieu de parler de recettes globales parce que certaines prétendues recettes non fiscales pourraient, en effet, être de nature fiscale. Le tableau I le

montre des deux façons. A la colonne 5 intitulée «Impôt global», on voit comment les recettes fiscales, comme une proportion du P.N.B., ont augmenté depuis 1952. On voit qu'en ce qui a trait aux impôts de 1968, les recettes fiscales, comme une proportion du P.N.B., étaient de 28.9 p. 100, qu'en 1960 elles étaient de 24 p. 100 et qu'en 1952 elles étaient de 23 p. 100. Comme on peut le voir à l'avant-dernière colonne, les recettes non fiscales ont aussi augmenté plus rapidement que le P.N.B., tout particulièrement celles qui se rapportent aux cotisations relatives à l'assurance et à la pension.

Le sénateur Beaubien: Quelles sont les autres recettes qui ne sont pas des recettes fiscales?

M. Neufeld: Du revenu provenant de placements,—les gouvernements possèdent des fonds investis en prêts et en valeurs, ainsi que des profits provenant des sociétés de la couronne.

Le sénateur Beaubien: Si vous annulez cela par les pertes de capital, ces sociétés n'ont plus aucun revenu.

M. Neufeld: Le tableau I fait voir ces autres recettes et la quatrième colonne de la fin, appelée «Revenu des placements», indique les profits et les intérêts gagnés par le gouvernement dans ces diverses entreprises et divers comptes; et ces revenus font partie des recettes non fiscales que le gouvernement est en mesure de dépenser.

Le sénateur Beaubien: La perte subie par Radio-Canada a annulé toutes les recettes fiscales publiques.

M. Neufeld: Je ne voudrais pas m'engager dans une grande discussion sur la question de savoir ce qui est un profit et ce qui est une perte. Je m'éloignerais énormément de mon domaine. Cependant, je dirais tout simplement que j'accepte les comptes publics tels qu'ils sont publiés et que ces tableaux sont fondés sur ces comptes publics.

Le président: Je suppose, par exemple, que les profits de la Banque du Canada, de Polymer Corporation, etc. tombent dans le revenu provenant des placements, et que la perte subie par Radio-Canada serait portée sous la rubrique des dépenses de l'autre côté du bilan, mais qu'ils ne se contrebalancent pas. La perte subie par une autre corporation n'est pas imputée à la Banque du Canada?

Le sénateur Phillips (Rigaud): Lorsque vous parlez de dépenses publiques, les dépenses des gouvernements municipaux sont-elles comprises?

M. Neufeld: Nous pourrions peut-être traiter des dépenses publiques dans un instant.

Le sénateur Phillips (Rigaud): J'avais hâte de savoir.

M. Neufeld: Oui, je tiens compte de toutes les dépenses publiques.

Le président: L'en-tête du tableau I est libellé ainsi: «(Tous les échelons de gouvernement)»; il en est de même du tableau II.

M. Neufeld: La dernière colonne du tableau I indique les recettes globales, c'est-à-dire les recettes fiscales et non fiscales,—comme une proportion du P.N.B.; elle fait voir également qu'il s'est produit une hausse assez considérable au cours des sept ou huit dernières années.

Le sénateur Molson: Pourrais-je savoir sous quelle rubrique sont classés les autres éléments de revenu de certains gouvernements: licences, profits sur le commerce des boissons alcooliques, etc.? Dans ce cas-ci, s'agirait-il d'un revenu de placement? Je pense notamment aux gouvernements provinciaux et municipaux. Dans certains cas, il ne s'agirait par là d'impôts, je ne le crois pas.

M. Neufeld: Pour ce qui est des sociétés de la Couronne, qui ont toujours produit un état des revenus, je crois que ces montants se trouveraient sous «Revenu des placements».

Le sénateur Hays: Voulez-vous dire que cela s'applique aussi à l'échelon municipal?

Le sénateur Molson: A tous les échelons.

Le sénateur Hays: Si une municipalité fait un profit avec son système d'éclairage électrique ou son système d'aqueduc, l'argent entre alors dans les recettes générales. Il ne figure pas comme revenu des placements.

Le sénateur Molson: Il n'est pas considéré comme un revenu non fiscal?

Le sénateur Hays: Pas dans la ville dont j'étais le maire. Cet argent entrait dans les recettes générales.

Le sénateur Molson: Monsieur le professeur, ce sont des comptes publics et nous ne savons pas toujours exactement où entrent ces éléments; peut-être cela ne fait-il pas tellement de différence.

M. Neufeld: Eh bien! dans ce cas-là, cela ne fait pas une grande différence. Il s'agit d'une source de fonds relativement petite et, deuxièmement, elle n'a pas beaucoup changé. En 1960, elle constituait 3 p. 100 du P.N.B. En 1968, soit huit années plus tard, elle représen-

tait 3.5 p. 100. Elle n'avait donc pas changé beaucoup.

Le tableau II se rapporte aux dépenses publiques, à tous les échelons de gouvernement. Il s'y trouve une distinction que je n'ai pas faite au sujet des tableaux que j'ai présentés l'autre jour. Il y a distinction entre les dépenses en biens et services et d'autres dépenses. A la cinquième colonne, on voit les dépenses globales en biens et services comme une proportion du P.N.B. et on peut remarquer que depuis 1961 il y a eu augmentation de ces dépenses comme proportion du P.N.B. En 1961, elles étaient de 19.3 p. 100, et en 1968, de 19.8 p. 100.

L'importance de ce poste, c'est qu'il mesure le montant réel des ressources matérielles utilisées par le secteur public. C'est la raison pour laquelle les économistes s'y intéressent de façon spéciale. C'est la mesure du montant de ressources réelles qu'utilise le gouvernement.

Les colonnes à droite indiquent d'autres dépenses, dont les transferts sous forme d'intérêts sur la dette, les subventions, d'autres transferts, et l'aide en capitaux. Il est évident qu'en tant que proportion du P.N.B., ces autres dépenses sous forme de transferts—c'est-à-dire paiements qui ne se traduisent pas par l'utilisation de ressources réelles par le gouvernement, mais par le transfert de revenus d'un groupe à un autre—ont augmenté à un rythme plus accéléré que les dépenses en biens et services.

A la dernière colonne, on voit donc toutes les dépenses—dépenses en biens et services et d'autres dépenses—comme proportion du P.N.B. On remarque, par exemple, qu'en 1961 la proportion était de 32.2 p. 100 du P.N.B. tandis qu'elle était de 34.7 p. 100 en 1968. Il semble donc qu'il y ait eu une hausse générale des dépenses et des recettes publiques qui ont été mesurées de deux manières différentes, comme une proportion du P.N.B., au cours des sept ou huit dernières années.

Il est difficile d'établir une comparaison sur le plan international entre les niveaux d'ordre fiscal et les recettes fiscales des gouvernements; cependant, les chiffres approximatifs figurant aux tableaux III et IV peuvent donner une idée générale de la façon dont le Canada se compare aux États-Unis. Le tableau III indique les dépenses publiques divisées en dépenses en biens et services et en transferts, subventions, etc. comme une proportion du P.N.B., tant pour le Canada que pour les États-Unis. La période visée dans ce cas est l'année civile 1968. Il ressort qu'au Canada, les dépenses publiques en biens et services représentent une proportion moins forte du P.N.B. qu'aux États-Unis. En 1968, la proportion était de 20 p. 100 au Canada et de 23 p. 100 aux États-Unis.

Par contraste, cependant, en ce qui concerne les transferts, les subventions, etc., le Canada dépense une proportion beaucoup plus élevée. Elle est de 15 p. 100 au Canada et de 8 p. 100 aux États-Unis.

En prenant les deux chiffres ensemble, on constate qu'en 1968 les dépenses publiques globales—c'est-à-dire les dépenses en biens et services plus les transferts, les subventions, etc.—comme une proportion du P.N.B. au Canada étaient de l'ordre de 35 p. 100 au Canada alors qu'elles étaient de l'ordre de 31 p. 100 aux États-Unis.

Qu'advient-il de la comparaison si l'on regarde le côté recettes plutôt que le côté dépenses? Il m'a fallu prendre la période allant du 30 juin 1966 au 30 juin 1967 parce que les chiffres s'y rapportant étaient les plus récents qui m'étaient accessibles. Encore une fois, j'ai fait une distinction entre les recettes fiscales et les recettes non fiscales à l'égard des deux pays.

Le tableau IV montre qu'au cours de cette période—ici j'ai arrondi les chiffres parce qu'ils ne peuvent être autres qu'approximatifs—les recettes fiscales au Canada représentaient 27 p. 100 du P.N.B., et aux États-Unis, les recettes fiscales représentaient 26 p. 100. Ces chiffres visent la période allant du 30 juin 1966 au 30 juin 1967.

Les autres recettes au Canada étaient de 6 p. 100 du P.N.B., tandis qu'elles étaient de 5 p. 100 aux États-Unis. Donc, au Canada, les recettes globales se chiffraient à 33 p. 100 du P.N.B. et aux États-Unis, elles atteignaient 31 p. 100.

Dans le contexte des limitations de ces statistiques, je ne voudrais réellement pas faire plus que de dire que la répercussion d'ensemble de l'impôt au Canada semble à peu près la même qu'aux États-Unis; il semble cependant que le Canada fait une plus grande utilisation des transferts que ne le font les États-Unis. L'écart est suffisant pour nous indiquer clairement qu'au Canada les transferts du gouvernement ont une plus grande importance qu'aux États-Unis.

Enfin, il semblerait presque certain, vu la charge des dépenses relatives à la défense aux États-Unis, que le secteur public aux États-Unis utilise une plus grande partie des ressources globales réelles de la nation que ne le fait le Canada.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Monsieur le président, puis-je poser une question au professeur? Je tiens à dire d'abord que ces annexes sont extrêmement révélatrices et que nous en sommes redevables au professeur Neufeld.

Le président: Je pourrais peut-être interrompre la discussion pour dire qu'à mon avis

nous aimerions que ces tableaux soient publiés comme appendices au procès-verbal d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

Le sénateur Phillips (Rigaud): A-t-on fait une étude du cours inverse en fonction du revenu que reçoit le gouvernement dû aux dépenses en biens et services ainsi qu'aux transferts? De façon générale, nous considérons ces dépenses publiques comme étant quelque peu ennuyeuses et comme constituant un épuisement de l'économie. Bien entendu, il y a une compensation exprimée en biens et services sur la base de recettes imposables à ceux qui reçoivent ces biens et services, ou aux acheteurs de ces biens et services, et exprimée en transferts de bénéfices directs aux récipiendaires. Est-ce qu'il se fait de telles études?

M. Neufeld: D'habitude, on procède en essayant de répondre à la question suivante, si je puis l'illustrer ainsi. Si les dépenses publiques augmentent de tel ou tel montant, dans quelle mesure la production globale sera-t-elle haussée et dans quelle mesure les recettes publiques seront-elles accrues? On a fait des études superficielles qui permettent de donner des réponses raisonnables à ces questions.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Y a-t-il un endroit où nous pourrions les trouver, ou en existe-t-il des indices révélateurs?

M. Neufeld: Je crois que le Bureau canadien d'études fiscales publie souvent des estimations de la situation financière du gouvernement. Il en a publié un en effet, il y a à peine quelques jours. Il me semble que je l'ai lu.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Est-ce là une bonne publication au sujet des finances nationales dont traite le Bureau canadien d'études fiscales?

M. Neufeld: Oui. En procédant à leur évaluation, le Bureau doit estimer les recettes fiscales supérieures qui proviendront d'une hausse de la production. Autrement dit, il doit commencer par une sorte de prévision économique, puis assumer un certain rapport entre les augmentations de l'activité économique et les augmentations des recettes fiscales. Cela constitue une partie intégrante de presque toute prévision relative à l'activité fiscale.

Le sénateur Phillips (Rigaud): J'aimerais poser une autre question sous cette rubrique, se rapportant à l'annexe, comme je le pense et l'espère. J'ai été stupéfait de lire aujourd'hui dans la section financière du journal *The Globe and Mail*, un article écrit par un des

rédateurs du journal, où il disait que les recettes fiscales augmentent dans une proportion que excède l'augmentation du produit national brut. Si le produit national brut subit une hausse de 6 p. 100, on estime que les recettes de 7½ p. 100.

M. Neufeld: C'est exact. Les économistes appellent cet état de choses la traînée fiscale, soit le fait que nous ayons un régime fiscal qui rapporte des recettes fiscales plus élevées que l'augmentation de l'activité économique qui est la cause de l'augmentation des recettes fiscales.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Neufeld: Je crois que cela peut s'appuyer sur des statistiques.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Vous dites que cela peut s'appuyer sur des statistiques?

M. Neufeld: Oui.

Le président: Lors de notre dernière réunion, j'ai attiré votre attention sur un article paru dans *The Economist* et qui traite des États-Unis, où on fait mention d'une augmentation de 4 p. 100 du P.N.B. qui, suivant le régime fiscal des États-Unis, ferait hausser les recettes publiques de 6 p. 100 à cause de l'impôt sur le revenu progressif provenant des niveaux supérieurs de production pour l'augmentation du P.N.B.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je m'en rappelle maintenant.

M. Neufeld: Il semble qu'un certain mouvement parallèle s'est fait jour au sujet des dépenses, parce que certaines dépenses semblent aussi progresser d'elles-mêmes. Je crois que si de graves erreurs ont été commises relativement à l'estimation des dépenses sur le plan national au cours des dernières années, c'est que certains faits sont survenus qui ont produit une hausse des dépenses beaucoup plus ample qu'on l'aurait cru possible lors du lancement des projets.

Le sénateur Everett: Dans une situation d'inflation créée par la demande, la traînée fiscale a-t-elle tendance à être déflationnaire, et serait-elle justifiable pour ce motif?

M. Neufeld: Oui, elle a tendance à l'être et elle est certainement utile dans ce genre de milieu. Par exemple, il est probablement heureux qu'actuellement il y ait une chose comme la traînée fiscale. La question de savoir si la chose est bonne ou mauvaise dépend fondamentalement des conditions d'ordre économique auxquelles vous avez à faire face, parce qu'il arrive que la traînée fiscale soit

forte au point d'empêcher l'économie de passer à l'emploi intégral. Cela commençait à se produire aux États-Unis au début des années soixante. Si les impôts ont diminué au début des années soixante aux États-Unis, c'est uniquement parce que la traînée fiscale ralentissait l'accélération de l'économie. Dans ces conditions, du point de vue économique, la traînée fiscale ne fut pas une bonne chose. Cependant, dans les conditions actuelles où l'économie, particulièrement dans certaines régions, est bien près d'une situation d'inflation créée par la demande, la traînée fiscale a l'avantage de réduire les dépenses à une époque où celles-ci pourraient devenir excessives.

Le sénateur Everett: Si, en tant qu'économiste, vous dirigez la barque, voudriez-vous d'une situation de traînée fiscale, compte tenu du problème à brève échéance de l'inflation par la demande, mais aussi du problème à longue échéance de mettre sur pied une économie saine? Bref, jugez-vous que la traînée fiscale soit bonne ou mauvaise?

M. Neufeld: C'est une bonne chose à condition qu'elle soit dirigée de la bonne manière; laissée à elle-même, elle pourrait dans certaines conditions causer un tort considérable. Toutefois, en supposant qu'il se trouve des personnes compétentes et intelligentes au ministère des Finances et au gouvernement, il y a lieu de croire que dès que la traînée fiscale commencera à faire du tort à l'économie, on introduira des changements dans les taux de l'impôt qui prévient de graves effets. En supposant une gestion compétente, je crois que la traînée fiscale n'est pas mauvaise. Tout de même, je peux concevoir qu'une politique fiscale donne des résultats très satisfaisants sans pour autant avoir une traînée fiscale, car, en assumant encore une fois que les taux de l'impôt seront modifiés au moment opportun, l'activité économique pourrait être accélérée ou ralentie même sans traînée fiscale.

Le sénateur Grosart: J'aimerais poser une question concernant le tableau II, sous la rubrique "Transferts". Pour un profane, les transferts sont souvent considérés comme le total de ce qu'on appelle quelquefois des paiements de bien-être social. Évidemment, la partie bien-être social comporte un élément de dépenses en biens et services. Que serait le pourcentage approximatif de 10.7 si on tenait compte des dépenses globales dans ces secteurs?

M. Neufeld: Que serait-il, exprimé en dollars et en cents?

Le sénateur Grosart: Disons en pourcentage? Ou quelle différence importante y aurait-il dans le 10.7 p. 100?

Le président: En tout cas, laissez-moi faire le point. Vous supposez que dans le 10.7 p. 100 il y a un élément de paiement pour des biens et services?

Le sénateur Grosart: Nous ne pourrions le voir ici parce que les biens et services sont gardés à part de cette colonne particulière. Je m'explique. D'abord, y a-t-il un élément de dépenses en biens et services dans le chiffre de 10.7 p. 100?

M. Neufeld: De ce tableau il faut retenir que la colonne des «Dépenses en biens et services» se rapporte aux dépenses publiques relatives aux biens et aux services.

Les colonnes se rapportant aux autres dépenses visent, en fait, les transferts de revenu entre des parties hors des secteurs publics. Il est vrai que les gens qui reçoivent ces paiements utiliseront évidemment cet argent pour acheter des biens et des services et que ceux qui doivent financer ces paiements achèteront une quantité moindre de biens et de services parce qu'ils auront perdu un revenu. Il importe de distinguer ici, je crois, entre les dépenses publiques relatives aux biens et services et les dépenses publiques qui ne se rapportent pas aux biens et services. Donc, en ce qui concerne le 10.7 p. 100, tout ce que je puis dire c'est qu'il ne renferme pas un élément de dépenses en biens et services; cependant, il est certainement vrai qu'en transférant un revenu il est probable qu'on touche aux dépenses nationales relatives aux biens et services. Voici un exemple très simple, dont se servent souvent les économistes. Étant donné que fondamentalement, le taux de l'impôt est progressif et que vous transportez donc un revenu de personnes à revenu élevé à des personnes à faible revenu, et étant donné que les gens à faible revenu dépensent une plus grande partie de leur revenu que ne le font ceux dont le revenu est élevé, il est probable que ces transferts, sur le bilan, entraînent l'augmentation des dépenses globales relatives aux biens et services.

Le sénateur Grosart: Je crois que du point de vue des dépenses publiques, il y a toujours un élément de choix. On peut donner une allocation familiale, ou on peut consacrer plus d'argent à des installations scolaires. Je me demande dans quelle mesure cela est représenté ici et dans quelle mesure nous pouvons accepter le 10.7 comme un chiffre valable, indiquant le transfert de bien-être social ou la redistribution de transfert de revenu.

M. Neufeld: Je crois que sur un plan simple, vous pouvez considérer ce chiffre comme raisonnable; il me faudrait cependant souli-

gner certains problèmes qui exigent du doigté. Certains transferts sont ce qu'ils sont à cause de l'efficacité administrative. Je reçois une allocation familiale et j'ai trois enfants; cependant, le montant que je reçois est retranché à mon relevé d'impôt sur le revenu. Une autre façon de procéder serait supprimer mon allocation familiale et de modifier mes allocations aux fins de l'impôt sur le revenu. Il en résulterait des transferts inférieurs; mais que s'est-il passé? Je crois qu'il faut toujours faire preuve d'une certaine prudence en utilisant ces chiffres relatifs aux transferts. Il est vrai que ces chiffres disent quelque chose, mais je crois qu'on doit prendre soin de dire combien ils représentent et ce que, réellement, ils veulent dire.

Le sénateur Grosart: J'ai une question supplémentaire. Dans toutes ces questions de transfert, ne prévoit-on pas l'ampleur de l'emprise du gouvernement fédéral sur les responsabilités constitutionnelles du domaine provincial? L'éducation en est un bon exemple.

Le président: Cela serait représenté par un transfert aux provinces.

Le sénateur Grosart: C'est exact.

M. Neufeld: Ces chiffres représentent des transferts aux provinces.

Le sénateur Grosart: Ou des transferts à des particuliers. Les deux sont possibles.

M. Neufeld: J'ai exclu, ainsi que l'indique la note explicative du tableau, les transferts du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et municipaux. Si j'en tenais compte, je les compterais en double. Je les ai donc omis. Ces chiffres sont cependant facilement accessibles.

Le sénateur Grosart: Avez-vous une idée de leur ampleur? Je suppose qu'il y a ici une question de définition. Par exemple, le financement de l'éducation post-universitaire sur les recherches par le gouvernement fédéral pourrait ne pas être considéré comme l'envahissement d'une responsabilité provinciale?

M. Neufeld: Les transferts du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et municipaux ont atteint \$2,452,000, soit environ 3.6 p. 100 du P.N.B. C'est assez considérable.

Le sénateur Grosart: Diriez-vous que la totalité ou une large partie du transfert avait pour but d'aider les provinces à exercer des responsabilités constitutionnelles, ou certaines de ces dernières étaient-elles seulement d'ordre administratif?

M. Neufeld: Je n'ai pas d'état détaillé des différents genres de transferts inclus dans ce grand total. Je préfère m'abstenir de tout commentaire à ce sujet, car mes impressions peuvent être complètement fausses.

Le sénateur Grosart: Si j'ai posé cette question, c'est que j'ai toujours été très curieux de savoir quel pourcentage de ses dépenses, ou quel montant total, le gouvernement fédéral consacrait à ses responsabilités constitutionnelles.

Le président: Je dirais que tout l'argent que le gouvernement fédéral distribue aux provinces sert à cette fin.

Le sénateur Molson: Monsieur le président, il me semble qu'on ne s'entend pas très bien sur les frontières de ces responsabilités constitutionnelles. N'est-ce pas là l'un de nos principaux problèmes, et ne règne-t-il pas cependant une confusion plus ou moins grande dans le domaine de l'éducation et de la santé, de même que dans d'autres secteurs mal définis?

Le président: Je suppose que c'est une opinion discutable, mais le fait que les provinces font des dépenses dans ces domaines semble indiquer que ce sont des secteurs qui relèvent de leur compétence. La participation financière du gouvernement fédéral dans les domaines de la santé, de l'éducation, etc., vise à les aider à s'acquitter de ces responsabilités. Le gouvernement fédéral a lui-même certaines responsabilités pour ce qui est de la santé, entre autres, mais quand il transfère certaines sommes aux provinces pour la construction d'hôpitaux, par exemple, c'est qu'il s'agit là d'une responsabilité provinciale.

Le sénateur Grosart: Certains transferts comme ceux qui se faisaient en vertu du programme des travaux d'hiver peuvent être équivoques. Il serait difficile de préciser de quelle façon la contribution du gouvernement fédéral au programme des travaux d'hiver se rattache à ses responsabilités constitutionnelles; il a d'ailleurs fallu apporter une modification à la constitution pour clarifier cette situation, et la contribution du gouvernement fédéral est faite à l'assurance-chômage. Voilà le genre de questions qui me préoccupe.

Le président: J'ai précisé que ce n'était qu'une supposition de ma part.

Le sénateur Isnor: Ma question est dans le même ordre d'idées que celle du sénateur Grosart. J'aimerais que vous nous donniez la définition générale du terme «transfert» que vous utilisez aux tableaux 2 et 3. Au tableau 3, on peut voir le chiffre 15. Au tableau 2, il est de 10,7, soit une différence de 4,3. Qu'est-ce que cela comprend?

M. Neufeld: Tout d'abord, le chiffre figurant au Tableau II est le même qu'au Tableau I c'est-à-dire 15. En réalité c'est 14,9; je l'ai arrondi à 15 pour les fins du Tableau III.

Le sénateur Isnor: Oui, mais le pourcentage de 10,7 ne figure-t-il pas au Tableau II?

M. Neufeld: Il ne s'agit que des paiements de transfert. Le poste du Tableau III comprend les transferts, les subsides, etc.

Le sénateur Isnor: C'est ce que je voulais savoir. Pourriez-vous nous donner une définition générale de ce que les transferts englobent?

M. Neufeld: Très bien. Je voulais seulement m'assurer que vous compreniez bien que le 15 p. 100 figurant au Tableau III apparaît aussi en réalité au Tableau II.

Le sénateur Phillips (Rigaud): C'est 14,9.

M. Neufeld: Oui, 14,9 que j'ai arrondi à 15. Donc, il s'agit bien des mêmes postes dans les deux tableaux. En quoi consistent-ils? Ce sont des transferts sous forme d'intérêts sur la dette publique, ce sont des transferts sous forme d'allocations de bien-être social, d'allocations familiales, etc. Ce sont des subsides accordés en vertu de divers programmes gouvernementaux, aide à l'industrie ou aux agriculteurs, ainsi de suite (il ne s'agit pas de grosses sommes), et enfin des avances des capitaux, ce qui représente des sommes insignifiantes. En général, je crois qu'une très large proportion de ces sommes est consacrée à divers programmes de bien-être social, qui consistent à prélever des sommes sur le revenu d'un certain groupe pour les distribuer à un autre groupe.

Le président: Les pensions de vieillesse?

Le sénateur Isnor: Selon moi, la question qui nous intéresse est celle du bien-être social et de quelques autres programmes.

Le président: Vous aimeriez donc connaître la composition exacte de ce 10,7 pour cent?

Le sénateur Isnor: C'est exact.

Le président: Je crois que M. Houston serait probablement en mesure de nous fournir ces détails. Il pourrait obtenir des statistiques précises au sujet de chacune des sommes affectées à divers secteurs du bien-être social. Est-ce bien cela que vous voulez?

Le sénateur Isnor: Oui, et je crois que le sénateur Grosart avait la même idée que moi.

Le sénateur Grosart: En effet, Monsieur le président. J'avais l'intention de demander ce que comprenait ce 0,1 p. 100 concernant les

avances de capitaux, ce qui me semble peu considérable s'il comprend la part du gouvernement dans le financement des hôpitaux, la construction de la Transcanadienne. S'agit-il vraiment d'avances de capitaux? Sous quelle rubrique figurent-elles, de même que les emprunts et les avances de capitaux?

M. Neufeld: Le poste consacré aux avances de capitaux a été créé il y a très peu de temps. Je dois avouer que je n'ai pas essayé de découvrir ce qu'il englobait, car il m'a semblé si peu important. De toute évidence, il ne peut comprendre les dépenses que vous avez mentionnées, sinon il serait beaucoup plus considérable.

Le sénateur Hays: Engloberait-il les écoles professionnelles?

Le sénateur Grosari: Oui, sous quel poste les écoles professionnelles figureraient-elles?

M. Neufeld: C'est ce que je m'efforce de découvrir.

Le président: La provenance de l'aide que le gouvernement fédéral apporte pour la construction d'écoles professionnelles serait expliquée par la note au bas du tableau, qui précise que ce tableau ne comprend pas les sommes que le gouvernement fédéral attribue aux gouvernements provinciaux et municipaux, afin d'éviter de porter ces sommes à deux postes différents.

Le sénateur Grosari: D'autre part, toutes ces dépenses figurent dans ce tableau. Elles ne sont exclues qu'au point de vue statistique.

Le président: C'est exact, mais elles seraient incluses en tant que dépenses encourues par les gouvernements provinciaux pour la construction d'écoles professionnelles, n'est-ce pas?

M. Neufeld: En effet.

Le président: Et ce montant total comprendrait les dépenses du gouvernement fédéral et celles des gouvernements provinciaux, mais les premières sont exclues afin d'éviter qu'elles ne soient portées à deux postes différents.

Le sénateur Grosari: Même ainsi, ce 0.1 est très faible s'il inclut la consolidation de capitaux fédéraux, provinciaux ou municipaux. Le cas échéant, ce chiffre ne pourrait comprendre ces dépenses. Je me demande donc où elles figureraient. En d'autres termes, le poste «marchandises et services» englobe-t-il les dépenses courantes et les dépenses d'immobilisations encourues par le Gouvernement?

M. Neufeld: Oui.

Le sénateur Grosari: Eh bien, voilà la réponse que je cherchais.

Le sénateur Hays: Monsieur le président, Monsieur Neufeld, vos tableaux indiquent que les dépenses se sont élevées considérablement

de 1960 à 1968, soit une hausse équivalant à 34.7 pour cent du produit national brut. Pouvez-vous nous expliquer d'une façon détaillée les raisons de cette augmentation, ou nous dire quel pourcentage de cette augmentation résulte de dépenses accrues dans le domaine de l'éducation?

M. Neufeld: Les dépenses entraînées par l'éducation sont parmi celles qui ont le plus augmenté pendant cette période.

Le sénateur Hays: Cette augmentation représente-t-elle la majeure partie de l'augmentation totale des dépenses? Pourriez-vous nous énumérer les domaines où les dépenses gouvernementales ont diminué au cours de cette même période?

M. Neufeld: Je n'ai pas ces renseignements à ma disposition en ce moment. Il faudrait faire un examen très détaillé des comptes du Gouvernement, chose possible, afin de déterminer les domaines dans lesquels les dépenses gouvernementales ont diminué ou augmenté au cours de cette période. Nous savons, par exemple, que l'importance relative des dépenses consacrées à la défense a diminué pendant cette période. D'autre part, le secteur de l'éducation a entraîné des dépenses de plus en plus fortes. Un autre secteur où les dépenses se sont accrues est celui du bien-être, par suite de l'institution du régime d'assurance-hospitalisation, entre autres choses. Toutefois, les renseignements que j'ai à ma disposition ne précisent pas les pourcentages respectifs de ces augmentations. Selon moi, il devrait être possible de les obtenir assez facilement.

Le sénateur Hays: Est-ce que cela serait possible, Monsieur le président?

Le président: Oui, nous chargerons M. Houston de les obtenir.

Le sénateur Hays: Je suis convaincu que l'augmentation totale est surtout imputable aux dépenses accrues que nécessite l'éducation.

M. Neufeld: L'éducation a en effet entraîné des dépenses très importantes.

Le président: Vous pouvez vous rendre compte, Sénateur Hays, que les dépenses relatives aux biens et aux services totalisaient 18.7 pour cent en 1960 d'après ce tableau. Elles se sont élevées à 19.8 pour cent, soit une augmentation d'environ un pour cent. Les dépenses provinciales et municipales représentent plus que cette augmentation.

Le sénateur Hays: C'est là qu'intervient l'intérêt?

Le président: C'est exact. Dans le domaine de l'éducation, les dépenses municipales sont passées de 11.1 à 13.1 pour cent, soit une augmentation de 2 pour cent. Par contre, les dépenses fédérales ont accusé une diminution de 1 pour cent, passant de 7.6 à 6.6 pour cent,

ce qui révèle que c'est dans le domaine de l'éducation, et dans les dépenses provinciales et municipales du même genre, que s'est manifestée cette forte augmentation.

Le sénateur Hays: Il serait intéressant d'avoir un état détaillé de ces augmentations, ce qui nous permettrait de comparer nos dépenses à celles des autres pays dans les domaines de l'éducation, de l'assurance-hospitalisation, etc.

J'aimerais vous poser une autre question, monsieur Neufeld. Savez-vous si les gouvernements provinciaux et municipaux s'efforcent d'élaborer des principes directeurs quant aux dépenses gouvernementales? La meilleure façon d'expliquer ma question serait probablement de l'illustrer par un exemple. Prenons, si vous voulez, celui de la capacité des hôpitaux de la Saskatchewan. La capacité des hôpitaux de cette province est la plus élevée du pays, et même des États-Unis, par rapport à la population, soit 130 à 135 lits par 1,000 habitants en comparaison de 5.2 pour l'Ontario, je crois. Je me demande si toutes ces dépenses gouvernementales se font selon des principes directeurs ou certains critères comme dans le cas des policiers: à Chicago, par exemple, il y a un policier pour 485 habitants; à Cincinnati, si les chiffres n'ont pas changé depuis ce temps-là, il y avait un policier pour 700 habitants. Le même critère se retrouve dans le domaine scolaire, où le nombre d'élèves par instituteur varie de 39 à 17.

Le président: Moins que cela.

Le sénateur Hays: Oui, je suppose que le rapport approprié serait d'un pour un, et qu'il serait probablement préférable d'avoir près de 12 instituteurs par élève. Cela dépend des résultats que vous voulez obtenir. Toutefois, ce sont là les principaux problèmes qui affligent les dépenses gouvernementales, surtout à l'échelon provincial ou municipal.

Si vous n'avez qu'un seul policier pour 750 habitants, le taux de criminalité augmentera. Tout dépend du niveau de criminalité que vous êtes prêt à tolérer. Si vous avez un policier pour 300 habitants, vous pouvez alors éliminer le crime presque complètement. Toutefois, cette décision doit être prise par quelqu'un.

C'est sur des critères du genre que l'on se fonde pour fixer les dépenses.

M. Neufeld: Monsieur le sénateur, la question que vous venez de soulever touche probablement l'aspect le plus important des dépenses gouvernementales, car il est inconcevable qu'il y ait si peu de principes directeurs et de critères vraiment utiles. Et cependant, comme nous l'avons constaté, le secteur gouvernemental prend une importance de plus en plus grande. Habituellement, on pense que les principes directeurs qui orientent le

travail du secteur privé sont basés sur le profit et, par conséquent, que ces considérations tracent la marche à suivre.

L'ennui, dans le secteur public, est que les dépenses ne sont pas vraiment régies par les mêmes considérations. En d'autres termes, nous n'avons pas le genre de principes directeurs que vous venez d'exposer.

A mon avis, l'élaboration de principes directeurs et de critères d'efficacité applicables au secteur public constitue la mesure la plus importante à prendre pour employer nos ressources d'une façon efficace. J'ai l'impression que nous avons beaucoup de progrès à accomplir dans ce domaine et, en examinant l'ampleur des dépenses gouvernementales en 1968, par exemple, on ne peut vraiment être convaincu qu'elles ont été faites de la façon la plus profitable.

Il est extrêmement difficile, par exemple, de mettre fin à des projets gouvernementaux une fois qu'ils ont été mis en branle. Pourtant, si l'on se fondait sur le genre de principes directeurs que vous venez de nous décrire, on en viendrait à la conclusion qu'il faut mettre fin à ces projets le plus rapidement possible.

Selon moi, c'est l'absence de ces critères et de ces principes directeurs qui fait que des programmes dépassés peuvent continuer d'exister indéfiniment.

Le sénateur Hays: D'après vous, quelle serait la façon de résoudre ce genre de problèmes? Prenons, par exemple, le cas d'une ville de 300,000 habitants, dont 90,000 enfants. Si on voulait réduire de deux le nombre d'élèves dans chaque classe, dans une ville de cette importance où un millièmme rapporte environ \$500,000, c'est à peu près ce qu'il en coûterait pour réduire de deux le nombre d'élèves dans chaque classe.

D'autre part, si l'on voulait réduire le nombre d'élèves de 35 à 17 dans chaque classe, il en coûterait à peu près 8 ou 9 millièmms.

Il me semble qu'on devrait entreprendre des études afin d'élaborer, à l'intention des administrateurs municipaux et des autorités provinciales, des critères sur lesquels ils pourraient appuyer leurs décisions à ce sujet.

M. Neufeld: Il devrait y avoir des études dont les résultats seraient centralisés. Or, aucune municipalité ne peut entreprendre de tels travaux à cause des dépenses élevées qu'ils entraînent et du fait que les spécialistes de ces questions exigent des honoraires fort élevés. Je crois donc que le secteur gouvernemental devrait trouver le moyen d'établir de tels principes directeurs ou des critères d'efficacité dont on ferait également profiter toutes les municipalités.

Il est vrai que ces principes directeurs ne conviendraient pas tous aux besoins des

municipalités, mais il y a un assez grand nombre d'agglomérations urbaines dont les problèmes sont fondamentalement les mêmes.

Le sénateur Hays: En effet, il s'agit en général des mêmes problèmes.

M. Neufeld: Dans certaines villes, le problème des taudis ne sera pas aussi aigu que dans d'autres; parfois, ce sera le problème racial qui différenciera d'une ville à l'autre. Il est évident que des différences de ce genre existent, mais je conviens avec vous qu'un grand nombre des problèmes qui affligent les secteurs urbains sont semblables.

Par conséquent, il semblerait possible d'établir des critères d'efficacité tant comme les analystes en valeurs mobilières le font pour les grandes entreprises.

Le sénateur Hays: Mais personne ne s'occupe de cela à l'heure actuelle?

M. Neufeld: Je crois que seuls quelques ministères ont entrepris des travaux sérieux dans ce domaine. A part cela, il me semble qu'on ne fait pas grand-chose à ce sujet, du moins au Canada.

Le sénateur Grosart: Dans certaines provinces, je crois que le ministère des Affaires municipales s'est attaqué à ce problème.

Le président: A Toronto, par exemple, il y a un bureau de recherche sur les questions municipales.

Le sénateur Grosart: Oui, et on commence à procéder à la péréquation de l'assiette des contributions entre divers secteurs municipaux.

Le sénateur McLean: Monsieur le président, le premier ministre a déclaré, il y a quelque temps, que le gouvernement envisageait d'apporter certaines modifications aux pensions de vieillesse et aux allocations familiales. Est-ce qu'on a élaboré des principes directeurs à cette fin? A-t-on fait une étude à ce sujet? Le gouvernement pourrait-il recouvrer les paiements de transfert ou une certaine partie de ces paiements faits aux provinces? Supposons, par exemple, qu'on cesse d'accorder la pension de vieillesse et les allocations familiales aux gens dont le revenu est supérieur à un niveau donné. Le gouvernement en retirerait-il un avantage en gardant ces montants dans le Trésor ou retrouverait-il de toute façon cet argent par l'entremise de transfert à partir de l'impôt sur le revenu?

M. Neufeld: Je ne peux formuler que des hypothèses à ce sujet. Supposons, par exemple, que le gouvernement cesse de me verser les allocations familiales et qu'il modifie mes déductions d'impôt en conséquence; la baisse de ses dépenses et celle de ses revenus pourraient bien ne pas s'équilibrer. D'autre part, il serait théoriquement possible que la situation contraire se produise, selon le mode

d'attribution des allocations familiales. Le gouvernement pourrait mettre sur pied ce nouveau mode d'attribution des allocations familiales sans dépenses supplémentaires, ou le faire à moindres frais, ou encore être dans l'obligation de faire des dépenses additionnelles.

Le sénateur McLean: Est-ce qu'on est en train d'étudier cette question actuellement?

M. Neufeld: Pas à l'extérieur du secteur gouvernemental. Je ne fais qu'émettre des hypothèses en ce moment, et il serait peut-être préférable que je ne dise rien, mais il me semble que certaines études doivent être en cours afin de déterminer l'effet qu'aurait une modification du mode d'attribution des allocations familiales, car le gouvernement a abordé cette question en public à quelques reprises au cours des dernières semaines.

Pour ma part, j'ai déjà utilisé l'exemple des allocations familiales la dernière fois que j'ai témoigné devant le Comité.

Le président: Je crois que M. Smith a également fait allusion aux allocations familiales. Ce n'est peut-être pas M. Smith, mais je suis certain d'avoir entendu une déclaration à ce sujet.

Le sénateur Everett: M. Neufeld, lors de votre dernier témoignage, vous avez précisé que l'inflation au Canada provenait de deux facteurs, soit l'intensification de la demande et la hausse des prix. On parle toujours de l'effet qu'ont les mesures gouvernementales sur l'inflation due à une demande trop forte, mais il est rarement question des mesures que le gouvernement pourrait prendre pour freiner la hausse des prix, l'autre cause d'inflation.

Or, il me semble évident que le gouvernement pourrait lutter contre la hausse des prix dans un domaine comme celui de l'emploi des fonctionnaires, tout comme le fait l'industrie. J'aimerais examiner brièvement le problème que causent les prélèvements fiscaux, car si l'on reconnaît que l'industrie augmente ses prix de façon à compenser l'augmentation des impôts, on peut en déduire que les impôts contribuent, à certains égards, à l'inflation. J'aimerais alors vous poser la question suivante: l'effet des initiatives gouvernementales sur la hausse inflationniste des prix est-il important par rapport à celui qu'elles ont sur l'inflation due à l'accroissement de la demande; par conséquent, croyez-vous que le gouvernement devrait envisager la diversification de ses mesures fiscales de façon à réduire l'effet des prélèvements fiscaux sur la hausse des prix?

M. Neufeld: Selon moi, il n'y a aucun doute que les mesures gouvernementales ont parfois aggravé le problème de la hausse inflationniste des prix. Je ne serais certainement pas

prêt à croire que les mesures gouvernementales n'agissent que sur l'accroissement inflationniste de la demande. De temps à autre, cette action se fait également sentir par une hausse inflationniste des prix. On se rappellera, par exemple, que le rôle direct ou indirect que le gouvernement fédéral a joué il y a plusieurs années lors du règlement du conflit de la Voie maritime avait grandement contribué aux augmentations subséquentes des salaires. C'est là un exemple des cas où le gouvernement aggrave le problème de la hausse inflationniste des prix. Le cas dont vous parlez est un peu différent. Si je comprends bien, vous pensez à ce qui se produit lorsque le gouvernement augmente les impôts, diminuant ainsi le revenu net du travailleur; lors des négociations collectives suivantes, ces travailleurs s'efforceront non seulement d'obtenir une augmentation normale de salaire, mais aussi d'obtenir une augmentation supplémentaire qui compenserait la perte de revenu que l'augmentation des impôts leur a causée. Tout ce que je peux dire, c'est que si ce sont là des facteurs qui interviennent lors des négociations collectives, on pourrait alors supposer que l'augmentation des impôts a été la première phase du processus de l'accroissement des prix.

Je ne peux vraiment pas voir, de prime abord, comment certaines formes d'imposition pourraient avoir des effets moins marquants que d'autres. Je suppose que nous n'en avons vraiment aucune idée. Advenant, par exemple, que le gouvernement décide de hausser la taxe de vente plutôt que l'impôt sur le revenu, cette mesure fiscale aurait-elle un effet différent sur les négociations collectives suivantes? Je n'en suis pas certain, car les syndicats se préoccupent de plus en plus non seulement du revenu net du travailleur, mais aussi de la valeur réelle de ce revenu; par conséquent, si une hausse de la taxe de vente entraîne une augmentation des prix des biens et des services, réduisant ainsi le revenu net du travailleur, cette mesure aurait le même effet lors des négociations collectives qu'une réduction directe du revenu net par suite d'une augmentation des impôts. Je ne vois aucun moyen commode d'en sortir. Nous devons nous attaquer de front au problème de l'augmentation inflationniste des prix et faire comprendre, d'une façon ou d'une autre, qu'il ne servirait à rien de laisser les salaires augmenter plus rapidement que la productivité. C'est là le nœud de la question, mais ce principe fondamental se perd dans la confusion lorsqu'on examine les négociations collectives ou les hausses de prix une par une. A mon avis, la hausse inflationniste des prix est une question d'une grande importance, et pourtant nous ne pouvons arriver à quoi que ce soit en modifiant simplement le régime fiscal.

Le sénateur Everett: Je vois ce que vous voulez dire: il est impossible de combiner différemment les diverses mesures fiscales. Se peut-il que les hausses d'impôts que le gouvernement décrète pour enrayer l'accroissement inflationniste de la demande se trouvent en même temps à favoriser l'inflation en provoquant une augmentation des prix?

M. Neufeld: Certes, on peut soutenir que les hausses d'impôts entraînent une augmentation des prix, mais il est évident, à mon avis, que la diminution de la demande que cause la hausse des impôts contrebalance l'effet que cela peut avoir sur les prix. Une hausse des impôts est une mesure essentielle-ment anti-inflationniste.

Le sénateur Grosart: Pour en revenir au tableau II et, tout particulièrement, aux paiements de transfert, on pourrait prétendre que les paiements de transfert sont presque toujours équivalents aux allocations de bien-être social. Les Communes semblent avoir adopté ce point de vue, mais je me demande s'il est défendable. S'est-on déjà efforcé de découvrir quel pourcentage de ces paiements de transfert faits à des particuliers sont en réalité des allocations de bien-être, en ce sens qu'ils profitent uniquement aux gens à faible revenu? Je me rends compte qu'il s'agit d'une question dans le même ordre d'idées que celle du sénateur Everett. Quelles seraient les conséquences sociales et économiques si l'on n'accordait ces paiements de transferts qu'à ceux qui en ont vraiment besoin. Cela comprendrait naturellement les allocations familiales, comme vous l'avez expliqué, et peut-être aussi les pensions de vieillesse dans certains cas. Il serait intéressant de mentionner la déclaration de M. Forget à ce sujet la semaine dernière: quand on arrive au niveau du Canada et de la Suède, on semble atteindre un plateau par rapport aux États-Unis, car ce pays consacre des sommes moins importantes que nous aux programmes de bien-être, mais on remarque que ces sommes augmentent en fonction du revenu par habitant dans tous les autres pays. Si l'on s'efforçait de n'attribuer des allocations de bien-être qu'aux gens qui en ont besoin, cela entraînerait-il des conséquences sociales ou économiques particulières?

M. Neufeld: Voilà une autre question d'une grande importance. Je tiens tout d'abord à soutenir le point de vue que vous avez exprimé, à savoir qu'il est erroné de considérer tous les paiements de transfert comme des allocations de bien-être. Vous avez tout à fait raison. Prenons de nouveau, si vous le permettez, l'exemple que j'ai employé tout à l'heure au sujet des allocations familiales que je reçois. Je ne les considère pas comme des allocations de bien-être, car je sais bien que

les sommes que le gouvernement prélève sur mes revenus contrebalançant ces allocations. D'autre part, les détenteurs d'obligations du gouvernement reçoivent un intérêt qui semble constituer un paiement de transfert; pourtant, cet intérêt peut provenir des impôts que verse le contribuable moyen et être remis à une personne très à l'aise, celle qui a acheté ces obligations. C'est pourquoi je suis d'avis, comme le sénateur Grosart, qu'il ne s'agit pas de paiements de bien-être.

L'autre question que vous avez soulevée est, je crois, un peu différente. Depuis l'institution des allocations familiales au Canada, on a tendance à considérer que ces programmes doivent s'appliquer à tous; je crois que l'une des raisons de cette façon de penser réside dans le fait qu'il est plus facile d'administrer ces programmes lorsqu'ils visent la totalité de la population. Pourtant, chose intéressante, on commence à remettre en question l'idée d'universalité, et il me semble que cela provient des débats qui entourent la mise en œuvre du programme universel d'assurance-maladie (Medicare). Il se peut bien que ce principe ait été remis en question à la suite de la mise au point de méthodes de comptabilité plus perfectionnées qui permettent d'administrer un programme de façon efficace sans qu'il soit appliqué universellement. Peut-être cet argument a-t-il perdu de l'importance maintenant que nous disposons de techniques administratives efficaces.

Il y a un autre point dont on se préoccupe quelque peu; il s'agit de certaines conséquences non mesurables de l'universalité. On se demande, en effet, si les gens n'adopteront pas, du fait qu'ils pensent bénéficier gratuitement de ces programmes, une attitude différente que s'ils devaient faire face à certaines dépenses? Il ne semble pas y avoir de réponse catégorique à cette question, mais je crois que nous sommes arrivés au stade où, à cause de ces deux raisons (à savoir les conséquences défavorables que l'universalité peut avoir sur les habitudes de dépense des gens et le fait que l'efficacité administrative pourrait ne plus être une justification suffisante de l'universalité), nous pourrions envisager certaines solutions qui seraient préférables à l'universalité, c'est-à-dire réserver ces allocations de bien-être aux gens qui en ont besoin.

Enfin, il reste une question qui, à mon avis, est un grave sujet de préoccupation pour nombre de gens. Nous avons depuis longtemps institué certains programmes de bien-être, et pourtant, si vous voyagez à travers le pays, vous trouvez encore plusieurs régions où la pauvreté sévit: c'est à se demander qu'est-ce qui ne va pas. Se pourrait-il qu'en instituant des programmes destinés à la totalité de la population, nous ayons en réalité été incapables de venir en aide à ceux qui en

avaient vraiment besoin? Il semble que c'est là une des raisons pour lesquelles le principe de l'universalité des programmes de bien-être est remis en question. J'ai moi-même des doutes à ce sujet.

Le sénateur Grosart: Il y a également le problème de sémantique qui entoure la signification du terme «means» (moyens) dans l'expression «means test» (évaluation des moyens d'existence), à cause de son affinité avec l'adjectif «mean» (pauvre). Ce problème devient-il moins aigu en raison des tendances que vous exposez?

M. Neufeld: Je l'espère bien, car cela me semble être une façon hypocrite d'envisager le problème. On avait tendance, en effet, à soutenir qu'il ne s'agissait pas de paiements de transfert puisque les programmes étaient universels. Selon moi, il est tout à fait souhaitable de procéder à des transferts de fonds de façon à alléger la pauvreté et à accroître le bien-être du Canadien moyen, mais l'hypocrisie me répugne. Je ne prétendrai donc pas que ces programmes universels ne nécessitent pas qu'on prélève à même le revenu des riches pour venir en aide aux pauvres, puisque c'est exactement ce qui se produit. La simple logique devrait finir par prévaloir dans une discussion du genre. Il est vrai que cette question n'a pas fait l'objet d'examen sérieux au cours des dix ou vingt dernières années. On prétendait qu'il était injuste d'évaluer les moyens d'existence des gens, car cela mettait à part certaines catégories de gens qui n'avaient pas besoin de ces programmes ou que cela nécessitait des transferts de ressources. Je crois que les gens viendront à admettre la nécessité de programmes efficaces de bien-être et qu'il n'y aura plus de controverse à ce sujet. Et après quelque temps, on n'hésitera plus à admettre qu'il s'agit bien de puiser à même le revenu des gens à l'aise les sommes nécessaires pour venir en aide aux pauvres, et cela ne tracassera plus personne. Jusque-là, il a toujours été difficile d'examiner cette question de manière rationnelle sans que les sentiments n'interviennent.

Le sénateur Grosart: Peut-être est-ce une indication de l'opinion publique, mais il y a eu un très fort pourcentage de réponse à ce qui est en réalité un examen des moyens d'existence des candidats au supplément à la pension de vieillesse: même si un grand nombre d'entre eux s'inquiétaient du fait qu'on appelle cela un examen des moyens d'existence, cela ne les a pas empêchés de formuler une demande. En effet, je crois que 70 pour cent de ceux qui sont d'âge à réclamer la pension de vieillesse l'ont fait.

M. Neufeld: Un autre secteur intéressant est celui de l'éducation. A mon avis, en raison des subsides universels et du fait que la

majorité des étudiants dans les universités viennent des classes à l'aide de la société, le financement de l'instruction universitaire est, en fait, assumé par les gens des classes moyennes au profit des riches. Par conséquent, il semblerait illogique de perpétuer une telle situation. D'autre part, que pourrait-on faire pour y changer quelque chose? La seule solution serait de fixer les frais de scolarité en fonction du revenu des gens, et il serait temps qu'on prenne cette mesure pour l'enseignement universitaire.

Le sénateur Hays: Vous avez beaucoup insisté ce matin sur l'inflation qui affecte les dépenses gouvernementales. Presque toutes les villes canadiennes se vantent de leurs dépenses en immobilisations, et se targuent d'avoir émis pour \$200 millions ou \$500 millions de permis de construction, etc. Que fait donc le secteur public? Quelles sont ses responsabilités quant à l'inflation, si l'on considère le grand nombre d'édifices publics que l'on construit pour remplacer de vieux immeubles?

Vous ne trouverez pas cette situation dans des villes comme Londres, Paris ou Amsterdam, où les édifices sont occupés à pleine capacité. En fait, j'étais en Finlande, il n'y a pas très longtemps, et j'ai constaté que les couples mariés y sont obligés d'attendre huit ans pour avoir une simple chambre.

Le sénateur Beaubien: Que font-ils en attendant?

Le sénateur Hays: Je crois que la même situation existe en Hollande. Dans un grand nombre de ces pays, les couples mariés doivent attendre sept ou huit ans pour avoir une chambre. J'aimerais savoir ce que vous pensez des tendances inflationnistes, que le gouvernement semble chercher à prévenir en prenant toutes sortes de mesures. Il ne semble pas cependant exister de plafond du tout dans le secteur privé.

M. Neufeld: En guise de réponse, je dirai que c'est le gouvernement qui dirige et que c'est lui qui est responsable de la situation. Le principal objectif du secteur privé est de s'occuper des affaires normales de l'activité économique. Le secteur privé n'est pas chargé de maîtriser l'inflation. Ce n'est pas son rôle, il lui est impossible de l'exercer, car il y a plus d'un secteur privé. Ce qui existe en fait, ce sont des centaines de milliers de sociétés industrielles et commerciales individuelles qui font tout leur possible pour fonctionner avec efficacité. Il est donc impossible de les charger de dominer l'inflation. Nous confions donc au gouvernement le rôle de maîtriser l'inflation par l'entremise de la banque centrale, la Banque du Canada, et par l'entremise du gouvernement fédéral; et nous soutenons que, s'il y a une inflation dans le

secteur privé, et il peut certainement y en avoir, et c'est le secteur privé qui a souvent été une des sources les plus importantes de l'inflation, il incombe au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour maîtriser cette inflation. Je dis que, s'il y a inflation dans le secteur privé, il incombe au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour maîtriser l'inflation.

Le sénateur Hays: Voici ma question suivante: Si vous étiez le premier ministre, comment vous y prendriez-vous?

M. Neufeld: Je crois que nous sommes actuellement dans une situation où il nous faut attaquer sur trois fronts à la fois. Il nous faut avoir recours à une politique monétaire—c'est-à-dire contrôler les conditions du crédit, et je ne crois pas que la politique monétaire appliquée au cours de l'année écoulée ait contribué à améliorer la situation autant qu'elle aurait dû le faire. Deuxièmement, nous devons avoir recours à une politique fiscale. Si vous étudiez la politique fiscale au cours des deux ou trois dernières années, vous constaterez qu'il y a eu des périodes où sa contribution a été quelque peu inférieure à ce que nous aurions désiré. Troisièmement, je crois que nous devons commencer à expérimenter les techniques qui combattent l'inflation causée par la poussée des prix. Nous n'avons pratiquement rien fait dans ce troisième domaine et il est pourtant devenu une source importante d'inflation. Le gouvernement a maintenant établi une commission des prix et des revenus, dont le président a été désigné récemment. Je suis d'avis qu'il est devenu essentiel d'entreprendre ce genre d'expérience, non pas que je sois convaincu de la réussite de la commission des prix et des revenus, mais parce que je ne vois pas de ligne de conduite dans les différentes méthodes d'aborder ce problème qui ait une chance de réussir.

Ma proposition serait donc de prendre trois moyens pour aborder le problème et j'aurais recours à une politique monétaire, à une politique fiscale et à une politique de revenus.

Le sénateur Hays: Votre affirmation est assez générale. Pourriez-vous préciser votre pensée? Comment allez-vous arrêter des entreprises comme le *Toronto Dominion Square* et d'autres projets de développement à Toronto?

M. Neufeld: Je crois qu'il est très important de ne pas essayer de résoudre le problème en se plaçant au niveau individuel, d'un projet en particulier.

Le sénateur Hays: Je sais bien, mais vous vous en êtes tenu aux généralités jusqu'ici. Comment faut-il aborder ce problème?

M. Neufeld: Oui, je m'en suis tenu aux généralités dans mes observations, et je l'ai

fait consciemment, parce que je crois qu'il ne faudrait pas du tout que nous introduisions des contrôles au point de dire que l'entreprise de la Banque Toronto-Dominion peut marcher de l'avant, mais que celle de la Banque canadienne impériale de commerce ne le peut pas.

Le sénateur Hays: Je n'ai donné cela qu'à titre d'exemple.

Le professeur Neufeld: Je crois qu'il est préférable d'imposer des restrictions de crédit de portée générale qui aient pour résultat de faire remettre à plus tard l'exécution de projets marginaux où qu'ils soient situés, ce qui permettrait aux entreprises plus utiles et profitables d'aller de l'avant. Il est important, lorsque nous contrôlons le crédit afin de réduire l'inflation, de ne pas empêcher la répartition des ressources entre différents projets, parce que certains projets sont plus importants que d'autres. Les projets importants sont ceux qui devraient aller de l'avant, et les projets marginaux sont ceux qui devraient être retardés.

Le sénateur Hays: Vous soutenez qu'il devrait y avoir plus de contrôle du gouvernement en ce qui a trait au gel des crédits pour certains projets et...

M. Neufeld: Je dis qu'il ne devrait pas y en avoir, parce que si vous commencez à geler les crédits pour certains projets en particulier, vous n'auriez aucun moyen de savoir si vous paralysez de bons projets et vous encouragez des projets de moindre valeur. C'est pourquoi il nous faut nous placer du point de vue de la politique monétaire générale qui influence les conditions générales du crédit, le coût de l'intérêt en général, les niveaux généraux des prêts bancaires, et nous devons éviter d'essayer de deviner quels sont les projets qu'il faut autoriser et ceux qu'il faut retenir.

Le sénateur Grosart: Puis-je poser une question supplémentaire? Il me semble que le gouvernement a recours au principe de restriction visant certains projets au moyen de l'évaluation des dépenses. Je pense au générateur de flux neutroniques intenses et à la chaussée du détroit de Northumberland.

M. Neufeld: Oui, cela est vrai. La difficulté qui se présente dans le secteur gouvernemental, c'est que vous n'avez pas les influences du marché qui vous forcent à prendre une décision. Le choix du projet à mettre en chantier à la place d'un autre est arbitraire. Cette façon de procéder nous rappelle une discussion antérieure que nous avons eue au sujet des critères. Je crois qu'il serait bon, par exemple, d'établir des critères qui nous permettraient de faire la distinction entre les meilleurs projets du gouvernement et ceux qui le sont moins et de savoir, lorsque nous sommes dans une période d'inflation, quels

sont les projets qu'il faut retarder et quels sont ceux qu'il faut encourager. Je crois qu'il nous faudrait en venir là.

Actuellement, je suis porté à partager votre avis, à savoir que le fait d'opérer un choix au sein des projets du gouvernement pendant une période d'inflation risque de se faire au petit bonheur, et qui sait si nous n'écarterons pas des projets qui devraient être maintenus pour favoriser ceux que nous devrions écarter.

Le sénateur Grosart: S'il est possible d'établir des critères vis-à-vis d'un projet dans le secteur public, pourquoi laissez-vous entendre qu'il est impossible d'avoir recours au même principe dans le secteur privé?

M. Neufeld: Je dirais que, d'une façon générale, les critères qui s'appliquent au secteur privé sont les mêmes que ceux du marché. Je veux parler des projets qui ont le plus de chance d'être profitables et de réussir; et l'on peut espérer que dans un milieu relativement influencé par la concurrence, ce sont les projets qui sont susceptibles d'être efficaces. Ce que nous disons, c'est que dans le secteur privé vous avez déjà des critères, et ces critères sont ceux du marché, tandis que dans le secteur public, vous n'avez pas de critères de ce genre.

Je ne veux pas trop m'avancer, car il existe des domaines du secteur privé où, à cause d'une concurrence inadéquate, le marché ne fonctionne peut-être pas aussi bien. On aboutit à un résultat plus ou moins bon. Mais, à mon avis, il est aussi bien, dans le secteur privé, de laisser les pressions du marché tirer le meilleur parti possible des décisions concernant la répartition du capital.

Le sénateur Grosart: On pourrait affirmer que le fond du problème veut qu'il s'agisse d'une fonction du secteur privé, non seulement de satisfaire à la demande, mais de créer cette demande, et, qu'en certaines circonstances, la fonction du gouvernement est de freiner la demande.

M. Neufeld: Je crois parfois que c'est là la fonction du gouvernement, mais il faut nous rendre compte en même temps que le gouvernement est devenu la source d'un très grand nombre de services sur lesquels compte la population. Vous ne pouvez donc pas seulement utiliser le gouvernement comme un contre-poids. Vous ne pouvez pas l'utiliser uniquement comme une machine servant à restreindre l'économie. Le gouvernement est aussi un secteur dont la nation s'attend à recevoir un flot continu de services importants, et même certains biens.

Le président: Toute cette discussion est très intéressante, mais je vous ferais remarquer que nous avons arrêté le professeur Neufeld au beau milieu de son exposé, et il lui reste

encore quatre ou cinq pages à nous lire. Je proposerais donc que nous le laissions terminer son exposé, et que nous reprenions ensuite la discussion sur le sujet dans son ensemble.

Le sénateur Molson: Je voudrais poser une autre question avant de quitter ce sujet, monsieur le président. En examinant les tableaux 1 et 2, il me semble que de 1950 à 1960, il y a eu une proportion régulièrement croissante du produit national brut qui était consacrée aux dépenses du gouvernement. Puis, en 1961, cette proportion s'arrête un instant, est réduite légèrement, et il semble qu'on se soit de nouveau rapproché de cet état de choses; et puis, à compter de 1965, on reprend la marche à ce qu'il semble être un taux accéléré. Sous forme de graphique, je crois que ce mouvement serait très intéressant à constater. Je me demande, monsieur le professeur, si vous pouvez nous faire quelques commentaires sur l'existence de cette espèce de fluctuation?

M. Neufeld: Est-ce que vous me demandez les raisons de ce que vous avez si bien décrit?

Le sénateur Molson: Oui.

M. Neufeld: Je crois qu'en partie, c'est parce que 1961 a marqué le début d'une période de redressement économique. L'année 1960 fut une période qui a marqué un léger recul, et de fait, au cours des années qui ont précédé, l'économie ne donnait pas son plein rendement. C'est au printemps de 1961 que nous avons constaté une accélération de l'activité économique. Cette accélération était fondée sur une reprise des affaires dans le secteur privé. C'est ordinairement ce qui se présente: aux premiers stades du cycle des affaires, on constate une accélération assez rapide des dépenses dans le secteur privé et une accélération rapide du produit national brut. Je crois que, dans ce cas en particulier, c'est la reprise des affaires dans le secteur privé qui a exercé une certaine influence.

Ce qui est intéressant à remarquer, cependant, c'est la forte augmentation des dépenses du gouvernement bien avant qu'il y eût un ralentissement de l'activité économique, et je ne puis vous expliquer cet événement complètement. Nous pouvons évidemment souligner qu'il nous a fallu longtemps attendre, semble-t-il, avant de nous engager dans les investissements requis aux fins de l'éducation et que nous nous sommes trouvés soudainement en face d'une horde d'étudiants. Il y eut, en conséquence, une augmentation des dépenses. En d'autres termes, j'ai l'impression qu'il y a eu un élément de prévisions très inadéquates de la part du gouvernement, ce qui explique que, tout d'un coup, même pendant une période économique prospère, le gouvernement a dû se mettre à dépenser de

fortes sommes d'argent. Il y a eu également les effets directs et indirects de l'Expo 1967, dont les dépenses furent engagées avant cela. Remarquons aussi que le jeu de la politique a promu quelques programmes à caractère social à cette époque. Voilà quelques points qu'il est possible de reconnaître, mais il reste qu'il faut considérer cette époque comme étant très exceptionnelle.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je vous invite à remarquer le nombre d'élections que nous avons eues de 1962 à 1967, la surenchère électorale auprès du public, ce qui peut vous fournir une explication.

Le sénateur Molson: Je vous ferais remarquer qu'il y a un autre déphasage dans le programme économique qui n'agit pas toujours de la même façon dans des circonstances et des périodes différentes. Peut-être y a-t-il eu un retard distinct relativement à l'impact de ces importants projets du gouvernement. Ai-je raison?

M. Neufeld: Déphasage entre quoi?

Le sénateur Molson: Entre l'action et son effet visible.

M. Neufeld: Oui, je le pense. Il se peut très bien que le besoin réel de dépenses, disons, pour des installations universitaires ait été constaté deux ou trois ans auparavant; il a fallu cependant plusieurs autres années de planification avant de commencer les travaux. Je suis d'accord que cela puisse avoir une influence. En d'autres termes, la conception des projets de dépense s'est faite à un moment où l'économie n'atteignait pas son plein rendement, alors qu'au moment où les dépenses ont été faites effectivement, l'économie atteignait son rendement maximum.

Le président: Monsieur le professeur Neufeld, je crois que vous pourriez maintenant aborder la page 6 de votre mémoire, sur laquelle nous pourrions alors vous interroger. Nous pourrions revenir sur le sujet déjà traité, si les honorables sénateurs le désirent.

M. Neufeld: Lors de notre dernière réunion, il était question de la possibilité de plafonner la dette nationale et les dépenses du gouvernement à titre de proportion du produit national brut, afin d'imposer une limite de quelque sorte sur les divers niveaux de dépenses du gouvernement ou de leur augmentation. Je n'aime pas ce genre de restrictions directes ou indirectes apportées aux dépenses du gouvernement, surtout parce que je ne crois pas que de telles formules produisent quoi que ce soit de bon au sujet du niveau des dépenses du gouvernement. Elles pourraient, pour des raisons économiques et sociales, produire un niveau de dépenses trop élevé ou trop bas. Je favoriserais plutôt un système d'évaluation intensive des dépenses

spécifiques du gouvernement à la lumière d'objectifs explicites qu'elles sont censées atteindre, en ayant recours, dans la mesure du possible, à des critères objectifs. C'est réellement à ce point-ci que je réitère ce qui a été dit, il y a quelques instants, au sujet du besoin de principes directeurs et de critères. De même, je ne crois pas que de telles limites imposées aux dépenses du gouvernement réussiraient en pratique, parce que le Parlement ne voudra pas que ses pouvoirs d'imposition et de dépenses soient soumis à une formule.

Le *Report on the Commission on Money and Credit* aux États-Unis en 1961 mentionnait ceci au sujet du plafonnement de la dette des États-Unis et du plafonnement du taux d'intérêt:

Le 19 février 1941, le Congrès combinait son autorisation à l'égard de chaque genre d'obligation en un chiffre global de la dette. Grâce à cette mesure législative, le Congrès introduisait le plafond de la dette fédérale que l'on connaît à l'heure actuelle. Le plafond n'a exercé que peu d'effet jusqu'en 1953. Depuis lors, toutefois, la dette du gouvernement fédéral a souvent cogné au plafond, ce qui s'est traduit par un manque de souplesse et d'efficacité dans la gestion des finances publiques.

On a pris position en faveur du plafond de la dette car il constituait un moyen de susciter un sens des responsabilités chez les autorités fiscales. Au contraire, le plafond de la dette a encouragé et a sanctionné des pratiques budgétaires pernicieuses. Parmi celles-ci on peut citer le financement à des coûts plus élevés en intérêts par le truchement de la *Commodity Credit Corporation* et de la *Federal National Mortgage Association* et la monétisation du faible solde de la balance de l'or à l'égard de laquelle on n'avait délivré aucun certificat. De surcroît, le plafond de la dette a eu la triste réputation à une occasion de causer des retards dans le versement des effets par le gouvernement, ce qui a eu pour résultat désastreux de déséquilibrer l'activité économique.

Le sénateur Isnor: Vous parlez des États-Unis dans le moment?

M. Neufeld: La question est venue sur le tapis lors de notre dernière réunion au sujet de l'expérience faite par les États-Unis relativement au plafonnement de leur dette.

Le sénateur Isnor: Vous traitez aussi de la période de guerre?

M. Neufeld: Non, il s'agit de la période d'après-guerre. Cette mesure fut adoptée en

1941, mais l'expérience se rapporte à une période plus récente, car le plafonnement de la dette n'est réellement pas entré en vigueur avant 1953, et elle l'est encore.

Le rapport continue:

On a aussi défendu le plafond de la dette car, croyait-on, elle permettrait de mettre un frein aux dépenses du gouvernement fédéral. Dans une certaine mesure, l'exécutif peut ralentir le rythme des sorties de fonds du gouvernement fédéral. Par contre, le Trésor doit éventuellement se procurer les fonds nécessaires au financement de ce que le Congrès juge approprié. Si le plafond empêche le Trésor de faire d'autres emprunts, il doit obtenir indirectement des fonds par l'intermédiaire d'un autre organisme fédéral et non en lançant sur le marché ses propres obligations. On obtient comme résultat des coûts en intérêts élevés et superflus, car les obligations d'un organisme fédéral doivent être mises en vente à un taux d'intérêt plus élevé que dans le cas des obligations directes du Trésor. Ainsi, en tant que moyen de limiter les dépenses, le plafond de la dette peut provoquer sa propre destruction.

Non seulement le plafond de la dette n'a-t-il pas pu encourager le sens des responsabilités dans le domaine fiscal et mettre un frein aux dépenses mais il a aussi restreint la liberté du Trésor dans sa gestion de la dette. En 1957 et en 1958, par exemple, l'écart entre le plafond et la dette était respectivement de 0.8 et 1.8 milliards de dollars, ce qui est bien moindre que la marge jugée nécessaire pour permettre au Trésor de conserver sa souplesse dans ses opérations de financement. Lorsque la balance monétaire est trop basse, le Trésor n'est pas en mesure de faire varier le moment où il entreprend ses opérations financières pour tirer partie des conditions favorables du marché. En outre, il faut quelquefois savoir lâcher du lest afin de pouvoir répondre à des besoins monétaires parfois temporaires et imprévisibles de divers organismes du gouvernement comme la *Commodity Credit Corporation*, la *Federal National Mortgage Association* et la *Export-Import Bank*.

Le plafond de la dette nuit aussi à la faculté du Trésor de se lancer dans des opérations financières grâce à des émissions « robinet », comme les obligations d'épargne. Étant donné que ces obligations sont toujours en vente, le Trésor doit se résoudre à les utiliser avec prudence de peur de crever involontairement le plafond de la dette.

De façon semblable, le plafond de la dette limite la faculté du Trésor d'entreprendre d'autres opérations relatives à la dette. Par exemple, il est possible que le Trésor désire mettre en vente des obligations à long terme et accumuler des réserves monétaires en tant que mesure anti-inflationnaire.

Maintenant, monsieur le président, à partir de ce passage, la citation traite réellement de quelque chose que nous n'avions pas discuté, à savoir le plafonnement du taux de l'intérêt. J'ai tout simplement inclus cette partie, parce que j'ai pensé que le comité pourrait s'intéresser de façon générale, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je lise cette partie du texte.

Le président: Très bien.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Puis-je vous poser une question? Du point de vue des méthodes détournées utilisées, j'imagine qu'il serait possible d'éliminer de telles méthodes au Canada en ayant recours à une législation, de sorte que la pratique utilisée aux États-Unis ne...

M. Neufeld: Certainement, monsieur le sénateur. J'ai vu dernièrement qu'on a suggéré de modifier la législation de façon à inclure les obligations de la *Federal National Mortgage Association* et d'autres obligations dans la conception américaine de la dette. Je suis de votre avis, à savoir que cet aspect du problème pourrait être diminué en adoptant une définition générale de ce qui constitue la dette publique. En même temps, cela éliminerait tous les détournements possibles qui se présentent lorsqu'un gouvernement envisage le plafonnement de la dette et qu'il a encore des comptes à payer. Cela constitue un problème. C'est en vérité un problème aux États-Unis dans le moment, car ce pays est très près du plafonnement de sa dette et doit essayer de varier ses dépenses, même au cours d'une année, afin d'être certain de maintenir ce plafonnement.

L'autre point à souligner, c'est qu'il n'y a pratiquement aucune preuve que le plafonnement de la dette ait agi sur les dépenses du gouvernement. Nous avons déjà mentionné que les dépenses du gouvernement par rapport aux ressources réelles, celles-ci sont plus élevées aux États-Unis qu'elles ne le sont au Canada. Je crois que ce qui arrive inévitablement, c'est que, par le moyen de lois, des programmes sont présentés et adoptés et que d'une façon ou d'une autre on trouve des fonds pour financer ces programmes, le plafonnement de la dette ne devient alors qu'un autre obstacle qu'il faut évidemment circonvenir de quelque manière afin de financer les programmes.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Puis-je continuer un moment avant que nous ne parvenions au cœur de la question? Votre analyse est évidemment très instructive sur l'aspect du contournement de la difficulté au moyen de la *Commodity Credit Corporation*. Nous avons couvert cette partie de la question. On a soulevé deux autres objections. L'une d'elles consiste dans la vente lorsque celle-ci restreint la capacité du Conseil du Trésor de poursuivre d'autres opérations relatives à d'autres dettes, les émissions d'obligations à long terme. La troisième objection porte sur la vente sur une base de couverture d'obligations d'épargne vendues au public en général. Sous ces deux chefs, ces objections pourraient être surmontées d'une façon égale par le produit a) d'obligations à long terme et b) d'obligations normales désignées comme n'étant pas disponibles pour les opérations ordinaires du gouvernement et qui, par conséquent n'influeraient en rien sur l'interdiction d'un plafonnement de la dette. Si le gouvernement, à titre de mesure anti-inflationniste, désirait vendre un certain montant de dollars d'obligations et isolait le produit de cette vente comme n'étant pas disponible pour des fins courantes, alors l'objection à laquelle vous faites allusion pourrait être éliminée.

M. Neufeld: Je crois que c'est vraiment là une partie de la question de la définition de la dette. Je pense que toutes les questions qui concernent les problèmes de la définition de la dette peuvent être surmontées, y compris celle-ci. Vous pourriez avoir la définition d'une dette nette plutôt que d'une dette brute. En d'autres termes, déduisez toutes les garanties de créances dans certaines sociétés de la couronne ou à la Banque du Canada ou d'autres organismes encore, et vous obtiendrez le concept d'une dette nette au lieu de celui d'une dette brute. Je suis d'avis que, bien que ces définitions aient causé beaucoup de difficultés aux États-Unis jusqu'à présent, si elles ne sont que des difficultés sur le plan des définitions, elles pourraient être surmontées.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Si, par conséquent, nous éliminons les trois objections de base auxquelles vous faites allusion, objections qui se sont manifestées dans l'expérience vécue aux États-Unis...

M. Neufeld: Quelques-unes des objections.

Le sénateur Phillips (Rigaud): C'est-à-dire le détournement qui consiste à vendre et à emprunter par l'entremise de la *Commodity* ou d'autres corporations. La restriction d'emprunter à long terme et l'incapacité du gouvernement de vendre des obligations seulement sur une base courante au public—si vous isolez le produit et si vous y rattachez la définition de la dette nationale, et si, pour

le moment, nous éliminons de la discussion, à cause du temps à notre disposition, l'aspect du taux d'intérêt, qui est un article très important et non une dette, ce qui ne ferait que compliquer les choses aux fins de cette partie du travail, ne sommes-nous pas revenus au cœur même du problème, à savoir si une limitation statutaire de la dette ne serait pas désirable pour freiner le gouvernement quant à ses engagements.

M. Neufeld: A mon avis, les deux principales objections sont les suivantes: a) est-ce que cette limitation freinera en fait les dépenses, et b) devrait-elle le faire? Quant à savoir si elle freinera les dépenses, je vous réponds que d'après l'expérience des États-Unis, elle ne le fera pas. Le contournement par le financement grâce à la *Federal National Mortgage Association* se présente d'abord, parce que le Congrès a approuvé certains programmes. Si le Congrès continue d'approuver certains programmes, et que vous ayez la définition de la dette nette à laquelle nous avons fait allusion, je suis alors certain que le contournement prendra une autre direction, peut-être en empruntant par l'expansion de la masse monétaire par exemple. A la fin, ce moyen détourné aurait l'heur de satisfaire aux ordres du Congrès qui voudrait dépenser certaines sommes. Nous n'avons pas résolu ce problème.

Le sénateur Grosart: Ce problème ne se présenterait pas ici, n'est-ce pas, parce que nous n'avons pas les pouvoirs du Congrès en ce qui concerne l'affectation des fonds?

M. Neufeld: Je crois que nous avons ce pouvoir, car cela se rapporte au point que je soulevais plus tôt, à savoir si la volonté de la population par l'entremise du Parlement se permettrait d'être frustrée par une formule. J'ai l'impression que, de même que la volonté de la population par l'entremise du Congrès ne s'est pas laissé frustrer par le plafonnement, elle ne permettrait pas qu'elle soit frustrée ici.

Le second point que je voulais faire ressortir est de nature économique, et il est même plus important que le premier; il s'agit de savoir si le niveau de dépenses du gouvernement qui serait alors établi serait un bon ou un mauvais niveau. Je crois que nous touchons maintenant au cœur de la question. Il n'y a pas de raison de croire, je pense, que cela produirait un niveau de dépenses gouvernementales qui, en se fondant sur n'importe quel critère rationnel, constituerait le meilleur niveau de dépenses du gouvernement.

Par conséquent, je crois que pour contrôler les dépenses du gouvernement, nous ne devons pas chercher à imposer un plafonnement général, oubliant ainsi la valeur de tout

ce qui serait au-dessous de ce plafond, mais que nous devons chercher à évaluer en détail chacune des dépenses du gouvernement, afin de voir jusqu'à quel point la nation en tire profit. Nous pouvons espérer qu'avec le temps cela nous conduira à un niveau de dépenses qui, en se fondant sur des critères rationnels, pourrait se défendre comme un bon niveau de dépenses.

Le sénateur Phillips (Rigaud): A supposer qu'aujourd'hui, pour une période de dix ans, nous puissions obtenir un consensus national, de la part des principaux partis du pays, à l'effet que la dette ne devrait pas augmenter autrement qu'en tenant compte de l'accroissement du produit national brut. D'après votre tableau, nous avons quelque indication de ce que nous dépensons dans le moment aux niveaux municipal, provincial et fédéral. Et à supposer que, du point de vue des dépenses fédérales, nous puissions en gros couper le pourcentage par la moitié, de façon à parvenir en pratique à une dépense de douze milliards par année, sur une période de dix ans; si les grands partis du pays étaient d'accord et si le public canadien était mis au courant que nous ne nous embarquons pas dans une course au pouvoir par des moyens malhonnêtes en faisant des cadeaux, mais que notre pays commence à faire des efforts sérieux pour réellement essayer de vivre selon ses moyens et en trouvant le moyen de faire des économies, afin d'accroître nos ressources nationales, nous serions alors en bonne voie.

En tenant compte de ce qui précède, ne croyez-vous pas que cette façon d'agir aurait une influence très saine sur la situation financière de notre pays, en nous éloignant de ces pressions générales qui tendent à créer un état de surprotection sociale, nous trouvant dans la situation ridicule d'avoir des ressources naturelles en surabondance et ne préparant qu'un avenir économique sans ambitions.

M. Neufeld: Je crois que si vous obteniez un consensus national de cette nature, vous n'auriez pas besoin de plafonner la dette.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je vous demande pardon?

M. Neufeld: Je crois que vous n'auriez pas besoin d'un plafonnement pour votre dette, si vous obtenez un consensus national de cette nature.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Mais est-ce que l'établissement d'un plafonnement pour une période d'assainissement ne créerait pas le climat nécessaire aux gens pour donner une nouvelle orientation à leur façon de penser?

M. Neufeld: Je ne le crois pas.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Dans une discussion comme celle-ci, nous pouvons insister sur l'urgence du problème.

M. Neufeld: Voyons une complication qui se présente immédiatement: En général, le monde des affaires a pris l'habitude de considérer le gouvernement comme ayant la responsabilité d'essayer de maintenir des conditions économiques relativement bonnes. Ce n'était pas le cas autrefois, mais je crois que cette attitude est assez générale maintenant. Si vous imposez, par exemple, des contraintes au gouvernement qui l'empêcheraient—disons, si l'économie allait au ralenti—de prendre les mesures requises pour restaurer la prospérité, afin de ne pas dépasser le plafond de sa dette, je ne crois pas qu'il en résulterait le genre de climat que vous avez décrit. Il pourrait en résulter un autre genre de climat. Les hommes d'affaires qui ont pris l'habitude de s'attendre que le gouvernement s'efforce d'éviter les marasmes économiques, pourraient en venir à craindre que le gouvernement ne soit plus en mesure de le faire.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je crois que c'est là un point important.

Le président: Le plafond aux États-Unis est un montant fixe, n'est-ce pas, un pourcentage du produit national brut?

M. Neufeld: C'est un montant fixe qui peut être modifié.

Le président: Il est fixé par statut.

Le sénateur Grosari: Je ne suis pas souvent en désaccord avec le sénateur Phillips (Rigaud), mais je dois dire que je ne suis pas de son avis relativement au concept qu'il a décrit par les mots "course au pouvoir par des moyens malhonnêtes". Il suppose qu'une partie de nos mesures sociales etc., auxquelles il s'objecte, sont tout simplement causées par la surenchère électorale des partis politiques.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Bien...

Le sénateur Grosari: Pour ma part, j'estime que le rôle d'un homme politique, entre les électeurs et l'entreprise privée, est celui d'un courtier; et d'un courtier qui fixe le prix de la concession. Cette conception est tout à fait différente, et il se trouve que c'est la mienne.

En second lieu, et pour en revenir à cette question des obstacles que pourraient mettre à la volonté populaire certains dispositifs du système législatif, je crois qu'il nous faut admettre que notre système législatif comporte déjà un dispositif susceptible d'annuler la volonté populaire. Ce dispositif, c'est le pouvoir exclusif du gouvernement de présenter un projet de loi financière: voilà un mécanisme qui a précisément cet effet. Selon la règle, le Sénat, pas plus qu'un simple député ou qu'un parti d'opposition, ne peut déposer un projet de loi financière. Cet état de choses diffère considérablement du fonctionnement du Congrès aux États-Unis. Par ailleurs, un autre élément nous fait douter de l'applicabilité de ce régime américain à nos institutions:

là où ce régime n'existe pas, le gouvernement doit assumer la responsabilité des dépenses publiques fédérales, à un point inconnu aux États-Unis, où il est toujours possible d'en rendre le Congrès responsable.

Le président: Nous en sommes toujours au plafonnement de la dette.

Le sénateur Beaubien (Bedford): Si l'on tient compte des programmes de dépenses illimitées qui ont été entrepris conjointement avec les Provinces, il est impossible de fixer un plafond à la dette. Si 375 millions sont affectés à l'assurance-frais médicaux cette année, et que les dépenses engagées s'élèvent à un milliard, le gouvernement reste tenu d'y faire face. Pouvons-nous améliorer cet état de choses?

M. Neufeld: Tout à fait d'accord. D'un autre côté, je suppose qu'on pourrait soutenir que ce cas est un de ceux où le procédé, tout sommaire qu'il soit, d'un plafond de la dette, pourrait de temps à autre être utile; justement parce que ces engagements illimités du gouvernement fédéral ne sont pas, à mon avis, souhaitables. Toutefois, la solution que je proposerais n'est pas le plafonnement de la dette, mais de renoncer à prendre des engagements illimités.

Le sénateur Beaubien (Bedford): Le plafonnement de la dette pourrait-il être de quelque secours?

M. Neufeld: J'espère qu'il existe de meilleures façons de procéder.

Le sénateur Molson: Sauf que le mal est fait dès la prise d'un engagement illimité, avant que le montant n'en soit déterminé.

Le président: Le mal est fait dès le départ.

M. Neufeld: Oui.

Le président: On devrait fixer un plafond à tout engagement qui n'est pas déterminé.

M. Neufeld: Il devrait y avoir des montants limités.

Le sénateur Everett: Il me semble qu'il y a une exception très importante à ce que vous disiez au sujet de l'application uniforme des restrictions qu'impose le gouvernement aux investissements inflationnistes, par des moyens financiers ou fiscaux; je crois d'ailleurs que vous en avez fait mention dans votre déposition, lors de votre première comparution devant ce comité. Je veux parler des incidences régionales de cette compression. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet, car j'ai le sentiment d'une étroite relation entre cette politique et l'espèce de contrainte que doit subir l'économie du Canada en ce moment. Si nous devons nous contenter d'appliquer cette compression de manière uniforme, comme vous l'avez signalé, nous allons provoquer un profond déséquilibre entre les régions du pays.

M. Neufeld: J'estime que la question des régions, comme j'ai tenté de le démontrer dans ma première déposition, constitue un problème excessivement important au Canada, et s'imposera probablement comme le principal problème économique de la prochaine décennie. Quel est le rôle d'une politique de stabilisation des agrégats dans cette question? Ce rôle est, à mon avis, le suivant. On doit exercer un contrôle des dépenses à l'intérieur des agrégats, à la fois par la réglementation du crédit et par la politique fiscale, de telle manière qu'une demande inflationniste ne puisse surgir nulle part au pays. Et parallèlement, on doit mener une action d'un caractère complètement différent contre l'existence de ressources improductives dans certaines régions du pays. En d'autres termes, la présence du problème des régions ne justifie pas l'abandon d'une politique fiscale et financière. Tout ce qu'il faut en conclure, c'est la nécessité de recourir d'une part à la politique fiscale et financière dans la mesure où on doit combattre les tendances inflationnistes de la demande, et d'autre part à des politiques régionales, qui restent applicables indépendamment de l'existence de l'inflation, et dont l'objet particulier est la réduction du chômage et l'accroissement des revenus dans certaines régions.

Je ne pense pas que les deux soient inconciliables. Déjà, nous sommes forcés de mettre en vigueur des politiques fiscales et financières susceptibles de freiner l'inflation en Ontario et dans quelques-unes des provinces de l'Ouest. C'est du moins à cela que la situation est ramenée. Mais, au même moment, nous devons appliquer des politiques d'un autre type, de caractère permanent, applicables qu'il y ait ou non inflation, pour régler le problème du chômage dans les provinces Maritimes et certaines parties du Québec.

Le sénateur Everett: Quelqu'un a-t-il jamais pu trouver le moyen de donner aux politiques financières, ou aux restrictions financières, une application régionale?

M. Neufeld: Non, je pense qu'il est absolument impossible d'appliquer à l'échelle régionale des politiques financières visant les agrégats.

Le sénateur Everett: Par conséquent, on pourrait très bien, en fait, être forcé de susciter dans les Maritimes de rigoureuses contraintes financières, ou d'appliquer uniformément des contraintes fiscales, sous prétexte qu'elles sont absolument nécessaires en Ontario, et, compensant d'un autre côté, combattre l'inégalité économique au moyen d'interventions de l'État dans un secteur particulier.

Ce qui nous amène à cette situation dans laquelle, tant que persiste cette inégalité, chacune de ces interventions élargit le domaine

du secteur public; de ce fait, le secteur privé, dans cette région, ne bénéficie plus des chances auxquelles il peut légitimement prétendre, de prendre une part équitabile à la mise en valeur de la région. De sorte que celle-ci tombe toujours davantage sous la dépendance de l'État.

M. Neufeld: Cela ne se passe pas forcément ainsi: on peut appliquer à cette région des politiques qui stimuleront la croissance de l'industrie privée.

Le sénateur Everett: Pourront-elles compenser, à l'égard du secteur privé, l'effet des restrictions financières et fiscales?

M. Neufeld: Je crois que oui.

Le sénateur Everett: Vraiment?

M. Neufeld: Par exemple, si, par hypothèse, les taux d'intérêt sur les prêts aux corporations sont de l'ordre de 8½ à 8¾ pour cent, comme c'est le cas en ce moment, on pourrait prévoir que toute industrie s'installant à tel ou tel endroit bénéficiera d'une subvention sur son investissement en capital, d'un moment tel que, pour cette compagnie, le taux réel d'intérêt ne serait pas de 8½ ou 8¾ pour cent, mais aussi faible qu'on jugera utile de le rendre.

Le sénateur Everett: C'est exact si l'on considère les taux d'intérêts, mais supposons pour l'instant que les banques, ne pouvant se plier à des conditions aussi difficiles, se mettent à limiter les sommes qu'elles affectent aux prêts aux entreprises. Comment tourneriez-vous cet obstacle, sur le plan régional?

M. Neufeld: Eh bien, en général, la restriction du crédit n'entraîne pas une diminution de la masse des prêts. Je crois qu'il y a longtemps qu'on n'a vu une diminution des prêts suivre une restriction du crédit. Ce qui en découle habituellement, c'est une baisse du taux d'accroissement des prêts.

Le sénateur Everett: Eh bien, cela revient au même, puisqu'ici, dans cette zone de sous-développement régional, il s'agit d'accroître les prêts en vue de stimuler l'expansion.

M. Neufeld: Un point délicat qu'il importe de bien saisir, c'est que des prêts excessifs, ou même un accroissement des prêts, dans les Maritimes par exemple, pourraient très bien favoriser l'inflation en Ontario, en permettant aux compagnies emprunteuses d'accroître leurs commandes auprès d'industries ontariennes. Ainsi, voilà une des raisons pour lesquelles il est parfaitement impossible de compartimenter l'économie pour les fins de la mise en œuvre de la politique financière. Encore une fois, je pense qu'on en revient à cette idée qu'il faut créer un climat du crédit, ainsi qu'un climat fiscal, à l'échelle nationale, mais qu'en même temps il faut mettre au point des programmes de développement

régional, permanents et intégrés, dont l'intervention ou la disparition ne dépendent ni de l'inflation ni de la déflation. Ils devraient être tout à fait distincts du problème de la stabilisation de l'économie. Voilà comment je conçois cette question. Ainsi le flot ne serait pas tari dans les Maritimes en période de restrictions financières, ni surabondant en période d'élargissement du crédit. Cela permettrait d'engager une politique de développement régional avec plus de souplesse, de façon plus rationnelle et, je crois, plus efficace qu'en faisant des distinctions dans l'application des politiques financières et fiscales.

Le sénateur Everett: Merci beaucoup.

Le président: Puis-je vous poser une question, professeur Neufeld? Dans votre déposition du 27 mars, vous nous avez fourni quelques détails assez remarquables sur les taux de chômage en Ontario et au Québec, qui apparaissent au Tableau II en annexe au procès-verbal; ces taux manifestaient une très forte hausse du chômage au Québec, en regard d'une diminution en Ontario.

M. Neufeld: Oui.

Le président: Cela était conforme aux derniers chiffres disponibles?

M. Neufeld: C'étaient les chiffres de janvier.

Le président: Pouvez-vous nous dire ce qui s'est passé depuis? Etes-vous au courant de la situation?

M. Neufeld: J'ai examiné les chiffres de février et mars; ils sont toujours très élevés. Il y a eu une légère diminution en février-mars, mais le fond de la question, malheureusement, demeure l'existence d'un problème de chômage au Québec. J'ose espérer qu'il disparaîtra plus vite qu'il n'y a lieu de le croire en ce moment.

Le sénateur Bourque: Professeur, simplement à titre de renseignement, je me demande quel effet aurait sur l'ensemble de l'économie du Canada la sécession de l'une des provinces du pays.

M. Neufeld: Je croirais que cela dépend de la province qui ferait sécession.

Le sénateur Bourque: Eh bien, le Québec, par exemple. J'espère que cela ne se produira jamais, mais néanmoins, pour en savoir un peu davantage, je vous pose la question.

M. Neufeld: Je pense qu'il est tout à fait évident, et je suis sûr que vous vous en rendez bien compte, qu'une réponse détaillée à une question de cette sorte serait d'une complexité inouïe. En fait, je croirais volontiers que même toute une équipe d'économistes, ayant étudié le problème pendant longtemps, ne pourrait vous répondre de façon catégorique. On a déjà tenté, à quelques reprises, d'évaluer l'incidence de la sécession du Qué-

bec sur l'ensemble du pays, mais je n'ai pas le sentiment qu'on ait espéré tirer grand-chose de ces tentatives, quelle que soit par ailleurs leur valeur, la plupart d'entre elles,—ce qui n'est pas encore beaucoup puisqu'on n'en a effectué que quelques-unes—, n'ont abouti qu'à quelques très timides prédictions.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je crois que c'est à moi que le sénateur Bourque devrait poser cette question, puisque je suis le seul ici à descendre des prophètes; je crois qu'on a besoin d'un prophète plutôt que d'un économiste pour répondre à cette question.

Le sénateur Grosart: Êtes-vous sûr de ce que vous avancez, sénateur, et d'être ici le seul descendant des prophètes?

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je le suppose bien, oui.

Le sénateur Kinley: Professeur, je crois comprendre que vos tableaux ne contiennent que des valeurs exprimées en pourcentages.

M. Neufeld: Les statistiques des tableaux I et II sont toutes des pourcentages du produit national brut, oui.

Le sénateur Kinley: Ce sont donc des dollars convertis en pourcentages.

M. Neufeld: Ce sont des dépenses de l'État, en dollars, exprimées en proportion du PNB, calculé également en dollars.

Le sénateur Kinley: Je ne pense pas que ces méthode de pourcentage soit une bonne façon d'établir la réalité des choses.

M. Neufeld: Je crois que lors de la dernière séance, certaines personnes se sont intéressées à la croissance proportionnelle du secteur public dans l'ensemble de l'économie; par ailleurs, je reconnais que cette façon de voir le problème ne nous fournit qu'une partie des solutions.

Le sénateur Kinley: Ce n'est qu'une comparaison, d'ailleurs pas très probante.

M. Neufeld: Je ne dirais pas qu'elle soit impropre aux fins que nous considérons lors de la dernière séance. Je crois que c'est la méthode convenable.

Le sénateur Kinley: Oui, mais justement à propos des pourcentages, lors de la dernière séance, quelqu'un a donné l'exemple des écoles: supposez une école de 6 élèves; si vous en perdez 3, vous en perdez 50 pour cent; mais si l'école compte 100 élèves, et que vous en perdiez 3, vous n'en perdez que 3 pour cent.

M. Neufeld: Ces chiffres sont en dollars courants plutôt qu'en dollars constants. Il serait très simple, enfin peut-être pas très simple, de traduire ces chiffres en dollars constants. Je ne suis pas sûr qu'ils soient disponibles, en dollars constants, pour tous les secteurs, mais je suis presque sûr que le fond de la question resterait le même après rédu-

tion de tous ces chiffres à l'aide de l'indice des prix.

Le sénateur Kinley: Vous savez, beaucoup de gens estiment encore que la théorie de Monsieur Micawber est très défendable. Vous connaissez Monsieur Micawber? Pour définir le bonheur, il disait que celui qui gagne un dollar et dépense 90 cents est heureux, mais que celui qui gagne un dollar et dépense un dollar 25 a des ennuis.

M. Neufeld: A ce compte, les Canadiens doivent être un peuple très heureux, car leurs

épargnes sont, proportionnellement, parmi les plus importantes au monde.

Le sénateur Kinley: Encore ici, il s'agit de pourcentages. Il n'y a pas au Canada autant de millionnaires qu'aux États-Unis.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Honorable sénateurs, je tiens à remercier encore une fois en votre nom le professeur Neufeld pour les documents qu'il nous a présentés et pour l'amabilité qu'il a eue de venir ici nous prêter son concours.

Le comité s'ajourne.

APPENDICE «A»

Comité permanent du Sénat

Les répercussions des dépenses du gouvernement sur la situation économique (Déclaration supplémentaire)

Prononcée devant le Comité sénatorial des Finances nationales
du Canada par E. P. Neufeld,
Professeur d'Économique, Université de Toronto

Le 29 mai 1969.

Afin d'éviter toute confusion dans les discussions concernant les opérations financières du gouvernement, il est utile d'établir une distinction bien nette entre (a) les recettes du gouvernement et les dépenses du gouvernement, (b) les recettes fiscales du gouvernement et les recettes en provenance d'une autre source et (c) les dépenses du gouvernement en biens et services et ses dépenses en transferts, subsides et subventions de capitaux. Le tableau I indique les diverses catégories de recettes du gouvernement en proportion du produit national brut et aux prix du marché de 1952 à 1968; et au tableau II figurent les diverses catégories de dépenses du gouvernement en fonction des mêmes facteurs. Il convient de retenir les faits suivants:

(1) De 1965 à 1968, les dépenses du gouvernement, en tant que proportion du PNB sont passées de 31.1 p. 100 à 34.7 p. 100, par suite tant d'une augmentation des dépenses en biens et services que d'un accroissement des paiements de transferts.

(2) De 1965 à 1968, les recettes du gouvernement, en tant que proportion du PNB sont passées de 31.7 p. 100 à 35.9 p. 100, par suite, surtout, de l'augmentation des impôts directs sur les particuliers, et de l'accroissement des contributions au régime de pensions et d'assurance; les

impôts indirects et le revenu de placement ont aussi contribué à l'augmentation des recettes.

Il est difficile de faire des comparaisons concernant le niveau des impôts et celui des recettes du gouvernement sur le plan international, mais on peut dégager une impression générale de la façon dont le Canada se compare avec les États-Unis en consultant les chiffres approximatifs qui apparaissent aux tableaux III et IV. Les principaux points sont les suivants:

(1) En 1968, les gouvernements du Canada ont moins dépensé en biens et services (en proportion du PNB) que ne l'ont fait ceux des États-Unis, soit 20 p. 100 au Canada, contre 23 p. 100 aux États-Unis; mais ils ont dépensé davantage en transferts et en subsides, soit 15 p. 100, par rapport à 8 p. 100 aux États-Unis. Ainsi, les dépenses globales de chaque gouvernement s'élevaient à 35 p. 100 du PNB au Canada et à 31 p. 100 aux États-Unis.

(2) Durant la période s'étendant du 30 juin 1966 au 30 juin 1967, les recettes fiscales s'élevaient au Canada à 27 p. 100 du PNB et à 26 p. 100 aux États-Unis; les recettes provenant d'autres sources que les impôts s'élevaient à 6 p. 100 au Canada et à 5 p. 100 aux États-Unis.

TABLEAU I
 RECETTES GOUVERNEMENTALES
 En tant que pourcentage du Produit national brut⁽¹⁾
 (Tous ordres de gouvernement)
 1952-1968

	RECETTES FISCALES					RECETTES EN PROVENANCE D'AUTRES SOURCES			
	Impôts directs		Retenues	Indirects	Total des impôts	Revenu de placement	Contributions: assurances et pensions	Total	Total des recettes
	Particuliers	Sociétés							
1952.....	5.3	5.8	.2	11.7	23.0	2.6	1.6	4.2	27.4
1953.....	5.7	4.9	.2	12.1	22.9	2.6	1.6	4.2	27.1
1954.....	5.8	4.4	.2	12.2	22.6	2.8	1.7	4.5	27.0
1955.....	5.5	4.7	.2	12.2	22.6	2.8	1.8	4.6	27.2
1956.....	5.7	4.6	.2	12.3	22.8	2.7	1.7	4.4	27.3
1957.....	6.0	4.2	.3	12.5	23.0	2.6	1.8	4.4	27.4
1958.....	5.4	4.0	.1	12.2	21.7	2.8	1.9	4.7	26.6
1959.....	6.0	4.5	.2	12.8	23.5	2.9	1.9	4.8	28.2
1960.....	6.5	4.3	.2	13.0	24.0	3.0	2.1	5.1	28.9
1961.....	6.7	4.3	.3	13.8	25.1	3.0	2.1	5.1	30.1
1962.....	6.7	4.2	.3	13.6	24.8	3.1	2.0	5.1	30.0
1963.....	6.7	4.2	.3	14.1	25.3	3.3	2.0	5.3	30.6
1964.....	7.2	4.3	.3	14.1	25.9	3.3	1.9	5.2	31.1
1965.....	7.5	4.3	.3	14.6	26.7	3.2	2.0	5.2	31.7
1966.....	7.7	3.9	.3	14.6	26.5	3.1	3.2	6.3	32.8
1967.....	8.8	3.6	.4	14.9	27.7	3.5	3.3	6.8	34.3
1968.....	9.9	3.8	.3	14.9	28.9	3.5	3.4	6.9	35.9

SOURCE: BFS, Comptes nationaux, Recettes et dépenses.

⁽¹⁾ A l'exclusion des transferts du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et municipaux afin d'éviter le chevauchement des comptes.

TABLEAU II
DÉPENSES GOUVERNEMENTALES
En tant que pourcentage du Produit national brut⁽¹⁾
(Tous ordres de gouvernement)
1952-1968

	BIENS ET SERVICES					AUTRES DÉPENSES						Total des dépenses
	Fédéral			Municipal et provincial	Total	Paiements de transfert			Subventions de capitaux	Total		
	Défense	Autres que pour la défense	Total			Intérêts	Autres	Subsides				
1952.....	7.5	2.9	10.4	7.4	17.8	2.4	5.7	.4	—	8.5	26.3	
1953.....	7.6	2.6	10.2	7.5	17.7	2.4	5.8	.4	—	8.6	26.4	
1954.....	6.9	2.9	9.8	8.1	17.9	2.7	6.6	.3	—	9.6	27.5	
1955.....	6.5	2.8	9.3	8.4	17.7	2.5	6.4	.3	—	9.2	26.8	
1956.....	5.9	2.9	8.8	8.8	17.6	2.3	5.8	.4	—	8.5	26.1	
1957.....	5.5	3.0	8.5	9.3	17.9	2.3	6.5	.4	—	9.2	27.1	
1958.....	5.0	3.6	8.6	10.1	18.8	2.4	8.0	.4	—	10.8	29.6	
1959.....	4.5	3.6	8.1	10.5	18.6	2.8	7.9	.6	—	11.3	29.8	
1960.....	4.3	3.3	7.6	11.1	18.7	3.0	8.6	.6	—	12.2	30.9	
1961.....	4.3	3.7	8.0	11.3	19.3	3.1	9.2	.7	—	13.0	32.3	
1962.....	4.1	3.3	7.4	11.6	19.0	3.2	9.2	.7	.1	13.2	32.2	
1963.....	3.6	3.1	6.7	11.9	18.6	3.3	8.9	.7	.1	13.0	31.6	
1964.....	3.3	3.1	6.4	11.9	18.3	3.2	8.7	.7	.2	12.8	31.1	
1965.....	3.0	3.3	6.3	12.1	18.4	3.2	8.8	.6	.2	12.8	31.1	
1966.....	2.9	3.8	6.7	12.7	19.4	3.1	8.7	.9	.1	12.8	32.2	
1967.....	2.9	4.0	6.9	13.1	19.9	3.2	10.0	.8	.1	14.1	34.1	
1968.....	2.7	3.9	6.6	13.1	19.8	3.4	10.7	.7	.1	14.9	34.7	

SOURCE: BFS, Comptes nationaux, Recettes et dépenses.

⁽¹⁾A l'exclusion des transferts du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et municipaux afin d'éviter le chevauchement des comptes.

TABLEAU III

COMPARAISONS ENTRE LES DÉPENSES
DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET
CELLES DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS⁽¹⁾

En pourcentage du PNB aux prix du marché
1968

	Canada	États-Unis
	%	%
Biens et services.....	20	23
Transferts, subsides, etc.....	15	8
Total.....	35	31

SOURCES: BFS, Comptes nationaux, Recettes et dépenses et États-Unis, *Annual Report of the Council of Economic Advisers*.

⁽¹⁾Chiffres approximatifs.

TABLEAU IV

COMPARAISONS ENTRE LES RECETTES
DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET
CELLES DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS⁽¹⁾

En pourcentage du PNB aux prix du marché
du 30 juin 1966 au 30 juin 1967

	Canada	États-Unis
	%	%
Recettes fiscales.....	27	26
Autres recettes.....	6	5
Total.....	33	31

SOURCES: BFS, Comptes nationaux, Recettes et dépenses et États-Unis, *Annual Report of the Council of Economic Advisers*.

⁽¹⁾Chiffres approximatifs.

Plafond de la dette nationale et des dépenses du gouvernement, en proportion du PNB

Je n'aime pas l'idée de fixer directement ou indirectement des limites aux dépenses du gouvernement principalement parce que je ne crois pas que cette formule influerait nécessairement de façon bénéfique sur le niveau des dépenses. Si l'on se place rationnellement sur le plan économique-social, il est possible qu'elle rende le niveau des dépenses trop élevé ou trop bas. Je suis plutôt en faveur d'un système d'évaluation très poussée de dépenses bien déterminées du gouvernement, à la lumière des objectifs véritables qu'elles doivent atteindre, en utilisant, dans la mesure du possible, des critères objectifs.

Je ne crois pas non plus que, dans la pratique, il serait possible de fixer des limites aux dépenses du gouvernement car il est peu probable que le Parlement accepte qu'une formule restreigne la portée de ses pouvoirs d'imposition et de dépenses.

Au sujet du plafond de la dette et du taux d'intérêt aux États-Unis, la *Commission on Money and Credit* déclarait ce qui suit dans son Rapport de 1961: (Traduction)

«Le 19 février 1941, le Congrès combinait son autorisation à l'égard de chaque genre d'obligation en un chiffre global de la dette. Grâce à cette mesure législative, le Congrès introduisait le plafond de la dette fédérale que l'on connaît à l'heure actuelle. Le plafond n'a exercé que peu d'effet jusqu'en 1953. Depuis lors, toutefois, la dette du gouvernement fédéral a souvent cogné au plafond, ce qui s'est traduit par un manque de souplesse et d'efficacité dans la gestion des finances publiques.

«On a pris position en faveur du plafond de la dette car il constituait un moyen de susciter un sens des responsabilités chez les autorités fiscales. Au contraire, le plafond de la dette a encouragé et a sanctionné des pratiques budgétaires pernicieuses. Parmi celles-ci on peut citer le financement à des coûts plus élevés en intérêts par le truchement de la *Commodity Credit Corporation* et de la *Federal National Mortgage Association* et la monétisation du faible solde de la balance de l'or à l'égard de laquelle on n'avait délivré aucun certificat. De surcroît, le plafond de la dette a eu la triste réputation à une occasion de causer des retards dans le versement des effets par le gouvernement, ce qui a eu pour résultat désastreux de déséquilibrer l'activité économique.

«On a aussi défendu le plafond de la dette car, croyait-on, elle permettrait de mettre un frein aux dépenses du gouvernement fédéral. Dans une certaine mesure, l'exécutif peut ralentir le rythme des sorties de fonds du gouvernement fédéral. Par contre, le Trésor doit éventuellement se procurer les fonds nécessaires au financement de ce que le Congrès juge approprié. Si le plafond empêche le Trésor de faire d'autres emprunts, il doit obtenir indirectement des fonds par l'intermédiaire d'un autre organisme fédéral et non en lançant sur le marché ses propres obligations. On obtient comme résultat des coûts en intérêts élevés et superflus, car les obligations d'un organisme fédéral doivent être mises en vente à un taux d'intérêt plus élevé que dans le cas des obligations directes du Trésor. Ainsi, en tant que moyen de limiter les dépenses, le plafond de la dette peut provoquer sa propre destruction.

«Non seulement le plafond de la dette n'a-t-il pas pu encourager le sens des responsabilités dans le domaine fiscale et mettre un frein aux dépenses mais il a aussi restreint la liberté du Trésor dans sa gestion de la dette. En 1957 et en 1958, par exemple, l'écart entre le plafond et la dette était respectivement de

0.8 et 1.8 milliards de dollars, ce qui est bien moindre que la marge jugée nécessaire pour permettre au Trésor de conserver sa souplesse dans ses opérations de financement. Lorsque la balance monétaire est trop basse, le Trésor n'est pas en mesure de faire varier le moment où il entreprend ses opérations financières pour tirer partie des conditions favorables du marché. En outre, il faut quelquefois savoir lacher du lest afin de pouvoir répondre à des besoins monétaires parfois temporaires et imprévisibles de divers organismes du gouvernement comme la *Commodity Credit Corporation*, la *Federal National Mortgage Association* et la *Banque Import-Export*.

«Le plafond de la dette nuit aussi à la faculté du Trésor de se lancer dans des opérations financières grâce à des émissions « robinet », comme les obligations d'épargne. Étant donné que ces obligations sont toujours en vente, le Trésor doit se résoudre à les utiliser avec prudence de peur de crever involontairement le plafond de la dette. De façon semblable, le plafond de la dette limite la faculté du Trésor d'entreprendre d'autres opérations relatives à la dette. Par exemple, il est possible que le Trésor désire mettre en vente des obligations à long terme et accumuler des réserves monétaires en tant que mesure anti-inflationnaire.

«Une autre mesure rigide que le Congrès a imposée est le plafond de l'intérêt à valoir sur les obligations, qu'il a créé en 1918. Le plafond de 4.5 p. 100 s'applique à toutes les nouvelles émissions d'obligations du Trésor, mais ne s'applique pas aux billets, aux certificats ou aux effets. Étant donné que seules les obligations ont une durée de cinq ans ou davantage, le plafond ne s'applique qu'aux émissions qui viennent à échéance en cinq ans ou après cette durée. Au cours des années de 1920, lorsque la dette avait été réduite, et durant les années de 1930 et de la Seconde guerre mondiale, lorsque l'argent était facile à se procurer, le plafond n'a eu aucune efficacité. Récemment, toutefois, le rendement, sur le marché, des obligations à long

terme du Trésor a dépassé le plafond de 4.5 p. 100.

«La raison d'être du plafond du taux d'intérêt est d'abaisser les coûts en intérêts de la dette fédérale. Mais le plafond peut ne pas permettre d'atteindre cet objectif. Lorsque les capitaux étaient en grande demande, il est arrivé parfois que les rendements à long terme étaient moindres que ceux des obligations arrivant à échéance en quatre ou cinq ans. Pour éviter de crever le plafond de l'intérêt à l'égard des obligations à long terme et, en même temps, éviter de trop comprimer la dette, le Trésor a jugé nécessaire à quelques occasions avant 1960 de refinancer la dette au taux d'intérêt maximum qui était permis à l'égard des obligations qui arrivaient à échéance en quatre ans, mais non en cinq. Il ne fait aucun doute que le Trésor aurait pu vendre quelques obligations à long terme et que cela lui aurait coûté moins cher en intérêts s'il avait eu l'autorisation de mettre en vente ces obligations à un taux un peu plus élevé que le permet le plafond de 4.25 p. 100².

«Il est parfois arrivé, vers la fin des années de 1950, que le plafond du taux d'intérêt ait empêché d'abrèger la structure d'échéance de la dette. Il a quelquefois empêché l'utilisation de techniques avancées de refinancement en vue de reculer l'échéance de la dette et, récemment, il s'est opposé à l'émission de dette à long terme, mesure qui faisait partie d'un programme de financement contrecyclique. Mais durant la majeure partie de la période d'après-guerre, lorsque le plafond de l'intérêt n'empêchait pas la vente d'obligations à long terme, l'échéance moyenne de la dette a aussi baissé.»

²A la fin du mois d'avril 1961, le Trésor a fait connaître une interprétation du Procureur général selon laquelle la vente à rabais d'une nouvelle émission d'obligations du Trésor donnant un rendement au taux maximum d'intérêt serait autorisée c'est-à-dire que le rendement des obligations pourrait dépasser le plafond de 4.5 p. 100.



Première session de la vingt-huitième législature

1968-1969

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable T. D'ARCY LEONARD

N° 12

SÉANCE DU JEUDI 12 JUIN 1969

Septième séance sur le budget

déposé devant le parlement pour l'année financière se terminant le
31 mars 1970.

TÉMOINS:

Ministère des Finances: M. R. B. Bryce, sous-ministre; M. C. L. Read, directeur, Division des finances de l'État et des marchés de capitaux; M. R. A. McLarty, Direction de la politique fiscale.

APPENDICES:

- «A»—Tableaux concernant l'immigration des États-Unis vers Canada et l'émigration du Canada vers les États-Unis.
- «B»—Exposé concernant l'Appendice A.
- «C»—Déclaration et tableaux statistiques présentés par M. Bryce.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Le président: L'honorable T. D'Arcy Leonard

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Grosart	Molson
Benidickson	Hays	McDonald
Bourget	Isnor	McLean
Bourque	Irvine	Nichol
Desruisseaux	Kinley	Paterson
Dessureault	Laird	Pearson
Everett	Leonard	Phillips (<i>Rigaud</i>)
*Flynn	MacDonald (<i>Queens</i>)	Phillips (<i>Prince</i>)
Fournier (<i>Madawaska- Restigouche</i>)	*Martin	O'Leary (<i>Carleton</i>)
Gelinas	Methot	Sparrow
		Walker—(29)

(Quorum 7)

*Membres d'office: Flynn et Martin.

APPENDICES:

- A.—Tableaux concernant l'immigration des États-Unis vers Canada et l'émigration du Canada vers les États-Unis.
- B.—Exposé concernant l'Appendice A.
- C.—Déclaration et tableaux statistiques présentés par M. Bryce.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, 12 février 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois:

Que le Comité permanent du Sénat sur les finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970 et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires qui seront présentées au Sénat; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin; et

Que le comité soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

ROBERT FORTIER

LE COMITÉ SÉNATORIAL DES FINANCES NATIONALES
PROCÈS – VERBAL

Le jeudi 12 juin 1969

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin pour poursuivre l'examen du budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

Présents: Les sénateurs Leonard (*président*), Beaubien, Bourque, Desruisseaux, Dessureault, Everett, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hays, Isnor, Irvine, Kinley, Molson, McDonald, McLean, Pearson et Phillips (*Rigaud*) – (16).

Aussi présents, mais ne faisant pas partie du Comité: Les sénateurs Smith et Thorvaldson – (2).

Après discussion, il est convenu que les tableaux et le mémoire déposés par M. Houston soient imprimés comme appendices «A» et «B» au compte rendu des délibérations de ce jour.

Après discussion, il est convenu que le mémoire de M. Bryce et les tableaux statistiques qui l'accompagnent soient imprimés comme appendice «C» au compte rendu des délibérations de ce jour.

Les témoins suivants sont entendus:

Ministère des Finances:

R. B. Bryce, sous-ministre;

C. L. Read, directeur, Division des finances de l'État et des marchés de capitaux.

R. A. McLarty, Direction de la politique fiscale.

A midi et 30 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le secrétaire du Comité,
Frank A. Jackson.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le Jeudi 12 juin 1969

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été déféré le budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin, sous la présidence du sénateur T. D'Arcy Leonard.

Le président: Messieurs, il est 10 heures et nous sommes en nombre. Avant de commencer à interroger les témoins, je sais que vous devez avoir reçu depuis notre dernière séance un mémoire, daté du 4 juin, de notre préposé aux recherches, accompagné de détails tirés de certains tableaux traitant de l'immigration en provenance et à destination du Canada et des États-Unis, portant surtout sur des groupes administratifs et professionnels.

Ce n'est peut-être pas le moment d'en discuter et de poser des questions, mais j'allais suggérer que nous le fassions imprimer en appendice à nos délibérations d'aujourd'hui, afin qu'il figure au compte rendu de notre séance et que nous puissions nous y reporter au besoin. Il n'y a pas d'opposition?

Des voix: D'accord.

(Voir appendice «A»)

Le président: Vous avez dû recevoir également des publications du BFS portant sur les finances de l'État fédéral pour l'année 1966 et sur les finances consolidées de l'État pour l'année 1965. Comme ces questions sont connues du public, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les annexer à nos délibérations. Je note simplement que tous les membres du Comité auront reçu ces deux publications du BFS.

Il se peut que vous receviez un troisième document d'information par le courrier d'aujourd'hui, mais je ne crois pas qu'il vous soit déjà parvenu. Il traite des diverses catégories des citoyens des États-Unis et du Canada groupés par classes de revenu, et c'est justement ce genre de renseignements que nous cherchions lorsque nous discutons du fardeau fiscal de nos citoyens canadiens par comparaison à celui des citoyens américains.

Je suggère donc également, lorsque vous aurez reçu des exemplaires de ce tableau, que nous le fassions imprimer en appendice à nos délibérations d'aujourd'hui. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(Voir appendice «B»)

Le président: Nous allons maintenant interroger notre témoin d'aujourd'hui. Je suis très heureux d'accueillir de nouveau au sein de notre Comité M. R. B. Bryce, sous-ministre des Finances, qui a déjà comparu devant notre Comité quelquefois ces dernières années. Nous saluons en lui l'un des fonctionnaires supérieurs les plus compétents. Nous l'accueillons encore un fois avec beaucoup de plaisir.

Je lui ai exposé succinctement, dans une lettre, la manière que nous avons d'examiner les prévisions budgétaires de 1969-1970 et je lui ai fait part de notre grande inquiétude, non pas au sujet des crédits eux-mêmes, mais au sujet de la répercussion qu'auraient ces dépenses en ce moment précis sur notre économie.

Ceci dit, j'ai le plaisir d'inviter M. Bryce à s'expliquer. Vous avez, je crois, votre exemplaire de son mémoire. Monsieur Bryce, nous vous écoutons.

M. R. B. Bryce, sous-ministre des Finances: Merci, monsieur le président et messieurs les sénateurs. J'ai grandement apprécié dans le passé l'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à venir déposer devant votre Comité, même si ce plaisir m'a trop rarement été donné à mon goût, ces derniers temps. Je tiens à vous dire combien notre ministère a apprécié le travail que vous accomplissez, car nous estimons qu'il a contribué à mieux faire comprendre les problèmes que le gouvernement est appelé à résoudre.

Je crois que votre objectif courant, qui consiste à favoriser une meilleure compréhension de la portée générale et des effets économiques de nos programmes de dépenses, devrait avoir beaucoup de succès et être éminemment utile à notre point de vue. Je ne regrette qu'une chose, c'est qu'en ce moment le ministère dans son ensemble et votre humble serviteur aient été tellement pris par des questions urgentes de l'État, notamment par la conférence fédérale-provinciale qui bat son plein en ce moment et que j'ai abandonnée à

son sort pour ce matin, nous avons été tellement pris, dis-je, que nous n'avons même pas eu le temps de mettre notre exposé par écrit, comme l'exigeaient la nature et l'importance des objectifs et des observations que vous attendiez sans doute de nous.

Je suppose que vous espérez de ma part des réponses à toutes sortes de questions, mais je vous saurais gré de ne pas oublier que, tout d'abord nous venons tout juste de préparer un budget qui réaffirme la politique fiscale et la position fiscale du gouvernement et que ce budget fait encore présentement l'objet de discussions aux Communes; et, deuxièmement, que nous sommes à rédiger des propositions de réforme fiscale, que je dois me garder de faire pressentir, en dépit de la tentation que j'ai de le faire. Troisièmement, dans quelques semaines, nous devons rembourser des centaines de millions de dollars d'obligations qui viendront à échéance et des bons du Trésor sur un marché très difficile. Je dois être prudent afin de ne pas par mes paroles compliquer cette opération davantage. La documentation que je vous ai fait distribuer, outre le budget, que nous avons songé à distribuer si nous pensons que la meilleure façon de répondre à certaines questions est de vous renvoyer audit budget, consiste dans des tableaux de chiffres avec notes explicatives. Dans ce document nous ne cherchons pas à faire une analyse économique de la situation, mais nous indiquons plutôt les nombreux moyens de vous rendre compte des opérations financières du gouvernement. Essentiellement, nous indiquons d'abord notre position budgétaire telle qu'elle nous est révélée par les Comptes publics traditionnels, puis nos sources et besoins supplémentaires de revenus qui nous permettent de boucler notre budget. Nous donnons ensuite les chiffres pour la même année basés sur les comptes nationaux, ce qui donne une meilleure idée de l'impact économique que si nous n'avions pour nous renseigner que les dépenses et les revenus du budget. J'y ai inclus la série de tableaux qui contient le budget et qui montre comment nous passons d'une série de chiffres à l'autre série. J'essaierai donc, ou plutôt les fonctionnaires qui m'accompagnent essaieront de répondre aux questions que vous désiriez poser au sujet de cette concordance. Cela comporte plusieurs changements assez importants.

Enfin, j'ai pris la liberté d'inclure deux ou trois tableaux témoins de l'étude d'ensemble, publiée par le Bureau fédéral de la statistique, sur les courants financiers qui s'établissent entre les divers secteurs de l'économie canadienne parmi lesquels se trouve le gouvernement fédéral. Notre seul but en vous montrant ces tableaux a été de donner au Comité une idée de la nature de ces nouveaux éléments qui pourraient vous intéresser à l'avenir, au lieu de tenter de le faire cette année. La dernière année pour laquelle nous les avons est 1967. Enfin, j'ai aussi distribué le tableau montrant nos revenus et nos dépenses pour les années depuis 1948, sur la base des comptes de l'économie

nationale, car c'est le moyen le plus facile d'obtenir des chiffres comparables pour le Canada et les États-Unis. Ces chiffres sont accompagnés de tableaux montrant les dépenses du gouvernement en pourcentage des dépenses nationales brutes en dollars constants de 1948, de sorte que vous pouvez voir le taux de croissance en marge des changements dans les prix, et finalement, les dépenses par habitant dans les deux pays et certaines autres questions qui s'y rapportent.

Je n'ai pas eu le temps d'établir pour fins de distribution aux membres du Comité une comparaison des taxes et de l'impôt sur le revenu dans les deux pays, dont vous aviez discuté avec le professeur Forget à votre dernière séance, mais j'ai quelques chiffres et si le Comité désire poser des questions à ce sujet, je pourrais en faire tirer des copies ou vous les donner afin que vous les insériez dans le compte rendu de vos délibérations. Les chiffres ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux du professeur, surtout à cause du fait que le professeur et la Commission Carter ont déduit un plus gros montant ou des séries de montants plus élevés du revenu imposable aux États-Unis que nous ne déduisons normalement, bien que, naturellement, il soit très difficile de déterminer la meilleure base de comparaison.

Cela constitue un résumé de notre mémoire, monsieur le président.

Le président: Je me demande si nous ne pourrions pas dès maintenant en finir avec cette question. Je crois que vos chiffres relatifs aux années passées ne sont pas encore dans nos archives, et bien que nous ayons les pourcentages du produit national brut, il me semble que ce tableau s'applique très bien aux points que nous étudions, et, si vous êtes d'accord, j'aimerais les inclure dans le compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

D'un autre côté, pour ce qui est du mémoire du professeur Forget, si vos chiffres diffèrent, monsieur Bryce, nous devrions les insérer dans notre compte rendu, et si vous pouvez m'en fournir une copie assitôt que possible, nous les reproduirons dans le compte rendu officiel des débats parlementaires. Cela vous convient-il?

(Voir appendice «C»)

M. Bryce: Oui. Il est possible que nos rapides imprimeurs puissent reproduire ces comparaisons d'impôt sur le revenu personnel avant même la fin de notre séance, et, si vous le voulez, je leur parlerai.

Eh bien, monsieur, j'ai pensé qu'au lieu d'essayer de lire deux paragraphes sur la comptabilité que les membres du Comité ont devant eux, je pourrais commencer par quelques points intéressants de ce document et formuler deux ou trois observations sur l'augmentation des dépenses, après quoi vous pourriez poser vos questions.

Je voudrais commencer par signaler que ces dernières années, le ministère des Finances a appelé l'attention du public sur un des éléments des comptes que nous publions mais qui ne reçoit pas autant d'attention que nos revenus et dépenses budgétaires. Je veux parler des déboursés et besoins supplémentaires.

A titre d'exemple, prenons les chiffres de cette année. Vous noterez dans le budget que le ministre parle de nos besoins de cette nature vers la fin de son discours. Vous trouverez ce passage à la page 9423 du compte rendu officiel des débats parlementaires. Il annoncé en novembre dernier qu'en plus du budget principal, nous aurions un budget supplémentaire de \$600-700 millions, outre les besoins de change étranger. Dans son budget du mois courant, M. Benson a déclaré que ces besoins, qui ne comprennent pas non plus les crédits pour le change étranger, s'élèveraient à environ \$650 millions. Ce chiffre est établi avant l'imputation du déficit de l'Expo sur les dépenses. Cela comporte une inscription au crédit des comptes du budget supplémentaire, ce qui donne les chiffres qui figurent aux tableaux que j'ai distribués.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Serait-il possible plus tard d'obtenir la liste des montants que vous avez défalqués à l'Expo?

M. Bryce: Oui, je pourrai vous en donner une idée générale dans quelques instants, si vous le voulez.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): C'est très bien.

M. Bryce: A la page 6 du document que j'ai distribué vous verrez un état de nos besoins financiers généraux, et au poste des dépenses nous avons défalqué la quote-part fédérale du déficit de l'Expo de \$125 millions. Cela se trouve à la page 6 du document polycopié. Puis nous indiquons les besoins du budget supplémentaire, au montant de \$525 millions, après avoir soustrait le crédit relatif à l'Expo du montant de \$650 millions établi par le ministre.

A propos de cet article relatif à l'Expo, le déficit global de l'Expo a maintenant été fixé à un peu moins d'un quart de milliard de dollars. Il reste encore à régler quelques comptes en souffrance.

Le président: Est-ce là la quote-part du gouvernement fédéral?

M. Bryce: Non, c'est le déficit global. Nous avons financé presque tout ce montant en achetant des obligations de la Corporation de l'Expo, qui sont garanties par l'État et la province de Québec.

Nous nous sommes entendus avec la Cité de Montréal et la Province de Québec pour qu'elles nous paient leurs quotes-parts respectives du déficit sur une période d'années. Je n'ai pas tous les détails de l'entente en ce moment, mais leurs paiements sont différés et répartis sur une période d'années et le taux d'intérêt est le même que celui des obligations de l'Expo. Cependant, il nous reste à prendre des mesures pour régler notre quote-part du déficit, soit la moitié du montant. La Province a assumé trois huitièmes du déficit et la Cité de Montréal un huitième, ce qui nous laisse la moitié du déficit à assumer. Cette moitié, par conséquent, représente environ \$125 millions, et le ministre propose qu'il soit défalqué cette année et qu'on l'impute sur les dépenses. Cela est en plus des dépenses prévues au début.

Nous espérons pouvoir régler les comptes de l'Expo au cours du dernier exercice, mais les comptes n'ont pas été apurés en temps, et l'on est à rédiger la Loi pertinente afin de la soumettre tout d'abord aux Communes puis au sénat. Vous serez alors à même d'examiner une foule de détails de ces comptes.

Le sénateur Beaubien: Le quart de milliard en question représente-t-il le montant total du déficit?

M. Bryce: Oui.

Le sénateur Beaubien: Comprend-il le coût du pont, des ouvrages de protection contre les glaces, des routes, enfin de toute l'entreprise?

M. Bryce: Il ne faut pas oublier que les îles appartenaient à la Cité de Montréal, qui les a mises à la disposition de l'Expo. La jetée Mackay, sur la berge du fleuve, appartenait au Gouvernement du Canada ou au Conseil des ports nationaux, et elle nous a été restituée. Tenir compte de la valeur de récupération de certains biens s'est révélé assez compliqué.

Pour revenir à cette question du budget supplémentaire, le ministre signale que le plus gros poste de

ce budget s'élève à environ \$1.3 milliard destiné aux prêts et avances. Ce sont des montants élevés et importants. J'en ai indiqué quelques-uns pour les deux dernières années au tableau qui se trouve au haut de la page 8 du document polycopié que j'ai distribué. Ces montants sont assez élevés parce qu'ils comprennent les éléments du change étranger. L'an dernier particulièrement, ces éléments représentaient un montant élevé et le calcul en était très compliqué, et c'est pourquoi je ne crois pas que ce domaine vaille la peine que nous l'explorions, car cela prendrait beaucoup de notre temps.

Pour l'année courante, je pourrais vous indiquer les postes les plus importants, que vous pouvez voir en perspective. Le montant le plus élevé est de quelque \$500 millions, \$498 millions pour être plus précis, sous forme d'avances consenties par le gouvernement à la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour la construction d'habitations et d'autres fins connexes en vertu de la Loi fédérale sur le logement. Un autre poste de \$131 millions est pour nos propres besoins, c'est-à-dire, les prêts que nous leur consentons, moins leurs remboursements, pour la Corporation du Crédit agricole.

De plus, nous avons les montants affectés aux crédits à l'exportation que nous avons fixés à \$76 millions, et la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour laquelle nous avons réservé un montant de quelque \$50 millions. En ce qui concerne Air-Canada, nous avons retenu un montant de \$110 millions destiné à financer le budget des immobilisations qui a été déposé au Parlement.

Nous avons aussi toute une variété d'autres postes. Peut-être le crédit le plus intéressant sous ce chapitre est le régime des prêts consentis par le Bureau de l'aide extérieure. Vous vous souvenez sans doute qu'un pourcentage assez élevé de notre aide aux pays en voie de développement prend la forme de ce que nous appelons des prêts sans modalités contraignantes, c'est-à-dire des prêts remboursables sur une longue période d'années, sans intérêt du tout ou avec un taux très bas d'intérêt. Ces prêts sont basés sur la balance des paiements de ces pays et sur le fait qu'ils ne peuvent ordinairement se conformer aux conditions. Nous avons provisoirement réservé un montant de \$100 millions à cette fin. Il est très difficile d'en arriver à un montant exact, car il faut tenir compte de la rapidité avec laquelle la situation change après que les prêts ont été consentis.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Auriez-vous l'obligeance de décrire ces prêts consentis aux gouvernements nationaux? Je veux parler de ceux que vous mentionnez à la page 8.

M. Bryce: Oui, très bien, monsieur. C'est exactement cela. Vous constaterez que nous supposons que l'augmentation est de \$63 millions l'an dernier à environ \$100 millions.

Nous finançons une bonne partie de ce montant par d'autres rentrées, dont un certain nombre sont énumérées à la page précédente sous la rubrique des fonds distribués. Ce sont des remboursements de prêts et avances consentis antérieurement. Nous en indiquons plusieurs à cet endroit. Les postes de beaucoup les plus importants, cependant, sont les comptes de rentes, d'assurance et de pension qui figurent au milieu du tableau au bas de la page 7. Les articles les plus importants sont les fonds de pension de retraite des fonctionnaires et des pensions de vieillesse.

A noter que dans ces tableaux le régime de pension du Canada figure des deux côtés. On peut ne tenir aucun compte de cela car ces fonds qui proviennent du compte du Régime des pensions du Canada, et que nous avons fixés ici à \$755 millions à la page 7, sont tous ou à peu près tous investis en obligations des gouvernements provinciaux en conformité de la Loi sur le Régime des pensions du Canada. Je vous signale qu'à la page 8, sous la rubrique «Autres déboursés et frais», nous avons inscrit un montant de \$742 millions pour investissements du fonds du Régime des pensions du Canada.

Le sénateur Phillips (Rigaud): La Loi vous oblige-t-elle à faire cela?

M. Bryce: Oui, monsieur, cela est compris dans les ententes conclues avec les provinces, et on l'a ajouté à la Loi sur le Régime de pensions du Canada en 1965.

Le sénateur Thorvaldson: Est-ce que le montant total du Fonds de placement du Régime des pensions du Canada est investi dans des valeurs de l'Etat?

M. Bryce: Les chiffres de l'année dernière indiquent que le montant reçu était légèrement supérieur au montant que nous avons investi. C'est ce fonds de roulement qui s'accumule dans cette canalisation où sont acheminés trois quarts de milliard de dollars.

M. C. L. Read, directeur, Finances de l'État et marchés de capitaux: En effet, et il y a le service de placement en valeurs de l'État pour les Territoires du Nord-Ouest.

M. Bryce: Oui, il y a de petits placements dans des valeurs du gouvernement fédéral à cause des Territoires du Nord-Ouest, et il y a des fonctionnaires fédéraux dans le Québec qui ne sont pas admissibles au Régime des pensions du Québec.

M. Read: Il y a, par exemple, la Gendarmerie royale entre autres.

Le sénateur Pearson: Quels sont les retraits annuels du Régime des pensions du Canada en ce moment?

M. Bryce: M. Read pourrait peut-être vérifier cela pendant que je continue. Le chiffre est mentionné

dans le Livre blanc de l'année dernière. Jusqu'ici les prestations n'ont pas été élevées.

Je veux surtout faire voir que cet organisme de crédit du gouvernement est devenu une très grosse affaire, et nous estimons qu'il a besoin d'être scruté et contrôlé avec autant de soin et d'efficacité que l'est notre programme de dépenses. Au ministère, il nous faut consacrer beaucoup de travail à cette analyse et à ce contrôle.

Le montant du budget de la Société centrale d'hypothèques et de logement est maintenant l'une des grandes décisions de base à prendre, car c'est ce qui détermine en somme l'ampleur de notre action dans le domaine de la construction domiciliaire, telle que prescrite par la Loi nationale sur le logement. De même, dans le domaine du crédit agricole, nous nous efforçons aussi d'exercer une certaine surveillance sur la Société du crédit agricole. Par l'entremise de la Société du crédit agricole, le gouvernement du Canada est la principale source de prêts hypothécaires à long terme pour les exploitants agricoles du pays. C'est vraiment une activité importante sur le plan économique.

Je ne veux pas essayer de les repasser toutes, mais j'attire l'attention du Comité là-dessus, car c'est un aspect qui pourrait être digne d'intérêt au cours des années à venir.

Le sénateur Thorvaldson: Me permettrait-on une question en rapport avec la Loi nationale sur le logement? Les remboursements de principal doivent former chaque année un gros montant. Qu'en fait-on?

M. Bryce: Voici, monsieur. Quand nous prêtons de l'argent à la Société centrale d'hypothèques et de logement, celle-ci nous donne en retour des bons d'une certaine durée et portant un certain taux d'intérêt. Les taux d'intérêt sont maintenant fixés à chaque trimestre et sont fondés sur le rendement des obligations du gouvernement plus une petite prime. Le chiffre arrondi de 500 millions de dollars que j'ai mentionné est le montant net de ces deux éléments. Autrement dit, nous avons reçu 140 ou 150 millions de dollars de la Société centrale d'hypothèques et de logement et ses prêts en cours forment un montant brut d'environ 650 millions de dollars.

Le sénateur Desruisseaux: Y a-t-il un certain montant de rayé pour les pertes?

M. Bryce: Pour les pertes?

Le sénateur Desruisseaux: Oui.

M. Bryce: Nous avons eu la bonne fortune, monsieur, de ne subir que très peu de pertes sur ces prêts. Nous en accordons qui comportent des risques. Il y a des prêts accordés par le gouvernement il y a plusieurs années et à l'égard desquels nous n'avons reçu aucun remboursement, comme par exemple les prêts accordés à certains pays d'Europe après la première grande guerre. Nous avons aussi garanti auprès des banques le financement de certains navires pour la Chine après la deuxième grande guerre et il nous a fallu honorer nos garanties. Nous avons accordé un ou deux autres prêts au gouvernement de la Chine continentale en subissant des pertes. Nous n'avons pas eu de pertes sur les prêts accordés à nos propres sociétés de la Couronne, ni sur aucun des autres postes que j'ai mentionnés. Nous n'avons pas encore subi de pertes dignes de mention.

Le sénateur Desruisseaux: Est-ce que vous avez des réserves?

M. Bryce: Nous gardons une réserve de couverture pour nos placements. J'oublie le montant exact, mais elle dépasse les 500 millions de dollars. De temps en temps, l'auditeur général soulève la question de savoir comment le montant de cette réserve est établi et pourquoi elle est aussi forte. La réponse se trouve en grande partie dans le passé. La réserve a été établie il y a des années et, si j'ai bonne mémoire, rien n'en a été prélevé depuis plusieurs années.

Le sénateur Desruisseaux: Selon vous, toutes proportions gardées, les radiations pour pertes sont négligeables?

M. Bryce: Je crois qu'il est juste de le dire. Un jour ou l'autre, il faudra nous résoudre à recapitaliser les Chemins de fer nationaux du Canada. L'intention de le faire est mentionnée dans les discours du Trône depuis six ou huit ans, mais pour une raison ou pour une autre le projet est toujours différé. Nous avons dans les chemins de fer des placements considérables qui, naturellement, ne rapportent pas, ou du moins il nous faut déboursier de gros montants pour couvrir les déficits et permettre aux C.F.N. de nous payer; nous avons des placements dans des actions et autres titres semblables. Cela mis à part, tout va très bien. Notre bilan montre notre participation dans la Banque du Canada, qui est de 5 à 10 millions de dollars, et nous en tirons plus de 150 millions de recettes par année, de sorte qu'il y a des gains au regard de nos pertes.

Voici la réponse à la question posée au sujet des prestations du Régime de retenue du Canada: au cours de la dernière année financière, les prestations se sont élevées à quelque 15.5 millions de dollars.

Le sénateur Beaubien: En 1968, les paiements à l'égard de la Société centrale d'hypothèques et de logement ont été de 673 millions de dollars et, en

1969, de seulement 386 millions de dollars. Est-ce exact?

M. Bryce: Oui monsieur.

Le sénateur Beaubien: A cause de l'augmentation du taux d'intérêt?

M. Bryce: C'est surtout parce que nous avons considérablement réduit le programme de prêts directs. Les prêts directs sont ceux que la Société centrale d'hypothèques et de logement accorde directement aux constructeurs ou aux propriétaires de maisons. Nous en avons accordé beaucoup en 1966 et en 1967. Cela a changé quand la politique à l'endroit des taux d'intérêt a été modifiée et que nous avons laissé le taux d'intérêt monter aussi haut que la loi le permet. Cela a eu pour effet d'attirer beaucoup plus de capitaux du secteur privé sur le marché des prêts hypothécaires et la Société centrale n'a pas eu autant d'argent à fournir; une partie des capitaux de la Société centrale est allée dans les logements construits par les pouvoirs publics, dans les logements construits sous le régime des dividendes limités et autres projets semblables. J'ai peut-être suffisamment parlé des postes hors budget, mais je répondrai aux questions qu'on pourra poser plus tard.

Le sénateur Isnor: Que vouliez-vous dire en parlant des déficits des Chemins de fer nationaux du Canada? Allez-vous réorganiser, comme vous avez fait il y a quelques années, et rayer ces déficits?

M. Bryce: Oui. Les gouvernements qui se sont succédés ont manifesté l'intention de recapitaliser.

Le sénateur Isnor: Comment présentez-vous ces déficits à l'heure actuelle? Comme un élément d'actif?

M. Bryce: Oui monsieur.

Le sénateur Isnor: Qu'avez-vous l'intention de faire plus tard?

M. Bryce: Nous avons l'intention de recapitaliser. Je ne sais pas ce qui en résultera. C'est une très grosse tâche à entreprendre.

Le sénateur Isnor: Vous avez fait la même chose il y a quelques années.

M. Bryce: C'est vrai. La dernière capitalisation des Chemins de fer nationaux date de 1952.

Le sénateur Molson: Pensez-vous que nous pourrions réussir à le faire d'une façon permanente cette fois, ou bien pensez-vous qu'il faudra recommencer encore?

M. Bryce: Si nous le faisons de nouveau, nous espérons le faire une fois pour toutes.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Le moyen le plus simple serait d'établir une réserve pour les 20 prochaines années, de façon que le déficit puisse être imputé sur la réserve, ce qui évitera d'avoir à recapitaliser.

M. Bryce: En ce qui concerne les dépenses, je crois qu'il y aurait lieu pour moi de faire certaines observations. Le tableau distribué fait voir que les dépenses gouvernementales ont augmenté au cours des années. Le Tableau II donne le rapport en pourcentage entre les dépenses gouvernementales et les dépenses nationales brutes, c'est-à-dire la proportion des dépenses gouvernementales dans le produit national brut. Si vous regardez le total du Canada dans les deux colonnes du côté droit, vous constaterez que, depuis plusieurs années, cette proportion augmente dans le produit national brut, au point qu'elle dépasse un peu maintenant la proportion correspondante aux États-Unis.

En examinant la décomposition entre dépenses fédérales et autres dépenses, vous constaterez que la principale augmentation est survenue dans les dépenses de la catégorie intitulée «Autres», qui désigne les gouvernements provinciaux et municipaux. De 1960 à 1968, elles sont passées, en gros, de 15 à 20 p. 100 du produit national brut. Les dépenses fédérales sont demeurées sensiblement au même niveau, comme proportion du produit national brut, qu'en 1960, c'est-à-dire aux environs de 18 p. 100. Elles ont varié au cours de cette période, mais cela donne une bonne idée.

Si vous comparez avec les États-Unis, vous constatez que les dépenses fédérales aux États-Unis constituent maintenant une plus forte proportion du produit national brut, après avoir été sensiblement égales aux nôtres sous ce rapport en 1960. La différence est principalement due à la défense. Dans notre cas, la défense a baissé comme proportion du produit national brut; aux États-Unis, elle a monté.

Vous noterez que nos dépenses provinciales et municipales sont sensiblement plus fortes, comme proportion du produit national brut, que ne le sont les dépenses des États-Unis et des municipalités aux États-Unis. C'est l'une des grandes différences qu'on trouve dans les finances publiques des deux pays. On peut dire, je pense, que malgré toutes leurs difficultés, nos provinces et nos municipalités dispersent une proportion sensiblement plus forte du produit national brut que ne le font les pouvoirs publics correspondants aux États-Unis. Naturellement, les différents États et les différentes municipalités aux États-Unis ne sont pas tous dans la même posture. Il y en a qui sont à l'aise et il y en a d'autres qui sont notoirement pauvres. A mon avis, le principal fait à retenir, c'est que la grosse augmentation chez nous s'est produite au palier provincial et municipal, ce qui a relevé notre proportion par rapport aux États-Unis. Je ne m'aventurerai pas plus loin.

Le taux d'augmentation de nos dépenses se ralentit actuellement. Voyez le graphique économique 21 à la page 42 du Cahier blanc, où sont indiqués les taux d'augmentation des dépenses gouvernementales par année civile. Au bas de la page, vous voyez que ces taux diminuent. Cela résulte des efforts actuellement déployés par les gouvernements pour modérer les taux considérables d'augmentation qu'on a vus au milieu des années 60. Au cours du débat sur l'adresse, le ministre lui-même a dit et je cite ce passage à la page 9414 des *Débats* de la Chambre des communes :

Il ressort aussi des chiffres préliminaires... Cela s'applique à l'an dernier

... que même si les dépenses globales ont augmenté de quelque 9 p. 100, la moitié de cette augmentation résulte de paiements plus élevés aux provinces. Ces paiements, qu'il s'agit de transferts fiscaux inconditionnels ou de subventions pour des programmes à frais partagés à l'égard de la santé, du bien-être social et de l'enseignement, ont augmenté de plus de 450 millions de dollars, soit de quelque 27 p. 100. Il y a eu un montant supplémentaire de 178 millions de dollars au titre des frais de la dette publique. L'augmentation imputable à tous les autres programmes et services fédéraux prévus dans le budget a été maintenue à moins de 4 p. 100, ce qui est inférieur au taux d'augmentation des salaires et des prix dans l'ensemble du pays.

Ces chiffres indiquent que l'effort déployé pour modérer le taux d'augmentation des dépenses produit des résultats et qu'on parvient dans une certaine mesure à le maîtriser. Cependant, il est bien évident qu'il est plus difficile pour nous de freiner nos grands programmes statutaires et, en particulier, les grands programmes dont nous nous partageons les frais avec les provinces.

Au ministère, nous avons entrepris une étude dont je veux vous faire part. Nous avons essayé de pénétrer jusqu'aux causes profondes de l'augmentation de nos dépenses fédérales depuis quatre ans. Je vous préviens qu'on ne peut pas être précis dans ce domaine, mais nous estimons que tout près de la moitié de l'augmentation globale est due aux effets de la majoration des prix, des salaires et des autres rémunérations. A peu près toutes les dépenses gouvernementales autres que les charges d'intérêt sont directement touchées, ou à peu près directement touchées par la hausse des salaires et des prix.

Dans le domaine du bien-être social, le coût de l'aide sociale augmente à peu près automatiquement avec les prix et retentit sur les normes municipales et provinciales reconnues. L'augmentation n'est peut-être pas aussi rapide que certains le voudraient. La pension de sécurité de la vieillesse et les suppléments de revenu

garanti sont déjà indexés dans une certaine mesure sur l'inflation des prix. Le gouvernement doit automatiquement satisfaire à ces augmentations, car les lois existantes l'y obligent. Les frais de l'assurance hospitalisation reflètent automatiquement les augmentations de salaires et de prix, qui ont été assez nombreuses. L'assurance contre les frais médicaux, qui vient de commencer, et l'instruction supérieure, que nous subventionnons par l'entremise des provinces, qui aident à leur tour les universités et les autres écoles supérieures, ont des frais dont les taux d'augmentations surpassent le rendement de l'impôt transféré aux provinces.

D'une manière générale dans le pays, les salaires augmentent plus rapidement que les prix. En ce qui concerne les dépenses gouvernementales, la proportion salariale est élevée et plus encore dans le cas des gouvernements provinciaux et municipaux que dans le cas du gouvernement fédéral. Par conséquent, les dépenses gouvernementales souffrent beaucoup plus de la hausse des prix et des salaires que ne l'indiquent les indices ordinaires des prix. De plus, les charges salariales que le gouvernement aide à porter, en particulier par l'entremise du régime d'assurance hospitalisation et aussi dans d'autres domaines, se rapportent à des groupes dont les salaires ont augmenté plus rapidement que d'autres dans l'économie. Ils avaient du rattrapage à faire. Beaucoup de ces institutions ont vu leur personnel se syndiquer plus récemment que d'autres secteurs de l'économie.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Est-ce bien du rattrapage? Ne serait-ce pas parce que l'argent est plus facile à obtenir grâce au soutien du gouvernement?

M. Bryce: C'est une question de jugement. De toute façon, la proportion augmente. Naturellement, surtout dans ces domaines, nous n'exerçons aucun contrôle direct. C'est la première chose. La deuxième chose à noter à mon avis est l'augmentation due aux facteurs démographiques. Là encore il est difficile d'être précis, mais il nous semble que cela rend compte peut-être du cinquième ou du quart de l'augmentation des dépenses depuis quatre ans. Une grande partie de nos frais de fonctionnement dépendent du total de la population, comme les frais du service postal, des services aériens et d'une foule d'autres services que le gouvernement fournit. D'autres se ressentent de la composition de la population, comme l'augmentation du nombre des jeunes et particulièrement de ceux qui deviennent adultes. C'est ce qui explique l'augmentation du nombre de nouvelles habitations requises. Ces augmentations résultent des nombreuses naissances de l'après-guerre ou du milieu des années 1940; ces enfants ont grandi et, maintenant, ils se marient et se mettent en ménage. Les jeunes ont maintenant de plus

en plus d'argent et peuvent se payer leur propre appartement au lieu de vivre avec leurs familles. Cela aussi augmente la ponction sur les ressources, la demande de prêts hypothécaires, de meubles, etc.

Un troisième et important facteur démographique se trouve dans la grande migration en cours des régions rurales vers les centres urbains. Les citadins ont besoin de plus de services et de commodités et en demandent plus que les gens de la campagne. Cette migration de la campagne vers les villes a été très rapide au Canada au cours des décennies de 1950 et 1960, plus rapide que dans la plupart des pays occidentaux. Ce phénomène est exposé dans un des récents rapports du Conseil économique.

Il ne faut pas oublier, je crois, que ces facteurs ont joué partout.

De plus, nous avons institué de nouveaux programmes et il y a eu des changements dans les programmes de dépenses. Je peux les résumer en disant que nous avons assisté à des changements très profonds dans les attitudes et les circonstances sociales.

Il s'est produit un grand changement depuis une vingtaine d'années dans les attitudes à l'égard de la sécurité sociale. La collectivité en est venue à s'attendre que les gouvernements financent beaucoup plus l'aide sociale. Le changement le plus marqué, je suppose, concerne les vieillards. On demande au gouvernement maintenant d'assumer la plus grande part de responsabilité à leur égard, une part beaucoup plus grande qu'avant la première grande guerre et infiniment plus grande qu'avant l'adoption du premier régime de pensions de vieillesse par le Parlement au cours de la décennie de 1920.

Je n'essaierai pas d'entrer dans les détails. Nous avons vu se produire des changements radicaux dans les attitudes à l'égard de l'aide aux pauvres, qu'ils soient ou non en état d'occuper des emplois. Vous savez qu'un comité du Sénat étudie cette question.

Le deuxième grand changement que je veux mentionner est la prise en charge par les pouvoirs publics de l'instruction supérieure, qui est maintenant financée presque totalement par les gouvernements provinciaux.

Nous avons accordé une aide massive aux gouvernements provinciaux quand ces dépenses ont commencé d'assumer des proportions vraiment imposantes au milieu des années 1960. Nous constatons maintenant que nos dépenses dans ce domaine augmentent à la cadence de 20 p. 100 ou plus par année, en partie à cause de l'augmentation du nombre de ceux qui appartiennent à ce groupe d'âges, comme je l'ai

mentionné, en partie à cause de la proportion plus forte de jeunes qui fréquentent les universités et les autres écoles supérieures et en partie à cause de l'augmentation des salaires des professeurs et d'autres.

Le sénateur Everett: Avez-vous une idée du montant transféré au cours de la dernière année financière, monsieur Grace?

M. Bryce: Oui. Nos estimations portent sur la dernière année financière.

Le président: 1968-1969.

M. Bryce: Je peux vous fournir les prévisions pour cette année; elles permettent une meilleure comparaison avec les autres questions dont nous avons parlé. Nous prévoyons que le montant brut des frais de fonctionnement des écoles secondaires, des universités et des autres écoles supérieures s'élèvera à 1,240 millions de dollars, dont le gouvernement fédéral, compte tenu des éléments à inclure et à exclure, sera de 628 millions de dollars. Sur ce dernier montant, environ 303 millions de dollars seront versés par le transfert de points fiscaux prévu par la loi de 1966-67 et par la péréquation qui en résulte automatiquement. Le reste, composé de nos versements rectificateurs, sera d'environ 325 millions de dollars. Je n'ai pas approché ces chiffres de ceux du budget des dépenses, mais je crois qu'ils concordent. De toute façon, ils vous donnent une esquisse de la situation.

Le sénateur Everett: Est-ce le montant de 628 millions de dollars qui augmente de 27 p. 100 ou est-ce la différence entre les 628 millions et les 303 millions?

M. Bryce: C'est le total qui augmente à cette cadence. M. McLarty pourrait peut-être le confirmer.

M. R.A. McLarty (département de la fiscalité, ministère des Finances): Oui. Les frais de fonctionnement augmentent, ou ont augmenté, à la cadence de 20 ou 25 p. 100.

Le sénateur Everett: Le pourcentage s'applique donc au montant de 1,240 millions de dollars.

M. Bryce: Nous estimons qu'environ le tiers de cette augmentation est due à l'augmentation du coût par étudiant et que les deux autres tiers sont dus à l'augmentation du nombre des étudiants. Ces proportions sont arrondies.

Vous vous le voyez, cette prise en charge de l'instruction en secondaire par les gouvernements n'était pas la coutume il y a une génération, mais elle constitue maintenant une forte dépense.

Un troisième facteur et d'ordre connexe, c'est l'importance accordée d'un bout du pays à l'autre, en particulier par le gouvernement et le Parlement, à une formation professionnelle plus poussée. Nous avons tous acquis la conviction que l'un des obstacles réels à une meilleure productivité, c'est le manque de formation suffisante ou d'instruction de base, et nous nous efforçons d'y remédier.

Si ma mémoire est fidèle, les dépenses à cette fin se montent à un quart de milliard de dollars annuellement. Vous trouverez le détail dans les prévisions budgétaires.

Un autre point majeur à considérer, c'est qu'il est maintenant admis, comme en témoignent les travaux d'un autre comité sénatorial, que le financement de la recherche et le développement de la science et de la technologie relèvent surtout du gouvernement. C'est là aussi un des secteurs majeurs en croissance de l'économie.

Par suite de la nécessité de freiner les dépenses, le Gouvernement a ralenti la cadence de l'expansion en ce domaine, mais dans la plupart des pays et au Canada en particulier, une grande partie et, en vérité, la principale partie du coût de la recherche d'ordre scientifique et technologique retombe sur l'État. On l'admet dans une grande mesure en ce qui concerne les sciences physiques et la technologie et, à un moindre degré, à l'égard des sciences sociales et des humanités. Comme vous le savez, on discute le point de savoir s'il ne faudrait pas pousser autant le développement du dernier domaine que celui du premier.

Nous avons espéré, bien entendu, que la possibilité de réduire le budget de la défense contrebalancerait cette augmentation. Nous avons joliment réussi à le maintenir au niveau atteint au cours d'une lente montée en ces dernières années. Le contenu réel a décliné à mesure que les frais accrus exerçaient une pression sur ces niveaux, mais les exigences subsistent en matière de défense collective, de préparation. Nous sommes actuellement incapables d'envisager des diminutions de ce côté pour compenser les augmentations dans les domaines que j'ai indiqués.

Enfin, au cours du dernier quart de siècle, un changement d'attitude révolutionnaire s'est produit quant à l'obligation, pour le Gouvernement canadien, d'alléger les disparités régionales, pour employer l'expression à la mode. Nous nous sommes engagés indirectement dans cette voie au cours de la dernière guerre, du fait des accords sur la location de domaines fiscaux, lesquels contenaient un élément d'aide aux provinces. Cette politique s'est concrétisée au milieu des années 50, par l'introduction des subventions de péréquation pour les provinces. La loi de 1966, mise en vigueur en avril 1967, a fortement accentué cette politique, lui assurant une base plus objective et générale.

De l'égalisation des revenus des provinces elle s'est étendue au souci d'améliorer, au niveau des immobilisations, l'infrastructure des régions moins favorisées, dont la croissance économique a été plus lente. Comme il se doit, cela embrasse aussi des dépenses substantielles pour soutenir et encourager l'industrie en ces régions. Je le répète, ce phénomène est l'un des principaux éléments qui expliquent le gonflement de nos dépenses.

Tels sont les principaux facteurs que je signale à votre attention. En tout équité, il faut dire que le Gouvernement fédéral en tient compte, ainsi que les gouvernements provinciaux. Les crédits à l'étude reflètent les efforts que nous faisons pour apprécier et résoudre ces problèmes, tout en cherchant à ralentir l'accroissement des dépenses globales.

Merci, Monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Bryce.

Le sénateur Isnor: M. Bryce a indiqué qu'il s'attendait à une diminution de dépenses pour la défense.

M. Bryce: Il y a des années, nous avons cru à cette éventualité.

Le sénateur Isnor: C'est ce que j'avais compris. Ce qui m'intéresse particulièrement dans le budget de la défense, c'est la partie concernant les effectifs de la marine. Les crédits à cet égard vous sont-ils soumis? Avez-vous un mot à dire quant au programme qui s'y rapporte?

M. Bryce: Un de mes collègues s'occupe des questions relatives au programme et aux dépenses en matière de défense. J'ai déposé devant le Conseil du Trésor et des comités du cabinet qui s'occupent de la défense, mais j'ai le regret de dire que le programme de la défense est l'un des sujets que j'ai dû confier à d'autres durant la dernière année. Un de mes collègues au secrétariat du Conseil du trésor est un homme très énergique et au franc parler et qui a déjà témoigné devant vous. Lui et le ministre dont il relève, M. Drury, ont joué un rôle très actif à cet égard. Je regrette de ne pouvoir vous éclairer sur ces sujets, en particulier pour ce qui regarde les effectifs de la marine.

Le sénateur Isnor: Vous n'êtes pas prêt à indiquer quelles diminutions sont à prévoir pour la marine?

M. Bryce: Non, je ne saurais dire.

Le sénateur Desruisseaux: Je me demande si c'est le bon moment pour soulever ce point. J'espère que notre distingué témoin ne prendra pas la chose à mal, si je répète la remarque faite, il y a quelques jours, par un ancien ministre libéral qui a parlé du gâchis des finances.

Quels commentaires voulez-vous faire à ce sujet?

M. Bryce: Le Comité ne doit pas s'attendre à ce que je sois d'accord. De toute évidence, la cadence de la hausse des dépenses vers le milieu des années 60 était telle que les gens commençaient à s'inquiéter de l'ampleur que le phénomène prendrait. Ils commençaient à comprendre que c'était l'un des facteurs à la base des tendances inflationnistes en ces dernières années.

On s'est donc rendu compte du problème, et les statistiques et les graphiques sur lesquels j'ai attiré votre attention indiquent qu'on a fait un réel effort pour maîtriser la chose.

Nous avons éprouvé de très sérieuses difficultés à tenir en main les grands programmes en cours, en vertu d'accords avec les provinces. Ainsi, il en est résulté l'an dernier un accroissement de dépenses bien supérieur à nos prévisions du début de l'année.

Je laisse à d'autres le soin de préciser si cela constitue un "gâchis" ou une erreur de calcul, mais il est maintenant manifeste qu'un effort sérieux et fructueux se poursuit pour freiner ces dépenses.

Nous aurons à discuter avec les gouvernements provinciaux des questions comme les programmes importants d'assurance-hospitalisation et d'éducation après le secondaire, domaine où il y a des dépenses qui échappent à notre contrôle direct sous le régime des accords en vigueur, soit quant à leur niveau, soit quant à la cadence de leur accroissement.

L'autre facteur saillant de nos finances publiques depuis une couple d'années a été l'état du marché financier, où le taux de l'intérêt a atteint des niveaux inouïs et où les difficultés, tant à l'égard du financement que de la vente des obligations, ont été manifestes et importantes, surtout pour les provinces et les municipalités.

Ce phénomène, toutefois, n'est pas particulier au Canada mais existe aussi à l'étranger, en particulier aux États-Unis. Ce qui aggrave la situation, c'est que les États-Unis sont obligés de maintenir une politique monétaire rigoureuse, surtout pour se protéger, au cas

où les surtaxes sur le revenu personnel et les impôts sur le revenu des compagnies ne seraient pas prolongés, lors de leur expiration vers la fin du mois. Cette politique monétaire doit donc soutenir une partie des charges à cet égard, et il résulte sur le marché financier une situation embarrassante pour ceux qui doivent se procurer des fonds au moyen d'obligations ou d'hypothèques.

En outre, cela va de soi, les détenteurs de capitaux ont de plus en plus conscience du danger que les hausses de prix font courir aux placements à longue échéance, en termes monétaires. De nombreux changements se sont produits sur les marchés financiers depuis une demi-douzaine d'années, sur le plan des institutions ainsi qu'à d'autres égards, et la tâche de conseiller en placement a revêtu un plus grand aspect professionnel. Comme l'indique la recherche de titres et la répugnance à acquérir des obligations à long terme, on remarque le souci de se protéger contre le risque d'inflation future.

Et les gouvernements et les autorités monétaires se sont efforcés, comme de juste, d'enrayer cette prévision d'une hausse annuelle des prix. C'est le pourquoi de la politique fiscale rigoureuse pratiquée au Canada, aux États-Unis et en d'autres pays. Le ministre en a fait l'exposé à la Chambre, la semaine dernière. Il s'agit d'un effort pour maîtriser la tendance à l'inflation de manière à en diminuer l'appréhension. Un des principaux avantages de cette politique, c'est l'effet rassurant produit sur les marchés monétaires par la possibilité pour les gens de faire des placements sous forme d'obligations ou d'hypothèques, avec une certaine confiance de ne pas voir ces placements se déprécier au cours des ans.

Le sénateur Desruisseaux: Êtes-vous satisfaits du contrôle des dépenses au service de l'aide à l'étranger?

M. Bryce: M. Strong est en train de réexaminer le programme de l'aide à l'étranger avec ses fonctionnaires, pour l'établir sur une base quelque peu différente. Il a expliqué la chose devant le Comité de la Chambre et peut-être ici aussi, mais je n'ai pas lu son témoignage.

Le président: Je crois qu'il a déposé devant le comité sénatorial des affaires extérieures.

M. Bryce: J'hésite à me lancer en des commentaires sur l'établissement d'une meilleure base à long terme, à cet égard, et sur son témoignage, quand je ne l'ai pas lu, mais je fais partie du conseil qui s'occupe de l'aide à l'étranger, et je sais qu'il cherche à s'en tenir aux crédits provisoires et ne dépense même pas tous les crédits alloués. Mais il tient à accomplir une bonne

besogne au point de vue qualité et affectation, et nous l'avons soutenu à cet égard. La priorité à l'aide à l'étranger est une question qui relève du Gouvernement et du Parlement, et non de ceux d'entre nous qui exécutent le programme.

Le sénateur Beaubien: Pour revenir au coût de l'éducation, monsieur Bryce, selon vous, il se monte à un milliard 240 millions de dollars pour le fédéral et les gouvernements provinciaux.

M. Bryce: Il s'agit de l'enseignement au-delà du secondaire.

Le sénateur Beaubien: Et les frais montent au rythme de 20 ou 25 pour 100. A cette cadence, ils doubleront bientôt. Pensez-vous que cette cadence se maintiendra? C'est difficile à dire, je le sais.

M. Bryce: Les provinces elles-mêmes y voient un problème majeur, je le sais, et notons que l'Ontario, la province de beaucoup la plus importante en ce domaine, a annoncé, il y a juste un mois, la création d'une commission de onze membres, chargée de projeter l'expansion de l'enseignement supérieur dans cette province au cours des vingt prochaines années. On a donc lieu de dire qu'en général les provinces ont les yeux ouverts sur ce problème de l'enseignement au-delà du niveau secondaire et s'efforcent de prendre des décisions quant à la cadence de ce développement et à la forme qu'il doit prendre; et subordonnement à quelle autorité. Cela soulève la question des relations entre les universités en particulier et les gouvernements provinciaux.

Nos accords avec les provinces sont maintenant conçus de manière à éviter toute ingérence dans le domaine de leur compétence et à ne pas influencer sur l'orientation à donner à l'expansion de leur enseignement supérieur, non plus que sur ses objectifs. Nous avons délibérément cherché à laisser beaucoup de latitude. C'est un problème majeur auquel le Parlement devra rechercher une solution dans deux ans, parce que nos accords avec les provinces qui figurent dans une partie des conventions d'ordre fiscal prennent fin en mars 1972. Le gouvernement et le Parlement auront alors à prendre une décision importante quant à l'aide qu'ils peuvent et doivent donner et donneront à l'enseignement au-dessus du niveau secondaire après cette date.

Le sénateur Beaubien: Si les frais sont apparemment destinés à augmenter à la cadence indiquée, prévoyez-vous que les recettes des gouvernements fédéral et provinciaux augmenteront au même rythme, ou à votre avis, devront-ils mettre au rancart d'autres programmes?

M. Bryce: L'accroissement réel de notre production, abstraction faite des variations de prix, a été évalué à environ 5 pour 100. Toutefois, M. McLarty a peut-être des remarques à faire sur ce point.

M. McLarty: Nous avons établi des prévisions de nature à effrayer les gens, il y a quelques semaines. D'après les taux d'accroissement du coût de l'enseignement supérieur et du produit national brut, les frais de gestion de cet enseignement dépasseraient la valeur du produit national brut vers 1994. Cependant, ce rythme de croissance a considérablement fléchi selon les indices relevés dans l'année en cours. Nos prévisions se fondaient sur les données d'il y a quatre ou cinq ans.

Le président: A cette cadence, un fléchissement était inévitable.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, les commentaires de M. Bryce m'ont intéressé et, il y a quelques années, nous avons adopté, je suppose, une politique qui, à l'exemple de celle de toutes les formes de gouvernement dans le monde, reposait sur la théorie de l'achat à crédit. Cette façon d'agir n'a pas fait merveille et nous cherchons à nous en écarter pour réaliser quelques économies, avant de nous engager dans quelque aventure. D'après l'ancienne théorie, nous dépensions des millions, en disant que nous paierions plus tard. Je souscris sans réserve aux observations de M. Bryce, n'ayant jamais été un tenant du crédit à la consommation. Il faut payer tôt ou tard. Je le félicite de son attitude qui est la bonne. Il y a toujours des limites au crédit en toute circonstance.

Pour passer à l'éducation, cela devient un problème et d'ordre personnel. De folles dépenses se font parfois en ce domaine. Je ne sais comment qualifier la chose, cela provient peut-être de l'ambition des architectes, mais c'est à qui bâtirait les plus beaux immeubles et ainsi de suite. C'est bel et bon quand on est assez riche pour agir ainsi, mais la plupart de ces constructions s'érigent à crédit et toutes celles que j'ai vues témoignent de folles dépenses. Il y a une limite à cet égard et en ce qui me regarde, c'est la mesure de mes moyens.

M. Bryce: Permettez-moi de dire que, dans ce secteur majeur de l'éducation post-secondaire, le Gouvernement fédéral ne donne pas, et ne saurait donner, d'après la constitution, de directives sur l'emploi détaillé des fonds. Nous avons veillé à ce que l'accord laisse aux gouvernements provinciaux la compétence et la responsabilité à l'égard des dépenses.

En substance, la mesure prise par le Gouvernement et le Parlement du Canada en 1966-1967 consistait à fournir aux provinces une aide extraordinaire pour leur permettre de combler un besoin manifestement fort en souffrance en matière d'études supérieures.

Je ne saurais faire de remarques sur la question que vous avez soulevée, non seulement à cause de ma qualité de fonctionnaire public, mais aussi parce qu'elle se rapporte à la politique provinciale plutôt qu'à la politique fédérale. Néanmoins, le Parlement tiendra certes compte de ces facteurs, quand il examinera la situation en 1971. Les dépenses pour l'éducation supérieure se poursuivront-elles à la même cadence de croissance?

Le sénateur Everett: Monsieur Bryce, page 6 de l'étude, vous indiquez que les transactions extra-budgétaires se soldent par un déficit estimé à 525 millions de dollars, mais cela exclut toute somme pour des achats de change étranger, et je note qu'en 1969, d'après les chiffres préliminaires, les avances au compte du fonds des changes se sont montées à \$833,700,000. en tout. Le premier montant représente donc une partie considérable de la somme?

M. Bryce: Oui.

Le sénateur Everett: Je me demande quelle est la situation actuelle. Accordons-nous des avances au fonds des changes, et s'il en est ainsi, sont-elles considérables, ou bien recouvrons-nous de l'argent de ce fonds?

M. Bryce: L'année dernière a été une année extraordinaire, et nous parlons ici de l'année financière. Comme vous vous en souvenez, une crise majeure des changes s'est produite en janvier, février et mars de 1968, et nos réserves se trouvèrent considérablement réduites. Aussi, durant l'année financière suivante, d'avril à mars, avons-nous reconstitué ces réserves. Nous les avons reconstituées en partie par des emprunts à l'étranger contractés au mois de mai de 1968, et qui nous ont valu plusieurs centaines de millions de dollars. J'ai les chiffres ici et je mettrai la main dessus dans un instant. En outre, nous avons reconstitué les réserves par l'accumulation de fonds acquis sur le marché, et dont le financement a été imputé sur nos soldes en matière de dollars canadiens. Le chiffre considérable de 833 millions de dollars que vous avez

mentionné inclut donc, n'est-ce pas, monsieur Read, le produit des emprunts à l'étranger?

M. Read: Oui.

M. Bryce: Il en est ainsi. En ce qui regarde l'année en cours, nous avons rétabli nos soldes à des niveaux assez importants. Ils n'ont pas varié beaucoup. Au cours des quatre ou cinq derniers mois ils n'ont que légèrement fluctué, et nous tablons sur une bien plus grande stabilité que l'an dernier. Nous ne cherchons pas à faire des prévisions, car c'est une chose très difficile.

Le ministre a mentionné le sujet dans l'exposé budgétaire. J'en extrais une courte citation, page 9424 des Débats, angle supérieur gauche, deuxième phrase:

Par prudence, il faudrait sans doute supposer qu'une somme modeste nous sera nécessaire à cette fin.

C'était pour l'achat de devises étrangères. Une «modeste somme» peut représenter, je suppose, 100 ou 200 millions de dollars.

Le sénateur Everett: La bagatelle de cent millions.

M. Bryce: Dans ce genre d'affaires, on gagne ou perd très facilement des dizaines de millions de dollars.

Le sénateur Everett: Je m'en rends compte. Nous devons faire des déboursés pour nous procurer le change étranger requis, en l'espèce les 833 millions de dollars.

M. Bryce: Les choses se passent de cette manière.

Le sénateur Everett: Au point de vue budgétaire, un effet inflationniste en résulte.

M. Bryce: C'est une opération de financement et elle peut influer sur le niveau du crédit bancaire et les facteurs de ce genre. En temps normal, nous acquittions les frais de ces opérations de change par quelque emprunt à court terme, mais cela ne produit nécessairement pas une répercussion importante sur la demande ou la fourniture de marchandises ou de main-d'œuvre car, normalement, les variations proviennent des mouvements de capitaux, lesquels drainent avec eux des devises étrangères, et il nous faut acquérir ces dernières pour fournir les dollars requis à l'actionnaire étranger ou au Canadien qui rapatrie des fonds.

Le sénateur Isnor: Monsieur Bryce, prenons les quatre plus grandes banques, leurs actionnaires reçoivent à tous les ans des renseignements sur l'importance relative des profits nets par rapport aux années précédentes. On nous a donné bien des chiffres sur les dépenses au Canada et aux États-Unis. Comment se compare la situation financière du Canada avec celle des États-Unis?

M. Bryce: Sous quel rapport? Je m'excuse.

Le sénateur Isnor: J'ai dit que nous aimerions savoir quelle était la situation financière de nos banques et de nos entreprises commerciales; nous avons fait des comparaisons avec les États-Unis; on nous a remis un tas de chiffres; compte tenu de l'importance relative des deux pays, comment se compare notre situation financière?

M. Bryce: J'ignore comment les résultats des opérations de nos banques se comparent avec . . .

Le sénateur Isnor: Ce n'est pas tout à fait cela que je désire savoir. J'ai parlé des banques à titre d'exemple. Je voudrais connaître votre opinion au sujet de la situation financière du Canada comparée à celle des États-Unis?

M. Bryce: Je pense que l'on peut dire que notre économie croît plus rapidement que celle des États-Unis. Notre main-d'œuvre et nos marchés ne subissent pas les mêmes pressions qu'aux États-Unis. Je crois que leur pourcentage de chômage est moins élevé que le nôtre—j'ai les chiffres ici quelque part—mais les dernières augmentations des prix ont été un peu plus importantes là-bas qu'ici; les augmentations de salaires sont peut-être légèrement supérieures chez nous.

Je parle sans consulter mes chiffres; mais ce sont les remarques que je ferais.

Je crois, qu'en général, nous avons en ce moment à faire face aux mêmes problèmes, de contenir la prospérité et de combattre les tendances inflationnistes. Les deux pays tentent de résoudre ces problèmes par une combinaison de mesures fiscales et monétaires.

Je n'oserais pas avancer une comparaison entre l'importance des mesures fiscales et monétaires prises dans les deux pays, mais je crois raisonnable d'affirmer que là comme ici, on tente d'utiliser ces deux importants leviers pour restreindre les augmentations des coûts et des prix.

Comment allons-nous nous en tirer cette année et l'an prochain, cela reste à voir. Notre système parle-

mentaire nous permet d'appliquer plus rapidement les décisions prises que ne peut le faire le Congrès américain.

Ils ont aussi une guerre en cours et ils ont de plus d'autres problèmes sérieux dans leurs villes que nous n'avons pas ici. Cependant, nous avons les nôtres, en particulier les problèmes des disparités économiques régionales qui compliquent le contrôle de notre économie. Les États-Unis comptent moins de ces régions défavorisées, mais ils ont ces autres problèmes sérieux.

Est-ce que cela répond à votre question, monsieur?

Le sénateur Isnor: C'est un aperçu de la situation, mais ce n'est pas exactement la réponse à la question que j'avais à l'esprit. Quand je regarde tous ces tableaux que nous avons reçus des témoins précédents, je constate que le Canada se compare avantageusement aux États-Unis, la question de la Défense étant mise à part. Je m'attendais à vous entendre dire qu'il en était ainsi; qu'au point de vue financier, le Canada se comportait bien.

M. Bryce: Voulez-vous parler du contrôle des dépenses?

Le sénateur Isnor: Oui.

M. Bryce: Vous trouverez les chiffres de 1968 dans les tableaux que j'ai distribués. Si vous regardez le tableau 4, les dépenses par tête d'habitant en biens et en services du Canada et des États-Unis, vous verrez que nos dépenses, à l'exclusion des dépenses pour la Défense, étaient à peu près aussi élevées l'an dernier que celles des États-Unis. Cela comprend les dépenses des gouvernements à tous les niveaux. Évidemment, si vous incluez les dépenses pour la Défense, alors les États-Unis nous dépassent de loin.

Comme je vous l'ai dit, si l'on compare le produit national brut, on constate qu'au cours des ans nous avons progressé plus rapidement que les États-Unis en ce qui concerne les secteurs provinciaux et municipaux. Mais, monsieur, il faut tenir compte du fait que notre population a proportionnellement augmenté plus rapidement qu'aux États-Unis, en particulier la population ouvrière et le nombre de nos familles. Nos provinces et nos municipalités doivent faire face à de sérieux problèmes de croissance qui les obligent à dépenser beaucoup plus.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Monsieur Bryce, vous avez parlé plus tôt des dépenses non comprises dans le budget. Je me demande s'il ne serait pas préférable d'inclure dans le budget ordinaire ce que nous appe-

lons les postes non budgétaires afin que le public ait une idée plus exacte des sommes d'argent perçues et des sommes dépensées. Moi-même, je comprends difficilement l'augmentation croissante de ces dépenses non budgétaires qui, auparavant, étaient relativement négligeables par rapport à l'ensemble. Croyez-vous raisonnable de ma part de vous demander si vous pensez qu'il serait souhaitable de modifier la façon de procéder lors de la présentation des prévisions budgétaires annuelles afin d'y inclure ces dépenses que l'on désigne «non budgétaires» afin que le public canadien puisse savoir une fois par année quel est le total de l'argent perçu, et le total de l'argent dépensé?

M. Bryce: Je crois, monsieur, que nous pourrions apporter une amélioration de ce genre. Au bas de la page 8 du fascicule qui vous a été distribué vous pouvez lire ce paragraphe:

(Texte)

Aux États-Unis, on établit le budget consolidé des disponibilités de manière que les chiffres montrent les mouvements de capitaux qui s'effectuent entre le gouvernement et les autres secteurs de l'économie. Il y a là un progrès indispensable, sans lequel on ne saurait évaluer l'importance du rôle du gouvernement sur les marchés financiers et les actifs du secteur privé. On a entrepris des études au sujet de la possibilité d'établir un budget courant des disponibilités du gouvernement canadien.

Et je mentionne ensuite qu'un modèle de ce que devrait être un tel budget a été préparé à l'intention de la Commission royale sur la taxation; on le trouve à la page suivante.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Veuillez m'excuser. J'ignorais que je pouvais trouver cela là, car je n'ai pas eu le temps de lire ce document avant la séance. J'aimerais quand même connaître votre opinion à ce sujet.

M. Bryce: Nous espérons pouvoir apporter une amélioration de ce genre. Ces comptes non compris dans le budget deviennent de plus en plus importants. J'ignore ce que fera le ministre; mais, quant à nous, nous y apportons une grande attention. Nous reconnaissons qu'il est difficile à l'individu non initié d'avoir une idée d'ensemble de tous ces nombreux comptes qui n'apparaissent pas dans les dépenses ou les revenus ordinaires. La principale difficulté vient du fait qu'il existe une grande différence entre l'argent dépensé disons, pour les allocations familiales, un navire de guerre, un dock et l'argent prêté sur hypothèque. Je pense que les contribuables trouveraient anormal que nous prélevions des impôts pour ensuite prêter cet argent sur hypothèque.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Au cours d'une année, il y a une grande différence entre ce que l'on appelle les dépenses courantes et les dépenses de capital et la façon de déterminer le budget familial. Pourquoi le Gouvernement ne ferait-il pas de même?

M. Bryce: D'un autre côté, il existe une différence entre nous et une entreprise privée. Une compagnie n'hésite pas à augmenter son capital ou à emprunter pour investir de nouveaux capitaux.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Si vous ne considérez que l'endettement, il n'y a aucune comparaison possible entre les actionnaires d'une société et les emprunts personnels; mais en ce qui concerne le Gouvernement et le total des sommes perçues et des sommes dépensées, pour revenir à la question que je posais, que penseriez-vous au ministère si l'on proposait que les dépenses budgétaires comprennent tout l'argent devant être déboursé? Ou bien, est-ce qu'une telle proposition vous mettrait dans l'embarras?

M. Bryce: Il serait peut-être bon de suggérer une clarification de tous les montants devant être déboursés.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Au sujet de la deuxième grande question que vous avez abordée, où il était question de l'assurance maladie et de l'éducation; il y a certainement un bon nombre de contribuables en ce pays qui préféreraient payer eux-mêmes pour l'éducation de leurs enfants et les soins médicaux pour eux et leur famille, mais qui n'ont pas assez de patriotisme pour accepter de payer une taxe pour cela. Ils seraient peut-être mieux disposés à le faire s'ils pouvaient obtenir des déductions proportionnelles sur leur revenu imposable. Est-ce que le ministère a songé à réduire les dépenses considérables faites à ces postes, dépenses qui augmentent à une allure vertigineuse, en modifiant la loi de l'impôt de façon à permettre au contribuable de déduire toutes les dépenses occasionnées par l'éducation et les soins médicaux. Le Gouvernement ne pourrait-il pas ainsi économiser une somme considérable, ou est-ce cela aussi une question de politique?

M. Bryce: Je le crois, monsieur. Cette question des dépenses pour la santé, en particulier, a été d'une grande importance politique au cours des dernières années. Le principe semble maintenant généralement admis et les dépenses pour la santé sont maintenant plutôt une question d'administration que de haute politique.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Que diriez-vous si l'on suggérait que le total des dépenses du gouvernement soit limité à un certain pourcentage du produit national brut?

M. Bryce: Nous ne pourrions dépenser plus qu'un certain pourcentage du produit national brut.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Est-ce une politique?

M. Bryce: Ce serait une politique parlementaire.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je désirais que cette question soit consignée au procès-verbal.

M. Bryce: En regardant les tableaux, vous pouvez constater que cela n'aurait pas constitué une bien grande restriction pour le gouvernement fédéral au cours des huit ou dix dernières années; mais cela pourrait modifier l'intention d'entreprendre autres choses d'une année à l'autre.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Cela ne conviendrait pas lors d'une année où il y aurait des élections.

M. Bryce: J'entrevois des difficultés.

Le sénateur Molson: Je voudrais revenir à une question posée par le Sénateur Phillips. Nous avons accordé des prêts et des avances dont je doute que les remboursements soient faits à chaque année.

Le président: Le cas le plus important est sans doute Radio-Canada.

Le sénateur Molson: Radio-Canada est sans doute l'un des plus importants. Nous ne sommes peut-être pas bien réalistes en avançant ainsi des sommes importantes à chaque année.

M. Bryce: C'est la vieille . . .

Le sénateur Molson: . . . histoire.

M. Bryce: Non, ce n'est pas une vieille histoire. Nous en avons discuté de temps à autre au comité des comptes publics de l'autre Chambre. Dans nos comptes, nous séparons maintenant ces prêts qui sont inscrits à l'actif mais dont le remboursement exigera probablement de nouveaux crédits. Ainsi nous attirons l'attention sur ces cas. De plus, quand nous avons commencé cela au cours des années 50, je crois, nous avons pensé que cela donnerait une idée plus exacte à chaque année des activités de ces sociétés qui en ont profité.

Un des premiers cas de ce genre a été la Commission de la capitale nationale quand il a été décidé d'acheter des terrains que l'on désirait pour constituer une «ceinture de verdure». Cette décision avait été prise du temps de M. St-Laurent et j'étais alors secrétaire du

Cabinet. Nous en étions venus à la conclusion que ce serait un bon placement et que plus tard nous pourrions en retirer un bon revenu; de plus, le Gouvernement ne les achetait pas pour son propre usage, mais plutôt pour en restreindre l'usage que pourraient en faire les particuliers. Si le Parlement décide un jour de modifier cette politique, ces terrains pourraient être revendus à un prix beaucoup plus élevé que le prix payé.

Nous avons jugé bon de prêter à la Commission l'argent nécessaire à cette fin en lui chargeant un intérêt afin de la pousser à réclamer des prix de location plus avantageux, tout en respectant les conditions concernant l'usage de ces terrains. Le Parlement peut constater à chaque année dans quelle mesure elle réussit et ce qu'il nous en coûte pour conserver ces terrains pour l'usage prévu. Autrement dit, c'est le prix qu'il en coûte pour conserver cette «ceinture verte» autour de la capitale. Je crois que nous avons réussi ces dernières années en insistant ainsi dans notre façon de présenter ces comptes au lieu d'inclure ces sommes au chapitre des dépenses.

En ce qui concerne Radio-Canada, nous avons cru préférable que cette société opère sur une base commerciale en administrant ses propres affaires; s'il lui fallait emprunter de l'argent pour ses investissements, elle devrait payer un intérêt et prévoir l'amortissement de ses emprunts; les administrateurs étaient tenus de soumettre au Parlement leur état financier comme tout conseil d'administration d'une société commerciale. Ce n'est pas une entreprise rentable, mais c'est néanmoins une entreprise.

Il est vrai que c'est une question discutable; il y a du pour et du contre; en présentant les comptes de cette manière, nous avons tenté de rendre les choses plus claires. Je crois toujours qu'au point de vue administratif et pour le Parlement, il y a avantage à ce que les comptes indiquent à chaque année que ces sociétés ont reçu des sommes importantes du gouvernement.

Le sénateur Molson: Dans le cas de Radio-Canada, la comparaison avec l'entreprise privée frappera sûrement l'attention. Il y a un tel contraste.

Le président: Je me demande si le Comité accepterait que je revienne à la question posée tantôt par le sénateur Phillips au sujet de la limitation des dépenses du gouvernement à un certain pourcentage du produit national brut.

Monsieur Bryce, nous avons entendu deux témoins, M. Smith du Conseil économique et M. Neufeld, nous dire qu'il serait peut-être bon de reviser les programmes existants et certaines dépenses qui semblent devenir permanentes et au sujet desquels on se demande s'ils devraient être révisés et modifiés. M. Neufeld a surtout parlé des allocations familiales; il pouvait en parler à son aise puisqu'il en reçoit lui-même.

L'autre qui me vient à l'esprit est le paiement des pensions aux personnes âgées que je reçois et que je rembourse en impôt sur le revenu. Je doute que ce soit la meilleure façon de considérer ce genre de programme.

Au départ, nous admettons tous qu'il existe diverses raisons pouvant justifier ces programmes. Auriez-vous quelques commentaires à ajouter au sujet de la révision de ces programmes qui existent déjà depuis de nombreuses années; sommes-nous justifiés de les poursuivre ou croyez-vous qu'il serait bon de les modifier?

M. Bryce: Je ne crois pas que l'un ou l'autre des témoins ait manifesté autant de zèle à cet égard que le premier ministre lui-même. Il nous a fait travailler tard et souvent à la révision de tous les postes où les dépenses représentent des sommes importantes. Le plus difficile n'est pas de les réviser, mais de décider quels pourraient être les changements.

Chaque programme soulève des problèmes particuliers. Le premier ministre a dit publiquement que nous étions à étudier le programme des allocations familiales afin de savoir s'il devrait être modifié et comment il devrait l'être. Evidemment, tout le monde sait que cela est compris dans la révision générale de l'assistance sociale. Je crois, monsieur, que la question des pensions aux personnes âgées constitue un problème quelque peu différent.

C'est au début des années 50, après une étude sérieuse de la question, que le Parlement a décidé d'accorder à toutes les personnes âgées une pension tout à fait indépendante de leur revenu. Un des motifs invoqués alors était qu'il ne fallait pas décourager l'épargne. Nous ne voulions pas être injustes envers ceux qui avaient été prudents, qui avaient économisé. Si vous basez les pensions sur le revenu, vous punissez ceux qui ont économisé. Plusieurs de ceux qui ont ainsi accumulé des épargnes, constatent que leurs économies n'ont plus la valeur qu'ils escomptaient à cause de la hausse des prix.

Je prétends que modifier la décision prise à ce sujet par le Parlement il y a 17 ou 18 ans soulèverait des problèmes d'un ordre différent que ceux qu'entraînerait un changement aux allocations familiales. Ce problème de l'épargne pour les vieux jours en est un de première importance dans notre société, avec l'augmentation de la moyenne de vie, avec le désir des gens de s'assurer une retraite avec un revenu comparable à celui qu'ils gagnaient auparavant et avec les risques de diminution de la valeur de leurs épargnes à cause de l'augmentation des prix. C'est une question économique et sociale qui soulève de sérieux problèmes de justice et de convenance.

Nous ne voulons pas décourager l'épargne personnelle pour de nombreuses raisons. Une bonne partie se fait par l'entremise de diverses sociétés, cependant, cela ne peut convenir à tout le monde. Je crois bon de préserver ce sens de l'épargne. Si la pension était entièrement basée sur les besoins ou sur le revenu, cela ne pourrait que diminuer ses bons effets. C'est, n'est-ce pas, une bien longue réponse.

Le président: Mais c'est une bonne réponse. Y aurait-il des questions complémentaires sur ce sujet?

Le sénateur Molson: Diriez-vous que la Loi sur les successions encourage l'épargne?

M. Bryce: Jusqu'à un certain point, oui monsieur.

Le sénateur Molson: Je crois que nous pourrions faire la même observation.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Je dirais plutôt que c'est le point où tout disparaît.

Le sénateur Beaubien: Voulez-vous dire que quiconque ayant un revenu de 10,000 dollars par an ne pourrait toucher la pension de vieillesse? Cela réduirait les épargnes de la grande majorité. Est-ce que le gouvernement pourrait ainsi économiser de l'argent? Avez-vous une idée quelle économie cela pourrait représenter pour le gouvernement?

M. Bryce: Ce n'est qu'une approximation. Peut-être 15 ou 20 p. 100 du total. Il y a bien des gens qui ont peiné dur pour épargner afin de s'assurer un revenu de 10,000 à 15,000 dollars pour ensuite constater que cela représentait moins qu'ils l'avaient espéré.

Le sénateur Bourque: Monsieur Bryce, vous avez déjà répondu à une question du sénateur Desruisseaux sur ce sujet; mais la mienne est un peu différente. Comme vous le savez, les journaux ont publié une déclaration faite par un ex-ministre. Il se peut que

cette déclaration ait été faite dans un moment de déception, de colère et de frustration, parce que, bien sûr, celui qui se démet de ses fonctions éprouve un serrement de cœur, mais elle a créé un certain malaise parmi les investisseurs moyens et le grand public. Si l'on se rappelle ce qu'a dit le Ministre dans le discours du budget, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'alarmer. Je comprends très bien qu'on ait changé le système actuel pour adopter l'ordination, qu'il pourrait y avoir des retards et qu'il faut s'adapter à toutes ces choses. Quoi qu'il en soit, je désire savoir s'il y a du vrai dans les déclarations qu'a faites l'ancien ministre — ou pouvez-vous me répondre — je ne le crois pas. J'estime que cela importe au plus haut point.

M. Bryce: Il s'agit d'une déclaration; je devrais avoir des renseignements sur ce sujet, mais je n'en ai pas, monsieur.

Le président: Était-ce dans le journal de ce matin ou d'hier, ou s'agit-il de la même question qu'a posée le sénateur Desruisseaux?

Le sénateur Bourque: Elle suscite beaucoup d'appréhension en ce moment. Sans doute les compagnies importantes ont leurs propres administrateurs et leurs départements de placements et elles ont toutes les réponses. Mais l'investisseur moyen ne connaît rien de tout cela. S'il y a des millions de ces petits investisseurs, ils se sentent bien frustrés dans leurs espoirs et ils n'ont aucune idée de ce qui peut influencer fortement sur le marché des valeurs.

Le président: Je ne veux pas vous enlever la parole. La question du Règlement ne se pose probablement pas, et je crois que la réponse à la question du sénateur Desruisseaux, qu'a donnée M. Bryce, était assez complète. Étiez-vous ici, sénateur Bourque, lorsque le sénateur Desruisseaux l'a posée?

Le sénateur Bourque: Oui.

M. Bryce: Je ne crois pas qu'on puisse y ajouter quelque chose de plus en ce moment.

Le sénateur Bourque: Je ne veux pas vous mettre dans l'embarras en vous posant la question. Je l'ai posée parce que, comme bien d'autres, je voudrais en connaître un peu plus sur ce sujet.

Le sénateur Desruisseaux: A mon avis, la question ne devrait pas rester sans réponse et nous ne devrions pas non plus nous en écarter ni empêcher qu'on nous donne la bonne réponse à celle-ci. Y a-t-il, oui ou non, un gâchis dans notre situation financière? Nous devrions le savoir. S'il n'y en a pas, il faut élucider suffisamment la situation de façon à renseigner tous ceux à qui nous nous intéressons. C'était là l'objet de ma question.

M. Bryce: Très à propos. Je regrette de n'avoir pu prendre connaissance de cette déclaration ayant été tellement occupé pendant les dernières vingt-quatre heures, mais c'est évidemment quelque chose sur lequel je devrai revenir et que je devrai examiner.

Le sénateur Desruisseaux: Cette déclaration a suivi une déclaration antérieure au sujet des finances, qu'a faite M. Stanfield, le leader de l'Opposition, et selon laquelle on ne savait pas du tout où l'on en était. Cette déclaration, en plus des autres qui ont suivi, nous placent maintenant dans une situation très embarrassante lorsqu'il s'agit de répondre à des questions qui s'y rattachent.

Le sénateur Bourque: Je veux qu'on sache que je ne m'étais pas entretenu avec le sénateur Desruisseaux. C'est, ce matin, seulement, que j'ai eu l'idée de poser cette question.

Le président: Si j'ai bonne mémoire, M. Bryce a dit que vous ne vous attendiez pas qu'il soit d'accord sur cette déclaration. Est-ce bien cela?

Le sénateur Bourque: Je ne veux pas le mettre dans l'embarras et peut-être ne sera-t-il pas en mesure de donner une réponse.

M. Bryce: J'appellerai sûrement l'attention du ministre sur cette affaire et je suis sûr qu'on lui posera la question dans l'entre-temps.

Le sénateur Molson: Je ne sais pas si ce que je vais dire se rattache à ce qui fait l'objet de la discussion de ce matin, mais j'aimerais demander à M. Bryce de nous éclairer sur nos réserves et notre situation internationale. Je devrais peut-être être au courant. Je possède un chiffre assez vague qui semble indiquer qu'on a permis un accroissement des avoirs en or à la bourse des États-Unis.

M. Bryce: En décembre, monsieur, le ministre des Finances s'est entretenu avec le secrétaire au Trésor des États-Unis — qui a depuis pris sa retraite et a été remplacé par M. Kennedy. Ils ont examiné ensemble les arrangements relatifs aux transactions de devises avec les États-Unis et ils en sont venus à la conclusion qu'il n'était plus nécessaire que le niveau des réserves se limite à un montant particulier. Ces arrangements sont mentionnés dans le Livre blanc et je puis vous en donner lecture si vous le désirez. C'était surtout pour rendre notre situation plus souple pour ce qui est de nos réserves de change.

Voici ce que précise le Livre blanc à la page 48:

Les lettres échangées le 17 décembre entre le ministre des Finances et M. Henry Fowler, alors secrétaire au Trésor des États-Unis, réaffirmaient et précisaient les ententes entre les deux pays concernant la balance des paiements. D'après ces ententes, l'aide que les transactions internationales

du Canada apportent au maintien du dollar américain est reconnue par l'exemption accordée au Canada de certaines mesures américaines concernant la balance des paiements, y compris surtout la taxe d'égalisation sur l'intérêt en ce qui concerne les nouvelles émissions et les restrictions sur les investissements directs. Ces ententes ont été également renforcées par les promesses du Canada d'interdire que des transactions allant à l'encontre des programmes américains aient lieu au Canada et par la politique de placement des réserves canadiennes. Au cours du dernier échange de lettres, on a convenu que la nouvelle promesse du Canada de ne pas augmenter ses réserves au moyen d'emprunts non nécessaires aux États-Unis n'exige pas que le niveau de ces réserves se limite à un montant particulier.

Il serait bon de lire toute la lettre.

Il y a quelques autres phrases qui s'y rapportent, mais le point essentiel de toute l'affaire, c'est qu'ils constatent qu'il survient des éléments temporaires et saisonniers et que la politique monétaire peut exiger certains arrangements.

Les lettres elles-mêmes ont été publiées et, je crois, jointes en appendice, au *Hansard*, à ce moment-là.

Le sénateur Molson: Je crois que cette réponse est satisfaisante. J'avais réellement oublié ce qu'était notre situation à cet égard.

Le président: Puis-je insérer une autre question, par suite de certains des témoignages que nous avons entendus. Nous avons eu certains renseignements, monsieur Bryce, se rapportant au Royaume-Uni ou aux États-Unis, à savoir qu'une augmentation de 4 p. 100 du produit national brut entraînerait une augmentation de 6 p. 100 des recettes de l'État sans imposer de changements dans la fiscalité, vu le calcul de l'impôt d'après le barème progressif. Y a-t-il des chiffres comparables pour le gouvernement fédéral?

M. Bryce: Oui, monsieur. Nous avons préparé ces chiffres minutieusement. Je ne les ai pas sous la main.

Les méthodes que nous employons au Ministère ont été énoncées en détail dans un article paru dans le *Canadian Tax Journal*, je crois, en novembre dernier ou vers cette date.

Nous avons récemment examiné à nouveau la relation, que nous admettons et nous utilisons dans nos prévisions, entre le produit de l'impôt sur le revenu des particuliers et les prévisions de ce revenu. C'est l'une des raisons pour lesquelles les revenus estimatifs de cette année sont maintenant plus élevés que nous l'avions prévu en octobre. Dans l'intervalle, nous avons continué d'étudier cette élasticité, comme nous l'appelons. Je ne puis citer les relations qui existent, en réalité, mais nous faisons ce calcul pour chaque sorte d'impôt, et lorsqu'il s'agit de l'impôt sur le revenu des

particuliers, nous calculons séparément la relation pour les articles qui sont retenus à la source sur les salaires, et pour ceux qui sont payés trimestriellement ou à la fin de l'année par d'autres. Nous faisons ce calcul pour chaque sorte d'impôt, et, dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers, nous calculons séparément la relation pour les articles qui sont retenus à la source sur les salaires et pour ceux qui sont payés trimestriellement ou à la fin de l'année par d'autres.

La relation qui existe entre les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés et le PNB, dépend, bien sûr, de la proportion des bénéfices par rapport au produit national brut; cela varie sensiblement par suite d'une diversité de circonstances, et nous avons essayé de faire des prévisions prudentes à ce sujet.

Nous avons fait tant de changements, ces dernières années, pour ce qui concerne la réduction des déductions pour amortissement et le délai relatif au paiement, et que sais-je encore, qu'il faut être un spécialiste pour définir exactement ce qui constitue de bonnes ou de mauvaises prévisions. En d'autres mots, la sorte de base sur laquelle nous nous fondons pour établir nos calculs a beaucoup varié.

M. Bernier a énoncé, toutefois, dans cet article-là les méthodes détaillées que nous employons. Elles ne sont pas tout à fait à jour pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais à part cela, elles le sont. L'article renferme toutes les équations relatives à la régression.

Le président: Je me demandais si l'on suivait une sorte de règle générale pour ce qui est de cet accroissement de 1 p. 100 du PNB.

M. McLarty: Le chiffre général que nous employons, monsieur, se situe entre 1.1 et 1.2.

Aux États-Unis, le chiffre est plus élevé parce que l'impôt sur le revenu des particuliers est plus important dans leur système.

Le sénateur Everett: A la page 15 de votre étude des méthodes de comptabilité, M. Bryce, vous dites qu'il y a trois concepts de comptabilité, notamment les comptes budgétaires, les comptes consolidés et les comptes nationaux intéressant l'économie.

Je crois savoir que les comptes budgétaires sont utilisés pour des fins de gestion interne. L'article porte que les comptes consolidés sont utilisés pour des fins de politique monétaire, tandis que les comptes nationaux le sont pour des fins de la politique financière. Pourriez-vous me dire pourquoi il en est ainsi et comment cela se fait?

M. Bryce: Voilà, monsieur, une question très au point. La raison pour laquelle nous devons utiliser ces comptes consolidés aux fins de la politique monétaire, c'est que les comptes nationaux intéressant l'économie

ne comprennent pas nos opérations de prêts et les emprunts que nous devons faire pour les réaliser. Toutefois, lorsqu'il s'agit de politique monétaire, ces comptes doivent comprendre la transaction du gouvernement relative aux emprunts. C'est l'un des problèmes qu'affronte la Banque du Canada en faisant situation et d'agent financier du gouvernement lorsqu'il s'agit de consentir des prêts, et d'autorité de la politique monétaire, qui doit tenir compte des conséquences du financement du gouvernement sur la situation du crédit au Canada. Il lui faut donc à cette fin des chiffres consolidés plus complets.

Le sénateur Everett: Excusez-moi, mais s'agit-il ici uniquement de financement par le gouvernement fédéral?

M. Bryce: Oui.

Le sénateur Everett: Nous devons revenir alors aux pages 7 et 8 où il est question des recettes et des décaissements non budgétaires.

M. Bryce: C'est juste. Il leur faut tenir compte de tous les articles non budgétaires ainsi que des articles budgétaires.

Le sénateur Everett: Est-ce la différence essentielle entre les comptes budgétaires et les comptes consolidés?

M. Bryce: C'est bien cela.

Le sénateur Everett: Il y a sûrement plus de prêts et de décaissements par le gouvernement fédéral que ceux dont on parle aux pages 7 et 8. Par exemple, les émissions d'obligations pour financer un déficit.

M. Bryce: Ces émissions ne comprennent pas de transactions relatives à la dette publique.

Le sénateur Everett: Pas du tout?

M. Bryce: Non.

Le sénateur Everett: Mais n'influeraient-elles pas sur la politique monétaire?

M. Bryce: Bien sûr. C'est là le problème. Mais ce qui est nécessaire en fonction des opérations relatives à la dette publique découle de ces recettes et décaissements non budgétaires. Pour ce qui est des comptes budgétaires en particulier, il faut les consolider afin d'obtenir une idée d'ensemble de nos soldes en espèces. Vous pouvez obtenir un bref résumé de tout cela dans le Livre blanc sur les comptes publics. Je vous reporte à la page 164 du Livre blanc, tableau 1. C'est un résumé de toute la situation.

Vous voyez, n'est-ce pas, que les opérations budgétaires pour 1969 accusaient un déficit de 566 millions de dollars. Pour les opérations non budgétaires, y compris les acquisitions de change étranger, le total est

de 1,373 millions de dollars. Ce chiffre révèle un besoin général d'espèces qu'il faut financer en accroissant la dette non échue ou par une réduction de 1,939 millions de dollars des soldes en espèces. De nouveau, j'insiste sur le fait que l'ampleur de ce besoin a résulté des opérations relatives au change étranger.

De ce montant-là, nous obtenons 1,523 millions de dollars provenant d'une augmentation nette des opérations relatives à la dette non échue et impayée envers le public. Nous comblons le solde de 416 milliards de dollars en réduisant nos soldes en espèces.

La banque s'intéresse, bien sûr, à tout cela. Cette énorme augmentation de notre dette comprend nos prêts à l'étranger.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Ces faits rappellent la question qui vous a déjà été posée au sujet de l'avantage qu'il y aurait à mettre le budget sur une base entière de comptant.

M. Bryce: Oui, monsieur. Ce que nous faisons, c'est de tenir compte du solde de ces transactions non budgétaires, mais nous ne les établissons pas d'une manière assez détaillée pour donner au public cette sorte de budget dont vous parlez, je crois.

Le sénateur Everett: Pour faire suite à tout cela, comment les comptes nationaux intéressant l'économie influent-ils alors sur la politique financière? Pourquoi sont-ils beaucoup plus utiles que les deux autres sortes de comptes lorsqu'il s'agit de politique financière?

M. Bryce: Parce qu'ils traduisent beaucoup mieux les conséquences des opérations du gouvernement, y compris ces opérations extra budgétaires qui résultent dans des paiements au public ou dans des contributions de sa part. Ces comptes donnent un chiffre beaucoup plus général que ne le font les comptes budgétaires eux-mêmes, ce qui nous permet de mieux juger de l'ampleur de notre influence sur les recettes nettes provenant du secteur privé—c'est-à-dire ce que nous prélevons dans le secteur privé et ce que nous y payons—que ne le font les chiffres budgétaires eux-mêmes.

Ce dont il n'est pas tenu compte, ce sont les transactions relatives aux prêts entre le gouvernement et le secteur privé. C'est la formule traditionnelle employée par les économistes dans l'analyse de la situation financière.

Le sénateur Everett: A l'article 5 de la page 13 où il est question de l'impôt sur le revenu des sociétés—de l'excédent des impôts accumulés—je pourrais comprendre qu'il se produise un excédent des recouvrements sur les impôts accumulés, mais je comprends mal qu'il y ait un excédent des impôts accumulés sur les recouvrements puisque je crois savoir que vous cherchez à percevoir d'avance.

M. Bryce: Eh bien, il s'agit d'un excédent des impôts accumulés, c'est-à-dire, un «plus», mais cela ne se révèle pas très bien dans l'impression. Dans le cas présent, il s'agit d'un excédent des recouvrements sur les impôts accumulés.

M. Everett: Il faudrait donc avoir un «plus» après les impôts accumulés et un «moins» après les recouvrements.

M. Bryce: Ce que nous voyons ici est un excédent des impôts accumulés. La raison pour laquelle nous devons faire ce rajustement tient à deux points. Premièrement, les comptes nationaux intéressant le secteur privé s'établissent sur une base d'accroissement des affaires, et comme vous pouvez le constater dans le cas de l'impôt sur le revenu des sociétés, il s'agit d'un montant appréciable. Deuxièmement, nous pensons que les sociétés tiennent surtout compte de leur passif d'impôts accumulés lorsqu'il s'agit de décider si elles peuvent se permettre certaines affectations, puis elles tiennent compte de leurs recouvrements pour établir leur avoir liquide.

Le président: Notre système de traitement des prévisions et du budget est-il assez souple, compte tenu de la période de temps qui s'écoule depuis la préparation initiale des prévisions et la date où elles sont présentées au Cabinet au Conseil du Trésor, puis de celle où le Parlement en est saisi, si l'on songe que ces prévisions embrassent toute l'année qui vient? A votre avis, ce système est-il assez souple pour vous permettre d'apporter les changements qui s'imposent selon que l'économie se ressent d'une poussée inflationnaire ou déflationnaire trop rapide?

M. Bryce: C'est une tâche formidable que de préparer le budget d'un Ministère et de le contrôler. Toutefois, le gouvernement a jusqu'au mois de décembre pour modifier son programme pour la prochaine année, s'il s'est produit un changement majeur dans l'économie, et il peut imposer d'autres restrictions à

ses programmes de dépenses si cela s'impose, ou bien rétablir des postes de dépenses qui avaient été éliminés. En conséquence, vous avez donc environ jusqu'à la nouvelle année pour faire des remaniements. Plusieurs des provinces prennent aussi des décisions importantes à cette époque de l'année. Nous essayons de prendre nos décisions majeures un peu plus tôt, puis de les revoir par la suite.

Il est difficile de faire aussi tard dans l'année des changements qui nécessiteraient des rajustements comparables dans tous les programmes, parce qu'il y en a des centaines. D'autre part, si l'on veut réellement dépenser plus d'argent, il y aurait toujours assez de temps pour le faire, ou bien s'il se présentait une situation vraiment critique et qu'on décidait d'interrompre les dépenses pour la construction, par exemple, nous pourrions le faire. Mais il est difficile de le faire au dernier moment, si l'on veut imposer des restrictions raisonnables et bien réparties, mais sur l'ensemble des dépenses.

Le sénateur Phillips (Rigaud): On peut toujours faire face à la situation au moyen des crédits supplémentaires.

M. Bryce: Oui. Le gouvernement a essayé, toutefois, ces dernières années, d'empêcher qu'on se fie aux crédits supplémentaires. L'année dernière, les pêcheurs de Terre-Neuve et de la côte de l'Est ont eu des difficultés, ce qui a nécessité des changements qui ne se chiffrent pas par plusieurs millions, mais qu'on aurait pu raisonnablement prévoir.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y en a pas, je désire en votre nom remercier M. Bryce et les fonctionnaires qui l'accompagnaient d'avoir bien voulu se présenter ici ce matin. Nous avons entendu le témoin le mieux renseigné sur le sujet à l'étude et nous lui sommes très reconnaissants de son aide.

M. Bryce, merci beaucoup.

La séance est levée.

APPENDICE A

Le 4 juin 1969

Aperçu du contenu des tableaux

Tableau 1

Ces chiffres illustrent le mouvement d'émigration et d'immigration à destination et en provenance des États-Unis, selon le dernier pays de résidence permanente. Au cours de la période allant de 1956 à 1968, l'immigration vers le Canada, à partir des États-Unis, a doublé. Par contre, l'émigration vers les États-Unis, à partir du Canada, a continué de s'accroître, subissant des fluctuations plus irrégulières. Après avoir atteint, en 1966, son niveau le plus bas, l'émigration vers les États-Unis, à partir du Canada, a accusé, en 1968, une tendance à la hausse. En moyenne, l'écart entre l'émigration vers les États-Unis et l'immigration à partir de ce pays s'établit à 34,000 par année, au cours de la période 1956-1958, alors qu'elle était de 19,000 pour la période 1966-1968.

Tableau 2

On trouve ici des données sur l'immigration vers le Canada, suivant la catégorie d'occupation visée, pour la période d'après-guerre. Le pourcentage d'immigrants qui se destinaient à l'une des professions libérales n'a cessé d'augmenter; il est passé de près de 8 p. 100, niveau de la période 1946-1955, à 24.7 p. 100, niveau relevé pour la période 1962-1968. Les cultivateurs et ouvriers agricoles, qui constituaient 27 p. 100 des travailleurs immigrants dans les années 1946-1950, et 18.1 p. 100 dans les années 1951-1955, ne représentent plus, pour la période 1962-1968, que 3.5 p. 100. Le chiffre des travailleurs non spécialisés qu'on relève chez les immigrants a eu tendance à baisser au cours de la période allant de 1946 à 1968. Ce sont les immigrants venus se joindre aux métiers de la fabrication, de la mécanique et de la construction qui ont continué de constituer le groupe le plus important; leur pourcentage s'est élevé, de 28.3 p. 100 qu'il était dans les années 1946-1950, à 32.2 p. 100, chiffre de la période 1962-1968.

Tableau 3

Ce tableau donne une ventilation plus détaillée, suivant les professions envisagées, des immigrants qui se sont joints à l'effectif des travailleurs au cours de la période allant de 1960 à 1968. Le nombre des ingénieurs et des spécialistes de la santé a quadruplé; celui des instituteurs a sextuplé; celui des spécialistes des sciences physiques a septuplé, tandis que le nombre global des professionnels a quadruplé. En 1968, on a assisté à une baisse radicale du nombre des manœuvres, des coupeurs de bois, et le reste, par rapport aux années précédentes, fait attribuable probablement à l'utilisation de nouveaux critères de sélection.

Tableau 4

Ce tableau donne le nombre de personnes immigrées au Canada, à partir des États-Unis, suivant la catégorie d'occupation visée. Ce nombre a augmenté en ce qui concerne les immigrants des catégories administrative, professionnelle ou technique, les deux dernières ayant atteint en 1968 le chiffre de 5,064, en comparaison de 1,628, niveau de 1960. Alors qu'ils ne constituaient en 1960 que 24 p. 100 des professionnels, les instituteurs représentaient 45.2 p. 100 des membres de cette catégorie. Dans près de la moitié des cas, il s'agissait de professeurs d'universités. Même si leur importance numérique est moindre, les ingénieurs, les hommes de sciences et les spécialistes de la santé ont immigré en plus grand nombre. Quant aux immigrants des catégories non professionnelles, notamment en ce qui a trait aux emplois de bureau, de manufactures, d'ateliers de mécanique et de chantiers de construction, il y a eu augmentation rapide au cours de cette période.

Tableau 5

On trouvera ici des données sur l'émigration vers les États-Unis, en provenance du Canada, des professionnels dont le Canada fut le dernier pays de résidence permanente. En étudiant ce tableau en fonction du tableau 4, on s'aperçoit que, même si le Canada en somme a perdu, dans les années 1960-1962, près de 3,700 professionnels par année, en moyenne, cette perte n'a été, pour les années 1966-1968, que de 1,200 par année. C'est néanmoins l'année 1968 qui a marqué, dans toute cette décennie, le niveau le

plus élevé d'émigration de professionnels, dont la plupart étaient des ingénieurs et des spécialistes de la santé.

Tableau 6

On verra dans ce tableau le nombre de Canadiens de naissance qui ont émigré aux États-Unis au cours de cette décennie. Le nombre de professionnels, de techniciens et de travailleurs assimilés nés au Canada qui ont été reçus aux États-Unis a atteint son sommet en 1965, alors qu'il s'est élevé à 4,629. Il a ensuite eu tendance à décroître pendant deux ans, puis il est monté de nouveau en 1968. En comparant ce tableau avec le précédent, on constate que les professionnels, techniciens et travailleurs assimilés qui ont vécu au Canada sans y être nés et qui ont émigré, ont été moins nombreux; ils étaient, en moyenne, dans les années 1960-1962, plus de 2,000 par année, tandis que, en 1966-1967, la moyenne annuelle de départs s'établissait à 1,500, mais remontait en 1968 à 3,300.

Outre les renseignements contenus dans les tableaux ci-joints, on obtiendra des précisions sur les problèmes exposés ci-dessus en consultant l'étude effectuée récemment par le ministère au sujet de la migration entre le Canada et les États-Unis de citoyens canadiens nés au Canada. On peut aussi noter, dans cette étude, certaines conclusions importantes se rattachant au présent contexte.

D'abord, on a constaté que, au cours de la période allant de 1955 à 1959, 37.3 p. 100 des émigrants canadiens nés au Canada et se rendant aux États-Unis sont revenus au Canada; le rythme annuel moyen de cette migration de retour s'établissait à 10,000, tandis que l'émigration atteignait le chiffre de 29,000. Des calculs estimatifs révèlent que, au cours de la période 1960-1967, 42 p. 100 des immigrants canadiens nés au Canada et passés aux États-Unis pendant ces années ont pu revenir au Canada. En prenant le nombre de Canadiens de naissance qui ont émigré en 1966-1967, on arrive ainsi au chiffre annuel moyen de 15,000 Canadiens nés au Canada et demeurant en permanence aux États-Unis.

Deuxièmement, il semble que les professionnels sont revenus en plus grand nombre. D'après le recensement du 1^{er} avril 1960, seulement 51 p. 100 des professionnels nés au Canada et revenus au pays au cours de la période allant de janvier 1955 à mars 1960, ont été inscrits sur les listes américaines.

IMMIGRATION DES ÉTATS-UNIS AU CANADA ET ÉMIGRATION DU CANADA AUX ÉTATS-UNIS

Tableau 1

Année	Immigration des États-Unis	Émigration aux États-Unis
1956	9,777	42,363
1957	11,008	46,354
1958	10,846	45,143
1959	11,338	34,599
1960	11,247	46,668
1961	11,516	47,470
1962	11,643	44,272
1963	11,736	50,509
1964	12,565	51,114
1965	15,143	50,035
1966	17,514	37,273
1967	19,038	34,768
1968	20,422	41,716

* Les données relatives à l'émigration visent des années financières qui se terminent le 30 juin.

Mars 1969

Tableau 2

Immigration au Canada suivant la catégorie d'occupation visée, 1946-1968

	1946	1947	1948	1949	1950	TOTAL 1946-50 % de l'effectif des travailleurs	
Éléments de l'effectif des travailleurs							
Gestion	—	—	—	—	—		
Professions	1,368	1,954	2,288	1,879	1,628	9,117	4.1
Travail de bureau	1,617	4,066	4,689	2,893	2,417	15,682	7.1
Transports							
Communications	541	1,264	2,930	1,313	569	6,617	3.0
Commerce							
Finance	1,676	2,900	2,984	2,043	1,704	11,307	5.1
Services	675	2,168	9,050	4,709	2,740	19,342	8.7
Agriculture	1,120	4,550	19,799	19,139	15,520	60,128	27.0
Pêche, piégeage et coupe de bois	166	4,103	550	373	873	6,065	2.7
Exploitation minière	58	430	2,889	1,234	532	5,143	2.3
Fabrication, mécanique et construction	3,710	11,857	23,149	14,305	9,937	62,958	28.3
Main-d'œuvre non spécialisée	205	653	2,271	1,609	1,347	6,085	2.7
Autres	3,239	5,826	4,605	3,437	2,856	19,963	9.0
TOTAL	14,375	39,771	75,204	52,934	40,123	222,407	100.0
Étrangers au monde du travail							
Épouses	36,295	12,233	22,798	18,827	14,368	104,521	
Enfants	20,366	11,438	26,430	22,574	18,671	99,479	
Autres	683	685	982	882	750	3,982	
TOTAL	57,344	24,356	50,210	42,283	33,789	207,982	

Tableau 2 - suite

Immigration au Canada suivant la catégorie d'occupation visée, 1946-1968

	1951	1952	1953	1954	1955	TOTAL 1951-55 % de l'effectif des travailleurs	
Eléments de l'effectif des travailleurs							
Gestion	—	—	1,176	1,633	1,404	4,213	1.0
Professions	4,001	7,054	8,845	8,350	7,159	35,409	8.2
Travail de bureau	5,317	6,900	6,339	6,775	5,775	31,106	7.2
Transports			1,557	1,553	872		
Communications	2,093	1,559	298	385	318	8,635	2.0
Commerce	2,956	3,402	3,044	2,561	1,987	14,424	3.3
Finance			141	174	159		
Services	6,904	7,932	13,766	11,974	9,588	50,164	11.6
Agriculture	25,890	16,971	17,250	10,920	7,036	78,067	18.1
Pêche, piégeage et coupe de bois	4,834	1,019	415	335	260	6,863	1.6
Exploitation minière	3,026	714	464	428	254	4,886	1.1
Fabrication, mécanique et construction	41,172	29,635	26,492	25,699	15,117	138,115	32.0
Main-d'œuvre non spécialisée	13,263	8,317	10,380	13,011	7,687	52,658	12.2
Autres	3,930	1,359	966	578	371	7,204	1.7
TOTAL	113,386	84,862	91,133	84,376	57,987	431,744	100.0
Étrangers au monde du travail							
Épouses	34,938	31,011	31,343	28,897	21,637	147,826	
Enfants	44,667	42,999	41,253	35,503	25,397	189,819	
Autres	1,400	5,626	5,139	5,451	4,925	22,541	
TOTAL	81,005	79,636	77,735	69,851	51,959	360,186	

Tableau 2 - suite

Immigration au Canada suivant la catégorie d'occupation visée, 1946-1968									
Occupations	1956	1957	1958	1959	1960	1961	TOTAL 1956-61 % de l'effectif des travailleurs		
Gestion	996	1,216	944	837	825	896	5,714	1.3	
Professions et spécialistes techniques	9,343	16,040	7,553	6,947	7,436	6,696	54,015	12.1	
Travail de bureau	9,492	16,829	6,745	5,459	5,860	4,232	48,617	10.9	
Transports	1,646	4,127	902	760	913	413	8,761	1.9	
Communications	609	1,127	327	239	310	161	2,773	0.6	
Commerce	3,561	6,132	2,066	1,953	2,008	1,164	16,884	3.8	
Finance	262	427	163	154	144	77	1,227	0.3	
Services	13,800	17,574	11,501	9,740	8,763	6,557	67,935	15.2	
Agriculture	7,500	10,838	5,071	4,965	5,321	2,341	36,036	8.0	
Pêche, piégeage et coupe de bois	505	827	169	123	188	65	1,877	0.4	
Exploitation minière	1,144	1,866	344	248	479	90	4,171	0.9	
Fabrication et mécanique	29,264	54,376	17,476	12,792	13,551	8,076	135,535	30.3	
Main-d'oeuvre non spécialisée	12,482	19,471	9,388	8,940	7,482	3,982	61,745	13.8	
Non déterminé	435	661	429	394	293	59	2,271	0.5	
NOMBRE GLOBAL DE TRAVAILLEURS	91,039	151,511	63,078	53,551	53,573	34,809	447,561	100.0	
PERSONNES À CHARGE									
Épouses	30,547	52,533	24,795	21,223	20,654	15,882	165,634		
Enfants	38,461	70,673	30,444	26,133	24,626	17,315	207,652		
Autres	4,810	7,447	6,534	6,021	5,258	3,683	33,753		
NOMBRE GLOBAL DE PERSONNES À CHARGE	73,818	130,653	61,773	53,377	50,538	36,880	407,039		
NOMBRE GLOBAL D'IMMIGRÉS	164,857	282,164	124,851	106,928	104,111	71,689	854,600		

Tableau 2 - fin

Immigration au Canada suivant la catégorie d'occupation visée, 1946-1968

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	Total 1962-1968	%
Gestion	1,093	1,159	1,212	1,728	2,292	3,023	2,385	12,892	2.4
Professions et spécialités tech.	8,218	9,640	11,965	16,654	23,637	30,853	29,250	130,217	24.7
Travail de bureau	4,898	6,186	7,931	9,919	13,235	16,609	12,651	71,429	13.6
Transports	369	473	549	936	1,302	1,378	926	5,933	1.1
Communications	120	179	219	267	507	516	331	2,139	0.4
Commerce	1,050	1,381	1,916	2,485	3,035	3,030	2,631	15,528	3.0
Finance	164	115	83	175	271	328	564	1,700	0.3
Services et récréation	5,853	6,099	6,420	7,587	8,681	10,716	9,235	54,591	10.4
Agriculture	1,923	2,398	2,234	2,362	3,153	3,203	3,164	18,437	3.5
Coupe de bois	64	49	61	154	179	224			
Pêche, piégeage, chasse	14	17	12	33	81	100	114	1,102	0.2
Exploitation minière	100	130	114	230	334	380	496	1,784	0.3
Métiers de la construction	2,667	3,852	4,799	6,601	9,535	10,643	7,737	45,834	8.7
Fabrication et mécanique	7,018	10,563	12,677	17,566	24,512	28,118	23,189	123,643	23.5
Main-d'œuvre non spécialisée	3,145	3,559	5,737	7,112	7,593	8,792	2,681	38,619	7.3
Non déterminé	52	66	261	386	863	1,626	92	3,346	0.6
NOMBRE GLOBAL DE TRAVAILLEURS	36,748	45,866	56,190	74,195	99,210	119,539	95,446	527,194	100.0
PERSONNES À CHARGE									
Épouses	15,674	19,305	21,023	25,809	34,216	37,894	32,091	186,012	
Enfants	18,137	23,226	29,819	40,315	53,895	56,417	44,925	266,734	
Autres	4,027	4,754	5,574	6,439	7,422	9,026	11,512	48,754	
NOMBRE GLOBAL DE NON- TRAVAILLEURS	37,838	47,285	56,416	72,563	95,533	103,337	88,528	501,500	
NOMBRE GLOBAL D'IM- MIGRÉS	74,586	93,151	112,606	146,758	194,743	222,876	183,974	1,028,694	

Tableau 3 – Immigration au Canada, suivant l'occupation visée, 1960-1968

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Gestion	825	896	1,093	1,159	1,212	1,728	2,292	3,023	2,385
Professions et spécialités techniques	7,436	6,696	8,218	9,640	11,965	16,654	23,637	30,853	29,250
Génie	725	547	967	1,198	5,476	2,254	3,210	3,704	2,814
Civil	224	177	183	207	263	533	799	917	611
Mécanique	196	125	219	334	576	692	937	988	606
Industriel	—	—	25	39	39	80	137	112	355
Électrique	165	141	197	309	308	486	711	916	559
Minier	30	37	45	41	66	117	164	181	174
Chinique	62	44	62	87	164	242	297	387	273
Autres	48	23	236	181	60	104	165	203	236
Sciences physiques	157	122	363	335	490	742	967	1,294	1,133
Biologie, agriculture	—	—	110	109	150	203	284	427	643
Enseignement	1,396	1,480	1,528	1,861	2,554	3,623	5,092	7,699	8,406
Professeurs et principaux	} 1,396	1,480	390	539	672	1,084	1,410	1,986	2,280
Instituteurs			787	1,206	1,843	2,408	3,465	5,388	5,965
Autres instructeurs			—	—	351	116	39	131	217
Hygiène	1,760	1,589	2,769	3,291	3,611	4,489	5,653	6,601	6,662
Médecine et chirurgie	441	445	530	687	668	792	995	1,213	1,277
Art dentaire	29	36	61	42	55	60	78	99	99
Soins infirmiers	1,290	1,108	1,621	1,879	1,967	2,829	3,732	4,262	3,375
Études d'infirmières	—	—	22	24	—	35	49	89	—
Thérapeutique	—	—	177	177	198	219	266	317	198
Optométrie	—	—	7	4	5	10	11	13	—
Ostéopathie et chiropractie	—	—	10	2	13	14	2	13	7
Pharmacie	—	—	39	56	63	87	106	142	132
Techniques médicales et dentaires	—	—	227	242	193	309	389	431	1,169
Autres	—	—	75	178	449	134	25	22	405

Tableau 3 - suite

Occupation visée	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Droit	—	—	35	30	39	49	65	90	91
Clergé	—	—	475	470	436	456	492	425	368
Art, littérature, musique	—	—	256	282	405	491	655	910	986
Autres									
Architectes	78	31	65	79	94	210	355	432	275
Dessinateurs	480	370	506	755	957	1,589	2,525	2,830	2,049
Arpenteurs	—	—	46	50	55	85	125	185	172
Actuaires, statisticiens	—	—	21	18	31	39	65	78	332
Économistes	—	—	35	43	57	81	139	224	313
Programmeurs d'informatique	—	—	6	8	2	1	114	286	8
Comptables, vérificateurs	283	215	270	258	311	412	665	833	587
Diététiciens	—	—	20	24	35	44	65	76	59
Travailleurs sociaux	—	—	58	75	72	156	191	333	396
Bibliothécaires	—	—	40	61	57	101	159	239	217
Décorateurs d'intérieur	—	—	36	46	47	108	160	233	133
Photographes	—	—	39	50	93	126	200	266	187
Techniciens scientifiques	363	341	227	310	674	1,044	1,871	2,954	2,405
Autres professionnels	2,194	2,001	346	287	319	351	585	734	1,014
Travail de bureau	5,860	4,232	4,898	6,186	7,931	9,919	13,235	16,609	12,651
Métiers des transports	913	413	369	473	549	936	1,302	1,378	926
Métiers des communications	310	161	120	179	219	267	507	516	331
Vente et commerce	2,008	1,164	1,050	1,381	1,916	2,485	3,035	3,030	2,631
Vente et finance	144	77	164	115	83	175	271	328	564
Services et récréation	8,763	6,557	5,853	6,099	6,420	7,587	8,681	10,716	9,235
Total	74,586	69,606	74,758	81,758	94,761	113,052	137,486	163,783	148,888

Tableau 3 - fin

Occupation visée	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Agriculture	5,321	2,341	1,923	2,398	2,234	2,362	3,153	3,203	3,164
Coupe de bois	156	51	64	49	61	154	179	224	82
Pêche, chasse, piégeage	32	14	14	17	12	33	81	100	32
Exploitation minière	479	90	100	130	114	230	334	380	496
Métiers de la construction	13,551	8,076	2,667	3,852	4,799	6,601	9,535	10,643	7,737
Métiers de la fabrication et de l'usinage			7,018	10,563	12,677	17,566	24,512	28,118	23,189
Main-d'œuvre non-spécialisée	7,482	3,982	3,145	3,559	5,737	7,112	7,593	8,792	2,681
Non déterminé	293	59	52	66	261	386	863	1,626	92
Nombre global de travailleurs	53,573	34,809	36,748	45,866	56,190	74,195	99,210	119,539	95,446
Nombre global d'immigrants	104,111	71,689	74,586	93,151	112,606	146,758	194,743	222,876	183,974

Source: Statistique sur l'immigration, Division de l'immigration au Canada, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Tableau 4 – Immigration au Canada à partir des États-Unis, suivant la catégorie d'occupation visée, 1960-1968

Occupation visée	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Gestion	550	622	626	608	655	887	973	962	796
Professions et spécialités techniques	1,628	1,543	1,643	1,746	2,030	2,694	3,215	3,954	5,064
Génie	144	113	208	173	220	307	284	280	310
Civil	52	32	30	30	31	68	54	46	33
Mécanique	42	34	58	47	87	77	78	72	66
Industriel	—	—	13	15	17	28	16	18	71
Électrique	13	12	27	24	25	42	52	52	62
Minier	12	13	19	10	24	37	34	41	42
Chimique	17	15	13	16	28	43	32	38	21
Autres	8	7	48	31	8	12	18	13	15
Sciences physiques	9	13	49	63	69	116	149	183	175
Biologie, agriculture	—	—	26	23	39	39	77	72	136
Enseignement	390	459	445	440	676	1,004	1,300	1,876	2,290
Professeurs et principaux	(174	208	267	477	615	857	1,013
Instituteurs	(390	459	184	199	389	500	644	965	1,227
Autres instructeurs	(87	33	20	27	41	54	50
Hygiène	213	166	304	453	360	350	348	356	529
Médecine et chirurgie	84	67	97	143	60	42	58	65	79
Art dentaire	10	10	21	18	15	15	14	12	14
Soins infirmiers	119	89	114	206	177	211	214	196	231
Études d'infirmières	—	—	5	4	—	5	8	11	—
Thérapeutique	—	—	8	12	15	12	8	11	32
Optométrie	—	—	2	1	2	1	4	3	—
Ostéopathie et chiropractie	—	—	6	2	3	5	1	7	—
Pharmacie	—	—	3	6	2	3	6	4	15
Techniques médicales et dentaires	—	—	33	38	21	33	31	41	105
Autres	—	—	15	23	65	23	4	6	53

Tableau 4 - suite

Occupation visée	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Droit	-	-	3	4	5	5	3	11	10
Clergé	-	-	280	261	265	247	295	238	208
Art, littérature, musique	-	-	78	82	87	146	136	192	299
Autres professionnels									
Architectes	7	4	11	14	14	20	24	25	25
Dessinateurs	46	38	25	22	30	57	58	70	83
Arpenteurs	-	-	3	3	3	9	18	18	9
Actuaires, statisticiens	-	-	2	3	5	11	12	13	68
Économistes	-	-	10	6	12	12	16	15	40
Programmeurs d'informatique	-	-	1	2	-	1	13	28	4
Comptables, vérificateurs	41	34	43	42	35	61	87	60	70
Diététiciens	-	-	2	7	5	10	10	8	9
Travailleurs sociaux	-	-	18	28	31	59	59	122	193
Bibliothécaires	-	-	8	9	16	23	53	84	83
Décorateurs d'intérieur	-	-	4	9	9	13	23	15	14
Photographes	-	-	6	9	7	9	20	26	29
Techniciens scientifiques	35	50	26	25	43	69	84	122	151
Autres	743	666	91	68	99	126	146	140	329
Travail de bureau	500	460	480	476	703	980	1,089	1,169	1,270
Métiers des transports	58	72	51	48	42	55	64	71	51
Métiers des communications	36	33	21	24	43	48	47	64	53
Vente et commerce	319	285	200	221	246	309	302	328	389
Vente et finance	55	34	65	37	25	65	83	65	118
Services et récréation	349	302	268	238	283	362	427	374	462

Tableau 4 - Immigration au Canada à partir des États-Unis, selon la catégorie d'occupation visée, 1960-1968

Occupation visée	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Agriculture	226	272	232	232	168	139	146	188	275
Coupe de bois	{ 31	18	23	19	14	30	37	33	13
Pêche, chasse, piégeage	{		3	2	2	9	4	2	3
Exploitation minière	16	15	12	17	10	14	16	22	26
Métiers de la construction	{ 540	461	136	112	159	182	239	242	180
Métiers de la fabrication et de l'usinage	{		336	365	465	577	668	689	769
Main-d'œuvre non spécialisée	65	64	31	35	38	63	79	76	68
Non déterminé	8	21	18	30	38	21	19	27	3
Nombre global de travailleurs	4,381	4,202	4,145	4,210	4,921	6,435	7,408	8,266	9,540
Nombre global d'immigrants	11,247	11,516	11,643	11,736	12,565	15,143	17,514	19,038	20,422
Autres	-	-	15	23	65	23	4	6	33

Source: Statistiques sur l'immigration, Division de l'immigration au Canada, ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Tableau 5 – Répartition, suivant les catégories d'occupation, des professionnels admis aux États-Unis dans les années 1960-1968, dont le Canada a été le dernier pays de résidence permanente (années financières se terminant le 30 juin)

Occupation visée	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	Total
Professions, spécialités techniques et métiers connexes	5,768	5,562	5,561	6,398	6,510	6,579	5,587	5,965	7,117	55,047
Génie	1,073	811	816	894	789	892	852	1,196	1,402	8,725
Civil	68	63	71	103	85	76	49	82	133	730
Mécanique	111	103	87	93	99	98	127	205	251	1,174
Industriel	21	24	33	30	31	36	26	39	77	317
Électrique	144	127	125	150	120	126	129	186	235	1,342
Minier	10	11	11	8	21	23	20	18	15	137
Chimique	42	41	46	40	48	45	47	87	82	478
Autres	677	442	443	470	385	488	454	579	609	4,547
Sciences physiques										
Biologie et agriculture	84	92	108	104	117	131	96	121	139	992
Enseignement	520	556	650	706	801	812	832	737	932	6,546
Professeurs et principaux	68	80	91	118	126	133	160	191	200	1,167
Instituteurs	452	476	119	114	144	133	107	124	157	1,826
Autres	—	—	440	474	531	546	565	422	575	3,553
Hygiène	1,846	1,849	1,804	2,232	2,244	2,140	1,882	1,903	2,120	18,020
Médecine et chirurgie	245	287	280	467	440	380	393	449	314	3,255
Art dentaire	10	10	6	13	8	17	16	11	17	108
Soins infirmiers	1,372	1,316	1,259	1,456	1,436	1,419	1,193	1,180	1,478	12,109
Études d'infirmières	55	56	77	71	85	65	58	37	52	556
Techniques médicales et dentaires	96	113	124	167	195	191	151	154	168	1,359
Autres	68	67	58	58	80	68	71	72	91	633

Tableau 5 - fin

Occupation visée	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	Total
Droit	20	18	12	19	12	11	10	13	18	133
Clergé	244	283	276	275	308	261	249	275	256	2,427
Art, littérature, musique	217	201	196	207	232	281	205	165	157	1,861
Autres professionnels										
Architectes	32	34	34	42	41	37	31	34	73	358
Dessinateurs	294	218	227	253	260	245	162	211	420	2,290
Comptables et vérificateurs	289	295	285	364	363	362	226	177	283	2,644
Techniciens scientifiques	359	381	381	383	413	388	272	263	359	3,199
Autres	790	824	772	919	930	1,019	770	870	958	7,852

Source: Département de la Justice des États-Unis, Service de l'immigration et de la naturalisation, Washington, D.C.

Occupation visée	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	Total
Droit	20	18	12	19	12	11	10	13	18	133
Clergé	244	283	276	275	308	261	249	275	256	2,427
Art, littérature, musique	217	201	196	207	232	281	205	165	157	1,861
Autres professionnels										
Architectes	32	34	34	42	41	37	31	34	73	358
Dessinateurs	294	218	227	253	260	245	162	211	420	2,290
Comptables et vérificateurs	289	295	285	364	363	362	226	177	283	2,644
Techniciens scientifiques	359	381	381	383	413	388	272	263	359	3,199
Autres	790	824	772	919	930	1,019	770	870	958	7,852

(Les données sont basées sur les données de l'immigration et de la naturalisation, Département de la Justice des États-Unis, Washington, D.C., 1960-1968)

Tableau 6 – Canadiens de naissance admis aux États-Unis dans les années 1960-1968 et répartis suivant les principales catégories d'occupations

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Professions, spécialités techniques et métiers connexes	3,545	3,541	3,532	4,047	4,376	4,629	3,703	3,401	3,823
Agriculture et gestion agricole	137	95	91	94	95	123	70	27	90
Direction, administration	766	728	648	762	897	904	716	597	767
Travail de bureau et emplois assimilés	3,211	3,242	3,062	3,559	3,952	3,979	2,426	994	1,655
Vente	840	842	848	973	995	916	572	328	391
Métiers, surveillance des travaux et emplois connexes	1,949	1,842	1,639	2,036	2,184	2,320	1,415	1,091	1,563
Emplois d'exploitants et postes assimilés	1,141	1,269	1,073	1,406	1,436	1,403	898	584	889
Emplois de domestiques	301	301	195	255	265	258	149	129	165
Services (exception faite des domestiques)	795	954	1,110	1,240	1,420	1,244	779	577	698
Main d'œuvre et chefs d'exploitations agricoles	174	153	155	153	129	112	66	32	43
Main-d'œuvre non spécialisée (sauf celle des exploitations agricoles et minières)	1,314	1,413	1,560	1,799	1,623	1,900	1,078	489	866
Maîtresses de maisons, enfants et autres personnes sans occupation déclarée	16,817	17,658	16,464	19,679	20,702	20,539	16,486	15,193	16,772
Nombre d'immigrants reçus	30,990	32,038	30,377	36,003	38,074	38,327	28,358	23,442	27,662
Nombre global de l'effectif des travailleurs	14,173	14,380	13,913	16,324	17,372	17,788	11,872	8,249	10,890

Source: Département de la Justice des États-Unis, Rapports annuels du Service de l'immigration et de la naturalisation, 1960-1968.

APPENDICE B

Catégorie de revenu d'après le revenu global	Canada			États-Unis	
	Nombre	%	%	Nombre	%
moins de 2,000	742,443	11.8		9,456,274	15.4
2,000 – 2,999	940,942	15.0		4,824,324	7.9
3,000 – 3,999	1,044,646	16.7		4,563,496	7.4
4,000 – 4,999	967,124	15.4		4,475,270	7.3
5,000 – 5,999	839,448	13.4		4,901,000	8.0
6,000 – 6,999	610,658	9.7		5,229,436	8.5
7,000 – 7,999	377,465	6.0	11.8	12,790,360	20.9
8,000 – 8,999	228,241	3.6			
9,000 – 9,999	139,522	2.2			
10,000 – 14,999	256,673	4.1	5.8	15,025,104	24.5
15,000 – 19,999	65,112	1.0			
20,000 – 24,999	25,976	0.3			
25,000 – 49,999	31,745	0.3	0.1	61,265,264	
50,000 – 99,999	5,679				
100,000 – 199,999	803				
200,000 et plus	122				
Total	6,276,579				

Tableau relatif au Canada – Statistiques sur l'impôt, 1968, ministère du Revenu national

Tableau relatif aux États-Unis – Rapports démographiques, 1968, Bureau du recensement.

APPENDICE C

Compte rendu des transactions du gouvernement

Introduction

Tout comme l'actionnaire, le vérificateur et le comptable voient la même transaction commerciale d'un œil différent, ainsi le contribuable et les gestionnaires responsables des questions financières et économiques conçoivent à leur manière les divers aspects des transactions publiques. Pour répondre à ces besoins, on a élaboré trois régimes de comptabilité gouvernementale. Comme ils reposent tous sur les mêmes données de base et font appel à de nombreuses modalités communes, il s'élève souvent des malentendus lors des débats sur les recettes et dépenses publiques. On trouvera ici un exposé des caractéristiques fondamentales de la comptabilité budgétaire (appelée aussi comptabilité législative ou administrative), de la comptabilité consolidée (qui comprend, en plus de la précédente, des comptes supplémentaires), ainsi que de la comptabilité économique nationale, et un résumé dans lequel les trois méthodes sont présentées sous forme de tableau.

Comptes budgétaires

Le régime qui vient en premier et que l'on connaît le mieux est celui qui est présenté pour approbation aux représentants du public sous forme de prévisions, puis consigné dans les comptes publics à des fins d'analyse ultérieure. C'est sur cette base que repose la vérification de la gestion intérieure dans le secteur public. L'importance grandissante que prend ce dernier aspect du régime se reflète dans la tendance qui consiste à présenter ces comptes, tant selon les programmes ou divisions fonctionnelles que suivant la répartition habituelle par services administratifs.

*Déclaration faite devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales par M. R.B. Bryce, sous-ministre fédéral des Finances.

Le Parlement a l'habitude de n'autoriser des dépenses que pour une seule année financière, de sorte que les fonds non dépensés au cours de cette période doivent faire l'objet d'une nouvelle autorisation. Aussi, les comptes budgétaires sont-ils établis avant tout d'après la trésorerie, régime qui est légèrement modifié par des ajustements de fin d'année. Toutefois, les dépenses effectuées en vertu de pouvoirs statutaires prennent une importance croissante, car en 1969-1970 elles constitueront probablement près de 48 p. 100 des dépenses budgétaires. Il n'est alors exigé d'autorisation que lorsque les lois sont modifiées. Voici quelques-uns des principaux postes statutaires:

Assurance-santé

Frais de la dette publique

Pensions de premier rang, prestations de retraite et autres prestations

Versements fiscaux destinés aux provinces

Paiements aux provinces en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques

Paiements aux provinces au poste de l'enseignement spécialisé

Régime d'assistance du Canada

Contribution à la Caisse d'assurance-chômage

Allocations familiales et aide à la jeunesse

Contributions en vertu de la Loi sur la Caisse d'aide à la santé

Paiements aux chemins de fer et aux compagnies de transport, aux termes des dispositions de la Loi nationale sur les transports

La plus grande partie des revenus budgétaires est, par contre, autorisée par des lois sur l'imposition qui restent en vigueur d'une année à l'autre, sauf amendement. Il n'y a que 11 p. 100 environ des revenus budgétaires qui proviennent de sources autres que les rentrées fiscales. Parmi ces revenus, mentionnons les bénéfices découlant des placements, les revenus postaux, le produit des ventes et des loyers, ainsi que les redevances et les droits d'utilisation.

Les tableaux ci-joints montrent les principaux revenus et les dépenses du gouvernement canadien. Toutefois deux importantes catégories d'exploitation n'y figurent pas: il s'agit des comptes d'assurance sociale et des sociétés de la Couronne. Dans le cas des grands programmes d'assurance sociale, comme le Régime de sécurité de la vieillesse, le Régime des pensions du Canada et l'Assurance-chômage, le gouvernement

fédéral met de côté les montants perçus et les distribue conformément aux lois pertinentes. Il n'en est donc pas question dans les comptes budgétaires, sauf si l'on a besoin d'affectations budgétaires pour assurer l'équilibre des fonds. De même, les sociétés de la Couronne, qui sont constituées comme des entités distinctes, opèrent en dehors du contrôle normal du Parlement et du pouvoir exécutif, de sorte que le budget n'en tient compte qu'en ce qui concerne le résultat définitif de leur exploitation (bénéfices réalisés ou montants versés en transferts).

Est également exclue du chapitre des revenus la valeur des concessions fiscales accordées par le Parlement, car ces montants sont rapportés avant leur perception. Certains frais d'utilisation sont aussi déduits des dépenses.

Les comptes budgétaires de tous les gouvernements sont normalement présentés dans leurs prévisions et dans les comptes publics; toutefois, le Bureau fédéral de la statistique publie ces renseignements dans la série de publications portant sur la gestion financière, sous forme d'état comparatif des administrations fédérale, provinciales et municipales. Comme ces publications donnent aussi les comptes et revenus des caisses de fiducie en regard des dépenses, elles constituent, par rapport aux comptes consolidés, une sorte de compromis.

Revenu budgétaire global	10 715.0	11 457.7	100.0
Revenu ne provenant pas des impôts	1 012.9	1 181.0	11.3
Autres impôts	8 016.3	(8 988.8)	(83.7)
Revenu national	(7.88)	(10.01)	(0.1)
Revenu des impôts	9 702.2	10 276.7	100.0
Expansion économique régionale	4 951	5 152	53.1
Secrétaires d'état	7 592	8 175	84.2
Solliciteur général	5 511	5 281	54.4
Approvisionnement et Services	6 44	8 86	92.3
Transports	4 865	5 725	59.8
Conseil du Trésor	2 952	5 095	53.5
Affaires des anciens combattants	2 008	4 212	44.3
TOTAL	9 702.2	10 276.7	100.0
Suppléments au surplus recomptés, prévision pour défaillances et révisions		207.7	2.0
Dépense budgétaire globale	9 702.2	10 484.4	100.0

Gouvernement fédéral
Revenu budgétaire suivant les principales sources

Source	Année financière terminée le 31 mars			
	1968	1969 provisoire	1970 Prévision, après les modifica- tions finales	%
	(millions de dollars)			
Revenu provenant des impôts —				
Impôt sur le revenu				
Personnel.	2,849.6	3,422.0	4,500	37.4
Des sociétés	1,670.6	2,030.0	2,445	20.3
Sur les dividendes, l'intérêt, etc., versés à l'étranger	220.5	206.0	220	1.8
Taxe de vente	1,601.1	1,572.0	1,677	13.9
Droits de douane à l'importation . . .	746.4	760.0	753	6.3
Droits et taxes d'accise	825.6	886.0	970	8.1
Droits sur les successions	102.2	111.7	110	0.9
Autres impôts	0.3	0.3	—	—
	(8,016.3)	(8,988.0)	(10,675)	(88.7)
Revenu ne provenant pas des impôts —	1,012.9	1,181.0	1,350	11.3
Revenu budgétaire global	9,029.2	10,169.0	12,025	100.0

Gouvernement fédéral
Dépense budgétaire suivant les ministères

Ministères	Année financière terminée le 31 mars			
	1968	1969 (chiffres provisoires)	1970 Prévision	%
	(millions de dollars)			
Agriculture	276.4	286.0	280.9	2.4
Communications	312.8	357.5	375.7	3.2
Consommation et Corporations	12.9	14.0	15.9	0.1
Énergie, Mines et Ressources	203.3	182.0	204.8	1.7
Affaires extérieures	215.7	225.0	252.8	2.1
Finances	2,121.0	2,419.7	2,586.3	21.8
Pêches et Forêts	73.8	71.0	74.6	0.6
Gouverneur général	1.0	1.0	1.0	0.0
Affaires indiennes et Nord canadien	231.4	265.0	289.7	2.4
Industrie et Commerce	186.3	204.0	252.1	2.1
Justice	15.4	17.0	20.0	0.2
Travail	118.0	138.0	142.6	1.2
Chambre des communes	18.3	18.5	20.6	0.2
Main-d'œuvre et Immigration	417.9	415.0	438.3	3.7
Défense nationale	1,756.1	1,762.0	1,814.1	15.3
Santé nationale et Bien-être social	1,509.0	1,670.0	2,122.7	17.9
Revenu national	115.1	120.0	132.3	1.1
Conseil privé	11.1	9.5	10.0	0.1
Travaux publics	290.9	282.0	335.6	2.8
Expansion économique régionale	159.6	170.0	251.9	2.1
Secrétaire d'État	365.7	530.0	573.9	4.8
Solliciteur général	153.5	160.0	182.8	1.5
Approvisionnement et Services	64.6	66.0	68.8	0.6
Transports	534.1	501.8	527.3	4.4
Conseil du Trésor	259.3	423.0	460.5	3.9
Affaires des anciens combattants	400.8	427.0	421.2	3.6
TOTAL	9,824.0	10,735.0	11,857.7	100.0
— Suppléments ou surplus escomptés, prévision pour défaillances et revisions			— 207.7	
— Dépense budgétaire globale	9,824.0	10,735.0	11,650.0	

Comptes consolidés

Les besoins financiers globaux du gouvernement sont plus étendus que ceux qui paraissent aux comptes budgétaires, même si les caisses de fiducie et les sociétés de la Couronne y figurent. Normalement, la seule prévision de ces besoins est formulée dans le discours sur le budget. On verra ci-dessous un tableau qui en constitue un résumé:

Gouvernement fédéral
État des besoins financiers globaux

	Année financière terminée le 31 mars		
	1968	1969 (chiffres provisoires)	1970 (estimation)
	(millions de dollars)		
Transactions budgétaires			
Revenus	9,029.2	10,169	12,025
Dépenses	- 9,824.0	10,735	11,775 ¹
	- 794.8	- 566	250
Transactions extra-budgétaires (à l'exclusion des cas de dettes non échues)			
Recettes et crédit (nets)	1,250.7	2,004.9	sans objet
Débours et frais (nets)	- 1,044.4	- 3,377.9	" "
	206.3	- 1,373.0	- 525 ^{1 2}
Besoins financiers globaux	- 588.5	- 1,939.0	- 275

1) Une fois radiée aux livres la part fédérale de 125 millions de dollars du déficit de l'Expo.

2) Compte non tenu de tout montant utilisé pour acquisition de devises étrangères.

Outre les revenus et dépenses budgétaires, le tableau donne:

a) Les recettes extra-budgétaires: le remboursement de prêts, de placements et d'avances en capitaux de roulement; les cotisations des employés et du gouvernement et l'intérêt crédité aux divers comptes de rentes, de pension et d'assurance; les impôts réservés et les contributions à la Caisse de sécurité de la vieillesse, à la Caisse d'assurance-chômage et autres caisses; les argents perçus et crédités aux nombreux comptes de dépôt et de fiducie.

b) Débours extra-budgétaires: prêts, placements et avances en capitaux de roulement consenties aux sociétés de la Couronne, aux administrations municipales, provinciales et aux gouvernements étrangers, ainsi qu'aux organismes internationaux, fonds de

pension, pensions, rentes, paiements d'assurance et autres prestations, paiements de dépôt et de caisses de fiducie.

Le détail de ces montants figure dans les comptes publics et l'on en trouve le chiffre provisoire pour 1968-1969 dans le Livre blanc sur le budget publié en mai 1969, dont voici la reproduction ci-dessous.

(millions de dollars)

Recettes extra-budgétaires et crédits (nets)	Année financière terminée le 31 mars	
	1969 (chiffres provisoires)	1968
Remboursement de prêts, placements et avances —		
Placements en titres américains non émis par le gouvernement canadien	32.3	57.4
Caisse renouvelable de la production de défense	2.0	-5.0
Monnaie royale canadienne	12.0	2.5
Compte de stabilisation des prix des denrées agricoles	0.6	0.6
Société canadienne d'assurance des dépôts	5.9	-29.4
Société canadienne du commerce	1.0	-6.5
Société canadienne de l'Exposition universelle de 1967	57.0	-30.0
Société canadienne des télécommunications d'outre-mer	3.1	-2.6
Commission de la capitale nationale	12.9	-0.8
Office de prêt et de développement municipal	3.0	-48.5
	129.8	-62.3
Rentes, assurance et comptes de pension		
Comptes de pension —		
Fonction publique	298.4	186.3
Forces canadiennes	300.7	146.3
Gendarmerie royale du Canada	26.3	19.6
Compte du Régime des pensions du Canada	755.2	671.9
Caisse de sécurité de la vieillesse	76.0	106.5
Autres	7.6	6.5
	1,464.2	1,137.1
Autres recettes et crédits —		
Chèques du Trésor en retard	83.6	44.8
Dettes échues et impayées	6.8	-4.7
Intérêt dû et impayé	1.4	50.3
Intérêt accumulé	70.7	29.1
Mandats-poste impayés	19.1	5.7
Compte provincial des accords de recouvrement fiscal	41.8	27.7
Comptes de dépôt et de fiducie	49.9	2.5
Soldes non déboursés de crédits attachés à des comptes spéciaux	100.5	23.3
Crédits différés	30.5	7.0
Divers	6.6	-9.8
	410.9	175.9
	2,004.9	1,250.7

(millions de dollars)

Débours et frais extra-budgétaires (nets)	Année financière terminée le 31 mars	
	1969 (chiffres provisoires)	1968
Prêts, placements et avances —		
Mise en tas de concentrés d'uranium	11.1	17.7
Avances au compte de la Caisse de change	833.7	-321.7
Énergie atomique du Canada Limitée	68.6	32.9
Société Radio-Canada	22.0	18.4
Commission canadienne de l'industrie laitière	19.8	22.1
Chemins de fer nationaux du Canada	200.4	163.8
Société de développement du Cap-Breton	4.8	5.2
Société centrale d'hypothèques et de logement	386.7	633.9
Société d'assurance des crédits à l'exportation	33.9	34.7
Société de crédit agricole	128.2	169.2
Conseil des ports nationaux	10.6	27.8
Commission d'énergie du Nord canadien	8.5	2.9
Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent	28.6	26.7
Gouvernements nationaux	63.0	4.5
Souscriptions de capitaux pour les organismes internationaux	29.8	17.7
Gouvernements provinciaux	82.3	64.2
Caisse régie par la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	40.3	71.5
Modernisation des installations de défense	4.0	10.2
Prêts aux fabricants d'articles d'automobiles	2.4	7.9
Divers	8.0	20.1
	1,986.7	1,029.7
Autres débours et frais —		
Caisse de placement du Régime des pensions du Canada	742.2	665.3
Comptes payables	120.2	-65.7
Billets ne portant pas intérêt	215.7	-450.3
Corporation canadienne du commerce — dépôt spécial	18.1	-38.2
Commission canadienne de l'industrie laitière	1.1	-25.2
Impôt des corporations, partie remboursable	95.8	-39.1
Prime estimative au rachat des obligations	13.6	-6.0
Comptant des percepteurs et en transit	5.7	50.0
Recettes postérieures au 31 mars, mais applicables à l'année courante	4.2	5.1
Valeurs gardées en dépôt	53.1	8.7
Frais différés	121.5	-89.9
	1,391.2	14.7
	3,377.9	1,044.4

Aux États-Unis, on établit le budget consolidé des disponibilités de manière que les chiffres montrent les mouvements de capitaux qui s'effectuent entre le gouvernement et les autres secteurs de l'économie. Il y a là un progrès indispensable, sans lequel on ne saurait évaluer l'importance du rôle du gouvernement sur les marchés financiers et les actifs du secteur privé. On a entrepris des études au sujet de la possibilité d'établir un budget courant des disponibilités du gouvernement canadien. La Commission royale sur les impôts a dressé un modèle d'un budget de ce genre; on peut en voir l'illustration à la page suivante.

Tableau 2-4
Budget des disponibilités du gouvernement fédéral
Années financières 1961-1962 et 1962-1963. (En millions de dollars)

DESCRIPTION	1961-1962	1962-1963	DESCRIPTION	1961-1962	1962-1963
Recettes provenant du public			Paiements faits au public		
Recettes budgétaires			Paiements budgétaires		
Impôt sur le revenu personnel			Défense	1,472.3	1,402.8
Retenues	1,391.9	1,574.9	Affaires des anciens combattants	328.9	328.3
Autres	577.8	584.1	Santé nationale, bien-être et sécurité sociale	1,139.8	1,236.0
Impôt brut sur le revenu personnel	1,969.7	2,159.0	Frais de la dette publique	633.4	710.1
Moins remboursements	247.4	240.2	Paiements aux provinces et aux municipalités	566.4	678.9
Net	1,722.3	1,918.8	Transports et communications	673.5	680.1
Impôt sur le revenu des corporations	1,265.7	1,310.6	Ressources et développement industriel	300.1	310.7
Moins remboursements	58.3	59.2	Agriculture	207.2	149.0
	1,207.4	1,251.4	Éducation	45.6	235.0
Taxe de vente	796.5	788.9	Coopération internationale	46.5	42.4
Moins remboursements	35.0	38.2	Gouvernement en général et paiements non classés	319.2	324.5
Net	761.5	750.7	TOTAL DES PAIEMENTS BUDGÉTAIRES	5,732.9	6,097.8
Droits de douane à l'importation	570.3	685.6	Paiements extra-budgétaires		
Moins remboursements	35.8	40.7	Prêts et avances		
Net	534.5	644.9	CN	161.8	321.9
Autres droits et taxes d'accise	642.4	707.8	CMBC	110.1	64.3
Moins remboursements	15.4	5.0	Caisse de change	397.0	1,667.0
Net	627.0	702.8	Autres	185.5	179.0
Impôt sur les successions et le revenu des non-résidents	200.8	221.0	Caisse de rentes, d'assurance et de pension		
Moins remboursements	4.1	5.5	Caisse de sécurité de la vieillesse	625.1	734.5
Net	196.7	215.5	Caisse d'assurance-chômage	455.2	403.1
Revenus non fiscaux	505.3	508.4	Autres	105.0	112.5
TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	5,554.7	5,992.5	Autres comptes et caisses	458.0	461.5
RECETTES EXTRA-BUDGÉTAIRES			TOTAL DES PAIEMENTS EXTRA-BUDGÉTAIRES	2,497.7	3,943.8
Remboursement de prêts et d'avances			Moins: Divers articles distincts des disponibilités	- 21.3	- 33.1
CN	17.7	2.8	Augmentation du nombre de chèques du Trésor en souffrance	- 13.9	- .8
Caisse de change	628.0	1,048.0	TOTAL DES PAIEMENTS FAITS AU PUBLIC	8,195.4	10,007.7
Autres	73.8	155.2	EXCÉDENT DES RECETTES PROVENANT DU PUBLIC	- 777.6	- 1,568.2
Caisse de rentes, d'assurance et de pension			OU DES PAIEMENTS FAITS AU PUBLIC		
Caisse de sécurité de la vieillesse	644.0	691.1			
Caisse d'assurance-chômage	277.6	286.3			
Autres	6.0	6.0			
Autres comptes et caisse	224.3	241.3			
TOTAL DES RECETTES EXTRA-BUDGÉTAIRES	1,871.4	2,430.7			
Augmentation ou diminution des disponibilités des percepteurs	- 8.3	16.3			
TOTAL DES RECETTES PROVENANT DU PUBLIC	7,417.8	8,439.5			

Source: Études de la Commission royale sur la taxation, n° 1, "The Budget as an Economic Document" (Le budget, miroir de la situation économique) par Robert M. Will, Imprimerie de la Reine, Ottawa, 1966.

Comptes économiques nationaux

Les comptes économiques nationaux permettent au gouvernement d'analyser ses transactions en fonction de ses revenus et de ses dépenses bruts. Comme les répercussions sur l'économie privée constituent le principal souci présidant à l'établissement des comptes économiques nationaux, les transactions sont consignées le plus possible à mesure que ces répercussions se font sentir. Normalement, les recettes proviennent de l'augmentation du revenu; les dépenses coïncident d'ordinaire avec les livraisons. Quant aux entreprises du gouvernement dont l'exploitation entraîne des bénéfices ou des recouvrements de frais, elles sont comprises dans le secteur privé, au lieu de figurer comme initiatives du gouvernement.

Du point de vue des comptes nationaux, les prévisions provisoires reflétant la position du gouvernement canadien, figurent normalement dans le discours du budget et dans les documents relatifs au budget. On trouvera ci-joint les prévisions contenues dans le discours du budget de juin 1969, ainsi qu'une justification par rapport aux comptes budgétaires. Les conclusions définitives ont été publiées par le Bureau fédéral de la statistique dans le catalogue trimestriel n° 13-530 et le rapport annuel 13-201 intitulés Comptes nationaux, Revenus et dépenses.

Le discours sur le budget (comme les tableaux supplémentaires du gouvernement émanant du B.F.S.) renferme les dépenses relatives aux denrées et services, aux paiements de transfert faits aux particuliers et aux autres gouvernements, à l'intérêt sur la dette publique, aux subventions et à l'aide financière; néanmoins, seules les dépenses gouvernementales ayant trait aux denrées et services sont comprises dans les dépenses nationales brutes. La raison en est que les dépenses nationales brutes permettent de mesurer la seule demande définitive dans le cas des biens courants de production et des services. Comme les paiements de transferts, d'intérêts et de subventions effectués par le gouvernement canadien provoquent une hausse de la demande de biens et de services de la part des particuliers, des autres gouvernements et des corporations, ils sont calculés globalement, de manière à éviter la double computation. Cela signifie qu'alors que les

dépenses totales du gouvernement fédéral en 1968 étaient égales à 18 p. 100 de la Dépense nationale brute, les dépenses fédérales comprises dans la Dépense nationale brute ne représentaient que 7 p. 100 du total. Pour tous les gouvernements canadiens, ces pourcentages sont respectivement de 35 et 20 p. 100.

La principale difficulté que présentent les Comptes économiques nationaux, en tant que base d'évaluation de la politique, est le fait qu'ils excluent la circulation financière. Les comptes existant s'intéressent principalement à la valeur de biens et de services réellement produits à la valeur de la main-d'oeuvre, des entrepreneurs et des capitaux nécessaires à leur production. Bien que ces facteurs soient d'une importance évidente, le financement de cette production et les capitaux nécessaires à sa création sont aussi de la plus haute importance. Pour faire face à cette lacune, le Bureau fédéral de la statistique a récemment publié un rapport préliminaire qui étend le cadre des comptes nationaux à l'analyse de la circulation des fonds. L'ouvrage Financial Flow Accounts, 1962-67, A Preliminary Report (no de catalogue 13-530) vient d'être publié. Les honorables sénateurs peuvent se le procurer, tout comme les autres publications du gouvernement.

Je ne tenterai de parler ni de la forme ni du fond de ces nouvelles tables, n'ayant pas eu moi-même le temps d'examiner le document pendant cette semaine très chargée. Je voudrais dire toutefois que ce document devrait pouvoir nous aider, à nous du gouvernement et à d'autres, à mieux comprendre les programmes de prêts du gouvernement et la formulation des politiques fiscales et monétaires. Trois tableaux fondamentaux de ce document sont annexés sous forme d'Appendices.

Recettes et dépenses du gouvernement fédéral sur la base des comptes nationaux

	1967-1968	1968-1969 Chiffres préliminaires	1969-1970 Prévisions après la modification de l'impôt
(en millions de dollars)			
A. Recettes			
1. Impôt direct, particuliers	3,750	4,455	5,646
2. Impôt direct, sociétés	1,670	2,065	2,235
3. Impôt retenu à la source	226	205	220
4. Impôt indirect	3,684	3,822	4,010
5. Revenus d'investissement	836	950	1,134
6. Cotisations des employeurs et des employés aux caisses d'assurance sociale et de pensions du gouverne- ment	728	890	1,065
7. Recettes totales	10,894	12,387	14,310
B. Dépenses			
1. Biens et services: défense	1,816	1,816	1,873
2. Biens et services: autres	2,513	2,875	3,312
3. Transferts à des particuliers	3,021	3,388	3,645
4. Intérêts sur la dette publique	1,270	1,442	1,602
5. Subventions	398	394	394
6. Aide en capitaux	72	63	89
7. Transferts à d'autres niveaux de gouvernement	2,137	2,476	2,820
8. Dépenses totales	11,227	12,454	13,735
C. Excédent (+) ou (-)	- 333	67	- 575

Remarque: Lors du budget d'octobre, le déficit du gouvernement fédéral pour 1968-1969 devait, selon les prévisions, s'élever à 675 millions de dollars, sur une base budgétaire, et à 435 millions de dollars sur la base des comptes nationaux. Alors que le déficit budgétaire pour 1968-1969 est aujourd'hui estimé à 566 millions de dollars (soit une diminution de 109 millions), le déficit, sur la base des comptes nationaux doit, selon les prévisions, s'élever à 67 millions de dollars (soit une diminution de 368 millions). En plus de la diminution budgétaire de 109 millions, deux facteurs principaux expliquent la diminution supplémentaire de 259 millions selon les comptes nationaux. D'abord, les bénéfices des sociétés ont augmenté, ce qui a entraîné un accroissement de 147 millions de dollars des impôts dus par les sociétés plus 3 millions de rajustement en ce qui concerne le recouvrement de l'impôt des sociétés et l'impôt sur la sécurité de la vieillesse. La redistribution des fonds des sociétés entre les bénéficiaires et les amortissements explique cette révision. Deuxièmement, le budget supplémentaire déposé le 24 février 1969 prévoyait l'établissement d'une réserve pour faire face aux imprévus. Le montant de cette réserve à la fin de l'année financière 1968-1969, 111 millions de dollars, a été crédité aux fonds des réserves pour le rajustement des salaires. Bien que cette transaction représente un débit au budget, elle ne constitue pas une dépense, sur la base des comptes nationaux.

Recettes du gouvernement fédéral
Concordance des comptes publics et des comptes nationaux

	1967-1968	1968-1969 Chiffres préliminaires	1969-1970 Prévisions après la modification de l'impôt
	(en millions de dollars)		
Revenus:			
Revenus budgétaires	9029	10169	12025
Moins:			
Rendement budgétaire sur placements	- 612	- 693	- 815
Revenus du ministère des Postes . . .	- 282	- 305	- 370
Autres recettes budgétaires non fiscales	- 119 (- 1013)	- 183 (- 1181)	- 165 (- 1350)
Impôt sur le revenu des sociétés: excédent de l'impôt à percevoir (+) sur l'impôt perçu (-)	- 151	- 148	- 434
Plus:			
Revenus des caisses extra-budgétaires:			
Taxe pour la sécurité de la vieillesse Assurance-chômage, contributions employeur-employé	1495 346	1620 440	1840 500
Caisses de pension du gouverne- ment, contributions employeur- employé	382	450	565
Impôts prélevés aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.	11 (2234)	9 (2519)	10 (2915)
Revenus de placements du gouverne- ment:			
Intérêts des prêts, avances et placements	352	375	447
Revenus des intérêts sur l'assurance sociale et les comptes de pension du gouvernement	235	255	288
Bénéfices nets des sociétés commer- ciales du gouvernement avant dé- duction de l'impôt	249 (836)	320 (950)	399 (1134)
Divers ⁽¹⁾	- 41	78	20
Total des revenus, selon les comptes nationaux	10894	12387	14310

(1) Ces divers redressements représentent pour une bonne part les revenus provenant de divers impôts directs et indirects ainsi que des redressements pour la période supplémentaire. Dans les comptes nationaux, les revenus de la période supplémentaire sont reportés au trimestre financier suivant.

Dépenses du gouvernement fédéral
Concordance des comptes publics et des comptes nationaux

	1967-1968	1968-1969 Chiffres préliminaires	1969-1970 Prévisions
	(en millions de dollars)		
1. Dépenses budgétaires	9824	10735	11650
2. Amortissement d'Expo 67			125
Moins			
3. Transferts budgétaires à des caisses et des organismes ¹	- 696	- 717	- 756
4. Dépenses du ministère des Postes	- 301	- 347	- 360
5. Déficit des entreprises commerciales de l'État	- 83	- 79	- 76
6. Réserves et amortissements	- 33	- 144	- 33
7. Amortissement d'Expo 67	-	-	- 125
8. Acquisition d'actifs immobilisés existants	- 5	- 12	- 10
9. Rubriques de recettes budgétaires compensées par des dépenses budgétaires ²	- 120	- 90	- 90
	(-1238)	(-1389)	(-1450)
Plus			
Dépense de fonds extra-budgétaires			
10. Prestations de sécurité de la vieillesse	1387	1544	1735
11. Prestations d'assurance-chômage	389	463	500
12. Pensions du gouvernement	139	149	162
13. Paiements d'urgence aux fermiers des Prairies	9	7	8
	(1924)	(2163)	(2405)
14. Dépenses des caisses et organismes gouvernementaux ¹	608	747	784
15. Divers ³	109	198	221
16. Dépenses totales sur la base des comptes nationaux	11227	12454	13735
17. Surplus (+) ou déficit (-) sur la base des comptes nationaux	- 333	- 67	- 575
18. Surplus (+) ou déficit (-) sur la base du budget	- 795	- 566	- 375
19. Amortissement d'Expo 67			- 125

(1) Dans les comptes nationaux, les allocations budgétaires à différents organismes et caisses sont remplacées par les dépenses réellement faites par ces organismes et caisses.

(2) Cette rubrique consiste principalement en ventes de biens et de services par le gouvernement. Ces ventes figurent sous forme de dépenses définitives du secteur privé et sont déduites pour éviter qu'elles ne soient doublement comptées.

(3) Cette rubrique comprend le rajustement de la période supplémentaire. Dans les comptes nationaux, les dépenses concernant des biens et des services pendant la période supplémentaire sont réparties entre des années financières successives; la plupart des autres dépenses sont portées entièrement à l'année financière suivante.

Résumé des concepts de comptabilité

Rubrique	Comptes budgétaires	Comptes consolidés	Comptes économiques nationaux
Objet	Contrôle parlementaire Gestion interne	Politique monétaire Gestion financière	Politique fiscale Analyse économique
Recettes	Comptant	Comptant	S'accumulent
Dépenses	Comptant	Comptant	Livraison
Traitement des transactions à crédit	Incluses	Incluses	Exclues
Traitement des transactions de fonds en fiducie	Exclues	Incluses	Incluses
Sociétés de la Couronne	Valeur nette (selon le statut)	Recettes et crédits	Exclues (si elles sont à but lucratif)
Préparés par — prévisions — définitifs	Conseil du Trésor Contrôleur	Finances Contrôleur	Finances Bureau fédéral de la statistique
Prolongations ou variations	Budget programmé Comptes par branches d'activités	Comptant consolidé	Circulation des fonds Tableaux d'entrées et de sorties

Adapté de «*Economic Report of the President*» janvier 1962

Appendice I

Tableau 2-6. Résumé des comptes de circulation financière pour l'année 1967

No	Catégorie	Particuliers, sociétés non constituées et autres(1)		Entreprises non financières(2)		Gouvernement fédéral(3)	
		Utilisation	Source	Utilisation	Source	Utilisation	Source
(en millions de dollars)							
1	Épargnes nationales brutes	—	6,433	—	4,976	—	953
2	Acquisition de capitaux non financière	3,441	—	8,683	—	551	—
3	Prêts ou emprunts nets	—	2,992	—	-3,707	—	402
4	Différence	—	-268	—	277	—	-70
5	Augmentation nette des actifs financiers	5,188	—	2,565	—	1,664	—
6	Augmentation nette des passifs financiers	—	2,464	—	5,995	—	1,332
7	Investissements financiers nets (5 - 6)	—	2,724	—	-3,430	—	332
8	Réserves officielles d'or et de devises étrangères	—	—	—	—	—	—
9	Monnaie canadienne et dépôts	3,717	—	152	—	-338	36
10	Devises étrangères et dépôts	258	—	122	—	-3	—
11	Obligations canadiennes	523	—	-216	1,374	607	1,051
12	Valeurs canadiennes	-136	—	127	677	6	—
13	Garanties étrangères	84	—	-62	—	-8	—
14	Hypothèques	—	1,261	35	673	59	—
15	Prêts de banques et autres	6	767	103	1,307	165	105
16	Réclamations visant des filiales	-659	-659	599	1,481	1,337	-12
17	Crédit à la consommation	6	808	37	—	—	—
18	Autres montants à recevoir ou à payer	—	287	919	527	2	12
19	Assurances-vie et pensions	1,337	—	—	—	—	4
20	Autres actifs ou passifs	62	—	749	-44	-165	136

Voir renvois en bas de page du tableau 2-1

Tableau 2-6. Résumé des comptes de circulation financière pendant l'année 1967

Gouvernements provinciaux et municipaux		Reste du monde		Entreprises financières				Total		No
Utilisation	Source	Utilisation	Source	Autorités monétaires		Autres entreprises de financement		Utilisation	Source	
				Utilisation	Source	Utilisation	Source			
(en millions de dollars)										
—	2,013	—	549	—	1	—	474	—	15,399	1
2,380	—	124	—	—	—	220	—	15,399	—	2
—	-367	—	425	—	1	—	254	—	—	3
—	-71	—	118	—	-5	—	19	—	—	4
1,401	—	1,207	—	329	—	7,331	—	19,685	—	5
—	1,839	—	664	—	333	—	7,058	—	19,685	6
—	-438	—	543	—	-4	—	273	—	—	7
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8
-44	—	24	—	—	—	363	3,838	3,874	3,874	9
3	—	—	380	—	—	—	—	380	380	10
506	1,784	822	—	319	—	1,940	292	4,501	4,501	11
11	—	57	—	—	—	336	337	401	1,014	12
—	—	—	362	—	—	348	—	362	362	13
44	—	—	—	—	—	1,812	16	1,950	1,950	14
115	-84	212	-104	3	—	1,559	166	2,157	2,157	15
573	19	676	90	33	142	162	1,047	2,721	2,108	16
—	—	—	—	—	—	765	—	808	808	17
1	80	—	—	—	—	-61	-45	861	861	18
—	—	—	—	—	—	—	1,333	1,337	1,337	19
194	40	-584	-98	-60	-7	103	272	299	299	20

No		I Particuliers	II Sociétés non constituées	III Sociétés privées non financières	IV Entreprises gouvernementales non financières	V Autorités monétaires
1	Épargnes nationales brutes	3,908	- 2,396	4,467	509	1
2	Allocations de consommation de capital et rajustements d'évaluation divers	-	2,396	3,895	509	1
3	Erreur résiduelle des comptes estimatifs, des revenus et des dépenses	-	-	-	-	-
4	Épargnes nationales nettes	3,908	-	572	-	-
5	Acquisition de capitaux non financière	- 275	3,716	6,579	2,104	-
6	Formation brute d'immobilisation	-	3,834	6,338	1,987	-
7	Valeur des changements matériels dans les inventaires	-	- 118	174	169	-
8	Acquisitions nettes d'actifs existants	- 275	-	67	- 52	-
9	Prêts ou emprunts nets (1 - 8)	4,183	- 1,320	- 2,112	- 1,595	1
10	Investissements financiers nets (11 - 39)	4,044	- 1,320	- 2,084	- 1,346	4
11	Augmentation nette des actifs financiers	5,120	68	2,423	142	329
12	Réserves officielles d'or et de devises étrangères	-	-	-	-	34
13	Devises et dépôts:					
14	Devises et dépôts bancaires	2,771	-	130	- 37	-
15	Dépôts dans d'autres institutions	946	-	11	48	-
16	Devises étrangères et dépôts	258	-	68	54	-
17	À recevoir:					
18	Crédit à la consommation	-	6	37	-	-
19	Commerce	-	-	883	36	-
20	Prêts:					
21	Prêts bancaires	-	-	106	- 3	3
22	Autres prêts	-	-	-	-	-
23	Réclamations concernant des entreprises associées:					
24	Non incorporées	- 659	-	-	-	-
25	Incorporées	-	-	536	2	-
26	D'État	-	-	-	61	33
27	Hypothèques	-	-	34	1	-
28	Obligations:					
29	Bons du trésor du gouvernement du Canada	- 49	-	49	- 5	125
30	Autres obligations du gouvernement du Canada	315	-	276	3	194
31	Obligations des gouvernements provinciaux	- 90	-	-	8	-
32	Obligations des gouvernements municipaux	148	-	-	-	-
33	Compagnies de financement et autres effets commer- ciaux à court terme	- 117	-	180	- 24	-
34	Autres obligations canadiennes	312	-	23	14	-
35	Valeurs	- 136	-	121	6	-
36	Investissements étrangers	84	-	62	-	-
37	Assurances-vie et pensions	1,337	-	-	-	-
38	Autres actifs financiers	-	62	727	22	- 60
39	Augmentation nette des passifs	1,076	1,388	4,507	1,488	333
40	Réserves officielles d'or et de devises étrangères	-	-	-	-	-
41	Devises et dépôts:					
42	Devises et dépôts bancaires	-	-	-	-	198
43	Dépôts dans d'autres institutions	-	-	-	-	-
44	Devises étrangères et dépôts	-	-	-	-	-
45	À payer:					
46	Crédit à la consommation	808	-	-	-	-
47	Commerce	-	287	466	61	-
48	Prêts:					
49	Prêts bancaires	268	120	821	-	-
50	Autres prêts	-	379	356	130	-
51	Réclamations concernant des entreprises asso- ciées:					
52	Non incorporées	-	- 659	-	-	-
53	Incorporées	-	-	676	-	-
54	D'État	-	-	-	805	142
55	Hypothèques	-	1,261	677	4	-
56	Obligations:					
57	Bons du trésor du gouvernement du Canada	-	-	-	-	-
58	Autres obligations du gouvernement du Canada	-	-	-	128	-
59	Obligations des gouvernements provinciaux	-	-	-	619	-
60	Obligations des gouvernements municipaux	-	-	-	-	-
61	Compagnies de financement et autres effets commer- ciaux à court terme	-	-	3	-	-
62	Autres obligations canadiennes	-	-	886	-	-
63	Valeurs	-	-	677	-	-
64	Investissements étrangers	-	-	-	-	-
65	Assurances-vie et pensions	-	-	-	-	-
66	Autres passifs financiers	-	-	49	5	- 7
67	Différence (9 - 10)	139	-	28	- 249	5

Financial Flow Accounts, 1962 - 67, A Preliminary Report
Bureau fédéral de la statistique 13 - 530

Tableau 3-6. Matrice de la circulation financière en 1967

VI 1. Banque à charte	VI 2. Autres institu- tions de prêts	VII Compagnies d'assurance et caisses de pensions	VIII Autres institu- tions finan- cières privées	IX Institutions financières publiques	X Gouvernement fédéral	XI Gouvernements provinciaux et municipaux	XII Caisses de sécurité sociale	XIII Reste du monde	XIV Erreur résiduel- le des comptes estimatifs, des revenus et des dépenses	Total	No
(en millions de dollars)											
120	124	42	53	135	292	1,788	886	549	129	15,399	1
28	24	10	2	135	-	-	-	-	-	7,000	2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	129	129	3
92	100	32	51	-	292	1,788	886	549	-	8,270	4
45	54	39	68	14	551	2,380	-	124	-	15,399	5
45	53	27	68	13	548	2,261	-	-	-	15,174	6
-	1	12	-	1	-	3	119	-	-	225	7
75	70	3	- 15	121	- 259	- 592	886	425	129	-	8
75	68	3	- 17	144	- 329	- 663	886	543	-	-	10
2,686	1,276	1,571	446	1,352	1,003	1,165	897	1,207	-	19,685	11
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	12
- 13	175	43	86	7	- 338	- 52	-	25	-	2,797	13
-	38	31	- 4	-	-	8	-	1	-	1,077	15
-	- 5	- 1	6	-	- 3	3	-	-	-	380	16
518	219	28	-	-	-	-	-	-	-	808	17
-	-	- 13	- 50	2	2	1	-	-	-	861	18
1,262	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,262	20
-	55	-	11	231	165	115	-	212	-	895	22
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23
12	- 21	1	157	-	-	-	-	-	-	- 659	24
-	-	-	-	13	1,346	338	226	676	-	1,363	25
57	555	395	- 1	806	59	44	-	-	-	2,017	26
177	- 1	- 1	88	-	- 2	- 2	-	-	-	1,950	27
567	56	- 10	- 39	24	- 63	2	-	4	-	285	29
63	106	29	- 8	173	5	228	668	- 116	-	638	30
21	36	148	- 18	- 6	-	210	-	116	-	1,848	31
-	- 15	- 31	29	-	9	-	-	- 43	-	655	32
45	45	390	47	29	-	87	-	169	-	- 12	33
-	8	350	- 69	47	6	11	-	57	-	1,087	34
-	6	118	223	1	- 8	-	-	-	-	401	35
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	362	36
- 23	19	94	- 12	25	- 165	193	1	- 584	-	1,337	37
2,611	1,208	1,568	463	1,208	1,332	1,828	11	664	-	299	38
-	-	-	-	-	-	-	-	34	-	19,685	39
2,560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	40
-	1,056	-	-	24	- 39	-	-	-	-	2,797	41
-	-	-	-	-	- 3	-	-	-	-	1,077	43
-	-	-	-	-	-	-	-	380	-	380	44
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	808	45
-	1	12	- 57	- 1	12	80	-	-	-	861	46
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48	47
3	7	-	95	-	105	- 49	-	-	-	1,262	49
-	- 47	-	109	- 1	-	35	-	- 104	-	895	50
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51	51
-	15	5	- 36	-	-	-	-	-	-	- 659	52
-	-	-	-	1,063	- 12	8	11	90	-	750	53
-	-	-	-	16	-	-	-	-	-	2,017	54
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,950	55
-	-	-	-	-	285	-	-	-	-	285	57
-	-	-	-	-	766	-	-	-	-	638	58
-	-	-	-	100	-	1,129	-	-	-	1,848	59
-	-	-	-	-	-	655	-	-	-	655	60
-	9	-	-	-	-	-	-	-	-	- 12	61
40	114	-	47	-	-	-	-	-	-	1,087	62
3	42	4	288	-	-	-	-	-	-	1,014	63
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	362	64
-	-	1,333	1	-	4	-	-	362	-	1,337	65
5	29	214	1	23	136	40	-	98	-	299	66
-	2	-	2	- 23	70	71	-	- 118	129	-	67

Financial Flow Accounts, 1962-67, A Preliminary Report
Bureau fédéral de la statistique, 13-530

Appendice iii

TABLEAU 5-18. Niveaux de fin d'année, 1962-1967
Secteur X – Gouvernement fédéral

No		1962	1963	1964	1965	1966	1967
		(en millions de dollars)					
11	Total des actifs financiers	11,385	12,179	13,055	13,791	15,200	16,872
13	Devises et dépôts						
14	Devises et dépôts bancaires	407	840	572	658	668	330
15	Dépôts dans d'autres institutions	—	—	—	—	—	—
16	Devises étrangères et dépôts	2	—	2	—	4	1
17	À recevoir:						
19	Commerce	9	8	7	10	11	12
20	Prêts:						
22	Autres prêts	1,598	1,604	1,635	1,725	1,957	2,122
23	Réclamations concernant des entreprises associées:						
26	D'État	7,907	8,350	9,008	9,784	10,130	11,476
27	Hypothèques	237	257	273	293	343	403
28	Obligations:						
29	Bons du trésor du gouvernement du Canada	34	47	58	6	5	3
30	Autres obligations du gouvernement du Canada	269	96	336	180	470	409
31	Obligations des gouvernements provinciaux	7	12	15	17	479	1,143
32	Obligations des gouvernements municipaux	6	9	10	9	10	10
33	Compagnies de financement et autres effets commerciaux à court terme	—	—	—	1	1	10
34	Autres obligations canadiennes	10	10	9	11	10	10
35	Valeurs	8	7	7	8	10	15
36	Investissements étrangers	5	—	225	198	183	175
38	Autres actifs financiers	886	939	898	891	919	753
39	Total des passifs	19,908	21,052	21,655	21,765	22,968	24,969
41	Devises et dépôts:						
42	Devises et dépôts bancaires	203	227	258	296	322	361
43	Dépôts dans d'autres institutions	27	26	25	23	22	19
45	À payer:						
47	Commerce	8	10	13	15	23	35
48	Prêts:						
50	Autres prêts	25	26	26	28	166	271
51	Réclamations concernant des entreprises associées:						
54	D'État	18	20	34	30	36	33
56	Obligations:						
57	Bons du trésor du gouvernement du Canada	2,165	2,240	2,140	2,150	2,170	2,455
58	Autres obligations du gouvernement du Canada	15,619	16,623	17,205	17,137	17,558	18,324
65	Assurances-vie et pensions	1,219	1,240	1,258	1,272	1,281	1,284
66	Autres passifs financiers	624	640	696	814	1,390	2,187

Tableau 1A – Canada

Recettes et dépenses du gouvernement
(en millions de dollars)

	Recettes			Dépenses			Excédent/Déficit		
	Totales*	Fédérales	Provinciales-municipales	Totales*	Fédérales	Provinciales-municipales	Total	Fédéral	Provincial-municipal
1948	4,000	2,677	1,473	3,292	1,917	1,525	708	760	- 52
1949	4,097	2,654	1,630	3,724	2,174	1,737	373	480	- 107
1950	4,567	2,965	1,853	3,982	2,330	1,903	585	635	- 50
1951	5,969	4,110	2,118	4,984	3,089	2,154	985	1,021	- 36
1952	6,571	4,626	2,313	6,318	4,373	2,313	253	253	0
1953	6,788	4,726	2,474	6,613	4,584	2,441	175	142	33
1954	6,719	4,528	2,621	6,850	4,628	2,652	- 131	- 100	- 31
1955	7,386	4,937	2,899	7,280	4,761	2,969	106	176	- 70
1956	8,339	5,578	3,246	7,989	5,034	3,440	350	544	- 194
1957	8,753	5,588	3,686	8,653	5,339	3,835	100	249	- 149
1958	8,738	5,334	4,067	9,745	6,091	4,317	-1,007	- 757	- 250
1959	9,857	6,043	4,694	10,413	6,370	4,923	- 556	- 327	- 229
1960	10,502	6,411	5,085	11,219	6,662	5,551	- 717	- 251	- 466
1961	11,099	6,668	5,559	12,104	7,129	6,103	-1,005	- 461	- 544
1962	12,212	6,859	6,487	13,066	7,424	6,776	- 854	- 565	- 289
1963	13,028	7,177	7,020	13,718	7,507	7,380	- 690	- 330	- 360
1964	14,697	8,187	7,762	14,718	7,891	8,079	- 21	296	- 317
1965	16,568	9,059	8,943	16,243	8,434	9,243	325	625	- 300
1966**	18,342	9,809	10,195	18,713	9,645	10,730	- 371	164	- 535
1967**	20,440	10,631	11,801	21,169	10,887	12,274	- 729	- 256	- 473
1968**	23,150	11,893	13,709	23,340	12,058	13,734	- 190	- 165	- 25

* Indépendamment des transferts intergouvernementaux

** Indépendamment des Régimes de pensions du Canada et des rentes du Québec.

Source: Recettes et Dépenses, comptes nationaux du Canada.

Tableau 1B – États-Unis
Recettes et dépenses du gouvernement
(en milliards de dollars américains)

	Recettes			Dépenses			Excédent/Déficit		
	Totales*	Fédérales	D'État et locales	Totales*	Fédérales	D'État et locales	Total	Fédéral	D'État et local
1948	58.9	43.3	17.6	50.3	34.9	17.4	8.5	9.4	0.1
1949	56.0	38.9	19.3	59.1	41.3	20.0	- 3.2	- 2.4	- 0.7
1950	68.7	49.9	21.1	60.8	40.8	22.3	7.8	9.1	- 1.2
1951	84.8	64.0	23.3	79.0	57.8	23.7	5.8	6.2	- 0.4
1952	89.8	67.2	25.2	93.7	71.0	25.3	- 3.8	- 3.8	-
1953	94.3	70.0	27.2	101.2	77.0	27.0	- 6.9	- 7.0	0.1
1954	89.7	63.8	28.8	96.7	69.7	29.9	- 7.0	- 5.9	- 1.1
1955	100.4	72.1	31.4	97.6	68.1	32.7	2.7	4.0	- 1.3
1956	109.0	77.6	34.7	104.1	71.9	35.6	4.9	5.7	- 0.9
1957	115.6	81.6	38.2	114.9	79.6	39.5	0.7	2.1	- 1.4
1958	114.7	78.7	41.6	127.2	88.9	44.0	- 12.5	- 10.2	- 2.3
1959	128.9	89.7	46.0	131.0	91.0	46.8	- 2.1	- 1.2	- 0.8
1960	139.8	96.5	49.9	136.1	93.0	49.6	3.7	3.5	0.2
1961	144.6	98.3	53.6	149.0	102.1	54.1	- 4.3	- 3.8	- 0.5
1962	157.0	106.4	58.6	159.9	110.3	57.6	- 2.9	- 3.8	0.9
1963	168.8	114.5	63.4	166.9	113.9	62.2	1.8	0.7	1.2
1964	174.1	115.0	69.5	175.4	118.1	67.8	- 1.4	- 3.0	1.7
1965	189.1	124.7	75.5	186.9	123.5	74.5	2.2	1.2	1.0
1966	213.2	143.0	84.6	211.5	142.4	83.5	1.7	0.7	1.1
1967	227.4	151.2	91.6	241.3	163.6	93.3	- 13.8	- 12.4	- 1.4
1968	260.9	176.9	102.4	267.3	182.2	103.5	- 6.4	- 5.3	- 1.1

* Indépendamment des transferts intergouvernementaux.

Source: Rapport économique du président des États-Unis, 1969.

Tableau 2 — Canada — États-Unis

Dépenses du gouvernement exprimées en pourcentage des dépenses nationales brutes
(pour cent)

	Dépenses fédérales		Autres dépenses**		Dépenses totales*	
	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.
1948	12.7	13.5	10.1	6.8	21.8	19.5
1949	13.3	16.1	10.6	7.8	22.8	23.0
1950	12.9	14.3	10.6	7.8	22.1	21.3
1951	14.6	17.6	10.2	7.2	23.5	24.1
1952	18.2	20.5	9.6	7.3	26.3	27.1
1953	18.3	21.1	9.8	7.4	26.5	27.8
1954	18.6	19.1	10.7	8.2	27.5	26.5
1955	17.5	17.1	10.9	8.2	26.8	24.5
1956	16.5	17.2	11.2	8.5	26.1	24.8
1957	16.7	18.0	12.0	9.0	27.1	26.0
1958	18.5	19.9	13.1	9.8	29.6	28.4
1959	18.2	18.8	14.1	9.7	29.8	27.1
1960	18.4	18.5	15.3	9.8	30.9	27.0
1961	19.0	19.6	16.3	10.4	32.5	28.6
1962	18.3	19.7	16.7	10.3	32.2	28.5
1963	17.3	19.3	17.0	10.5	31.6	28.3
1964	16.7	18.7	17.0	10.7	31.1	27.7
1965	16.2	18.0	17.7	10.9	31.1	27.3
1966	16.6	19.0	18.5	11.2	32.2	28.3
1967	17.5	20.7	19.8	11.8	34.1	30.6
1968	17.9	21.2	20.4	12.0	34.6	31.1

* Indépendamment des transferts intergouvernementaux

** Canada: Gouvernements provinciaux et municipaux
États-Unis: Gouvernements des États et gouvernements locaux.

Source: Recettes et dépenses, comptes nationaux du Canada
Rapport économique du Président des États-Unis, 1969

TABLEAU 3 – CANADA – ÉTATS-UNIS

Dépenses nationales brutes
 Dépenses du gouvernement pour les biens et services
 Dollars constants: 1948 = 100

	Dépenses nationales brutes		Dépenses pour biens et services	
	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis
1948	100.	100.	100.	100.
1949	103.8	100.1	111.9	115.1
1950	111.0	109.8	117.9	114.0
1951	118.0	118.4	147.5	162.8
1952	127.3	122.0	184.9	198.9
1953	132.3	127.5	185.0	215.5
1954	128.3	125.7	179.6	192.0
1955	139.9	135.3	187.3	184.0
1956	152.1	137.8	199.4	184.2
1957	154.2	139.8	201.6	192.9
1958	155.2	138.2	215.2	203.5
1959	161.7	147.0	218.5	204.5
1960	165.6	150.7	220.6	205.0
1961	170.0	153.6	231.0	217.1
1962	180.6	163.7	240.0	232.2
1963	190.8	170.2	241.2	236.7
1964	203.0	179.5	250.4	240.2
1965	217.3	190.9	264.8	247.7
1966	231.8	203.0	292.8	273.2
1967	237.4	208.0	306.4	303.9
1968	248.6	218.4	309.8	322.2

Source: IBID.

TABLEAU 4 – CANADA – ÉTATS-UNIS

Produit national brut par habitant
 Dépenses du gouvernement par habitant pour les biens et services
 (en dollars)

	P.N.B. par habitant		Dépenses par habitant pour biens et services			
	Canada	États-Unis	Canada		États-Unis	
			Total	Défense non comprise	Total	Défense non comprise
1948	1,179	1,757	140	122	216	143
1949	1,215	1,719	158	131	253	164
1950	1,313	1,870	171	135	249	156
1951	1,511	2,120	233	150	382	165
1952	1,660	2,193	296	172	474	183
1953	1,685	2,276	299	171	509	154
1954	1,627	2,238	292	161	459	206
1955	1,728	2,399	305	193	447	215
1956	1,702	2,482	335	223	465	227
1957	1,921	2,565	345	239	501	244
1958	1,926	2,558	362	265	539	276
1959	1,997	2,720	371	282	546	287
1960	2,031	2,788	379	292	551	303
1961	2,055	2,830	397	309	586	326
1962	2,183	3,001	415	324	627	351
1963	2,294	3,118	427	344	647	379
1964	2,457	3,292	449	367	670	410
1965	2,657	3,520	489	410	704	447
1966	2,904	3,797	564	479	793	486
1967	3,042	3,966	607	519	896	532
1968	3,266	4,279	646	558	980	588

Source: Ibid.

TABLEAU 5-A – CANADA – ÉTATS-UNIS

Sources choisies de revenus, en pourcentage du revenu total

	Gouvernement fédéral		Autres*			
	Recettes fiscales		Recettes fiscales		Transferts du fédéral	
	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis
1948	91.5	89.4	64.0	67.1	10.2	11.0
1949	90.1	88.0	64.4	67.6 ^e	11.5	10.8 ^e
1950	89.7	86.9	63.7	66.5	13.6	12.0
1951	90.2	89.1	65.6	63.0 ^e	12.2	10.9 ^e
1952	89.7	88.8	61.9	56.5	15.9	10.3
1953	89.4	89.2	60.8	66.7	16.7	10.6
1954	88.5	88.1	61.2	65.9	16.4	10.3
1955	88.0	87.1	62.5	65.3	15.5	10.0
1956	88.3	86.5	63.1	64.8	14.9	9.5
1957	88.1	85.5	64.7	65.7	14.1	9.9
1958	86.5	84.3	63.2	64.6	16.3	11.9
1959	87.3	83.8	62.4	62.7	18.8	14.1
1960	86.4	82.4	61.9	63.0	19.6	13.9
1961	86.2	81.0	61.8	63.5	20.3	13.1
1962	85.9	80.9	65.6	63.3	17.5	13.6
1963	85.5	79.9	66.2	62.0	16.7	13.8
1964	86.0	79.7	67.2	62.1	16.1	14.6
1965	86.2	79.8	67.8	61.9	16.0	14.7
1966	86.0	76.9	68.4	61.0	16.3	17.0
1967	85.9	75.7	68.0	61.0 ^e	16.9	17.1
1968	85.7	76.5	67.8	61.0 ^e	17.9	18.0

* Canada: Gouvernement provinciaux et municipaux

États-Unis: Gouvernements des États et gouvernements locaux.

Source: Ibid.

TABLEAU 5B – CANADA – ÉTATS-UNIS
Dépenses choisies, en pourcentage des dépenses totales

	Gouvernement fédéral						Autres*	
	Biens et services		Transferts à des particuliers		Transferts à d'autres gouvernements		Biens et services	
	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis
1948	35.1	42.7	29.7	28.2	7.8	5.8	73.7	86.2
1949	40.0	48.7	26.8	20.5	8.6	5.3	72.4	88.5
1950	41.9	44.8	26.4	26.7	10.8	5.7	71.8	87.4
1951	55.1	56.3	18.7	18.2	8.4	5.4	72.8	90.7
1952	56.9	70.6	22.4	12.9	8.4	3.8	77.4	90.5
1953	55.8	74.0	22.8	12.3	9.0	3.7	76.7	91.1
1954	52.9	71.7	25.1	14.2	9.3	3.9	75.9	91.6
1955	52.7	65.2	25.9	18.0	9.5	4.5	76.9	92.0
1956	53.3	64.8	24.3	18.3	9.6	4.6	78.6	92.7
1957	51.1	62.8	27.4	18.9	9.8	4.9	78.1	92.7
1958	46.9	61.0	31.2	21.4	10.9	5.7	77.0	92.3
1959	44.5	60.2	28.1	21.8	13.8	6.8	74.3	92.5
1960	41.0	57.7	29.7	22.6	14.9	7.4	72.8	92.9
1961	41.8	56.6	28.1	24.1	15.8	7.0	69.7	92.8
1962	40.8	57.2	28.5	23.6	15.3	7.1	69.2	93.2
1963	39.1	56.9	28.4	23.7	15.6	7.5	69.7	93.6
1964	38.6	56.2	28.4	23.4	15.9	8.4	69.4	93.6
1965	39.0	53.6	27.4	24.3	17.0	9.0	68.4	94.2
1966	40.6	54.1	25.7	23.4	17.2	10.1	68.7	94.3
1967	39.1	59.9	27.0	26.5	18.3	10.3	66.1	94.1
1968	37.1	56.5	27.2	25.8	20.3	10.4	64.5	93.8

* Canada: Gouvernements provinciaux et municipaux
 États-Unis: Gouvernements des États et gouvernements locaux.

**Comparaison des impôts sur le revenu des particuliers au Canada
et aux États-Unis**
(contribuable marié sans dépendants)

Revenu	Canada – Impôts aux taux de 1969				États-Unis – Impôts aux taux de 1969, selon les présentes lois			
	Impôt fédéral sur le revenu	Impôt provincial sur le revenu	I.S.V. et cotisations au R.P.C.	Total des impôts sur le revenu	Impôt fédéral sur le revenu	Impôt d'État sur le revenu (État de New York)	Impôt de sécurité sociale	Total des impôts sur le revenu
1,000	—	—	7	7	—	—	48	48
2,000	—	—	25	25	56	—	96	152
3,000	69	28	79	176	200	10	144	354
4,000	188	66	137	391	360	37	192	589
5,000	334	113	195	642	522	67	240	829
7,500	770	257	299	1,326	961	163	360	1,484
10,000	1,223	421	323	1,967	1,409	283	374	2,066
15,000	2,433	874	323	3,630	2,481	639	374	3,494
20,000	3,990	1,455	323	5,768	3,623	1,123	374	5,120
30,000	7,365	2,715	323	10,403	6,273	2,427	374	9,074
50,000	14,931	5,539	323	20,793	13,288	5,227	374	18,889
100,000	36,577	13,621	323	50,521	35,965	12,227	374	48,566

Les impôts concernant le Canada sont l'impôt fédéral sur le revenu, y compris la surtaxe temporaire et l'impôt proposé pour le développement social, l'impôt provincial sur le revenu, l'impôt de sécurité de vieillesse (I.S.V.) et les cotisations au Régime de pensions du Canada (R.P.C.). Pour les États-Unis, il y a l'impôt fédéral sur le revenu, y compris la surtaxe temporaire, l'impôt d'État sur le revenu dans l'État de New York et l'impôt de sécurité sociale. L'impôt fédéral sur le revenu indiqué pour le Canada comprend toutes les provinces sauf le Québec. L'impôt provincial est celui qui s'applique dans toutes les provinces sauf le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan. L'impôt d'État indiqué est celui qui s'applique dans l'État de New York. Aux États-Unis, quarante États ainsi que le district de Columbia perçoivent un impôt sur le revenu.

		Transferts à des particuliers	Transferts à d'autres gouvernements	Mens et services
100'000	36.7			
20'000	14.1			
30'000	18.8			
30'000	18.8			
15'000	9.4			
10'000	6.3			
5'000	3.1			
2'000	1.3			
1'000	0.6			
500	0.3			
1962	39.1			
1961	38.5			
1964	39.1			
1965	39.1			
1966	40.6			
1967	39.1			
1968	37.1			

© Imprimeur de la Reine pour le Canada, Ottawa, 1969

Dans le calcul des impôt canadiens, il a été supposé que les contribuables ayant un revenu inférieur à \$10,000 ne réclament que la déduction facultative normale de \$100, mais que les contribuables dont le revenu dépasse \$10,000 déduisent des dons de charité et des frais médicaux admissibles totalisant 2.5 p. 100 de leur revenu.

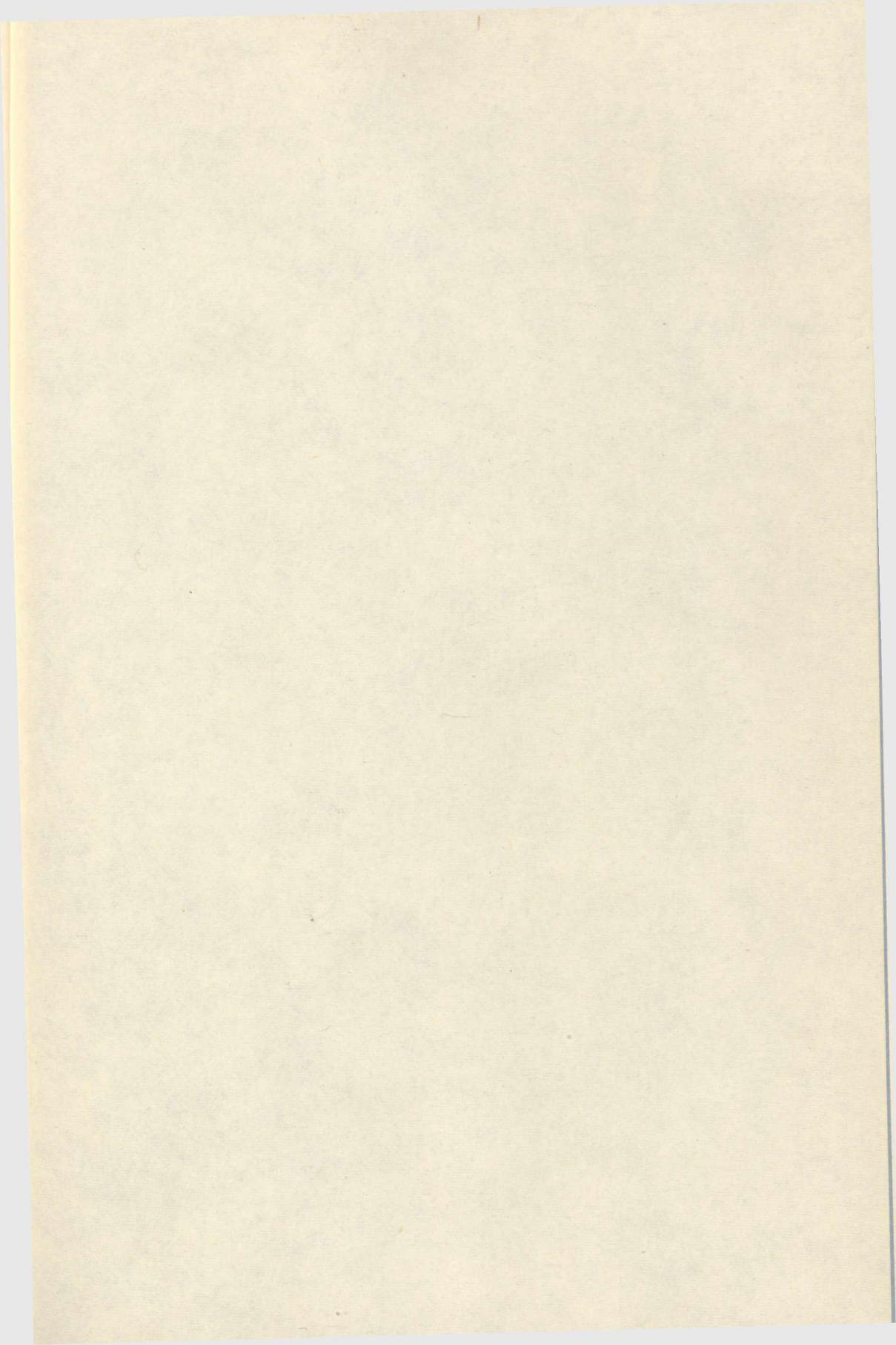
Dans le calcul des impôts des États-Unis, il a été supposé que les contribuables ayant un revenu inférieur à \$10,000 ne réclament que la déduction facultative normale, à savoir 10 p. 100 du revenu, avec un minimum de \$400 pour les déclarations conjointes des contribuables mariés et un maximum de \$1,000. On a également supposé que les contribuables dont le revenu dépasse \$10,000 utilisent la déduction facultative normale aux fins de l'impôt d'État sur le revenu mais qu'aux fins de l'impôt fédéral, ils déduisent des dons de charité, des frais médicaux admissibles, des intérêts sur hypothèque, des impôts fonciers, etc. totalisant 5 p. 100 de leur revenu. De plus, ils déduisent aussi leur impôt d'État sur le revenu. On a supposé enfin que les contribuables profitent des dispositions de la législation fiscale fédérale concernant la division des revenus.

L'impôt de sécurité de la vieillesse indiqué pour le Canada est de 4 p. 100 du revenu imposable jusqu'à concurrence de \$240. Les cotisations au Régime de pensions du Canada sont de 1.8 p. 100 des revenus dépassant \$600, jusqu'à concurrence de \$82.80. L'impôt de sécurité sociale des États-Unis est de 4.8 p. 100 du revenu jusqu'à concurrence de \$374.40.

La surtaxe temporaire indiquée pour le Canada est de 3 p. 100 de l'impôt de base dépassant \$200. Pour les États-Unis, cette surtaxe est de 5 p. 100 de l'impôt rajusté si ce dernier dépasse \$580 et de 10 p. 100 de l'impôt rajusté excédant \$290, si cet impôt dépasse \$290 sans excéder \$580.

L'impôt de développement social projeté pour le Canada est de 2 p. 100 du revenu imposable jusqu'à concurrence de \$120.

* Canada: Gouvernement provinciaux et municipaux et aux États-Unis
 États-Unis: Gouvernement des États et gouvernements locaux
 Contribution des impôts au le revenu des particuliers au Canada



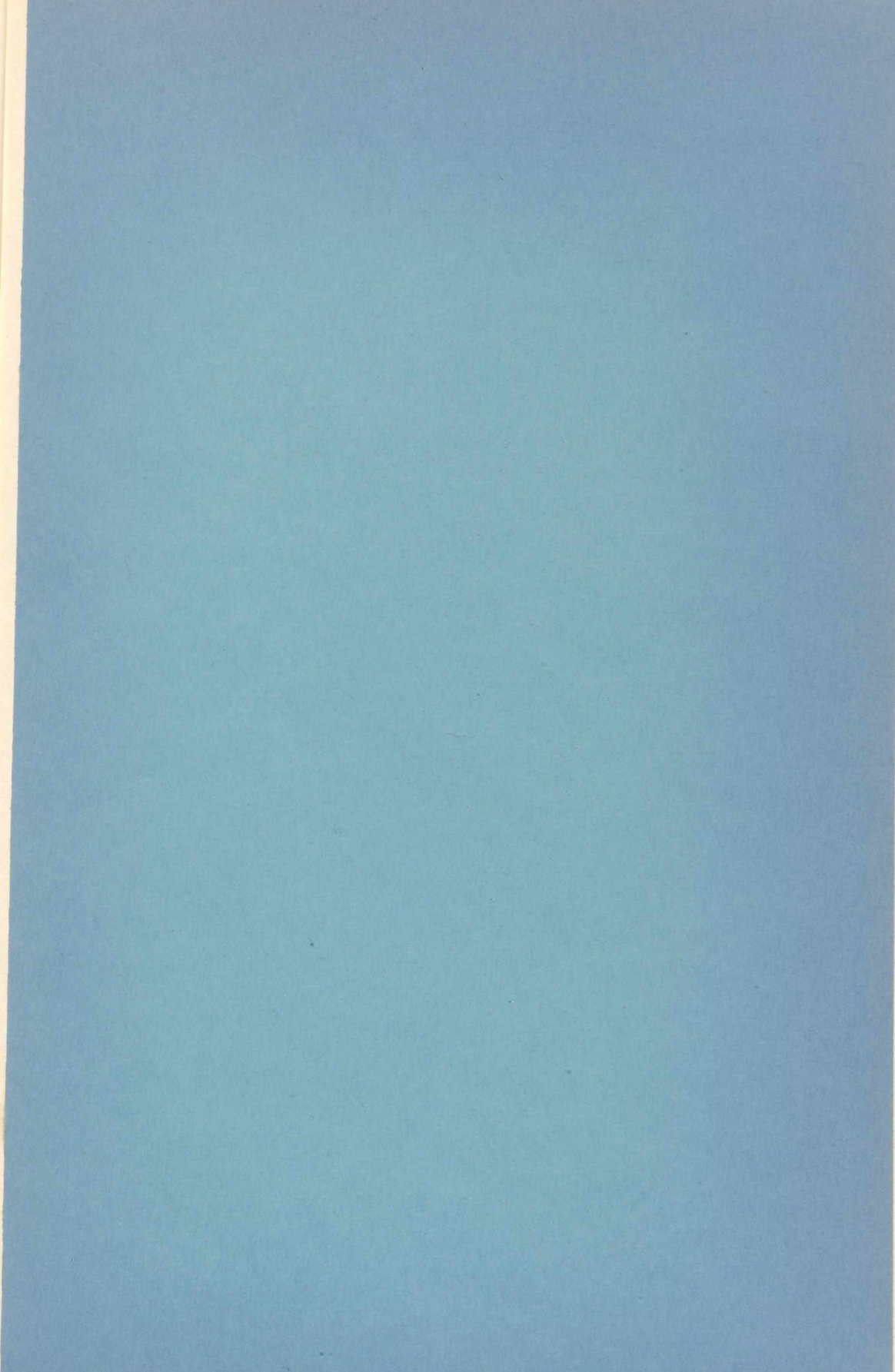
Dans le calcul des impôts canadiens, il a été supposé que les contribuables ayant un revenu inférieur à \$10,000 ne réalisent que la déduction facultative normale de \$100, mais que les contribuables dont le revenu dépasse \$10,000 réalisent des dons de charité et des frais médicaux admissibles totalisant 2,5 p. 100 de leur revenu.

Dans le calcul des impôts des États-Unis, il a été supposé que les contribuables ayant un revenu inférieur à \$10,000 ne réalisent que la déduction facultative normale à savoir 10 p. 100 du revenu, avec un maximum de \$400 pour les déductions complètes des contribuables mariés, et un maximum de \$1,000. On a également supposé que les contribuables dont le revenu dépasse \$10,000 utilisant la méthode facultative normale aux fins de l'impôt d'Etat sur le revenu mais qu'aux fins de l'impôt fédéral, ils déduisent les dons de charité, des frais médicaux admissibles, des intérêts sur hypothèques, des impôts fonciers, etc. totalisant 5 p. 100 de leur revenu. De plus, ils déduisent aussi leur impôt d'Etat sur le revenu. On a supposé enfin que les contribuables profitent des dispositions fiscales fédérales concernant la déduction des revenus.

L'impôt de solidarité de la veillesse indiqué pour le Canada est de 4 p. 100 du revenu imposable jusqu'à concurrence de \$240. Les cotisations au régime de pensions de Canada sont de 1,5 p. 100 des revenus dépassant \$600, jusqu'à concurrence de \$82,80. L'impôt de solidarité sociale des États-Unis est de 4,5 p. 100 du revenu jusqu'à concurrence de \$374,40.

La retraite temporaire indiquée pour le Canada est de 5 p. 100 de l'impôt de base dépassant \$200. Pour les États-Unis, cette retraite est de 5 p. 100 de l'impôt rajouté si ce dernier dépasse \$380 et de 10 p. 100 de l'impôt rajouté excédant \$280, si cet impôt dépasse \$290 sans excéder \$380.

L'impôt de développement social proposé pour le Canada est de 2 p. 100 du revenu imposable jusqu'à concurrence de \$120.



SÉNAT DU CANADA

Comité permanent des Finances
1ère Session 28ème Législature 1968

INDEX

Préparé par le Service de la Référence
Bibliothèque du Parlement

	Page
<u>Table</u>	
Bill C-172 - Loi modifiant la Loi sur l'administration financière	Fasc. 7
Budgets des dépenses	Fasc. 1-6,8-12

BILL C-172
LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

ADMINISTRATION FINANCIÈRE, LOI SUR L'	
Radiation dettes	68
Transfert fonds, infraction	46-7
BILL C-172	
Ancienne loi, comparaison	87-8
But, effets	85
Contrôle paiement après engagement de la dépense	86
Discussions	
Art. 10 - Paiements relatifs à des travaux, marchandises ou services (art. 32)	90-1
Art. 13 - Annulation des crédits (art. 35)	92

	Page
Art. 17 - Cession des dettes dues à la Couronne en vertu de cautionnements de paiement (art. 88)	91
Droits et charges pour service	90
Rapport au Sénat sans amendement	(7-6)
Receveur général	89
 BRITTAÏN, M. W.B., SECRÉTAIRE ADJOINT, CONSEIL DU TRÉSOR	
Exposé	85-6
 CHÈQUE	
Coût émission	88-9
 COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ORGANI- SATION DU GOUVERNEMENT	
Application Bill, recommandations	85,86,89
 CONTRÔLEUR	
Rôle	86
 GLASSCO, COMMISSION	
<i>Voir</i> Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement	
 PERSONNEL	
Réduction	86-7
 BUDGETS DES DÉPENSES	
 AIDE INTERNATIONALE	
Programmes, prêts, subventions	7,216-7

	Page
AUDITEUR GÉNÉRAL	
Gouverneur général, autorisations spéciales	18
Indépendance	16
Rapports	
À Chambre des Communes	16
Au Sénat	16
BRYCE, M. R.B., SOUS-MINISTRE AUX FINANCES	
Exposé, budget dépenses 1969-1970	209-15
Mémoire	
Résumé	207-88
Tableaux statistiques	245-72
BUDGET DES DÉPENSES 1968-1969	
Exposé, A.M. Henderson	15-9
Fonds de change, avances	218
BUDGET REVISÉ DES DÉPENSES 1968-1969	
Budget principal, réconciliation avec	9
Élection fédérale	2
Exposé, S.S. Reisman	1,2,6,7
Prêts, avances, placements	7,8
Programmes d'assistance médicale, Medicare	2,7,9-12
Réduction	8
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE "A", 1968-1969	
Exposé, A.M. Henderson	15-6
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE "B", 1968-1969	
Agriculture, ministère de l'	
Crédit 10b - Transferts sommes	44,45,46
Crédit 65b - Transport céréales	48
Conseil du Trésor	
Caisse renouvelable	44,52-3
Crédit 5B - Imprévus	44,46,49-50,51
Prêts, radiation	67
Crédits de \$1 et crédits à voter	30,53-4,59,60-1
<i>Voir aussi</i>	
Appendice "A", fasc. 5	

	Page
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE "B", 1968-1969	
(Suite)	
Dépenses supplémentaires, examen	46
Eldorado Nuclear Limited, prêts	43
Exposé, S.S. Reisman	43-4
Nouvelles méthodes comptables	43-4
Prêts, placements et avances	43,46-7,50-1
Revenu national, ministère du	
Crédit 6b - Réclamations par Sa Majesté	
qui sont à retrancher et	
qui ne sont pas inscrites	
dans exposé de l'actif	
et du passif	54-5,67-9
Crédit L83B - Uniformes	53
Revisé (Crédit 12b: DOSCO)	60-2
BUDGET DES DÉPENSES 1969-1970	
Assurance frais médicaux, participation	
provinciale	64
Augmentation	93-7,107
Budget dépenses 1968-1969, comparaison	47,52,62,63,64,
	66,69-70
Expo, déficit	209
Exposé, S. Cloutier	62-4
Fonction publique, diminution main-	
d'oeuvre	63
Présentation, changements	63
Prêts aux organismes gouvernementaux,	
inscription	65,66-7
Prêts, placements et avances	65
Produit national brut, pourcentage	99
Programmes	
À frais partagés non limitatifs	64-5
Autorisés	63
Réduction dépenses	47,52,63,64
Sécurité de la vieillesse, paiements	63,65-6

	Page
BUREAU CANADIEN D'ÉTUDES FISCALES Finances nationales, études	184
CARTER, COMMISSION <i>Voir</i> Commission royale d'enquête sur la fiscalité	
CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA Capitalisation	211,212
CHÔMAGE "Population active"	103
Taux Canada, Europe	124
Canada, Ontario, Québec, graphiques	93,96,101-4,108- 10,114-5
CLOUTIER, M. S., SECRÉTAIRE ADJOINT, CONSEIL DU TRÉSOR Exposé, Budget des dépenses 1969-1970	62-3
COMMISSION DES PRIX ET REVENUS Création	102
COMMISSION ON MONEY AND CREDIT (É.-U., 1961) Rapport, plafonnement dette nationale et taux d'intérêt	196-7
COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA FISCALITÉ Étude comparative, imposition Canada, onze pays "Unité fiscale" (tome 111, chap. 10)	174 166-9, (A:4-5 (fasc. 10))
COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ORGANI- SATION DU GOUVERNEMENT <i>Voir</i> Glassco, Commission	

	Page
COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE	
"Dette", définitions	197
Législative ou administrative	245-72
Nouvelles méthodes	
Autorité ministères	15,34
Transferts fonds	47
Tableaux	
1A - Recettes et dépenses du gouverne- ment	264
1B - États-Unis, recettes et dépenses du gouvernement	265
2 - Canada-États-Unis, dépenses gou- vernementales exprimées en % des dépenses nationales brutes	212-3,266
3 - Canada-États-Unis, dépenses na- tionales brutes, dépenses du gouvernement pour les biens et services...	267
4 - Canada-États-Unis, PNB brut par habitant dépenses du gouverne- ment par habitant pour biens et services	219,268
5A - Canada-États-Unis, sources choisies de revenus, en pourcentage du revenu total	269
5B - Canada-États-Unis, dépenses choi- sies en pourcentage des dépenses totales	270-1
CONSEIL DU TRÉSOR	
Fonctions	37
Prévisions budgétaires, procédure nouvelle	1,15-17,37-42
Rapport périodique sur prêts	51
CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA	
Dépenses fédérales	
Programmes à long terme, recommandations	131-2
Répartition régionale	135-6
Études	
Immigration, émigration, main-d'oeuvre professionnelle et qualifiée au cours de l'après-guerre	181
Politiques monétaires	133-4

	Page
CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA (Suite)	
Exposé, A.J.R. Smith	119-32
Exposé annuel (4e): <i>L'économie canadienne des années 1960 aux années 1970</i> (1967)	121,122,126,136, 145,146,147,150-3
Gouvernement, consultations	125-6
Mémoire	
1 - "Vers la réalisation d'objectifs nationaux"	120-1,140-4
2 - "Le potentiel de l'économie"	121-2,144-5
3 - "Stratégie financière"	121-2,145-6
4 - "Aperçu des dépenses gouvernementales"	123,147-9
5 - "Certaines opinions du Conseil au sujet des dépenses gouvernementales"	122-3,149
Graphiques	
1 - "Produit national brut, réel et possible"	123-5,154
2 - Dépenses gouvernementales en pourcentage du produit national brut	126-8,155
3 - "Excédent ou déficit gouvernemental d'après les comptes nationaux"	129-30,148,156
4 - "Recettes et dépenses des gouvernements d'après les comptes nationaux"	132,148,157
5 - "Répartition des dépenses de tous les gouvernements" (1967)	132,135,158
Productivité, comparaison autres pays	134-5
Rapports	
Deuxième, éducation	129-30
Quatrième, paiements fiscaux	95,128,159
DAVIDSON, M. G.F., PRÉSIDENT, SOCIÉTÉ RADIO-CANADA	
Exposé, budget dépenses 1969-1970	71-3
DÉPENSE	
Réduction budget	215

"DÉPENSE GLOBALE (Y COMPRIS LES PAIEMENTS
DE TRANSFERT) DE TOUS LES ÉCHELONS DE
GOUVERNEMENT"

Statistiques 95,128,159

DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

Accélération 125-6,213
Accroissement, causes 213-5,216
Critères 189-90,194
Dette nationale, plafonnement 195-9
Limites 104-5,176-7,179
Plan à long terme 131-2,179
PNB, rapports, limites 126-7,176-7,178,
179,195-7,221
Sécurité sociale 164,214

DRURY, HON. C.M., PRÉSIDENT, CONSEIL
DU TRÉSOR

Observations au Comité des Comptes
publics, Chambre des Communes 37-42
Prévisions budgétaires, nouvelles
procédures 29-32

ÉCONOMIE

Ralentissement 1960-61, 1967, causes 123-5,133
Régions, rôle politique de stabilisation
des agrégats 199-201
Traînée fiscale 184-5

(THE) ECONOMIST (R.-U.)

Extrait article re: États-Unis, PNB 178,185

ÉDUCATION

Augmentation dépenses gouvernementales 3-6,104,122,129-
30,188-9,192-3,
214,217-8
Postsecondaire, paiements fédéraux aux
provinces, règlements 2-6,21,217

	Page
ÉTATS-UNIS	
Canada	
Réerves change, entente	223-4
Situation financière, comparaison	219
Dépenses au Vietnam, 1968	163
Dettes nationale, plafonnement	179,196-8,199
Immigration, émigration canadiennes	170-1,174,176, 227-43
Impôts	
État de New-York	168-9, (A:13 (fasc. 10))
Incidence revenu particuliers et familles	161-79, (A:1-14 (fasc. 10))
Sur revenu des sociétés	175-6
Produit national brut	163,178
Répartition dépenses gouvernementales entre différents niveaux	177-8
Revenu annuel garanti, coût	173
Taxes	
De vente	166-7,172
Scolaires	175
"EXPO"	
Déficit	209
FINANCES NATIONALES, COMITÉ PERMANENT DES	
Motion, aide à la recherche	59
FORGET, PROF. C.E., DÉPT. D'ÉCONOMIE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	
Exposé et mémoire, "L'incidence relative de l'impôt sur le revenu des particu- liers et des familles au Canada et aux États-Unis"	161-70, (A:1-14 (fasc. 10))
GLASSCO, COMMISSION	
Recommandations	
Nombre adopté	35
Présentation, prévisions budgétaires	29-37,131

	Page
HENDERSON, M. A.M., AUDITEUR GÉNÉRAL DU CANADA	
Exposé, prévisions budgétaires	15-9
IMMIGRATION, ÉMIGRATION	
États-Unis-Canada, tableaux	170-1,174,176, 227-43
IMPOSITION	
Canada-États-Unis	
Contribuable moyen, compensation déséquilibre	178-9
Revenu des sociétés, comparaison	175-6
Études comparatives	
Canada-États-Unis	161-70, (A-1--14 (fasc. 10))
Canada, onze pays	174
"L'incidence relative de l'impôt sur le revenu des particuliers et des familles au Canada et aux États-Unis"	161-79, (A:1-14 (fasc. 10))
INFLATION	
Chômage, rapport	102,135-6
Contrôle, moyens	193-4,216
Hausse prix, responsabilités gouvernemen- tales	190-1,216
Incidences	
Commerce extérieur	132-3,134
Hausse impôts	191
Traînée fiscale	185
Tendances	93-4,96-9,101-4, 129,136-7,200,216
LIVRE STERLING	
Canada, soutien	7-8
NEUFELD, PROF. E.P., DÉPT. DE SCIENCE ÉCONO- MIQUE, UNIVERSITÉ DE TORONTO	
Exposés et mémoire, "Répercussions des dépenses du gouvernement sur la vie économique"	93-7,106-18,182-4, 202-6

	Page
(THE) <i>POLITICS AND ECONOMICS OF PUBLIC SPENDING</i> (BROOKINGS INSTITUTE)	
George Shultze, auteur	120,181
 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
Ampleur du travail	16,17
Dépenses gouvernementales, provinciales, municipales	52
Dettes irrécouvrables, radiation	67-8
Documentation détaillée, proposition	45-6
Nouvelle présentation	
Augmentation d'efficacité dans ministères	1,15-9,22-5,29- 34,37-42
Usage pour budget 1969-70	35
Postes non budgétaires, recommandation inclusion	220-221
Prêts, intérêts sur les	69
Publiées séparément par ministère ou en un volume	30
Salaires et traitements, augmentation 1968	98
Société de la Couronne, décomposition détaillée	17,18
<i>Voir aussi</i>	
Comptabilité budgétaire	
Dépenses gouvernementales	
 PRODUIT NATIONAL BRUT	
Accroissement 1961-1968	176,177,188,195
Impôts en % du	172,175,178
Recettes fiscales, excédent	183-4
 PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS	
Coût, lois, programmes	3-6,16,20-2,24,26, 122,170,173-4,178, 190-2,214,222-3
 PROGRAMMES FACULTATIFS	
Coût, lois	3-6

	Page
RAPPORT AU SÉNAT	
Budget supplémentaire "B" 1968-1969	(5-6), 60, 62
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA	
Fonds de placement	210-1
REISMAN, M. S.S., SECRÉTAIRE, CONSEIL DU TRÉSOR	
Budget révisé	1, 2, 6, 7
Budget supplémentaire 1968-1969	43-4
"RÉPERCUSSIONS DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT SUR LA VIE ÉCONOMIQUE"	
Graphiques	
1 - Taux de chômage au Canada et en Ontario	93, 96, 101-2, 104, 108-10, 114
11 - Taux de chômage en Ontario et au Québec, proportionnellement à la moyenne nationale du taux de chômage au Canada	94, 102-3, 110, 115, 201
111 - Dépenses du gouvernement, en pro- portion du produit national brut	94, 100, 101, 110, 116
1V - Dépenses fédérales en fait de biens et de services, en propor- tion des dépenses gouvernementa- les totales	99, 100, 110-1, 117
V - Total des paiements fiscaux ex- primé en pourcentage du produit national brut. Comparaisons internationales, 1966	95, 96, 99, 101, 118
Tableaux	
1 - "Recettes gouvernementales en tant que pourcentage du produit na- tional brut (1962-1968)"	182-3, 185-6, 201-2, 203
11 - "Dépenses gouvernementales en tant que produit national brut"	183, 187, 190, 191, 204

"RÉPERCUSSIONS DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT
SUR LA VIE ÉCONOMIQUE" (Suite)

Tableaux

III	- "Comparaisons entre les dépenses du gouvernement du Canada et celles du gouvernement des États-Unis (En pourcentage du PNB aux prix du marché, 1968)"	183-4,187,205
IV	- "Comparaisons entre les recettes du gouvernement du Canada et celles du gouvernement des États-Unis"	184,205
REVENU MINIMUM ANNUEL GARANTI		
	Assistance sociale, comparaison coûts	173-4
	Dépenses gouvernementales, incidences	173
REVENU NATIONAL, MINISTÈRE DU		
	Liste réclamations amorties qui dépassent \$100,000	56
SMITH, M. A.J.R., PRÉSIDENT, CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA		
	Exposé et mémoire	119-32,140-58
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT		
	Budget 1969-1970	210,211
	Crédits, mode affectations	46-7,48
	Paiements 1968, 1969	211-2
	Prêts, remboursement, pertes	211
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA		
	Budget dépenses 1969-1970	71-3,82
	Calcul dépenses gouvernementales, inclusion prêts à la	99-100,182
	Cédules des taux, 1968	76-7
	Code éthique	79-80
	Comparaison autres pays	78-9,83
	Contribuable, coût	81-2

	Page
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (Suite)	
Effectifs	82-3
Frais nets, projections quinquennales	78
Postes	
Affiliés, émissions fournies par Radio-Canada	74-5
Exploités, affiliés, nombre	74
Nouveau-Brunswick	80-1,83
Recettes commerciales 1968-1970	73-4,84
René Lévesque, heures d'antenne en 1968, rémunération, commanditaire	75-8
Sociologue, psychologue, consultations	80
Télévision éducative, incidences	82
SUEDE	
Dépenses gouvernementales, projets à long terme	179
APPENDICES	
A -	
(fasc. 1) - Observation à l'usage de l'hon. C.M. Drury touchant une forme révisée de présentation du Budget des dépenses, (nov. 1968)	37-42
(fasc. 5) - Explications portant sur les crédits de \$1 et les crédits à voter pour le budget supplémentaire (Sommaire)	fasc. 5
(fasc. 8 et 11) - "Répercussions des dépenses du gouvernement sur la vie économique", Déclaration, Prof. E.P. Neufeld, Univ. de Toronto	106-18,202-6
(fasc. 9) - Conseil économique du Canada, mémoire	139-58

APPENDICES (Suite)

A -		
(fasc. 10)	- "L'incidence relative de l'impôt sur le revenu des particuliers et des familles au Canada et aux États-Unis", Mémoire, Prof. C.E. Forget, Univ. de Montréal	(A-1-A-14)
(fasc. 12)	- Tableaux concernant l'immigration des États-Unis vers le Canada et l'émigration du Canada vers les États-Unis	227-43
B -		
(fasc. 9)	- Dépense globale de tous les échelons du gouvernement	159
(fasc. 12)	- Exposé sur appendice A (Tableaux concernant émigration...)	244
C -		
(fasc. 12)	- Bryce, R.B., Sous-ministre aux Finances, Déclaration et tableaux statistiques	245-72

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Bureau fédéral de la statistique, publications sur finances nationales (1966) et sur finances consolidées (1965)	207
- <i>Canadian Tax Journal</i>	167
- "Exode des compétences", min. de la main-d'oeuvre et de l'Immigration	181
- " <i>Politics and Economics of Public Spending</i> " (Brookings Institute)	120,181

TÉMOINS

- Britain, M. W.B., Secrétaire adjoint, Conseil du Trésor	85-92
- Bryce, M. R.B., Sous-ministre aux Finances	207-26

	Page
TÉMOINS (Suite)	
- Cloutier, M. S., Secrétaire adjoint, Division des programmes, Conseil du Trésor	10-1,60-70
- Crozier, M. R., Conseil économique du Canada	125
- Davidson, M. G.F., Président, Société Radio-Canada	71-84
- Drury, hon. C.M., Président, Conseil du Trésor	29-36
- Forget, Prof. C.E., Département science économique, Université de Montréal	161-79
- Hayes, M. H.E., Directeur, Bureau de l'Auditeur général du Canada	26
- Henderson, M. A.M., Auditeur général du Canada	15-27
- McLarty, M. R.A., Direction politique fiscale, Ministère des Finances	214,217,224
- Neufeld, Prof. E.P., Département science économique, Université de Toronto	93-105,182-202
- Ostry, Mme S., Directrice, Conseil éco- nomique du Canada	124,136
- Read, M. C.L., Directeur, Division fi- nances de l'État et marchés de capitaux, Ministère des Finances	210,218
- Reisman, M. S.S., Secrétaire, Conseil du Trésor	1-14,43-56
- Smith, M. A.J.R., Président, Conseil éco- nomique du Canada	119-37

